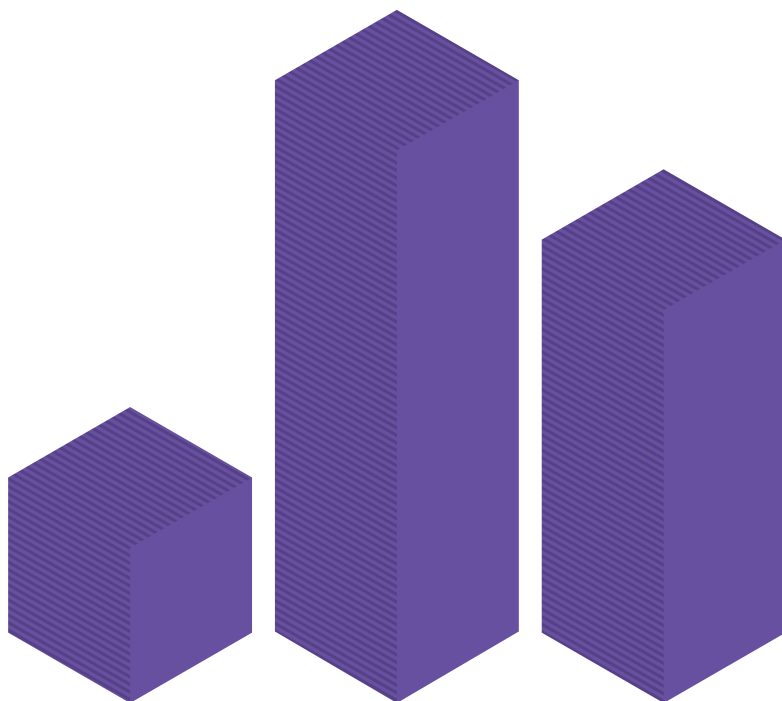


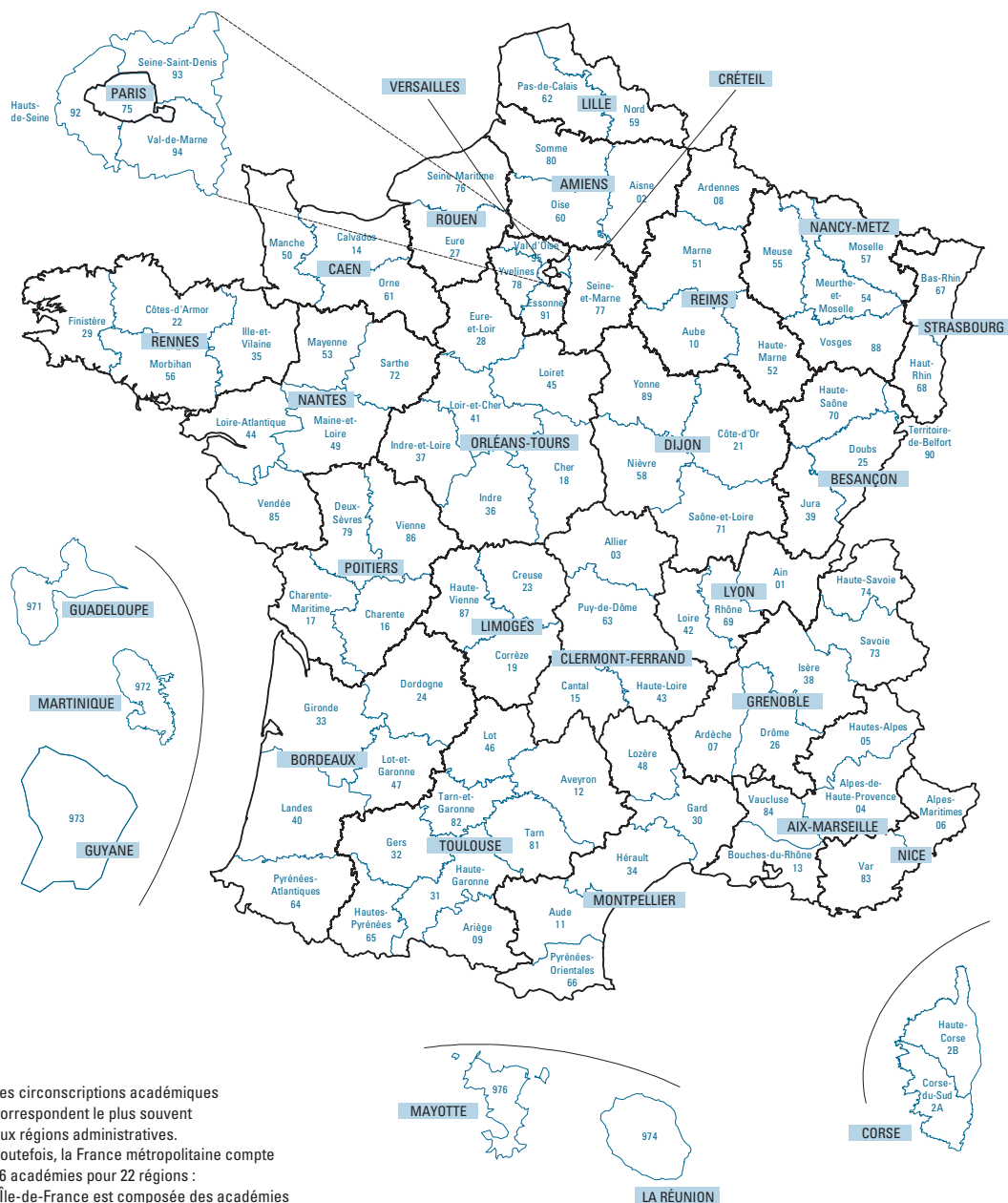
REPÈRES & RÉFÉRENCES STATISTIQUES

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE



2014

LES ACADÉMIES



Les circonscriptions académiques correspondent le plus souvent aux régions administratives. Toutefois, la France métropolitaine compte 26 académies pour 22 régions : l'Île-de-France est composée des académies de Paris, de Créteil et de Versailles, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est composée d'Aix-Marseille et de Nice, la région Rhône-Alpes de Grenoble et de Lyon.

Académie	Département
Aix-Marseille	Alpes-de-Hte-Provence
	Hautes-Alpes
	Bouches-du-Rhône
	Vaucluse
Amiens	Aisne
	Oise
	Somme
Besançon	Doubs
	Jura
	Haute-Saône
	Territoire de Belfort
Bordeaux	Dordogne
	Gironde
	Landes
	Lot-et-Garonne
	Pyrénées-Atlantiques
Caen	Calvados
	Manche
	Orne
Clermont-Ferrand	Allier
	Cantal
	Haute-Loire
	Puy-de-Dôme
Corse	Corse-du-Sud
	Haute-Corse
Créteil	Seine-et-Marne
	Seine-Saint-Denis
	Val-de-Marne
Dijon	Côte-d'Or
	Nièvre
	Saône-et-Loire
	Yonne
Grenoble	Ardèche
	Drôme
	Isère
	Savoie
	Haute-Savoie
	Nord
Lille	Pas-de-Calais
	Corrèze
	Creuse
Limoges	Haute-Vienne
	Ain
Lyon	Loire
	Rhône
	Aude
Montpellier	Gard
	Hérault
	Lozère
	Pyrénées-Orientales

Académie	Département
Nancy-Metz	Meurthe-et-Moselle
	Meuse
	Moselle
	Vosges
Nantes	Loire-Atlantique
	Maine-et-Loire
	Mayenne
	Sarthe
	Vendée
Nice	Alpes-Maritimes
	Var
Orléans-Tours	Cher
	Eure-et-Loir
	Indre
	Indre-et-Loire
	Loir-et-Cher
	Loiret
Paris	Paris
Poitiers	Charente
	Charente-Maritime
	Deux-Sèvres
	Vienne
Reims	Ardennes
	Aube
	Marne
	Haute-Marne
Rennes	Côtes d'Armor
	Finistère
	Ille-et-Vilaine
	Morbihan
Rouen	Eure
	Seine-Maritime
Strasbourg	Bas-Rhin
	Haut-Rhin
Toulouse	Ariège
	Aveyron
	Haute-Garonne
	Gers
	Lot
	Hautes-Pyrénées
	Tarn
	Tarn-et-Garonne
Versailles	Yvelines
	Essonne
	Hauts-de-Seine
	Val-d'Oise
Guadeloupe	Guadeloupe
Guyane	Guyane
Martinique	Martinique
Mayotte	Mayotte
La Réunion	La Réunion

REPÈRES & RÉFÉRENCES STATISTIQUES

SUR LES ENSEIGNEMENTS,
LA FORMATION ET LA RECHERCHE

2014

Directrice de la publication

Catherine Moisan

Rédactrice en chef

Mireille Dubois

Responsable d'édition

Annick Vialla

Secrétaire de rédaction

Bernard Javet

Maquette intérieure

Corinne Jadas

Maquette de couverture

Delcom-MENESR et Yves Tremblay

Impression

Ovation

Auteurs

Sarah Abdouni

Dominique Abriac

Cédric Afsa

Sandra Andreu

Audrey Baëhr

Benjamin Beaumont

Linda Ben-Ali

Jeanne Benhaim-Grosse

Évelyne Blanché

Anais Bret

Gérard Briaud

Agnès Brizard

Olivier Capelle

Éric Chan-Pang-Fong

Gilles Collet

Ghislaine Cormier

Sophie Cristofoli

Jean-Pierre Dalous

Laurence Dauphin

Catherine David

Aurélie Demongeot

Mireille Dubois

Françine Dupouy

Samuel Fouquet

Patricia Ganem

Émilie Garcia

Paul-Olivier Gasq

Joëlle Grille

Valentin Guillon

Stéphane Herrero

Tamara Hubert

Caroline Iannone

Christophe Jagers

Marie-Laurence Jaspar

Martine Jeljoul

Roselyne Kerjosse

Saskia Keskaik

Nadine Laïb

Sylvie Le Laidier

Annie Le Roux

Alexandra Louvet

Diane Marlat

Nicolas Miconnet

Olivier Monso

Sylvaine Péan

Jacqueline Perrin-Haynes

Sabrina Perronnet

Pascale Poulet-Coulibando

Patricia Prouchandy

Danielle Prouteau

Juliette Robin

Ophélie Rogel

Léa Roussel

Sophie Ruiz

Franck Salles

Alexia Stéfanou

Fanny Thomas

Catherine Valette

Thierry Voisine

Ronan Vourc'h

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

Repères et références statistiques est organisé selon un mode de présentation unique où chaque thème est traité en une double page. Son utilisation est ainsi particulièrement aisée. Une page de tableaux et graphiques est accompagnée d'une présentation synthétique et de rubriques permanentes : « Définitions » et « Pour en savoir plus », qui permettent au lecteur de bien interpréter les données et de compléter, s'il le souhaite, cette information en recourant aux autres publications de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

Cet ouvrage propose, d'édition en édition, une information suivie et actualisée, sur tous les aspects structurels de l'éducation, du primaire au supérieur, et de la recherche. Il présente notamment des séries chronologiques longues.

Chaque édition fait l'objet de modifications et d'enrichissements et apporte des éclairages sur des thèmes nouveaux en fonction de l'actualité et de la disponibilité d'études spécifiques. Ainsi cette édition présente de nouvelles pages, notamment sur les compétences des jeunes en mathématiques : compétences dans l'utilisation des mathématiques de la vie quotidienne évaluées dans le cadre de la JDC (8.5), culture mathématique mesurée par l'enquête Pisa (8.6) et, aussi, compétences des élèves en sciences en fin d'école élémentaire (8.2) et en fin de collège (8.3), dans le cadre du dispositif Cedre. Par ailleurs, le chapitre relatif aux personnels enseignants et non enseignants a été réorganisé et enrichi d'une page sur les départs à la retraite (9.20). Enfin, la présentation des informations sur les effectifs d'étudiants a également été revue afin d'améliorer leur cohérence et d'en faciliter la lecture.

Ce trente et unième numéro de **Repères et références statistiques** apporte aux décideurs comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence contribuent à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif.

Catherine Moisan
Directrice de l'évaluation,
de la prospective et de la performance

Repères et références statistiques en ligne

Le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche participe au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et analyses qu'il détient. À ce titre, il encourage la meilleure utilisation et la plus large diffusion possible des informations statistiques de cet ouvrage. Les contenus de *Repères et références statistiques* sont ainsi mis à disposition sur les sites Internet institutionnels.

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable ; l'utilisateur veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

Consultez *Repères et références statistiques* en ligne à l'adresse :

www.education.gouv.fr/statistiques/rers

- téléchargez l'ouvrage au format pdf
- téléchargez les tableaux et graphiques au format Excel

Retrouvez sur les sites Internet du ministère l'ensemble des données publiques couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche :

- les derniers résultats d'enquêtes ;
- les publications et rapports de référence ;
- des données détaillées et actualisées ;
- des répertoires, nomenclatures et documentation.

www.education.gouv.fr/statistiques

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques

Nous vous remercions d'adresser vos observations et suggestions éventuelles à :

Repères et références statistiques
ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance,
61-65, rue Dutot, 75015 Paris
ou par message électronique à rers@education.gouv.fr

Signes conventionnels utilisés

- Pas d'effectif
- ε Résultat très petit mais non nul
- ns Résultat non significatif
- nd Information non disponible
- (blanc) Aucun résultat ne peut être inscrit
- 2013p Données provisoires pour l'année (ou la session) 2013
- (r) Données révisées par rapport à l'édition précédente

Champ géographique

- Départements d'outre-mer (DOM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.
- Collectivités d'outre-mer (COM) : Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna. Saint-Barthélemy et Saint-Martin restent rattachées à l'académie de Guadeloupe.
- La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ».
- Le terme « France entière » regroupe la France métropolitaine, les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie.

Remarque - Mayotte a changé de statut le 31 mars 2011, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM). Ce changement de statut a été pris en compte à partir de l'édition 2012.

1	Le système éducatif	15
1.1	Les principales filières de formation	16
1.2	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	18
1.3	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par département et académie	20
1.4	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge	22
1.5	Où se trouvent les jeunes de 14 à 17 ans ?	24
1.6	La scolarisation des élèves en situation de handicap	26
1.7	La scolarisation des élèves allophones arrivants	28
1.8	Les personnels des secteurs public et privé	30
1.9	Les structures de formation initiale	32
2	Les établissements	35
2.1	Les écoles	36
2.2	Les classes du premier degré	38
2.3	Les collèges et les lycées : types d'établissement et classes	40
2.4	Les collèges et les lycées : cycles d'enseignement et classes	42
2.5	La taille des classes dans le second degré	44
2.6	La taille des collèges et des lycées	46
2.7	Les collèges et les lycées par académie	48
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	50
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	52
2.10	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	54
2.11	Les ensembles immobiliers du second degré public	56
2.12	Le climat scolaire et la violence dans les collèges	58
2.13	Les incidents graves déclarés par les collèges et lycées publics	60
2.14	L'absentéisme des élèves du second degré	62
2.15	Les écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair)	64
2.16	Les réseaux de réussite scolaire (RRS)	66
2.17	Les établissements publics en zones urbaines sensibles	68
2.18	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	70
3	Les élèves du premier degré	73
3.1	Le premier degré : évolution	74
3.2	Le premier degré par département et académie	76
3.3	Le premier degré selon le sexe et l'âge	78
3.4	Le préélémentaire : évolution	80

3.5	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	82
3.6	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré (1)	84
3.7	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré (2)	86
3.8	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	88
3.9	La santé des enfants en grande section et en CM2	90

4 Les élèves du second degré 93

4.1	Le second degré : évolution	94
4.2	Le second degré par département et académie	96
4.3	L'origine sociale des élèves du second degré	98
4.4	Le premier cycle par classe : sexe, âge et flux	100
4.5	Le second cycle professionnel : évolution	102
4.6	Le second cycle professionnel selon la classe et le sexe	104
4.7	Le second cycle professionnel : âge et sexe	106
4.8	Le second cycle professionnel : flux	108
4.9	Le second cycle professionnel par spécialité	110
4.10	Le second cycle général et technologique par série	112
4.11	Le second cycle général et technologique : sexe, âge et flux	114
4.12	Les options de seconde générale et technologique	116
4.13	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	118
4.14	Les options de première générale et technologique	120
4.15	Les options de terminale générale et technologique	122
4.16	L'étude des langues vivantes dans le second degré	124
4.17	Les sections linguistiques dans le second degré	126
4.18	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	128
4.19	Les élèves de Segpa	130
4.20	Les élèves en situation de handicap dans le second degré (1)	132
4.21	Les élèves en situation de handicap dans le second degré (2)	134
4.22	Les élèves des dispositifs relais en collège	136
4.23	L'enseignement agricole dans le second degré	138
4.24	Le devenir des élèves cinq ans après leur entrée en sixième	140
4.25	Le devenir des élèves quinze ans après leur entrée au CP	142
4.26	Les élèves de sixième : trajectoires dans le secondaire et le supérieur	144
4.27	Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT dans l'enseignement scolaire et l'apprentissage	146
4.28	La santé des adolescents en classe de troisième	148

5	Les apprentis	151
5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution	152
5.2	Les apprentis par région et académie	154
5.3	Les apprentis par spécialité de formation	156
5.4	L'apprentissage dans le second cycle professionnel	158
5.5	Les origines scolaires des apprentis du second degré	160
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	162
5.7	Les apprentis et les CFA en 2013-2014	164
6	Les étudiants	167
6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	168
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	170
6.3	Les étudiants dans les formations scientifiques	172
6.4	Les étudiants des universités	174
6.5	Les nouveaux entrants à l'université	176
6.6	La population universitaire par établissement et académie	178
6.7	Les étudiants préparant un DUT	180
6.8	Les étudiants des filières d'ingénieurs	182
6.9	Les écoles de commerce, gestion et vente	184
6.10	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	186
6.11	Les sections de techniciens supérieurs (et assimilés)	188
6.12	Les sections de techniciens supérieurs (et assimilés) par spécialité	190
6.13	Les femmes dans l'enseignement supérieur	192
6.14	L'origine sociale des étudiants français	194
6.15	Les étudiants de nationalité étrangère dans l'enseignement supérieur	196
6.16	Les étudiants de nationalité étrangère dans l'enseignement supérieur par nationalité	198
6.17	Les étudiants de nationalité étrangère dans les universités	200
6.18	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur (1)	202
6.19	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur (2)	204
6.20	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire : provenance et devenir un an après	206
6.21	Le devenir des bacheliers 2008 : situation à la rentrée 2008	208
6.22	Les bacheliers 2008 entrés à l'université après le bac : situation à la rentrée 2012	210
6.23	Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur hors université : situation à la rentrée 2012	212
6.24	Les stages effectués dans les universités	214

7 La formation continue

217

7.1	La formation continue : évolution	218
7.2	La formation continue dans les Greta	220
7.3	La formation continue dans l'enseignement supérieur	222

8 Résultats, diplômes, insertion

225

8.1	Les compétences du socle en fin d'école et fin de collège	226
8.2	Les compétences en sciences en fin d'école élémentaire	228
8.3	Les compétences en sciences en fin de collège	230
8.4	Les compétences en lecture des jeunes	232
8.5	Les compétences des jeunes dans l'utilisation des mathématiques de la vie quotidienne	234
8.6	La culture mathématique selon l'enquête Pisa : évolution 2003-2012	236
8.7	Le second degré : accès au niveau IV	238
8.8	Le diplôme national du brevet	240
8.9	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge et origine sociale	242
8.10	La réussite au baccalauréat selon la série	244
8.11	La réussite au baccalauréat : sexe, âge et origine sociale	246
8.12	La proportion de bacheliers dans une génération	248
8.13	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	250
8.14	La réussite au CAP et BEP : sexe et âge	252
8.15	La réussite au CAP et BEP par spécialité	254
8.16	Les diplômes du BTS : présentation générale	256
8.17	Les diplômes du BTS par spécialité	258
8.18	Les diplômes universitaires de technologie (DUT)	260
8.19	La réussite au DUT	262
8.20	Les diplômes universitaires : évolution	264
8.21	Les diplômes universitaires par discipline	266
8.22	La réussite en cursus licence	268
8.23	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	270
8.24	Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif	272
8.25	L'emploi à la sortie du lycée	274
8.26	L'emploi des sortants d'apprentissage	276
8.27	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	278
8.28	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	280
8.29	La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	282

8.30	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	284
8.31	L'Europe face aux objectifs de Lisbonne	286

9 Les personnels

289

9.1	Les personnels selon leur affectation budgétaire	290
9.2	La féminisation du personnel	292
9.3	Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge	294
9.4	Les enseignants du premier degré public	296
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	298
9.6	Les enseignants du premier degré privé	300
9.7	Les enseignants du second degré public : évolution	302
9.8	Les enseignants du second degré public par académie	304
9.9	Les enseignants du second degré privé	306
9.10	Les enseignants du second degré « face à élèves » par type d'établissement	308
9.11	Les enseignants du second degré « face à élèves » par discipline	310
9.12	Le service des enseignants dans le second degré	312
9.13	L'encadrement des élèves dans le second degré	314
9.14	Le temps de travail des enseignants du premier et du second degré public	316
9.15	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	318
9.16	Les enseignants du supérieur par discipline	320
9.17	Le personnel administratif, technique et d'encadrement (1)	322
9.18	Le personnel administratif, technique et d'encadrement (2)	324
9.19	La formation continue des personnels des premier et second degrés publics	326
9.20	Les départs en retraite des personnels	328
9.21	Les concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré public	330
9.22	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré	332
9.23	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public	334
9.24	Les concours de recrutement de personnels d'éducation et d'orientation	336
9.25	Les concours de recrutement de personnels de direction et d'inspection	338
9.26	Les concours de recrutement de personnels ASS et des bibliothèques	340
9.27	Les concours de recrutement de personnels ITRF	342

10 Budgets, coûts et financements

345

10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	346
10.2	Le budget : analyse et évolution	348
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	350
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	352

10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	354
10.6	La taxe d'apprentissage	356
10.7	Les bourses nationales dans le second degré	358
10.8	L'aide aux étudiants	360
10.9	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	362
10.10	L'action sociale en faveur des étudiants	364

11 Recherche et développement **367**

11.1	La recherche et développement : vision d'ensemble	368
11.2	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	370
11.3	Le financement de la recherche et développement dans les entreprises	372
11.4	Les acteurs de la recherche et développement publique	374
11.5	La recherche et développement : les effectifs	376
11.6	La recherche et développement dans les régions	378
11.7	Les activités de recherche et développement dans le monde	380

12 L'outre-mer **383**

12.1	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les DOM	384
12.2	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie	386
12.3	Le premier degré dans les DOM	388
12.4	Le second degré dans les DOM	390
12.5	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	392
12.6	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel dans les DOM	394
12.7	L'origine sociale des élèves du second degré dans les DOM	396
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	398
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	400
12.10	Les diplômés dans les DOM	402
12.11	La réussite au baccalauréat dans les DOM	404
12.12	Les personnels dans les DOM	406
12.13	Les enseignants du second degré public dans les DOM	408

Sigles	411
--------	-----

Notes d'informations, tableaux statistiques	421
---	-----

Les publications du ministère réalisées par la DEPP	429
---	-----

des définitions claires

4

LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

numéro et titre du chapitre

une présentation synthétique sur chaque thème

Présentation

Depuis la rentrée 1995 jusqu'à la rentrée 2012, les effectifs du second cycle professionnel ont diminué régulièrement (- 72 000 élèves à champ constant). À la rentrée 2013, cette baisse s'interrompt et le nombre d'élèves inscrits dans une formation professionnelle du second degré augmente de 12 700 (+ 1,9 %) [1]. Par niveau, seuls les effectifs des terminales professionnelles sont en hausse. Les entrées dans la voie professionnelle (niveau première année de CAP, seconde professionnelle...) enregistrent une nouvelle baisse.

À la rentrée 2013, les préparations au CAP en 2 ans diminuent un peu (- 200 élèves). Cette baisse, engagée à la rentrée 2010 (- 3,0 % à champ constant entre 2010 et 2013), fait suite à une période de hausse de plus de 15 ans (+ 65,6 % depuis la rentrée 1995).

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création au milieu des années 1980. Le cursus s'effectuait en deux ans après un BEP, jusqu'à la mise en place du cursus en trois ans après la troisième en 2008 [2]. Le report des effectifs du BEP, où il ne reste plus aucun élève inscrit depuis la rentrée 2012, a ainsi permis à ceux du baccalauréat professionnel de passer de moins de 200 000 élèves en 2005 à plus de 541 000 en 2013 (+ 347 200 élèves à champ constant).

La répartition des spécialités de formation entre le secteur des services et celui de la production reste la même qu'en 2011 et 2012, avec une part des spécialités de la production qui approche le niveau atteint 20 ans auparavant (43,9 % en 2013, 44,7 % en 1995) [3].

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

Second cycle professionnel

Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Depuis la rentrée 2008, le second cycle professionnel est en pleine mutation avec l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en 2 ans au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en 3 ans après la troisième.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

MC

Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA

Brevet des métiers d'art.

des sources détaillées

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- « L'enseignement professionnel », *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

102 - Repères et références statistiques - édition 2014 / Les élèves du second degré

le renvoi à d'autres publications

Le second cycle professionnel : évolution

4.5

numéro
du thème

[1] Évolution des effectifs du second cycle professionnel

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

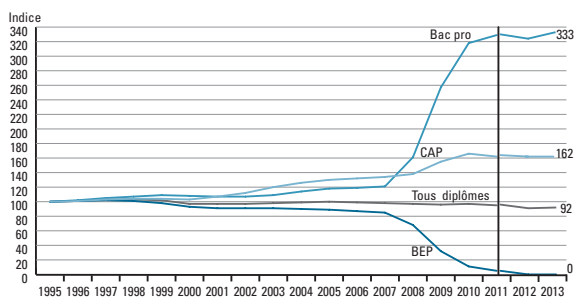
	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 c. Mayotte	2012	2013
CAP 1 an	3 670	4 866	6 509	6 481	6 470	6 333	6 340	6 340	5 729	5 555
CAP 2 ans										
CAP 1 ^{re} année	22 799	34 841	49 141	53 313	63 799	63 149	61 990	62 779	62 474	61 826
CAP 2 ^e année	19 593	28 521	40 360	42 712	45 204	53 639	52 450	53 131	52 614	53 101
Total CAP 2 ans	42 392	63 362	89 501	96 025	109 003	116 788	114 440	115 910	115 088	114 927
CAP 3 ans	28 424	8 730	593	478	273	189	-	-	-	-
BEP										
Seconde BEP	245 551	224 859	218 618	138 523	29 672	27 131	-	-	-	-
Terminale BEP (1)	235 216	220 397	209 163	190 653	122 472	27 958	26 243	26 339	-	-
Total BEP	480 767	445 256	427 781	329 176	152 144	55 089	26 243	26 339	-	-
Bac professionnel/BMA										
Seconde professionnelle	475	10	2 631	66 788	162 718	167 354	189 300	190 026	188 285	186 093
Première professionnelle	85 222	92 134	99 897	103 484	161 281	207 971	161 405	162 019	186 810	181 463
dont venant de terminale BEP	78 099	85 184	86 578	83 725	88 100	58 995	4 982	5 008	7 626	ns
dont venant de seconde professionnelle	ns	ns	1 529	4 148	53 588	127 481	133 156	133 714	155 246	156 589
Terminale professionnelle (2)	76 783	83 107	88 916	91 468	92 698	141 949	183 395	184 063	151 573	173 671
Total bac professionnel/BMA	162 480	175 251	191 444	261 740	416 697	517 274	534 100	536 108	526 668	541 227
MC niveaux IV et V	4 852	6 716	6 413	6 444	6 757	6 680	6 533	6 546	6 592	5 199
Autres formations de niveaux IV et V	2 716	1 180	1 712	2 696	2 819	3 183	3 418	3 418	3 463	3 363
Total 2^e cycle professionnel	725 301	705 361	723 953	703 090	694 282	705 536	691 074	694 661	657 540	670 271

(1) Y compris BEP 1 an.

(2) Y compris les bacs pro en 1 an.

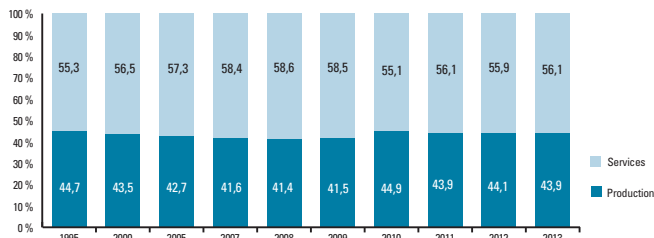
[2] Évolution des effectifs depuis 1995 selon le diplôme préparé (base 100 en 1995)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



[3] Évolution de la répartition des effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le secteur de formation (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



Les élèves du second degré / Repères et références statistiques - édition 2014 - 103

un champ
clairement définides constats
statistiques
précis pour
l'année qui vient
de s'écoulerdes éléments
graphiques
d'illustration

1.1	Les principales filières de formation	16
1.2	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	18
1.3	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par département et académie	20
1.4	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge	22
1.5	Où se trouvent les jeunes de 14 à 17 ans ?	24
1.6	La scolarisation des élèves en situation de handicap	26
1.7	La scolarisation des élèves allophones arrivants	28
1.8	Les personnels des secteurs public et privé	30
1.9	Les structures de formation initiale	32

Présentation

Le système éducatif français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le premier degré correspond aux enseignements pré-élémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la santé.

Le second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle, de la sixième à la troisième) et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; second cycle professionnel dans les lycées professionnels). Depuis la rentrée 1995, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa) ; ils accueillent pour partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré. À la rentrée 2012, s'est achevée la rénovation du second cycle professionnel entamée en 2008 : disparition du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans », mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans directement après la classe de troisième.

L'enseignement post-secondaire et supérieur est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], les classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique » utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de six ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

Enseignement supérieur

Second degré

Premier degré

Second cycle

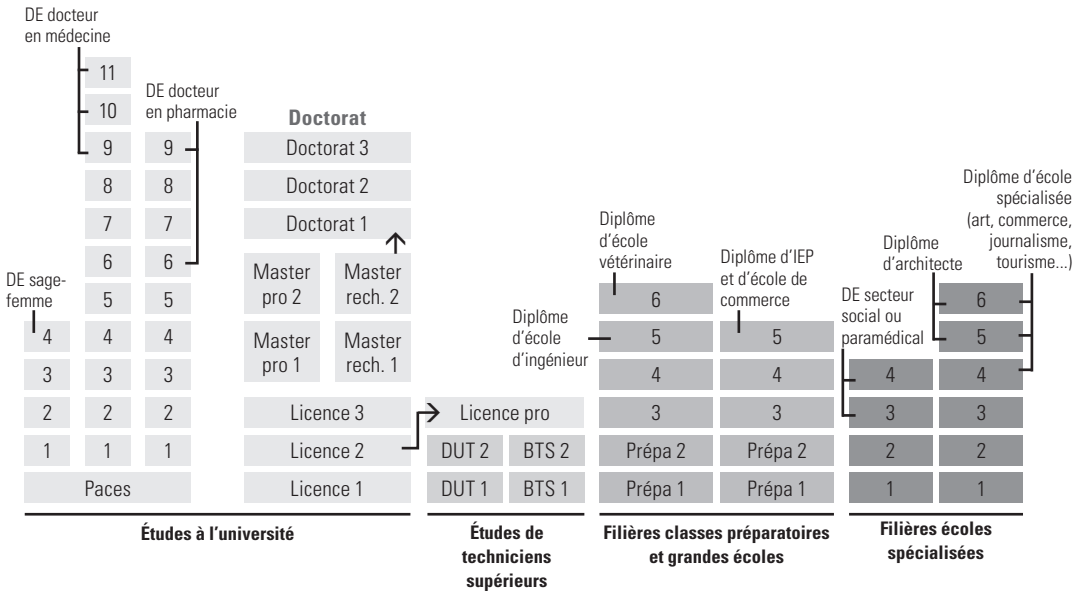
Premier cycle

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire

Remarque

Ensemble du Supérieur : source Onisep.



Lycée	Bac général	Bac technologique		BT	Bac pro	CAP	BEP
	Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique		Terminale BT		
	Première générale	Première technologique	Première d'adaptation (1)	Première BT	Première professionnelle		
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique			Seconde BT	Seconde professionnelle	1 ^{re} année CAP	Seconde BEP

(1) Classe d'accueil pour titulaires d'un BEP

Collège	Diplôme national du brevet (DNB)			
	Cycle d'orientation	Troisième		CPA / Clipa / Dima
	Cycle central	Quatrième		
		Cinquième		
Cycle d'observation et d'adaptation	Sixième		Sixième à troisième Segpa	

École	Cycle des approfondissements (cycle III)	Cours moyen deuxième année		Classes d'initiation et d'adaptation	
			Cours moyen première année		
			Cours élémentaire deuxième année		
	Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II)	6 ans	Cours élémentaire première année		
			Cours préparatoire		
Cycle des apprentissages premiers (cycle I)		Grande section			
		Moyenne section			
		Petite section			

Brevet Examen terminal → Passage d'une formation à une autre  Enseignements adaptés, ASH

Présentation

À la rentrée 2013, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,3 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, 130 000 de plus qu'à la rentrée précédente [1].

L'enseignement supérieur est le premier contributeur à cette hausse globale, avec une augmentation de ses effectifs de plus de 2 points (compte non tenu des apprentis préparant un diplôme du supérieur). Tous les types d'établissement participent à la croissance. Les universités, qui concentrent le plus fort contingent d'étudiants, affichent cette année une hausse comparable à celles des écoles. Le second degré connaît le même rythme de hausse que le premier degré (+0,6 %), contrairement aux années passées où les effectifs évoluaient en sens opposé. Cela étant, la situation est très contrastée selon le type d'établissement. On assiste notamment à une baisse sensible du nombre de jeunes inscrits dans un centre de formation des apprentis (- 15 000, soit - 5,0 %). Parallèlement, les lycéens professionnels sont plus nombreux (+ 13 000). Au total, la voie professionnelle secondaire connaît une légère érosion, beaucoup moins marquée qu'au cours des années 2010 à 2012. Le second cycle général et technologique quant à lui poursuit sa croissance soutenue (+ 1,3 %, hors agriculture et santé). Enfin, la baisse des effectifs inscrits dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté se confirme.

Globalement, les effectifs d'apprentis sont pour la première fois nettement orientés à la baisse [2]. La croissance des jeunes inscrits dans des formations supérieures ne suffit plus à compenser la baisse – brutale, on l'a vu – des apprentis du secondaire, d'autant qu'elle est plus modeste que les années passées.

Définitions

Population scolaire et de l'enseignement supérieur

Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle des autres ministères (en charge de l'agriculture, de la santé, de la culture) sont comptabilisés. On notera que pour les étudiants, ce sont les inscriptions administratives et non les personnes physiques qui sont comptées.

Depuis le 31 mars 2011, Mayotte est devenue département d'outre-mer. À partir de cette date, ses effectifs sont dénombrés avec ceux de France métropolitaine et des DOM.

Premier degré, ASH

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir 3.1.

Second degré

Voir « Définitions » en 4.1.

Universités


En 2011, les universités de Nancy I, Nancy II, et Metz ainsi que l'INP de Lorraine ont fusionné pour créer le grand établissement « université de Lorraine ». Les effectifs restent toutefois comptabilisés avec ceux des universités. Voir « Définitions » en 6.4.

CPGE, STS, DUT

Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs, diplômes universitaires de technologie.

IUFM

Instituts universitaires de formation des maîtres. Depuis leur rattachement à une université (2008-2010), leurs effectifs sont comptabilisés avec ceux des universités. Voir « Définitions » en 6.1.

 Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES
Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

[1] Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (en milliers)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	1980	1990	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	Évol (%) 2013/2012
Premier degré éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 624,6	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 718,9	6 760,6	0,6
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 557,0	2 580,9	0,9
Élémentaire (CP-CM2)	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 115,7	4 132,6	0,4
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	44,3	45,1	46,8	46,2	47,2	2,1
Second degré éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 422,0	5 472,8	0,9
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 126,4	3 165,9	3 185,2	3 216,7	3 237,6	0,6
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7	657,5	670,3	1,9
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 452,2	1 470,6	1,3
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	109,5	95,6	94,5	95,8	95,6	94,4	-1,3
Second degré agriculture (1)	117,1	116,2	151,3	154,9	149,9	153,3	153,6	147,5	148,6	0,7
Scolarisation dans établissements de la Santé (1)	96,2	88,2	81,4	76,3	71,5	72,6	72,6	72,8	71,7	-1,5
Centre de formation des apprentis (2)	244,1	226,9	376,1	395,6	433,5	442,9	443,3	444,8	432,4	-2,8
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	315,2	314,9	313,1	313,4	302,8	287,7	-5,0
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	70,6	111,4	122,9	122,9	135,4	138,9	2,6
Préapprentissage en CFA	18,7	6,6	10,2	9,7	7,2	6,9	6,9	6,7	5,8	-12,5
Enseignement supérieur (3)	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 319,6	2 350,6	2 350,9	2 379,2	2 429,9	2,1
Universités (hors CPGE, préparation DUT et formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 256,4	1 284,3	1 299,3	1 310,9	1 310,9	1 321,1	1 355,9	2,6
CPGE et prépas intégrées des écoles d'ingénieurs	42,9	68,4	76,2	80,2	87,6	88,8	88,8	91,3	93,5	2,4
STS	67,9	199,3	238,9	230,4	242,2	245,8	246,0	253,7	255,0	0,5
Préparation DUT	53,7	74,3	116,9	111,3	115,7	115,0	115,0	114,7	115,8	1,0
Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat)	40,0	57,7	96,6	104,4	122,0	130,4	130,4	134,3	137,3	2,2
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors BTS)	15,8	46,1	63,4	88,4	121,3	126,7	126,7	131,0	134,2	2,4
Écoles paramédicales et sociales (2)	91,7	74,4	93,4	131,7	137,4	140,6	140,7	132,9	132,9	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (4)	76,0	121,7	218,5	252,6	194,1	192,4	192,4	200,1	205,3	2,6
<i>dont autres établissements d'enseignement universitaire (5)</i>	<i>nd</i>	<i>35,5</i>	<i>36,2</i>	<i>48,7</i>	<i>58,7</i>	<i>57,6</i>	<i>57,6</i>	<i>58,8</i>	<i>61,3</i>	<i>4,2</i>
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 020,1	14 992,1	15 061,7	15 146,8	15 185,2	15 316,0	0,9
Total élèves du premier degré (6)	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 693,3	6 728,6	6 723,1	6 776,1	6 784,4	6 825,2	0,6
Total élèves et apprentis du second degré (6)	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 972,9	5 832,4	5 865,2	5 896,9	5 886,2	5 922,1	0,6
Total étudiants et apprentis du supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 353,9	2 431,0	2 473,5	2 473,8	2 514,6	2 568,8	2,2

(1) Sans double compte avec le ministère en charge de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la santé, les doubles comptes ne sont repérés que depuis 2008 (voir 1.6).

(2) Données provisoires pour l'année 2013.

(3) La présentation a été revue. Les effectifs de l'université de Lorraine, comptabilisés les années précédentes dans la rubrique « Autres établissements », ont été réintégrés dans les universités (rentrées 2011 et 2012).

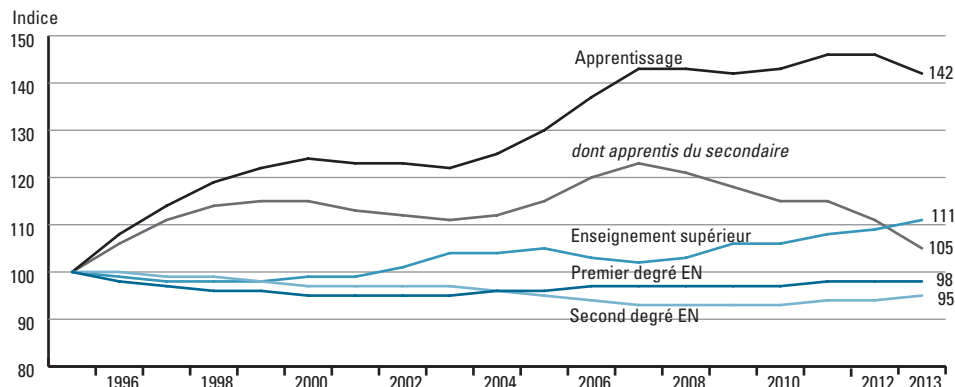
(4) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).

(5) Établissements universitaires privés et grands établissements dispensant des formations de type universitaire (Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, EPHE, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes).

(6) Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

[2] Évolution des effectifs par degré d'enseignement depuis 1995 (base 100 en 1995)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



Présentation

En 2012-2013, les effectifs de la population scolarisée (14 916 300) ont augmenté de 37 800 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,3 % par rapport à la rentrée précédente [1]. Dans le même temps, la population a augmenté de 0,4 %. Au total, 22,7 % de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer hors Mayotte est scolarisée en 2012-2013.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent plus ou moins entre les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013 [1]. Ils baissent pour les académies de Nancy-Metz, Reims, Caen, Dijon et Clermont-Ferrand (entre - 0,3 % et - 0,6 %). La baisse est nettement plus importante pour les académies de Martinique (- 2,8 %) et de Guadeloupe (- 2,1 %). La hausse la plus importante revient à l'académie de Guyane (+ 1,5 %). La population scolaire progresse également dans d'autres académies : + 1,1 % à Toulouse, + 0,8 % à Lyon, + 0,7 % à Créteil, Paris et Rennes, + 0,6 % à Bordeaux, Montpellier et Versailles et + 0,4 % à Grenoble, Limoges et Nantes. Dans les autres académies, les effectifs scolarisés en 2012-2013 sont pratiquement stables par rapport à 2011-2012.

Le taux de scolarisation varie, en France, de 16,5 % dans l'académie de Corse à 31,9 % dans celle de Guyane. En France métropolitaine, Paris détient le taux de scolarisation le plus élevé (28,9 %). Les résultats sont contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le taux est de 25,4 % en Haute-Garonne contre 16,5 % dans le Lot. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le taux le plus faible avec seulement 15,1 % de la population scolarisée.

Dans les DOM hors Mayotte, la part de la population scolarisée (27,6 %) est bien au-dessus de la moyenne nationale. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

Définitions

Population scolarisée

Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et, depuis 2012, l'ensemble des effectifs en formation continue. De même, depuis 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui de la page 1.2.

Population totale

Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2011 et 2012). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

Taux de scolarisation

Rapport de la population scolarisée à la population totale, quel que soit son âge.

Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.
- Statistiques (2012-2013) communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé (2011-2012).
- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

[1] Population scolarisée et population totale par département et académie en 2012-2013

Départements et académies	Population scolarisée	Évolution 2012/2011 (%)	Population totale	Taux de scolarisation (%)	Départements et académies	Population scolarisée	Évolution 2012/2011 (%)	Population totale	Taux de scolarisation (%)
Alpes-de-Haute Provence	29 791	-1,6	162 950	18,3	Meurthe-et-Moselle	179 371	0,2	734 597	24,4
Hautes-Alpes	25 951	-0,7	141 409	18,4	Meuse	36 727	-1,2	193 119	19,0
Bouches-du-Rhône	465 566	0,0	1 989 380	23,4	Moselle	211 424	-0,5	1 044 948	20,2
Vaucluse	122 667	-0,4	553 298	22,2	Vosges	75 158	-1,1	377 128	19,9
Aix-Marseille	643 975	-0,2	2 847 037	22,6	Nancy-Metz	502 680	-0,4	2 349 792	21,4
Aisne	113 463	-1,1	542 967	20,9	Loire-Atlantique	322 002	0,6	1 323 238	24,3
Oise	180 853	0,4	809 549	22,3	Maine-et-Loire	200 366	0,3	799 907	25,0
Somme	137 629	0,0	573 183	24,0	Mayenne	66 877	-0,2	308 945	21,6
Amiens	431 945	-0,1	1 925 699	22,4	Sarthe	125 600	0,1	568 844	22,1
Doubs	128 453	0,5	533 091	24,1	Vendée	133 426	0,7	657 548	20,3
Jura	52 683	-0,5	261 287	20,2	Nantes	848 271	0,4	3 658 482	23,2
Haute-Saône	47 087	-0,5	240 238	19,6	Alpes-Maritimes	228 350	-0,3	1 080 949	21,1
Territoire de Belfort	33 265	-1,4	144 172	23,1	Var	195 562	-0,1	1 022 830	19,1
Besançon	261 488	-0,1	1 178 788	22,2	Nice	423 912	-0,2	2 103 779	20,2
Dordogne	69 440	-0,5	418 876	16,6	Cher	55 596	-0,6	310 709	17,9
Gironde	351 287	1,1	1 493 063	23,5	Eure-et-Loir	89 212	0,6	434 567	20,5
Landes	70 374	0,5	397 708	17,7	Indre	39 992	-1,7	229 121	17,5
Lot-et-Garonne	61 411	0,7	333 553	18,4	Indre-et-Loire	140 069	0,1	599 260	23,4
Pyrénées-Atlantiques	134 169	-0,2	662 208	20,3	Loir-et-Cher	64 303	0,2	334 819	19,2
Bordeaux	686 681	0,6	3 305 408	20,8	Loiret	149 291	0,2	665 136	22,4
Calvados	160 105	-0,2	689 712	23,2	Orléans-Tours	538 463	0,0	2 573 612	20,9
Manche	97 158	-1,3	500 984	19,4	Paris	660 564	0,7	2 285 911	28,9
Orne	57 774	-0,9	289 371	20,0	Charente	65 126	-0,5	352 833	18,5
Caen	315 037	-0,6	1 480 067	21,3	Charente-Maritime	121 051	-0,2	633 838	19,1
Allier	61 374	-0,7	342 619	17,9	Deux-Sèvres	71 954	-0,1	374 190	19,2
Cantal	24 863	-0,5	146 459	17,0	Vienne	103 446	0,1	431 795	24,0
Haute-Loire	45 356	0,1	226 473	20,0	Poitiers	361 577	-0,1	1 792 656	20,2
Puy-de-Dôme	145 128	-0,5	640 791	22,6	Ardennes	56 339	-1,3	281 200	20,0
Clermont-Ferrand	276 721	-0,5	1 356 342	20,4	Aube	65 148	0,4	305 254	21,3
Corse-du-Sud	23 206	0,2	148 896	15,6	Marne	135 815	0,2	566 583	24,0
Haute-Corse	29 904	0,3	172 404	17,3	Haute-Marne	34 005	-2,0	179 880	18,9
Corse	53 110	0,2	321 300	16,5	Reims	291 307	-0,3	1 332 917	21,9
Seine-et-Marne	322 846	0,5	1 363 954	23,7	Côtes-d'Armor	119 743	0,1	601 579	19,9
Seine-Saint-Denis	384 001	0,4	1 552 589	24,7	Finistère	195 849	0,1	905 219	21,6
Val-de-Marne	299 986	1,3	1 353 727	22,2	Ille-et-Vilaine	271 021	1,5	1 015 903	26,7
Créteil	1 006 833	0,7	4 270 270	23,6	Morbihan	155 875	0,8	737 385	21,1
Côte-d'Or	126 396	-0,2	528 490	23,9	Rennes	742 488	0,7	3 260 086	22,8
Nièvre	37 846	-1,8	216 405	17,5	Eure	124 516	0,5	595 192	20,9
Saône-et-Loire	103 625	-0,2	556 947	18,6	Seine-Maritime	297 800	-0,1	1 254 541	23,7
Yonne	65 204	0,1	342 124	19,1	Rouen	422 316	0,1	1 849 733	22,8
Dijon	333 071	-0,3	1 643 966	20,3	Bas-Rhin	257 914	0,1	1 104 175	23,4
Ardèche	62 278	0,2	321 230	19,4	Haut-Rhin	153 503	-0,2	756 561	20,3
Drôme	104 656	0,1	494 099	21,2	Strasbourg	411 417	0,0	1 860 736	22,1
Isère	302 336	0,4	1 233 033	24,5	Ariège	26 733	0,0	153 218	17,4
Savoie	89 623	-0,2	425 546	21,1	Aveyron	50 578	-0,1	275 574	18,4
Haute-Savoie	161 481	1,1	766 712	21,1	Haute-Garonne	327 555	1,4	1 291 398	25,4
Grenoble	720 374	0,4	3 240 620	22,2	Gers	33 979	0,4	190 725	17,8
Nord	672 840	0,2	2 582 525	26,0	Lot	28 955	-1,0	175 887	16,5
Pas-de-Calais	333 895	-0,3	1 465 093	22,8	Hautes-Pyrénées	44 000	0,4	229 290	19,2
Lille	1 006 735	0,1	4 057 618	24,8	Tarn	74 632	1,5	382 387	19,5
Corrèze	43 637	0,3	241 934	18,0	Tarn-et-Garonne	50 184	2,4	250 555	20,0
Creuse	18 348	-0,9	121 563	15,1	Toulouse	636 616	1,1	2 949 034	21,6
Haute-Vienne	77 271	0,7	377 575	20,5	Yvelines	337 488	0,3	1 420 908	23,8
Limoges	139 256	0,4	741 072	18,8	Essonne	295 555	0,9	1 239 209	23,9
Ain	127 398	1,2	616 548	20,7	Hauts-de-Seine	370 470	0,7	1 605 784	23,1
Loire	171 425	-0,3	754 356	22,7	Val-d'Oise	289 594	0,4	1 195 239	24,2
Rhône	483 868	1,1	1 783 728	27,1	Versailles	1 293 107	0,6	5 461 140	23,7
Lyon	782 691	0,8	3 154 632	24,8	France métropolitaine	14 382 210	0,3	63 730 820	22,6
Aude	67 821	0,1	366 449	18,5	Guadeloupe	117 449	-2,1	454 742	25,8
Gard	150 035	0,2	734 988	20,4	Guyane	80 026	1,5	251 099	31,9
Hérault	265 921	1,0	1 091 488	24,4	Martinique	91 907	-2,8	389 131	23,6
Lozère	16 245	0,6	76 962	21,1	La Réunion	244 683	-0,2	843 076	29,0
Pyrénées-Orientales	91 553	0,5	460 236	19,9	France métr. + DOM	14 916 275	0,3	65 668 868	22,7
Montpellier	591 575	0,6	2 730 123	21,7					

Présentation

Pendant l'année scolaire 2012-2013, 14 916 300 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer hors Mayotte. Ces élèves, apprentis et étudiants représentent 22,7 % de la population totale [1].

Alors qu'environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années 2000, ce taux, en recul pour la onzième année consécutive, atteint 11 % à la rentrée 2012.

La scolarisation des enfants dans le premier degré est stable. Le second degré comprend des élèves plus jeunes en moyenne puisque les plus de 18 ans sont en recul, et les élèves âgés de 11 ans en légère augmentation, effet dû à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur progresse pour les âges de 17 à 25 ans. C'est le nombre d'étudiants âgés de 18 ans qui augmente le plus.

L'apprentissage est stable. Il augmente très légèrement pour les jeunes âgés de 21 et 25 ans, ce qui traduit la hausse de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. En dehors de cette tranche d'âge, il stagne ou même recule pour ceux âgés de 16 ans et 19 ans (voir 5.1). L'espérance de scolarisation est stable par rapport aux deux années précédentes. Les taux de scolarisation par âge constatés en 2012-2013 permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans, 6,2 années de formation initiale, dont 2,7 années dans l'enseignement supérieur [2]. Cette espérance de scolarisation est plus longue pour les filles que pour les garçons (3 années contre 2,5 années) ; elles s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

Définitions

Population scolarisée

Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant de l'éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et, depuis 2012, l'ensemble des effectifs en formation continue. De même, depuis 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui de la page 1.2.

Population totale

Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2011 et 2012). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

Âge

L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

Premier degré

Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (MENESR).

Enseignement spécialisé hors MENESR

Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MENESR, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

Second degré du MENESR

Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MENESR.

Autres formations du second degré

Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

Apprentis

Tous niveaux, y compris préapprentis des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

Enseignement supérieur

Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.
- Statistiques (2012-2013) communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé (2011-2012).
- Insee-traitements DEPP pour la population par âge.

[1] Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)								
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré MENESR y c. spécialisé	Ens. spécial hors MENESR	2 ^{ème} degré MENESR y c. adapté	Autres formations du 2 ^{ème} degré	Apprentis	Enseignement supérieur		
2011-2012	0-1 an	1 633 254	so									
2010	2 ans	826 212	90 981	11,0 (-0,6)	11,0 (-0,6)							
2009	3 ans	818 208	803 727	98,2 (0,0)	98,2 (0,0)							
2008	4 ans	823 163	823 587	100 (0,1)	100 (0,1)							
2007	5 ans	814 259	817 367	100 (0,0)	99,9 (0,0)	0,1 (0,0)						
2006	6 ans	829 755	834 554	100 (0,5)	100 (0,5)	0,2 (0,0)						
2005	7 ans	810 997	812 677	100 (0,2)	99,7 (0,0)	0,3 (0,0)						
2004	8 ans	807 874	805 701	99,7 (0,2)	99,3 (0,2)	0,4 (0,0)						
2003	9 ans	805 398	799 125	99,2 (0,2)	98,7 (0,3)	0,5 (0,0)	0,1 (0,0)					
2002	10 ans	813 115	802 487	98,7 (-0,3)	95,1 (-0,2)	0,6 (0,0)	3,0 (-0,1)					
2001	11 ans	825 580	818 483	99,1 (-0,1)	14,0 (-1,1)	0,6 (0,0)	84,5 (1,0)					
2000	12 ans	841 784	825 767	98,1 (-0,5)	0,4 (0,0)	0,8 (0,0)	97,0 (-0,4)					
1999	13 ans	806 069	793 522	98,4 (0,2)		0,9 (0,0)	97,4 (0,2)	0,2 (0,0)				
1998	14 ans	801 361	785 687	98 (-0,2)		0,9 (0,0)	95,6 (-0,2)	1,6 (0,0)				
1997	15 ans	790 927	775 882	98,1 (0,5)		0,9 (0,0)	90,3 (0,6)	4,1 (-0,1)	2,8 (0,0)			
1996	16 ans	807 550	754 301	93,4 (0,2)		0,9 (0,0)	81,1 (0,5)	4,5 (0,1)	6,9 (-0,3)			
1995	17 ans	805 086	717 592	89,1 (0,0)		0,8 (0,0)	73,5 (-0,1)	4,1 (0,0)	8,2 (0,0)	2,6 (0,1)		
1994	18 ans	781 677	590 751	75,6 (-1,3)		0,6 (0,0)	30,0 (-3,6)	2,5 (-0,5)	7,7 (0,0)	34,8 (2,8)		
1993	19 ans	775 151	482 360	62,2 (-1,2)		0,4 (0,0)	9,5 (-3,1)	1,3 (-0,3)	7,1 (-0,2)	43,9 (2,4)		
1992	20 ans	801 003	411 808	51,4 (-1,1)		0,1 (0,0)	2,6 (-1,2)	0,6 (-0,1)	6,5 (0,0)	41,6 (0,2)		
1991	21 ans	793 811	339 941	42,8 (0,4)		0,1 (0,0)	0,8 (-0,3)	0,4 (0,0)	5,4 (0,2)	36,1 (0,5)		
1990	22 ans	794 076	279 468	35,2 (0,3)			0,3 (-0,1)	0,3 (0,0)	4,3 (0,2)	30,2 (0,1)		
1989	23 ans	787 581	206 487	26,2 (0,3)			0,3 (0,0)	0,3 (0,0)	3,1 (0,2)	22,6 (0,1)		
1988	24 ans	789 706	139 694	17,7 (0,6)			0,1 (0,0)	0,2 (0,0)	2,0 (0,2)	15,3 (0,4)		
1987	25 ans	783 291	87 649	11,2 (0,2)				0,2 (0,0)	1,2 (0,1)	9,8 (0,2)		
1986	26 ans	793 929	60 287	7,6 (0,1)				0,2 (0,0)	0,5 (0,0)	7,0 (0,1)		
1985	27 ans	790 519	41 374	5,2 (-0,1)				0,1 (0,0)	0,2 (0,0)	4,9 (-0,1)		
1984	28 ans	785 806	30 561	3,9 (0,0)				0,1 (0,0)		3,7 (-0,1)		
1983	29 ans	774 857	23 551	3,0 (0,1)				0,1 (0,0)		2,9 (0,1)		
1982 et avant	30 et plus	41 556 869	160 904	0,4 (0,0)						0,4 (0,0)		
Total		65 668 868	14 916 275	22,7 (0,0)	10,2 (0,0)	0,1 (0,0)	8,2 (0,0)	0,3 (0,0)	0,7 (0,0)	3,3 (0,0)		

(p) : provisoire.

so : sans objet.

(1) Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2011. Exemple : à 20 ans, 51,4 % des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2012, soit 1,1 point de moins qu'à la rentrée 2011.

(2) Dans certaines tranches d'âge l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

[2] Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans (en années) (1)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte				
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2009 2010	2010 2011	2011 2012 (p)	2012 2013 (p)
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,3	6,2	6,2	6,2	6,2
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,4	6,5	6,5
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	5,9	6,0	6,0	6,0
Dans le secondaire	3,4	3,9	4,0	3,9	3,9	3,6	3,6	3,6	3,5
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,6	3,5	3,5	3,4
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,6	3,6	3,6	3,5
Dans le supérieur	1,3	1,7	2,4	2,5	2,4	2,5	2,6	2,6	2,7
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	2,8	2,9	3,0
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,3	2,4	2,5

(1) L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

Présentation

En 2012-2013, en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques [1].

À 14 ans, 71,6 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième en 2012-2013, contre 58,5 % dix ans plus tôt. Les étapes du premier cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : à cet âge, les filles sont beaucoup plus fréquemment en troisième que les garçons (75,4 % contre 68,0 %). Au même âge, 20,7 % des garçons sont encore en quatrième alors que seulement 15,8 % des filles sont dans ce cas [2]. Par ailleurs, les garçons suivent un peu plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque 56,9 % des filles sont en seconde générale ou technologique contre seulement 44,8 % des garçons [1]. Ceux-ci sont encore massivement au collège.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet à cet âge, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (61,4 % pour les filles et 48,7 % pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (39,9 %) que les filles (29,4 %). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un jeune sur dix n'est plus scolarisé. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles (respectivement 11,7 % et 9,9 %).

Définitions

Champ

Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Les élèves, apprentis et étudiants sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

Population à 14, 15, 16 et 17 ans

Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2012).

Préapprentissage

Voir « Définitions » en 5.1.

Pro court scolaire

Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude professionnelle agricole (Capa) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

Pro court apprentissage

Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit principalement des formations préparant aux CAP ou Capa et mentions complémentaires de ce niveau.

Pro long scolaire

Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

Pro long apprentissage

Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit principalement des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

Post-bac

Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.
- Statistiques (2012-2013) communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé (2011-2012).
- Insee-traitements DEPP pour la population par âge.

[1] Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	11 920	20 280	32 200	11 703	19 533	31 236	3 027	5 427	8 454	2 344	3 829	6 173
6 ^e et 5 ^e	2 626	4 124	6 750	361	427	788	115	132	247	24	38	62
4 ^e	61 997	84 858	146 855	4 291	6 147	10 438	247	286	533	41	45	86
3 ^e (y compris préapprentissage)	295 005	278 880	573 885	80 125	108 354	188 479	8 918	11 141	20 059	1 000	1 209	2 209
2 ^{ème} générale et techno	12 373	12 142	24 515	219 383	181 742	401 125	43 335	42 987	86 322	5 170	5 054	10 224
1 ^{ère} générale et techno	263	425	688	11 492	11 287	22 779	187 349	149 185	336 534	47 247	45 843	93 090
Terminale générale et techno	18	26	44	302	446	748	10 883	9 784	20 667	171 083	130 009	301 092
Pro court scolaire (1)	43	61	104	5 961	6 496	12 457	22 916	28 336	51 252	20 929	23 794	44 723
Pro court apprentissage (1)	3	14	17	3 212	10 402	13 614	11 623	35 970	47 593	12 581	37 953	50 534
Pro long scolaire (1)	243	376	619	40 587	50 756	91 343	79 814	94 960	174 774	78 571	95 049	173 620
Pro long apprentissage (1)	1	2	3	436	2 407	2 843	1 344	6 125	7 469	3 988	10 907	14 895
Post-bac	3	4	7	14	18	32	129	268	397	10 922	9 969	20 891
Total scolarisés	384 495	401 192	785 687	377 867	398 015	775 882	369 700	384 601	754 301	353 900	363 699	717 599
Non-scolarisés (2)	6 853	8 821	15 674	7 634	7 411	15 045	23 520	29 729	53 249	39 095	48 392	87 487
Population	391 348	410 013	801 361	385 501	405 426	790 927	393 220	414 330	807 550	392 995	412 091	805 086

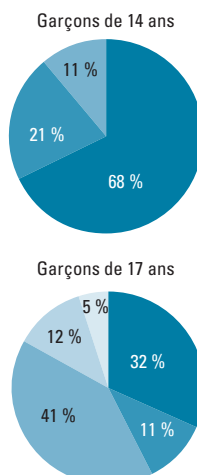
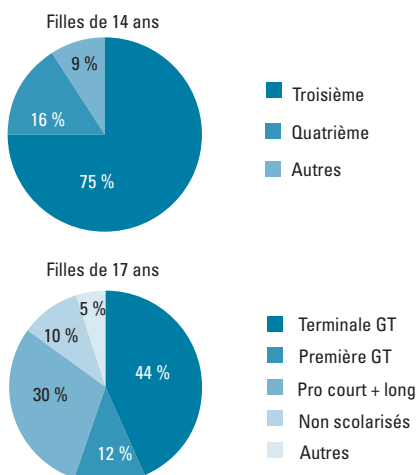
En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	3,0	4,9	4,0	3,0	4,8	3,9	0,8	1,3	1,0	0,6	0,9	0,8
6 ^e et 5 ^e	0,7	1,0	0,8	0,1	0,1	0,1	€	€	€	€	€	€
4 ^e	15,8	20,7	18,3	1,1	1,5	1,3	0,1	0,1	0,1	€	€	€
3 ^e (y compris préapprentissage)	75,4	68,0	71,6	20,8	26,7	23,8	2,3	2,7	2,5	0,3	0,3	0,3
2 ^{ème} générale et techno	3,2	3,0	3,1	56,9	44,8	50,7	11,0	10,4	10,7	1,3	1,2	1,3
1 ^{ère} générale et techno	0,1	0,1	0,1	3,0	2,8	2,9	47,6	36,0	41,7	12,0	11,1	11,6
Terminale générale et techno	€	€	€	0,1	0,1	0,1	2,8	2,4	2,6	43,5	31,5	37,4
Pro court scolaire (1)	€	€	€	1,5	1,6	1,6	5,8	6,8	6,3	5,3	5,8	5,6
Pro court apprentissage (1)	€	€	€	0,8	2,6	1,7	3,0	8,7	5,9	3,2	9,2	6,3
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	10,5	12,5	11,5	20,3	22,9	21,6	20,0	23,1	21,6
Pro long apprentissage (1)	€	€	€	0,1	0,6	0,4	0,3	1,5	0,9	1,0	2,6	1,9
Post-bac	€	€	€	€	€	€	€	0,1	€	2,8	2,4	2,6
Total scolarisés	98,2	97,8	98,0	98,0	98,2	98,1	94,0	92,8	93,4	90,1	88,3	89,1
Non-scolarisés (2)	1,8	2,2	2,0	2,0	1,8	1,9	6,0	7,2	6,6	9,9	11,7	10,9
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Voir rubrique « Définitions ».

(2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

[2] Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2012-2013 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Remarque - Pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau [1].

Présentation

310 900 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés à la rentrée 2013, soit une hausse de 4,2 % par rapport à l'année scolaire précédente. Les trois quarts des élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et le quart restant dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux [1].

Le milieu ordinaire scolarise 13 600 élèves supplémentaires, soit une hausse de 6 % (contre 6,9 % en 2012) alors que la scolarisation dans les établissements spécialisés diminue légèrement (- 0,8 %, soit 700 élèves de moins). En milieu ordinaire, les effectifs progressent de 4,3 % dans les classes du premier degré et de 8,2 % dans celles du second degré. La scolarisation collective croît moins vite dans le premier degré que dans le second degré (respectivement 2,8 % et 12,5 %). Les Segpa scolarisent 400 élèves de moins (- 2,8 %).

Dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux, huit élèves sur dix ont un niveau équivalent à un enseignement du premier degré, signe d'un retard scolaire significatif [2].

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences [3]. Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves en situation de handicap dans le premier degré (63 100 élèves), un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré (36 000 élèves). Ils sont plus souvent en Clis ou en Ulis (56 200 élèves) qu'en classe ordinaire (42 800 élèves) et forment 45 % des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

Définitions

Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

Depuis l'instauration de la loi de février 2005, l'orientation et les aides accordées aux jeunes en situation de handicap sont prescrites par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statuent au sein des maisons départementales du handicap (MDPH), en établissant un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Cette scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré) ou dans un établissement spécialisé (hospitalier ou médico-social), à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux.

Antérieurement à la loi de février 2005, les enquêtes n° 3 et n° 12 recensaient les élèves handicapés ou malades bénéficiant d'aménagements de scolarité pour des raisons de santé dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration, d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou sans projet individuel. Entre 2006 et 2010, ont encore été comptabilisés, de manière transitoire, les élèves bénéficiant d'un PAI avec aménagements notables de scolarité et ceux bénéficiant d'un PPS. Depuis 2011, seuls les élèves scolarisés avec un PPS sont pris en compte. Pour autant, le champ de la population d'élèves handicapés est comparable à celle des années antérieures.

Milieu ordinaire

La scolarisation s'effectue dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Cette scolarisation peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective ».

Scolarisation collective

Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (Clis) dans l'enseignement élémentaire ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

Les établissements hospitaliers et médico-sociaux

Sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

Classification des principales déficiences

- Polyhandicap : déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante.
- Pour les autres déficiences, voir 3.6.

Sources :

- MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO/Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteur de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.
- MENESR-DEPP/Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Pour en savoir plus

- Note d'Information 12.10.

[1] Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012, Public + Privé)

	2004	2006	2007	2008	2009 (1)	2010	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	Évolution 2012-2013 (%)
Premier degré	96 396	111 083	109 682	114 482	120 180	126 294	130 517	135 907	136 421	141 565	3,8
dont PPS (2)	-	89 045	101 507	109 121	115 951	123 213	130 517	135 907	136 421	141 565	
Classe ordinaire	58 812	71 399	70 048	74 251	79 129	83 309	86 089	90 705	90 900	94 782	4,3
Clis	37 584	39 684	39 634	40 231	41 051	42 985	44 428	45 202	45 521	46 783	2,8
% public	91,5	91,5	90,6	90,3	90,3	90,1	90,1	90,0	90,0	90,0	
Second degré	37 442	44 278	52 334	60 191	67 310	75 094	79 878	89 035	89 142	97 595	9,5
dont PPS (2)	-	28 789	42 178	52 056	60 380	70 080	79 878	89 035	89 142	97 595	
Classe ordinaire	31 454	34 928	40 760	45 697	50 125	54 865	56 719	63 244	63 261	68 473	8,2
dont Segpa collège	nd	7 571	9 570	11 956	13 392	15 099	15 788	16 029	16 030	15 582	-2,8
Ulis	5 988	9 350	11 574	14 494	17 185	20 229	23 159	25 791	25 881	29 122	12,5
% public	88,5	87,0	86,6	86,6	86,0	85,6	84,5	84,0	84,1	83,9	
Total en milieu ordinaire	133 838	155 361	162 016	174 673	187 490	201 388	210 395	224 942	225 563	239 160	6,0
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	6 640	6 313	6 936	7 192	8 153	8 273	8 273	7 931	-4,1
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	69 773	69 191	67 909	70 920	71 625	71 600	71 600	71 286	-0,4
Total étab. spécialisés (3)	77 141	76 951	76 413	75 504	74 845	78 112	79 778	79 873	79 873	79 217	-0,8
dont scolarisation partagée	nd	nd	nd	6 209	6 763	6 626	7 132	7 075	7 075	7 524	6,3
Ensemble (4)	210 979	232 312	238 429	243 968	255 572	272 874	283 041	297 740	298 361	310 853	4,2

nd : non disponible.

(1) Environ 1 500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas pu être recensés.

(2) Voir « Définitions ».

(3) Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(4) Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

[2] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire					Établissements spécialisés (3)		
	Total	Individuelle		Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
		dont Segpa (2)	dont Erea					
Premier degré	94 782			46 783	141 565	5 448	60 999	66 447
Prélémentaire	28 340			7 174	35 514	2 412	20 292	22 704
Élémentaire	66 442			39 609	106 051	3 036	40 707	43 743
Second degré	68 473	15 582	2 171	29 122	97 595	2 130	6 863	8 993
Premier cycle	52 757	15 582	1 033	11 492	64 249	1 466	5 419	6 885
Second cycle	15 217		1 096	2 605	17 822	664	1 444	2 108
Autre niveau (4)	499		42	15 025	15 524			
Niveau indéterminé (5)						353	3 424	3 777
Total	163 255	15 582	2 171	75 905	239 160	7 931	71 286	79 217

(1) Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

(2) Segpa de collège.

(3) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(4) Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

(5) Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

[3] Répartition par type de déficience des élèves en situation de handicap en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Déficiences	Milieu ordinaire					Établissements spécialisés (2)		
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	Clis	Classe ordinaire	Ulis				
Troubles intellectuels et cognitifs	27 635	35 428	15 207	20 785	99 055	723	35 862	36 585
Troubles du psychisme	25 273	4 393	13 754	2 588	46 008	4 173	16 391	20 564
Troubles du langage et de la parole	14 602	2 247	18 105	2 378	37 332	227	1 415	1 642
Troubles auditifs	3 355	689	2 960	580	7 584	2	3 019	3 021
Troubles visuels	2 129	244	2 214	206	4 793	4	682	686
Troubles viscéraux	2 088	149	1 476	83	3 796	394	76	470
Troubles moteurs	8 954	1 116	9 766	1 168	21 004	632	3 015	3 647
Plusieurs troubles associés	7 898	2 307	3 334	1 224	14 763	1 078	7 795	8 873
Autres troubles	2 848	210	1 657	110	4 825	612	1 868	2 480
Polyhandicap (1)						86	1 163	1 249
	94 782	46 783	68 473	29 122	239 160	7 931	71 286	79 217

(1) N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

(2) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

Présentation

D'environ 40 000 jusqu'en 2005, le nombre d'allophones arrivants a fortement diminué pour atteindre 34 700 élèves, en 2008-2009 [1]. Depuis, le nombre d'élèves est à nouveau en augmentation, jusqu'à 10 % entre 2011 et 2012. Durant l'année scolaire 2012-2013, 45 300 élèves allophones arrivants ont été accueillis dans les premier et second degrés : 21 600 dans une école élémentaire, 19 100 dans un collège, et 4 600 dans un lycée dont une majorité (55 %) dans un lycée professionnel. Au total, ces élèves représentent 4,7 % des effectifs scolaires du premier et du second degré. Par ailleurs, environ 1 500 élèves de plus de 16 ans, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (Greta). Globalement, 83,7 % des allophones arrivants bénéficient d'une aide, plus fréquemment au collège qu'au lycée ou dans les écoles élémentaires [2]. 77 % des élèves des écoles élémentaires sont accueillis dans une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants, où ils disposent de quelques heures de soutien, tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans le second degré, les dispositifs sont identiques : 91,0 % des élèves allophones dans les collèges et 85,4 % dans les lycées en bénéficient. Enfin, pour des questions de dispersion des élèves en milieu rural notamment ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs complémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires.

Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : trois académies, deux en France métropolitaine et une dans les DOM, y scolarisent moins de 70 % de leurs élèves primo-arrivants (Poitiers, Strasbourg et la Martinique), et deux académies 95 % et plus (Paris et Grenoble).

Définitions

Un « allophone arrivant »

C'est un élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), qui a une maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permettant pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux élèves nouvellement arrivés en France comme aux autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Dès les années 1970, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil spécifiques à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

Avertissement

Les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne des trois campagnes d'observation (novembre, février, mai).

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête n° 9 sur les élèves non francophones nouvellement arrivés en France.

Pour en savoir plus

- Note d'Information 12.01.

[1] Évolution des effectifs d'élèves allophones arrivants (en milliers)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé)

	2003 2004	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010 (1)	2010 2011	2011 2012	2012 2013 hors Mayotte	2012 2013 y c. Mayotte
Écoles élémentaires	18,6	19,0	17,6	17,3	17,0	17,3	18,5	19,0	20,8	21,6
Collèges	18,0	17,1	16,2	14,9	14,8	15,4	16,2	17,1	19,1	19,1
Lycées	2,5	3,2	3,3	2,7	3,0	3,0	3,4	3,9	4,5	4,6
Ensemble des élèves allophones	39,1	39,3	37,0	34,9	34,7	35,7	38,1	40,0	44,4	45,3
Total des élèves en écoles élémentaires	3 953,3	4 013,3	4 065,7	4 094,0	4 108,2	4 114,3	4 125,1	4 112,6	4 127,4	4 161,9
Total des élèves du second degré	5 581,1	5 485,4	5 418,0	5 371,4	5 339,7	5 331,7	5 353,2	5 384,5	5 388,3	5 422,0
Ensemble des élèves	9 534,3	9 498,8	9 483,7	9 465,4	9 448,0	9 446,0	9 478,4	9 497,1	9 515,7	9 583,9
Part des élèves allophones (%)	4,1	4,1	3,9	3,7	3,7	3,9	4,0	4,2	4,7	4,7

(1) Données révisées.

[2] Scolarisation des élèves allophones arrivants par académie en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Écoles élémentaires		Second degré				Ensemble		
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Effectifs d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien	
			Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)		Effectifs d'élèves	%
Aix-Marseille	890	81,8	846	93,9	142	71,1	1 877	1 623	86,4
Amiens	422	73,8	507	97,0	258	94,3	1 187	1 047	88,2
Besancon	232	59,8	317	93,8	12	91,7	561	447	79,7
Bordeaux	963	58,3	557	90,8	76	89,0	1 596	1 134	71,1
Caen	98	52,6	110	81,9	93	88,9	301	224	74,5
Clermont-Ferrand	301	72,8	284	98,5	91	96,4	676	587	86,8
Corse	168	62,0	194	99,5	8	-	370	297	80,3
Créteil	1 981	91,2	2 290	84,8	588	86,2	4 859	4 255	87,6
Dijon	441	76,2	343	86,8	63	56,6	846	669	79,0
Grenoble	1 201	92,3	843	98,7	147	98,0	2 191	2 085	95,1
Lille	512	71,0	528	89,5	184	70,2	1 224	965	78,8
Limoges	159	59,4	320	87,3	77	68,0	557	427	76,6
Lyon	1 742	83,5	1 224	86,6	282	68,2	3 247	2 706	83,3
Montpellier	1 075	70,1	799	97,7	280	95,1	2 155	1 801	83,6
Nancy-Metz	750	62,2	474	91,0	68	71,4	1 292	946	73,3
Nantes	647	66,3	479	88,8	31	60,2	1 157	873	75,5
Nice	1 019	90,3	590	96,8	45	77,6	1 654	1 527	92,3
Orléans-Tours	549	74,6	597	92,4	108	85,8	1 255	1 054	84,0
Paris	734	100,0	1 159	100,0	837	100,0	2 731	2 731	100,0
Poitiers	359	45,2	280	76,4	102	62,5	741	440	59,4
Reims	326	84,7	253	95,6	65	92,9	644	578	89,8
Rennes	469	50,4	613	90,4	187	59,3	1 269	901	71,0
Rouen	193	81,3	437	99,1	69	98,5	698	657	94,1
Strasbourg	771	62,3	636	73,8	147	65,1	1 554	1 045	67,3
Toulouse	712	66,7	701	85,2	136	87,8	1 549	1 191	76,9
Versailles	2 340	91,1	2 710	96,1	400	97,3	5 450	5 127	94,1
France métr.	19 053	78,3	18 090	91,6	4 498	85,8	41 641	35 338	84,9
Guadeloupe	207	57,4	162	96,1	-	-	369	274	74,3
Guyane	1 225	63,1	521	86,5	13	75,0	1 759	1 233	70,1
Martinique	116	64,5	151	36,5	22	63,6	289	144	49,8
Mayotte	820	75,6	67	54,5	14	-	901	656	72,8
La Réunion	207	74,2	149	100,0	7	100,0	363	310	85,3
DOM	2 575	67,6	1 049	80,7	57	54,7	3 681	2 617	71,1
France métr. + DOM y c. Mayotte	21 628	77,0	19 139	91,0	4 555	85,4	45 322	37 934	83,7

Présentation

En 2013-2014 en France métropolitaine et dans les DOM, 1 162 500 enseignants et personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'éducation exercent leurs fonctions au titre du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche. La part des enseignants est prépondérante parmi l'ensemble des personnels (78,4 %, dont 66,7 % dans le secteur public). Les personnels non enseignants du secteur public (21,6 % de la population) comptent plus d'un tiers d'assistants d'éducation.

Les effectifs de l'ensemble du personnel ont diminué de 13,6 % depuis 1999 [1] [2]. Ceux des non-enseignants du secteur public ont considérablement baissé entre 1999 et 2011 (- 32,1 %), en grande partie en raison du transfert de la gestion des personnels ouvriers, d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement aux collectivités territoriales initié en 2004. Le nombre des non-enseignants a de nouveau augmenté entre 2011 et 2012 (+ 2,8 %), du fait de la très forte progression des effectifs d'assistants d'éducation (+ 31,9 %). En 2013, le nombre d'assistants d'éducation fléchit (- 1,0 %), les effectifs globaux des non-enseignants suivent le même mouvement (- 1,1 %). Parmi les enseignants, la baisse des effectifs est de 7,1 % par rapport à 1999, nettement plus accentuée dans le public (- 7,9 %) que dans le privé (- 2,2 %).

Dans l'enseignement scolaire du secteur public, ce sont essentiellement les effectifs des enseignants du second degré qui, depuis 2003, régressent (- 11,8 %) malgré l'intégration en 2010 des stagiaires en formation dans les effectifs enseignants. Dans le premier degré public, le nombre d'enseignants a globalement augmenté depuis 1999 (+ 2,6 %), mais est en baisse sur les trois dernières rentrées scolaires. Le secteur privé enregistre également une baisse des effectifs. Elle concerne ceux du second degré depuis 2004 (- 6,7 %) avec une stabilisation en 2013 et touche également le premier degré, depuis 2005 (- 6,0 %).

Les enseignants exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur représentent 6,1 % de l'ensemble des personnels en 2013 (non compris les enseignants non permanents) et 7,8 % des enseignants. Leurs effectifs ont progressé de 9,2 % entre 1999 et 2007, année à partir de laquelle ils ont fortement diminué jusqu'en 2012 (- 10,4 %). Ils progressent à nouveau en 2013 (+ 1,8 %).

Définitions

Les enseignants

Sont comptabilisés les enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Les enseignants du Cned sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'enseignement supérieur les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, les moniteurs, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les contractuels, doctorants (voir 9.16). Dans les données de l'édition 2009, les enseignants de ces établissements autonomes n'avaient pas été intégrés.

Les autres personnels

Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. La catégorie « assistants d'éducation » regroupe les assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, les assistants de vie scolaire et les auxiliaires de vie scolaire. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant dans les services départementaux de l'éducation nationale et en rectorat.

Loi LRU

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités, du 10 août 2007. Elle a prévu le transfert aux universités de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois. Ces dispositions concernent l'ensemble des universités depuis 2013. Leurs personnels (enseignants et non enseignants) ne sont alors plus rémunérés sur crédits d'État. Ils sont recensés à partir des fichiers de gestion.

 Sources : MENESR-DEPP

- Fichiers de paye, de janvier 2000 à janvier 2014.

- Annuaires EPP, Agora, Poppée-Bib et Poppée-ITRF, de 2010 à 2014.

[1] Répartition des personnels selon l'affectation de 1999-2000 à 2005-2006

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, situation en janvier de l'année scolaire)

	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 730	316 150	317 293	318 236	318 381	318 236	320 103
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385	419 009
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public	734 970	739 790	746 218	750 005	748 644	742 621	739 112
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079	46 132
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861	98 777
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés privé	139 155	140 290	142 065	144 169	145 394	144 940	144 909
Enseignants dans les établissements du supérieur	71 600	73 040	74 094	74 881	75 853	76 004	75 055
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573	33 565
Ensemble des enseignants (1)	980 295	989 890	1 004 672	1 014 684	1 013 736	1 005 138	993 744
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, de surveillance <i>dont aides-éducateurs et assistants d'éducation</i>	364 790 61 470	368 470 62 320	369 960 60 430	367 195 55 770	353 937 50 190	344 794 51 287	344 154 58 197
Ensemble	1 345 085	1 358 360	1 374 635	1 381 879	1 367 673	1 349 932	1 337 898
Part des enseignants/ensemble	72,9	72,9	73,1	73,4	74,1	74,5	74,3

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation. Sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur.

[2] Répartition des enseignants selon le type de programme Lof ou l'affectation, depuis 2006-2007

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, situation en janvier de l'année scolaire)

	2006 2007 (2)	2008 2009 (3)	2009 2010 2010	2010 2011 (4)	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte	2012 2013	2013 2014
Enseignement scolaire du 1 ^{er} degré public	321 339	321 739	323 445	330 868	322 761	325 441	323 449	322 938
Enseignement scolaire du 2 nd degré public	413 107	393 860	389 008	389 787	385 165	387 184	381 902	380 630
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public	734 446	715 599	712 453	720 655	707 926	712 625	705 351	703 568
Enseignement du 1 ^{er} degré privé	46 123	46 140	45 483	44 377	43 824	43 824	43 590	43 379
Enseignement du 2 nd degré privé	98 378	95 521	94 971	94 262	93 198	93 198	92 726	92 715
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés privé (5)	144 501	141 661	140 454	138 639	137 022	137 022	136 316	136 094
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	77 859	62 141	74 085	69 164	70 303	70 319	(6) 70 074	71 370
Stagiaires des établissements de formation	24 751	21 002	17 505	-	-	-	-	-
Ensemble des enseignants (1)	982 678	940 403	944 497	928 458	915 251	919 966	911 741	911 032
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, de surveillance <i>dont aides-éducateurs et assistants d'éducation</i>	287 785 60 635	242 377 67 538	252 197 68 949	248 080 68 321	247 332 68 766	247 523 68 821	254 362 90 754	251 508 89 827
Ensemble	1 270 463	1 182 780	1 196 694	1 176 538	1 162 583	1 167 489	1 166 103	1 162 540
Part des enseignants/ensemble	77,3	79,5	78,9	78,9	78,7	78,8	78,2	78,4

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation. Sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur.

(2) À partir de 2006, ne sont plus comptabilisés les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en Greta par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.

(3) N'ont pas été pris en compte en 2008, les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans l'enseignement supérieur.

(4) À partir de 2010, les fonctionnaires stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du premier ou du second degré public.

(5) Non compris Mayotte (données non disponibles).

(6) Les données relatives aux personnels du second degré exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur sont celles de 2011, les données 2012 ne sont pas disponibles.

Présentation

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. La majorité des écoles et établissements relèvent du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR). Certains établissements du secondaire et du supérieur sont sous tutelle d'autres ministères, notamment le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) pour l'enseignement agricole.

Toutes les écoles maternelles et élémentaires sont sous tutelle du MENESR. À la rentrée 2013, la France métropolitaine et les DOM comptent 47 300 écoles publiques et 5 300 écoles privées. Le nombre d'écoles poursuit sa baisse en 2013 dans le secteur public (- 0,8 %).

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle du MENESR ou du MAAF. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 100 et 4 100 établissements. Le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DOM baisse de 0,2 % en 2013. En particulier, le nombre de lycées professionnels sous tutelle du MENESR a diminué de 1,9 % dans le secteur public. Dans le privé, c'est le nombre de lycées d'enseignement général et technologique ou polyvalents sous tutelle du MENESR qui connaît une baisse (- 1,1 %). Enfin, la baisse tendancielle du nombre d'établissements du second degré relevant de l'agriculture, observée dans le privé depuis 2009, s'interrompt en 2013.

Dans l'enseignement supérieur, la création de l'université de Bordeaux le 1^{er} janvier 2014, par fusion des universités Bordeaux I, Bordeaux II et Bordeaux IV, porte le nombre d'universités à 74.

Les établissements dotés de STS ou de CPGE sont majoritairement des établissements du second degré sous tutelle du MENESR ou du MAAF. Pour les STS, leur nombre continue de progresser en 2013 (1,2 %), alors qu'il est stable pour les CPGE.

Le nombre d'écoles de commerce, gestion et comptabilité diminue en 2013 (- 6,3 %) ; celui des écoles supérieures artistiques et culturelles augmente de 3,8 %.

Le nombre de centres de formation d'apprentis reste stable en 2013.

Définitions

Champ

Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

Premier degré : sous tutelle du MENESR.

Second degré : sous tutelle du MENESR ou du MAAF.

Enseignement supérieur et centres de formation d'apprentis : tous ministères de tutelle ou autre tutelle.

École maternelle

L'école maternelle accueille les enfants pour le cycle des apprentissages premiers et la première année du cycle des apprentissages fondamentaux.

École élémentaire

L'école élémentaire accueille les enfants pour les deuxième et troisième années du cycle des apprentissages fondamentaux et pour le cycle des approfondissements.

Collège

Établissement qui dispense un enseignement secondaire de premier cycle, de la sixième à la troisième.

Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT)

Établissement qui dispense l'enseignement de second cycle du second degré, de la seconde à la terminale. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Lycée polyvalent

Lycée d'enseignement général et/ou technologique ayant une section d'enseignement professionnel (SEP).

Lycée professionnel

Établissement qui dispense un enseignement professionnel.

Erea

Établissement régional d'enseignement adapté.

MFREO

Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du MAAF.

Enseignement supérieur

Voir « Définitions » en 2.18.

Autres établissements d'enseignement supérieur

Ils forment un groupe non homogène. On y trouve notamment les autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), les écoles normales supérieures, les écoles d'architecture, les écoles vétérinaires, les écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.

Sources :

- MENESR-DEPP/RERS 2.1 et 2.3.
- MENESR-DEPP/Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa).
- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES/RERS 2.18.
- MAAF/RERS 4.23.

[1] Les structures de formation initiale (hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	Rentrée scolaire						Évolution 2013/2012 (%)
	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013p	
Premier degré	54 280	53 798	53 203	53 418	52 937	52 580	-0,7
Public	48 975	48 522	47 944	48 139	47 672	47 306	-0,8
Écoles maternelles	16 366	16 056	15 621	15 686	15 435	15 216	-1,4
Écoles élémentaires	32 609	32 466	32 323	32 453	32 237	32 090	-0,5
Privé	5 305	5 276	5 259	5 279	5 265	5 274	0,2
<i>dont écoles élémentaires</i>	<i>5 174</i>	<i>5 143</i>	<i>5 137</i>	<i>5 150</i>	<i>5 142</i>	<i>5 147</i>	<i>0,1</i>
Second degré	12 214	12 203	12 213	12 243	12 209	12 183	-0,2
Public	8 133	8 108	8 094	8 122	8 111	8 089	-0,3
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MENESR+MAAF)</i>	<i>1 439</i>	<i>1 464</i>	<i>1 479</i>	<i>1 493</i>	<i>1 483</i>	<i>1 503</i>	<i>1,3</i>
Établissements sous tutelle du MENESR	7 902	7 882	7 866	7 893	7 882	7 863	-0,2
Collèges	5 261	5 253	5 252	5 270	5 274	5 271	-0,1
Lycées professionnels	990	973	957	960	942	924	-1,9
LEGT ou polyvalents	1 571	1 576	1 578	1 584	1 587	1 589	0,1
Erea	80	80	79	79	79	79	0,0
Établissements sous tutelle du MAAF	231	226	228	229	229	226	-1,3
Privé	4 081	4 095	4 119	4 121	4 098	4 094	-0,1
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MENESR+MAAF)</i>	<i>680</i>	<i>698</i>	<i>707</i>	<i>707</i>	<i>718</i>	<i>718</i>	<i>0,0</i>
Établissements sous tutelle du MENESR	3 475	3 493	3 523	(5) 3 524	(5) 3 503	(5) 3 499	-0,1
Collèges	1 756	1 765	1 776	1 776	1 777	1 786	0,5
Lycées professionnels	663	664	670	670	660	659	-0,2
LEGT ou polyvalents	1 056	1 064	1 077	1 077	1 065	1 053	-1,1
Établissements sous tutelle du MAAF (y compris MFREO)	606	602	596	597	595	595	0,0
Enseignement supérieur (1)							
Universités (2)	79	79	(r) 75	(r) 75	(r) 76	74	-2,6
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	114	(r) 114	(r) 114	(r) 114	113	-0,9
Espe	-	-	-	-	-	30	
IUFM universitaires	27	-	-	-	-	-	
IUFM non universitaires	3	-	-	-	-	-	
Établissements avec STS	2 207	2 258	2 282	2 286	2 307	2 334	1,2
<i>dont établissements du second degré (MENESR+MAAF)</i>	<i>1 961</i>	<i>2 001</i>	<i>2 023</i>	<i>2 027</i>	<i>(r) 2 041</i>	<i>2 060</i>	<i>0,9</i>
Public	1 335	1 358	1 372	1 376	1 376	1 392	1,2
Privé	872	900	910	910	931	942	1,2
Établissements avec CPGE	429	442	449	449	451	451	0,0
<i>dont établissements du second degré (MENESR+MAAF)</i>	<i>415</i>	<i>434</i>	<i>435</i>	<i>435</i>	<i>439</i>	<i>441</i>	<i>0,5</i>
Public	337	345	350	350	351	354	0,9
Privé	92	97	99	99	100	97	-3,0
Écoles d'ingénieurs	245	250	254	254	253	254	0,4
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	212	213	210	210	208	195	-6,3
Écoles supérieures artistiques et culturelles	237	235	235	235	236	245	3,8
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (3)	616	623	(r) 627	(r) 627	(r) 632	632	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (r)	252	245	230	230	229	236	3,1
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (4)	966	973	980	980	975	976	0,1
Public	251	257	264	264	(r) 268	267	-0,4
Privé	715	716	716	716	(r) 707	709	0,3

(1) Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissement ne constitue pas une partition du supérieur (ex : certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

(2) Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011, les CUFR d'Albi et de Mayotte.

(3) Reconstitution en 2013 des données 2012.

(4) Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.

(5) Dont un Erea.

(r) Données révisées par rapport à l'édition 2013.

2.1	Les écoles	36
2.2	Les classes du premier degré	38
2.3	Les collèges et les lycées : types d'établissement et classes	40
2.4	Les collèges et les lycées : cycles d'enseignement et classes	42
2.5	La taille des classes dans le second degré	44
2.6	La taille des collèges et des lycées	46
2.7	Les collèges et les lycées par académie	48
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	50
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	52
2.10	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	54
2.11	Les ensembles immobiliers du second degré public	56
2.12	Le climat scolaire et la violence dans les collèges	58
2.13	Les incidents graves déclarés par les collèges et lycées publics	60
2.14	L'absentéisme des élèves du second degré	62
2.15	Les écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite [Éclair]	64
2.16	Les réseaux de réussite scolaire [RRS]	66
2.17	Les établissements publics en zones urbaines sensibles	68
2.18	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	70

Présentation

À la rentrée 2013, l'enseignement du premier degré compte 52 600 écoles en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte [1].

Entre 2012 et 2013, la baisse se poursuit dans le secteur public (- 0,8 % après - 1,0 % en 2012 par rapport à 2011). Il compte 220 écoles maternelles et 146 écoles élémentaires ou primaires en moins. Dans le secteur privé, le nombre d'écoles augmente à la rentrée 2013 (+ 0,2 %), quel que soit le type d'école.

La nature des écoles est très différente entre secteurs public et privé. En effet, plus de neuf écoles privées sur dix sont des écoles primaires contre trois sur dix dans le secteur public [2]. Regroupant enseignements préélémentaire et élémentaire, ces écoles sont plus grandes dans le secteur privé et comportent six classes et plus pour plus de la moitié d'entre elles, tandis qu'elles restent de taille assez modeste dans le secteur public où plus des deux tiers ont cinq classes ou moins [3].

Dans le secteur public, on dénombre 22 % d'écoles à deux classes ou moins, dont près de 4 400 écoles à classe unique (9,3 %). Plus de 40 % des écoles publiques ont entre trois et cinq classes. Les écoles maternelles n'accueillant que trois niveaux sont naturellement plus petites que les écoles élémentaires et, dans une moindre mesure, que les écoles primaires : ainsi, 59,2 % des écoles maternelles comptent trois à cinq classes contre 21,8 % des écoles élémentaires et 45,0 % des écoles primaires. De même, 1,1 % des écoles maternelles publiques comptent onze classes ou plus, contre respectivement 15,1 % et 7,6 % des écoles élémentaires et primaires publiques.

Dans le secteur privé, on compte seulement 12,9 % d'écoles à deux classes ou moins, dont 3,1 % à classe unique : c'est le cas de 10,3 % des écoles primaires alors que 45,7 % des écoles maternelles et 39,9 % des écoles élémentaires sont de cette taille. À l'opposé, 18,8 % des écoles comprennent onze classes et plus (1,6 % des écoles maternelles, 13,3 % des écoles élémentaires et 19,6 % des écoles primaires).

Dans les DOM, les écoles sont plus grandes qu'en France métropolitaine : les secteurs public et privé ont respectivement 32,4 % et 34,0 % de leurs écoles comprenant onze classes et plus (7,6 % et 18,5 % en France métropolitaine).

Définitions

Classe

Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{er} ou 2^e année, cours moyen 1^{er} ou 2^e année); ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe multi-niveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

Classes préélémentaires, élémentaires, d'inclusion scolaire et écoles maternelles, élémentaires, spécialisées, primaires

Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé.

Les classes d'inclusion scolaire (Clis) accueillent des élèves en situation de handicap.

Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe quatre types d'écoles :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09 ; 10.04.

[1] Évolution du nombre d'écoles

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013
Public										
Écoles maternelles	17 583	17 250	17 000	16 748	16 366	16 056	15 621	15 686	15 435	15 216
Écoles élémentaires (1) ou primaires	33 085	33 040	32 928	32 750	32 609	32 466	32 323	32 453	32 237	32 090
<i>dont à classe unique</i>	4 503	4 303	4 147	3 960	3 774	3 695	3 547	3 547	3 427	3 302
Total Public	50 668	50 290	49 928	49 498	48 975	48 522	47 944	48 139	47 672	47 306
Privé										
Écoles maternelles	190	160	213	194	131	133	122	129	123	127
Écoles élémentaires (1) ou primaires	5 300	5 217	5 188	5 183	5 174	5 143	5 137	5 150	5 142	5 147
<i>dont à classe unique</i>	-	118	138	153	136	122	126	127	120	117
Total Privé	5 490	5 377	5 401	5 377	5 305	5 276	5 259	5 279	5 265	5 274
Ensemble	56 158	55 667	55 329	54 875	54 280	53 798	53 203	53 418	52 937	52 580

(1) Y compris les écoles spécialisées.

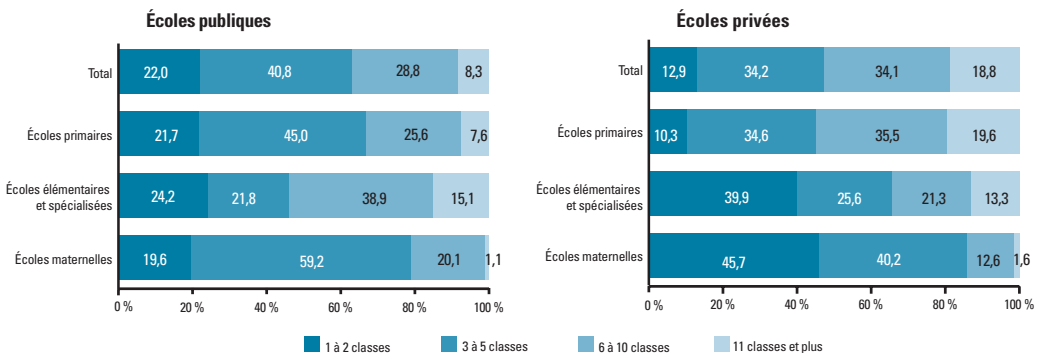
[2] Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Nombre de classes	France métropolitaine				DOM				France métropolitaine + DOM			
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total
Public												
1	1 057	2 587	722	4 366	7	3	8	18	1 064	2 590	730	4 384
2	1 894	1 714	2 361	5 969	20	3	18	41	1 914	1 717	2 379	6 010
3	3 383	876	2 557	6 816	52	4	39	95	3 435	880	2 596	6 911
4	3 129	1 031	2 075	6 235	60	13	26	99	3 189	1 044	2 101	6 334
5	2 340	1 903	1 706	5 949	49	39	42	130	2 389	1 942	1 748	6 079
6 à 10	2 837	6 734	3 516	13 087	216	182	155	553	3 053	6 916	3 671	13 640
11 à 15	116	2 113	801	3 030	52	190	76	318	168	2 303	877	3 348
16 et plus	0	298	172	470	3	82	45	130	3	380	217	600
Total Public	14 756	17 256	13 910	45 922	459	516	409	1 384	15 215	17 772	14 319	47 306
Privé												
1	27	63	71	161	0	2	0	2	27	65	71	163
2	26	53	428	507	5	2	1	8	31	55	429	515
3	18	26	553	597	6	1	4	11	24	27	557	608
4	15	20	617	652	3	1	5	9	18	21	622	661
5	9	21	496	526	0	8	2	10	9	29	498	536
6 à 10	14	63	1 695	1 772	2	1	25	28	16	64	1 720	1 800
11 à 15	1	29	629	659	0	0	13	13	1	29	642	672
16 et plus	1	10	286	297	0	1	21	22	1	11	307	319
Total Privé	111	285	4 775	5 171	16	16	71	103	127	301	4 846	5 274
Ensemble	14 867	17 541	18 685	51 093	475	532	480	1 487	15 342	18 073	19 165	52 580

[3] Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2013 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



Présentation

Dans le premier degré, le nombre de classes a connu une légère diminution entre les rentrées 1980 et 1999, à un rythme proche de 0,5 % en moyenne par an à partir de 1990, suivi d'une hausse entre 1999 et 2010 [1]. Après une légère baisse en 2011 et en 2012 (respectivement - 0,4 % et - 0,1 %), le nombre de classes augmente à la rentrée 2013 dans la même proportion dans les secteurs public et privé (+ 0,5 %). Le secteur public gagne 1 300 classes par rapport à 2012 et atteint 247 300 classes. Le secteur privé en gagne 175 et compte 37 100 classes en 2013. Le secteur public concentre 86,9 % des classes : 88,2 % des classes préélémentaires, 86,1 % des classes élémentaires (CP-CM2) et 92,1 % des classes d'inclusion scolaire (Clis) [2]. Les classes élémentaires représentent 62,8 % des classes dans le secteur public contre 67,5 % dans le privé.

En 2013, le nombre moyen d'élèves par classe est stable dans le secteur public et dans les classes élémentaires du secteur privé, mais baisse (- 0,2 point) dans les classes préélémentaires du secteur privé [3]. La taille des classes en préélémentaire est de 25,8 élèves en moyenne dans le secteur public et de 26,8 en moyenne dans le privé. Elle est de 22,9 élèves par classe en élémentaire dans le public et supérieure dans le privé (23,2).

Plus de 60 % des classes élémentaires publiques accueillent entre 20 et 24 élèves contre près de 40 % des classes préélémentaires [4]. Ces dernières sont effectivement plus chargées, avec 57,3 % des classes à 25 élèves ou plus.

Dans le secteur privé, plus de 40 % des classes de niveau élémentaire ont 20 à 24 élèves et également près de 40 % en ont de 25 à 29. Plus des deux tiers des classes préélémentaires accueillent 25 élèves ou plus, dont 6,1 % ont plus de 35 élèves.

La quasi-totalité des classes d'inclusion scolaire, tous secteurs confondus, comprend moins de 15 élèves.

Définitions

Classe

Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{er} ou 2^e année, cours moyen 1^{er} ou 2^e année); ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe multi-niveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux : on parle alors de « classe unique ».

Classes préélémentaires, élémentaires, d'inclusion scolaire et écoles maternelles, élémentaires, spécialisées, primaires

Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé.

Les classes d'inclusion scolaire (Clis) accueillent des élèves en situation de handicap.

Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ; les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09 ; 10.04.

[1] Évolution du nombre de classes selon le type d'école (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

		1980	1990	1999	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013
Public	Écoles maternelles	59 758	70 538	71 087	67 569	66 457	65 839	65 032	63 619	64 083	63 468	63 439
	Écoles élémentaires, primaires et spécialisées (2)	194 862	179 177	172 906	177 161	178 632	179 376	180 251	180 770	182 252	182 469	183 812
	dont classes uniques	11 449	7 667	5 616	4 147	3 960	3 774	3 695	3 547	3 547	3 427	3 302
	Total	254 620	249 715	243 993	244 730	245 089	245 215	245 283	244 389	246 335	245 937	247 251
Privé	Écoles maternelles	1 081	1 380	973	889	790	453	453	382	409	376	425
	Écoles élémentaires, primaires et spécialisées (2)	37 201	37 037	36 202	36 415	36 547	36 762	36 702	36 447	36 521	36 567	36 693
	dont classes uniques	347	215	-	138	153	136	122	126	127	121	117
	Total	38 282	38 417	37 175	37 304	37 336	37 215	37 155	36 829	36 930	36 943	37 118
Public + Privé	292 902	288 132	281 168	282 034	282 425	282 430	282 438	281 218	283 265	282 880	284 369	

(1) Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations.

(2) Les classes préélémentaires dans des écoles primaires sont comptabilisés ici.

Lecture - À la rentrée 2013, en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, les écoles maternelles publiques comportent 63 439 classes préélémentaires et les écoles élémentaires, primaires et spécialisées comprennent 183 812 classes préélémentaires et élémentaires.

[2] Évolution du nombre de classes selon le type de classe (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

		2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013
Public	Classes préélémentaires	86 942	86 642	86 184	86 869	86 788	86 383	86 940	86 990	87 757
	CP-CM2	152 448	153 030	153 985	154 221	154 359	153 899	155 187	154 782	155 246
	Clis	5 080	5 058	4 920	4 125	4 136	4 107	4 208	4 165	4 246
	Total	244 470	244 730	245 089	245 215	245 283	244 389	246 335	245 937	247 251
Privé	Classes préélémentaires	11 737	11 853	11 820	11 654	11 593	11 553	11 597	11 596	11 692
	CP-CM2	25 080	25 067	25 082	25 196	25 218	24 928	24 983	25 019	25 063
	Clis	350	384	435	365	344	348	350	328	363
	Total	37 167	37 304	37 336	37 215	37 155	36 829	36 930	36 943	37 118
Public + Privé	Classes préélémentaires	98 679	98 495	98 004	98 523	98 381	97 936	98 537	98 586	99 449
	CP-CM2	177 528	178 097	179 067	179 417	179 577	178 827	180 170	179 801	180 309
	Clis	5 430	5 442	5 354	4 490	4 480	4 455	4 558	4 493	4 609
	Total	281 637	282 034	282 425	282 430	282 438	281 218	283 265	282 880	284 369

(1) Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations.

Lecture - À la rentrée 2013, on compte 87 757 classes préélémentaires dans les écoles maternelles et primaires publiques de France métropolitaine et des DOM y compris Mayotte.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type de classe (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

		1980	1990	1999	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013
Public	Classes préélémentaires	30,1	27,9	25,5	25,8	25,8	25,5	25,7	25,8	25,8	25,8	25,8
	CP-CM2	23,6	22,5	22,3	22,7	22,6	22,6	22,7	22,7	22,7	22,8	22,9
	Clis	99,7	0,3	ε	-	-	-	-	-	-	100,0	10,4
Total	0,7	7,0	58,9	32,4	1,0	ε	100,0	247 251	23,7			
Privé	Classes préélémentaires	29,9	27,1	25,9	26,9	26,7	27,1	27,0	27,2	27,2	27,0	26,8
	CP-CM2	26,2	24,5	23,9	23,1	23,0	22,9	22,9	23,3	23,3	23,3	23,2
	Clis	99,2	0,3	0,3	-	-	-	-	0,3	100,0	363	8,7
Total	3,9	7,0	37,8	50,3	1,0	0,1	100,0	37 118	24,2			
Public + Privé	1,1	7,0	56,1	34,7	1,0	ε	100,0	284 369	23,8			

(1) Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations.

[4] Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2013 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

		Moins de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 élèves et plus	Total	Nbre de classes	Nbre moyen d'élèves/classe
Public	Classes préélémentaires	0,5	4,4	37,8	48,5	6,5	2,3	100,0	87 757	25,8
	CP-CM2	2,6	10,4	60,8	26,0	0,1	ε	100,0	155 246	22,9
	Clis	99,7	0,3	ε	-	-	-	100,0	4 246	10,4
	Total	0,7	7,0	58,9	32,4	1,0	ε	100,0	247 251	23,7
Privé	Classes préélémentaires	4,8	6,0	21,7	42,9	18,6	6,1	100,0	11 692	26,8
	CP-CM2	5,9	12,7	41,1	38,9	1,3	0,1	100,0	25 063	23,2
	Clis	99,2	0,3	0,3	-	-	0,3	100,0	363	8,7
	Total	3,9	7,0	37,8	50,3	1,0	0,1	100,0	37 118	24,2
Public + Privé	1,1	7,0	56,1	34,7	1,0	ε	100,0	284 369	23,8	

Présentation

À la rentrée 2013, le nombre d'établissements du second degré est le plus bas constaté depuis trente ans. Depuis la rentrée 2000, le nombre d'établissements du second degré oscille autour de 11 400 [1].

Entre 1960 et 1980, les collèges se multiplient pour permettre la scolarisation massive des jeunes dans le premier cycle du secondaire. À partir de 1985 (date de création du baccalauréat professionnel), le nombre de lycées du secteur public augmente pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long (général, technologique ou professionnel). Dans les années 2000, le nombre de lycées professionnels diminue, tandis que celui des lycées polyvalents augmente. Un tiers de l'ensemble des établissements relève du secteur privé ; les LEGT et les LP y sont les mieux représentés : 40 % d'entre eux sont privés contre 25 % des collèges.

Le nombre global de classes (234 900) augmente à la rentrée 2013 [2]. Cette hausse, due à plus de 50 000 élèves supplémentaires scolarisés depuis 2012, concerne tous les types d'établissements, à l'exception des lycées professionnels publics.

À la rentrée 2013, le nombre moyen d'élèves par classe dans les collèges est de 24,6 soit 1 élève de plus qu'en 2007 [3]. Dans les LEGT, l'effectif moyen par classe atteint 27 élèves ; il est de 18,5 élèves par classe dans les lycées professionnels. Dans les établissements privés, les classes sont en moyenne moins chargées dans les lycées d'enseignement général et technologique comme dans les lycées professionnels ou polyvalents : de 2 à 3 élèves de moins en moyenne selon le type d'établissement. Dans les collèges privés, au contraire, les classes comptent presque deux élèves de plus que celles des collèges publics. À l'exception des lycées professionnels, le nombre moyen d'élèves par classe atteint à la rentrée 2013 est le plus fort constaté depuis le début des années 2000.

Définitions

Établissements du second degré

Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea) relevant du ministère en charge de l'éducation nationale.

La « classe »

Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

Nombre moyen d'élèves par classe

C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

LEGT

Lycées d'enseignement général et technologique.

LPO

Lycées polyvalents. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

LP

Lycées professionnels.

Erea

Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les Erea reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Évolution du nombre d'établissements du second degré

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013
Public										
Collèges	4 891	5 019	5 082	5 128	5 220	5 253	5 252	5 270	5 274	5 271
LP	1 353	1 362	1 177	1 108	1 050	973	957	960	942	924
LEGT	1 134	1 294	1 474	1 513	1 551	1 576	1 578	1 584	1 587	1 589
<i>dont LPO</i>	-	-	-	477	525	582	594	600	612	625
Erea	nd	82	82	80	80	80	79	79	79	79
Total Public	7 378	7 757	7 815	7 829	7 901	7 882	7 866	7 893	7 882	7 863
Privé										
Collèges	1 757	1 814	1 801	1 808	1 790	1 765	1 776	1 776	1 777	1 786
LP	978	809	691	647	658	664	670	670	660	659
LEGT	1 194	1 290	1 222	1 102	1 074	1 064	1 077	1 077	1 065	1 053
<i>dont LPO</i>	-	-	-	119	196	204	201	201	200	206
Erea	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1
Total Privé	3 929	3 913	3 714	3 557	3 522	3 493	3 523	3 524	3 503	3 499
Ensemble	11 307	11 670	11 529	11 386	11 423	11 375	11 389	11 417	11 385	11 362

[2] Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	1995	2000	2005	2007	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013
Public										
Collèges	116 431	115 614	109 628	107 177	106 971	106 733	106 307	107 086	107 219	107 659
LP	24 041	23 011	22 422	22 580	21 885	21 658	21 030	21 110	19 695	19 644
LEGT	53 248	55 989	56 999	56 524	55 707	55 924	55 437	55 711	55 160	56 002
<i>dont LPO</i>	-	18 351	20 402	20 787	21 630	22 378	22 656	22 930	22 861	23 690
Erea	1 324	1 149	980	967	933	944	909	909	892	898
Total Public	195 044	195 763	190 029	187 248	185 496	185 259	183 683	184 816	182 966	184 203
Privé										
Collèges	26 183	26 033	26 019	25 854	25 930	26 018	26 028	26 028	26 163	26 307
LP	6 105	6 427	6 361	6 344	6 328	6 500	6 401	6 401	6 245	6 445
LEGT	17 542	17 479	17 628	17 999	17 980	18 061	17 846	17 846	17 745	17 894
<i>dont LPO</i>	-	3 456	5 751	5 932	5 889	5 994	5 728	5 728	5 711	5 947
Erea	-	-	-	-	-	-	-	4	8	10
Total Privé	49 830	49 939	50 008	50 197	50 238	50 579	50 275	50 279	50 161	50 656
Ensemble	244 874	245 702	240 037	237 445	235 734	235 838	233 958	235 095	233 127	234 859

Lecture - En 2013, on dénombre 234 859 classes accueillant des élèves du second degré ou des classes supérieures de lycées (STS, CPGE,...).

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	1995	2000	2005	2007	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013
Public										
Collèges	23,7	23,3	23,3	23,3	23,5	23,6	23,9	24,0	24,2	24,2
LP	22,0	20,2	20,1	19,4	18,9	19,1	19,0	19,0	19,0	19,1
LEGT	28,6	27,4	27,3	26,9	26,8	26,8	27,2	27,2	27,7	27,8
<i>dont LPO</i>	-	-	24,6	24,1	23,9	23,8	24,1	24,2	24,8	25,0
Erea	9,2	9,7	11,1	11,1	11,3	11,0	11,3	11,3	11,5	11,2
Privé										
Collèges	24,9	24,9	24,8	25,1	25,2	25,4	25,9	25,9	26,0	26,0
LP	20,8	18,7	18,9	18,4	18,0	17,9	17,6	17,6	17,3	17,0
Lycées	24,5	23,6	23,8	23,6	23,9	23,8	24,3	24,3	24,6	24,5
<i>dont LPO</i>	-	-	22,1	21,4	21,7	21,7	21,9	21,9	22,3	22,1
Erea	-	-	-	-	-	-	-	16,3	15,5	16,0
Public + Privé										
Collèges	23,9	23,6	23,6	23,6	23,8	24,0	24,3	24,3	24,5	24,6
LP	21,8	19,8	19,9	19,2	18,7	18,8	18,7	18,7	18,6	18,5
LEGT	27,6	26,5	26,5	26,1	26,1	26,1	26,5	26,5	26,9	27,0
<i>dont LPO</i>	-	-	24,1	23,5	23,4	23,4	23,7	23,7	24,3	24,4
Erea	9,2	9,7	11,1	11,1	11,3	11,0	11,3	11,3	11,5	11,3

Lecture - En 2013, les classes de LEGT scolarisent en moyenne 27 élèves ou étudiants.

Présentation

Les établissements du second degré des secteurs public et privé abritent généralement les classes du premier cycle dans les collèges, celles du second cycle général et technologique dans les LEGT et celles du second cycle professionnel dans les LP [1]. Il existe cependant des singularités. Des élèves de niveau collège, principalement en classe de troisième, sont scolarisés dans les lycées professionnels (4,5 % dans le secteur public et 6,3 % dans le secteur privé). Environ un élève sur dix suit un enseignement professionnel dans un lycée général et/ou technologique : ces lycées sont alors considérés comme polyvalents. Dans ceux-ci, l'enseignement général et technologique du second degré néanmoins est majoritaire. Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) dispensés dans les LEGT concernent environ un élève sur sept. L'enseignement adapté est présent essentiellement dans les collèges et dans les Erea. Ces derniers, de par leur nature, sont habilités à dispenser l'ensemble des formations (voir « Définitions »).

À la rentrée 2013, le nombre de classes a augmenté dans les deux cycles du second degré, quel que soit le secteur d'enseignement [2]. Accompagnant les évolutions démographiques, le nombre de classes dans le premier cycle du secteur public a fortement baissé entre 2000 et 2008 puis remonté légèrement en 2009 et 2010. Dans le second cycle général et technologique du secteur public, le nombre de classes augmente pour la première fois depuis le début des années 2000. Dans le secteur privé, les classes sont restées stables en nombre depuis 2005.

En 2013, dans le secteur public, le nombre moyen d'élèves par classe continue à augmenter dans le second cycle général et technologique (29,8 élèves par classe) [3]. Dans le second cycle professionnel, la taille moyenne des classes se maintient à un peu plus de 19 élèves.

Dans le secteur privé, le nombre moyen d'élèves par classe dans le premier et le second cycle se maintient au niveau de 2012.

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

La « classe »

Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

Nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement

C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes dans un cycle d'enseignement quel que soit le type d'établissement dans lequel il est implanté. Aussi cet indicateur ne peut être comparé à celui de la page 2.3 calculé selon le type d'établissement.

LEGT

Lycées d'enseignement général et technologique.

LPO

Lycées polyvalents. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent des formations professionnelles, à côté des formations générales ou technologiques.

LP

Lycées d'enseignement professionnel.

Dima

Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

Ulis

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire ont remplacé, en 2010, les unités pédagogiques d'intégration (UPI).

Enseignement adapté

Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (Segpa). Voir 4.19.

Erea

Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré susceptibles de dispenser l'ensemble des formations du 1^{er} cycle aux classes post-bac.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves selon le type d'établissement et le cycle d'enseignement à la rentrée 2013 (%)

(y compris post-bac)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Premier cycle	Enseignement adapté (Segpa)	Second cycle professionnel (1)	Second cycle général et technologique	STS/CPGE (2)	Ensemble	Nombre total d'élèves	dont élèves du 2 ^d degré
Public								
Collèges	96,7	3,3	€	€	-	100,0	2 606 177	2 606 177
LP	4,5	0,0	93,5	0,9	1,1	100,0	374 378	370 007
LEGT	0,5	0,0	10,9	73,8	14,8	100,0	1 556 443	1 325 182
<i>dont LPO</i>	<i>1,0</i>	<i>0,0</i>	<i>28,5</i>	<i>58,5</i>	<i>12,0</i>	<i>100,0</i>	<i>591 378</i>	<i>520 298</i>
Erea	8,1	34,4	55,5	1,6	0,4	100,0	10 090	10 046
Total Public	55,9	2,0	11,6	25,3	5,2	100,0	4 547 088	4 311 412
Privé								
Collèges	99,3	0,6	€	0,1	-	100,0	684 422	684 422
LP	6,3	0,1	87,0	0,4	6,2	100,0	109 334	102 507
LEGT	1,7	€	11,3	72,4	14,6	100,0	438 255	374 407
<i>dont LPO</i>	<i>2,6</i>	<i>-</i>	<i>35,8</i>	<i>44,3</i>	<i>17,3</i>	<i>100,0</i>	<i>131 583</i>	<i>108 768</i>
Erea	-	59,4	40,6	-	-	100,0	160	160
Total Privé	55,2	0,4	11,5	25,3	7,6	100,0	1 232 171	1 161 496

(1) Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux IV et V.

(2) Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau III.

Lecture - 73,8 % des élèves accueillis dans les LEGT du secteur public suivent un second cycle général et technologique. Dans le secteur public, 25,3 % des élèves suivent un second cycle général et technologique.

[2] Évolution du nombre de classes selon le cycle d'enseignement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2000	2005	2007	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013
Public									
1 ^{er} cycle (1)	108 890	103 308	101 262	101 364	101 399	101 090	101 778	102 070	102 681
Segpa	8 582	7 822	7 499	7 199	6 872	6 721	6 783	6 691	6 573
2 ^d cycle professionnel	27 952	28 308	28 719	28 559	28 878	28 461	28 592	26 779	27 089
2 ^d cycle général et technologique	41 947	41 850	40 960	39 486	39 127	38 389	38 632	38 277	38 678
Total Public	187 371	181 288	178 439	176 608	176 275	174 661	175 785	173 817	175 021
Privé									
1 ^{er} cycle (1)	26 999	26 647	26 465	26 470	26 538	26 510	26 513	26 606	26 734
Segpa	262	292	298	318	329	336	336	359	367
2 ^d cycle professionnel	7 867	8 038	8 169	8 116	8 242	8 077	8 078	7 865	8 039
2 ^d cycle général et technologique	12 332	12 364	12 434	12 313	12 332	12 258	12 258	12 147	12 232
Total Privé	47 460	47 341	47 366	47 217	47 440	47 181	47 185	46 977	47 372
Total Public + Privé	234 831	228 629	225 805	223 825	223 715	221 842	222 970	220 794	222 393

(1) Y compris Dima et Ulis.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2000	2005	2007	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013
Public									
1 ^{er} cycle (1)	24,1	24,0	23,9	24,1	24,2	24,5	24,6	24,7	24,8
Segpa	13,2	13,5	13,3	13,2	13,3	13,4	13,5	13,6	13,7
2 ^d cycle professionnel	19,9	20,1	19,4	19,0	19,1	19,1	19,1	19,2	19,3
2 ^d cycle général et technologique	28,6	28,8	28,3	28,4	28,5	29,1	29,1	29,7	29,8
Privé									
1 ^{er} cycle (1)	24,8	24,7	25,0	25,2	25,3	25,8	25,8	26,0	26,0
Segpa	14,3	13,9	13,5	12,9	12,6	12,8	12,8	12,6	12,3
2 ^d cycle professionnel	18,9	19,2	18,8	18,6	18,6	18,2	18,2	18,0	17,9
2 ^d cycle général et technologique	24,5	25,0	24,9	25,1	25,1	25,6	25,6	26,1	26,0
Public + Privé									
1 ^{er} cycle (1)	24,2	24,2	24,2	24,3	24,4	24,8	24,8	25,0	25,0
Segpa	13,2	13,5	13,3	13,2	13,3	13,4	13,5	13,6	13,6
2 ^d cycle professionnel	19,7	19,9	19,3	18,9	19,0	18,9	18,9	19,0	19,0
2 ^d cycle général et technologique	27,7	27,9	27,5	27,6	27,7	28,3	28,3	28,8	28,9

(1) Y compris Dima et Ulis.

Présentation

Dans le premier cycle, la taille moyenne des classes dans les établissements publics et privés est de 24,4 élèves. Près d'une sur dix accueille au moins 30 élèves [1]. Les classes de la sixième à la troisième comptent, en moyenne, un peu plus de 25 élèves. À côté de ces classes, il existe, dans le premier cycle, des classes spécialisées à effectifs réduits du fait de leurs conditions spécifiques d'encadrement. Elles ont moins de 12 élèves en moyenne pour les Ulis et un peu plus de 13 élèves pour les Segpa.

Dans l'enseignement professionnel, la taille moyenne des classes est plus faible qu'en collège (19 élèves par classe). La taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de la production (20,6 élèves en moyenne contre 17,2).

Avec 28,9 élèves, la taille moyenne des classes dans le second cycle général et technologique est la plus élevée des trois cycles d'enseignement. La classe de seconde reste la plus chargée, avec 31,9 élèves. Quatre classes sur cinq comptent plus de 30 élèves et près d'une classe sur trois rassemble au moins 35 élèves. Les classes sont moins chargées en première où l'effectif moyen est de 27,8 élèves, ainsi qu'en terminale avec en moyenne 27,1 élèves par classe.

Dans les établissements privés, le nombre moyen d'élèves par classe dans le premier cycle est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 25,8 et 24,1 élèves). Cette différence s'explique par l'importance relative des classes d'au moins 30 élèves dans le secteur privé [2].

Les valeurs entre les deux secteurs sont plus proches dans le second cycle professionnel. Cependant, une plus forte concentration de classes, autour de 24 élèves et de 30 élèves, est observée dans le secteur public, correspondant respectivement aux formations industrielles et de services.

Enfin, dans le second cycle général et technologique, cycle le plus chargé, l'écart est de 3,8 élèves en faveur des établissements privés. En effet, dans le secteur public, 63,8 % des classes scolarisent au moins 30 élèves contre 43,3 % dans le secteur privé. À l'opposé, 12,9 % des classes accueillent moins de 15 élèves dans le secteur privé contre 1,9 % dans le secteur public. La part des classes au-delà de 35 élèves continue à augmenter cette année, malgré l'objectif affirmé dans le rapport annexé à la loi d'orientation de 1989 de ne laisser subsister aucune classe à plus de 35 élèves dans les lycées. Le pic, autour de 23-24 élèves, se trouve plus particulièrement dans le cycle terminal, notamment dans les formations technologiques.

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

La « classe »

Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

Le nombre moyen d'élèves par classe

C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du cycle d'étude suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la page 2.3 calculé selon le type d'établissement fréquenté.

BMA

Brevet des métiers d'art.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

Dima

Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

Ulis

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI, unité pédagogique d'intégration).

Segpa

Section d'enseignement général et professionnel adapté.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2013 (%)

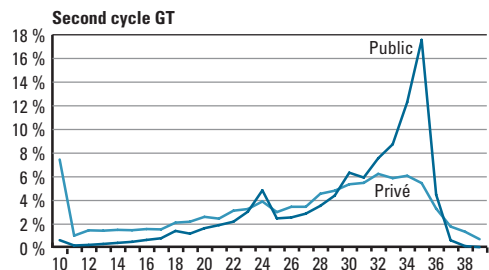
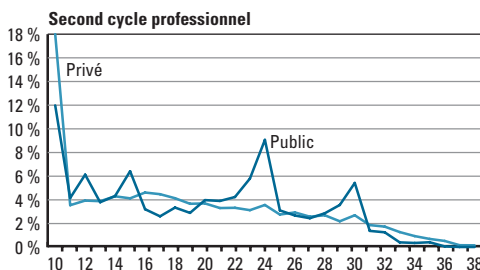
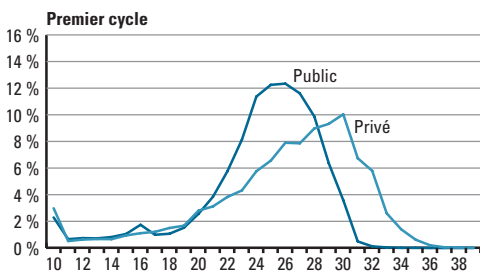
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	14 élèves et moins	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nbre de classes	Nbre moyen d'élèves / classe
Sixième	1,5	4,3	33,8	51,8	8,4	0,2	0,1	100,0	32 224	25,0
Cinquième	0,8	3,4	29,3	56,7	9,7	0,2	0,0	100,0	31 540	25,6
Quatrième	1,0	3,4	29,1	55,6	10,6	0,3	0,0	100,0	31 604	25,6
Troisième	1,8	5,8	33,1	50,4	8,5	0,2	0,0	100,0	31 481	24,9
Total 6^e à 3^e	1,3	4,2	31,3	53,6	9,3	0,2	0,0	100,0	126 849	25,3
Ulis, Dima	76,1	3,7	6,8	11,3	1,8	0,1	0,0	100,0	2 566	11,5
Total 1^{er} cycle (hors Segpa)	2,8	4,2	30,8	52,8	9,2	0,2	0,0	100,0	129 415	25,0
Segpa	52,1	46,9	0,9	0,2	0,0	0,0	0,0	100,0	6 942	13,6
Total 1^{er} cycle (y c. Segpa)	5,3	6,4	29,3	50,1	8,7	0,2	0,0	100,0	136 357	24,4
Public	5,2	6,4	31,7	52,4	4,3	0,0	0,0	100,0	109 256	24,1
Privé	5,5	6,4	19,8	40,6	26,6	0,9	0,1	100,0	27 101	25,8
CAP production	66,1	17,5	12,2	3,4	0,8	0,0	0,0	100,0	4 773	13,4
CAP services	52,1	22,5	14,0	7,3	3,5	0,4	0,3	100,0	3 709	15,3
Total CAP	60,0	19,7	13,0	5,1	2,0	0,2	0,0	100,0	8 482	14,2
Bac pro et BMA production	29,4	20,0	32,6	13,3	4,5	0,2	0,0	100,0	12 031	18,8
Bac pro et BMA services	16,1	18,1	25,8	21,2	16,8	1,7	0,3	100,0	14 155	22,2
Total bac pro/BMA	22,2	18,9	28,9	17,6	11,1	1,0	0,2	100,0	26 186	20,7
Total production	40,3	19,2	26,6	10,4	3,4	0,1	0,0	100,0	17 001	17,2
Total services	24,4	19,0	23,0	18,0	13,8	1,4	0,3	100,0	18 299	20,6
Total 2nd cycle professionnel (1)	32,1	19,1	24,7	14,3	8,8	0,8	0,2	100,0	35 300	19,0
Public	30,4	18,5	27,0	14,7	8,8	0,5	0,0	100,0	27 218	19,3
Privé	37,8	21,1	17,1	13,2	8,5	1,7	0,7	100,0	8 082	17,9
Seconde GT	1,3	1,4	5,5	10,9	48,2	32,4	0,4	100,0	16 629	31,9
Première GT	5,6	7,3	17,7	19,1	33,5	16,3	0,5	100,0	17 049	27,8
Terminale GT	6,6	8,1	19,0	20,1	32,9	13,1	0,3	100,0	17 231	27,1
Total 2nd cycle GT	4,5	5,7	14,1	16,7	38,1	20,5	0,4	100,0	50 910	28,9
Public	1,9	4,6	13,7	15,9	40,9	22,9	0,0	100,0	38 678	29,8
Privé	12,9	9,0	15,4	19,4	29,1	12,7	1,5	100,0	12 232	26,0

(1) Y compris les formations complémentaires de niveaux IV et V et les préparations diverses pré-bac.

[2] Répartition des classes des trois cycles d'enseignement à la rentrée 2013 selon la taille (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)



Lecture - 12,3 % des classes de premier cycle dans les établissements publics accueillent exactement 26 élèves (respectivement 7,9 % dans l'enseignement privé).

Présentation

Les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM sont de tailles extrêmement variées. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins élevé.

L'effectif moyen des collèges atteint 494 élèves dans le secteur public et 383 élèves dans le secteur privé [1]. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement : un collège privé sur huit a moins de 100 élèves, alors qu'on ne compte que quelques dizaines d'établissements de cette taille dans le secteur public [2]. De même, près de trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves ; c'est le cas d'un peu plus de la moitié des collèges publics.

Pour les LP comme pour les LEGT, la taille moyenne par secteur varie du simple à plus du double : 405 élèves pour les LP publics et 166 élèves pour le privé. Quatre LP privés sur dix scolarisent moins de 100 élèves, huit sur dix moins de 300 élèves. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement « 300 à 499 élèves » qui concerne près de 43 % d'entre eux.

L'effectif moyen des LEGT est de 417 élèves pour le secteur privé et de 980 élèves pour le secteur public. Le poids des élèves des classes post-bac, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. La distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Ainsi, plus des deux tiers d'entre eux scolarisent moins de 500 élèves et un peu moins d'un établissement sur deux accueille moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands : 42,8 % des lycées ont une taille comprise entre 900 et 1 500 élèves et un établissement sur dix accueille au moins 1 500 élèves. Deux LEGT sur cinq dans le secteur public et un sur cinq dans le secteur privé sont des lycées polyvalents (LPO). Ils accueillent environ 27 % des élèves inscrits en second cycle professionnel (voir 2.4). La taille moyenne de ces établissements est proche de celle de l'ensemble des LEGT pour le secteur public mais en revanche, beaucoup plus grande pour le secteur privé. En effet, 47,2 % des lycées de plus de 900 élèves sont des LPO dans le secteur privé contre 37 % dans le public, et à l'inverse, 9,4 % des lycées privés de moins de 300 élèves sont des LPO contre 39,6 % dans le secteur public.

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (hors Erea).

Taille des établissements scolaires

Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

LP

Lycées professionnels.

LEGT

Lycées d'enseignement général et technologique.

LPO

Lycées polyvalents. Ils font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

 Sources : MENESR-DEPP

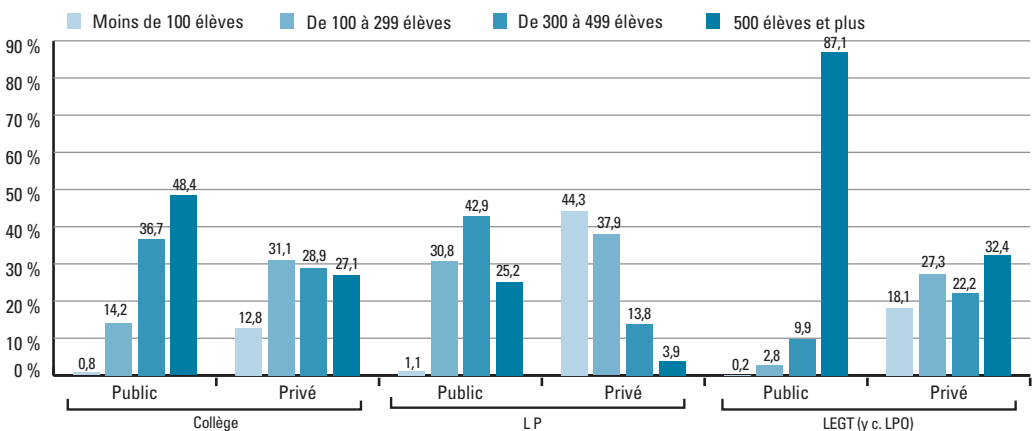
Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des établissements et des élèves selon le type et la taille de l'établissement à la rentrée 2013 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

		Public				Privé			
		Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
		Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%
Collège	Moins de 100 élèves	41	0,8	3 233	0,1	229	12,8	12 694	1,9
	De 100 à 299 élèves	747	14,2	167 267	6,4	556	31,1	108 982	15,9
	De 300 à 499 élèves	1 932	36,7	783 354	30,1	517	28,9	206 715	30,2
	De 500 à 699 élèves	1 869	35,5	1 096 962	42,1	259	14,5	154 170	22,5
	De 700 à 899 élèves	574	10,9	443 414	17,0	145	8,1	113 807	16,6
	900 élèves et plus	108	2,0	111 947	4,3	80	4,5	88 054	12,9
	Total	5 271	100,0	2 606 177	100,0	1 786	100,0	684 422	100,0
	Taille moyenne	494 élèves				383 élèves			
LP	Moins de 100 élèves	10	1,1	706	0,2	292	44,3	13 731	12,6
	De 100 à 299 élèves	285	30,8	65 213	17,4	250	37,9	46 314	42,4
	De 300 à 499 élèves	396	42,9	156 340	41,8	91	13,8	34 251	31,3
	De 500 à 699 élèves	168	18,2	97 744	26,1	24	3,6	13 349	12,2
	De 700 à 899 élèves	49	5,3	37 740	10,1	1	0,2	784	0,7
	900 élèves et plus	16	1,7	16 635	4,4	1	0,2	905	0,8
	Total	924	100,0	374 378	100,0	659	100,0	109 334	100,0
	Taille moyenne	405 élèves				166 élèves			
LEGT	Moins de 100 élèves	3	0,2	141	0,0	191	18,1	9 619	2,2
	De 100 à 299 élèves	45	2,8	9 476	0,6	287	27,3	55 482	12,7
	De 300 à 499 élèves	157	9,9	64 940	4,2	234	22,2	91 667	20,9
	De 500 à 699 élèves	241	15,2	143 886	9,2	160	15,2	95 968	21,9
	De 700 à 899 élèves	284	17,9	227 187	14,6	75	7,1	58 631	13,4
	De 900 à 1 199 élèves	422	26,6	439 383	28,2	68	6,5	70 194	16,0
	De 1 200 à 1 499 élèves	257	16,2	343 071	22,0	24	2,3	31 440	7,2
	1 500 élèves et plus	180	11,3	328 359	21,1	14	1,3	25 254	5,8
	Total	1 589	100,0	1 556 443	100,0	1 053	100,0	438 255	100,0
		Taille moyenne	980 élèves				417 élèves		
<i>dont LPO</i>	Moins de 100 élèves	0	0,0	0	0,0	15	7,3	667	0,5
	De 100 à 299 élèves	19	3,0	3 878	0,7	30	14,6	5 992	4,6
	De 300 à 499 élèves	74	11,8	31 009	5,2	43	20,9	16 903	12,9
	De 500 à 699 élèves	102	16,3	60 748	10,3	38	18,4	22 999	17,5
	De 700 à 899 élèves	112	17,9	88 752	15,0	30	14,6	23 643	18,0
	De 900 à 1 199 élèves	169	27,0	174 873	29,6	30	14,6	32 087	24,4
	De 1 200 à 1 499 élèves	90	14,4	120 222	20,3	14	6,8	18 041	13,7
	1 500 élèves et plus	59	9,4	111 896	18,9	6	2,9	10 971	8,4
	Total	612	100,0	566 896	100,0	200	100,0	126 746	100,0
		Taille moyenne	946 élèves				637 élèves		

Lecture - 14,2 % des collèges publics ont une taille comprise entre 100 et 299 élèves. 6,4 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 100 et 299 élèves.

[2] Répartition des établissements selon le nombre d'élèves par type et secteur à la rentrée 2013 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



Présentation

Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré est de 11 400 à la rentrée 2013, dont 380 dans les DOM (3,3 %) [1]. Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Cinq académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 30 % des établissements. Il s'agit de Versailles, Lille, Créteil, Nantes et Rennes.

Six établissements sur dix sont des collèges [2]. En France métropolitaine, Clermont-Ferrand est l'académie où la proportion de collèges est la plus forte (près de 68 %). En revanche, Paris et Aix-Marseille ont proportionnellement moins de collèges, mais une offre de lycées plus importante.

Six lycées sur dix sont des lycées d'enseignement général et technologique. Parmi ces derniers, trois sur dix sont des lycées polyvalents. Au total, six lycées sur dix proposent des formations professionnelles (LP et LPO), avec toutefois des disparités : un lycée sur trois à Paris contre sept sur dix dans les académies de Besançon, Dijon et Montpellier et dans trois DOM [3].

79 établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea) publics couvrent l'ensemble des académies de France métropolitaine, l'académie de Nice exceptée. Les académies de Versailles et Lille disposent chacune de plus de cinq établissements. Mayotte dispose d'un Erea dans le secteur privé.

Au niveau national, trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé [1]. Leur poids avoisine 46 % dans les académies de Nantes, Rennes et Paris. La part des collèges dans l'ensemble des établissements est nettement moins élevée dans le secteur privé que dans le secteur public (51 % contre 67 %). L'offre des lycées d'enseignement général et technologique, en comparaison de celle des lycées professionnels, est quasiment la même dans les deux secteurs : autour de 1,6 LEGT pour 1 LP.

Définitions

Établissements du second degré

Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement général adapté relevant du ministère en charge de l'éducation nationale.

LEGT

Lycées d'enseignement général et technologique.

LPO

Lycées polyvalents. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales et technologiques, des formations professionnelles.

LP

Lycées professionnels.

Erea

Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

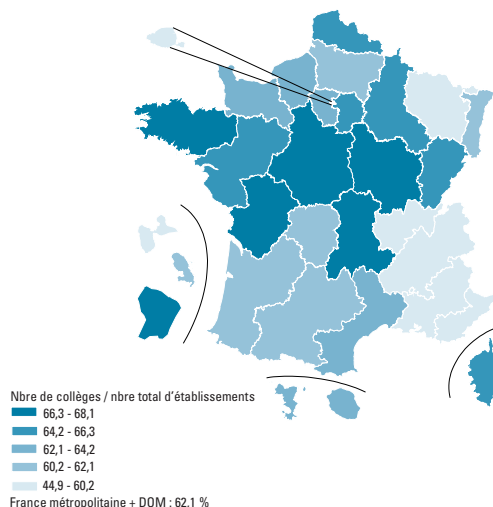
[1] Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2013

Académies	Public						Privé					Public + Privé	
	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Erea	Total	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Total	Total étab.	Part du privé (%)
Aix-Marseille	210	47	60	17	3	320	76	62	63	-	201	521	38,6
Amiens	173	43	45	7	2	263	46	22	27	-	95	358	26,5
Besançon	110	20	29	15	2	161	37	17	9	1	63	224	28,1
Bordeaux	255	61	71	20	5	392	91	46	40	-	177	569	31,1
Caen	147	24	41	11	3	215	54	21	27	3	102	317	32,2
Clermont-Ferrand	139	18	31	13	3	191	58	16	25	4	99	290	34,1
Corse	29	4	9	4	1	43	2	-	3	-	5	48	10,4
Créteil	350	37	133	84	3	523	75	18	46	8	139	662	21,0
Dijon	158	18	43	24	3	222	28	6	21	14	55	277	19,9
Grenoble	244	39	81	38	4	368	91	43	59	8	193	561	34,4
Lille	326	76	86	29	6	494	119	18	61	25	198	692	28,6
Limoges	77	19	23	7	1	120	11	5	8	3	24	144	16,7
Lyon	209	53	67	13	3	332	102	55	58	4	215	547	39,3
Montpellier	198	24	53	27	2	277	67	36	36	17	139	416	33,4
Nancy-Metz	223	44	60	26	4	331	43	31	39	3	113	444	25,5
Nantes	244	33	66	25	4	347	174	41	77	26	292	639	45,7
Nice	142	20	39	14	-	201	39	22	39	8	100	301	33,2
Orléans-Tours	232	39	50	17	3	324	59	25	28	13	112	436	25,7
Paris	112	30	73	19	3	218	70	19	98	9	187	405	46,2
Poitiers	160	33	42	9	4	239	49	10	17	6	76	315	24,1
Reims	130	21	37	14	2	190	31	10	15	4	56	246	22,8
Rennes	212	38	60	17	5	315	177	29	65	24	271	586	46,2
Rouen	166	28	48	18	2	244	34	13	22	7	69	313	22,0
Strasbourg	149	18	51	25	1	219	31	17	25	1	73	292	25,0
Toulouse	240	50	72	17	3	365	82	42	46	5	170	535	31,8
Versailles	423	50	145	72	7	625	116	21	82	9	219	844	25,9
France métro.	5 058	887	1 515	582	79	7 539	1 762	645	1 036	202	3 443	10 982	31,4
Guadeloupe	46	6	17	9	-	69	9	10	6	-	25	94	26,6
Guyane	29	5	8	5	-	42	3	-	2	1	5	47	10,6
Martinique	43	9	14	7	-	66	6	2	6	2	14	80	17,5
Mayotte	18	4	6	5	-	28	-	-	-	-	(1) 1	29	ns
La Réunion	77	13	29	17	-	119	6	2	3	1	11	130	8,5
DOM	213	37	74	43	-	324	24	14	17	4	56	380	14,7
F.métro. + DOM	5 271	924	1 589	625	79	7 863	1 786	659	1 053	206	3 499	11 362	30,8

(1) Il s'agit d'un Erea.

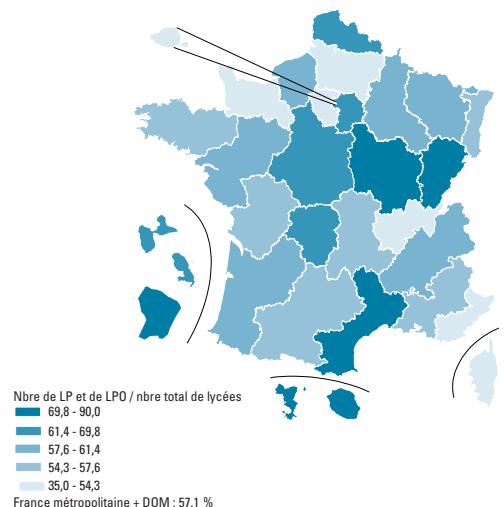
[2] Part des collèges dans les établissements du second degré à la rentrée 2013 (%)

(Public + Privé)



[3] Part des lycées proposant un enseignement professionnel à la rentrée 2013 (%)

(Public + Privé)



Présentation

À la rentrée 2013, environ deux élèves du second degré sur trois sont demi-pensionnaires et moins d'un sur vingt est interne (219 700 élèves). Depuis le début des années 2000, la part des demi-pensionnaires a augmenté de 10 points aux dépens des externes [1]. La part des internes est stable depuis 2000.

Les élèves du second degré public sont plus souvent demi-pensionnaires (66,4 % contre 61,1 % dans le privé). L'internat est plus développé dans le secteur privé que dans le secteur public. Il est peu développé dans le premier cycle, où il concerne moins d'un élève sur cent [2]. Il est en revanche plus fréquent dans l'enseignement professionnel : 13,4 % des élèves du second cycle professionnel sont internes à la rentrée 2013. La forte proportion d'internes observée dans les Erea s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial [3]. Au total, en ajoutant les élèves qui suivent des formations post-baccalauréat (STS, CPGE), 250 300 élèves sont internes. À la rentrée 2013, plus de 3,9 millions d'élèves, internes et demi-pensionnaires, prennent leur repas de midi dans un établissement du second degré.

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

Externes

Élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements.

Demi-pensionnaires

Élèves qui prennent leur repas de midi dans un établissement scolaire.

Internes

Élèves qui sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

Erea

Établissements régionaux d'enseignement adapté.

Enseignement adapté du second degré

Il comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

Post-baccalauréat

Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), sections de techniciens supérieurs (STS) et préparations diverses de niveau III.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, hors post-bac)

		2000		2010		2011 hors Mayotte		2011 y.c. Mayotte		2013	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Public	Demi-pensionnaires	2 573 496	57,3	2 774 799	65,8	2 729 719	64,4	2 733 368	64,1	2 864 365	66,4
	Externes	1 759 438	39,2	1 277 428	30,3	1 344 832	31,8	1 372 210	32,2	1 284 543	29,8
	Internes	158 140	3,5	161 701	3,8	159 822	3,8	159 824	3,7	162 409	3,8
	Total	4 491 074	100,0	4 213 928	99,9	4 234 373	100,0	4 265 402	100,0	4 311 317	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	566 273	50,4	670 638	58,9	686 145	59,6	686 210	59,7	709 114	61,1
	Externes	488 473	43,5	408 441	35,9	403 436	35,1	403 436	35,1	395 067	34,0
	Internes	68 607	6,1	60 209	5,3	60 539	5,3	60 539	5,3	57 284	4,9
	Total	1 123 353	100,0	1 139 288	100,1	1 150 120	100,0	1 150 185	100,1	1 161 465	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	3 139 769	55,9	3 445 437	64,4	3 415 864	63,4	3 419 578	63,1	3 573 479	65,3
	Externes	2 247 911	40,0	1 685 869	31,5	1 748 268	32,5	1 775 646	32,8	1 679 610	30,7
	Internes	226 747	4,0	221 910	4,1	220 361	4,1	220 363	4,1	219 693	4,0
	Total	5 614 427	100,0	5 353 216	100,0	5 384 493	100,0	5 415 587	100,0	5 472 782	100,0

[2] Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le mode d'hébergement et le cycle (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, hors post-bac)

		1995	2000	2005	2007	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013
1^{er} cycle	Demi-pensionnaires	55,1	58,0	62,0	64,7	67,6	68,7	68,2	67,9	69,0	69,9
	Externes	43,5	40,9	36,9	34,2	31,4	30,3	30,8	31,1	30,1	29,2
	Internes	1,4	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2nd cycle GT	Demi-pensionnaires	55,8	56,7	60,1	61,1	62,6	63,0	61,1	60,8	61,1	63,3
	Externes	36,7	36,7	33,2	32,0	30,5	30,1	32,1	32,4	32,1	30,0
	Internes	7,5	6,6	6,7	6,9	6,9	6,9	6,8	6,8	6,8	6,7
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2nd cycle pro	Demi-pensionnaires	44,2	44,2	47,0	46,5	47,2	47,9	46,3	46,2	46,6	47,4
	Externes	42,2	43,7	41,1	41,2	40,0	39,3	40,8	41,0	40,1	39,1
	Internes	13,6	12,1	11,9	12,3	12,8	12,8	12,9	12,8	13,3	13,5
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2nd degré adapté	Demi-pensionnaires	50,7	59,4	61,1	61,8	64,0	65,2	63,5	62,8	63,1	63,8
	Externes	45,5	36,9	35,2	34,5	32,5	31,7	33,4	34,2	33,9	33,1
	Internes	3,8	3,7	3,7	3,7	3,5	3,1	3,1	3,0	3,0	3,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	53,8	56,0	59,5	61,2	63,6	64,4	63,4	63,1	64,1	65,3
	Externes	41,6	40,0	36,4	34,6	32,3	31,5	32,5	32,8	31,9	30,7
	Internes	4,6	4,0	4,1	4,2	4,1	4,1	4,1	4,1	4,0	4,0
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[3] Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

		Collège	Erea	LP	LEGT	Total	dont post-bac
Ensemble	Demi-pensionnaires	70,0	46,4	45,5	58,5	63,7	38,6
	Externes	29,3	6,0	4,1	33,7	32,0	51,4
	Internes	0,7	47,5	13,5	7,8	4,3	10,0
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs		3 290 599	10 250	483 712	1 994 572	5 779 133	306 872
dont Public	Demi-pensionnaires	69,4	45,6	49,5	62,7	65,4	46,8
	Externes	30,3	6,1	35,6	29,6	30,4	41,9
	Internes	0,3	48,3	14,9	7,7	4,2	11,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs		2 606 177	10 090	374 378	1 556 348	4 546 993	235 854

Présentation

Dans le premier degré, le secteur privé accueille, à la rentrée 2013, 897 400 élèves dans 5 300 écoles. Les écoles privées sous contrat scolarisent 97,3 % de ces élèves. Il existe marginalement des classes hors contrat dans des écoles sous contrat (voir « Définitions ») [1]. Les écoles privées hors contrat scolarisent proportionnellement davantage d'enfants dans l'enseignement préélémentaire que les écoles privées sous contrat (41 % contre 35 %) [2]. Les enfants relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) accueillis en classes d'inclusion scolaire (Clis) sont très peu présents dans le secteur privé. Les établissements du second degré privé scolarisent 1 232 200 élèves en 2013-2014, y compris dans des formations post-baccalauréat [3]. Hors formation post-baccalauréat, 1 161 500 élèves fréquentent un établissement privé et sont répartis dans 47 400 classes appartenant à 3 400 établissements. Un petit nombre d'établissements sous contrat ont des classes hors contrat, plus fréquemment dans les formations post-baccalauréat. L'ensemble des classes du secteur privé sous contrat accueille 96,9 % des élèves : la part de l'enseignement privé sous contrat est moins élevée dans les formations post-baccalauréat (87,9 %) ainsi que dans le second cycle professionnel (91,1 %) [4]. Huit sur dix élèves préparant un CAP en un an dans le secteur privé sont scolarisés dans un établissement hors contrat. Ces parts restent stables depuis plusieurs années.

Définitions

Champ

Écoles et établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

École ou établissement sous contrat

Le contrat, au sens de la loi Debré (n° 59-1557 du 31 décembre 1959), est l'acte juridique qui lie une école ou un établissement privé, pour tout ou partie de ses classes, à l'éducation nationale. Il peut donc y avoir coexistence de classes sous contrat et hors contrat au sein d'une même école ou d'un même établissement. Le contrat précise quelles sont les classes concernées. Par convention, une école ou un établissement est considéré « sous contrat » dès lors qu'il comporte au moins une classe sous contrat. Le contrat peut être simple ou d'association. En principe, les établissements du second degré sont liés par contrat d'association.

École ou établissement hors contrat

L'école ou l'établissement « hors contrat » n'est pas lié à l'État par un contrat mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998.

Sources : MENESR-DEPP

- Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.
- Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Le premier degré privé à la rentrée 2013 selon le contrat de l'école souscrit

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Contrat de l'école	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Privé sous contrat	4 850	35 435	872 999
<i>dont classes hors contrat</i>		213	3 839
Privé hors contrat	424	1 683	24 424
Total	5 274	37 118	897 423

[2] Nombre d'élèves dans le premier degré privé à la rentrée 2013 selon le contrat d'école souscrit

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Sous contrat (1)	Hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Préélémentaire	303 755	9 963	313 718	96,8
Élémentaire	566 139	14 403	580 542	97,5
ASH	3 105	58	3 163	98,2
Total premier degré	872 999	24 424	897 423	97,3

ASH : adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.

(1) Y compris les 3 839 élèves dans les classes hors contrat (2 544 en préélémentaire, 1 273 en élémentaire et 22 en ASH).

[3] Le second degré privé à la rentrée 2013 selon le contrat d'établissement souscrit

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Type d'établissement	Contrat de l'établissement	Non compris post-bac			Y compris post-bac		
		Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Collèges	Sous contrat	1 668	25 817	678 718	1 668	25 817	678 718
	<i>dont avec classes HC</i>	10	18	253	10	18	253
	Hors contrat (HC)	118	490	5 704	118	490	5 704
	Total	1 786	26 307	684 422	1 786	26 307	684 422
LP	Sous contrat	393	4 827	90 869	393	4 906	92 649
	<i>dont avec classes HC</i>	7	37	417	11	47	607
	Hors contrat (HC)	246	1 065	11 638	266	1 539	16 685
	Total	639	5 892	102 507	659	6 445	109 334
LEGT (y.c. LPO)	Sous contrat	862	14 161	361 946	869	16 554	422 335
	<i>dont avec classes HC</i>	13	29	435	28	61	928
	Hors contrat (HC)	160	1 044	12 430	184	1 340	15 920
	Total	1 022	15 205	374 376	1 053	17 894	438 255
Erea	Sous contrat	1	10	160	1	10	160
Tous types	Sous contrat	2 924	44 815	1 131 693	2 931	47 287	1 193 862
	<i>dont avec classes HC</i>	30	84	1 105	49	126	1 788
	Hors contrat (HC)	524	2 599	29 772	568	3 369	38 309
	Ensemble	3 448	47 414	1 161 465	3 499	50 656	1 232 171

Lecture - Parmi les 1 668 collèges privés sous contrat, 10 ont néanmoins des classes hors contrat (HC) ; ces classes sont au nombre de 18 et scolarisent 253 élèves.

[4] Nombre d'élèves du second degré privé à la rentrée 2013 selon le contrat de l'établissement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Type de formation		Établissements sous contrat (1)	Établissements hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Premier cycle	Sixième	171 474	2 222	173 696	98,7
	Cinquième	171 621	2 249	173 870	98,7
	Quatrième	171 854	2 195	174 049	98,7
	Troisième	166 435	2 306	168 741	98,6
	Total sixième à troisième	681 384	8 972	690 356	98,7
	Autres (Ulis, Dima, dispositifs relais...)	3 409	45	3 454	98,7
	Segpa	4 505	1	4 506	100,0
	Total premier cycle	689 298	9 018	698 316	98,7
	Second cycle professionnel	CAP en 1 an	879	2 995	3 874
1 ^{re} année de CAP en 2 ans		10 099	1 665	11 764	85,8
2 ^e année de CAP en 2 ans		8 817	1 972	10 789	81,7
Total CAP		19 795	6 632	26 427	74,9
Seconde professionnelle		36 641	1 929	38 570	95,0
Première professionnelle et 1 ^{re} année BMA		37 188	2 282	39 470	94,2
Terminale professionnelle et 2 ^e année BMA		36 582	1 893	38 475	95,1
Total baccalauréat professionnel		110 411	6 104	116 515	94,8
Autres formations pro de niveau IV et V		1 893	192	2 085	90,8
Total second cycle professionnel		132 099	12 928	145 027	91,1
Second cycle général et technologique	Seconde	110 436	2 377	112 813	97,9
	Première	101 913	2 549	104 462	97,6
	Terminale	97 947	2 900	100 847	97,1
	Total second cycle général et technologique	310 296	7 826	318 122	97,5
	Total second degré	1 131 693	29 772	1 161 465	97,4
Formations post-baccalauréat	62 169	8 537	70 706	87,9	
Ensemble	1 193 862	38 309	1 232 171	96,9	

(1) Y compris 1 788 élèves dans les classes hors contrat (270 dans le 1^{er} cycle, 464 dans le 2nd cycle professionnel, 371 dans le 2nd cycle GT et 683 dans les formations post-bac).

Présentation

Les établissements publics du second degré de France métropolitaine et des DOM sont fortement équipés en micro-ordinateurs. En 2013-2014, le nombre moyen d'élèves par ordinateur varie de 5 dans les collèges à 2 dans les lycées professionnels (LP), avec une valeur intermédiaire de près de 3 dans les lycées d'enseignement généraux et technologiques (LEGT) [1].

Dans le premier degré, le nombre moyen d'élèves par ordinateur varie beaucoup selon le type d'écoles : 21 pour les écoles maternelles, 9 pour les élémentaires et 5,5 pour les écoles élémentaires ayant participé au plan « École numérique rurale » (ENR) [2].

En moyenne, le nombre de tableaux numériques interactifs (TNI) s'établit à près de 11 pour 1 000 élèves dans le second degré ; il est près de trois fois plus élevé que celui du premier degré et nettement inférieur à celui des écoles du plan ENR [1] [2].

Quasiment 100 % des EPLE et environ 80 % des écoles élémentaires utilisent un dispositif de filtrage de l'accès Internet. Concernant le débit global de la connexion à Internet, 57,9 % des LEGT, 56,9 % des LP et 58,8 % des collèges possèdent un débit compris entre 2 Mb et 10 Mb. Le pourcentage de collèges ou de lycées possédant un débit supérieur à 2 Mb s'établit à 83,8 %. 62,1 % des écoles élémentaires disposent d'un débit global de la connexion à Internet compris entre 512 Kb et 2 048 Kb. Contrairement au second degré, il y a peu de ressources éditoriales pédagogiques en ligne mises à disposition dans le premier degré.

Les indicateurs de validation du brevet informatique et Internet (B2i) sont plus élevés à l'école et au collège qu'au lycée. Cette différence notable peut s'expliquer du fait que le B2i est l'une des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences mis en œuvre à l'école et au collège dont l'acquisition est obligatoire pour l'obtention du diplôme national du brevet. Dans 62,6 % des écoles élémentaires, au moins 30 % des écoliers hors CM2 ont validé partiellement le « B2i école ». Un peu plus de la moitié des enseignants était impliquée dans la validation des compétences du B2i, et 60 % dans les écoles « ENR ».

Définitions

Champ

L'enquête annuelle sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (Tice) a été menée auprès des écoles et établissements publics des premier et second degrés entre le 5 avril 2013 et le 24 juin 2014.

Tableau numérique interactif (TNI)

Le tableau numérique interactif, appelé aussi tableau blanc interactif (TBI), se présente sous la forme d'un tableau blanc classique. Il fonctionne en association avec un ordinateur et un vidéoprojecteur pour proposer des fonctionnalités interactives.

École numérique rurale (ENR)

Le plan de développement du numérique dans les écoles rurales a permis l'équipement de plus de 6 000 écoles publiques situées dans les communes de moins de 2 000 habitants. Celui-ci est constitué de quatre volets : équipement et sécurisation, prise en main et formation, usages pédagogiques, ressources numériques pédagogiques.

Brevet informatique et Internet (B2i)

Il s'agit d'une validation de compétences des élèves concernant l'utilisation des TIC. Il existe trois niveaux de maîtrise : école, collège et lycée. Les élèves doivent acquérir des compétences tout au long de leur scolarité dans cinq domaines. Cette acquisition se fait au cours d'activités et de projets liés aux apprentissages à chacun des niveaux.

Indicateur de validation progressive du B2i

Pour les écoles et établissements ayant répondu à la question :

- les écoles : pourcentage d'élèves hors classes de CM2 ayant une validation partielle du B2i école ;
- les collèges : pourcentage d'élèves hors classes de 3^e ayant une validation partielle du B2i collège ;
- les lycées : pourcentage d'élèves (voies générale, technologique et professionnelle) hors classes terminales ayant une validation partielle du B2i lycée.

Charte de bon usage de l'Internet et des TIC

Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

 Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO

Enquête sur les Tice dans les établissements publics des premier et second degrés.

[1] Les Tice dans les établissements publics du second degré en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Collèges	LEGT	LP
Nombre d'établissements existants	5 253	1 587	916
Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	3 531	928	548
Équipements à usage pédagogique			
Nombre d'élèves par ordinateur	4,7	2,6	2,0
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	8,1	4,4	3,3
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 élèves (hors TBI/TNI)	30,3	28,0	37,3
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 élèves	10,9	8,6	13,6
Pourcentage d'établissements ayant un projet faisant référence au numérique ou aux Tice	91,6	88,6	88,3
Accès à Internet et sécurité			
Pourcentage d'EPLE utilisant un dispositif de filtrage	98,1	98,8	99,4
Pourcentage d'EPLE disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	96,1	94,7	96,0
Pourcentage d'EPLE disposant d'un débit entre 2 Mb et 10 Mb	58,8	57,9	56,9
Pourcentage d'EPLE disposant d'un débit supérieur ou égal à 10 Mb	22,7	33,1	28,5
Pourcentage d'EPLE mettant à disposition des ressources éditoriales pédagogiques en ligne			
Aucun	59,2	54,7	58,8
Un à quatre	25,7	26,8	28,4
Cinq ou plus	15,1	18,5	12,8
B2i			
Pourcentage d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	44,2	8,1	15,3
Nombre moyen de disciplines impliquées dans la validation du B2i	7,5	2,9	4,6
Indicateur de validation progressive du B2i : proportion d'établissements (1)			
avec moins de 30 % des élèves ayant validé le B2i	44,8	66,7	60,9
avec 30 % ou plus des élèves ayant validé le B2i	55,2	33,3	39,1

(1) Lecture - La proportion de collèges pour lesquels moins de 30 % des élèves (hors classe de troisième) ont validé le B2i est de 44,8 % en 2013-2014. La proportion de LEGT pour lesquels moins de 30 % des élèves (hors classe de terminale) ont validé le B2i est de 66,7 % en 2013-2014 (voir « Définitions »).

[2] Les Tice dans les écoles publiques en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	dont écoles « ENR »
Nombre d'écoles existantes	15 170	31 974	5 974
Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	9 879	23 440	4 302
Équipements à usage pédagogique			
Nombre d'écoliers par ordinateur	20,9	9,0	5,5
Nombre d'écoliers par ordinateur de moins de 5 ans	55,5	16,9	8,5
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 écoliers (hors TBI/TNI)	2,8	7,9	7,6
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 écoliers	1,1	6,5	14,3
Pourcentage d'écoles ayant un projet comprenant un volet Tice (numérique)	34,8	67,7	77,7
Accès à Internet et sécurité			
Pourcentage d'écoles utilisant un dispositif de filtrage	48,7	80,7	85,9
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet	33,9	73,4	75,7
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	18,0	42,9	45,0
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 512 Kb et 2 048 Kb	60,9	62,1	65,0
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit supérieur ou égal à 2 048 Kb	23,1	25,9	25,5
Pourcentage d'écoles mettant à disposition des ressources éditoriales pédagogiques en ligne			
Aucun	97,1	93,0	92,1
Un à quatre	2,1	4,8	5,4
Cinq ou plus	0,8	2,2	2,5
B2i			
Pourcentage d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	-	54,8	59,7
Indicateur de validation progressive du B2i : proportion d'écoles (1)			
avec moins de 30 % des écoliers (hors CM2) ayant validé le B2i	-	37,4	30,2
avec 30 % ou plus des écoliers (hors CM2) ayant validé le B2i	-	62,6	69,8

(1) Lecture - La proportion d'écoles élémentaires pour lesquelles moins de 30 % des écoliers (hors CM2) ont validé le B2i est de 37,4 % en 2013-2014 (voir « Définitions »).

Présentation

7 318 ensembles immobiliers ont été recensés dans le second degré public en 2013 en France métropolitaine et dans les DOM, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea, au nombre de 79). Parmi eux, 438 cités scolaires regroupent 894 établissements du second degré [1]. Ces ensembles occupent une surface cadastrale d'environ 164,0 millions de m², dont 42,6 millions de m² bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 26,0 %.

La surface hors œuvre nette totale représente 80,6 millions de m², dont 77,5 millions pour les bâtiments principaux et 0,4 million pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (garage, chaufferie...) ou non (préau, garage à vélos...). La surface développée moyenne par élève s'élève à 17,8 m² en 2013 et varie de 14,8 m² dans les collèges à 32,1 m² dans les lycées professionnels (LP) [2].

Près des deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 31,6 % de leurs surfaces ont été bâties dans les années 1970 et seulement 25,7 % antérieurement.

Globalement, les établissements publics du second degré déclarent leur capacité d'enseignement occupée à 78,3 % (voir « Définitions »). L'occupation des capacités d'accueil atteint plus de 90 % dans 30,0 % des établissements et même plus de 100 % dans 9,5 % d'entre eux qui fonctionnent donc en surcapacité.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (98,0 %) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (92,9 %). En moyenne, on comptabilise une place de CDI (centre de documentation et d'information) pour 13 élèves.

21,1 % des établissements immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (4,6 %) et établissements du second cycle (plus de la moitié des LEGT et des LP disposent d'un internat et près des trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges (64,7 %) que dans les autres types d'ensembles immobiliers où plus des quatre cinquièmes des lits sont occupés. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 44,5 %).

94,5 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

Définitions

Ensemble immobilier

L'unité d'observation de l'enquête « Parc immobilier » n'est pas l'établissement, mais l'ensemble immobilier. Cet ensemble peut être constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes « géographiques » situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

Surface bâtie

Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

Surface non bâtie

Se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes, espaces verts et autres (allées, bassins, voirie...).

Surface hors œuvre nette (SHON)

Dans le cas des bâtiments principaux, on additionne les surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment, en déduisant les combles et sous-sols non aménageables, les terrasses, balcons, loggia, surfaces non closes en rez-de-chaussée ainsi que 5 % de la surface restante considérés pour l'isolation. Pour obtenir la SHON totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables. La surface de plancher, en vigueur depuis mars 2012, se calcule en déduisant de la SHON l'épaisseur des murs extérieurs.

Capacité d'accueil pour l'enseignement

Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

Internat

Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes.

Remarque

Le nombre d'établissements comptabilisés dans le tableau [1] peut être légèrement différent de celui affiché dans la page 2.3 en raison de dates d'observation qui ne sont pas strictement identiques.

 Sources : MENESR-DEPP

Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

[1] Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	5 010	1 164	706	438	7 318
Nombre d'établissements en cité scolaire	259	424	211	-	894
Nombre total d'établissements	5 269	1 588	917		7 774
Surface cadastrale (1)	81 926,1	41 765,4	18 498,9	21 808,9	163 999,3
<i>dont surfaces non bâties :</i>					
<i>Cours de récréation</i>	60 973,5	30 841,4	13 039,1	16 568,3	121 422,3
<i>Parkings découverts</i>	14 186,2	6 005,2	2 149,6	3 164,2	25 505,2
<i>Aires sportives découvertes</i>	8 327,8	4 089,6	2 051,9	2 511,3	16 980,6
<i>Espaces verts</i>	6 121,7	3 161,4	1 017,3	2 089,1	12 389,5
<i>Autres</i>	32 191,8	17 496,4	7 799,4	8 777,5	66 265,1
<i>dont surfaces bâties</i>	146,5	88,7	21,0	26,2	282,4
Taux d'encombrement (%) (2)	20 925,0	10 977,8	5 482,2	5 216,9	42 601,9
	25,5	26,3	29,6	23,9	26,0
Surfaces hors œuvres nettes (Shon) (1)	36 487,7	23 070,0	9 408,4	11 629,9	80 596,0
<i>dont : Shon des bâtiments principaux</i>	34 726,3	22 358,7	9 099,1	11 364,3	77 548,4
<i>surface des bâtiments démontables</i>	191,0	137,2	49,3	52,4	429,9

(1) Surfaces en milliers de m².

(2) Surface bâtie/surface cadastrale.

[2] Indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²)	14,8	19,3	32,1	20,1	17,8
Ancienneté des bâtiments (%)					
Construits avant 1970	25,7	47,1	36,8	63,3	38,7
Construits de 1970 à 1979	31,6	12,0	22,9	16,9	22,8
Construits de 1980 à 1989	11,3	9,3	14,1	4,8	10,1
Construits de 1990 à 1999	15,3	21,7	14,9	9,7	16,2
Construits depuis 2000	16,1	9,9	11,3	5,3	12,2
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (1) (%)					
Taux moyen d'occupation	78,9	79,7	69,5	-	78,3
Part des établissements occupés à plus de 90 %	31,4	33,9	14,5	-	30,0
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (%)					
Une salle informatique	97,7	98,7	99,0	98,4	98,0
Une salle artistique (arts plastiques, musique)	96,9	75,9	91,1	94,6	92,9
Nombre d'élèves par place en CDI (2)	13,0	14,3	9,8	9,7	12,7
Internats et service de restauration (%)					
Part des ensembles dotés d'internat	4,6	52,1	54,1	74,2	21,1
Taux d'occupation des lits	64,7	85,9	80,5	81,4	82,5
Part des lits destinés aux filles	46,9	47,4	35,9	47,0	44,5
Part des ensembles dotés d'un service de restauration	94,2	95,7	91,5	99,3	94,5

(1) Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.

(2) CDI : centre de documentation et d'information.

Présentation

De manière générale, les élèves ont un avis très positif sur le climat de leur collège : 93 % s'y sentent bien [1]. Les griefs les plus fréquents concernent toujours les punitions, surtout chez les garçons, qui sont 39 % à les trouver injustes (contre 26 % pour les filles). L'opinion des élèves se dégrade tout au long de la scolarité en ce qui concerne les aspects pédagogiques (le fait que l'on apprenne bien dans le collège, par exemple), alors que le sentiment de sécurité dans le collège et dans le quartier s'accroît. Le climat dans le collège paraît moins bon pour les élèves relevant de l'éducation prioritaire comparés aux autres établissements, l'écart étant souvent assez faible, mais statistiquement significatif. Ils sont ainsi 87 % en éducation prioritaire à déclarer bien apprendre dans leur collège, soit presque 5 points de moins que dans les autres établissements et sont le tiers à avoir un sentiment d'insécurité autour de leur collège contre le quart pour les autres établissements.

Les insultes, les vols de fournitures scolaires et les moqueries sont les atteintes les plus courantes [3]. Très peu d'élèves déclarent des faits de violence graves tels que les menaces ou les blessures par armes. Les garçons sont plus concernés par les violences physiques (coups, bagarres collectives), les filles par la mise à l'écart ou les violences à caractère sexuel.

Une synthèse des déclarations des élèves a été effectuée en combinant les violences psychologiques et les violences physiques [2]. La moitié des élèves ne connaît pas de victimation (voir « Définitions »). Cependant, 7 % déclarent un nombre de faits violents qui pourrait indiquer une situation de harcèlement. Cette multivictimation est deux fois plus présente chez les élèves de sixième que ceux de troisième. Les élèves des collèges Éclair (écoles, collèges lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) se trouvent un peu plus souvent dans une situation de harcèlement (9 % contre 7 %) et ils expriment moins souvent une opinion positive sur le collège (65 % donnent au moins 10 réponses positives sur 12 questions contre 75 % hors Éclair).

Les élèves qui ont été victimes de violences ont une opinion moins favorable sur le climat scolaire dans leur collège [4]. Les élèves qui n'ont connu aucune des neuf situations violentes sont 88 % à se trouver dans la tranche d'élèves estimant le climat scolaire le plus positif. Cette proportion n'est que de 25 % pour les élèves en situation de harcèlement.

Définitions

L'enquête nationale de victimation

L'enquête nationale de victimation auprès des collégiens a pour finalité de préciser les connaissances quant à l'étendue, la nature et les contextes de la violence en milieu scolaire. Elle s'est déroulée au printemps 2013, sur un échantillon de 21 600 élèves scolarisés dans 360 collèges publics et privés sous contrat, représentatif au niveau national (France métropolitaine et DOM), avec un taux de réponse de 76 %. C'est un outil de mesure permettant de déterminer les phénomènes de violences, de vols et d'autres atteintes aux personnes qui ont lieu dans les établissements scolaires en s'adressant directement aux élèves. Ses objectifs sont de fournir des indicateurs statistiques sur les actes dont les élèves sont victimes, qu'ils aient fait l'objet ou non d'un signalement au sein de l'établissement ou auprès des autorités policières ou judiciaires. Cette enquête est, à côté de l'enquête Sivis (voir 2.13), une source essentielle pour mesurer l'évolution des phénomènes de violence et d'atteintes aux personnes et aux biens en milieu scolaire. Le questionnaire, totalement anonyme, a reçu un avis d'opportunité favorable de la part du Conseil national de l'information statistique (Cnis) et le label d'intérêt général et de qualité statistique.

Le climat scolaire

L'indice de climat scolaire répertorie le nombre de réponses positives données aux 12 questions relatives au climat scolaire. Cet indice varie de 0 à 12 et a été catégorisé en 3 modalités : de 0 à 6 réponses positives, de 7 à 9 réponses positives et au moins 10 réponses positives.

La victimation

L'indicateur de victimation est issu de la synthèse de neuf faits de violences. Pour la violence psychologique, cinq faits de violences ont été retenus : avoir reçu un surnom méchant souvent ou plutôt souvent, avoir été moqué(e) pour sa bonne conduite souvent ou plutôt souvent, avoir été mis(e) à l'écart souvent ou plutôt souvent, avoir été insulté(e) au moins trois fois et avoir été humilié(e). Pour les violences physiques, quatre situations ont été repérées : avoir été bousculé(e) au moins deux fois, avoir été frappé(e) au moins deux fois, avoir été la cible d'un lancer d'objet au moins deux fois, avoir été pris(e) dans une bagarre collective. Selon le nombre et la fréquence de violences subies, on distingue quatre catégories de victimation : l'absence de victimation, une faible victimation, une victimation modérée et une forte victimation assimilée à du harcèlement.

[1] Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur collège (printemps 2013) (%)

(France métropolitaine et DOM, collèges publics et privés sous contrat)

Climat scolaire	Ensemble	Sexe		Type d'établissement		Niveau scolaire	
		Filles	Garçons	Éclair	hors Éclair	6 ^e	3 ^e
Tout à fait bien ou plutôt bien dans son collège	92,5	93,0	92,1	89,6	92,6	92,5	92,3
Ambiance tout à fait bien ou plutôt bien entre les élèves	82,3	80,7	83,7	76,8	82,6	76,9	87,6
Beaucoup ou plutôt beaucoup de copains et copines	91,0	90,8	91,2	90,2	91,0	88,9	91,8
Relations avec les enseignants très bonnes ou bonnes	87,0	90,6	83,6	80,7	87,5	90,2	85,7
Tout à fait bien ou plutôt bien dans sa classe	90,9	90,4	91,5	88,3	91,0	89,6	87,7
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs	89,9	91,1	88,7	82,2	90,5	91,8	91,9
Les relations avec les autres adultes sont bonnes ou très bonnes	90,6	91,4	89,8	90,2	90,7	93,5	89,0
On apprend tout à fait ou plutôt bien dans le collège	90,9	92,1	89,8	86,7	91,2	94,7	88,0
Les punitions données sont très ou plutôt justes	67,5	73,9	61,3	64,7	67,8	77,6	62,3
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le collège	86,3	87,4	85,2	80,4	86,7	85,9	88,5
Jamais d'absence due à la violence	94,0	92,9	95,1	91,4	94,1	93,9	94,6
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le quartier autour du collège	74,7	72,1	77,4	69,1	75,7	70,7	79,5

Lecture - 92,5 % des élèves ont déclaré « Tout à fait bien » ou « plutôt bien » à la question demandant comment ils se sentaient dans leur collège.

[2] Indicateur de victimation et de climat scolaire selon le sexe, le type d'établissement et le niveau scolaire (%) (France métropolitaine et DOM, collèges publics et privés sous contrat)

Climat scolaire	Ensemble	Sexe		Type d'établissement		Niveau scolaire	
		Filles	Garçons	Éclair	hors Éclair	6 ^e	3 ^e
Indicateur de victimation (1)							
Absence de victimation	50,2	54,3	46,4	49,2	50,3	46,9	55,9
Faible victimation	31,8	30,2	33,4	31,5	31,8	31,7	31,1
Victimation modérée	11,1	10,0	12,1	10,6	11,1	13,0	8,7
Forte victimation - harcèlement	6,9	5,6	8,2	8,7	6,8	8,4	4,2
Indicateur de climat scolaire							
De 0 à 6 réponses positives	5,4	4,9	6,0	9,4	5,2	5,2	5,0
De 7 à 9 réponses positives	20,4	18,7	22,0	25,7	20,1	19,6	19,6
de 10 à 12 réponses positives	74,2	76,4	72,1	64,9	74,6	75,2	75,4

(1) Voir « Définitions ».

Lecture - 5,6 % des filles ont déclaré une forte multivictimation contre 8,2 % des garçons. 76,4 % des filles ont déclaré au moins 10 réponses positives sur les 12 questions concernant le climat scolaire.

[3] Proportions d'élèves déclarant des victimations proposées dans le questionnaire selon le sexe (%)

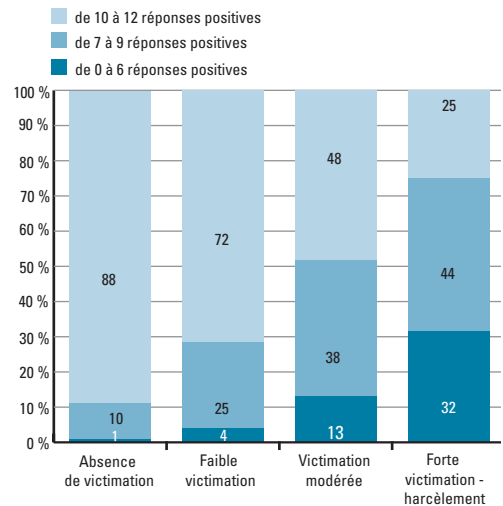
(France métropolitaine et DOM, collèges publics et privés sous contrat)



Lecture - 0,8 % des filles et 1,8 % des garçons ont déclaré avoir subi un vol de scooter durant l'année scolaire.

[4] Indice de climat scolaire selon l'importance de la victimation (%)

(France métropolitaine et DOM, collèges publics et privés sous contrat)



Lecture - 88 % des élèves n'ayant connu aucun fait de violence parmi les 9 retenues pour construire la mesure de la multivictimation ont donné au moins 10 réponses favorables sur les 12 questions sur le climat scolaire.

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, le nombre d'incidents graves déclarés par les chefs d'établissements du second degré s'établit à 14,4 incidents pour 1 000 élèves [1]. La hausse observée en un an (13,6 incidents pour 1 000 élèves en 2011-2012) n'est pas statistiquement significative.

Dans la continuité des années précédentes, le degré d'exposition aux incidents graves diffère sensiblement selon le type d'établissement. Ainsi, les lycées professionnels (LP) sont les plus affectés, comptant 24 incidents pour 1 000 élèves. Parallèlement, on dénombre 15,3 incidents pour 1 000 élèves en collège, et 5,6 incidents pour 1 000 élèves en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycée polyvalent.

Quel que soit leur type, une forte proportion d'établissements ne signalent aucun incident grave au cours d'un trimestre [2]. Au cours du second trimestre 2012-2013, 52 % des LEGT, 39 % des collèges et 34 % des LP ne déplorent aucun incident grave. Ces proportions sont globalement comparables à celles observées lors de la mise en place de l'enquête en 2007-2008, la hausse constatée en LEGT n'étant pas statistiquement significative.

Les incidents graves déclarés concernent principalement les atteintes aux personnes, ces dernières représentant 80 % des faits [3]. Viennent ensuite les atteintes aux biens ainsi que les autres types d'atteintes, qui concentrent tous deux 10 % des incidents. La proportion de violences verbales est stable autour de 40 % ces trois dernières années. Par ailleurs, la part de violences physiques est comparable à l'an passé (33 %). La hausse constatée des autres types d'atteinte par rapport à 2007-2008 s'explique par un élargissement du champ des données collectées (voir « Définitions »).

Définitions

L'enquête statistique Sivis

Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis) permet le recueil de données sur la violence et le climat en milieu scolaire depuis la rentrée 2007. En 2008, l'enquête Sivis a été reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis), qui a renouvelé ce label en 2012.

L'enquête sur le second degré a été étendue au secteur privé cette année. Un échantillon de 6 300 EPLE du secteur public est interrogé, ainsi que 300 établissements du secteur privé. Toutefois, les chiffres publiés concernent le secteur public uniquement, en raison de la fragilité des résultats observés sur le privé.

L'enquête est centrée sur les actes les plus graves afin d'homogénéiser au mieux les données collectées. Pour certains types de faits n'impliquant que des élèves, au moins une des conditions suivantes doit être remplie : motivation à caractère discriminant, situation de harcèlement, usage d'une arme ou d'un objet dangereux, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, commis dans le cadre d'une intrusion, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Depuis la mise en place de l'enquête, quelques changements de nomenclature ont permis de mieux prendre en compte certains incidents : une modalité « autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 afin de considérer d'éventuels phénomènes émergents. L'extension d'échantillon n'a pas permis de conserver cette modalité, car les réponses en clair qu'elle comportait nécessitaient un recodage manuel, qui ne pouvait être effectué sur une aussi grande population. L'enquête 2009-2010 a intégré une nouvelle comptabilisation des objets dangereux utilisés, suivie en décembre par la prise en compte des intrusions en milieu scolaire. La nomenclature 2010-2011 comptabilise désormais la consommation d'alcool, les suicides et tentatives de suicide. Enfin, depuis la rentrée 2011, les situations de harcèlement sont repérées.

[1] Nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2010-2011, second degré, Public) (1)

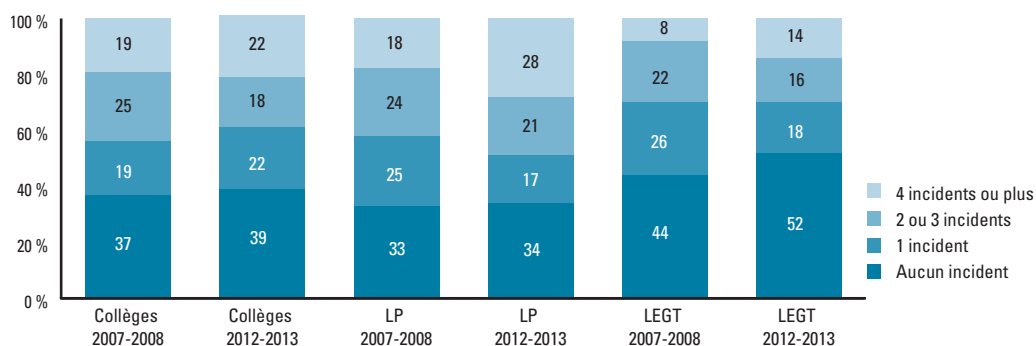
	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013
Collèges	13,1	12,0	12,2	14,1	15,0	15,3
Lycées professionnels (LP)	15,1	13,1	17,2	17,4	19,6	24,0
Lycées d'enseignement général et techno (LEGT)	4,0	3,6	4,3	4,6	5,5	5,6
Ensemble des EPLE (2)	11,6	10,5	11,2	12,6	13,6	14,4

(1) La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête depuis 2010-2011 a un impact négligeable sur le nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves.

(2) Établissements publics locaux d'enseignement.

[2] Nombre d'incidents graves selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte en 2012-2013, second degré, Public, décembre 2007-février 2008 et décembre 2012-février 2013) (1)



(1) La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête en 2012-2013 a un impact négligeable sur la répartition du nombre d'incidents graves par type d'établissement. Lecture - En 2012-2013, 39 % des collèges n'ont déclaré aucun incident au cours du deuxième trimestre.

[3] Les incidents graves selon leur nature (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2010-2011, second degré, Public) (1)

Types d'incident grave	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013
Atteintes aux personnes	80,9	80,6	76,2	78,6	80,7	79,9
Violence physique	36,4	38,8	30,4	31,2	33,4	32,8
Violence verbale	37,5	35,3	37,9	40,2	40,4	40,7
Racket	1,7	2,3	2,6	2,5	2,3	1,9
Atteinte à la vie privée	2,1	1,6	2,3	1,6	1,8	2,1
Violence sexuelle	1,9	1,6	1,8	2,0	1,8	1,8
« Happy slapping »	0,9	0,7	0,8	0,5	0,4	0,3
Bizutage	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,4
Atteintes aux biens	15,4	13,0	14,1	11,7	10,0	9,9
Vol	6,8	5,7	6,5	5,3	5,2	4,9
Dompage aux locaux ou au matériel	6,5	5,2	6,4	5,2	3,9	4,0
Dompage aux biens personnels	2,1	2,1	1,2	1,2	0,9	1,0
Autres atteintes	3,8	6,3	9,7	9,7	9,3	10,2
Consommation de stupéfiants	1,9	1,9	2,4	1,5	2,0	2,7
Trafic de stupéfiants	0,5	1,2	1,0	0,6	0,7	1,0
Port d'arme blanche ou objet dangereux (2)	1,2	2,2	3,3	2,1	2,2	2,6
Port d'arme à feu	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2
Intrusions sans violence (2)	-	-	2,1	2,0	1,5	1,4
Consommation d'alcool (2)	-	-	-	2,6	2,3	1,8
Suicide et tentative de suicide (2)	-	-	-	0,8	0,4	0,6
Autres types de fait (2)	-	0,8	0,8	-	-	-
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête depuis 2010-2011 a un impact négligeable sur la répartition du nombre d'incidents graves selon leur nature.

(2) La modalité « Autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 et supprimée à partir de 2010, le module comptabilisant les « armes » a été remanié en septembre 2009 et les intrusions sont prises en compte depuis décembre 2009. La consommation d'alcool et les suicides/tentatives de suicides ne sont prises en compte que depuis la rentrée 2010.

Présentation

Pour l'année scolaire 2012-2013, en France métropolitaine, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, la proportion des élèves absents (voir « Définitions ») s'élève à 3,9 % en moyenne sur l'année. Elle évolue de 1,8 % à 5,1 % entre les mois de septembre et d'avril. Quel que soit le type d'établissement, le taux d'absentéisme est plus important à partir de janvier [1].

En matière d'absentéisme, il y a de nettes différences selon les types d'établissement. Ainsi, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne d'élèves absents sur l'année 2012-2013 s'élève à 4,9 %. Pour les lycées professionnels (LP), cette moyenne est de 11,8 %. Et la proportion moyenne d'élèves absents par collège se situe à 2,2 %.

Un taux d'absentéisme moyen reflète toujours mal la réalité en établissement. En effet, en janvier 2013 (le mois de janvier, situé en milieu d'année scolaire et comprenant peu de variation d'une année à l'autre de son nombre de jours travaillés, est retenu comme mois de référence), la moitié des établissements présentent moins de 1,8 % d'élèves absents [2]. Plus précisément, une minorité d'établissements est sensiblement touchée : le taux d'absentéisme est supérieur à 13,2 % dans 10 % d'entre eux. Encore une fois, l'absentéisme est très inégalement réparti selon le type d'établissement : les trois quarts des collèges ont moins de 4,1 % d'élèves absents quand les trois quarts des LEGT présentent un taux inférieur à 8,8 % et que, pour la moitié des LP, il dépasse 8,3 %.

Le taux d'absentéisme en janvier est stable sur les trois dernières années [3].

En raison de la totalité de leurs absences, qu'elles soient justifiées ou non, l'ensemble des élèves perd 5,4 % de temps d'enseignement, en moyenne (voir « Définitions »). Cette proportion d'heures perdues pour absence des élèves dépasse sa moyenne annuelle dès le mois de décembre [4]. Comme pour le taux d'absentéisme, ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Les collèges perdent en moyenne 4,8 % d'heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année, alors que les LEGT en perdent 5,7 % et les LP 8,0 %.

Définitions

Enquête

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a réalisé une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2012-2013 auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2012 à avril 2013, car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

Un élève est considéré comme absent dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois.

Une absence est non justifiée à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée), ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

Le seuil de quatre demi-journées d'absences non justifiées par mois a été retenu parce qu'il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire concernant « les manquements à l'obligation scolaire qui n'auront pas été reconnus justifiés ».

Le temps d'enseignement perdu est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des heures d'absences – justifiées ou non, tous motifs confondus (maladie, raisons familiales, etc.) – rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

LEGT

Lycée d'enseignement général et technologique.

LP

Lycée professionnel.

⚠ Avertissement

La définition de l'absentéisme a changé dans l'enquête à la rentrée 2008, entraînant ainsi une rupture de série dans le calcul des taux d'absentéisme. Auparavant, la notion d'absentéisme portait sur les absences non régularisées. À présent, l'absentéisme s'appuie sur les absences non justifiées (voir « Définitions »).

Les taux d'absentéisme calculés entre septembre 2003 et avril 2008 ne sont donc pas comparables à ceux calculés depuis septembre 2008.

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête n° 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public en France métropolitaine.

📄 Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2014-n° 02 ; 13.01 ; 12.08 ; 11.22 ; 10.08.

[1] Proportion moyenne d'élèves absents en 2012-2013 (%)

(France métropolitaine, Public)

	Septembre 2012	Octobre 2012	Novembre 2012	Décembre 2012	Janvier 2013	Février 2013	Mars 2013	Avril 2013	Moyenne 2012-2013
Collège	1,0	2,3	1,5	2,1	2,8	2,8	2,4	2,8	2,2
LEGT	1,9	4,2	3,1	4,6	6,4	5,5	6,2	7,3	4,9
LP	6,9	12,6	9,3	11,2	14,8	11,8	14,3	13,2	11,8
Ensemble	1,8	3,8	2,6	3,7	4,9	4,4	4,6	5,1	3,9

Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents varie de 1,8 % en septembre 2012 à 5,1 % en avril 2013.

[2] Distribution de la proportion d'élèves absents en janvier 2013 (%)

(France métropolitaine, Public)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,2	1,3	4,1	7,0
LEGT	0,9	3,0	8,8	19,5
LP	2,7	8,3	19,3	36,2
Ensemble	0,3	1,8	5,7	13,2

Lecture - En janvier 2013, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont moins de 0,3 % d'élèves absents, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 1,8 % d'élèves absents, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 5,7 % d'élèves absents, et 10 % des établissements (ceux du dernier décile) ont plus de 13,2 % d'élèves absents.

[3] Évolution de la proportion d'élèves absents au mois de janvier (%)

(France métropolitaine, Public)

	Janvier 2010	Janvier 2011	Janvier 2012	Janvier 2013
Collège	3,2	3,2	2,7	2,8
LEGT	7,0	6,1	5,7	6,4
LP	20,0	14,3	15,0	14,8
Ensemble	6,0	5,2	4,8	4,9

Lecture - Pour l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents est de 6,0 % en janvier 2010 et de 4,9 % en janvier 2013.

[4] Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs par type d'établissement (%)

(France métropolitaine, Public)

	Septembre 2012	Octobre 2012	Novembre 2012	Décembre 2012	Janvier 2013	Février 2013	Mars 2013	Avril 2013	Moyenne 2012-2013
Collège	2,2	3,7	3,5	5,1	6,0	7,4	5,1	5,1	4,8
LEGT	2,3	4,3	4,4	6,3	7,1	7,6	6,7	7,0	5,7
LP	4,7	7,2	6,7	8,2	9,3	9,9	9,0	9,0	8,0
Ensemble	2,5	4,2	4,1	5,8	6,6	7,8	5,9	6,0	5,4

Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs confondus varie de 2,5 % en septembre 2012 à 6,0 % en avril 2013.

Présentation

À la rentrée 2013, 300 collèges publics relèvent du dispositif Éclair (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Ces établissements scolarisent un peu plus d'un collégien sur vingt du secteur public (143 400 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en France métropolitaine, la part des collégiens en Éclair oscille entre 0,3 % pour l'académie de Grenoble et 11,5 % pour celle d'Aix-Marseille. Dans les DOM, 23,0 % des collèges sont en Éclair contre 5,0 % en France métropolitaine. La part des collégiens qui y suivent leur scolarité varie entre 7,0 % en Guadeloupe et 48,1 % en Guyane.

Comme attendu, les collégiens des Éclair sont très massivement d'origine sociale défavorisée : trois quarts d'entre eux (72,8 %) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre un tiers (34,3 %) dans les établissements hors éducation prioritaire [2]. Un grand nombre d'entre eux sont en retard dans leur scolarité : 19,1 % des élèves issus des écoles en Éclair sont en retard à l'entrée en sixième contre 10,4 % hors éducation prioritaire.

On dénombre 2 123 écoles publiques Éclair à la rentrée 2013. Elles accueillent 6,3 % des écoliers (370 100 élèves). Les diversités académiques sont semblables à celles constatées pour les collèges : en France métropolitaine, la part des écoliers en Éclair oscille entre 0,4 % pour l'académie de Grenoble et 11,7 % pour celle d'Aix-Marseille.

Dans les DOM, 24,0 % des écoliers sont dans une école Éclair contre 5,4 % en France métropolitaine. Dans les écoles d'outre-mer, 23,1 % des élèves de maternelle et 24,5 % des élèves d'élémentaire sont en Éclair, contre respectivement 5,7 % et 5,2 % dans les écoles métropolitaines.

Définitions

La politique de l'éducation prioritaire (EP)

Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). Enfin, depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vade-mecum programme Éclair). Expérimenté sur 105 établissements, relevant ou non de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2010 (circulaire n° 2010-096 du 7-7-2010), il a été étendu à la quasi-totalité des RAR à la rentrée 2011 (245 collèges en RAR sur 254 font partie du dispositif Éclair).

Le dispositif Éclair concerne aussi le secteur privé. Neuf collèges privés sous contrat en relèvent, trois dans chacune des académies d'Aix-Marseille et de Versailles et un dans chacune des académies d'Amiens, Bordeaux et Lille.

Trente-cinq lycées dont dix-huit lycées professionnels font aussi partie du dispositif.

Cependant, le périmètre de l'éducation prioritaire va évoluer en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». À la rentrée 2014, cette refonte concernera de façon expérimentale, une centaine de réseaux dits d'éducation prioritaire (REP+) avant d'être étendue à la rentrée 2015 à 1 000 réseaux (REP et REP+). Un réseau regroupera un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.07 ; 09.09.

- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

[1] Nombre et proportion d'écoles et de collèges dans le dispositif Éclair à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges				Écoles			Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves (1)	%	Effectifs d'élèves (1)	%
Aix-Marseille	29	13,8	13 034	11,5	172	30 042	11,7	10 807	11,0	18 846	12,1
Amiens	17	9,8	8 516	10,0	153	20 824	11,1	8 528	11,8	11 945	10,5
Besançon	3	2,7	1 370	2,8	25	3 669	3,3	1 548	3,7	2 073	3,1
Bordeaux	2	0,8	811	0,6	22	3 301	1,2	1 477	1,5	1 781	1,1
Caen	2	1,4	666	1,2	13	1 885	1,6	809	1,8	1 030	1,4
Clermont-Ferrand	4	2,9	1 266	2,6	27	3 182	3,1	1 277	3,3	1 854	2,9
Corse	1	3,4	540	4,4	12	1 815	7,4	726	7,8	1 052	7,0
Créteil	28	8,0	14 972	7,9	233	46 061	9,8	18 201	9,7	27 526	9,7
Dijon	2	1,3	687	1,0	10	1 217	0,9	542	1,0	653	0,8
Grenoble	1	0,4	339	0,3	9	1 146	0,4	496	0,4	638	0,3
Lille	34	10,4	14 218	8,9	240	39 843	10,5	16 657	10,9	22 550	10,2
Limoges	1	1,3	547	1,9	4	597	1,0	227	1,0	359	1,0
Lyon	15	7,2	6 928	6,2	109	21 519	7,6	9 367	8,2	11 890	7,1
Montpellier	13	6,6	5 864	5,4	95	16 269	7,0	6 611	7,5	9 429	6,6
Nancy-Metz	6	2,7	2 198	2,3	40	5 965	2,9	2 446	3,1	3 426	2,7
Nantes	8	3,3	2 174	2,0	49	7 282	2,8	3 267	3,3	4 004	2,6
Nice	6	4,2	2 882	3,4	49	8 656	4,9	3 600	5,3	4 889	4,5
Orléans-Tours	7	3,0	2 655	2,5	49	7 360	3,2	3 230	3,7	4 045	2,8
Paris	4	3,6	1 493	2,6	32	6 199	4,6	2 549	4,6	3 605	4,5
Poitiers	5	3,1	1 551	2,2	36	4 204	2,9	1 827	3,4	2 281	2,6
Reims	4	3,1	1 385	2,6	17	2 820	2,3	1 158	2,5	1 618	2,2
Rennes	2	0,9	582	0,6	12	1 549	0,8	703	0,9	834	0,7
Rouen	12	7,2	3 909	4,8	59	8 658	4,9	3 726	5,5	4 823	4,5
Strasbourg	10	6,7	5 207	6,9	70	14 113	8,3	5 817	8,9	8 107	7,9
Toulouse	9	3,8	3 455	3,1	69	9 475	3,9	4 307	4,7	5 069	3,5
Versailles	26	6,1	11 937	5,1	188	33 550	5,8	13 706	6,0	19 363	5,6
France métropolitaine	251	5,0	109 186	4,4	1 794	301 001	5,4	123 609	5,7	173 690	5,2
Guadeloupe	3	6,5	1 876	7,0	33	3 874	7,9	1 491	8,7	2 328	7,5
Guyane	13	44,8	9 667	48,1	70	18 344	44,9	6 338	44,1	11 770	45,2
Martinique	10	23,3	4 425	21,4	47	6 584	17,4	1 299	9,0	5 157	22,2
Mayotte	3	16,7	4 225	18,1	33	9 864	19,7	3 295	19,7	6 509	19,8
La Réunion	20	26,0	13 983	24,8	146	30 401	27,7	11 333	28,1	18 710	27,4
DOM	49	23,0	34 176	23,2	329	69 067	24,0	23 756	23,1	44 474	24,5
France métr. + DOM	300	5,7	143 362	5,5	2 123	370 068	6,3	147 365	6,5	218 164	6,1

(1) Effectifs hors ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés).

Lecture - Dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 29 collèges dans le dispositif Éclair, soit 13,8 % des collèges de l'académie. 13 034 collégiens sont scolarisés dans le dispositif Éclair, soit 11,5 % des élèves de l'académie. 172 écoles sont dans le dispositif Éclair, accueillant 30 042 élèves soit, 11,7 % des écoliers de l'académie.

[2] Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2013 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Scolarisation dans un collège			
	en Éclair	en RRS	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	72,8	56,6	34,3	43,1
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	9,3	18,8	38,7	30,8
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	19,1	16,5	10,4	11,5

Éclair : écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite ;

RRS : réseau de réussite scolaire ;

EP : éducation prioritaire.

Présentation

À la rentrée 2013, en France métropolitaine et dans les DOM, les réseaux de réussite scolaire (RRS) comptent 4 439 écoles publiques et 776 collèges publics [1]. Dans ces établissements sont scolarisés 11,5 % des écoliers accueillis dans le secteur public, soit 673 400 élèves, et 14,2 % des collégiens, soit 369 200 élèves.

Les académies offrent des situations contrastées. Les réseaux de réussite scolaire sont relativement plus importants dans les DOM, où 17,6 % des écoliers et 20,7 % des collégiens y sont scolarisés contre respectivement 11,2 % et 13,8 % en France métropolitaine.

Dans le premier degré, la part des écoliers relevant des réseaux de réussite scolaire est inférieure à 5,0 % dans cinq académies (Poitiers, Nice, Caen, Toulouse et Clermont-Ferrand) et supérieure à 20,0 % dans trois d'entre elles (Créteil, Paris et Corse). Dans les DOM, elle varie entre 15,8 % en Martinique et 24,3 % à La Réunion. Il n'y a aucune école en RRS dans l'académie de Mayotte. En France métropolitaine, 11,7 % des élèves de maternelle et 10,8 % des élèves d'élémentaire sont en RRS, contre respectivement 16,1 % et 18,4 % dans les DOM.

La part des collégiens en RRS est de l'ordre de 5,0 % dans les académies de Nice et de Toulouse, et s'élève à plus de 20,0 % pour quatre académies : Lille, Paris, Créteil et la Corse. Dans les DOM, elle est toujours supérieure à 18,0 % et atteint 30,7 % en Guyane. Mayotte n'a aucun collège en RRS.

Les collégiens des RRS sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 56,6 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 34,3 % dans les établissements hors éducation prioritaire [2]. Ils sont nombreux à être en retard dans leur scolarité : 16,5 % de ceux issus des écoles en RRS sont en retard à l'entrée en sixième, contre 10,4 % hors éducation prioritaire.

Définitions

La politique de l'éducation prioritaire (EP)

Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). Enfin, depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vade-mecum programme Éclair). Expérimenté sur 105 établissements, relevant ou non de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2010 (circulaire n° 2010-096 du 7-7-2010), il a étendu à la quasi-totalité des RAR à la rentrée 2011. Les RRS demeurent inchangés.

Cependant, le périmètre de l'éducation prioritaire va évoluer en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». À la rentrée 2014, cette refonte concernera de façon expérimentale, une centaine de réseaux dit d'éducation prioritaire (REP+) avant d'être étendue à la rentrée 2015 à 1 000 réseaux (REP et REP+). Un réseau regroupera un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.07 ; 09.09.
- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

[1] Nombre et proportion d'écoles et de collèges dans un réseau de réussite scolaire (RRS) à la rentrée 2013 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges				Écoles			Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves (1)	%	Effectifs d'élèves (1)	%
Aix-Marseille	36	17,1	18 730	16,5	227	30 731	12,0	13 251	13,5	17 165	11,0
Amiens	21	12,1	10 617	12,5	128	15 470	8,2	6 014	8,3	9 217	8,1
Besançon	13	11,8	5 660	11,7	51	5 922	5,4	2 501	5,9	3 293	4,9
Bordeaux	41	16,1	17 265	13,7	425	38 468	14,3	15 206	14,9	22 825	13,8
Caen	9	6,1	3 268	5,8	36	5 408	4,6	2 318	5,1	2 984	4,1
Clermont-Ferrand	9	6,5	3 531	7,3	40	4 936	4,8	1 898	4,9	2 927	4,6
Corse	14	48,3	6 387	52,0	90	10 747	44,0	4 128	44,4	6 512	43,5
Créteil	102	29,1	54 537	28,6	478	97 064	20,6	38 448	20,5	58 006	20,5
Dijon	27	17,1	11 037	16,6	141	13 149	9,5	5 377	10,2	7 567	8,9
Grenoble	31	12,7	16 377	12,5	169	27 652	9,2	11 551	10,1	15 785	8,6
Lille	74	22,7	32 461	20,3	453	64 532	17,0	25 428	16,6	37 943	17,1
Limoges	5	6,5	1 950	6,9	34	3 419	5,9	1 428	6,6	1 940	5,5
Lyon	32	15,3	17 082	15,3	154	31 476	11,1	13 756	12,1	17 365	10,3
Montpellier	15	7,6	8 612	7,9	99	15 431	6,7	6 206	7,1	9 002	6,3
Nancy-Metz	26	11,7	10 179	10,9	144	16 842	8,1	6 480	8,2	10 101	8,0
Nantes	20	8,2	8 343	7,5	132	17 012	6,6	7 375	7,4	9 449	6,1
Nice	7	4,9	4 262	5,0	42	7 078	4,0	2 797	4,1	4 192	3,9
Orléans-Tours	21	9,1	8 366	7,8	105	16 540	7,1	6 710	7,6	9 582	6,7
Paris	29	25,9	13 262	23,1	183	36 356	26,7	14 610	26,3	21 541	27,0
Poitiers	9	5,6	3 970	5,7	45	5 662	3,9	2 338	4,3	3 221	3,6
Reims	24	18,5	10 252	19,1	102	13 807	11,5	5 826	12,6	7 700	10,6
Rennes	17	8,0	5 821	6,2	97	11 734	5,7	5 039	6,2	6 625	5,4
Rouen	37	22,3	15 038	18,4	153	21 225	12,0	8 517	12,5	12 445	11,6
Strasbourg	11	7,4	5 155	6,8	49	9 283	5,5	3 434	5,3	5 730	5,6
Toulouse	19	7,9	6 099	5,5	148	11 087	4,6	4 414	4,8	6 533	4,4
Versailles	79	18,6	40 483	17,2	471	91 853	16,0	38 648	16,9	52 704	15,3
France métropolitaine	728	14,4	338 744	13,8	4 196	622 884	11,2	253 698	11,7	362 354	10,8
Guadeloupe	9	19,6	4 838	18,1	55	8 744	17,9	3 190	18,6	5 466	17,5
Guyane	8	27,6	6 179	30,7	32	9 148	22,4	3 057	21,3	6 021	23,1
Martinique	11	25,6	4 592	22,3	40	5 995	15,8	542	3,8	5 374	23,2
Mayotte	0	0,0	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
La Réunion	20	26,0	14 804	26,3	116	26 651	24,3	9 833	24,4	16 513	24,2
DOM	48	22,5	30 413	20,7	243	50 538	17,6	16 622	16,1	33 374	18,4
France métr. + DOM	776	14,7	369 157	14,2	4 439	673 422	11,5	270 320	11,9	395 728	11,1

(1) Effectifs hors ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés).

Lecture - Dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 36 collèges en RRS, soit 17,1% des collèges de l'académie. 18 730 collégiens sont scolarisés en RRS, soit 16,5% des élèves de l'académie. 227 écoles sont en RRS ; elles accueillent 30 731 élèves, soit 12,0% des écoliers de l'académie.

[2] Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2013 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Scolarisation dans un collège			
	en Éclair	en RRS	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	72,8	56,6	34,3	43,1
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	9,3	18,8	38,7	30,8
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	19,1	16,5	10,4	11,5

Éclair : écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite ;

RRS : réseau de réussite scolaire ;

EP : éducation prioritaire.

Présentation

La concentration des établissements publics en zone urbaine sensible (ZUS) peut être mesurée par le nombre d'établissements ou d'écoles publics en ZUS rapporté au nombre total d'établissements publics [1].

À la rentrée 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, 3 407 écoles sont situées en ZUS, soit 7,0 % de l'ensemble des écoles.

473 collèges (9,0 % des collèges) sont implantés en ZUS. Ils accueillent 218 100 collégiens. Le nombre d'élèves scolarisés dans un collège en ZUS fléchit de 1,6 % alors que, sur l'ensemble du territoire, l'effectif de collégiens est relativement stable (+ 0,4 %).

119 lycées d'enseignement général et technologique (7,6 % des lycées généraux et technologiques) et 93 lycées professionnels (9,6 % des lycées professionnels) sont en ZUS. 135 500 lycéens y sont scolarisés. Le nombre de lycéens a diminué dans les établissements en ZUS (- 1,2 %) alors qu'il a augmenté dans l'ensemble des lycées (+ 1,4 %). Les fermetures d'établissements expliquent la réduction du nombre d'établissements en ZUS (60 écoles et 3 collèges de moins qu'en 2009).

Cette comparaison avec l'ensemble de la population scolaire est complétée par une comparaison académique sur la base de la population urbaine : la concentration des établissements publics en ZUS est mesurée par le nombre d'établissements ou d'écoles publics en ZUS rapporté au nombre d'établissements publics en zone urbaine [2].

À l'exception de l'académie de Limoges, chaque académie comporte des établissements en ZUS.

Dans les écoles de France métropolitaine, ce pourcentage s'établit à 9,3 %, avec des variations académiques allant de 4,3 % pour l'académie de Toulouse à 21,8 % pour celle de Corse.

Le pourcentage moyen de collèges situés en ZUS dans les zones urbaines s'établit, pour la France métropolitaine, à 12,0 %. Il varie de 4,7 % pour l'académie de Toulouse à 24,4 % pour celle de Reims.

Le pourcentage des lycées situés en ZUS dans les zones urbaines s'élève à 9,4 % pour la France métropolitaine. Aucun lycée de Corse ne se situe en ZUS. La concentration varie de 1,6 % pour l'académie de Strasbourg à 26,8 % pour celle de Reims.

Dans les DOM, les pourcentages d'écoles et d'établissements situés en ZUS sont plus élevés pour l'académie de La Réunion (18,2 % des écoles, 26,9 % des collèges et 22,0 % des lycées).

Définitions

Champ

Établissements publics des premier et second degrés dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, hors Erea.

Zones urbaines sensibles (ZUS)

Ce sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Ainsi, 751 zones ont été définies par la loi du 14 novembre 1996, dont une à Mayotte. Un établissement ou une école sont « en ZUS » s'ils sont situés dans une ZUS. Toutes les ZUS n'ont pas d'établissement scolaire implanté sur leur territoire. Tous les jeunes habitant en ZUS ne sont pas scolarisés dans un établissement en ZUS et les établissements en ZUS accueillent des élèves qui ne résident pas en ZUS. Sont étudiés ici les établissements situés en ZUS et la population qu'ils accueillent.

Notion de zone urbaine

Elle est approchée ici à partir de celle des zones en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (Zauer). Une Zauer se dessine en fonction de la continuité de l'habitat, établie en France métropolitaine à partir du recensement 1999 de la population. Est considéré comme zone urbaine un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2 000 habitants. Les communes rurales sont celles qui n'appartiennent pas à une zone urbaine.

⚠ Avertissement

L'appartenance des écoles et établissements à une zone urbaine sensible est en cours de révision. Les données présentées ici n'ont donc pas été actualisées pour cette édition.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et base centrale des établissements (BCE).

📄 Pour en savoir plus

- Rapport 2012 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles - novembre 2012.

[1] Nombre et proportion d'établissements publics dans une zone urbaine sensible (ZUS) à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Nombre en ZUS	Nombre total d'établissements	% en ZUS (1)
Écoles	3 407	48 520	7,0
Collèges	473	5 253	9,0
Lycées	212	2 549	8,3

(1) Le pourcentage est calculé en rapportant le nombre d'établissements publics implantés en ZUS au nombre total d'établissements publics (Erea non compris).

[2] Nombre et proportion d'établissements publics dans une zone urbaine sensible (ZUS) par académie à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Nombre de ZUS	Écoles en ZUS		Collèges en ZUS		Lycées en ZUS				Effectifs d'élèves en ZUS	
		Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre de LGT	Nombre de LP	Collèges	Lycées
Aix-Marseille	36	225	14,7	30	16,5	7	7,0	2	5	14 956	4 722
Amiens	21	129	8,2	13	11,0	16	21,9	6	10	6 771	8 697
Besançon	23	94	10,3	9	12,5	5	11,4	2	3	4 016	2 783
Bordeaux	24	78	5,2	14	9,5	10	10,2	4	6	6 123	5 620
Caen	12	47	6,6	11	14,5	8	15,7	5	3	4 559	5 296
Clermont-Ferrand	17	59	8,6	8	13,3	5	12,8	3	2	3 913	3 790
Corse	5	27	21,8	2	15,4	-	-	-	-	1 197	-
Créteil	68	412	16,3	43	12,4	8	4,5	5	3	20 713	5 616
Dijon	22	92	7,8	12	14,5	7	15,2	5	2	4 866	4 407
Grenoble	24	104	5,3	13	7,3	7	6,5	3	4	4 782	3 441
Lille	73	298	10,7	31	10,2	20	11,6	8	12	14 117	8 435
Limoges	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lyon	40	163	10,1	19	11,0	12	10,6	6	6	10 065	6 901
Montpellier	28	125	10,5	23	18,4	7	11,9	3	4	11 297	7 350
Nancy-Metz	38	106	5,5	21	12,1	6	6,7	5	1	8 978	4 531
Nantes	29	115	8,8	22	13,6	10	11,2	5	5	7 663	5 890
Nice	12	63	6,3	7	5,5	2	3,5	2	-	3 668	2 020
Orléans-Tours	30	116	8,3	22	15,4	4	5,1	2	2	7 758	2 489
Paris	9	47	7,1	6	5,4	4	3,9	3	1	2 907	1 476
Poitiers	14	64	7,5	8	10,5	9	16,4	5	4	3 237	4 554
Reims	31	88	10,2	19	24,4	15	26,8	8	7	7 832	6 945
Rennes	20	53	4,9	15	11,6	4	4,9	3	1	6 414	2 950
Rouen	25	116	7,7	20	14,1	9	13,0	6	3	6 617	5 969
Strasbourg	19	93	6,7	17	12,9	1	1,6	1	-	8 158	1 061
Toulouse	14	60	4,3	6	4,7	3	3,5	1	2	2 645	1 192
Versailles	80	509	15,7	56	13,2	21	10,8	17	4	27 151	17 562
France métropolitaine	717	3 283	9,3	447	12,0	200	9,4	110	90	200 403	123 697
Guadeloupe	8	19	8,3	4	12,5	1	5,3	1	-	2 432	1 111
Guyane	6	4	4,9	-	-	1	10,0	1	-	-	1 062
Martinique	4	19	10,4	4	13,3	1	5,3	-	1	1 964	465
La Réunion	15	82	18,2	18	26,9	9	22,0	7	2	13 269	9 147
DOM	33	124	13,1	26	18,1	12	13,5	9	3	17 665	11 785
France métr. + DOM	750	3 407	9,4	473	12,2	212	9,5	119	93	218 068	135 482

(1) Le pourcentage est calculé en rapportant le nombre d'établissements publics implantés en ZUS au nombre d'établissements publics implantés en zone urbaine (les Erea ne sont pas pris en compte).

Présentation

En 2013, la France métropolitaine et les DOM comptent 74 universités (y compris le CUFR d'Albi et celui de Mayotte qui a ouvert en 2012) [1].

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années 1990 grâce au plan « Universités 2000 ». À partir de 1991, ce dernier a permis la création d'universités, d'antennes universitaires, d'IUT et d'écoles d'ingénieurs universitaires, localisés sur de nouveaux sites. À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires, sont apparus les deux premiers centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et à Nîmes, ce dernier étant devenu depuis une université.

Depuis, la tendance au regroupement des structures correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire, de mise en œuvre de synergies locales et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire. Ainsi, depuis 2008, l'université de Strasbourg regroupe les trois anciennes universités strasbourgeoises et en 2011, les trois universités d'Aix-Marseille ont fusionné pour donner naissance à l'université d'Aix-Marseille. L'université de Bordeaux a été créée le 1^{er} janvier 2014 par fusion des universités Bordeaux I, Bordeaux II et Bordeaux IV.

En 2004, Paris IX-Dauphine a quitté le champ des universités pour devenir un grand établissement. En 2011, c'est l'université de Lorraine (née de la fusion des deux universités de Nancy, de l'université de Metz et de l'INP de Lorraine) qui rejoint ce groupe. Elle continue cependant à être dénombrée parmi les universités.

En 2013, 2 330 établissements proposent des STS, soit + 1,2 % par rapport à 2012.

Définitions

Universités

Les universités (établissements publics d'enseignement) sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile également les CUFR d'Albi et de Mayotte.

Écoles d'ingénieurs

Établissements ou composantes d'établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)

Établissements responsables de la formation des futurs enseignants du premier degré et du second degré. En 2008 et 2009, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion ont été intégrés dans une université de rattachement. Ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique l'ont été en 2010. Depuis 2010, les étudiants préparant un concours d'enseignement primaire ou secondaire doivent désormais s'inscrire en master à l'université et les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés dans les effectifs étudiants.

Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé)

Créées par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013, elles forment les futurs enseignants de la maternelle au supérieur à compter de la rentrée 2013. Elles sont rattachées aux universités.

CPGE, STS

Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des CPGE et des STS.

Autres écoles

Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

 Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP et enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

[1] Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur depuis la rentrée 2003

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

Type d'établissement ou de structure	2 003	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
Universités (1)	82	81	81	81	79	79	79	75	76	74
IUT	113	114	114	114	115	114	114	114	114	113
Espé										30
IUFM universitaires					27	27				
IUFM non universitaires	30	30	30	30	3	3				
STS (2)	2 118	2 109	2 125	2 133	2 182	2 207	2 258	2 286	2 307	2 334
Publiques	1 305	1 312	1 323	1 319	1 335	1 335	1 358	1 376	1 376	1 392
Privées	811	797	802	814	847	872	900	910	931	942
CPGE (2)	405	407	406	414	422	429	442	449	451	451
Publiques	314	317	318	324	331	337	345	350	351	354
Privées	91	90	88	90	91	92	97	99	100	97
Écoles d'ingénieurs	244	246	247	253	240	245	250	254	253	254
Publiques, dépendantes des universités	66	69	70	74	59	57	59	66	66	67
Publiques, dépendantes des INP	20	21	21	11	10	10	10	3	3	3
Publiques, dépendantes des UT	3	3	3	2	2	2	2	3	3	3
Publiques, dépendantes d'un grand établissement	0	0	0	13	9	13	12	12	12	12
Publiques, indépendantes des universités	83	84	86	85	92	94	97	97	92	94
Privées	72	69	67	68	68	69	70	73	77	75
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	228	223	219	210	206	212	213	210	208	195
Autres établissements d'enseignement universitaire (3)	21	22	22	22	22	21	21	21	21	21
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	5	6	5	5	5	5
Écoles d'architecture	23	23	23	20	21	22	22	22	22	22
Écoles supérieures artistiques et culturelles	238	236	235	242	233	237	235	235	236	245
Écoles paramédicales hors université (4)	420	418	412	410	409	414	406	412	415	415
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)	147	161	180	188	202	202	217	215	217	217
Autres écoles de spécialités diverses	221	217	212	206	198	203	197	182	181	188
dont : écoles juridiques et administratives	61	57	58	56	52	52	51	46	43	43
écoles de journalisme et écoles littéraires	25	25	24	25	23	27	29	28	25	32
écoles vétérinaires	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

(1) Y compris les centres de formation et de recherche (CUFR) ; y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011.

(2) Établissements disposant de classes STS ou CPGE.

(3) Établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.

(4) Données 2012-2013 reconduites en 2013-2014.

3.1	Le premier degré : évolution	74
3.2	Le premier degré par département et académie	76
3.3	Le premier degré selon le sexe et l'âge	78
3.4	Le préélémentaire : évolution	80
3.5	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	82
3.6	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré [1]	84
3.7	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré [2]	86
3.8	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	88
3.9	La santé des enfants en grande section et en CM2	90

Présentation

Les écoles des secteurs public et privé du premier degré scolarisent 6 760 600 élèves à la rentrée 2013 en France métropolitaine et dans les DOM [1].

Le premier degré gagne 41 700 élèves à la rentrée 2013 (+ 0,6 %), après une augmentation des effectifs de 8 200 élèves en 2012. Cette hausse est la résultante d'une augmentation de 42 300 élèves dans le secteur public et d'une diminution de 500 dans le secteur privé. Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans ou plus et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans [2]. À partir de cette date, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire, à la baisse entre 1992 et 1997 et à la hausse entre 1998 et 2005. À la rentrée 2013, les effectifs préélémentaires dans les secteurs public et privé augmentent (respectivement + 1,0 % et + 0,2 %).

L'enseignement élémentaire a perdu 18,1 % de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le public comme dans le privé, puis s'est inversée avec l'arrivée à l'école élémentaire des générations nombreuses d'enfants nés en 2000 et après. En 2013, les effectifs des classes élémentaires continuent à augmenter dans le public (+ 0,5 %). Dans le secteur privé, on constate une légère baisse des effectifs en 2013 (- 0,2 % contre + 0,1 % en 2012).

Après une baisse en 2012, les effectifs d'élèves en classes d'inclusion scolaire augmentent en 2013 (+ 2,1 %). Dans l'ensemble, le secteur public accueille 93,3 % des élèves relevant de cet enseignement.

Définitions

Population scolaire du premier degré

Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

Enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap

Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (Clis). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivants :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis). Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09 ; 10.04.

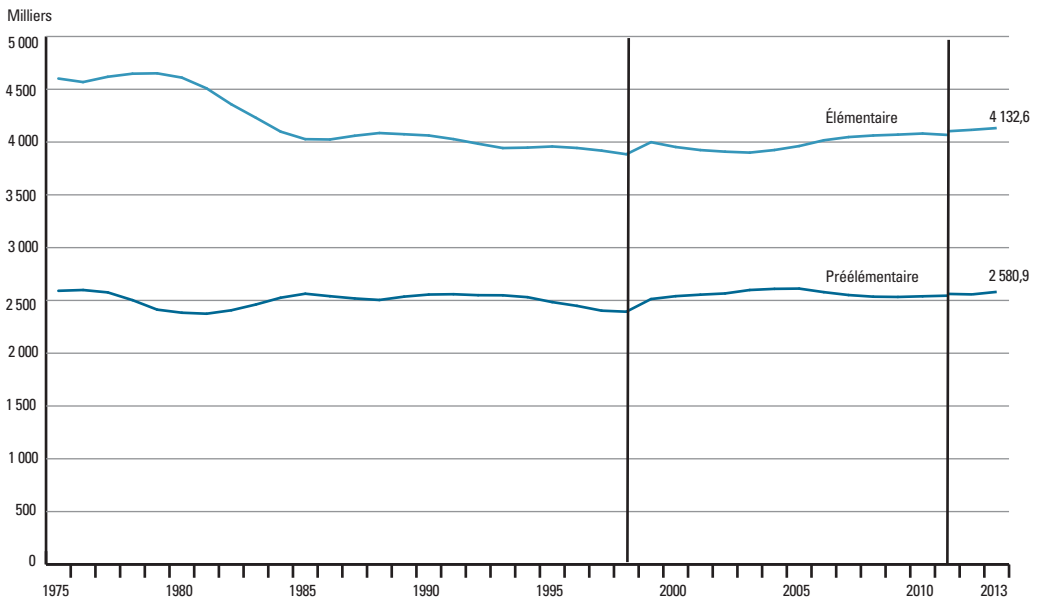
[1] Évolution des effectifs du premier degré (en milliers)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013
Préélémentaire										
Public	2 288,3	2 257,7	2 232,0	2 219,3	2 218,8	2 226,2	2 231,0	2 246,6	2 244,0	2 267,1
Privé	323,8	320,7	319,0	316,1	314,0	313,0	314,1	315,2	313,0	313,7
Total	2 612,1	2 578,4	2 551,0	2 535,4	2 532,8	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 557,0	2 580,9
Part du public (%)	87,6	87,6	87,5	87,5	87,6	87,7	87,7	87,7	87,8	87,8
Élémentaire										
Public	3 391,4	3 441,5	3 467,9	3 484,1	3 492,4	3 503,6	3 487,5	3 520,7	3 533,8	3 552,1
Privé	570,6	575,4	579,4	578,1	578,1	577,2	580,1	581,4	581,9	580,5
Total	3 962,0	4 016,9	4 047,3	4 062,2	4 070,5	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 115,7	4 132,6
Part du public (%)	85,6	85,7	85,7	85,8	85,8	85,9	85,7	85,8	85,9	86,0
Clis										
Public	46,7	45,3	43,7	42,7	40,5	41,2	41,8	43,4	43,1	44,0
Privé	3,8	3,5	3,1	3,3	3,3	3,2	3,3	3,3	3,1	3,2
Total	50,5	48,8	46,8	46,0	43,8	44,3	45,1	46,8	46,2	47,2
Part du public (%)	92,5	92,8	93,4	92,8	92,4	92,9	92,7	92,9	93,4	93,3
Total premier degré										
Public	5 726,4	5 744,5	5 743,6	5 746,1	5 751,7	5 770,9	5 760,2	5 810,8	5 820,9	5 863,2
Privé	898,2	899,6	901,5	897,5	895,4	893,3	897,5	899,9	898,0	897,4
Total	6 624,6	6 644,1	6 645,1	6 643,6	6 647,1	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 718,9	6 760,6
Part du public (%)	86,4	86,5	86,4	86,5	86,5	86,6	86,5	86,6	86,6	86,7

[2] Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (en milliers)

(France métropolitaine avant 1999, France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



Présentation

À la rentrée 2013, 6 760 600 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Les départements d'outre-mer scolarisent 311 700 enfants, dont 119 100 dans le département de La Réunion.

Les écoles privées accueillent 13,5 % des effectifs du premier degré en France métropolitaine, et 7,8 % dans les DOM. Cette part est variable selon les départements de France métropolitaine : le secteur privé représente moins de 5 % de la scolarisation des effectifs du premier degré dans les Alpes-de-Haute-Provence, en Creuse, Haute-Corse, Moselle, Haute-Marne, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne et Haute-Saône, alors qu'en Vendée et dans le Morbihan près de 50 % des élèves sont accueillis dans des écoles privées. Dans les DOM, la part du privé varie de 4,7 % à Mayotte à 11,4 % en Guadeloupe.

Le poids de chaque académie dans le niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 7 % de la population scolarisée dans le premier degré, la Corse et Limoges en accueillent moins de 1 % chacune.

Les effectifs du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM sont en hausse par rapport à 2012 (+ 0,6 %). Les académies en plus forte augmentation sont celles de Lyon et de Corse (+ 1,5 % chacune), Créteil, Versailles (+ 1,3 % chacune), Grenoble, Strasbourg et Nice (+ 1,2 % chacune). À l'opposé, Caen perd la plus grande part d'élèves (- 0,7 %), suivie de Paris et Nancy-Metz (respectivement - 0,3 % et - 0,2 %). Quatre autres académies de France métropolitaine perdent des élèves : Rennes, Limoges, Dijon et Reims.

Dans les DOM, la Guyane et Mayotte voient leurs effectifs augmenter (respectivement + 0,3 % et + 1,4 %) tandis que les autres départements sont en baisse, en particulier en Martinique, où les effectifs diminuent de 2,4 %.

Définitions

Population scolaire du premier degré

Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier (Voir « Définitions » en 3.1).

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09 ; 10.04.

[1] Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2013

Départements et académies	Public	Privé	Pu + Pr	% Public	Départements et académies	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Alpes-de-Haute-Provence	13 796	704	14 500	95,1	Meurthe-et-Moselle	64 627	4 119	68 746	94,0
Hautes-Alpes	11 558	1 015	12 573	91,9	Meuse	16 811	1 211	18 022	93,3
Bouches-du-Rhône	179 439	22 958	202 397	88,7	Moselle	92 661	4 216	96 877	95,6
Vaucluse	50 957	6 230	57 187	89,1	Vosges	32 877	2 363	35 240	93,3
Aix-Marseille	255 750	30 907	286 657	89,2	Nancy-Metz	206 976	11 909	218 885	94,6
Aisne	52 932	4 227	57 159	92,6	Loire-Atlantique	95 339	48 806	144 145	66,1
Oise	85 568	5 551	91 119	93,9	Maine-et-Loire	54 221	33 814	88 035	61,6
Somme	49 787	7 957	57 744	86,2	Mayenne	22 273	11 117	33 390	66,7
Amiens	188 287	17 735	206 022	91,4	Sarthe	50 536	8 686	59 222	85,3
Doubs	51 256	4 621	55 877	91,7	Vendée	34 695	33 991	68 686	50,5
Jura	22 940	2 568	25 508	89,9	Nantes	257 064	136 414	393 478	65,3
Haute-Saône	22 693	1 157	23 850	95,1	Alpes-Maritimes	89 791	10 457	100 248	89,6
Territoire de Belfort	13 159	1 332	14 491	90,8	Var	88 428	6 065	94 493	93,6
Besançon	110 048	9 678	119 726	91,9	Nice	178 219	16 522	194 741	91,5
Dordogne	31 574	2 038	33 612	93,9	Cher	25 554	1 841	27 395	93,3
Gironde	132 252	12 666	144 918	91,3	Eure-et-Loire	43 232	4 328	47 560	90,9
Landes	33 468	2 477	35 945	93,1	Indre	17 954	1 262	19 216	93,4
Lot-et-Garonne	26 937	2 801	29 738	90,6	Indre-et-Loire	51 496	5 794	57 290	89,9
Pyrénées-Atlantiques	45 253	13 124	58 377	77,5	Loir-et-Cher	29 385	3 200	32 585	90,2
Bordeaux	269 484	33 106	302 590	89,1	Loiret	65 291	6 064	71 355	91,5
Calvados	59 172	9 130	68 302	86,6	Orléans-Tours	232 912	22 489	255 401	91,2
Manche	37 722	8 715	46 437	81,2	Paris	135 941	39 659	175 600	77,4
Orne	21 763	5 112	26 875	81,0	Charente	28 179	2 764	30 943	91,1
Caen	118 657	22 957	141 614	83,8	Charente-Maritime	51 016	3 468	54 484	93,6
Allier	26 770	2 372	29 142	91,9	Deux-Sèvres	29 681	7 083	36 764	80,7
Cantal	10 165	1 402	11 567	87,9	Vienna	35 611	4 680	40 291	88,4
Haute-Loire	15 412	7 194	22 606	68,2	Poitiers	144 487	17 995	162 482	88,9
Puy-de-Dôme	50 900	6 616	57 516	88,5	Ardennes	25 893	2 066	27 959	92,6
Clermont-Ferrand	103 247	17 584	120 831	85,4	Aube	28 396	2 540	30 936	91,8
Corse-du-Sud	11 320	658	11 978	94,5	Marne	50 280	6 256	56 536	88,9
Haute-Corse	13 122	364	13 486	97,3	Haute-Marne	15 486	765	16 251	95,3
Corse	24 442	1 022	25 464	96,0	Reims	120 055	11 627	131 682	91,2
Seine-et-Marne	154 824	7 432	162 256	95,4	Côtes-d'Armor	40 463	17 659	58 122	69,6
Seine-Saint-Denis	182 719	9 285	192 004	95,2	Finistère	56 447	31 474	87 921	64,2
Val-de-Marne	134 517	11 237	145 754	92,3	Ille-et-Vilaine	69 794	41 506	111 300	62,7
Créteil	472 060	27 954	500 014	94,4	Morbihan	38 360	36 129	74 489	51,5
Côte-d'Or	44 577	4 310	48 887	91,2	Rennes	205 064	126 768	331 832	61,8
Nièvre	16 666	901	17 567	94,9	Eure	61 197	4 493	65 690	93,2
Saône-et-Loire	46 868	3 722	50 590	92,6	Seine-Maritime	115 169	11 243	126 412	91,1
Yonne	30 751	2 410	33 161	92,7	Rouen	176 366	15 736	192 102	91,8
Dijon	138 862	11 343	150 205	92,4	Bas-Rhin	100 551	5 359	105 910	94,9
Ardèche	23 505	7 844	31 349	75,0	Haut-Rhin	68 945	5 120	74 065	93,1
Drôme	45 392	6 592	51 984	87,3	Strasbourg	169 496	10 479	179 975	94,2
Isère	121 119	11 696	132 815	91,2	Ariège	12 307	1 100	13 407	91,8
Savoie	37 418	3 806	41 224	90,8	Aveyron	18 674	5 720	24 394	76,6
Haute-Savoie	72 064	10 547	82 611	87,2	Haute-Garonne	112 097	11 530	123 627	90,7
Grenoble	299 498	40 485	339 983	88,1	Gers	14 151	1 996	16 147	87,6
Nord	234 776	61 534	296 310	79,2	Lot	12 474	1 180	13 654	91,4
Pas-de-Calais	144 386	19 946	164 332	87,9	Hautes-Pyrénées	17 044	2 453	19 497	87,4
Lille	379 162	81 480	460 642	82,3	Tarn	29 862	5 456	35 318	84,6
Corrèze	18 893	1 411	20 304	93,1	Tarn-et-Garonne	24 150	3 029	27 179	88,9
Creuse	8 615	179	8 794	98,0	Toulouse	240 759	32 464	273 223	88,1
Haute-Vienne	30 060	1 724	31 784	94,6	Yvelines	148 386	15 207	163 593	90,7
Limoges	57 568	3 314	60 882	94,6	Essonne	138 998	7 350	146 348	95,0
Ain	62 250	6 529	68 779	90,5	Hauts-de-Seine	148 465	17 610	166 075	89,4
Loire	60 697	16 762	77 459	78,4	Val-d'Oise	139 413	7 911	147 324	94,6
Rhône	161 105	33 084	194 189	83,0	Versailles	575 262	48 078	623 340	92,3
Lyon	284 052	56 375	340 427	83,4	France métropolitaine	5 575 709	873 237	6 448 946	86,5
Aude	31 104	2 376	33 480	92,9	Guadeloupe	48 861	6 259	55 120	88,6
Gard	65 067	8 301	73 368	88,7	Guyane	40 847	2 824	43 671	93,5
Hérault	92 581	12 165	104 746	88,4	Martinique	37 902	3 332	41 234	91,9
Lozère	4 512	2 475	6 987	64,6	Mayotte	50 066	2 466	52 532	95,3
Pyrénées-Orientales	38 727	3 840	42 567	91,0	La Réunion	109 836	9 305	119 141	92,2
Montpellier	231 991	29 157	261 148	88,8	DOM	287 512	24 186	311 698	92,2
					France métr. + DOM	5 863 221	897 423	6 760 644	86,7

Présentation

Les écoles du premier degré scolarisent 6 760 600 élèves à la rentrée 2013 en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Ces effectifs sont en hausse de 41 700 élèves (+ 0,6 %) par rapport à la rentrée 2012.

Les filles représentent près de 49 % des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé. En effet, il naît, en France, 105 garçons pour 100 filles, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. De plus, dans l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap, les filles sont très largement minoritaires (37,5 %).

Dans les écoles publiques, les filles sont moins en retard à l'entrée dans un niveau que les garçons : 3,5 % des filles et 5,0 % des garçons sont en retard à l'entrée en CE1, et respectivement 9,9 % et 12,8 % en CM2 [2]. Le taux de retard à l'entrée en CP est très faible. L'écart entre filles et garçons se creuse tout au long de la scolarité : la différence des taux de retard est de 1,6 point en CE1 et de 2,8 points en CM2. On notera que, pour les filles comme pour les garçons, le retard scolaire s'accumule au cours de la scolarité pour atteindre, en fin de CM2, 13 % pour les garçons et 10 % pour les filles.

En France métropolitaine, les taux de redoublement en CP et en CE1 baissent encore significativement dans l'enseignement public à 2,9 % et 3,2 % en 2013 après 3,4 % et 4,1 % en 2012 [3]. En CE2 et en CM2, ce taux est respectivement de 1,2 % et 1,0 %, il est le plus faible en CM1 (0,8 %).

Dans les DOM hors Mayotte, les taux de redoublement sont plus élevés, excepté aux niveaux CE2 et CM1 où ils sont équivalents aux taux métropolitains.

Définitions

Âge

L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2013 pour l'année scolaire 2013-2014 ; ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2013-2014 sont nés en 2011.

Âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique en CM2 est de 10 ans. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau qui restent scolarisés dans ce niveau l'année n. Le calcul se fait pour des élèves scolarisés en n-1 et en n dans une école publique.

Taux de retard

Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

Enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap

Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (Clis). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09 ; 10.04.

[1] Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2013

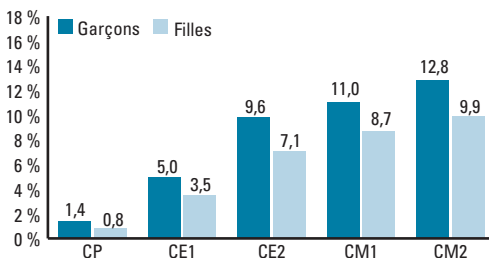
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Âge	Préélémentaire		Élémentaire		Clis (1)		Total	dont filles	
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	dont filles			
Public	2 ans	75 129	38 434	0	0	0	0	75 129	38 434	
	3 ans	723 659	355 273	0	0	34	14	723 693	355 287	
	4 ans	728 934	356 409	72	36	77	39	729 083	356 484	
	5 ans	729 338	356 089	5 372	3 059	135	38	734 845	359 186	
	6 ans	9 370	3 211	707 289	348 138	676	238	717 335	351 587	
	7 ans	606	235	718 799	353 428	3 924	1 359	723 329	355 022	
	8 ans	109	58	695 679	341 941	6 616	2 361	702 404	344 360	
	9 ans	0	0	684 154	335 971	9 414	3 552	693 568	339 523	
	10 ans	0	0	655 950	323 978	11 004	4 131	666 954	328 109	
	11 ans	0	0	83 159	35 907	10 999	4 242	94 158	40 149	
	12 ans	0	0	1 465	674	993	400	2 458	1 074	
	13 ans et plus	0	0	123	53	142	61	265	114	
	Total y c. Mayotte		2 267 145	1 109 709	3 552 062	1 743 185	44 014	16 435	5 863 221	2 869 329
	France métropolitaine		2 164 163	1 059 192	3 370 411	1 654 097	41 135	15 441	5 575 709	2 728 730
Privé	2 ans	22 027	11 306	0	0	25	12	22 052	11 318	
	3 ans	95 097	46 487	0	0	8	2	95 105	46 489	
	4 ans	96 926	47 648	15	7	15	5	96 956	47 660	
	5 ans	98 210	47 796	1 170	663	15	8	99 395	48 467	
	6 ans	1 326	473	112 282	55 030	43	18	113 651	55 521	
	7 ans	88	38	115 545	56 443	261	99	115 894	56 580	
	8 ans	44	27	114 107	55 612	447	170	114 598	55 809	
	9 ans	0	0	113 915	55 673	662	277	114 577	55 950	
	10 ans	0	0	110 439	54 213	790	307	111 229	54 520	
	11 ans	0	0	12 749	5 343	783	314	13 532	5 657	
	12 ans	0	0	280	129	89	44	369	173	
	13 ans et plus	0	0	40	23	25	10	65	33	
	Total y c. Mayotte		313 718	153 775	580 542	283 136	3 163	1 266	897 423	438 177
	France métropolitaine		305 189	149 553	564 911	275 465	3 137	1 256	873 237	426 274
Public + Privé	2 ans	97 156	49 740	0	0	25	12	97 181	49 752	
	3 ans	818 756	401 760	0	0	42	16	818 798	401 776	
	4 ans	825 860	404 057	87	43	92	44	826 039	404 144	
	5 ans	827 548	403 885	6 542	3 722	150	46	834 240	407 653	
	6 ans	10 696	3 684	819 571	403 168	719	256	830 986	407 108	
	7 ans	694	273	834 344	409 871	4 185	1 458	839 223	411 602	
	8 ans	153	85	809 786	397 553	7 063	2 531	817 002	400 169	
	9 ans	0	0	798 069	391 644	10 076	3 829	808 145	395 473	
	10 ans	0	0	766 389	378 191	11 794	4 438	778 183	382 629	
	11 ans	0	0	95 908	41 250	11 782	4 556	107 690	45 806	
	12 ans	0	0	1 745	803	1 082	444	2 827	1 247	
	13 ans et plus	0	0	163	76	167	71	330	147	
	Total y c. Mayotte		2 580 863	1 263 484	4 132 604	2 026 321	47 177	17 701	6 760 644	3 307 506
	France métropolitaine		2 469 352	1 208 745	3 935 322	1 929 562	44 272	16 697	6 448 946	3 155 004

(1) Classes d'inclusion scolaire.

[2] Taux de retard à l'entrée à un niveau à la rentrée 2013 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public) (1)



(1) Indicateur non disponible pour Mayotte et pour le secteur privé.

[3] Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2013 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public) (1)

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
France métropolitaine	2,9	3,1	1,2	0,8	1,0
DOM	3,6	5,9	1,2	0,8	1,7
France métropolitaine + DOM	2,9	3,2	1,2	0,8	1,0

(1) Indicateur non disponible pour Mayotte et pour le secteur privé.

Présentation

À la rentrée 2013, 2 580 900 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Le nombre d'élèves dans l'enseignement préélémentaire augmente par rapport à l'année précédente (+ 0,9 %). Pour la première fois depuis 10 ans, le nombre d'écoliers âgés de deux ans augmente en 2013 (+ 6 100 élèves), en raison d'un changement de politique éducative plus favorable à la scolarisation à cet âge dans les zones les plus défavorisées.

Hors Mayotte, le taux de scolarisation des enfants de deux ans est en hausse et atteint 11,9 % en 2013 [2]. Entre 1999 et 2012, ce taux, qui s'élevait à 34,6 %, a été divisé par 3. Dans les zones d'éducation prioritaire, le taux de scolarisation des moins de trois ans est également en hausse par rapport à 2012. Il atteint 20,7 % après avoir été à son niveau le plus bas en 2012 avec 17,8 % des enfants de deux ans scolarisés en éducation prioritaire. Depuis 20 ans, la totalité des enfants âgés de trois ans et plus est scolarisée. L'évolution du nombre d'élèves de 3 à 5 ans suit l'évolution démographique contrairement à celle des enfants de moins de trois ans qui dépend davantage de la politique éducative. Depuis 1999, la baisse du taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans s'explique essentiellement par la diminution constante du nombre d'enfants scolarisés à l'âge de deux ans (11,0 % en 2012 contre 34,6 % en 1999) [3]. À la rentrée 2013, ce taux est en hausse. Il atteint 77,7 % contre 77,1 % à la rentrée 2012. Cette hausse est en grande partie due à l'augmentation du taux de scolarisation des enfants âgés de deux ans.

Définitions

Âge

L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2013 pour l'année scolaire 2013-2014 ; ainsi, les enfants âgés de deux ans à la rentrée 2013 sont nés en 2011, ceux de trois ans en 2010.

Préélémentaire

Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

Population scolarisable

La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de deux à cinq ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2014, ont été calées sur le recensement de la population (RP). La démographie n'est pas disponible pour Mayotte.

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13,33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09 ; 10.04.

[1] Répartition des effectifs du préélémentaire par âge

(Public + Privé)

	Rentrée 2013						Rappel 2012		
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM y c. Mayotte			France métropolitaine + DOM y c. Mayotte		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	72 345	21 613	93 958	75 129	22 027	97 156	69 206	21 878	91 084
%	3,3	7,1	3,8	3,3	7,0	3,8	3,1	7,0	3,6
3 ans	692 958	92 452	785 410	723 659	95 097	818 756	713 386	94 755	808 141
%	32,0	30,3	31,8	31,9	30,3	31,7	31,8	30,3	31,6
4 ans	695 063	94 144	789 207	728 934	96 926	825 860	731 711	97 781	829 492
%	32,1	30,8	32,0	32,2	30,9	32,0	32,6	31,2	32,4
5 ans	694 216	95 568	789 784	729 338	98 210	827 548	720 637	97 410	818 047
%	32,1	31,3	32,0	32,2	31,3	32,1	32,1	31,1	32,0
6 ans et plus	9 581	1 412	10 993	10 085	1 458	11 543	9 040	1 216	10 256
%	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Total	2 164 163	305 189	2 469 352	2 267 145	313 718	2 580 863	2 243 980	313 040	2 557 020
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[2] Les élèves âgés de 2 ans

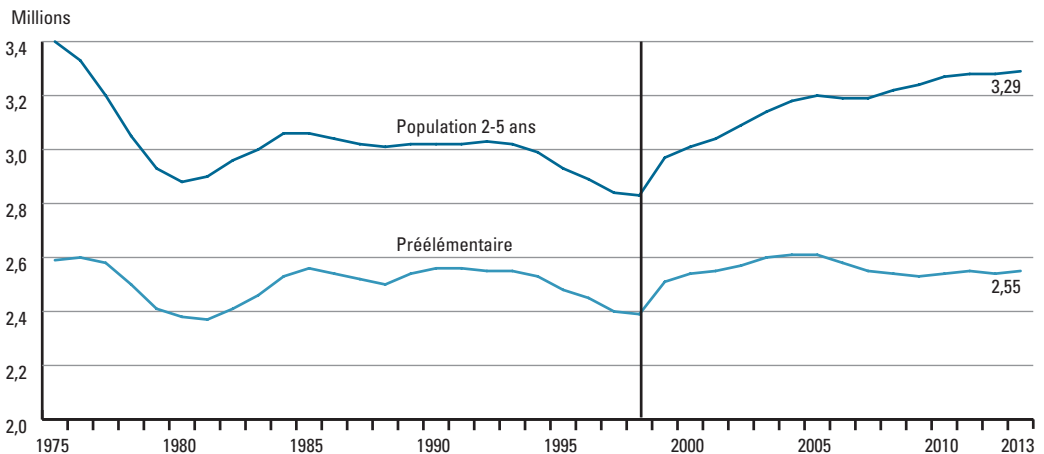
(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	France métropolitaine + DOM hors Mayotte (1)					
	1999	2009	2010	2011	2012	2013
Effectifs	256 089	123 295	111 678	94 588	90 970	96 983
Taux de scolarisation	34,6	15,2	13,6	11,6	11,0	11,9
<i>dont en éducation prioritaire</i>	32,8	21,1	20,3	17,9	17,8	20,7
Taux de scolarisation des 2-5 ans	84,2	77,9	77,7	77,2	77,1	77,7

(1) Les données de l'Insee ne sont pas disponibles pour Mayotte.

[3] Évolution de la population scolarisable (2-5 ans) et de la population scolarisée

(France métropolitaine avant 1999, puis France métró + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Présentation

L'année scolaire 2013-2014 constitue une année de continuité dans la mise en œuvre de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire dans l'attente de la généralisation de cet enseignement à la classe de cours préparatoire à la rentrée 2015, tel que prévu par le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). La liaison avec les professeurs de collège permet d'aborder directement le niveau A2, sans reprendre systématiquement les apprentissages visés à l'école élémentaire.

À la rentrée 2013, 99,7 % des élèves des classes du secteur public accueillant des élèves de cycle III (CE2, CM1 et CM2) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes [1]. La progression constatée pour la classe de CE1 est confirmée avec une couverture, pour les écoles publiques, de 96,3 % (contre 95 % en 2012, 92 % en 2011 et seulement 9 % en 2006).

S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, le taux de couverture s'établit à 96,8 % pour le cycle III.

Dans le secteur public, l'anglais reste la langue la plus étudiée à l'école, puisque 91,4 % des groupes bénéficient de l'enseignement de cette langue [2]. L'allemand maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée avec 6 % des groupes d'élèves (contre 6,2 % en 2012 et 7,6 % en 2011).

Dans le secteur privé, la part de l'anglais augmente légèrement à 93 % des groupes (92,2 % en 2012), l'enseignement de l'allemand, avec 4,2 % des groupes, est revenu au niveau qu'il avait en 2011.

Définitions

Champ de l'enquête

Les données recueillies auprès des directions académiques des services de l'Éducation nationale en 2013-2014 concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans tous les niveaux de l'école élémentaire. Cet enseignement est régi par les programmes de juin 2008 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

[1] Évolution de la proportion des élèves de cycle III bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Public			Privé sous contrat		
	Cycle III	dont CE2	CE1 (1)	Cycle III	dont CE2	CE1 (1)
2001-2002	71,9	24,7	-	71,9	22,8	-
2002-2003	83,8	55,7	-	80,9	59,6	-
2003-2004	89,6	70,6	-	89,8	73,8	-
2004-2005	93,3	81,0	-	85,5	61,1	-
2005-2006	97,5	92,9	-	88,5	81,2	-
2006-2007	98,5	97,5	-	91,0	87,2	-
2007-2008	99,3	99,0	59,5	94,1	92,2	72,4
2008-2009	99,9	99,7	72,4	94,0	92,2	78,4
2009-2010	99,9	99,7	81,9	96,3	95,0	85,8
2010-2011	99,3	99,1	86,3	96,5	95,6	89,6
2011-2012	99,6	98,5	91,9	97,5	97,0	91,6
2012-2013	99,6	99,4	95,0	97,5	97,0	93,6
2013-2014	99,7	99,6	96,3	96,8	96,5	93,7

(1) L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures.

[2] Évolution de la proportion des groupes d'élèves (hors CP) selon la langue enseignée (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	-	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	ε	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	ε	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1	-	1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0	-	1,3	0,7	0,1
2012-2013	6,2	92,8	-	1,2	0,6	0,1
2013-2014	6,0	91,4	-	1,3	0,6	0,1
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	ε
2008-2009	9,0	92,2	ε	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1	-	1,3	0,3	-
2010-2011	5,9	95,3	ε	1,3	0,1	-
2011-2012	4,4	96,1	-	1,7	0,2	-
2012-2013	6,7	92,2	-	1,2	0,7	0,1
2013-2014	4,2	93,0	-	1,7	0,2	-

Remarque - La somme des pourcentages peut être supérieure à 100 car un groupe d'élèves peut être comptabilisé dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

Présentation


Au cours de l'année scolaire 2013-2014, 141 600 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles, dont les deux tiers dans une classe ordinaire. Les élèves en situation de handicap sont de plus en plus scolarisés dans une classe ordinaire : en 2004, on comptait 1,6 élève handicapé scolarisé en classe ordinaire pour 1 élève scolarisé en Clis contre 2 en 2013 [1].

Entre 3 et 5 ans, les élèves en situation de handicap sont scolarisés presque exclusivement en classe ordinaire, mais majoritairement en Clis passé l'âge de 10 ans [2]. En effet, la part de la scolarisation collective augmente avec l'âge. Elle concerne 5 % des enfants âgés de 6 ans (700 élèves), un élève sur trois (7 100 élèves) à l'âge de 8 ans, et un élève sur deux (24 500 élèves) au-delà de 9 ans. Les élèves handicapés scolarisés sont en moyenne plus âgés : 15 % ont plus de 10 ans contre 1,6 % pour l'ensemble des élèves du premier degré.

Un tiers des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré sont des filles. Cette proportion est légèrement plus élevée en Clis (37 %).

Un élève en situation de handicap sur deux bénéficie d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AVS) conformément à son plan personnalisé de scolarisation (PPS) [3]. Parmi les élèves bénéficiant d'une telle aide 14 % bénéficient d'un accompagnement individuel sur l'intégralité de leur temps scolaire (10 100 élèves), 64 % sur une partie de leur temps scolaire (44 400 élèves) et 22 % d'un accompagnement mutualisé (15 300 élèves). Parmi les élèves souffrant de troubles psychiques, de troubles moteurs, de troubles du langage et de la parole, de troubles associés ou de troubles « autres », plus de six élèves dix sont accompagnés soit par un auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-i), soit par un auxiliaire de vie scolaire mutualisé (AVS-m).

4 % des élèves handicapés scolarisés individuellement dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un enseignant spécialisé. La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, ...) concerne 8 % des élèves porteurs de handicaps : presque la moitié des déficients visuels, un tiers des déficients auditifs et plus d'un quart des handicapés moteurs [4].

 Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO
Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

Définitions

Champ

Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

Classification des principales déficiences présentées par les élèves

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie...
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies y sont répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métaboliques, déficiences immuno-hématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles. Association de plusieurs déficiences de même importance.

Scolarisation individuelle, scolarisation collective

Voir « Définitions » en 3.7.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation (voir « Définitions » en 4.21).

AVS - Un auxiliaire de vie scolaire (AVS) est une personne chargée de l'aide humaine à la scolarisation de l'élève, de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité d'élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Il existe 3 catégories d'AVS :

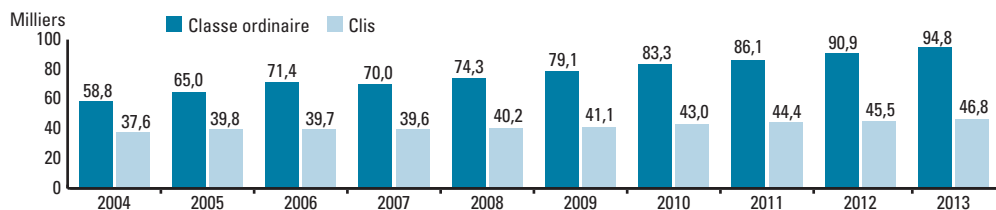
- **AVS-i** (AVS-individuel) : il est affecté au suivi individuel d'un élève handicapé. Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel).
- **AVS-m** (AVS-mutualisé) : il peut intervenir simultanément auprès de plusieurs élèves ne nécessitant pas une attention soutenue et continue.
- **AVS-co** (AVS-collectif) : il est affecté au sein d'une Clis ou d'une Ullis.

Pour en savoir plus

- Note d'Information 12.10.

[1] Évolution des modes de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré (en milliers)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé)



[2] Les élèves handicapés dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en Clis			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
3 ans et moins	2 625	2,8	35,8	35	0,1	45,7	2 660	1,9	36,0
4 ans	6 621	7,0	29,7	74	0,2	44,6	6 695	4,7	29,9
5 ans	10 707	11,3	28,4	127	0,3	30,7	10 834	7,7	28,5
6 ans	14 016	14,8	29,8	698	1,5	32,5	14 714	10,4	30,0
7 ans	12 904	13,6	29,3	4 235	9,1	34,0	17 139	12,1	30,4
8 ans	12 450	13,1	27,8	7 107	15,2	35,2	19 557	13,8	30,5
9 ans	13 439	14,2	27,4	10 043	21,5	37,2	23 482	16,6	31,6
10 ans	13 080	13,8	26,3	11 664	24,9	37,7	24 744	17,5	31,7
11 ans	8 074	8,5	29,3	11 664	24,9	38,0	19 738	13,9	34,5
12 ans et plus	866	0,9	32,8	1 136	2,4	38,6	2 002	1,4	36,1
Total	94 782	100,0	28,6	46 783	100,0	36,9	141 565	100,0	31,4

Lecture - 14,8 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire sont âgés de 6 ans. 29,8 % des élèves handicapés de 6 ans scolarisés en classe ordinaire sont des filles.

[3] Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement individuel en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Total
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels et cognitifs	2 547	13 304	5 453	21 304	33,8	41 759	63 063
Troubles du psychisme	3 313	12 694	3 408	19 415	65,4	10 251	29 666
Troubles du langage et de la parole	502	6 987	2 812	10 301	61,1	6 548	16 849
Troubles auditifs	91	743	246	1 080	26,7	2 964	4 044
Troubles visuels	188	693	191	1 072	45,2	1 301	2 373
Troubles viscéraux	319	803	276	1 398	62,5	839	2 237
Troubles moteurs	1 525	3 868	1 295	6 688	66,4	3 382	10 070
Plusieurs troubles associés	1 327	4 025	1 229	6 581	64,5	3 624	10 205
Autres troubles	282	1 269	414	1 965	64,3	1 093	3 058
Total	10 094	44 386	15 324	69 804	49,3	71 761	141 565
%		7,1	31,4	10,8	49,3		100,0

[4] Accompagnement et aide selon la déficience des élèves handicapés en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Déficiences	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignement spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	3,8	3,3	28,4
Troubles du psychisme	3,6	3,0	9,3
Troubles du langage et de la parole	2,6	8,9	9,2
Troubles auditifs	21,1	32,7	22,7
Troubles visuels	14,8	41,9	12,9
Troubles viscéraux	1,7	7,4	7,0
Troubles moteurs	3,4	28,2	15,4
Plusieurs troubles associés	3,8	9,1	15,0
Autres troubles	3,4	5,6	5,1
Total	4,3	7,7	19,0

(1) Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

Présentation

En 2013, 83 % des 141 600 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein [1]. 17 % des élèves sont scolarisés à temps partiel. La plupart des élèves scolarisés à temps partiel bénéficient d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins, ...). La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire. Tous modes de scolarisation confondus (individuel et collectif), la moitié des élèves scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps.

46 800 élèves en situation de handicap fréquentent une Clis, dont 94 % dans l'enseignement public [2]. À la rentrée scolaire 2013, 1 300 élèves supplémentaires sont scolarisés en Clis, soit une hausse de 2,8 % contre 1,7 % en 2012.

Les élèves de Clis représentent 1,1 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé [3]. La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire varie selon les académies. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Clermont-Ferrand, d'Amiens, de La Réunion, de la Guadeloupe et de Guyane (1,5 % et plus). Les taux les plus faibles se trouvent dans les académies franciliennes ainsi que dans celles de Toulouse, de Rennes et de Mayotte (moins de 1,0 %).

Définitions

Champ

Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

Les principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

- **La scolarisation en milieu ordinaire** : dans une école ou un établissement scolaire du second degré.


- **La scolarisation individuelle** : dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

- **La scolarisation collective** : lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (Clis) dans l'enseignement élémentaire, ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation).

L'orientation vers une Clis ou une Ulis se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

Il existe quatre types de Clis

- Les Clis 1, destinées principalement aux élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives ou mentales.
- Les Clis 2, destinées principalement aux élèves en situation de handicap auditif.
- Les Clis 3, destinées principalement aux élèves en situation de handicap visuel.
- Les Clis 4, destinées principalement aux élèves en situation de handicap moteur.

 Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO
Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

 Pour en savoir plus
- Note d'Information 12.10.

[1] Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 3,5 ou 4 journées (2)	Total		(%)
Classe ordinaire	Préélémentaire	17 044	1 471	5 687	4 138	11 296	39,9	28 340
	Élémentaire	60 294	550	1 451	4 147	6 148	9,3	66 442
	Total	77 338	2 021	7 138	8 285	17 444	18,4	94 782
Clis	Préélémentaire	5 168	242	832	932	2 006	28,0	7 174
	Élémentaire	35 317	226	1 139	2 927	4 292	10,8	39 609
	Total	40 485	468	1 971	3 859	6 298	13,5	46 783
Total		117 823	2 489	9 109	12 144	23 742	16,8	141 565

(1) Niveau estimé pour les élèves de Clis.

(2) 4 journées pour les écoles ayant adopté la réforme des rythmes scolaires.

Lecture - 16,8 % (soit 23 742 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

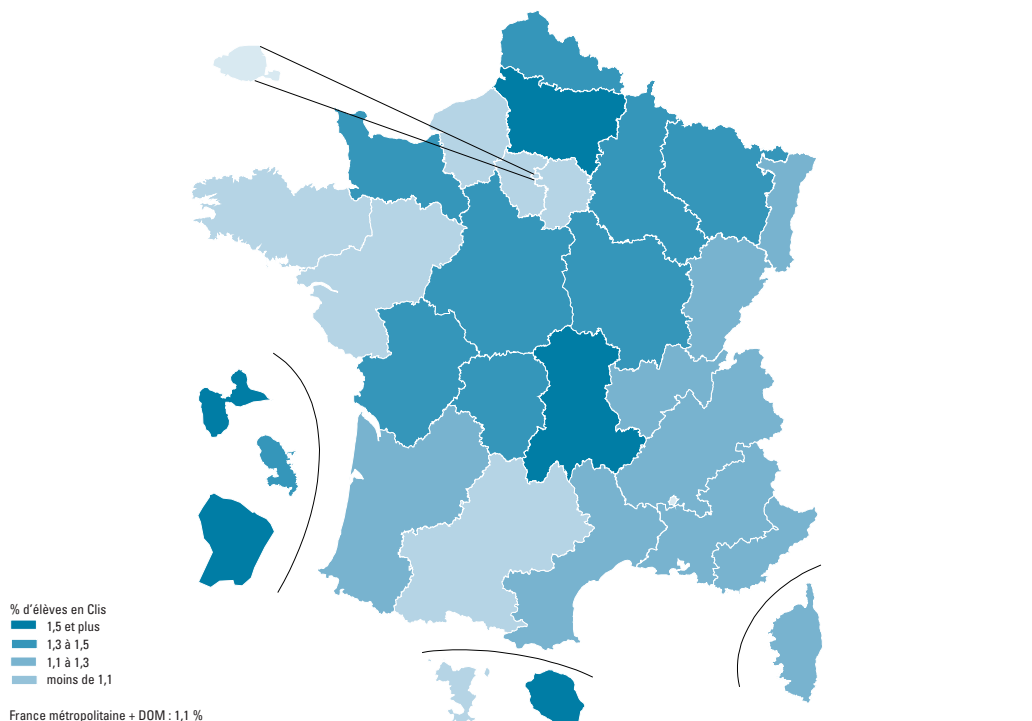
[2] Évolution des effectifs de Clis

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012)

	1980	1990	1999	2004	2009	2010	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013
Public	90 090	61 632	42 205	35 754	38 684	40 426	41 714	42 418	42 737	43 933
Privé	5 394	3 876	2 585	1 830	2 367	2 559	2 714	2 784	2 784	2 850
Total	95 484	65 508	44 790	37 584	41 051	42 985	44 428	45 202	45 521	46 783
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	95,1	94,2	94,0	93,9	93,8	93,9	93,9

[3] Part des effectifs scolaires en Clis par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2013-2014 (%)

(Public + Privé)



Présentation

À la rentrée 2013, en France métropolitaine et dans les DOM, 784 300 élèves sont entrés en sixième, dont 89 200 avec au moins un an de retard (11,4 %) [1]. Ce taux est inférieur de presque 6 points à celui de la rentrée 2005. Cette tendance à la baisse est continue depuis une vingtaine d'années et reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus est très faible (0,3 %).

On observe de grandes disparités de retard scolaire selon l'origine sociale de l'élève [2]. Ainsi, les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (26,1 % contre 3,3 %).

Quelle que soit la profession des parents, les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (10,1 % contre 12,6 %).

L'environnement de l'établissement d'origine apparaît également comme un facteur important puisque la part des élèves en retard venant d'une école publique relevant du dispositif Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) est presque deux fois plus importante que celle des élèves venant d'une école n'appartenant pas à ce dispositif (20,0 % contre 11,3 %) [3]. Cependant, entre les rentrées 2008 et 2013, la part des élèves en retard a davantage baissé pour les élèves scolarisés en zone d'éducation prioritaire (-9,8 points) que pour les autres (-3,5 points).

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).

L'âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ». L'âge est calculé en différence de millésimes entre l'année de la rentrée scolaire et l'année de naissance de l'élève.

Les entrants en sixième

Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

L'origine sociale de l'élève fait référence à la PCS

(Profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Enseignant : instituteur et assimilé, professeur des écoles.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

Éclair

Le dispositif « Écoles, collèges et lycées pour l'ambition l'innovation et la réussite » a remplacé, à la rentrée 2011, les réseaux « ambition réussite » (RAR). Voir 2.15.

① Pour en savoir plus

- J.-P. Caille, « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire », *Éducation & formations*, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Évolution du retard à l'entrée en sixième

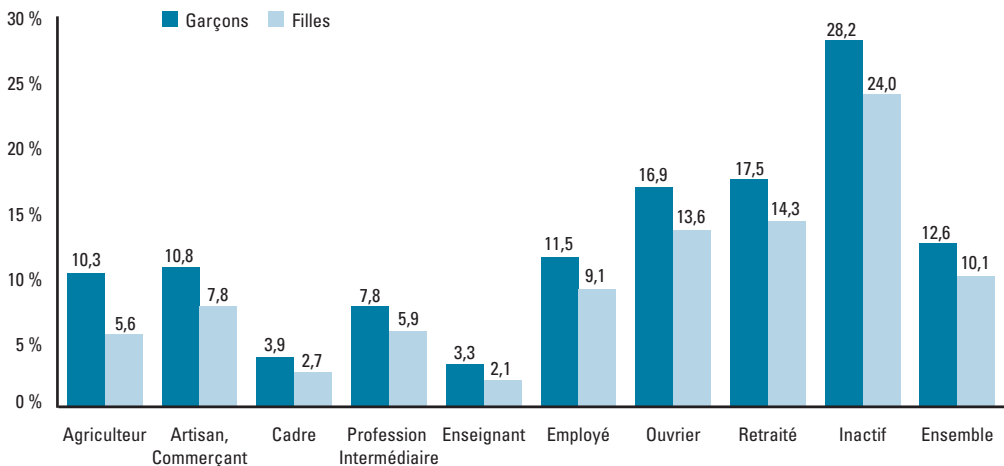
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	2005	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013			
								Public	Privé	Total	
« À l'heure » ou en avance											
Effectifs	592 974	627 509	646 494	659 401	695 692	698 452	695 165	586 252	108 831	695 083	
%	82,8	84,7	86,1	86,8	87,9	87,7	88,0	87,9	88,4	88,6	
1 an de retard											
Effectifs	117 304	109 457	101 103	97 595	93 761	95 522	91 741	76 440	10 393	86 833	
%	16,4	14,8	13,5	12,8	11,8	12,0	11,6	11,5	8,4	11,1	
Au moins 2 ans de retard											
Effectifs	6 044	4 214	3 315	2 814	2 010	2 805	2 809	2 023	320	2 343	
%	0,8	0,6	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	
Total en retard											
Effectifs	123 348	113 671	104 418	100 409	95 771	98 327	94 550	78 463	10 713	89 176	
%	17,2	15,3	13,9	13,2	12,1	12,3	12,0	12,4	9,4	11,4	
Total entrants en 6^e	716 322	741 180	750 912	759 810	791 463	796 779	789 715	664 715	119 554	784 259	

Lecture - 11,4 % des élèves entrant en 6^e à la rentrée 2013 avaient au moins un an de retard. 11,1 % en avaient un seul, et 0,3 % en avait au moins deux.

[2] Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2013 selon l'origine sociale de l'élève (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



[3] Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2013 selon l'appartenance de l'école d'origine au dispositif Éclair

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public)

	En Éclair		Hors Éclair		Rappel 2008 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En RAR	Hors RAR
« À l'heure » ou en avance	29 514	80,0	556 738	88,7	70,2	85,2
1 an de retard	6 991	19,0	69 449	11,1	27,7	14,3
Au moins 2 ans de retard	367	1,0	1 656	0,3	2,1	0,5
Total en retard	7 358	20,0	71 105	11,3	29,8	14,8
Total entrants en 6^e	36 872	100,0	627 843	100,0	100,0	100,0

RAR : réseau ambition réussite.

Lecture - En 2013, 20,0 % des élèves entrant en 6^e venant d'une école publique appartenant au dispositif « écoles, collèges et lycées pour l'ambition l'innovation et la réussite » (Éclair) avaient au moins un an de retard. 19,0 % en avaient un seul, et 1,0 % en avait au moins deux.

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, plus de 23 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé. Au cours de l'année scolaire 2007-2008, une enquête similaire a été réalisée auprès de 7 700 enfants scolarisés en CM2.

12 % des enfants de 5 et 6 ans sont en surcharge pondérale (surpoids ou obésité) et 3 % sont obèses selon les seuils internationaux en grande section de maternelle [1]. En classe de CM2, ces proportions sont de 19 % et 4 % [2]. La prévalence de la surcharge pondérale est en diminution, en grande section maternelle, par rapport à 1999-2000, alors qu'elle est quasi stable en CM2, par rapport à 2001-2002. La santé bucco-dentaire s'est améliorée : ainsi, 26 % des élèves de CM2 ont au moins deux dents cariées en 2007-2008 contre 33 % en 2001-2002, et 12 % sont dans ce cas en maternelle (15 % en 1999-2000). Concernant les problèmes respiratoires, 14 % des enfants en CM2 ont déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie et 10 % ont déclaré avoir eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois en 2007-2008, ces parts étant en augmentation depuis 2004-2005 (respectivement 12 % et 9 %).

14 % des enfants de grande section maternelle portent des lunettes en 2005-2006, en légère augmentation depuis 1999-2000 (12 %). En CM2, cette proportion s'établit à 24 %, proche de celles enregistrées lors des enquêtes précédentes. Enfin, en CM2, la couverture vaccinale contre l'hépatite B est en progression (46 % contre 39 % en 2004-2005), ainsi que celle contre la rougeole (au moins une dose) : seuls 3 % des enfants n'étaient pas vaccinés en 2007-2008 contre 6 % en 2004-2005.

Les inégalités sociales restent fortes. Ainsi, en 2007-2008, 25 % des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale et 7 % sont obèses, contre respectivement 10 % et 1 % des enfants de cadres, proportions proches de celles constatées en 2004-2005 [3].

Ces inégalités s'illustrent également à travers la situation plus défavorable des enfants scolarisés en éducation prioritaire. En CM2, 25 % d'entre eux sont en surcharge pondérale et 7 % sont obèses, contre 17 % et 4 % hors éducation prioritaire [4]. Ces enfants sont deux fois plus nombreux à avoir deux dents cariées non soignées (15 % contre 7 %). Ils portent moins fréquemment un appareil dentaire (7 % contre 11 %) ainsi que des lunettes (23 % contre 25 %). À l'exception du port de lunettes, ces écarts ne se sont pas sensiblement réduits depuis 2004-2005.

Définitions

Champ

Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, organisées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la direction générale de la santé (DGS) du ministère des affaires sociales et de la santé, par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale, et par l'Institut de veille sanitaire (InVS). Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. En grande section, l'enquête a lieu à l'occasion du bilan de santé obligatoire de la sixième année de l'enfant. Les élèves de CM2 ne bénéficient pas d'un examen médical systématique et ils sont donc examinés uniquement dans le cadre de l'enquête.

Le surpoids et l'obésité

L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m². Contrairement aux adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'International Obesity Task Force et recommandés en France pour l'enfant. Le relevé de la taille et du poids est effectué par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale.

Santé bucco-dentaire

Un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

Problèmes respiratoires

Deux indicateurs sont considérés : la part d'enfants qui ont déjà eu une crise d'asthme, et la part d'enfants qui ont eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois, selon les déclarations de l'enfant ou de ses parents.

Éducation prioritaire

L'éducation prioritaire est ici définie à partir du découpage en zones d'éducation prioritaire (ZEP) précédant la réforme de 2006. Pour la politique de l'éducation prioritaire depuis 1981, voir 2.15.

① Pour en savoir plus

- Note d'Information 11.18.

- « La santé des enfants en grande section de maternelle en 2005-2006 », *Études et résultats*, n° 737, DREES, septembre 2010.

- « La santé des élèves de CM2 en 2007-2008 », *Études et résultats*, n° 853, DREES, septembre 2013.

[1] L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle (France métropolitaine + DOM)

	Proportion d'élèves (%)	
	1999-2000	2005-2006
Enfants en situation de surcharge pondérale	14,4	12,1
Enfants souffrant d'obésité	3,9	3,1
Enfants ayant au moins deux dents cariées	15,0	11,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	9,5	7,0
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie (1)	nd	9,8
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois (1)	nd	10,7
Enfants portant des lunettes	12,3	14,1
Enfants non vaccinés contre la rougeole	5,7	6,8

nd : non disponible.

(1) Les indicateurs sur l'asthme ne sont pas comparables à ceux publiés dans les éditions précédentes.

[2] L'état de santé des enfants scolarisés en CM2 (France métropolitaine + DOM)

	Proportion d'élèves (%)		
	2001-2002	2004-2005	2007-2008
Enfants en situation de surcharge pondérale	19,9	20,1	18,9
Enfants souffrant d'obésité	4,1	3,7	4,0
Enfants ayant au moins deux dents cariées	32,6	30,4	26,1
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	7,9	7,7	7,9
Enfants équipés d'un appareil dentaire	nd	10,9	10,8
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie (1)	nd	12,3	14,4
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois (1)	nd	8,5	10,1
Enfants portant des lunettes	25,9	25,3	24,4
Enfants non vaccinés contre la rougeole (1 dose) (2)	4,8	5,9	3,4
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (2)	33,5	38,9	45,8

nd : non disponible.

(1) Les indicateurs sur l'asthme ne sont pas comparables à ceux publiés dans les éditions précédentes.

(2) Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

[3] Surcharge pondérale, obésité et groupe socioprofessionnel des parents en CM2 (France métropolitaine + DOM)

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale		Obésité	
	2004-2005	2007-2008	2004-2005	2007-2008
Cadres, professions intellectuelles supérieures	10,1	9,6	1,1	0,8
Professions intermédiaires	18,7	16,4	2,1	2,2
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	18,9	21,4	2,0	3,9
Employés	22,1	21,0	4,2	4,4
Ouvriers	26,7	24,5	6,8	7,0
Inconnu	17,4	20,3	4,3	7,9
Ensemble	20,1	18,9	3,7	4,0

(1) Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. « Pour en savoir plus »). Ce mode de calcul diffère des précédentes éditions et les résultats ne peuvent donc pas être comparés entre eux.

[4] Les différences d'état de santé entre enfants scolarisés en éducation prioritaire (1) et hors éducation prioritaire en CM2 (France métropolitaine + DOM)

	Proportion d'élèves (%)			
	2004-2005		2007-2008	
	en éducation prioritaire	hors éducation prioritaire	en éducation prioritaire	hors éducation prioritaire
Enfants en situation de surcharge pondérale	25,7	18,8	25,3	17,4
Enfants souffrant d'obésité	6,8	3,2	6,8	3,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	15,0	6,9	14,7	6,7
Enfants portant un appareil dentaire	6,8	11,5	7,2	11,3
Enfants portant des lunettes	21,0	26,0	22,8	25,0

(1) L'éducation prioritaire est ici définie à partir du découpage en zones d'éducation prioritaire (ZEP) précédant la réforme de 2006.

Lecture - En 2007-2008, 25,3 % des élèves de CM2 scolarisés dans un établissement en éducation prioritaire étaient en surcharge pondérale, contre 17,4 % hors éducation prioritaire.

4.1	Le second degré : évolution	94
4.2	Le second degré par département et académie	96
4.3	L'origine sociale des élèves du second degré	98
4.4	Le premier cycle par classe : sexe, âge et flux	100
4.5	Le second cycle professionnel : évolution	102
4.6	Le second cycle professionnel selon la classe et le sexe	104
4.7	Le second cycle professionnel : âge et sexe	106
4.8	Le second cycle professionnel : flux	108
4.9	Le second cycle professionnel par spécialité	110
4.10	Le second cycle général et technologique par série	112
4.11	Le second cycle général et technologique : sexe, âge et flux	114
4.12	Les options de seconde générale et technologique	116
4.13	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	118
4.14	Les options de première générale et technologique	120
4.15	Les options de terminale générale et technologique	122
4.16	L'étude des langues vivantes dans le second degré	124
4.17	Les sections linguistiques dans le second degré	126
4.18	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	128
4.19	Les élèves de Segpa	130
4.20	Les élèves en situation de handicap dans le second degré [1]	132
4.21	Les élèves en situation de handicap dans le second degré [2]	134
4.22	Les élèves des dispositifs relais en collège	136
4.23	L'enseignement agricole dans le second degré	138
4.24	Le devenir des élèves cinq ans après leur entrée en sixième	140
4.25	Le devenir des élèves quinze ans après leur entrée au CP	142
4.26	Les élèves de sixième : trajectoires dans le secondaire et le supérieur	144
4.27	Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT dans l'enseignement scolaire et l'apprentissage	146
4.28	La santé des adolescents en classe de troisième	148

Présentation

À la rentrée 2013, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 472 800 élèves en France métropolitaine et dans les DOM [1].

Les évolutions d'effectifs (+ 0,9 %) vont, comme l'année précédente, dans le même sens dans le secteur public (+ 1,0 %) et dans le secteur privé (+ 0,7 %).

Les effectifs du premier cycle ont crû de 42,2 %, de 1960 à 1985, puis ont baissé, de 1985 à 1990, du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses. Après quelques années de hausse, ils ont été de nouveau orientés à la baisse de 1995 à 2007, suivant ainsi l'entrée au collège de générations à nouveau moins nombreuses [2]. À la rentrée 2013, les effectifs du premier cycle augmentent de 0,6 % soit 20 900 élèves de plus, poursuivant une tendance à la hausse constante depuis 2010, liée à la démographie : la génération 2002 qui entre en sixième est plus nombreuse que celle de 1998 qui entre dans le second cycle.

Le second cycle professionnel a multiplié ses effectifs par 2,1 entre 1960 et 1985 et a ensuite connu une baisse jusqu'en 1992. Une hausse des effectifs est observée entre 1993 et 1998, suivie d'une diminution sensible jusqu'en 2000. Une hausse conjoncturelle en 2010 due à la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans n'empêche pas la baisse globale des effectifs du cycle professionnel depuis la rentrée 2000. Après une année de baisse liée à la fin de la période transitoire consécutive à la réforme de la voie professionnelle, le second cycle professionnel accueille 12 700 élèves de plus qu'à la rentrée 2012 (+ 1,9 %).

Le nombre d'élèves en second cycle général et technologique a progressé constamment de 1960 à 1991, du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 2000, la tendance s'inverse faiblement les cinq années suivantes, en raison d'une démographie conjoncturellement plus favorable. À la rentrée 2013, le second cycle général et technologique accueille 18 400 élèves de plus qu'en 2012 (+ 1,3 %), suite notamment à l'arrivée de 12 300 élèves supplémentaires en seconde.

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public est en légère diminution depuis les années 2000, passant de 80,0 % en 2000 à 78,8 % en 2013 [1].

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

Second degré

Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle), dans les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).

Premier cycle

Outre les classes de la sixième à la troisième, il comprend les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (Dima), et, auparavant, les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Il comprend également les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), qui regroupent des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège, et les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation.

Second cycle général et technologique

Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

Second cycle professionnel

Classes préparant au CAP, au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'arts (BMA). Sont également incluses diverses formations professionnelles de niveaux IV et V. Les formations au BEP n'existent plus depuis la rentrée 2012.

Enseignement adapté du second degré

Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), voir 4.19.

Avertissement

Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de techniciens supérieurs (STS) dans les établissements du second degré ne sont pas comptabilisés ici.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.34 ; 12.25 ; 11.27 ; 10.03.

[1] Évolution des effectifs du second degré (en milliers)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	1990	1995	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013
Premier cycle	3 253,5	3 388,0	3 290,9	3 139,0	3 107,2	3 126,4	3 165,9	3 185,2	3 216,7	3 237,6
Public	2 596,6	2 710,9	2 621,8	2 479,8	2 441,3	2 454,1	2 481,3	2 500,6	2 526,1	2 543,8
Privé	656,9	677,1	669,0	659,2	665,9	672,3	684,5	684,6	690,5	693,8
Part du Public (%)	79,8	80,0	79,7	79,0	78,6	78,5	78,4	78,5	78,5	78,6
6 ^e à 3 ^e	3 190,5	3 380,1	3 287,0	3 129,6	3 089,2	3 105,3	3 143,0	3 162,2	3 189,8	3 208,1
Classes préprofessionnelles (1)	63,0	7,9	2,4	1,2	1,4	2,0	1,8	1,8	2,6	2,0
Ulis-Upi/dispositifs relais (2)	-	-	1,5	8,2	16,6	19,1	21,1	21,2	24,3	27,5
Second cycle professionnel (3)	733,5	725,3	705,4	724,0	694,3	705,5	691,1	694,7	657,5	670,3
Public	568,2	572,8	556,7	569,1	542,9	552,4	543,9	547,4	515,6	525,2
Privé	165,3	152,5	148,6	154,8	151,3	153,1	147,2	147,2	141,9	145,0
Part du Public (%)	77,5	79,0	78,9	78,6	78,2	78,3	78,7	78,8	78,4	78,4
Second cycle général et technologique	1 607,4	1 526,5	1 501,5	1 512,9	1 431,3	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 452,2	1 470,6
Public	1 276,7	1 206,8	1 199,6	1 204,0	1 122,0	1 116,0	1 119,0	1 125,9	1 135,4	1 152,4
Privé	330,8	319,8	301,9	308,9	309,4	309,7	314,1	314,1	316,8	318,1
Part du Public (%)	79,4	79,1	79,9	79,6	78,4	78,3	78,1	78,2	78,2	78,4
Total hors Segpa	5 594,5	5 639,8	5 497,8	5 375,9	5 232,8	5 257,7	5 290,0	5 319,8	5 326,4	5 378,5
Public	4 441,5	4 490,5	4 378,2	4 252,9	4 106,2	4 122,5	4 144,2	4 173,9	4 177,1	4 221,4
Privé	1 153,0	1 149,4	1 119,6	1 123,0	1 126,6	1 135,1	1 145,8	1 145,9	1 149,2	1 156,9
Part du Public (%)	79,4	79,6	79,6	79,1	78,5	78,4	78,3	78,5	78,4	78,5
Enseignement adapté (Segpa)	(4) 114,6	118,9	116,6	109,5	98,9	95,6	94,5	95,8	95,6	94,4
Public	112,2	115,7	112,9	105,5	94,8	91,4	90,2	91,5	91,1	89,9
Privé	2,5	3,2	3,7	4,0	4,1	4,2	4,3	4,3	4,5	4,5
Part du Public (%)	97,9	97,3	96,8	96,3	95,8	95,6	95,4	95,5	95,3	95,2
Ensemble	5 709,1	5 758,8	5 614,4	5 485,4	5 331,7	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 422,0	5 472,8
Public	4 553,7	4 606,2	4 491,1	4 358,4	4 201,0	4 213,9	4 234,4	4 265,4	4 268,2	4 311,3
Privé	1 155,4	1 152,6	1 123,4	1 127,0	1 130,7	1 139,3	1 150,1	1 150,2	1 153,7	1 161,5
Part du Public (%)	79,8	80,0	80,0	79,5	78,8	78,7	78,6	78,8	78,7	78,8

(1) Voir « Définitions », « Premier cycle ».

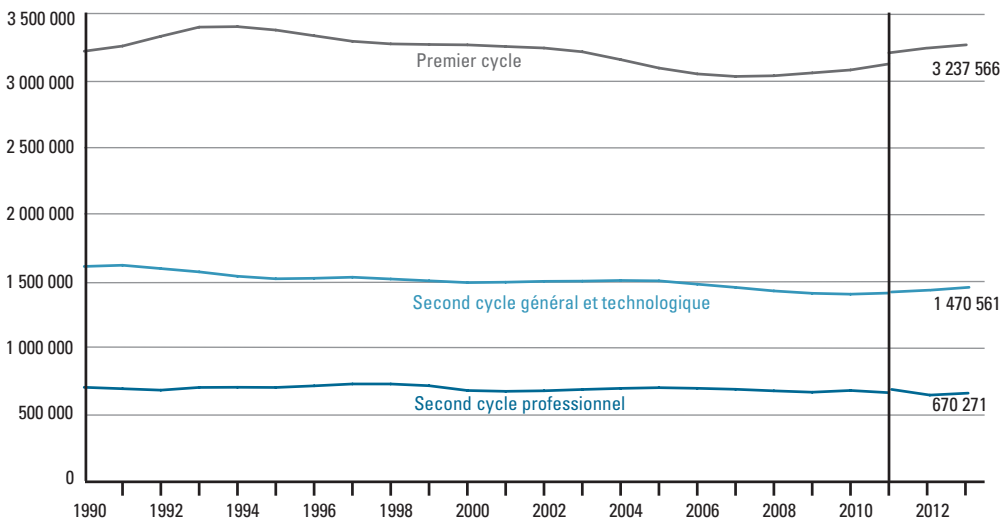
(2) Les dispositifs relais comptabilisent 182 élèves à la rentrée 2013.

(3) À partir de la rentrée 1995, le second cycle professionnel inclut les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.

(4) En 1990, l'enseignement adapté inclut les effectifs des Erea, quelle que soit la formation dispensée.

[2] Évolution des effectifs d'élèves du second degré

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



Présentation

À la rentrée 2013, 5 472 800 élèves suivent un enseignement du second degré en France métropolitaine et dans les DOM, soit une augmentation de 0,9 % des effectifs en un an. La part de chaque académie est extrêmement variable : on passe ainsi de 8,9 % des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Versailles à 0,4 % pour l'académie de Corse [1].

Cette année, les effectifs du second degré sont en hausse dans toutes les académies de France métropolitaine. Les académies de l'Ouest (Poitiers, Rennes, Nantes, Toulouse, Montpellier et Bordeaux) ainsi que Créteil, Orléans-Tours, la Corse, Lyon et Grenoble voient leurs effectifs augmenter de plus de 1 % en un an. Les académies de Rouen, Caen, Nancy-Metz, Strasbourg et Besançon voient leurs effectifs augmenter de moins de 0,5 %.

Dans les DOM, seuls les effectifs de la Guadeloupe et de la Martinique diminuent (respectivement de - 1,1 % et de - 1,9 %). Les effectifs de Mayotte (devenue un DOM en 2011) sont toujours en forte hausse (+ 1 200 élèves, soit + 4,0 %).

La part du secteur public est stable au niveau national. En 2013, les établissements publics accueillent 78,1 % des élèves en France métropolitaine. Dans les DOM cette part est de 92,6 %. La part du secteur public est très inégale d'une académie à l'autre : elle est plus faible dans les académies de Rennes et de Nantes, où six élèves sur dix fréquentent un établissement public. À l'inverse, la très grande majorité des élèves dans les DOM ou en Corse fréquentent un établissement public : plus de 90 % des élèves du second degré y sont scolarisés dans un établissement public.

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

Second degré

Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle), les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).

Pour le détail des formations, voir 4.1.

Avertissement

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.34 ; 12.25 ; 11.27.

[1] Effectifs d'élèves du second degré à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Départements, académies	Effectifs			Part du Public (%)	Départements, académies	Effectifs			Part du Public (%)
	Public	Privé	Total			Public	Privé	Total	
Alpes-de-Haute-Provence	12 648	691	13 339	94,8	Meurthe-et-Moselle	47 731	10 202	57 933	82,4
Hautes-Alpes	10 255	889	11 144	92,0	Meuse	13 103	2 165	15 268	85,8
Bouches-du-Rhône	126 760	40 144	166 904	75,9	Moselle	70 333	13 378	83 711	84,0
Vaucluse	38 438	10 290	48 728	78,9	Vosges	26 653	4 543	31 196	85,4
Aix-Marseille	188 101	52 014	240 115	78,3	Nancy-Metz	157 820	30 288	188 108	83,9
Aisne	40 226	6 252	46 478	86,5	Loire-Atlantique	67 404	45 380	112 784	59,8
Oise	61 984	10 176	72 160	85,9	Maine-et-Loire	36 023	30 649	66 672	54,0
Somme	36 637	11 070	47 707	76,8	Mayenne	15 562	9 741	25 303	61,5
Amiens	138 847	27 498	166 345	83,5	Sarthe	36 528	10 632	47 160	77,5
Doubs	36 460	6 263	42 723	85,3	Vendée	24 341	27 328	51 669	47,1
Jura	17 630	3 939	21 569	81,7	Nantes	179 858	123 730	303 588	59,2
Haute-Saône	16 432	1 925	18 357	89,5	Alpes-Maritimes	70 498	14 293	84 791	83,1
Territoire de Belfort	9 575	2 389	11 964	80,0	Var	69 622	10 558	80 180	86,8
Besançon	80 097	14 516	94 613	84,7	Nice	140 120	24 851	164 971	84,9
Dordogne	24 699	3 511	28 210	87,6	Cher	19 879	2 436	22 315	89,1
Gironde	98 275	22 260	120 535	81,5	Eure-et-Loir	29 578	5 589	35 167	84,1
Landes	26 683	2 922	29 605	90,1	Indre	14 686	1 617	16 303	90,1
Lot-et-Garonne	20 801	3 716	24 517	84,8	Indre-et-Loire	38 582	8 905	47 487	81,2
Pyrénées-Atlantiques	36 891	16 003	52 894	69,7	Loir-et-Cher	20 585	4 291	24 876	82,8
Bordeaux	207 349	48 412	255 761	81,1	Loiret	48 161	8 124	56 285	85,6
Calvados	44 363	13 158	57 521	77,1	Orléans-Tours	171 471	30 962	202 433	84,7
Manche	30 317	9 038	39 355	77,0	Paris	105 296	59 571	164 867	63,9
Orne	17 356	5 006	22 362	77,6	Charente	21 808	3 988	25 796	84,5
Caen	92 036	27 202	119 238	77,2	Charente-Maritime	41 661	5 124	46 785	89,0
Allier	21 696	2 936	24 632	88,1	Deux-Sèvres	22 136	6 270	28 406	77,9
Cantal	7 932	1 593	9 525	83,3	Vienne	27 358	5 871	33 229	82,3
Haute-Loire	10 754	7 163	17 917	60,0	Poitiers	112 963	21 253	134 216	84,2
Puy-de-Dôme	38 220	8 889	47 109	81,1	Ardennes	20 212	2 634	22 846	88,5
Clermont-Ferrand	78 602	20 581	99 183	79,2	Aube	19 979	4 325	24 304	82,2
Corse-du-Sud	9 358	665	10 023	93,4	Marne	36 199	10 366	46 565	77,7
Haute-Corse	10 496	734	11 230	93,5	Haute-Marne	12 361	1 815	14 176	87,2
Corse	19 854	1 399	21 253	93,4	Reims	88 751	19 140	107 891	82,3
Seine-et-Marne	113 437	16 321	129 758	87,4	Côtes-d'Armor	31 289	15 858	47 147	66,4
Seine-Saint-Denis	114 919	17 800	132 719	86,6	Finistère	41 320	31 279	72 599	56,9
Val-de-Marne	88 833	17 148	105 981	83,8	Ille-et-Vilaine	53 287	35 225	88 512	60,2
Créteil	317 189	51 269	368 458	86,1	Morbihan	29 827	29 867	59 694	50,0
Côte-d'Or	33 772	7 705	41 477	81,4	Rennes	155 723	112 229	267 952	58,1
Nièvre	13 421	1 995	15 416	87,1	Eure	44 938	5 774	50 712	88,6
Saône-et-Loire	36 779	5 449	42 228	87,1	Seine-Maritime	88 708	19 706	108 414	81,8
Yonne	23 812	2 878	26 690	89,2	Rouen	133 646	25 480	159 126	84,0
Dijon	107 784	18 027	125 811	85,7	Bas-Rhin	76 212	11 915	88 127	86,5
Ardèche	17 584	9 495	27 079	64,9	Haut-Rhin	50 582	10 974	61 556	82,2
Drôme	31 828	9 614	41 442	76,8	Strasbourg	126 794	22 889	149 683	84,7
Isère	86 628	19 203	105 831	81,9	Ariège	10 384	1 244	11 628	89,3
Savoie	29 905	5 404	35 309	84,7	Aveyron	12 712	6 968	19 680	64,6
Haute-Savoie	46 817	17 215	64 032	73,1	Haute-Garonne	84 929	15 962	100 891	84,2
Grenoble	212 762	60 931	273 693	77,7	Gers	11 945	2 271	14 216	84,0
Nord	157 795	76 783	234 578	67,3	Lot	10 499	1 609	12 108	86,7
Pas-de-Calais	109 288	22 115	131 403	83,2	Hautes-Pyrénées	14 681	3 176	17 857	82,2
Lille	267 083	98 898	365 981	73,0	Tarn	23 680	6 021	29 701	79,7
Corrèze	14 717	2 957	17 674	83,3	Tarn-et-Garonne	16 382	3 506	19 888	82,4
Creuse	7 391	68	7 459	99,1	Toulouse	185 212	40 757	225 969	82,0
Haute-Vienne	23 700	2 647	26 347	90,0	Yvelines	106 357	25 946	132 303	80,4
Limoges	45 808	5 672	51 480	89,0	Essonne	99 410	15 513	114 923	86,5
Ain	41 291	8 503	49 794	82,9	Hauts-de-Seine	93 497	30 732	124 229	75,3
Loire	44 041	17 511	61 552	71,6	Val d'Oise	96 305	17 075	113 380	84,9
Rhône	100 143	49 890	150 033	66,7	Versailles	395 569	89 266	484 835	81,6
Lyon	185 475	75 904	261 379	71,0	France métropolitaine	4 073 183	1 142 516	5 215 699	78,1
Aude	24 282	3 181	27 463	88,4	Guadeloupe	44 303	5 188	49 491	89,5
Gard	46 708	13 138	59 846	78,0	Guyane	30 581	2 385	32 966	92,8
Hérault	73 804	14 232	88 036	83,8	Martinique	34 843	3 772	38 615	90,2
Lozère	3 882	2 762	6 644	58,4	Mayotte	34 836	160	34 996	99,5
Pyrénées-Orientales	30 297	6 464	36 761	82,4	La Réunion	93 571	7 444	101 015	92,6
Montpellier	178 973	39 777	218 750	81,8	DOM	238 134	18 949	257 083	92,6
Total	4 311 317	1 161 465	5 472 782	78,8					

Présentation

Alors que, dans l'ensemble des établissements publics et privés du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvrier, de retraité ou d'inactif (35,8 %), cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans le second cycle professionnel (52,5 %) et à sept sur dix dans l'enseignement adapté (71,8 %) [1].

La part des élèves de milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le second cycle général et technologique et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers ou d'inactifs sont en revanche surreprésentés dans le second cycle professionnel ainsi que, dans une moindre mesure, les enfants d'employés.

Les élèves de première et de terminale générales sont deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales, cadres, enseignants) que ceux des classes de première et de terminale technologiques (36,1 % et 17,5 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales favorisées que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (8,1 %).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. Si la structure sociale des établissements privés est d'une façon générale tirée vers le haut, elle se démarque de celle des établissements publics avant tout pour l'accueil des enfants des catégories sociales favorisées et défavorisées : surreprésentation des élèves d'origine sociale favorisée (36,7 % de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, de professeurs des écoles, contre 20,6 % dans le public), sous-représentation des élèves issus des catégories sociales défavorisées (19,4 % d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs, cette proportion s'élevant à 39,4 % dans les établissements publics).

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

L'origine sociale de l'élève fait référence à la PCS

(Profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

Regroupements des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Les élèves du second degré selon l'origine sociale à la rentrée 2013 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	2,0	10,9	18,1	12,8	3,3
Ulis, Dima, dispositifs relais	1,5	7,1	7,3	7,8	1,2
Segpa	1,2	5,8	1,9	5,4	0,2
Total premier cycle (y compris Segpa)	1,9	10,7	17,6	12,6	3,2
Seconde générale et technologique	1,8	11,2	25,1	14,5	4,5
Première et terminale générales	2,0	11,0	30,4	14,6	5,7
Première et terminale technologiques	1,8	11,5	15,2	14,9	2,3
Total second cycle général et techno	1,9	11,2	25,7	14,6	4,7
CAP	1,0	7,0	3,9	7,7	0,7
Bac pro, BMA	1,4	9,6	7,1	11,5	1,0
Autres niveaux IV et V	1,8	7,8	7,8	11,3	1,5
Total second cycle professionnel	1,3	9,2	6,6	10,8	0,9
Ensemble	1,9	10,6	18,5	12,9	3,3

suite	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs d'élèves
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	17,2	26,5	1,3	8,1	100,0	3 208 121
Ulis, Dima, dispositifs relais	15,6	35,8	2,2	21,5	100,0	29 445
Segpa	13,7	43,5	2,0	26,3	100,0	94 384
Total premier cycle (y compris Segpa)	17,0	27,0	1,3	8,7	100,0	3 331 950
Seconde générale et technologique	16,4	19,6	1,9	5,1	100,0	530 299
Première et terminale générales	14,8	15,3	2,3	3,8	100,0	673 507
Première et terminale technologiques	18,8	25,8	2,9	6,8	100,0	266 755
Total second cycle général et techno	16,1	18,7	2,2	4,8	100,0	1 470 561
CAP	17,1	38,0	3,0	21,6	100,0	120 482
Bac pro, BMA	19,1	35,5	3,1	11,7	100,0	541 227
Autres niveaux IV et V	20,1	26,9	3,9	18,9	100,0	8 562
Total second cycle professionnel	18,8	35,9	3,1	13,5	100,0	670 271
Ensemble	17,0	25,8	1,8	8,2	100,0	5 472 782

(1) Non compris professeurs.

(2) Non compris instituteurs et professeurs des écoles.

(3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

[2] Les élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2013 (%) (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Public				Total	Privé				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée		Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	20,0	12,8	27,4	39,9	100,0	36,4	14,4	30,1	19,1	100,0
Ulis, Dima, dispositifs relais	7,6	7,5	22,5	62,3	100,0	23,1	12,0	30,1	34,8	100,0
Segpa	2,2	5,3	19,8	72,6	100,0	8,1	9,2	30,8	51,9	100,0
Total premier cycle (y compris Segpa)	19,3	12,5	27,1	41,1	100,0	36,2	14,4	30,1	19,4	100,0
Seconde générale et technologique	28,3	15,1	27,2	29,4	100,0	46,9	14,7	26,1	12,3	100,0
Première et terminale générales	35,4	15,9	25,4	23,3	100,0	52,1	14,1	23,8	9,9	100,0
Première et terminale technologiques	17,5	15,2	29,6	37,7	100,0	29,6	17,0	32,2	21,2	100,0
Total second cycle GT	29,5	15,5	26,8	28,2	100,0	46,8	14,8	25,9	12,5	100,0
CAP	4,1	7,0	22,9	66,0	100,0	10,4	12,3	32,4	44,9	100,0
Bac pro, BMA	7,6	10,9	27,7	53,8	100,0	16,0	15,3	34,2	34,4	100,0
Autres niveaux IV et V	9,9	11,8	28,0	50,4	100,0	11,9	12,5	32,1	43,5	100,0
Total second cycle professionnel	7,1	10,3	26,8	55,8	100,0	15,2	14,8	33,9	36,1	100,0
Ensemble	20,6	13,0	27,0	39,4	100,0	36,7	14,6	29,4	19,4	100,0

(1) Voir les regroupements définis page ci-contre.

Lecture - 39,9 % des élèves du premier cycle général (6^e à 3^e) scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

Présentation

À la rentrée 2013, 83,5 % des élèves de sixième sont âgés de 11 ans (âge théorique d'entrée des élèves au collège), 3,0 % sont en avance, 12,8 % en retard d'un an et 0,7 % en retard d'au moins deux ans [1]. La part des élèves dits « à l'heure » diminue avec le déroulement de la scolarité au collège. Ils ne sont plus que 74,9 % dans ce cas en classe de troisième. Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public, et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs. La diminution régulière des taux de redoublement observée depuis le début des années 2000 à chacun des niveaux s'est amplifiée à la rentrée 2013. Ils sont désormais 2,2 % en sixième, 1,2 % en cinquième, 1,9 % en quatrième et 3,5 % en troisième [2]. La baisse des redoublements dans ce cycle, ajoutée à celle connue dans le primaire, a fait progresser régulièrement depuis 1997 la proportion des jeunes d'une génération « à l'heure » ou en avance.

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2012, 62,6 % se sont orientés, à la rentrée 2013, en second cycle général et technologique et 24,9 % en second cycle professionnel. Une progression des orientations vers la voie générale et technologique de deux points est observée à cette rentrée. Par ailleurs, 3,5 % des élèves ont redoublé et 9 % sont sortis du champ des formations scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale. Cette proportion englobe à la fois des sorties du système éducatif et des inscriptions dans des formations relevant d'autres ministères ou dans des formations par alternance.

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

Dispositifs relais

Ces dispositifs permettent un accueil temporaire adapté des collégiens en risque de marginalisation scolaire et ont pour objectif de favoriser la rescolarisation et la resocialisation de ces élèves.

Dima

Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

Ulis

Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

L'âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves âgés de 11 ans à la rentrée 2013 sont nés durant l'année 2002.

L'âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n.

Taux de passage

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui passent dans une classe supérieure dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n.

Taux de sortie

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, ceux qui s'orientent vers l'apprentissage, et enfin, ceux qui arrêtent leurs études.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.34 ; 12.25 ; 11.27 ; 10.03 ; 09.08.

[1] Répartition des élèves du premier cycle selon l'âge et le sexe à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

		Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2012 (%)
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%	
Sixième	10 ans ou moins	15 765	7 682	8 131	3 852	23 896	3,0	3,0
	11 ans	526 549	264 784	147 640	72 746	674 189	83,5	82,2
	12 ans	86 700	37 454	16 776	6 500	103 476	12,8	13,9
	13 ans ou plus	4 359	1 820	1 149	402	5 508	0,7	0,9
	Total	633 373	311 740	173 696	83 500	807 069	100,0	100,0
Cinquième	11 ans ou moins	16 195	7 853	8 263	3 906	24 458	3,0	3,2
	12 ans	514 166	261 172	144 365	71 789	658 531	81,6	80,7
	13 ans	97 277	41 998	19 909	7 595	117 186	14,5	15,2
	14 ans ou plus	5 167	2 137	1 333	512	6 500	0,8	0,9
	Total	632 805	313 160	173 870	83 802	806 675	100,0	100,0
Quatrième	12 ans ou moins	17 199	8 478	8 697	4 019	25 896	3,2	3,4
	13 ans	504 461	257 072	140 702	70 699	645 163	79,8	77,3
	14 ans	106 311	46 225	22 919	9 196	129 230	16,0	17,9
	15 ans ou plus	6 949	2 988	1 731	641	8 680	1,1	1,3
	Total	634 920	314 763	174 049	84 555	808 969	100,0	100,0
Troisième	13 ans ou moins	17 762	8 712	9 078	4 313	26 840	3,4	3,4
	14 ans	461 174	237 235	126 975	64 235	588 149	74,9	72,9
	15 ans	126 020	55 533	29 809	12 386	155 829	19,8	21,4
	16 ans ou plus	11 711	5 337	2 879	1 217	14 590	1,9	2,3
	Total	616 667	306 817	168 741	82 151	785 408	100,0	100,0
Ulis (1)	12 ans ou moins	5 840	2 179	650	244	6 490	23,8	24,4
	13 ans	6 041	2 299	633	230	6 674	24,4	24,3
	14 ans	5 334	2 018	542	206	5 876	21,5	21,1
	15 ans ou plus	6 995	2 740	1 275	580	8 270	30,3	30,2
	Total	24 210	9 236	3 100	1 260	27 310	100,0	100,0
Dima, dispositifs relais	14 ans ou moins	22	7	36	3	58	2,7	3,2
	15 ans	1 475	388	215	56	1 690	79,2	78,2
	16 ans ou plus	284	102	103	35	387	18,1	18,6
	Total	1 781	497	354	94	2 135	100,0	100,0
Total premier cycle		2 543 756	1 256 213	693 810	335 362	3 237 566		

(1) Les Ulis scolarisent les élèves de tous niveaux. Il n'y a donc pas d'âge de référence.

[2] Évolution des taux de redoublement et de passage dans les établissements du MENESR

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013
Redoublements											
Sixième	9,4	7,2	7,6	6,4	5,5	4,5	3,9	3,3	3,2	3,0	2,2
Cinquième	5,0	3,6	3,6	3,1	2,7	2,6	2,3	1,9	1,8	1,7	1,2
Quatrième	8,8	6,3	6,1	5,2	4,5	4,1	3,6	3,0	2,9	2,6	1,9
Troisième	6,6	6,1	6,2	5,8	5,4	5,0	4,9	4,3	4,3	4,0	3,5
Passages											
Sixième - cinquième	90,0	92,7	92,8	93,4	94,3	94,9	95,4	96,1	95,9	96,0	96,9
Cinquième - quatrième	92,9	94,6	94,5	95,1	95,7	95,9	96,3	96,8	96,6	96,8	97,5
Quatrième - troisième	88,1	91,4	91,5	92,5	93,4	93,7	94,3	95,2	95,0	95,5	96,4
Troisième - seconde GT	56,7	56,6	56,5	56,7	57,2	58,8	59,1	60,0	59,7	60,6	62,6
Troisième - second cycle pro	26,3	26,8	26,4	26,5	26,4	25,8	25,9	25,4	25,4	25,1	24,9

Lecture - 24,9 % des élèves scolarisés en troisième en 2012 ont poursuivi leurs études en second cycle professionnel à la rentrée 2013.

Présentation

Depuis la rentrée 1995 jusqu'à la rentrée 2012, les effectifs du second cycle professionnel ont diminué régulièrement (- 72 000 élèves à champ constant). À la rentrée 2013, cette baisse s'interrrompt et le nombre d'élèves inscrits dans une formation professionnelle du second degré augmente de 12 700 (+ 1,9 %) [1]. Par niveau, seuls les effectifs des terminales professionnelles sont en hausse. Les entrées dans la voie professionnelle (niveau première année de CAP, seconde professionnelle...) enregistrent une nouvelle baisse.

À la rentrée 2013, les préparations au CAP en 2 ans diminuent un peu (- 200 élèves). Cette baisse, engagée à la rentrée 2010 (- 3,0 % à champ constant entre 2010 et 2013), fait suite à une période de hausse de plus de 15 ans (+ 65,6 % depuis la rentrée 1995).

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création au milieu des années 1980. Le cursus s'effectuait en deux ans après un BEP, jusqu'à la mise en place du cursus en trois ans après la troisième en 2008 [2]. Le report des effectifs du BEP, où il ne reste plus aucun élève inscrit depuis la rentrée 2012, a ainsi permis à ceux du baccalauréat professionnel de passer de moins de 200 000 élèves en 2005 à plus de 541 000 en 2013 (+ 347 200 élèves à champ constant).

La répartition des spécialités de formation entre le secteur des services et celui de la production reste la même qu'en 2011 et 2012, avec une part des spécialités de la production qui approche le niveau atteint 20 ans auparavant (43,9 % en 2013, 44,7 % en 1995) [3].

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

Second cycle professionnel

Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Depuis la rentrée 2008, le second cycle professionnel est en pleine mutation avec l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en 2 ans au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en 3 ans après la troisième.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

MC

Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- « L'enseignement professionnel », *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

[1] Évolution des effectifs du second cycle professionnel

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

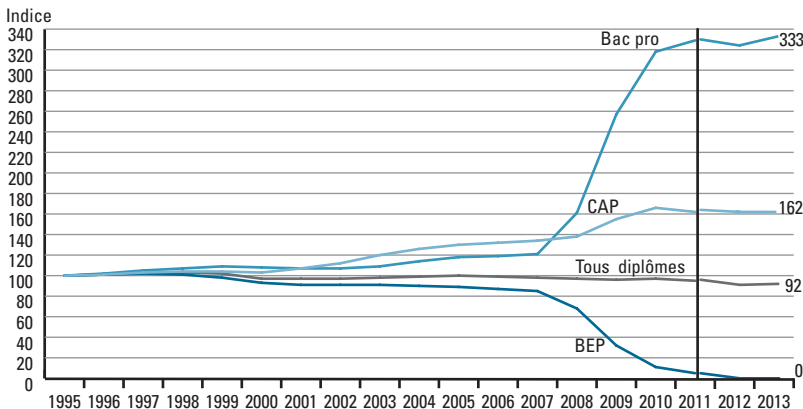
	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013
CAP 1 an	3 670	4 866	6 509	6 481	6 470	6 333	6 340	6 340	5 729	5 555
CAP 2 ans										
CAP 1 ^{re} année	22 799	34 841	49 141	53 313	63 799	63 149	61 990	62 779	62 474	61 826
CAP 2 ^e année	19 593	28 521	40 360	42 712	45 204	53 639	52 450	53 131	52 614	53 101
Total CAP 2 ans	42 392	63 362	89 501	96 025	109 003	116 788	114 440	115 910	115 088	114 927
CAP 3 ans	28 424	8 730	593	478	273	189	-	-	-	-
BEP										
Seconde BEP	245 551	224 859	218 618	138 523	29 672	27 131	-	-	-	-
Terminale BEP (1)	235 216	220 397	209 163	190 653	122 472	27 958	26 243	26 339	-	-
Total BEP	480 767	445 256	427 781	329 176	152 144	55 089	26 243	26 339	-	-
Bac professionnel/BMA										
Seconde professionnelle	475	10	2 631	66 788	162 718	167 354	189 300	190 026	188 285	186 093
Première professionnelle	85 222	92 134	99 897	103 484	161 281	207 971	161 405	162 019	186 810	181 463
dont venant de terminale BEP	78 099	85 184	86 578	83 725	88 100	58 995	4 982	5 008	7 626	ns
dont venant de seconde professionnelle	ns	ns	1 529	4 148	53 588	127 481	133 156	133 714	155 246	156 589
Terminale professionnelle (2)	76 783	83 107	88 916	91 468	92 698	141 949	183 395	184 063	151 573	173 671
Total bac professionnel/BMA	162 480	175 251	191 444	261 740	416 697	517 274	534 100	536 108	526 668	541 227
MC niveaux IV et V	4 852	6 716	6 413	6 444	6 757	6 680	6 533	6 546	6 592	5 199
Autres formations de niveaux IV et V	2 716	1 180	1 712	2 696	2 819	3 183	3 418	3 418	3 463	3 363
Total 2nd cycle professionnel	725 301	705 361	723 953	703 090	694 282	705 536	691 074	694 661	657 540	670 271

(1) Y compris BEP 1 an.

(2) Y compris les bacs pro en 1 an.

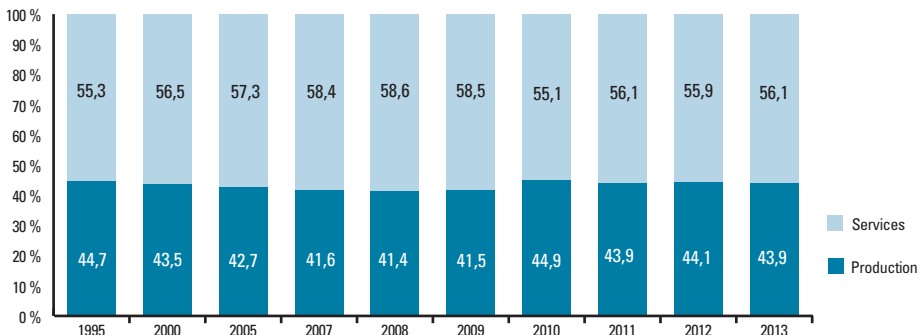
[2] Évolution des effectifs depuis 1995 selon le diplôme préparé (base 100 en 1995)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



[3] Évolution de la répartition des effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le secteur de formation (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



Présentation

À la rentrée 2013, en France métropolitaine et dans les DOM, 670 300 élèves sont inscrits dans une formation scolaire de second cycle professionnel dans un lycée relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (hors apprentissage), ce qui représente une hausse des effectifs de 1,9 % sur un an. Les formations au CAP rassemblent 18,0 % des élèves scolarisés en cycle professionnel. Les formations au BEP ont, quant à elles, totalement disparu. Leur fermeture progressive au profit du baccalauréat professionnel en trois ans a été introduite par la réforme du second cycle professionnel depuis 2008 : les élèves inscrits en baccalauréat professionnel représentent ainsi à cette rentrée 80,7 des élèves de ce cycle [1].

À la rentrée 2013, 78,4 % des élèves du second degré professionnel sont scolarisés dans le secteur public. La part du secteur public varie peu selon la formation : 78,1 % pour les préparations au CAP et 78,5 % pour les préparations au baccalauréat professionnel [2]. Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les garçons sont plus nombreux que les filles : 370 100 garçons (55,2 %) pour 300 100 filles [1]. Ils sont surreprésentés à la fois dans les préparations au CAP en 2 ans (57,9 %) et dans les préparations au baccalauréat professionnel (55,3 %).

Les diplômes du second cycle professionnel se préparent également par apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères (voir 4.23 et chapitre 5).

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

Second cycle professionnel

Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Depuis la rentrée 2008, l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en 2 ans pour une partie des effectifs s'est fait au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en 3 ans après la troisième.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

MC

Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MENESR-DEPP

- Système d'information Scalarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

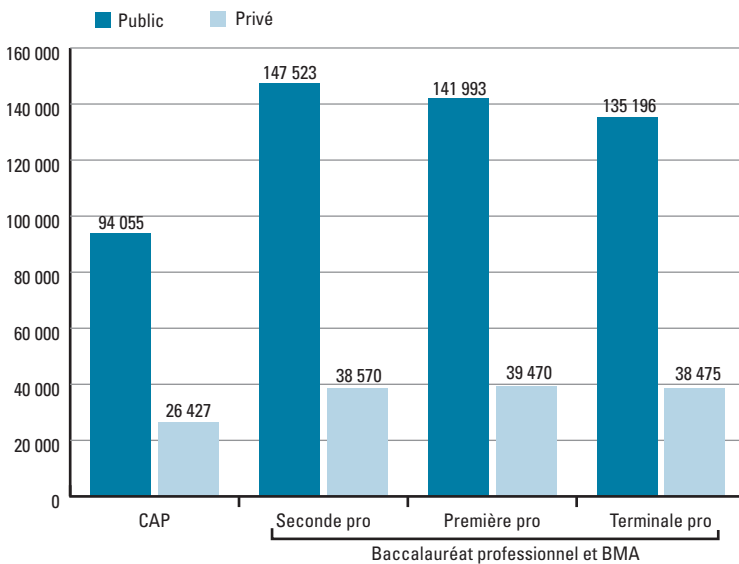
[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel selon le sexe et le diplôme préparé à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
CAP 1 an	945	736	1 681	442	3 432	3 874	5 555	75,0
CAP 1 ^{re} année	31 265	18 797	50 062	5 236	6 528	11 764	61 826	41,0
CAP 2 ^e année	25 583	16 729	42 312	4 504	6 285	10 789	53 101	43,3
Total CAP 2 ans	56 848	35 526	92 374	9 740	12 813	22 553	114 927	42,1
Seconde professionnelle	87 359	60 164	147 523	18 446	20 124	38 570	186 093	43,1
Première professionnelle	82 308	59 685	141 993	18 341	21 129	39 470	181 463	44,5
Terminale professionnelle	76 223	58 973	135 196	16 761	21 714	38 475	173 671	46,5
Total bac professionnel/BMA	245 890	178 822	424 712	53 548	62 967	116 515	541 227	44,7
Mentions complémentaires (MC)	1 887	2 042	3 929	375	895	1 270	5 199	56,5
Autres formations de niveau IV et V	294	2 254	2 548	156	659	815	3 363	86,6
Ensemble	305 864	219 380	525 244	64 261	80 766	145 027	670 271	44,8

[2] Effectifs d'élèves des secteurs public et privé à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



Présentation

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique, les élèves du second cycle professionnel sont souvent en retard. En première année de CAP en deux ans, 59 % des élèves sont en retard d'un an. En seconde professionnelle, 54 % des élèves ont un ou deux ans de retard [1].

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la part des élèves entrant en cycle professionnel âgés de 15 ans et moins a augmenté entre 2005 et 2013, passant de 25,5 % à 42,3 % pour les classes d'entrée en cycle professionnel (première année de CAP, seconde professionnelle) [2]. Ainsi, près d'un élève sur deux entre désormais en seconde professionnelle « à l'heure ». Ce phénomène de rajeunissement est largement dû à la baisse des redoublements lors de la scolarité élémentaire et dans le premier cycle du secondaire, favorisant ainsi la fluidité des parcours.

À presque tous les niveaux, les élèves sont en moyenne moins âgés dans les établissements publics que dans les établissements privés [1].

Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les filles sont minoritaires dans l'ensemble des formations professionnelles : elles sont moins nombreuses que les garçons en CAP (43,6 %) et en baccalauréat professionnel (44,7 %). Aucune différence notable ne distingue les deux sexes pour le retard scolaire dans le second cycle professionnel.

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2013 ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2013 sont nés durant l'année 1998.

Âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en second cycle professionnel est 15 ans.

MC

Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA

Brevet des métiers d'art.

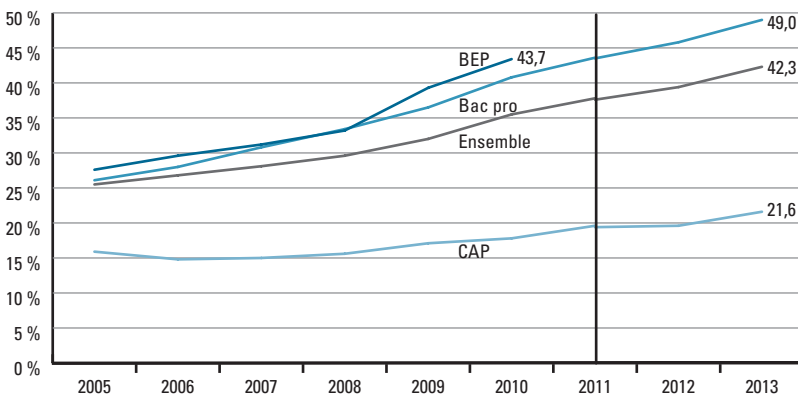
[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel selon l'âge et le sexe à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

		Public			Privé			Public + Privé	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	%
CAP en 1 an	<i>17 ans et moins</i>	114	106	220	72	332	404	624	11,2
	18 ans	342	213	555	99	710	809	1 364	24,6
	19 ans et plus	489	417	906	271	2 390	2 661	3 567	64,2
	Total	945	736	1 681	442	3 432	3 874	5 555	100,0
CAP en 2 ans : 1^{re} année	<i>15 ans et moins</i>	5 661	3 552	9 213	1 218	1 793	3 011	12 224	19,8
	16 ans	19 120	11 643	30 763	2 485	2 952	5 437	36 200	58,6
	17 ans et plus	6 484	3 602	10 086	1 533	1 783	3 316	13 402	21,7
	Total	31 265	18 797	50 062	5 236	6 528	11 764	61 826	100,0
CAP en 2 ans : 2^e année	<i>16 ans et moins</i>	4 128	2 903	7 031	1 018	1 550	2 568	9 599	18,1
	17 ans	14 931	9 747	24 678	2 110	2 836	4 946	29 624	55,8
	18 ans et plus	6 524	4 079	10 603	1 376	1 899	3 275	13 878	26,1
	Total	25 583	16 729	42 312	4 504	6 285	10 789	53 101	100,0
Bac pro : seconde pro	<i>15 ans et moins</i>	41 091	28 998	70 089	7 014	7 878	14 892	84 981	45,7
	16 ans	36 872	24 761	61 633	7 940	8 162	16 102	77 735	41,8
	17 ans et plus	9 396	6 405	15 801	3 492	4 084	7 576	23 377	12,6
	Total	87 359	60 164	147 523	18 446	20 124	38 570	186 093	100,0
Bac pro/BMA : première pro	<i>16 ans et moins</i>	33 924	25 155	59 079	5 912	7 009	12 921	72 000	39,7
	17 ans	34 740	25 023	59 763	7 814	8 639	16 453	76 216	42,0
	18 ans et plus	13 644	9 507	23 151	4 615	5 481	10 096	33 247	18,3
	Total	82 308	59 685	141 993	18 341	21 129	39 470	181 463	100,0
Bac pro/BMA : terminale pro	<i>17 ans et moins</i>	28 486	21 888	50 374	5 030	6 625	11 655	62 029	35,7
	18 ans	32 113	24 752	56 865	7 144	8 841	15 985	72 850	41,9
	19 ans et plus	15 624	12 333	27 957	4 587	6 248	10 835	38 792	22,3
	Total	76 223	58 973	135 196	16 761	21 714	38 475	173 671	100,0
Mentions complémentaires (MC)	Total	1 887	2 042	3 929	375	895	1 270	5 199	-
Autres formations de niveaux IV et V	Total	294	2 254	2 548	156	659	815	3 363	-
Total		305 864	219 380	525 244	64 261	80 766	145 027	670 271	

[2] Évolution de la part des élèves de 15 ans et moins dans les entrants en cycle professionnel (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)



Présentation

Depuis la rénovation de la voie professionnelle, l'orientation vers le second cycle professionnel en fin de classe de troisième se fait soit vers une seconde professionnelle (première année de baccalauréat professionnel en trois ans), soit vers une première année de CAP en deux ans. À la rentrée 2013, un quart des élèves de troisième générale a intégré la voie professionnelle sous statut scolaire : 20,5 % en seconde professionnelle et 4,4 % en première année de CAP [1]. Depuis la suppression des formations de seconde BEP à la rentrée 2011, les passages vers la voie professionnelle après une classe de troisième générale ont baissé légèrement : de 25,8 % en 2010 à 24,9 % en 2013. En revanche, la poursuite d'études vers le CAP des élèves issus de troisième de Segpa a globalement progressé sur l'ensemble de la période passant de 58,4 % en 2010 à 62,1 % en 2013.

L'origine scolaire des élèves de CAP est plus diversifiée que celle de seconde professionnelle. Globalement, 81,1 % des formations de CAP sont alimentées par des élèves de troisième. Les élèves issus de troisième générale constituent seulement 55,7 % de ceux qui intègrent un CAP en deux ans et 85,6 % des élèves scolarisés en seconde professionnelle [2]. Parallèlement, un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième de Segpa (25,4 %). Les taux de redoublement restent faibles dans le second cycle professionnel. Ceux des années terminales demeurent légèrement supérieurs à ceux des premières années [3].

Les sorties en première année de voie professionnelle restent fréquentes : en 2013, elles concernent un élève sur six en CAP et un sur dix en seconde professionnelle. La baisse des taux de sortie en cours de formation se poursuit : depuis la rentrée 2011, les sorties à l'issue de la seconde professionnelle ont perdu près de 4 points, celles à l'issue de la première année de CAP en ont perdu 1,3. Ces sorties des formations dispensées par le MENESR incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères.

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

Seconde BEP

Première année de BEP en 2 ans.

Terminale BEP

Seconde année de BEP en 2 ans.

Bac pro en 3 ans

Baccalauréat professionnel en 3 ans préparé à l'issue de la classe de troisième.

Seconde professionnelle

Première année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

Première professionnelle

Deuxième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

Terminale professionnelle

Troisième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n.

Taux de passage

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui passent dans une classe supérieure dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n.

Taux de sortie

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, ceux qui s'orientent vers une formation en alternance et enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Évolution des principaux passages vers le 2nd cycle professionnel (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

Passages	2005	2008	2009	2010	2011 (1)	2012	2013
Vers 1^{re} année de CAP 2 ans							
3 ^e - 1CAP2	3,4	3,9	5,0	4,8	4,7	4,6	4,4
3 ^e Segpa - 1CAP2	42,9	49,7	53,9	58,4	56,9	59,3	62,1
Vers 2nde BEP							
3 ^e - 2 nd e BEP	23,0	15,4	3,3	3,0	0,0	0,0	0,0
2 nd e GT - 2 nd e BEP	2,9	1,6	0,5	0,4	0,0	0,0	0,0
Vers 2nde pro (bac pro 3 ans)							
3 ^e - 2 nd e pro	0,2	7,0	17,4	18,0	20,7	20,6	20,5
2 nd e GT - 2 nd e pro	0,1	1,3	2,6	2,4	2,3	2,1	1,9

(1) Les passages pour France métr. + DOM avec ou sans Mayotte sont identiques.
Lecture - 4,4 % des élèves inscrits en troisième en 2012 sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2013.

[2] Répartition des élèves en début de 2nd cycle professionnel en 2013 selon l'origine scolaire (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Origine	CAP2 1 ^{re} année	2 nd e pro
3 ^e (hors Segpa)	55,7	85,6
3 ^e Segpa	25,4	0,2
2 nd e GT	1,5	5,2
Redoublants	4,0	4,3
Autres 2 nd cycle pro	5,0	2,7
Ulis, Dima, dispositifs relais	2,4	0,2
Autres	6,0	1,8
Total	100,0	100,0
Effectifs	61 826	186 093

Lecture - 55,7 % des élèves inscrits en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2013 viennent de troisième hors Segpa.

[3] Évolution des redoublements, passages et sorties des établissements du MENESR (1) (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013
CAP 2 ans 1^{re} année	Redoublement	3,6	3,5	4,0	3,7	4,0	4,3	4,1	3,9	3,9	4,1	3,9
	Passage en 2 ^e année	77,1	77,2	76,3	75,9	76,3	76,3	76,1	74,6	74,8	75,3	76,3
	Passage en BEP	2,5	2,5	2,6	2,6	1,9	0,5	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres orientations	0,8	0,4	0,5	0,7	1,3	2,8	3,0	2,9	2,9	2,9	2,7
	Sorties du MENESR	16,0	16,3	16,5	17,0	16,6	16,1	16,5	18,5	18,4	17,8	17,1
CAP 2 ans 2^e année	Redoublement	6,6	5,8	5,3	5,6	5,5	5,3	5,1	5,0	5,0	5,1	5,1
	Passage en BEP	12,4	12,7	12,0	11,5	8,8	3,1	1,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Passage en bac pro	8,7	10,0	10,0	10,7	13,5	20,5	23,9	22,3	20,4	20,8	21,4
	Autres orientations	7,1	7,4	7,6	7,5	7,8	8,8	7,9	7,0	8,6	8,4	9,0
	Sorties du MENESR	65,2	64,1	65,1	64,7	64,4	62,4	62,0	65,4	65,8	65,7	64,5
BEP 2 ans Seconde	Redoublement	4,6	4,6	4,9	4,6	3,2	0,7	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0
	Passage en terminale BEP	84,1	83,7	82,2	81,2	81,5	80,0	88,6	90,1	90,1	0,0	0,0
	Passage en bac pro		0,1	0,1	0,1	1,8	5,2	3,4	3,2	3,2	0,0	0,0
	Autres orientations	1,1	1,2	1,3	2,3	1,4	1,9	1,8	1,8	1,8	0,0	0,0
	Sorties du MENESR	10,2	10,3	11,5	11,9	12,3	12,2	4,4	4,9	4,9	0,0	0,0
BEP 2 ans Terminale	Redoublement	8,0	7,6	8,7	8,3	7,5	4,7	0,8	4,8	4,8	0,0	0,0
	Passage en bac pro	41,0	41,8	41,5	42,4	43,9	49,1	50,2	20,3	20,3	30,8	0,0
	Passage en bac techno	13,6	13,0	11,6	10,7	10,3	10,3	10,6	28,3	28,2	25,2	0,0
	Autres orientations	3,7	3,6	3,7	3,9	3,4	3,3	4,6	13,1	13,4	12,4	0,0
	Sorties du MENESR	33,7	34,0	34,6	34,7	34,9	32,6	33,8	33,6	33,4	31,6	0,0
Bac pro/BMA 2 ans Première	Redoublement	1,6	1,6	1,8	1,6	1,9	0,0	2,3	1,7	1,7	2,5	1,9
	Passage en bac pro / BMA : terminale	84,6	84,6	83,3	83,7	84,0	84,6	84,9	85,3	85,3	86,2	85,8
	Autres orientations	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	2,6	7,6	6,7	7,9	7,2	7,0
	Sorties du MENESR	13,3	13,2	14,2	14,0	13,6	12,8	5,3	6,3	5,0	4,1	5,3
	Bac pro/BMA 2 ans Terminale	Redoublement	5,5	6,0	5,3	5,0	5,1	2,9	0,1	4,6	4,6	4,9
Autres orientations et sorties du MENESR		94,5	94,0	94,7	95,0	94,9	97,1	99,9	95,4	95,4	95,1	94,5
Bac pro 3 ans Seconde pro	Redoublement					8,3	5,6	5,0	4,9	4,8	4,5	4,2
	Passage en bac pro 3 ans : première pro					74,4	80,2	78,3	79,6	79,6	81,7	83,1
	Autres orientations					9,2	3,2	3,1	1,9	1,9	2,6	2,7
	Sorties du MENESR					8,1	10,9	13,6	13,7	13,6	11,2	10,0
Bac pro 3 ans Première pro	Redoublement						7,9	2,3	2,0	2,0	2,2	1,8
	Passage en bac pro 3 ans : terminale pro						82,2	84,9	84,7	84,7	85,7	87,3
	Autres orientations						ns	0,5	0,5	0,6	0,9	0,9
	Sorties du MENESR						ns	12,2	12,8	12,8	11,2	10,0
Bac pro 3 ans Terminale pro	Redoublement							7,8	4,3	4,3	6,1	6,2
	Autres orientations et sorties du MENESR							92,2	95,7	95,7	93,9	93,8

(1) Avec la suppression progressive entre 2008 et 2012 des BEP et des baccalauréats professionnels en deux ans, certaines évolutions doivent être interprétées avec précaution.

Présentation

À la rentrée 2013, les lycées professionnels de France métropolitaine et des DOM préparent 120 500 élèves à un CAP et 541 200 élèves à un baccalauréat professionnel ou un BMA [1]. En CAP, la répartition entre les secteurs de formation est de 53 % pour la production et de 47 % pour les services. Au total, les élèves préparant un CAP se concentrent dans cinq spécialités majeures qui représentent 55,8 % des élèves : « Commerce, vente », « Accueil, hôtellerie, tourisme », « Coiffure, esthétique » pour les services ainsi que « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » et les spécialités du bâtiment pour la production. Les filles représentent 70,6 % des effectifs CAP du secteur des services et sont très peu présentes dans les spécialités de la production, à l'exception toutefois du domaine de spécialités « Matériaux souples » (c'est-à-dire les groupes de spécialités 240 à 243).

À la rentrée 2013, 541 227 élèves sont inscrits en baccalauréat professionnel ou BMA, dont 2 100 en BMA. La répartition entre les deux secteurs de formation est à l'inverse de celle des CAP, en faveur cette fois des services avec 58,2 % des élèves. Deux spécialités des services regroupent un tiers des élèves : « Commerce, vente », « Spécialités sanitaires et sociales ». La spécialité « Électricité, électronique » concentre à elle seule 13,1 % des élèves. Dans les spécialités de la production, 11,8 % des élèves de baccalauréat professionnel et BMA sont des filles. La part du secteur privé dans la préparation aux métiers des services est plus forte pour les CAP (33,8 %), que pour les baccalauréats professionnels (27,5 %).

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

Les spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n° 94-522 du 21 Juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en « 47 Groupes » du ministère en charge de l'éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

Bac pro

Baccalauréat professionnel.

BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves préparant un CAP, un bac pro ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	-	2 269	0,4	12,0	4,9
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	1 079	0,9	18,2	2,9	1 007	0,2	3,6	7,5
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	67	0,1	0,0	16,4	-	-	-	-
211 Productions végétales, cultures spécialisées	404	0,3	2,7	43,3	56	0,0	0,0	57,1
212 Productions animales, élevages spécialisés	-	-	-	-	176	0,0	0,0	13,6
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	81	0,1	0,0	25,9	29	0,0	0,0	10,3
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts ...	681	0,6	0,0	11,0	326	0,1	0,0	15,3
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	249	0,2	16,1	55,8	2 749	0,5	8,9	36,5
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	14 001	11,6	16,4	45,6	19 855	3,7	19,3	32,1
222 Transformations chimiques et apparentées	25	0,0	0,0	28,0	-	-	-	-
223 Métallurgie	759	0,6	20,2	67,5	657	0,1	11,3	48,4
224 Matériaux de construction, verre, céramique	343	0,3	6,7	58,9	627	0,1	12,9	41,6
225 Plasturgie, matériaux composites	227	0,2	8,4	4,4	1 272	0,2	1,8	10,1
226 Papier, carton	-	-	-	-	8	0,0	0,0	12,5
227 Énergie, génie climatique	1 951	1,6	10,4	0,5	10 776	2,0	12,0	0,5
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 528	1,3	32,9	2,6	8 722	1,6	13,8	28,1
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 173	1,0	21,7	0,6	3 879	0,7	9,5	4,7
232 Bâtiment : construction et couverture	3 282	2,7	3,1	1,5	4 476	0,8	2,1	1,6
233 Bâtiment : finitions	6 848	5,7	6,3	7,1	5 338	1,0	6,5	21,6
234 Travail du bois et de l'ameublement	7 236	6,0	10,1	7,4	13 882	2,6	12,6	7,2
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	637	0,5	0,0	87,9	169	0,0	0,0	83,4
241 Textile	93	0,1	0,0	90,3	19	0,0	0,0	57,9
242 Habillement	2 867	2,4	8,2	90,3	10 487	1,9	10,5	93,5
243 Cuirs et peaux	322	0,3	0,0	63,7	704	0,1	0,0	85,1
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	-	-	-	-	22 062	4,1	12,7	2,2
251 Mécanique générale et de précision, usinage	434	0,4	2,1	18,4	8 372	1,5	10,3	3,0
252 Moteurs et mécanique auto	5 411	4,5	11,9	1,8	23 876	4,4	10,5	2,6
253 Mécanique aéronautique et spatiale	24	0,0	0,0	0,0	1 238	0,2	18,4	4,8
254 Structures métalliques	7 114	5,9	8,3	2,0	12 422	2,3	6,4	2,4
255 Électricité, électronique	7 021	5,8	12,0	1,4	70 971	13,1	17,0	1,6
Total spécialités de la production	63 857	53,0	11,4	19,7	226 424	41,8	13,3	11,8
300 Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	-	53 794	9,9	18,9	72,5
311 Transport, manutention, magasinage	3 117	2,6	20,0	10,1	13 966	2,6	15,3	14,0
312 Commerce, vente	18 054	15,0	20,3	61,5	108 679	20,1	26,6	57,4
314 Comptabilité, gestion	-	-	-	-	13 009	2,4	22,3	55,3
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 177	1,0	24,1	46,8	3 078	0,6	14,8	35,4
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	76	0,1	17,1	39,5	5 902	1,1	52,2	55,4
324 Secrétariat, bureautique	-	-	-	-	13 091	2,4	17,7	94,4
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	-	71 816	13,3	36,2	92,9
331 Santé	100	0,1	0,0	44,0	2 899	0,5	37,1	55,7
332 Travail social	4 470	3,7	45,1	97,2	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	12 200	10,1	18,5	79,0	12 455	2,3	16,4	52,3
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	86	0,1	100,0	0,0	-	-	-	-
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	12 900	10,7	68,5	94,8	10 443	1,9	63,0	99,8
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	76	0,1	43,4	47,4	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 496	1,2	2,7	67,4	2 663	0,5	4,8	69,1
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 873	2,4	44,9	23,0	3 008	0,6	26,1	26,4
Total spécialités des services	56 625	47,0	33,8	70,6	314 803	58,2	27,5	68,3
Ensemble	120 482	100,0	21,9	43,6	541 227	100,0	21,5	44,7

Lecture - 47 % des élèves de CAP se forment dans les spécialités des services. 33,8 % des élèves en CAP des services fréquentent un établissement privé. 70,6 % des élèves en CAP des services sont des filles.

Présentation

Mise en place en 1992, l'organisation du second cycle général et technologique connaît une nouvelle réforme qui a débuté en classe de seconde à la rentrée 2010 et verra son achèvement avec le baccalauréat de la session 2014 pour les séries STMG et ST2S. La classe de seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une « classe de détermination ».

À la rentrée 2013, en France métropolitaine et dans les DOM, le second cycle général et technologique compte 1 470 600 élèves [1]. Les séries générales accueillent sept élèves de terminale sur dix et les séries technologiques trois sur dix. Entre 1994 et 2003, l'évolution s'est faite au profit de la voie technologique (+ 4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STT/STG/STMG et SMS/ST2S, et au détriment de la série littéraire L. Depuis 2004, la tendance s'inverse au profit de la voie générale, pour l'essentiel par la hausse de la série S [2]. À la rentrée 2013, la série littéraire reste autour de 12 %, la part de la série S dépasse le tiers (36,7 %), celle de la série ES dépasse le cinquième (22,9 %). Enfin, 7,6 % des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI2D et STL) et 21,4 % dans les autres séries technologiques (essentiellement STMG et ST2S).

Pour l'ensemble du second cycle général et technologique, les filles, globalement majoritaires (54,1 %), se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraire (78,8 % en terminale L) et tertiaires (53,7 % en terminale STMG, 91,3 % en ST2S) et sous-représentées dans les séries à caractère scientifique (41,0 % dans l'ensemble des classes terminales des séries S, STI2D et STL). Mais d'importantes disparités existent entre ces dernières (45,9 % pour la série S, 7,0 % pour la série STI2D et 56,2 % pour la série STL). En définitive, compte tenu de l'importance de la série S, les filles sont plus présentes en terminale S (78 500) qu'en terminale L (41 600) [1].

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

Secondes générales et technologiques

En classe de seconde GT de détermination, la réforme de 2010 instaure notamment un accompagnement personnalisé et introduit deux enseignements d'exploration pour aider les élèves à préparer leurs choix d'orientation futurs.

Il existe par ailleurs des classes de seconde spécifiques préparant aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD) et « Hôtellerie », ainsi qu'à quelques brevets de technicien (diplôme en voie d'extinction relayé par le baccalauréat professionnel).

Premières et terminales générales et technologiques

Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

– des séries générales :

- S : Scientifique ;
- L : Littéraire ;
- ES : Économique et sociale.

– des séries technologiques :

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI ;
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité arts appliqués) ;
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse ;
- Hôtellerie.

Il existe à la marge des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au baccalauréat technologique ou au BT.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- Note d'Information 13.34.

- « Vœux, stratégies et orientations réelles des bacheliers technologiques », *Éducation & formations*, L'orientation, n° 77, MEN-DEPP, novembre 2008.

- B.O. spécial n° 1 du 4 février 2010.

[1] Répartition des élèves du second cycle général et technologique selon le sexe et la série à la rentrée 2013

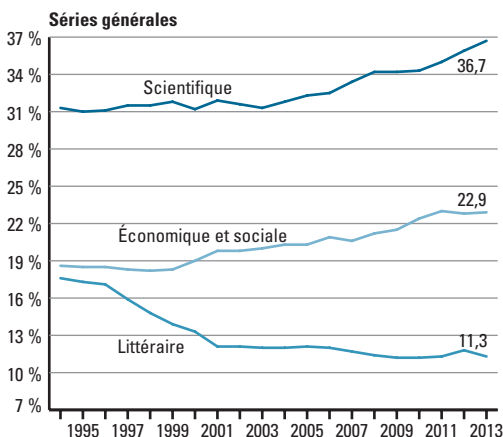
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Séries	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% de filles
Secondes								
GT de détermination	191 741	223 181	414 922	52 970	59 405	112 375	527 297	53,6
Techno TMD et Hôtellerie, BT	1 252	1 312	2 564	204	234	438	3 002	51,5
Total secondes	192 993	224 493	417 486	53 174	59 639	112 813	530 299	53,6
Premières								
S	74 323	65 182	139 505	24 115	19 652	43 767	183 272	46,3
L	9 201	34 352	43 553	2 142	7 984	10 126	53 679	78,9
ES	30 643	48 475	79 118	11 105	15 405	26 510	105 628	60,5
STI2D	24 387	1 915	26 302	3 163	218	3 381	29 683	7,2
STMG	24 777	29 140	53 917	5 611	5 131	10 742	64 659	53,0
STL	2 920	4 119	7 039	613	665	1 278	8 317	57,5
ST2S	1 358	13 516	14 874	814	6 418	7 232	22 106	90,2
STD2A	454	1 702	2 156	245	674	919	3 075	77,3
TMD	123	143	266	9	7	16	282	53,2
Hôtellerie	1 096	1 074	2 170	201	209	410	2 580	49,7
D'adaptation	14	28	42	7	6	13	55	61,8
Brevet de technicien	74	183	257	30	38	68	325	68,0
Total premières	169 370	199 829	369 199	48 055	56 407	104 462	473 661	54,1
Terminales								
S	71 241	61 178	132 419	21 482	17 353	38 835	171 254	45,9
L	8 952	33 760	42 712	2 215	7 844	10 059	52 771	78,8
ES	31 174	49 545	80 719	11 028	15 156	26 184	106 903	60,5
STI2D (1)	22 853	1 775	24 628	2 897	176	3 073	27 701	7,0
STMG	26 042	31 007	57 049	5 685	5 809	11 494	68 543	53,7
STL	2 787	3 709	6 496	578	610	1 188	7 684	56,2
ST2S	1 377	15 630	17 007	860	7 865	8 725	25 732	91,3
STD2A	465	1 510	1 975	246	570	816	2 791	74,5
TMD	109	150	259	7	5	12	271	57,2
Hôtellerie	1 109	1 131	2 240	210	188	398	2 638	50,0
Brevet de technicien	70	180	250	24	39	63	313	70,0
Total terminales	166 179	199 575	365 754	45 232	55 615	100 847	466 601	54,7
Ensemble	528 542	623 897	1 152 439	146 461	171 661	318 122	1 470 561	54,1

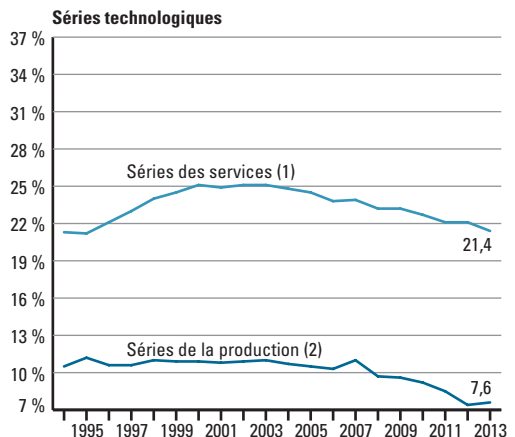
(1) Inclut la série STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) : 20 en terminale.

[2] Évolution du poids des séries de terminale générale et technologique (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011, Public + Privé) (1)



(1) Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.
Lecture - En 2013, 11,3 % des élèves de terminale GT sont inscrits en terminale littéraire. Cette proportion s'élevait à 17,6 % en 1994.



(1) Séries STT/STG/STMG, SMS/ST2S, STD2A, TMD, hôtellerie.
(2) Séries STI, STI2D, STL, STAE/STPA/STAV.

Présentation

Les élèves scolarisés dans le second cycle général et technologique (GT) arrivent souvent « à l'heure », à 15 ans en seconde (78,3 %), à 16 ans en première (73,6 %) et à 17 ans en terminale (67,5 %), âges « théoriques » correspondant aux élèves qui seraient entrés au cours préparatoire (CP) à 6 ans et n'auraient jamais redoublé ensuite. Ces parts ont fortement augmenté depuis la fin des années 1980, où moins de la moitié des élèves étaient « à l'heure » en seconde, avec une reprise marquée depuis 2000 [1] et [2]. De ce fait, la part des élèves ayant accumulé un retard scolaire diminue. Ces évolutions s'expliquent, en premier lieu, par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège.

Les taux de redoublement ont également diminué dans les classes du second cycle général et technologique, en seconde et en première avec la mise en place de la rénovation pédagogique de 1992, et en terminale avec la hausse du taux de réussite au baccalauréat (la session 2010 exceptée) [3]. Cette tendance perdure à la rentrée 2013.

Pour autant, c'est en classe de seconde que les redoublements restent les plus fréquents : 7,9 % contre 4,7 % en première à la rentrée 2013. Les élèves de seconde sont par ailleurs 3,6 % à s'orienter vers le second cycle professionnel et 2,4 % à sortir du système scolaire sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, ce chiffre englobant des arrêts d'études, mais également des inscriptions dans d'autres systèmes de formation (relevant d'autres ministères ou de la voie de l'apprentissage) [3].

Entre établissements publics et privés, les différences d'âge moyen des lycéens ont aujourd'hui quasiment disparu [1]. Les situations particulières (1 an d'avance quel que soit le niveau ou 2 ans de retard en première ou terminale) restent toutefois surreprésentées dans le secteur privé, même si les écarts sur les élèves en retard se sont réduits. Ceci s'explique par une forte hétérogénéité de l'enseignement privé : certains établissements accueillent un public particulièrement favorisé socialement et d'un bon niveau scolaire, alors que d'autres accueillent une proportion élevée d'élèves ayant un retard scolaire important. Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles arrivent toujours plus souvent « à l'heure » que les garçons. Cette différence augmente surtout en classe terminale, dans la mesure où les filles redoublent moins fréquemment que les garçons.

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

L'âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2013 sont nés durant l'année 1998.

L'âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ».

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui restent dans cette même classe l'année n.

Taux de passage

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui passent dans une classe supérieure dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n.

Taux de sortie

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère en charge de l'agriculture ; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

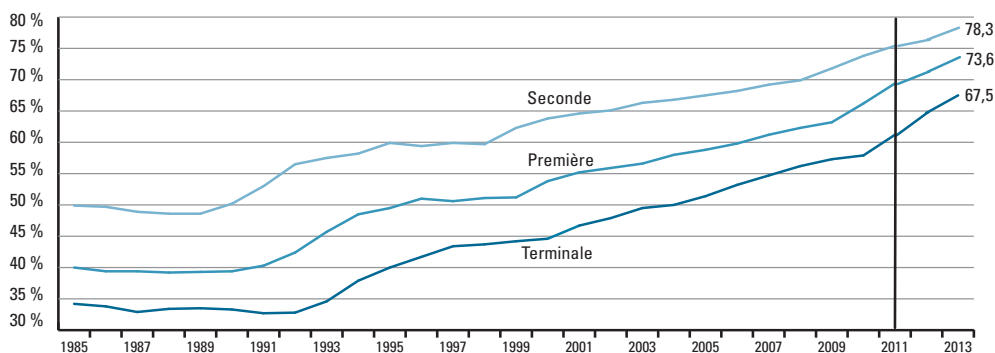
[1] Le second cycle général et technologique : répartition selon le sexe et l'âge à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2012 (%)
	Effectifs	dont filles	Effectifs	dont filles	Effectifs	%	
Seconde							
14 ans ou moins	17 609	8 768	7 460	3 596	25 069	4,7	4,8
15 ans	328 416	180 130	86 622	47 142	415 038	78,3	76,4
16 ans	63 000	31 383	16 819	8 028	79 819	15,1	16,5
17 ans ou plus	8 461	4 212	1 912	873	10 373	2,0	2,3
Total seconde	417 486	224 493	112 813	59 639	530 299	100,0	100,0
Première							
15 ans ou moins	16 962	8 712	6 889	3 494	23 851	5,0	5,0
16 ans	274 927	152 753	73 860	41 353	348 787	73,6	71,3
17 ans	66 871	33 131	20 449	9 939	87 320	18,4	19,8
18 ans ou plus	10 439	5 233	3 264	1 621	13 703	2,9	3,9
Total première	369 199	199 829	104 462	56 407	473 661	100,0	100,0
Terminale							
16 ans ou moins	15 497	7 873	6 441	3 262	21 938	4,7	4,6
17 ans	248 565	139 876	66 179	37 649	314 744	67,5	64,7
18 ans	79 754	40 179	22 045	11 308	101 799	21,8	23,3
19 ans ou plus	21 938	11 647	6 182	3 396	28 120	6,0	7,5
Total terminale	365 754	199 575	100 847	55 615	466 601	100,0	100,0
Ensemble	1 152 439	623 897	318 122	171 661	1 470 561		

[2] Évolution des pourcentages d'élèves « à l'heure » depuis 1985

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



[3] Évolution des redoublements, passages, sorties des établissements du MEN (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013
Redoublements											
Seconde	16,7	15,4	14,7	13,3	12,2	11,6	10,9	9,5	9,4	8,9	7,9
Première	8,4	7,6	7,8	7,4	7,0	6,8	6,5	5,6	5,6	5,2	4,7
Terminale	17,2	13,3	11,8	9,1	8,7	8,6	9,0	8,3	8,3	7,1	5,8
Passages											
Seconde vers 2 nd cycle pro	3,7	3,7	4,2	4,3	4,2	4,0	4,0	3,8	3,8	3,6	3,6
Seconde vers première	77,7	78,7	79,2	80,1	81,7	82,4	83,4	85,0	84,5	84,8	86,0
Première vers terminale	89,1	89,3	89,2	89,5	90,1	90,3	90,8	91,9	91,8	92,5	93,2
Sorties											
Seconde	1,9	2,2	1,9	2,3	1,9	2,0	1,7	1,7	2,3	2,6	2,4
Première	2,1	2,6	2,4	2,6	2,5	2,4	2,2	2,0	2,2	2,0	1,8
Terminale	82,5	86,2	87,6	90,3	90,7	90,8	90,5	91,3	91,1	92,3	93,7

Présentation

À la rentrée 2013, les classes de seconde générales et technologiques accueillent 530 300 élèves (France métropolitaine et DOM) [1]. Ils sont presque tous (527 300 élèves, soit 99,4 %) inscrits en seconde générale et technologique de détermination (GT). Plus de la moitié sont des filles (53,6 %), les garçons s'orientant davantage vers l'enseignement professionnel à l'issue de la classe de troisième. L'enseignement privé scolarise 21,3 % des élèves de seconde.

La mise en place d'une nouvelle classe de seconde à la rentrée 2010 a constitué la première étape de la réforme des lycées, laquelle verra son achèvement avec le baccalauréat de la session 2014. La seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat.

La découverte de deux enseignements d'exploration y est proposée, dont l'un au moins est un enseignement d'économie (voir « Définitions »). 84,6 % des élèves ont opté pour les sciences économiques et sociales (SES) et 19,1 % pour les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG) [2]. Parmi eux, 5,5 % suivent les deux enseignements. Au titre du second enseignement d'exploration, un lycéen sur trois a opté pour « méthodes et pratiques scientifiques » (MPS), un sur six pour « littérature et société ».

On peut classer les enseignements d'exploration en quatre grands profils [3]. Le profil « économie et gestion », fondé sur l'association SES+PFEG, concerne 5,5 % des élèves, à parts égales pour les garçons et les filles. Le profil basé sur les lettres, les langues et les arts concerne 32,8 % des élèves, en nette majorité des lycéennes. Le profil « scientifique ou technologique » regroupe 61,0 % des élèves. C'est le profil largement dominant pour les garçons (71,3 % d'entre eux), tandis que les filles se répartissent plus équitablement entre ce profil (52,2 %) et le profil « lettres, langues et arts » (42,3 %). Le profil « EPS » (éducation physique et sportive) est marginal, il concerne moins de 1 % des élèves.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

La classe de seconde générale et technologique

La classe de seconde générale et technologique (GT), commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale et la voie technologique, comprend des enseignements communs à tous les élèves dont un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires, deux enseignements d'exploration (à titre dérogatoire, les lycéens peuvent en suivre un seul ou bien trois) et un enseignement facultatif. Un des enseignements d'exploration est nécessairement un enseignement d'économie, « SES » ou « PFEG ». Le second enseignement peut être un de ces enseignements, s'il n'a pas déjà été pris, ou l'un des suivants : « MPS », « littérature et société », troisième langue vivante, langues anciennes, « arts », « sciences de l'ingénieur », « sciences et laboratoire », « biotechnologies », « santé et social », « création et innovation technologiques », « éducation physique et sportive ».

Les langues anciennes (latin et grec) et la troisième langue vivante peuvent être choisies comme enseignement facultatif, si elles n'ont pas été prises comme enseignement d'exploration.

L'apprentissage d'une deuxième langue vivante est devenu obligatoire.

Options ou enseignements au choix

Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements d'exploration en seconde GT) ou facultatifs.

SES - Sciences économiques et sociales.

PFEG - Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.

MPS - Méthodes et pratiques scientifiques.

Arts, enseignement d'exploration

Regroupe les cinq enseignements d'exploration au choix : patrimoine, arts visuels, arts du son, arts du spectacle, arts du cirque.

Arts, enseignement facultatif

Regroupe les six options facultatives au choix : musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, danse.

Pour en savoir plus

- RERS 4.10 « Le second cycle général et technologique par série ».

- F. Defresne, F. Rosenwald, « Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ? », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEPP, décembre 2004.

[1] Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	2 nd e GT	Hôtellerie	TMD	BT	Total
Public	414 922	2 218	257	89	417 486
Privé	112 375	397	10	31	112 813
Ensemble	527 297	2 615	267	120	530 299
Répartition	99,4	0,5	0,1	0,0	100,0
Part des filles (%)	53,6	50,7	60,7	48,3	53,6

[2] Les enseignements d'exploration et les enseignements facultatifs à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Enseignements d'exploration										
	SES	PFEG	Littérature et société	Arts (1)	MPS	Sciences de l'ing.	Sciences et labo.	Biotechno	Santé et social	Créa. innov. techno	EPS (5h)
Effectifs	445 961	100 719	81 563	44 215	170 854	50 636	47 975	15 953	24 212	30 960	3 508
%	84,6	19,1	15,5	8,4	32,4	9,6	9,1	3,0	4,6	5,9	0,7

	Enseignements d'exploration (2)			Enseignements facultatifs			Effectifs de 2 nd e GT	
	Latin	Grec ancien	LV3	EPS (3h)	Arts	Atelier artistique		Autres (3)
Effectifs	28 622	6 948	47 687	16 208	35 717	718	541	527 297
%	5,4	1,3	9,0	3,1	6,8	0,1	0,1	(4)

(1) Y compris création et culture design (3 281 élèves).

(2) Ces trois enseignements d'exploration peuvent aussi être proposés comme enseignement facultatif.

(3) Autres : pratiques sociales et culturelles, pratiques professionnelles, hippologie et équitation.

(4) La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit deux, voire trois enseignements d'exploration.

[3] Répartition des élèves de seconde GT selon le profil des enseignements d'exploration suivis à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Public	Privé	Total	Structure Pu + Pr (%)	Garçons	Structure garçons (%)	Filles	Structure filles (%)	Part des filles (%)
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	20 235	8 443	28 678	5,5	14 458	5,9	14 220	5,1	49,6
Profil lettres, langues, arts	137 114	34 892	172 006	32,8	53 032	21,8	118 974	42,3	69,2
<i>dont lettres-langues-arts avec SES</i>	<i>118 012</i>	<i>29 990</i>	<i>148 002</i>	<i>28,2</i>	<i>44 802</i>	<i>18,4</i>	<i>103 200</i>	<i>36,7</i>	<i>69,7</i>
<i>dont lettres-langues-arts avec PFEG</i>	<i>16 537</i>	<i>3 671</i>	<i>20 208</i>	<i>3,9</i>	<i>7 184</i>	<i>3,0</i>	<i>13 024</i>	<i>4,6</i>	<i>64,4</i>
Littérature et société	62 609	18 925	81 534	15,5	23 598	9,7	57 936	20,6	71,1
LV3	29 041	5 077	34 118	6,5	10 632	4,4	23 486	8,4	68,8
Arts (1)	37 238	6 687	43 925	8,4	13 878	5,7	30 047	10,7	68,4
Latin/grec (avec ou sans LV3)	8 226	4 203	12 429	2,4	4 924	2,0	7 505	2,7	60,4
Profil scientifique ou technologique	253 002	67 176	320 178	61,0	173 307	71,3	146 871	52,2	45,9
<i>dont scientifiques ou techno avec SES</i>	<i>211 878</i>	<i>56 284</i>	<i>268 162</i>	<i>51,1</i>	<i>140 450</i>	<i>57,7</i>	<i>127 712</i>	<i>45,4</i>	<i>47,6</i>
<i>dont scientifiques ou techno avec PFEG</i>	<i>40 849</i>	<i>10 887</i>	<i>51 736</i>	<i>9,9</i>	<i>32 701</i>	<i>13,4</i>	<i>19 035</i>	<i>6,8</i>	<i>36,8</i>
<i>dont choix de deux enseignements techno</i>	<i>16 937</i>	<i>3 763</i>	<i>20 700</i>	<i>3,9</i>	<i>13 834</i>	<i>5,7</i>	<i>6 866</i>	<i>2,4</i>	<i>33,2</i>
Méthodes et pratiques scientifiques	128 372	42 470	170 842	32,5	85 613	35,2	85 229	30,3	49,9
Sciences de l'ingénieur	32 173	4 593	36 766	7,0	31 305	12,9	5 461	1,9	14,9
Sciences et laboratoire	37 545	7 754	45 299	8,6	21 473	8,8	23 826	8,5	52,6
Santé et social	14 459	4 823	19 282	3,7	2 671	1,1	16 611	5,9	86,1
Création et innovation technologiques	15 815	1 656	17 471	3,3	14 240	5,9	3 231	1,1	18,5
Biotechnologies	7 208	2 058	9 266	1,8	3 892	1,6	5 374	1,9	58,0
Sciences de l'ingénieur + créa. innov. techno.	11 541	1 676	13 217	2,5	11 988	4,9	1 229	0,4	9,3
Santé et social + biotechnologies	2 997	1 723	4 720	0,9	534	0,2	4 186	1,5	88,7
Sciences et laboratoire + biotechnologies	1 646	217	1 863	0,4	793	0,3	1 070	0,4	57,4
Autres profils scientifiques/technologiques	1 246	206	1 452	0,3	798	0,3	654	0,2	45,0
Profil EPS de détermination	3 151	357	3 508	0,7	2 462	1,0	1 046	0,4	29,8
Total des profils connus	413 502	110 868	524 370	100,0	243 259	100,0	281 111	100,0	53,6
Profil inconnu	1 420	1 507	2 927		1 452		1 475		50,4
Ensemble	414 922	112 375	527 297		244 711		282 586		53,6

(1) Y compris création et culture design.

Lecture - 5,5 % des élèves de 2nde GT suivent deux enseignements d'exploration en « économie gestion ». Cette proportion s'élève à 5,9 % pour les garçons et à 5,1 % pour les filles. 49,6 % de ces élèves sont des filles.

Présentation

Parmi les 515 000 élèves de seconde générale et technologique de détermination (GT) scolarisés dans les lycées publics et privés à la rentrée 2012, 505 500 poursuivent leurs études dans le même périmètre de scolarisation en 2013 (voir « Champ »). 65,6 % ont intégré une première générale, 23,1 % une première technologique, 7,9 % redoublent et 3,4 % se sont réorientés vers la voie professionnelle. Les 9 500 élèves restants sont scolarisés dans d'autres systèmes de formation ou à l'étranger ; ils ont aussi pu quitter le système éducatif [1]. Les flux vers les différentes orientations dépendent en partie des choix d'enseignement d'exploration retenus en seconde GT. Ces enseignements doivent permettre aux élèves d'affiner leur choix avant de se déterminer vers une des séries menant au baccalauréat général ou technologique.

Lorsque les élèves ont choisi des enseignements d'économie-gestion en seconde, ils s'orientent vers une première STMG (32,4 %) ou vers une première ES (28,9 %). Les élèves qui ont choisi, en seconde, un enseignement littéraire se dirigent en première ES ou L, à l'exception des élèves ayant choisi latin ou grec, qui se dirigent dans plus d'un cas sur deux vers une première S. Lorsque les élèves ont choisi des enseignements d'exploration avec un profil scientifique ou technologique en seconde, ils s'orientent pour les deux tiers d'entre eux vers une première générale. Les élèves ayant choisi « MPS », « Sciences de l'ingénieur » ou « Sciences de laboratoire » se dirigent majoritairement vers une première S. Ceux qui ont choisi « Santé et social » s'orientent dans 44 % des cas vers une première ST2S. Enfin, lorsqu'ils ont couplé deux enseignements scientifiques ou technologiques, les lycéens se dirigent prioritairement vers une première technologique : 65 % des élèves qui ont associé « Santé et social » et « Biotechnologies » en seconde se sont dirigés vers une première ST2S.

Face à ces orientations selon les profils d'options de seconde, garçons et filles ont des comportements très différenciés : sur 100 filles, 69 s'orientent vers une première générale (31 en S, 23 en ES et 15 en L), 22 vers une première technologique, le plus souvent en STMG (12). Sur 100 garçons, 62 s'orientent vers une première générale, surtout vers une première S (41) tandis que 25 entrent en première technologique, dont 12 en première STMG et 11 en première ST12D [2].

Définitions

Champ

Élèves inscrits en seconde GT à la rentrée 2012, dans les lycées publics et privés relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, en France métropolitaine et dans les DOM, qui sont restés scolarisés en 2013 dans ce périmètre (établissements du MENESR de France métropolitaine et des DOM).

Profils d'enseignements d'exploration

Les enseignements d'exploration ont été regroupés en quatre grands profils :

- profil économie et gestion : SES associé à PFEG ;
- profil « lettres, langues et arts » : SES ou PFEG associé à un enseignement littéraire ou artistique ;
- profil scientifique ou technologique : SES ou PFEG associé à un ou deux enseignements scientifiques ou technologiques ;
- profil « EPS de détermination » : profil à part, quoique marginal (0,5 % des élèves).

Séries du baccalauréat

- S : première générale scientifique ;
- L : première générale littéraire ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- STMG : première technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG) ;
- ST12D : première technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STD2A : première technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire.

📌 Pour en savoir plus

- RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».
- RERS 4.12 : « Les options de seconde générale et technologique ».
- F. Defresne, F. Rosenwald, « Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ? », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

📁 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon les enseignements d'exploration suivis dans cette classe (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, établissements publics + privés relevant du MENESR)

Profils d'enseignement d'exploration en 2 nd e GT à la rentrée 2012	Situation à la rentrée 2013 (%)										Orient. vers pro	Redoub. 2 nd e GT	Effectifs
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique									
	S	L	ES	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno				
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	12,2	5,6	28,9	1,8	0,5	32,4	2,0	0,1	0,1	6,2	10,4	29 838	
Profil lettres, langues, arts	20,2	23,8	26,2	1,2	0,4	13,1	1,6	1,6	0,0	3,4	8,5	157 932	
Littérature et société	13,6	26,3	28,8	1,0	0,3	15,0	1,8	0,1	0,0	3,8	9,4	75 062	
LV3	26,6	19,5	27,7	1,0	0,5	12,4	1,5	0,0	0,0	2,9	7,7	33 797	
Arts (1)	18,9	24,8	21,4	2,0	0,5	12,3	1,6	6,5	0,1	3,6	8,5	38 876	
Latin/grec (avec ou sans LV3)	52,0	16,4	20,9	0,7	0,2	3,8	0,7	0,0	0,0	0,8	4,6	10 197	
Profil scientifique ou technologique	45,7	3,3	16,0	7,9	2,2	8,9	5,5	0,1	0,0	3,1	7,3	294 330	
Méthodes et pratiques scientifiques	54,2	3,4	18,8	3,2	1,3	8,3	1,9	0,0	0,0	2,1	6,7	160 759	
Sciences de l'ingénieur	44,9	1,8	11,2	19,7	0,7	8,7	0,7	0,1	0,0	4,2	8,0	32 211	
Sciences et laboratoire	46,6	4,2	17,1	3,3	4,5	10,2	3,1	0,1	0,0	2,9	8,1	41 388	
Santé et social	11,8	4,8	12,8	0,7	1,0	11,3	43,8	0,0	0,0	5,5	8,3	17 099	
Création et innovation technologiques	20,5	3,2	12,2	29,9	1,1	14,4	1,1	0,2	0,0	7,3	10,2	15 574	
Biotechnologies	35,7	3,9	15,7	2,6	11,2	9,3	10,1	0,0	0,0	3,5	8,0	7 929	
Sciences de l'ingénieur + créa-innov. techno.	35,9	1,0	4,2	42,6	0,6	3,8	0,5	0,2	0,0	4,9	6,4	12 542	
Santé et social + biotechnologies	7,3	1,9	4,7	0,4	2,0	6,3	65,1	-	0,0	5,1	7,3	4 477	
Sciences et laboratoire + biotechnologies	33,8	1,4	6,3	1,9	37,5	4,7	4,9	-	0,0	2,6	7,0	1 807	
Autres profils scientifiques/technologiques	32,0	10,7	21,3	4,8	0,6	17,8	2,0	0,2	0,0	1,3	9,4	544	
Profil EPS de détermination	38,9	3,5	22,4	6,1	0,9	14,3	2,4	0,8	0,0	3,7	7,1	3 066	
Total profils connus (%)	35,3	10,1	20,2	5,3	1,5	11,8	4,0	0,6	0,0	3,4	7,9	100,0	
Effectifs	171 212	49 087	97 906	25 839	7 081	57 038	19 362	2 789	148	16 381	38 323	485 166	
Profils inconnus (%)	22,8	12,0	16,5	4,9	1,7	10,8	3,7	0,8	0,5	12,1	14,1	20 304	
Ensemble (2)	175 842	51 531	101 256	26 835	7 432	59 238	20 104	2 943	256	18 840	41 193	505 470	

(1) Y compris création et culture design.

(2) Champ : élèves inscrits, en seconde GT à la rentrée 2012, dans les lycées publics et privés de France métropolitaine et des DOM, qui sont restés scolarisés dans ce périmètre à la rentrée 2013.

Lecture - Sur 100 élèves qui ont choisi des enseignements d'exploration scientifiques ou technologiques en seconde GT, 45,7 se sont orientés vers une première scientifique à la rentrée suivante.

[2] Flux d'élèves selon le sexe et les profils d'enseignements d'exploration en seconde générale et technologique (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, établissements publics + privés relevant du MENESR)

Profils d'enseignement d'exploration en 2 nd e GT à la rentrée 2012	Situation à la rentrée 2013 (%)										Orient. vers pro	Redoub. 2 nd e GT	Ensemble
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique									
	S	L	ES	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno				
Garçons													
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	14,4	3,0	27,7	3,3	0,4	32,8	0,4	0,0	0,1	6,7	11,3	14 924	
Profil lettres, langues, arts	26,0	14,9	25,5	3,3	0,4	14,1	0,4	1,1	0,1	3,9	10,5	47 993	
Profil scientifique ou technologique	47,7	1,5	13,3	13,7	1,7	9,0	1,0	0,0	0,0	3,6	8,3	158 311	
Profil EPS de détermination	39,7	1,5	21,1	8,5	1,1	15,0	1,2	0,3	0,0	3,9	7,6	2 081	
Total profils connus (%)	40,8	4,5	17,0	10,8	1,3	11,8	0,8	0,3	0,0	3,9	9,0	100,0	
Effectifs (1)	93 565	10 648	39 413	24 927	3 149	27 431	1 887	653	100	9 831	21 483	233 087	
Filles													
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	10,0	8,1	30,2	0,3	0,6	32,0	3,6	0,1	0,1	5,6	9,5	14 914	
Profil lettres, langues, arts	17,6	27,8	26,6	0,3	0,4	12,6	2,1	1,9	0,0	3,1	7,6	109 939	
Profil scientifique ou technologique	43,4	5,3	19,2	1,1	2,7	8,8	10,8	0,1	0,0	2,5	6,2	136 019	
Profil EPS de détermination	37,2	7,7	25,2	1,0	0,4	12,8	5,0	1,6	0,0	3,1	6,1	985	
Total profils connus (%)	30,6	14,9	22,9	0,7	1,6	11,7	6,7	0,8	0,0	3,0	7,0	100,0	
Effectifs (1)	82 277	40 883	61 843	1 908	4 283	31 807	18 217	2 290	156	9 009	19 710	272 383	

(1) Champ : élèves inscrits, en seconde GT à la rentrée 2012, dans les lycées publics et privés de France métropolitaine et des DOM, qui sont restés scolarisés dans ce périmètre à la rentrée 2013.

Lecture - Sur 100 garçons ayant choisi un profil d'enseignements d'exploration « économie-gestion » en seconde GT en 2012, 27,7 se sont orientés vers une première ES à la rentrée suivante.

Présentation

À la rentrée 2013, 473 700 élèves sont scolarisés en première générale et technologique de France métropolitaine et des DOM : 72,3 % en première générale (S, ES, L) et 27,7 % en première technologique [1].

La réforme du lycée de 2010 a maintenu un enseignement obligatoire au choix des élèves dans les séries générales S et L. Dans toutes les séries générales et technologiques, les enseignements facultatifs restent proposés [2].

En première scientifique (S), la majorité des élèves choisit « Sciences et vie de la Terre » comme enseignement obligatoire (89,9 %), loin devant « Sciences de l'ingénieur » (10,1 %). Le choix de l'enseignement « Écologie, agronomie et territoires » est très marginal, cet enseignement étant assuré presque exclusivement dans des établissements relevant du ministère en charge de l'agriculture.

En première littéraire (L), le choix des élèves porte essentiellement sur l'approfondissement de la première ou de la deuxième langue vivante (51,7 %), et dans une moindre mesure sur un enseignement artistique (23,1 %) ou sur les mathématiques (14,9 % contre 8,5 % en 2010). Les élèves de première générale sont autorisés à suivre une ou deux options facultatives (arts, langues vivantes ou anciennes, EPS). La part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre (près d'un lycéen sur trois en série L et un sur quatre en séries S et ES) et selon le secteur d'enseignement (près d'un lycéen sur quatre dans le public et un sur trois dans le privé) [3].

En première technologique, la poursuite d'une option facultative concerne moins d'un élève sur dix depuis que la deuxième langue vivante est rendue progressivement obligatoire dans toutes les séries (réforme du lycée).

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

Classes de première générale et technologique :

- S : première générale scientifique ;
- L : première générale littéraire ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- STMG : première technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG) ;
- STI2D : première technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STD2A : première technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : première technologique, Hôtellerie ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse.

Il existe à la marge des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au baccalauréat technologique ou au BT.

Options ou enseignements au choix

Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires ou des enseignements facultatifs.

LV renf.

Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

Arts 5 heures en L

Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

Sc. de l'ing.

Sciences de l'ingénieur.

Éco. agro.

Écologie, agronomie et territoires.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».

[1] Répartition des élèves de première par série à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Premières générales			Premières technologiques								Total
	S	L	ES	STMG	STI2D	ST2S	STL	STD2A	TMD	Hôtellerie	Adaptation, BT	
Public	139 505	43 553	79 118	53 917	26 302	14 874	7 039	2 156	266	2 170	299	369 199
Privé	43 767	10 126	26 510	10 742	3 381	7 232	1 278	919	16	410	81	104 462
Ensemble	183 272	53 679	105 628	64 659	29 683	22 106	8 317	3 075	282	2 580	380	473 661
Répartition (%)	38,7	11,3	22,3	13,7	6,3	4,7	1,8	0,6	0,1	0,5	0,1	100,0
Part des filles (%)	46,3	78,9	60,5	53,0	7,2	90,2	57,5	77,3	53,2	49,7	67,1	54,1

[2] Les enseignements au choix suivis à la rentrée 2013 par les élèves de première selon la série

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Premières	Enseignements obligatoires au choix ou enseignements facultatifs									Ens. facultatifs		Effectifs de première
	Latin	Grec ancien	LV3	LV renf.	Arts 5H en L	Maths	Sc.vie & Terre	Sc. de l'ing.	Éco. agro.	Arts facult.	EPS (1)	
Générales												
S	14 710	3 269	11 287	-	-	-	164 682	18 583	7	12 972	8 411	183 272
L	3 487	1 106	7 815	27 732	12 375	7 994	-	-	-	9 991	780	53 679
ES	3 893	814	9 300	-	-	-	-	-	-	8 847	4 171	105 628
Technologiques												
STMG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 899	2 510	64 659
STI2D	-	-	-	-	-	-	-	-	-	836	1 345	29 683
ST2S	-	-	-	-	-	-	-	-	-	572	485	22 106
STL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	222	239	8 317
STD2A	-	-	-	-	-	-	-	-	-	444	10	3 075

(1) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] Les enseignements facultatifs en première selon la série à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Séries	Au moins un enseignement facultatif					Effectifs de première
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	33 060	15 022	48 082	26,2	2 561	183 272
L	13 438	3 777	17 215	32,1	1 028	53 679
ES	18 114	7 834	25 948	24,6	1 106	105 628
Séries générales	64 612	26 633	91 245		4 695	342 579
%	24,6	33,1		26,6	1,4	
STMG	4 689	883	5 572	8,6	102	64 659
STI2D	1 917	194	2 111	7,1	62	29 683
ST2S	770	296	1 066	4,8	17	22 106
STL	407	56	463	5,6	8	8 317
STD2A	184	214	398	12,9	56	3 075
Séries technologiques (1)	7 967	1 643	9 610		245	127 840
%	7,6	7,0		7,5	0,2	
Ensemble	72 579	28 276	100 855		4 940	470 419
%	19,8	27,2		21,4	1,1	

(1) Hors premières TMD, hôtellerie, adaptation, BT.

Lecture - 26,6 % des élèves de première générale suivent une ou deux options facultatives (24,6 % dans le secteur public). Ils sont seulement 1,4 % à en suivre deux.

Présentation

À la rentrée 2013, 467 000 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique dont 70,9 % en terminale générale [1]. Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient en plus du tronc commun imposé, des options au choix des élèves : l'enseignement de spécialité est maintenu dans les séries générales et des enseignements facultatifs sont toujours proposés dans toutes les séries [2].

En série S (scientifique), les élèves en dominante SVT (Sciences de la vie et de la Terre) se voient imposer un enseignement de spécialité, lequel revêt un caractère facultatif pour les élèves en dominante SI (Sciences de l'ingénieur) [3]. Neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT. Les choix d'enseignement de spécialité restent stables : le choix des mathématiques est de 20,5 %, l'approfondissement de SVT et la physique-chimie concerne respectivement 26,7 % et 37,6 % des élèves. L'informatique et sciences du numérique, nouveauté de la rentrée précédente, reste très peu étudié (6,0 %).

En terminale L, la hiérarchie des choix d'enseignement de spécialité observée aux rentrées précédentes se maintient : langues vivantes pour un élève sur deux, « Arts » pour un élève sur cinq, langues anciennes pour une minorité. Chacune des spécialités « mathématiques » ou « Droit et grands enjeux du monde contemporain » attire un élève sur dix.

En terminale ES, les deux enseignements de spécialité des sciences sociales et de l'approfondissement de l'économie politiques sont retenus respectivement par plus de trois élèves sur dix, et par un élève sur dix. Les mathématiques concernent un élève sur deux.

Les élèves de terminale générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives. Un élève sur quatre exerce ce choix [4]. Comme en première, la part des élèves concernés varie d'une série à l'autre et selon le secteur de scolarisation : un sur cinq en S et ES, un sur trois en L.

En terminale technologique, la part des élèves concernés par un enseignement facultatif est nettement plus faible, variant de 4,4 % en ST2S à 12,2 % en STD2A. Cela tient pour partie à l'offre plus réduite dans les séries technologiques, où les langues anciennes et la troisième langue vivante ne sont pas proposées.

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

Classes de terminale générale et technologique

- S : terminale scientifique ;
- L : terminale littéraire ;
- ES : terminale économique et sociale ;
- STMG : terminale technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- STI2D : terminale technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STD2A : terminale technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- ST2S : terminale technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtellerie : terminale technologique ;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse.

Options ou enseignements au choix

Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

LV renf.

Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

Arts 5 heures en L

Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

Éco. agro. territoires

Écologie agronomie et territoires

EPS

Éducation physique et sportive.

Informatique

Informatique et sciences du numérique.

Droit & grds enjeux du monde

Droit et grands enjeux du monde contemporain.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».

[1] Répartition des élèves de terminale par série à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Terminales générales			Terminales technologiques							Total	
	S	L	ES	STMG	STI2D (1)	ST2S	STL	STD2A	TMD	Hôtellerie		BT
Public	132 419	42 712	80 719	57 049	24 628	17 007	6 496	1 975	259	2 240	250	365 754
Privé	38 835	10 059	26 184	11 494	3 073	8 725	1 188	816	12	398	63	100 847
Ensemble	171 254	52 771	106 903	68 543	27 701	25 732	7 684	2 791	271	2 638	313	466 601
Répartition (%)	36,7	11,3	22,9	14,7	5,9	5,5	1,6	0,6	0,1	0,6	0,1	100,0
Part des filles (%)	45,9	78,8	60,5	53,7	7,0	91,3	56,2	74,5	57,2	50,0	70,0	54,7

(1) Y compris 20 élèves de terminale STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

[2] Options suivies à la rentrée 2013 par les élèves de terminale selon la série

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Terminales	Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) ou facultatifs								
	Latin	Grec ancien	LV3	LV renf.	Arts 5H en L	Droit & grds enjeux du monde	Sc. sociales et politiques	Économie approf.	Maths
S	13 140	2 775	8 995	-	-	-	-	-	38 969
L	3 352	949	9 753	24 767	11 644	7 531	-	-	5 007
ES	3 759	788	8 234	-	-	-	37 203	16 536	53 164
STMG	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(suite) Terminales	Physique -chimie	Sc. de la vie et Terre (1)		Sc. de l'ing.	Éco. agro. Territoires	Informatique	Ens. facultatif		Effectifs des terminales
		dominante	spécialité				Arts	EPS (2)	
S	48 568	155 482	64 365	15 767	5	14 448	13 200	8 027	171 254
L	-	-	-	-	-	-	11 397	794	52 771
ES	-	-	-	-	-	-	9 558	4 192	106 903
STMG	-	-	-	-	-	-	2 782	2 596	68 543
STI2D	-	-	-	-	-	-	746	1 206	27 701
ST2S	-	-	-	-	-	-	38	0	25 732
STL	-	-	-	-	-	-	180	225	7 684
STD2A	-	-	-	-	-	-	359	15	2 791

(1) Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière.

(2) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] L'enseignement de spécialité en terminale générale à la rentrée 2013 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Séries	Enseignement de spécialité	Public	Privé	Total	Part des filles
S	SVT - Maths (1)	19,0	25,5	20,5	39,1
	SVT - Physique-Chimie	25,9	29,5	26,7	45,8
	SVT - Sc. de la vie et Terre	38,0	35,9	37,6	60,9
	SVT - Informatique	6,4	4,7	6,0	26,8
	Sc. ingénieur (2)	10,6	4,3	9,2	12,2
	Éco. agro. territoires	ns	ns	ns	ns
	Total terminale S	100,0	100,0	100,0	45,9
L	LV renforcée	44,9	55,4	46,9	78,3
	LV3	6,8	3,7	6,2	85,1
	Langues anciennes	0,8	1,7	1,0	74,8
	Arts	24,2	13,0	22,1	76,2
	Droit & grds enjeux du monde	14,2	14,8	14,3	79,6
	Mathématiques	9,0	11,5	9,5	83,1
		Total terminale L	100,0	100,0	100,0
ES	Sc. sociales et politiques	36,7	28,9	34,8	60,2
	Économie approfondie	16,0	13,8	15,5	55,4
	Mathématiques	47,3	57,3	49,7	62,3
		Total terminale ES	100,0	100,0	100,0

(1) Dominante « Sciences de la vie et de la Terre », enseignement de spécialité « Mathématiques ».

(2) La dominante « Sciences de l'ingénieur » est assimilée à un enseignement de spécialité.

ns : non significatif.

[4] Les options facultatifs en terminale selon la série à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Séries	Au moins une option facultative					Effectifs des term.
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S (1)	30 497	8 710	39 207	22,9	2 094	171 254
L	14 495	3 484	17 979	34,1	893	52 771
ES	15 349	5 987	21 336	20,0	652	106 903
Séries générales	60 341	18 181	78 522		3 639	330 928
%	23,6	24,2		23,7	1,1	
STMG	4 567	819	5 386	7,9	117	68 543
STI2D	1 688	219	1 907	6,9	45	27 701
ST2S	838	298	1 136	4,4	55	25 732
STL	350	56	406	5,3	6	7 684
STD2A	155	186	341	12,2	33	2 791
Séries techno	7 598	1 578	9 176		256	132 451
%	7,1	6,2		6,9	< 1	
Ensemble	67 939	19 759	87 698		3 895	(2) 463 379
%	18,7	19,7		18,9	0,8	

(1) Hors enseignement facultatif d'histoire-géographie.

(2) Hors terminales TMD, hôtellerie, BT.

Lecture - 18,9 % des élèves de terminale suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 0,8 % à en suivre deux.

Présentation

La quasi-totalité des élèves du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement [1]. L'infime minorité qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève vraisemblablement d'adaptations des programmes liés à des scolarités particulières.

L'anglais est étudié par 5 212 700 élèves, soit 95,6 % de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est un peu plus choisi dans les établissements privés (96,2 %) que dans les établissements publics (95,4 %). L'allemand est choisi par 6,5 % des élèves ; les autres premières langues concernent trois élèves sur cent. Le « bilanguisme » dès la sixième (voir « Définitions ») se développe régulièrement avec 15,9 % des élèves de cette classe qui apprennent deux langues en 2013. Ils étaient 14,9 % en 2012, 5,4 % en 2004.

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est de 87,7 % [2]. Si la quasi-totalité des élèves de premier cycle et de second cycle général et technologique apprend une seconde langue, seul un élève sur trois en apprend une dans le second cycle professionnel. L'espagnol augmente (73 % contre 72 % en 2011 et 71 % les années précédentes). Il est plus souvent appris dans le secteur privé (74,5 % que dans le secteur public (72,6 %). L'allemand, comme deuxième langue, reste stable (14,6 % en 2013). Il est davantage enseigné au lycée général et technologique (17,5 % qu'au collège (12,8 % en quatrième-troisième).

6,8 % des élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante. Près de quatre sur dix apprennent l'italien, un sur six l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le chinois (15,4 %), le russe (6,1 %), le portugais (4,1 %), puis l'allemand (2,4 %), chacune de ces langues concernant tout au plus quelques milliers d'élèves. Le choix de la troisième langue peut également porter sur une langue régionale, comme c'est le cas pour 4,4 % des lycéens qui étudient trois langues.

Au total, 98,7 % des élèves du second degré apprennent l'anglais, 46,2 % l'espagnol, 15,3 % l'allemand, l'italien venant ensuite loin derrière avec 4,2 % des élèves [3].

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

Étude des langues vivantes

L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. Le « bilanguisme » est l'apprentissage à parts égales de deux premières langues dès la sixième. Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de quatrième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

La deuxième langue vivante est un enseignement obligatoire en classe de quatrième et en troisième. En seconde générale et technologique, elle est devenue obligatoire à la rentrée 2010. En première et en terminale générales, elle est obligatoire dans toutes les séries depuis 2011. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue à faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs) et elle deviendra obligatoire à la rentrée 2017.

La troisième langue est un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, et de première et terminale générales.

[1] Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV1		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)
		Effectifs	%					
Sixième	807 069	(2) 806 409	99,9	98 806	792 077	32 621	5 591	5 658
Cinquième	806 675	(2) 806 205	99,9	97 748	790 363	40 835	6 079	5 810
Quatrième	808 969	808 596	100,0	42 534	756 174	7 638	690	1 560
Troisième	785 408	784 861	99,9	41 898	733 690	7 425	663	1 185
Dima, Ulis, dispositifs relais	29 445	23 582	80,1	617	22 585	312	40	28
Total 1^{er} cycle hors Segpa	3 237 566	3 229 653	99,8	281 603	3 094 889	88 831	13 063	14 241
Segpa	94 384	94 204	99,8	2 895	90 298	897	31	83
Seconde	530 299	529 914	99,9	22 237	502 286	4 033	514	844
Première	473 661	473 487	100,0	19 410	448 230	4 487	515	845
Terminale	466 601	466 409	100,0	17 600	440 173	6 954	603	1 079
Total 2nd cycle gén. et techno	1 470 561	1 469 810	99,9	59 247	1 390 689	15 474	1 632	2 768
Total 2nd cycle professionnel	670 271	660 657	98,6	11 906	636 841	11 292	280	338
Ensemble	5 472 782	5 454 324	99,7	355 651	5 212 717	116 494	15 006	17 430
%				6,5	95,6	2,1	0,3	0,3
Public	4 311 317	4 298 444	99,7	295 559	4 100 556	88 885	13 352	13 316
Privé	1 161 465	1 155 880	99,5	60 092	1 112 161	27 609	1 654	4 114

(1) Y compris langues apprises par correspondance.

(2) Une partie de ces élèves étudient deux premières langues vivantes. Le « bilinguisme » concerne 128 344 élèves de sixième (15,9 %) et 134 630 élèves de cinquième (16,7 %).
Lecture - En 2013, 99,7 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 6,5 % apprennent l'allemand.

[2] Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV2		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)	dont langues régionales
		Effectifs	%						
Quatrième	808 969	808 350	99,9	104 023	51 587	597 886	45 699	9 155	146
Troisième	785 408	782 828	99,7	100 084	50 407	579 217	43 666	9 454	114
Total 4^e + 3^e	1 594 377	1 591 178	99,8	204 107	101 994	1 177 103	89 365	18 609	260
Seconde	530 299	528 869	99,7	86 801	27 194	380 481	27 358	7 035	190
Première	473 661	467 934	98,8	83 274	24 740	328 994	24 274	6 652	242
Terminale	466 601	459 329	98,4	84 279	25 728	318 333	23 954	7 035	319
Total 2nd cycle GT	1 470 561	1 456 132	99,0	254 354	77 662	1 027 808	75 586	20 722	751
Total 2nd cycle professionnel	670 271	228 960	34,2	20 094	7 610	186 998	11 516	2 742	308
Ensemble	3 735 209	3 276 270	87,7	478 555	187 266	2 391 909	176 467	42 073	1 319
%				14,6	5,7	73,0	5,4	1,3	
Public	2 929 270	2 567 404	87,6	365 692	156 122	1 863 670	150 818	31 102	1 006
Privé	805 939	708 866	88,0	112 863	31 144	528 239	25 649	10 971	313

(1) Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

Lecture - En 2013, 87,7 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 14,6 % apprennent l'allemand.

[3] Synthèse des langues vivantes étudiées dans le second degré à la rentrée 2013 (toutes modalités confondues) (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Effectif total	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Portugais	Chinois	Arabe	Hébreu	Japonais	Langues régio	Autres (2)
Premier cycle	3 237 566	485 931	3 197 048	1 268 968	102 747	3 164	7 422	9 936	3 792	3 035	91	33 270	4 966
Segpa	94 384	2 895	90 298	897	31		78					106	5
Second cycle GT	1 470 561	315 985	1 468 583	1 058 771	116 907	9 164	7 216	20 127	5 650	3 918	3 006	6 973	11 938
Second cycle pro	670 271	32 000	644 451	198 290	11 796	20	939	89	184	76		788	1 464
Ensemble	5 472 782	836 811	5 400 380	2 526 926	231 481	12 348	15 655	30 152	9 626	7 029	3 097	41 137	18 373
%		15,3	98,7	46,2	4,2	0,2	0,3	0,6	0,2	0,1	0,1	0,8	0,3
Public	4 311 317	663 007	4 256 980	1 966 355	195 027	11 057	14 976	20 300	9 014	388	2 314	33 153	14 295
Privé	1 161 465	173 804	1 143 400	560 571	36 454	1 291	679	9 852	612	6 641	783	7 984	4 078

(1) Il s'agit du cumul des première, deuxième et troisième langues vivantes étudiées, ainsi que de toute autre modalité mise en place dans les académies. Certaines académies peuvent ponctuellement développer l'apprentissage de langues « surnuméraires », notamment les langues régionales au collège.

(2) Y compris langues apprises par correspondance.

Lecture - En 2013, 836 811 élèves, soit 15,3 % des élèves du second degré, apprennent l'allemand au titre de la première, deuxième ou troisième langue.

Présentation

Les sections européennes ou internationales scolarisent 380 000 élèves à la rentrée 2013, soit 7,1 % des élèves du second degré de France métropolitaine et des DOM [1]. Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et de cinquième (moins de 1 %) et démarrent en classes de quatrième et de troisième (10,6 % des élèves) pour se prolonger au lycée général et technologique (13,2 % en seconde GT). Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes (59,4 %).

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 95 % et 5 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières [2]. Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien, ...) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais. Dans les établissements privés, qui n'ont quasiment que des sections européennes, l'anglais est surreprésenté (83,0 % contre 65,5 % dans le public).

Dans les académies, le développement des sections européennes reflète la mise en œuvre des politiques locales. La part des élèves du second degré accueillis dans ces structures est inférieure à 3 % en Corse et à Mayotte, supérieure à 7 % à Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Paris, Rennes, La Réunion, Rouen et Strasbourg [3]. La diversité des langues est également facteur de différenciation. L'anglais prédomine partout sauf à Nancy-Metz. À Strasbourg et à Nancy-Metz, quatre élèves sur dix sont inscrits en sections d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud (Montpellier et Nice), du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse) ainsi que dans les DOM sauf à Mayotte, l'Italien est important en Corse et à Nice. Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs sont proches de celui des sections d'espagnol.

À la rentrée 2013, les sections européennes scolarisent 27 600 élèves de plus qu'en 2012, soit une progression de 8,3 %. Les sections internationales, avec un gain de 1 200 élèves, ont augmenté de 6,4 %.

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

Sections linguistiques

Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et internationales.

Sections européennes

Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale »). La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne est ici étendue aux sections binationales qui comprennent les sections abibac/franco-allemandes, bachibac/franco-espagnoles et esabac/franco-italiennes.

Sections internationales

Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (ils doivent réglementairement représenter entre 25 % et 50 % des effectifs de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information 13.34.

[1] Élèves du second degré en section européenne ou internationale à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Public		Privé		Public + Privé			Part des filles (%)	
	Total	En section	Total	En section	Total	En section	% en section	Total	En section
6 ^e -5 ^e	1 266 178	9 349	347 566	2 832	1 613 744	12 181	0,8	49,1	53,5
4 ^e -3 ^e	1 251 587	133 264	342 790	35 666	1 594 377	168 930	10,6	49,4	58,7
Total 6^e à 3^e	2 517 765	142 613	690 356	38 498	3 208 121	181 111	5,6	49,3	58,4
2 nd générale et technologique	417 486	54 505	112 813	15 302	530 299	69 807	13,2	53,6	61,6
1 ^{re} et terminale générale	518 026	83 187	155 481	21 483	673 507	104 670	15,5	55,8	61,4
1 ^{re} et terminale technologique	216 927	4 219	49 828	1 314	266 755	5 533	2,1	50,8	53,3
Total 2nd cycle GT	1 152 439	141 911	318 122	38 099	1 470 561	180 010	12,2	54,1	61,2
Total 2nd cycle professionnel	525 244	15 549	145 027	3 090	670 271	18 639	2,8	44,8	52,2
Ensemble	4 195 448	300 073	1 153 505	79 687	5 348 953	379 760	7,1	50,0	59,4

Lecture - 379 760 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 7,1 % des élèves du second degré. Les filles représentent 59,4 % des effectifs de ces sections, alors qu'elles constituent 50,0 % des effectifs totaux du second degré.

[2] Répartition des élèves en section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Ensemble
Public	196 492	39 766	44 910	13 491	1 239	3 519	656	300 073
Privé	66 101	5 610	6 996	665	70	245	-	79 687
Total	262 593	45 376	51 906	14 156	1 309	3 764	656	379 760
%	69,1	11,9	13,7	3,7	0,3	1,0	0,2	100,0
Sections européennes	250 992	43 742	49 346	12 904	631	2 291	42	359 948
Sections internationales	11 601	1 634	2 560	1 252	678	1 473	614	19 812
Part des filles (%)	59,4	55,8	63,0	60,7	58,9	54,2	54,6	59,4

Lecture - Les sections d'espagnol accueillent 13,7 % des élèves scolarisés en section linguistique. 63,0 % des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

[3] Scolarisation en section européenne par académie à la rentrée 2013 (Public + Privé)

	Effectifs de référence (1)	Sections européennes		Répartition selon la langue de la section (%)						
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (2)	Ensemble
Aix-Marseille	235 613	13 015	5,5	55,3	15,9	12,8	15,3	0,7	-	100,0
Amiens	161 347	7 804	4,8	79,2	17,1	2,7	0,4	-	0,6	100,0
Besancon	92 268	5 766	6,2	73,4	11,7	12,3	1,3	-	1,2	100,0
Bordeaux	249 245	17 782	7,1	66,8	6,8	24,2	1,1	0,9	0,2	100,0
Caen	116 485	10 826	9,3	84,8	6,7	8,1	0,4	-	-	100,0
Clermont-Ferrand	96 629	9 112	9,4	75,0	6,7	15,3	2,9	-	-	100,0
Corse	20 789	533	2,6	63,6	-	-	36,4	-	-	100,0
Créteil	362 081	14 901	4,1	75,9	14,2	8,1	1,4	0,3	-	100,0
Dijon	122 176	5 242	4,3	82,3	8,7	7,7	1,3	-	-	100,0
Grenoble	268 553	19 406	7,2	73,5	3,5	4,4	18,6	-	-	100,0
Lille	355 749	27 871	7,8	82,1	7,8	8,9	1,1	-	0,2	100,0
Limoges	50 217	3 259	6,5	91,6	3,6	4,8	-	-	-	100,0
Lyon	256 002	20 081	7,8	66,8	17,6	8,6	6,8	0,2	-	100,0
Montpellier	213 989	20 422	9,5	66,5	6,0	26,3	0,8	0,4	-	100,0
Nancy-Metz	184 134	10 181	5,5	40,2	38,8	14,6	6,5	-	-	100,0
Nantes	296 664	19 583	6,6	80,7	7,7	10,4	1,2	-	-	100,0
Nice	162 049	9 969	6,2	52,0	5,8	18,7	23,4	-	-	100,0
Orléans-Tours	196 850	12 943	6,6	82,8	5,6	10,8	0,8	-	-	100,0
Paris	163 021	11 645	7,1	52,9	17,7	12,4	3,1	12,6	1,2	100,0
Poitiers	130 484	6 696	5,1	70,7	11,6	16,4	1,2	-	0,1	100,0
Reims	105 070	5 756	5,5	65,1	21,4	13,4	-	-	-	100,0
Rennes	262 358	21 190	8,1	80,2	4,4	14,7	0,4	0,3	-	100,0
Rouen	155 593	12 738	8,2	82,5	8,2	6,9	1,8	0,4	0,3	100,0
Strasbourg	145 822	12 264	8,4	55,5	41,2	2,7	0,3	-	0,4	100,0
Toulouse	221 225	13 321	6,0	55,5	7,5	35,4	1,3	0,3	-	100,0
Versailles	477 244	32 867	6,9	64,3	18,6	16,2	0,3	-	0,6	100,0
Guadeloupe	47 858	2 473	5,2	68,7	-	31,3	-	-	-	100,0
Guyane	31 235	1 049	3,4	69,5	-	25,8	-	-	4,7	100,0
Martinique	37 331	1 707	4,6	58,4	-	41,6	-	-	-	100,0
Mayotte	33 023	205	0,6	100,0	-	-	-	-	-	100,0
La Réunion	97 849	9 341	9,5	58,5	19,7	19,1	-	2,7	-	100,0
Total	5 348 953	359 948	6,7	69,7	12,2	13,7	3,6	0,6	0,2	100,0

(1) Total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e et dans celles du lycée général, technologique, et professionnel.

(2) Y compris portugais.

Lecture - 6,7 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section européenne. Pour 12,2 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

Présentation

Au collège, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. En France métropolitaine et dans les DOM, 20,1 % des élèves de cinquième ont choisi cette option à la rentrée 2013, mais ils ne sont plus que 15,8 % de latinistes en classe de troisième [1]. L'étude du latin, qui s'était stabilisée dans l'ensemble du premier cycle autour de 20,0 % au début des années 2000, baisse depuis 2006 et atteint 17,9 % en 2013, avec une perte d'intérêt pour son apprentissage tout au long des « années collège » (de la cinquième à la troisième) [2]. L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les établissements privés (21,9 %) que dans ceux du secteur public (16,8 %).

L'option de grec ancien ne peut être étudiée qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie, par 1,5 % des élèves des établissements publics et privés [1].

Au lycée, l'étude des langues anciennes est peu suivie : 5,4 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 15,8 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en seconde générale et technologique, classe de détermination qui ouvre la voie aux baccalauréats généraux et technologiques, l'éventail des enseignements offerts au choix des élèves est important et les langues anciennes y figurent au même titre que d'autres enseignements (enseignements artistiques, langues vivantes, enseignements technologiques, ...), avec lesquels elles peuvent se trouver en concurrence. En classes de première et terminale, l'étude du latin concerne avant tout les lycéens des séries littéraire et scientifique (7,5 % d'entre eux). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques (voir « Définitions »).

Au total dans le second degré, 13,6 % des élèves étudient au moins une langue ancienne (le latin ou le grec, ou les deux). Il existe cependant de fortes disparités entre le collège, où 18,4 % des collégiens sont dans ce cas, et le lycée, où seuls 5,8 % des lycéens généraux et technologiques sont latinistes et/ou hellénistes [3].

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

Étude du latin et du grec ancien

L'enseignement du latin débute en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien.

En classes de seconde générale et technologique, de première ou terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou facultatifs.

En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

[1] Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2013

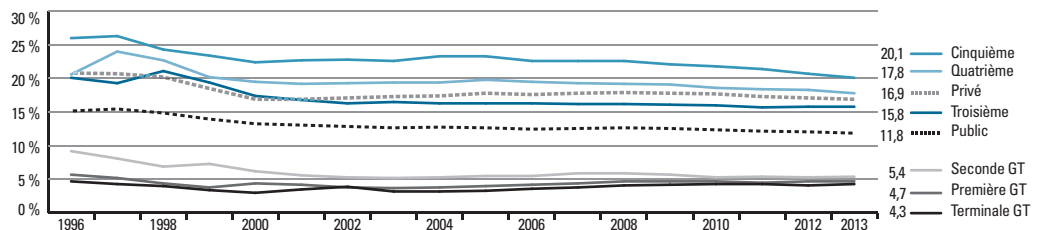
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

		Effectif total de la classe	Latin		Grec ancien	
			Effectifs	%	Effectifs	%
Public	Cinquième	632 805	118 593	18,7	.	.
	Quatrième	634 920	106 646	16,8	.	.
	Troisième	616 667	91 416	14,8	14 276	2,3
	Total cinquième à troisième	1 884 392	316 655	16,8	14 276	(1) 2,3
	Seconde générale et technologique	417 486	17 387	4,2	4 842	1,2
	Première générale et technologique	369 199	13 354	3,6	3 586	1,0
	Terminale générale et technologique	365 754	12 362	3,4	3 049	0,8
	Total second cycle général et technologique	1 152 439	43 103	3,7	11 477	1,0
Total Public	3 036 831	359 758	11,8	25 753	(1) 1,5	
Privé	Cinquième	173 870	43 392	25,0	.	.
	Quatrième	174 049	37 027	21,3	.	.
	Troisième	168 741	32 505	19,3	2 990	1,8
	Total cinquième à troisième	516 660	112 924	21,9	2 990	(1) 1,8
	Seconde générale et technologique	112 813	11 235	10,0	2 106	1,9
	Première générale et technologique	104 462	8 736	8,4	1 603	1,5
	Terminale générale et technologique	100 847	7 889	7,8	1 463	1,5
	Total second cycle général et technologique	318 122	27 860	8,8	5 172	1,6
Total Privé	834 782	140 784	16,9	8 162	(1) 1,7	
Public + Privé	Cinquième	806 675	161 985	20,1	.	.
	Quatrième	808 969	143 673	17,8	.	.
	Troisième	785 408	123 921	15,8	17 266	2,2
	Total cinquième à troisième	2 401 052	429 579	17,9	17 266	(1) 2,2
	Seconde générale et technologique	530 299	28 622	5,4	6 948	1,3
	Première générale et technologique	473 661	22 090	4,7	5 189	1,1
	Terminale générale et technologique	466 601	20 251	4,3	4 512	1,0
	Total second cycle général et technologique	1 470 561	70 963	4,8	16 649	1,1
<i>dont : première et terminale S</i>	354 526	27 850	7,9	6 044	1,7	
<i>première et terminale L</i>	106 450	6 839	6,4	2 055	1,9	
<i>première et terminale ES</i>	212 531	7 652	3,6	1 602	0,8	
Total Public + Privé	3 871 613	500 542	12,9	33 915	(1) 1,5	

(1) Ces pourcentages sont calculés hors classes de 5^e et de 4^e puisque le grec n'y est pas proposé. Cette matière n'est pas enseignée à Mayotte.

[2] Évolution de l'étude du latin dans le second degré depuis 1996

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011, Public + Privé) (1)



(1) Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

Lecture - En 2013, 4,3 % des élèves de terminale générale et technologique (GT) étudient le latin.

[3] Répartition des élèves selon le nombre de langues anciennes étudiées à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Effectif total de la classe	Une seule		Les deux	Ensemble	
		Latin	Grec	Latin + grec	Effectifs	%
Cinquième	806 675	161 985	.	.	161 985	20,1
Quatrième	808 969	143 673	.	.	143 673	17,8
Troisième	785 408	119 210	12 555	4 711	136 476	17,4
Total cinquième à troisième	2 401 052	424 868	12 555	4 711	442 134	18,4
Seconde générale et technologique	530 299	27 732	6 058	890	34 680	6,5
Première générale et technologique	473 661	21 344	4 443	746	26 533	5,6
Terminale générale et technologique	466 601	19 550	3 811	701	24 062	5,2
Total second cycle général et technologique	1 470 561	68 626	14 312	2 337	85 275	5,8
<i>dont : première et terminale S</i>	354 526	27 148	5 342	702	33 192	9,4
<i>première et terminale L</i>	106 450	6 213	1 429	626	8 268	7,8
<i>première et terminale ES</i>	212 531	7 533	1 483	119	9 135	4,3
Ensemble	3 871 613	493 494	26 867	7 048	527 409	13,6

Présentation

En 2013, 94 400 élèves sont scolarisés dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) dans un établissement du second degré. Depuis la création des Segpa à la rentrée 1996 en remplacement des anciennes sections d'éducation spécialisée (SES), les effectifs de l'enseignement adapté ont diminué de presque 25 000 élèves [1]. Alors que les élèves inscrits en SES suivaient le plus souvent un cycle de deux ans en collège suivi de quatre ans de formation professionnelle, les élèves inscrits en Segpa suivaient une scolarité de quatre ans en collège (6^e à 3^e), suivie de deux ans de formation qualifiante en CAP. La fermeture progressive de ces formations qualifiantes, au profit d'une scolarité en lycée professionnel, s'est achevée à la rentrée 2010, et aujourd'hui seules restent ouvertes les classes de Segpa de la 6^e à la 3^e.

Si les élèves de premier cycle hors Segpa sont majoritairement « à l'heure » (83,1 %), les élèves de Segpa ont presque tous un an de retard par rapport à l'âge théorique : seulement 1,5 % des élèves de Segpa de premier cycle sont « à l'heure » [2].

La proportion d'élèves inscrits en Segpa varie d'une académie à l'autre. Ainsi, l'académie de Paris compte 1,2 % de collégiens dans ces sections, contre plus de 4 % pour les départements d'outre-mer, La Réunion excepté [3].

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2013 ; ainsi, les élèves de 11 ans à la rentrée 2013 sont nés durant l'année 2002.

Âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans.

Enseignements adaptés du second degré

Dispensés dans des structures (Segpa, Erea) du ministère en charge de l'éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère en charge de la santé.

Segpa

Sections d'enseignement général et professionnel adapté.

Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

Erea

Établissements régionaux d'enseignement adapté.

Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information 12.10.

[1] Évolution des effectifs de Segpa

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	1995 (1)	2000	2005	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013
6 ^e à 3 ^e	(1) 46 768	105 663	101 976	95 348	93 187	91 960	90 990	92 280	92 141	90 813
Formation professionnelle	(1) 65 933	5 354	1 692	796	684	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
Total hors Erea	112 701	111 017	103 668	96 144	93 871	91 960	90 990	92 280	92 141	90 813
Segpa en Erea	6 221	5 628	5 876	5 127	5 021	3 594	3 475	3 475	3 484	3 571
Total Segpa	118 922	116 645	109 544	101 271	98 892	95 554	94 465	95 755	95 625	94 384

(1) Effectifs des sections d'éducation spécialisée (deux années de type collège [6^e-5^e], suivies de deux à quatre années de formation professionnelle).

(2) Fermeture des préparations au CAP en Segpa à la rentrée 2010, les élèves étant orientés en lycée professionnel.

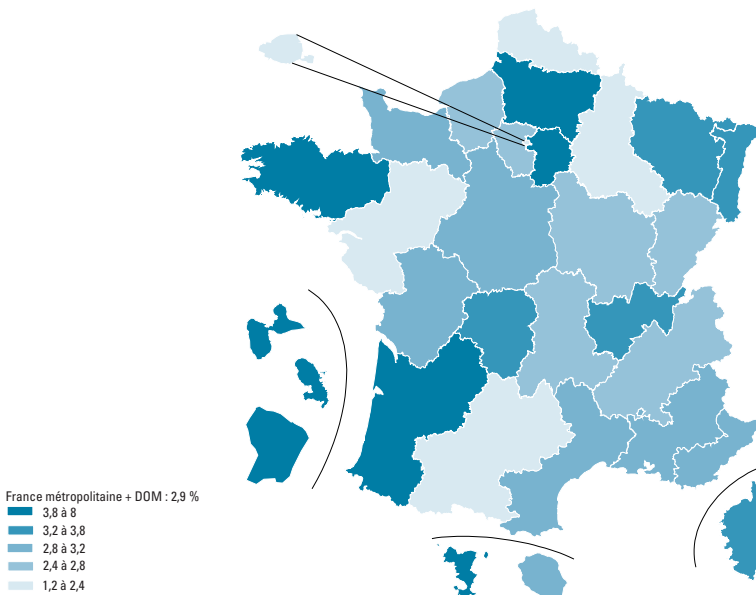
[2] Répartition des élèves de Segpa selon le sexe et l'âge en 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

		Segpa				Hors Segpa (%)
		Garçons	Filles	Total	%	
6 ^e	11 ans	185	100	285	1,4	85,2
	12 ans	11 441	7 359	18 800	95,4	13,9
	13 ans ou plus	377	235	612	3,1	0,9
	Total	12 003	7 694	19 697	100,0	100,0
5 ^e	12 ans	277	154	431	1,8	83,8
	13 ans	13 946	8 681	22 627	94,1	15,2
	14 ans ou plus	638	348	986	4,1	0,9
	Total	14 861	9 183	24 044	100,0	100,0
4 ^e	13 ans	231	113	344	1,4	80,7
	14 ans	14 766	9 192	23 958	94,6	17,9
	15 ans ou plus	651	377	1 028	4,1	1,3
	Total	15 648	9 682	25 330	100,0	100,0
3 ^e	14 ans	202	116	318	1,3	76,3
	15 ans	14 582	9 194	23 776	93,9	21,4
	16 ans ou plus	709	510	1 219	4,8	2,3
	Total	15 493	9 820	25 313	100,0	100,0
Total Segpa		58 005	36 379	94 384		

[3] Proportion de collégiens en Segpa (%)

(Public + Privé)



Présentation

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, 97 600 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré, 70 % en classe ordinaire et 30 % en Ulis [1].

Ils sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent, et sont moins nombreux au-delà de l'âge de 15 ans, fin de la scolarité obligatoire (20 % contre 29 % pour les autres élèves du second degré). Un tiers des élèves en situation de handicap sont des filles. Ce taux est plus élevé en Ulis (38 %).

L'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire, individuel ou mutualisé, est un élément important dans la scolarisation des élèves handicapés. Au cours de l'année scolaire 2013-2014, un élève handicapé scolarisé sur quatre en bénéficie, soit 25 200 élèves [2]. Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de troubles moteurs (45 % d'entre eux), de troubles viscéraux (39 %), de troubles associés (37 %), de troubles visuels (36 %) et de troubles du langage ou de la parole (35 %). Il s'agit le plus souvent d'un accompagnement individuel à temps partiel (pour 56 % d'entre eux).

Outre l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire, d'autres mesures peuvent être prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés : l'aide par un enseignant spécialisé ou le financement de matériel pédagogique adapté [3].

L'aide par un enseignant spécialisé concerne 6 % des élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa. Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de déficiences visuelles et auditives (respectivement 16 % et 20 % en bénéficient). L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques,...) concerne 23 % des élèves handicapés scolarisés : 68 % des élèves présentant des troubles visuels, 59 % des élèves handicapés moteur, 41 % des déficients auditifs et 39 % des élèves présentant des troubles du langage ou de la parole.

Ces différentes mesures font partie du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé.

Définitions

Champ

Établissements scolaires relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

Classification des principales déficiences présentées par les élèves

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie...
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles associés : association de plusieurs déficiences de même importance.

PPS

Projet personnalisé de scolarisation (voir « Définitions » en 4.21).

Auxiliaire de vie scolaire (AVS)

Voir « Définitions » en 3.6.

Ulis

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (voir « Définitions » en 4.21).

Segpa et Erea

Sections d'enseignement général et professionnel adapté et établissements régionaux d'enseignement adapté (voir « Définitions » en 4.19).

 Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO

Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

[1] Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et Erea)			Scolarisation en Ulis			Ensemble		
	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)
11 ans ou moins	5 061	7,4	24,6	383	1,3	31,6	5 444	5,6	25,1
12 ans	14 424	21,1	28,3	6 256	21,5	37,3	20 680	21,2	31,0
13 ans	13 820	20,2	27,6	6 966	23,9	37,6	20 786	21,3	30,9
14 ans	11 475	16,8	27,9	6 057	20,8	37,1	17 532	18,0	31,1
15 ans	9 377	13,7	29,5	4 752	16,3	36,8	14 129	14,5	32,0
16 ans	5 661	8,3	32,2	2 140	7,3	41,9	7 801	8,0	34,8
17 ans	4 527	6,6	32,7	1 474	5,1	43,2	6 001	6,1	35,3
18 ans	2 509	3,7	36,8	731	2,5	42,1	3 240	3,3	38,0
19 ans	1 032	1,5	38,7	268	0,9	39,9	1 300	1,3	38,9
20 ans ou plus	587	0,9	43,3	95	0,3	47,4	682	0,7	43,8
Total	68 473	100,0	29,2	29 122	100,0	38,0	97 595	100,0	31,8

Lecture - 21,2 % des élèves handicapés dans le second degré sont âgés de 12 ans. 31,0 % de ces élèves de 12 ans sont des filles.

[2] Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Total
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels et cognitifs	308	1 794	2 186	4 288	11,9	31 704	35 992
Troubles du psychisme	616	2 962	1 151	4 729	28,9	11 613	16 342
Troubles du langage et de la parole	223	4 424	2 412	7 059	34,5	13 424	20 483
Troubles auditifs	76	366	129	571	16,1	2 969	3 540
Troubles visuels	219	502	140	861	35,6	1 559	2 420
Troubles viscéraux	167	311	125	603	38,7	956	1 559
Troubles moteurs	1 182	2 552	1 174	4 908	44,9	6 026	10 934
Plusieurs troubles associés	226	997	461	1 684	36,9	2 874	4 558
Autres troubles	79	309	146	534	30,2	1 233	1 767
Total	3 096	14 217	7 924	25 237	25,9	72 358	97 595
%	3,2	14,6	8,1	25,9		74,1	100,0

[3] Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon la déficience en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Déficiences	Part des élèves handicapés bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	11,1		31,4
Troubles du psychisme	5,5	7,2	12,4
Troubles du langage et de la parole	1,9	36,8	8,1
Troubles auditifs	19,7	41,0	19,1
Troubles visuels	16,1	68,3	23,7
Troubles viscéraux	1,1	23,3	26,7
Troubles moteurs	4,5	58,7	28,2
Plusieurs troubles associés	4,1	28,6	22,9
Autres troubles	5,7	17,3	10,5
Total	5,9	22,8	21,5

(1) Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa.

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, 97 600 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Sept sur dix bénéficient d'une scolarisation individuelle (68 500 élèves) et trois sur dix d'une scolarisation collective en Ulis (29 100 élèves) [1] et [2].

En classe ordinaire, 77 % des élèves handicapés scolarisés dans le second degré suivent une formation de premier cycle (Segpa comprises), 13 % un enseignement professionnel et 10 % un enseignement de second cycle général et technologique [1].

Les élèves porteurs de troubles intellectuels rencontrent le plus de difficultés à suivre un cursus ordinaire : leur présence dans une classe ordinaire de premier cycle tient surtout à leur scolarisation en Segpa. Ils constituent toutefois un quart des effectifs du second cycle professionnel. À l'opposé, les élèves souffrant de troubles physiques (troubles viscéraux, troubles sensoriels et troubles moteurs) semblent les plus en mesure de suivre une scolarité ordinaire. Leur part augmente avec l'avancée de la scolarité : ils représentent 27 % des élèves handicapés en classe ordinaire de premier cycle (hors Segpa), 28 % en second cycle professionnel et 53 % en second cycle général et technologique.

Lors de la dernière rentrée scolaire, les Ulis ont accueilli 29 100 élèves en situation de handicap ; neuf élèves sur dix sont scolarisés dans le secteur public [2]. En dix ans, tous types d'établissements confondus, les effectifs des Ulis ont été multipliés par 5, soit une progression annuelle moyenne de 19,1 %. L'évolution est de 36 % pour les lycées professionnels.

Au collège, la scolarisation en Ulis concerne seulement 0,8 % des collégiens. Ce sont dans les académies de Poitiers, de Martinique, de Clermont-Ferrand, de Guadeloupe et de Guyane que l'on observe les taux les plus élevés (1 % et plus) alors que les parts les moins importantes concernent douze académies et notamment les académies de Lille, de Mayotte et de Toulouse (moins de 0,7 %) [3].

Définitions

Champ

Établissements scolaires relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea).

Classification des principales déficiences présentées par les élèves

Voir « Définitions » en 4.20.

Segpa, Erea

Voir « Définitions » en 4.19.

La scolarisation individuelle

Dans une classe ordinaire d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

La scolarisation collective

Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son projet personnalisé de scolarisation (PPS).

L'orientation vers une Ulis se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du PPS de l'élève.

Projet personnalisé de scolarisation (PPS)


Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

LEGT

Lycée d'enseignement général et technologique. Parmi les LEGT, les lycées polyvalents (LPO) dispensent à côté des formations générales et technologiques des formations professionnelles.

LP

Lycée professionnel.

 Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO
Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

 Pour en savoir plus
- Note d'Information 12.10.

[1] Les élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire selon la déficience et le type de formation en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Déficiences	1 ^{er} cycle	Segpa	2 nd cycle professionnel	2 nd cycle général et techno.	Niveau indéterminé (1)	Total
Troubles intellectuels ou cognitifs	3 627	9 011	2 043	240	286	15 207
Troubles du psychisme	8 022	3 681	1 275	687	89	13 754
Troubles du langage ou de la parole	12 365	1 724	2 253	1 730	33	18 105
Troubles auditifs	1 635	186	538	578	23	2 960
Troubles visuels	1 232	80	316	583	3	2 214
Troubles viscéraux	844	102	195	331	4	1 476
Troubles moteurs	5 999	397	1 343	2 010	17	9 766
Plusieurs troubles associés	1 923	680	413	295	33	3 334
Autres troubles	974	275	203	194	11	1 657
	36 621	16 136	8 579	6 638	499	68 473
%	53,5	23,6	12,5	9,7	0,7	100,0

(1) Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

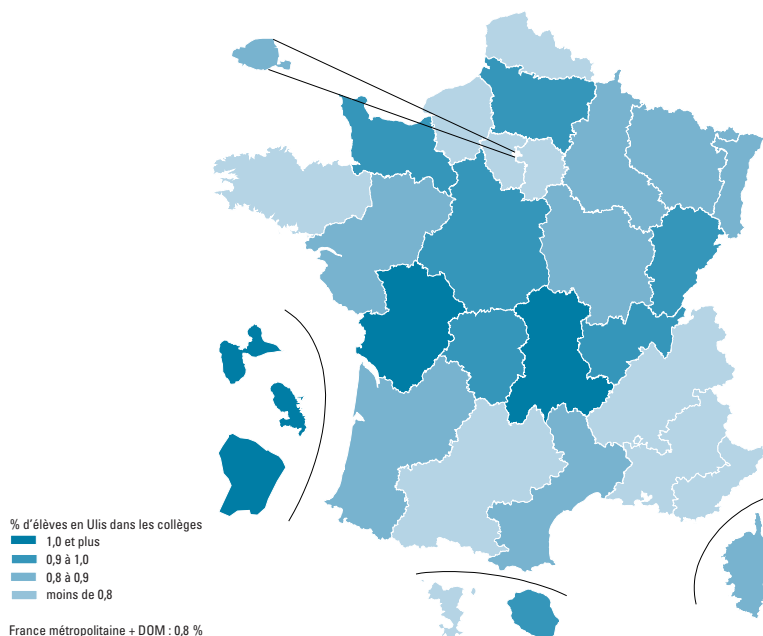
[2] Évolution des effectifs des Ulis

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012, Public + Privé)

	2001	2004	2005	2006	2009	2010	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013
Collège	2 111	5 538	7 062	8 681	15 249	17 703	20 017	22 194	22 284	24 781
LP		163	296	329	1 241	1 724	2 182	2 284	2 284	2 735
LEGT		287	407	340	629	695	847	1 190	1 190	1 451
Erea					66	107	113	123	123	155
Total	2 111	5 988	7 765	9 350	17 185	20 229	23 159	25 791	25 881	29 122
Part du public (%)	91,8	89,0	89,8	91,2	89,9	89,7	89,6	89,6	89,6	89,6

[3] Part des effectifs en Ulis par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2013-2014 (%)

(Public + privé)



Présentation

Pour la première fois depuis leur création, le nombre de dispositifs relais baisse en 2012-2013 (440 unités contre 453 l'année précédente). Le nombre de séjours se maintient à environ 9 400 séjours, effectués par environ 8 700 élèves (contre 9 100 l'année précédente, ce qui indique une augmentation des séjours multiples) : 6 300 séjours sont effectués dans les 302 classes relais et 3 100 dans les 138 ateliers relais [1]. Cette évolution est permise par la prise en charge, par dispositif relais, d'un nombre moyen croissant de séjours (de 20,7 à 21,0) [2]. La sixième est sous-représentée dans les dispositifs relais. Elle scolarise en effet 11 % des collégiens accueillis en dispositif alors qu'elle couvre 25 % des effectifs totaux des collèges [3]. À l'inverse, la quatrième est surreprésentée dans les dispositifs relais (39 % des élèves accueillis). Les élèves de troisième comme ceux de cinquième constituent environ un quart des effectifs des dispositifs, ce qui correspond à leur part au niveau national. Les autres élèves (Segpa, Ulis, autres dispositifs d'insertion...), constituent 3 % des élèves de dispositifs contre 1 % au niveau national.

En 2012-2013, les élèves accueillis en dispositifs présentent de nombreuses difficultés : 62 % d'entre eux ont un retard scolaire d'un an ou deux (voire plus), 39 % ont une scolarisation intermittente ou sont absents depuis plus de deux mois, et 31 % (au moins, car 18 % de non-réponses) sont sous mesure éducative [4]. Plus ces élèves sont âgés, plus ils sont nombreux à présenter chacune de ces difficultés, et plus ils les cumulent, plus le risque de décrochage scolaire s'accroît.

Les élèves ne sont pas orientés indistinctement en classe ou en atelier relais : 54 % des élèves accueillis en classe relais ont 14 ans ou plus (contre 43 % en atelier), 43 % ont une scolarité intermittente, voire sont absents depuis plus de deux mois (contre 32 % en atelier), et 34 % sont sous mesure (contre 23 % en atelier). Les classes relais prennent en charge, pour des séjours plus longs (11,2 semaines en moyenne) que les ateliers (7,6 semaines), plutôt moins d'élèves, mais en plus grande difficulté. Les ateliers, qui accueillent des élèves « jeunes » qui n'ont pas encore vraiment décroché, semblent avoir plutôt pour fonction principale de sortir les élèves perturbateurs de leur classe habituelle, durant de courtes périodes.

Les filles constituent un quart des effectifs de dispositifs relais, mais elles présentent en moyenne plus de difficultés que les garçons [5]. Elles y sont orientées plus tard : à 11 ans et 12 ans, elles sont proportionnellement moins nombreuses que les garçons, mais plus nombreuses à 14 ans et 15 ans, probablement parce que leurs difficultés sont moins visibles au début du collège.

Définitions

L'enquête sur les dispositifs relais

L'enquête annuelle sur les élèves des dispositifs relais est exhaustive. Elle porte sur la totalité des 440 dispositifs existants en 2012-2013, en France métropolitaine et dans les DOM (y compris Mayotte). 362 dispositifs (82 % de l'ensemble) ont répondu. À partir des réponses fournies sur le nombre moyen d'élèves accueillis dans l'année par classe relais et par atelier relais, le nombre total d'élèves accueillis par l'ensemble des dispositifs a pu être estimé.

Les dispositifs relais

Les classes et les ateliers relais accueillent temporairement des élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire. Ils les aident à reprendre pied pour qu'ils rejoignent le système scolaire ordinaire et se réinsèrent durablement dans un parcours de formation (cf. : circulaire du 21 août 2006).

Les dispositifs relais sont le plus souvent rattachés administrativement à un collège public (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministère de en charge de l'éducation nationale, ministère en charge de la justice...) et les collectivités territoriales. Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé.

Les classes relais

Créées en 1998, elles peuvent s'appuyer sur le secteur associatif.

Les ateliers relais

Créés en 2002 pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, ils travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique...).

Les séjours

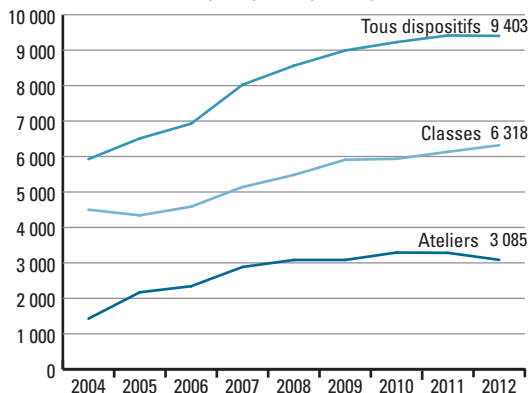
On entend par séjour la période d'accueil d'un élève dans un dispositif. Jusqu'à l'édition 2012 de cette publication, on ne distinguait pas le nombre de séjours de celui des élèves. Or depuis l'édition 2013, il est apparu que certains élèves bénéficiaient de plusieurs séjours au cours de la même année scolaire. Le nombre de séjours effectués dans les dispositifs relais est donc supérieur au nombre d'élèves.

L'âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée considérée ; ainsi, les élèves âgés de 11 ans en 2012-2013 sont nés au cours de l'année 2001.

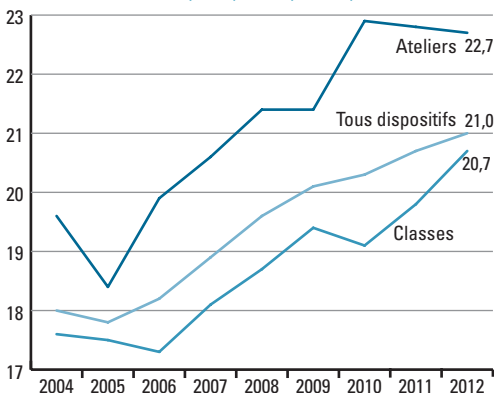
[1] Nombre de séjours effectués en dispositifs relais

(France métr. + DOM y compris Mayotte depuis 2011)



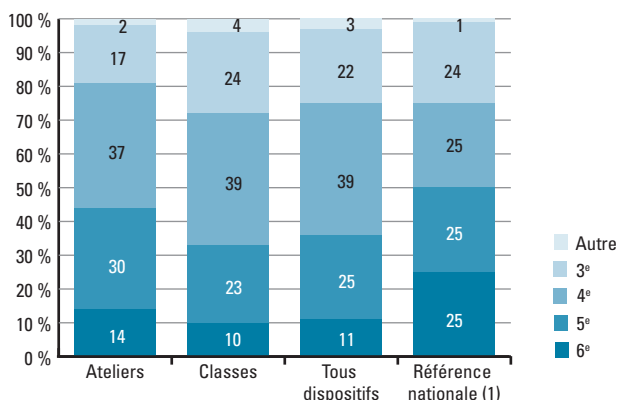
[2] Nombre moyen de séjours dans l'année par dispositif relais

(France métr. + DOM y compris Mayotte depuis 2011)



[3] Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2012-2013 selon leur niveau

(France métr. + DOM)



(1) La référence nationale correspond aux élèves scolarisés dans les collèges de France métropolitaine + DOM.

Lecture - En 2012-2013, 11 % des élèves accueillis en dispositif relais sont scolarisés en 6°, tandis que les élèves de 6° représentent 25 % des effectifs totaux de collégiens publics (référence nationale).

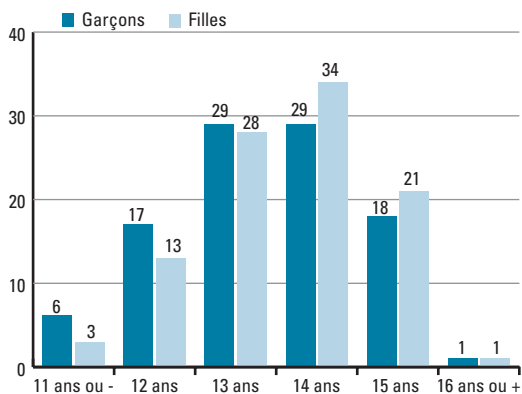
[4] Principales caractéristiques des élèves accueillis en dispositif en 2012-2013 (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Ateliers	Classes	Tous dispositifs
Garçon	74	74	74
Fille	26	26	26
11 ans ou -	6	4	5
12 ans	20	14	16
13 ans	31	28	29
14 ans	28	32	30
15 ans	14	21	19
16 ans ou +	1	1	1
À l'heure (ou en avance)	40	38	38
Retard d'un an	55	54	55
Retard de deux ans ou +	5	8	7
Scolarité régulière	68	57	61
Scolarité intermittente	27	30	29
Élève absent depuis plus de 2 mois	5	13	10
Pas de mesure	59	48	51
Sous mesure(s) éducative(s)	23	34	31
Ne sait pas ou non-réponse	19	18	18

[5] Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2012-2013 selon le sexe et l'âge (%)

(France métropolitaine + DOM)



Présentation

À la rentrée 2013, en France métropolitaine et dans les DOM, 149 200 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture [1]. Les deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2012, l'effectif global est en hausse de 0,7 %, davantage dans le secteur privé (+ 0,8 %) que dans le secteur public (+ 0,6 %).

La part du second cycle professionnel dans l'enseignement agricole est prépondérante avec 65,3 % du total des élèves [2]. Le second cycle général et technologique représente 15,6 % et le premier cycle 19,1 %. Cette répartition varie toutefois selon le secteur d'enseignement : l'enseignement professionnel reste majoritaire dans le privé (67,8 %) comme dans le public (60,1 %). En revanche, les deux secteurs diffèrent par la répartition entre le premier cycle et le second cycle général et technologique. Dans le secteur public, le poids du second cycle général et technologique est de 34,7 % contre 6,3 % dans le secteur privé. Ce contraste se reflète en creux sur le premier cycle qui représente 5,2 % dans le public contre 25,9 % dans le privé.

Au sein du second cycle professionnel, les diplômes préparés sont également très différents entre les deux secteurs. Dans le secteur public, les formations au Capa scolarisent 7,0 % des élèves du second cycle professionnel, contre 16,0 % dans le privé. À l'inverse, les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont plus représentés dans le secteur public (le poids de cette formation est de 93,0 % pour le public contre 84,0 % pour le privé).

Les établissements agricoles privés sont plus féminisés que ceux du public. Les filles représentent 58,1 % des effectifs scolaires du privé contre 45,6 % de ceux du public.

L'enseignement agricole est dispensé dans plus de 800 établissements répartis sur le territoire national [3]. Ces établissements relèvent majoritairement du secteur privé (72,5 %).

Définitions

L'enseignement agricole

Il est sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture. Les données présentées ici concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Elles sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système d'information SAFRAN).

Capa

Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

Le baccalauréat général série S

Il concerne la spécialité « biologie-écologie-agronomie ».

Le baccalauréat technologique

Il concerne la série STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

Sources :

- [1] [2] Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture – Traitements MENESR-DEPP.

- [3] Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture.

Pour en savoir plus

Site Internet : www.educagri.fr

[1] Évolution des effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013
Premier cycle	34 570	33 852	32 942	31 784	31 403	30 437	30 743	30 883	29 661	28 468
Second cycle professionnel	80 512	93 651	94 164	93 183	94 180	94 309	98 834	98 990	94 833	97 407
Second cycle GT	37 706	27 752	26 569	26 898	26 511	25 187	23 976	23 976	23 605	23 309
Total	152 788	155 255	153 675	151 865	152 094	149 933	153 553	153 849	148 099	149 184
<i>dont privé</i>	<i>99 643</i>	<i>102 401</i>	<i>101 877</i>	<i>100 343</i>	<i>101 526</i>	<i>100 515</i>	<i>102 617</i>	<i>102 757</i>	<i>99 227</i>	<i>100 043</i>

[2] Effectifs d'élèves selon le secteur d'enseignement à la rentrée 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Ensemble	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)
Quatrième	685	20,7	1,4	9 996	34,2	10,0	10 681	33,3	7,2
Troisième	1 826	27,1	3,7	15 579	41,3	15,6	17 405	39,8	11,7
Dima	53	26,4	0,1	329	18,8	0,3	382	19,9	0,3
Total premier cycle	2 564	25,4	5,2	25 904	38,3	25,9	28 468	37,1	19,1
1 ^{re} année de Capa	1 159	56,8	2,4	5 908	65,3	5,9	7 067	63,9	4,7
2 ^e année de Capa	921	59,0	1,9	4 979	66,6	5,0	5 900	65,4	4,0
Total Capa	2 080	57,7	4,2	10 887	65,9	10,9	12 967	64,6	8,7
Seconde professionnelle	9 609	42,1	19,6	18 158	63,0	18,2	27 767	55,7	18,6
Première professionnelle	8 872	43,1	18,1	17 987	65,4	18,0	26 859	58,0	18,0
Terminale professionnelle	8 970	48,8	18,3	20 844	70,8	20,8	29 814	64,2	20,0
Total bac professionnel	27 451	44,6	55,9	56 989	66,6	57,0	84 440	59,5	56,6
Total second cycle pro	29 531	45,5	60,1	67 876	66,5	67,8	97 407	60,1	65,3
Seconde GT	5 961	48,9	12,1	2 266	49,5	2,3	8 227	49,1	5,5
Première S	1 609	56,9	3,3	457	54,0	0,5	2 066	56,2	1,4
Première STL	156	59,6	0,3	-	-	-	156	59,6	-
Première STAV	3 774	45,1	7,7	1 447	44,7	1,4	5 221	45,0	3,5
Total première GT	5 539	48,9	11,3	1 904	47,0	1,9	7 443	48,4	5,0
Terminale S	1 439	57,6	2,9	441	54,0	0,4	1 880	56,8	1,3
Terminale STL	123	67,5	0,3	-	-	-	123	67,5	-
Terminale STAV	3 984	44,5	8,1	1 652	46,8	1,7	5 636	45,1	3,8
Total terminale GT	5 546	48,4	11,3	2 093	48,3	2,1	7 639	48,4	5,1
Total second cycle GT	17 046	48,7	34,7	6 263	48,3	6,3	23 309	48,6	15,6
Total second degré (1)	49 141	45,6	100,0	100 043	58,1	100,0	149 184	53,9	100,0

(1) Dont 490 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère en charge de l'éducation nationale et ministère en charge de l'agriculture).

[3] Nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013
Public	266	258	220	212	214	226	228	229	229	226
Privé	769	738	628	628	614	602	596	597	595	595
Total	1 035	996	848	840	828	828	824	826	824	821

Présentation

Cinq ans après leur entrée en sixième en 2007, 59 % des élèves sont scolarisés dans le second cycle général et technologique. La moitié des élèves a atteint une classe de première générale ou technologique. Un peu plus du tiers (37 %) préparent un diplôme professionnel, 24 % un baccalauréat professionnel, et 13 % un CAP [1].

Cette situation traduit un net raccourcissement des parcours scolaires, conséquence de la politique de baisse des redoublements engagée à la fin des années 1990. Ainsi, douze ans auparavant, seuls 38 % des élèves atteignaient la première générale ou technologique cinq ans après leur entrée en sixième et deux fois plus d'élèves étaient encore scolarisés en seconde (18 % contre 9 %). Ces évolutions ont, de plus, permis une baisse des sorties précoces du système éducatif, qui passent de 5 % à 3 %.

D'importantes inégalités sociales de réussite et d'orientation perdurent néanmoins par rapport à ce qui pouvait être observé douze ans plus tôt. Dans le panel 1995, 43 points séparaient le taux d'accès en première générale et technologique sans redoublement des enfants de cadres et d'enseignants, de celui des enfants d'ouvriers. Cet écart est de 44 points dans le panel 2007. Les élèves issus de milieux défavorisés s'orientent plus fréquemment vers la voie professionnelle. Ainsi, 56 % des enfants d'inactifs et 52 % des enfants d'ouvriers fréquentent en 2012-2013 la voie professionnelle contre 11 % d'enfants de cadres ou d'enseignants [2].

De même, plus le diplôme de leur mère est élevé, plus les élèves parviennent en première générale ou technologique sans avoir redoublé : les trois quarts des élèves ayant une mère diplômée du supérieur connaissent un tel parcours, contre un quart des élèves dont la mère n'a aucun diplôme.

Les filles continuent d'avoir des parcours scolaires plus fluides que les garçons : 56 % d'entre elles parviennent en première générale et technologique sans redoublement, contre seulement 44 % des garçons [1]. Par ailleurs, les disparités d'orientation entre filles et garçons restent très prononcées, les filles s'orientant plus vers la voie générale.

La taille et la structure familiale jouent également sur le parcours scolaire des élèves. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents atteignent plus souvent la première générale ou technologique sans avoir redoublé que les jeunes confrontés à une rupture familiale. Par ailleurs, au-delà du deuxième enfant, les chances de parvenir en première sans redoublement déclinent linéairement lorsque la taille de la famille augmente. Cet écart est de 30 points dans le panel 2007, alors qu'il n'était que de 17 points douze ans avant. Cela suggère que les évolutions récentes du système éducatif ont plus profité aux enfants de fratries réduites.

 Sources : MENESR-DEPP
Panel 2007 et panel 1995.

Définitions

Les panels utilisés

- Le panel 2007, représentatif au 1/22^e de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 2007, a été constitué par tirage au sort dans les bases académiques d'élèves scolarisés pour la première fois dans cette classe dans un collège public ou privé de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

- Le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés pour la première fois à ce niveau dans un collège public ou privé de France métropolitaine.

La population étudiée

Il s'agit des entrants en sixième (y compris Segpa) de ces deux panels, dont la scolarité a pu être observée pendant les six premières années d'études secondaires. Afin de ne pas fausser la comparaison, les élèves du panel 2007 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

Segpa

Section d'enseignement général et professionnel adapté.

CEP

Certificat d'études primaires.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

Pour en savoir plus

- L. Cretin, « Les familles monoparentales et l'école : un plus grand risque d'échec au collège ? », *Éducation & formations*, n° 82.

- J.-P. Caille : « Les cours particuliers en première année de collège : un entrant en sixième sur dix bénéficie de soutien scolaire payant », *Éducation & formations*, n° 79.

- J.-P. Caille, L. Cretin : « Les transformations des scolarités d'agriculteurs », *Notes et études socio-économiques*, n° 37.

- N. Le Donné, T. Rocher : « Une meilleure mesure du contexte socio-éducatif des élèves et des écoles - construction d'un indice de position sociale à partir des professions des parents », *Éducation & formations*, n° 79.

[1] Situation scolaire des élèves cinq ans après leur entrée en sixième (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Élèves entrés en 6 ^e en 2007 Situation en 2012-2013			Élèves entrés en 6 ^e en 1995 Situation en 2000-2001		
	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles
Second cycle général et technologique	59,3	53,4	65,4	55,9	49,4	63,0
Première	49,8	43,7	56,1	38,3	31,4	45,8
Seconde	9,5	9,7	9,3	17,6	18,0	17,2
Second cycle professionnel	36,9	42,1	31,5	36,0	41,0	30,5
BEP	-	-	-	11,1	11,6	10,5
CAP	13,4	16,8	9,9	9,4	12,4	6,2
Première professionnelle	15,4	16,3	14,5	-	-	-
Seconde professionnelle	8,1	9,0	7,1	15,5	17,0	13,8
Premier cycle	0,3	0,3	0,3	2,2	2,5	1,9
Autres situations	0,8	0,9	0,7	0,7	0,8	0,6
Sortie du système scolaire	2,7	3,3	2,1	5,2	6,3	4,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture - 59,3 % des élèves entrés en 6^e en 2007 sont scolarisés en second cycle général et technologique (49,8 % en classe de première) cinq ans plus tard (soit au cours de l'année scolaire 2012-2013).

[2] Proportion d'élèves de sixième dans un second cycle général et technologique ou professionnel selon diverses caractéristiques (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

		Élèves entrés en 6 ^e en 2007 Situation en 2012-2013			Élèves entrés en 6 ^e en 1995 Situation en 2000-2001		
		en second cycle G.T	dont en 1 ^{er} G.T	en second cycle pro	en second cycle G.T	dont en 1 ^{er} G.T	en second cycle pro
Origine sociale de l'élève (1)	Agriculteur exploitant	59,2	54,8	39,3	55,2	43,3	40,6
	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	63,6	53,4	33,6	60,1	40,0	31,5
	Cadre, enseignant	88,0	77,8	11,2	89,4	67,9	8,9
	Profession intermédiaire	68,0	57,0	30,3	71,0	49,4	25,3
	Employé	51,9	40,7	43,0	50,3	31,9	39,7
	Ouvrier	41,9	33,9	52,4	39,1	25,0	50,7
	Inactif	24,3	18,8	56,0	22,3	10,8	50,0
Diplôme de la mère	Aucun diplôme	33,7	25,0	56,5	32,4	20,4	53,7
	CEP ou brevet	50,6	40,2	46,2	49,2	32,2	43,8
	CAP, BEP	46,2	36,9	50,1	54,8	35,1	39,6
	Baccalauréat	70,9	59,5	27,3	79,2	56,7	17,2
	Diplôme du supérieur	86,1	76,9	13,2	90,1	70,1	8,2
		Inconnu	39,8	32,1	52,2	40,2	24,8
Structure familiale	Père et mère	63,1	54,1	34,1	59,3	41,7	34,4
	Garde alternée	66,6	54,5	30,6	ns	ns	ns
	Monoparentale	46,4	35,5	46,1	45,5	28,0	40,0
	Recomposée	48,4	37,8	45,7	46,7	27,2	41,9
		Autre situation	36,7	27,8	53,3	28,2	14,8
Taille de la famille	Enfant unique	59,4	49,4	36,7	63,8	44,6	31,3
	2 enfants	66,1	56,6	31,9	56,9	39,5	35,9
	3 enfants	59,8	50,6	36,8	48,6	32,4	40,6
	4 enfants	51,4	41,9	42,9	39,9	24,0	44,5
	5 enfants	45,5	34,8	46,6	35,0	23,4	48,1
	6 enfants ou plus	36,1	26,9	52,2	36,2	21,8	44,9
		Ensemble	59,3	49,8	36,9	55,9	38,3

(1) Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne de référence du ménage.

Lecture - 59,2 % des élèves entrés en 6^e en 2007 dont la personne de référence du ménage est agriculteur sont scolarisés en second cycle général et technologique à la rentrée 2012 (54,8 % en classe de première) et 39,3 % en second cycle professionnel.

Présentation

Quinze ans après leur entrée au cours préparatoire (CP) en 1997, près des trois quarts des élèves poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur, et moins d'un quart a quitté le système éducatif [1]. Très peu d'élèves sont encore scolarisés dans le second cycle : 1 % est scolarisé dans le second cycle général ou technologique avec trois ans de retard, et 4 % se trouvent dans le second cycle professionnel, pour la plupart en classe de terminale professionnelle.

Les filles poursuivent plus souvent leurs études dans l'enseignement supérieur : c'est le cas de 77 % d'entre elles, contre 67 % des garçons. Ces derniers sont en revanche plus nombreux à s'orienter vers les filières professionnelles, ou à avoir arrêté leurs études.

Le déroulement des études secondaires reste marqué par de fortes disparités sociales de réussite : 34 % des enfants d'ouvriers accèdent à la terminale générale ou technologique sans jamais avoir redoublé contre 72 % des élèves dont le père est cadre ou enseignant [2]. Ce phénomène résulte de différences de réussite scolaire, mais aussi de choix d'orientation. De même, plus le diplôme de la mère est élevé et plus le taux d'accès en terminale sans redoublement augmente : 71 % des élèves dont la mère est diplômée de l'enseignement supérieur accèdent en terminale contre seulement 27 % des jeunes dont la mère n'a aucun diplôme.

Les filles continuent d'avoir des parcours scolaires plus fluides que les garçons : 54 % d'entre elles, contre 42 % des garçons, parviennent en terminale générale ou technologique sans redoublement depuis l'entrée au CP. On observe également des différences de réussite scolaire selon la composition de la famille. Les enfants vivant avec leurs deux parents sont plus nombreux à parvenir en classe de terminale générale ou technologique. Par ailleurs, plus le nombre de frères et sœurs augmente, plus le taux d'accès en terminale diminue, notamment quand la famille comporte quatre enfants ou plus.

Si les taux d'accès en terminale sans redoublement depuis l'entrée au CP augmentent dans toutes les catégories sociales, les écarts restent comparables à ceux qui pouvaient être observés dans la décennie précédente. Parmi les entrants en sixième en 1995, 21 % des enfants d'ouvriers accédaient en terminale sans jamais avoir redoublé, alors que c'était le cas de 61 % des enfants dont le père est cadre ou enseignant.

Définitions

Les panels utilisés

Le panel 1997 est un échantillon au 1/81^e des élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire à la rentrée scolaire 1997 dans une école publique ou privée de France métropolitaine. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Un échantillon aléatoire d'écoles a d'abord été constitué en retenant quatre critères de stratification : la taille de l'école, appréciée par le nombre d'élèves scolarisés au CP, le secteur, l'appartenance ou non à une zone d'éducation prioritaire et la taille de l'unité urbaine. Dans chaque école, les élèves ont été ensuite tirés aléatoirement selon des modalités qui diffèrent selon le nombre de classes de CP et le nombre d'élèves scolarisés à ce niveau.

Le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième (enseignement adapté compris) en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième (enseignement adapté compris) dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine.

La population étudiée

Pour le panel 1997, elle comprend les élèves de l'échantillon dont la scolarité a pu être observée au cours des quinze premières années d'études.

Pour le panel 1995, elle comporte les élèves entrés en sixième en 1995 dont la scolarité a pu être observée au cours des dix premières années d'études secondaires. Ces jeunes étaient donc entrés au cours préparatoire aux rentrées 1990 ou 1989.

 Sources : MENESR-DEPP

- [1] Panel 1997.

- [2] Panel 1995 et panel 1997.

Pour en savoir plus

- Note d'Information 06.11.

- Caille J. P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France, portrait social*, novembre 2006.

- Cosnefroy O., Rocher T., « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Éducation & Formations*, n° 70, décembre 2004.

[1] Situation scolaire des élèves quinze ans après leur entrée au CP (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Situation des élèves entrés au CP en 1997 (%) année scolaire 2011-2012				
	Ensemble	Garçons	Filles	Enfants de cadres	Enfants d'ouvriers
Départ dans l'enseignement supérieur	72	67	77	93	59
Second cycle général et technologique	1	1	1	1	1
Second cycle professionnel	4	5	4	1	7
Terminale professionnelle	3	4	3	0	5
Autres classes	1	1	1	0	2
Sortie du système scolaire	23	27	18	5	34
Ensemble	100	100	100	100	100

Lecture - 72 % des élèves entrés au CP en 1997 sont scolarisés dans l'enseignement supérieur quinze ans plus tard.

[2] Proportion d'élèves accédant en terminale générale ou technologique sans avoir redoublé depuis le CP

(France métropolitaine, Public + Privé)

Taux d'accès en terminale		Panel d'élèves entrés au CP en 1997 (%)	Panel d'élèves entrés en 6 ^e en 1995 (%)
Origine sociale de l'élève (1)	Agriculteur exploitant	50	39
	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	51	35
	Cadre, enseignant	72	61
	Profession intermédiaire	55	43
	Employé	43	28
	Ouvrier	34	21
	Inactif	30	9
Diplôme de la mère	Aucun diplôme	27	17
	CEP ou brevet	39	28
	CAP, BEP	38	31
	Baccalauréat	58	50
	Diplôme du supérieur	71	64
	Inconnu	44	21
Sexe de l'élève	Garçon	42	27
	Fille	54	41
Structure familiale	Père et mère	50	37
	Monoparentale	34	24
	Recomposée	41	23
	Autre situation	31	11
Taille de la famille	Enfant unique	47	39
	2 enfants	51	35
	3 enfants	50	29
	4 enfants	40	20
	5 enfants	35	20
	6 enfants ou plus	36	17
Ensemble	48	34	

(1) Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne de référence du ménage.

Lecture - 48 % des élèves entrés au CP à la rentrée 1997 parviennent en terminale générale ou technologique sans avoir redoublé au cours de leur scolarité. Parmi les élèves entrés en 6^e en 1995, cette proportion n'était que de 34 %.

Présentation

La quasi-totalité des élèves entrés en sixième en 1995 (96 %) a atteint la classe de troisième (y compris 3^e de l'enseignement adapté) [1]. Au cours du second cycle, les trajectoires scolaires sont plus différenciées. Un peu plus de la moitié des élèves a accompli tout le second cycle dans l'enseignement général ou technologique, tandis que près du tiers a préparé un diplôme de l'enseignement professionnel (y compris en apprentissage). Les passages entre enseignement général et technologique et enseignement professionnel sont très minoritaires : 8 % d'élèves ont changé d'orientation au cours du second cycle.

Les destins scolaires restent très différenciés selon l'origine sociale. Ainsi, le risque de quitter l'enseignement secondaire sans diplôme – ou avec seulement le brevet – croît au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale : la moitié des enfants d'inactifs et le tiers des enfants d'ouvriers non qualifiés sont dans cette situation, qui préfigure souvent d'importantes difficultés sur le marché du travail. À l'opposé, plus des deux tiers des enfants de cadres et d'enseignants ont obtenu un baccalauréat général : c'est le cas de moins d'un enfant d'ouvrier qualifié sur quatre et d'un enfant d'ouvrier non qualifié ou d'inactif sur dix.

Au total, 62 % des élèves entrés en sixième en 1995 sont devenus bacheliers dans une série générale, technologique ou professionnelle et 44 % ont eu un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce taux atteint 75 % parmi les enfants de cadres ou d'enseignants, tandis qu'il est de 20 % chez les enfants d'ouvriers non qualifiés. Les disparités sont particulièrement importantes dans l'accès à un diplôme de niveau bac+5.

La meilleure réussite des filles se constate tout au long de la scolarité [2]. Les garçons sortent plus souvent avec un diplôme de niveau V (CAP, BEP) ou sans aucun diplôme. Au bout du compte, les filles, plus souvent lauréates d'un baccalauréat général, sont aussi plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur (50 %, contre 38 % des garçons). La différence se fait surtout sur l'obtention d'un diplôme de niveau bac+3 ou bac+4. Le parcours scolaire dans le secondaire est déterminant pour la poursuite d'études supérieures et leur réussite [3]. Le taux d'accès à un diplôme de l'enseignement supérieur varie ainsi de 89 % pour les bacheliers généraux à 64 % pour les bacheliers technologiques et 19 % pour les bacheliers professionnels. Si les bacheliers généraux sont parvenus le plus souvent à un diplôme de niveau bac+5 (43 %, et même 54 % des seuls bacheliers S), la majorité des bacheliers technologiques ou professionnels sortis diplômés ont obtenu un diplôme de niveau bac+2.

Définitions

Le panel 1995

Représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième (enseignement adapté compris) en septembre 1995, il a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine. Les élèves ont été suivis tout au long de leur scolarité secondaire.

Les parcours des bacheliers dans l'enseignement supérieur ont été observés aussi longtemps que le jeune poursuivait des études supérieures et au plus jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau bac+5.

Population étudiée

Ensemble des entrants en sixième (enseignement adapté compris) de France métropolitaine.

📌 Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 10.13 ; 08.16 et *note d'information* (enseignement supérieur et recherche) 12.05.
- J.-P. Caille et S. Lemaire, « Les bacheliers de « première génération » : des trajectoires scolaires et des parcours dans l'enseignement supérieur « bridés » par de moindres ambitions? », *France, portrait social - édition 2009*.
- J.-P. Caille, « Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés », *Éducation & formations*, n° 74, mars 2007.
- « Les représentations des élèves du panel 1995, sept ans après leur entrée en sixième », *Éducation & formations*, n° 72 (n° spécial), septembre 2005.

[1] Trajectoire scolaire et diplômes obtenus par les élèves du panel 1995 selon l'origine sociale (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Enseignant	Cadre supérieur	Prof. interm.	Agric. culteur	Artisan, commerçant	Employé	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié	Inactif	Ensemble
Trajectoire dans l'enseignement secondaire										
N'ont pas atteint la 3^e (1)	0,4	0,7	1,4	3,1	4,2	3,9	4,6	5,6	12,7	3,6
dont : orientés en professionnel (2)	0,2	0,6	1,2	2,9	3,1	3,2	4,0	4,3	7,0	2,9
non orientés en professionnel (2)	0,2	0,1	0,2	0,2	1,1	0,7	0,6	1,3	5,7	0,8
Ont atteint la 3^e	99,6	99,3	98,6	96,9	95,8	96,1	95,4	94,4	87,3	96,4
dont : sortie en fin de 3 ^e	0,0	0,8	1,2	1,1	2,6	3,6	3,2	5,3	11,4	2,9
tout 2 ^e cycle en professionnel	6,0	7,1	21,0	33,3	30,2	34,7	43,0	51,6	48,1	31,5
tout 2 ^e cycle en général et techno	88,9	87,0	68,6	54,2	54,7	48,1	40,7	28,0	21,6	54,1
réorientation en pro en fin de 2 ^{es} GT	2,8	2,2	3,7	2,3	3,2	4,7	3,7	3,7	2,3	3,5
1 ^{er} techno en fin de BEP	1,9	2,2	4,2	6,0	5,1	5,1	4,8	5,8	3,9	4,4
Diplôme le plus élevé obtenu en fin d'études secondaires										
Aucun	1,9	2,7	5,7	6,5	12,2	14,8	15,3	24,6	40,4	12,8
Brevet des collèges	3,8	5,8	6,2	4,6	7,1	9,0	8,1	8,8	10,0	7,5
CAP ou BEP	3,3	4,1	10,7	16,0	15,4	17,8	22,6	24,8	21,4	16,0
Bac pro, BT, BP, BMA (3)	4,3	4,0	10,8	19,2	11,7	12,6	14,8	14,1	10,6	11,5
Bac général	71,7	68,2	44,4	30,9	31,4	26,0	20,1	13,0	9,2	33,7
dont bac S	40,2	39,7	22,9	17,7	13,4	9,5	8,7	4,6	3,7	16,6
Bac technologique	14,9	15,2	22,2	22,8	22,2	19,8	19,0	14,7	8,4	18,5
Ont eu le baccalauréat	90,6	86,8	76,1	68,3	62,5	57,1	52,2	40,2	26,2	62,2
Diplôme dans l'enseignement supérieur										
Ont accédé à l'enseignement supérieur	86,8	83,0	67,0	57,2	54,6	47,3	42,0	29,3	17,3	53,6
Ont obtenu un diplôme du supérieur	76,4	75,7	56,9	51,6	42,7	35,3	31,1	19,8	12,2	43,7
dont diplôme de niveau bac+5	37,7	41,3	20,1	17,0	14,7	9,4	7,1	3,9	3,7	16,1

(1) Toutes classes de troisième : 3^e générale, technologique, insertion, Segpa.

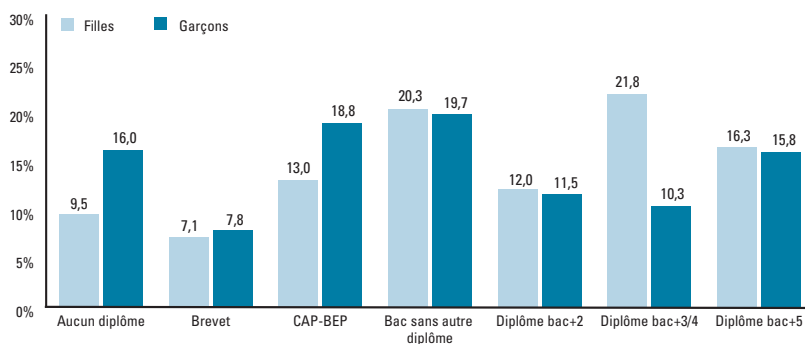
(2) Y compris apprentissage.

(3) Bac pro : baccalauréat professionnel ; BT : brevet de technicien ; BP : brevet professionnel ; BMA : brevet des métiers d'art.

Lecture - 0,4 % des enfants d'enseignants entrés en 6^e en 1995 n'ont pas atteint la classe de 3^e.

[2] Diplôme le plus élevé obtenu par les élèves entrés en sixième en 1995

(France métropolitaine, Public + Privé)



Lecture - 9,5 % des filles et 16,0 % des garçons entrés en 6^e en 1995 ont quitté le système éducatif sans aucun diplôme.

[3] Bilan du parcours des bacheliers du panel 1995 selon les principales séries de bac (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Poursuite dans le supérieur	Obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur				Sortie sans diplôme	
		Diplôme bac+2	Diplôme bac+3/bac+4	Diplôme bac+5	Ensemble		
Bacheliers généraux	Série ES	97	15	38	33	86	11
	Série L	96	11	45	26	82	14
	Série S	98	9	29	54	92	6
	Ensemble	98	11	35	43	89	9
Bacheliers technologiques	Série STG	91	38	16	7	61	30
	Série STI	92	43	21	12	76	16
	Ensemble	90	35	21	8	64	26
Bacheliers professionnels	Production	38	15	2	1	18	20
	Services	47	17	3	-	20	27
	Ensemble	43	16	2	1	19	24
Ensemble bacheliers	86	19	25	26	70	16	

Présentation

La fin des classes de troisième et de seconde générale et technologique (GT) sont des moments importants de la scolarité dans le secondaire. Se déroule alors le processus d'orientation, qui débute avec l'expression des vœux des familles et se termine avec les décisions d'orientation. À la rentrée suivante, les élèves s'engagent dans la préparation d'un diplôme ; toutefois des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus si nécessaire.

En 2011, 817 700 élèves étaient inscrits en troisième (y compris enseignement agricole et adapté) [1]. À la rentrée suivante, en 2012, 58,4 % d'entre eux ont continué en seconde générale et technologique, 35,9 % se sont engagés dans un second cycle professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti et 4,3 % ont redoublé ou suivi un enseignement préprofessionnel. Ces proportions ont légèrement évolué au cours des six dernières années, notamment le taux de passage en seconde générale et technologique (+ 4,4 points).

Les poursuites d'études constatées après la troisième des garçons et des filles diffèrent sensiblement [2]. Les filles passent plus souvent en seconde générale et technologique que les garçons (64,3 % contre 52,6 % en 2012) et sont nettement moins attirées par l'apprentissage (3,2 % contre 9,7 %).

Les écarts observés selon l'âge atteint en troisième sont encore plus importants : les élèves « à l'heure » ou en avance poursuivent 3,5 fois plus souvent en seconde générale et technologique que les élèves en retard (73,7 % contre 21,9 % en 2012).

En 2011, 520 200 élèves étaient scolarisés en seconde GT (y compris enseignement agricole) [3]. En 2012, 84,9 % ont intégré une première générale (61,9 %) ou technologique (23,0 %), 5,4 % se sont réorientés vers la voie professionnelle en tant que lycéens ou apprentis et 8,9 % ont redoublé. Entre 2006 et 2012, les scolarités à l'issue de la seconde se sont relativement modifiées : forte baisse des redoublements (- 5,5 points), forte hausse des scolarités vers la voie générale (+ 7 points). Garçons et filles s'orientent différemment [4]. En 2012, un garçon sur deux poursuit dans une des séries scientifiques, générale (38,4 % en S) ou technologique (12,1 % en STI2D, STL, STAV), quand c'est le cas d'une fille sur trois.

Comme en troisième, les écarts observés selon l'âge sont encore plus importants. Les élèves en retard poursuivent davantage en première technologique, et de façon prépondérante en série STMG (23,4 % en 2012) ; ils se réorientent vers la voie professionnelle cinq fois plus souvent que les élèves plus jeunes (respectivement 14,6 % contre 3,1 %).

Sources : MENESR-DEPP

- Système d'information Scolarité du ministère en charge de l'éducation nationale.

- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.

- Système d'information Sifa sur la formation des apprentis.

Définitions

Champ

Élèves de troisième (y compris enseignement adapté) ou de seconde GT inscrits dans un établissement scolaire (relevant des ministères en charge de l'éducation, de l'agriculture et de la défense), qui ont poursuivi leurs études l'année suivante dans ces établissements ou dans les centres de formation d'apprentis (CFA).

Les sorties

Les élèves de troisième ou de seconde GT non scolarisés l'année suivante dans le périmètre d'observation sont comptabilisés comme « sortis ». Ils ne sont pas pour autant nécessairement sortis du système éducatif, pouvant continuer leur scolarité notamment dans les établissements sanitaires et sociaux ou à l'étranger.

À l'heure, en avance, en retard

Ces indicateurs sont calculés par rapport à l'âge théorique de référence pour chaque classe, soit 14 ans en troisième et 15 ans en seconde GT. Voir 1.1.

CAP, BEP

Certificat d'aptitude professionnelle, brevet d'études professionnelles.

Seconde GT

Classe de détermination qui précède le cycle terminal (classes de première et terminale) préparant aux baccalauréats généraux ou technologiques (GT). Voir 4.10.

S, L, ES

Séries du baccalauréat général : scientifique (S), littéraire (L), économique et social (ES).

STI/STI2D, STL, STAV

Séries du baccalauréat technologique dites scientifiques : sciences et technologies industrielles (STI)/de l'industrie et du développement durables (STI2D), sciences et technologies de laboratoire (STL), sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Voir 4.10.

STT/STG/STMG, SMS/ST2S

Séries du baccalauréat technologique : sciences et technologies tertiaires (STT)/de la gestion (STG)/du management et de la gestion (STMG), sciences et technologies médico-sociales (SMS)/de la santé et du social (ST2S). Voir 4.10.

Avertissement

Les données présentées ici couvrent l'ensemble du système éducatif (établissements scolaires, quel que soit le ministère de tutelle hors santé-affaires sociales, et CFA). Elles diffèrent donc de celles présentées dans les pages qui ne couvrent que les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (notamment 4.4, 4.8 et 4.13).

[1] Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième, y compris Segpa et agricole (%) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Évolution 2012/2006
Effectif en 3 ^e à la rentrée n-1 (en milliers)	841,3	826,3	804,4	791,9	800,4	811,1	817,7	
Seconde générale et technologique	54,0	54,2	54,6	56,2	56,6	57,4	58,4	4,4
Second cycle professionnel	37,8	38,1	37,7	36,8	36,8	36,6	35,9	-1,9
dont apprentissage	7,7	7,8	7,5	6,8	6,8	7,0	6,5	-1,2
. CAP et assimilés	11,8	12,2	12,2	13,4	13,1	13,2	12,7	0,9
. BEP (1)	25,5	25,3	18,8	4,5	4,2	-	-	(1)
. Bac professionnel (1)	0,5	0,6	6,7	18,9	19,5	23,4	23,2	(1)
Reboulement ou enseignement préprofessionnel	6,4	6,0	5,6	5,3	5,0	4,6	4,3	-2,1
Sorties (2)	1,8	1,7	2,1	1,7	1,6	1,4	1,4	-0,4
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

(1) La rénovation de la voie professionnelle entamée en 2008 a conduit à la disparition progressive du BEP au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.
 (2) Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Définitions ».
 Lecture - En 2011, on recensait 817 700 élèves en troisième dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. En 2012, 35,9 % d'entre eux ont intégré le second cycle professionnel. Ils étaient 37,8 % dans ce cas en 2006, soit une baisse de 1,9 point sur la période.

[2] Poursuites d'études à l'issue de la troisième selon le sexe et l'âge dans cette classe (%)

	2006		2012		2006		2012	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	À l'heure ou en avance	En retard	À l'heure ou en avance	En retard
Effectif en 3 ^e à la rentrée n-1 (en milliers)	425,6	415,7	415,8	401,9	511,3	330,0	575,4	242,3
Seconde générale et technologique	48,3	59,7	52,6	64,3	74,8	21,5	73,7	21,9
Second cycle professionnel	43,5	31,9	41,6	29,9	16,7	70,5	20,7	71,8
dont apprentissage	11,6	3,7	9,7	3,2	2,2	16,2	2,8	15,4
. CAP et assimilés	14,8	8,6	16,1	9,2	2,9	25,5	4,4	32,4
. BEP (1)	28,1	22,9	-	-	13,5	44,1	-	-
. Bac professionnel (1)	0,6	0,4	25,5	20,7	0,3	0,9	16,3	39,4
Reboulement ou ens. préprofessionnel	6,4	6,5	4,5	4,1	7,9	4,3	4,8	3,1
Sorties (2)	1,8	1,9	1,3	1,6	0,6	3,7	0,7	3,2
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) et (2) Voir ci-dessus tableau [1].

[3] Évolution des poursuites d'études à l'issue de la seconde GT, y compris agricole (%) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Évolution 2012/2006
Effectif en 2 ^{ème} GT à la rentrée n-1 (en milliers)	538,3	534,4	522,3	505,8	506,7	511,2	520,2	
1^{ère} générale	54,9	56,2	57,5	58,4	59,8	61,5	61,9	7,0
. 1 ^{ère} S	28,9	29,9	30,5	30,6	31,5	32,4	33,1	4,2
. 1 ^{ère} L	9,4	9,3	9,3	9,3	9,3	10,0	9,5	0,1
. 1 ^{ère} ES	16,7	17,1	17,8	18,5	18,9	19,1	19,3	2,6
1^{ère} technologique	23,6	23,6	23,8	23,6	23,2	23,1	23,0	-0,6
dont 1 ^{ère} STI (1) /STI2D, STL, STAV	7,4	7,3	7,4	7,1	6,8	7,0	7,2	-0,2
dont 1 ^{ère} STI/STG/STMG	12,2	12,1	12,1	12,1	12,1	11,8	11,3	-0,9
Réorientation vers la voie professionnelle	5,9	5,6	5,5	5,4	5,6	5,5	5,4	-0,5
2^{ème} GT (redoublement)	14,4	13,3	12,2	11,5	10,8	9,4	8,9	-5,5
Sorties (2)	1,1	1,3	1,0	1,1	0,7	0,5	0,8	-0,3
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

(1) La réforme du lycée de 2010 a éclaté la série STI en 2 séries (STI2D et STD2A-arts appliqués). À des fins de comparaison, a été exclue des données antérieures à la réforme, la spécialité STI-arts appliqués.

(2) Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Définitions ».

Lecture - En 2011, on recensait 520 200 élèves en seconde générale et technologique (GT) dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. En 2012, 61,9 % d'entre eux ont poursuivi en première générale. Ils étaient 54,9 % dans ce cas en 2006, soit une augmentation de 7 points sur la période.

[4] Poursuites d'études à l'issue de la seconde GT selon le sexe ou l'âge dans cette classe (%)

	2006		2012		2006		2012	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	À l'heure ou en avance	En retard	À l'heure ou en avance	En retard
Effectif en 2 ^{ème} GT à la rentrée n-1 (en milliers)	246,1	292,2	241,4	278,8	384,6	153,7	416,4	103,8
1^{ère} générale	51,5	57,9	58,6	64,6	63,8	32,8	68,1	36,8
. 1 ^{ère} S	34,0	24,6	38,4	28,6	35,9	11,3	38,3	12,2
. 1 ^{ère} L	4,2	13,8	4,2	14,0	9,6	8,8	9,3	10,0
. 1 ^{ère} ES	13,4	19,5	16,0	22,1	18,2	12,7	20,4	14,7
1^{ère} technologique	25,9	21,7	24,8	21,5	16,8	40,8	18,6	40,7
dont 1 ^{ère} STI (1) /STI2D, STL, STAV	13,2	2,5	12,1	2,9	6,0	10,9	6,3	10,5
dont 1 ^{ère} STI/STG/STMG	11,1	13,1	11,1	11,5	7,7	23,4	8,3	23,4
Réorientation vers la voie professionnelle	6,5	5,4	6,2	4,7	2,8	13,8	3,1	14,6
2^{ème} GT (redoublement)	15,1	13,8	9,9	8,1	16,1	10,0	9,5	6,5
Sorties (2)	1,0	1,2	0,5	1,1	0,5	2,6	0,7	1,3
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) et (2) Voir ci-dessus tableau [3].

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, 7 200 adolescents scolarisés en classe de troisième ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé.

18 % des élèves de troisième ont une surcharge pondérale (surpoids ou obésité) et 4 % sont obèses selon les seuils internationaux [1]. Ces prévalences ont peu varié depuis 2001-2002. La santé bucco-dentaire s'améliore : alors que 35 % des adolescents avaient au moins deux dents cariées en 2003-2004, cette part est tombée à 30 % en 2008-2009. Concernant les problèmes respiratoires, 16 % des élèves de troisième ont déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie, en augmentation depuis 2003-2004 (13 %).

28 % des adolescents portent des lunettes et une même proportion sont équipés d'un appareil dentaire. Ces proportions sont proches de celles constatées en 2003-2004. La couverture vaccinale contre la rougeole progresse (16 % d'adolescents non vaccinés en 2008-2009 contre 34 % en 2003-2004), celle contre l'hépatite B est stable (43 % d'adolescents vaccinés en 2008-2009). Les inégalités sociales restent fortes. Ainsi, en 2008-2009, 22 % des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale et 7 % sont obèses, contre 13 % et 2 % des enfants de cadres. Ces écarts ont peu varié depuis 2003-2004 [2].

Ces inégalités s'illustrent également à travers la situation plus défavorable des enfants scolarisés en éducation prioritaire. En troisième, 23 % de ces enfants sont en surcharge pondérale et 6 % sont obèses, contre respectivement 17 % et 4 % hors éducation prioritaire [3]. Les enfants scolarisés en éducation prioritaire sont aussi deux fois plus nombreux à avoir deux dents cariées non soignées (9 % contre 4 %). Enfin, ils sont moins nombreux à porter des lunettes (23 % contre 29 %) ainsi qu'un appareil dentaire (21 % contre 29 %). À l'exception de l'équipement en appareil dentaire, ces écarts ne se sont pas sensiblement réduits depuis 2003-2004.

Définitions

Champ

Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, organisées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la direction générale de la santé (DGS) du ministère des affaires sociales et de la santé, par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale, et par l'Institut de veille sanitaire (InVS). Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. Les élèves de troisième ne bénéficient pas d'un examen médical systématique et ils sont donc examinés uniquement dans le cadre de l'enquête.

Surpoids et obésité

L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m². Contrairement aux adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'International Obesity Task Force (IOTF) et recommandés en France pour l'enfant. Le relevé de la taille et du poids est effectué par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale.

Santé bucco-dentaire

Un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

Problèmes respiratoires

Deux indicateurs sont considérés : la part d'adolescents qui ont déjà eu une crise d'asthme, et la part d'adolescents qui ont eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois, selon les déclarations de l'adolescent ou de ses parents.

Éducation prioritaire

L'éducation prioritaire est ici définie à partir du découpage en zones d'éducation prioritaire (ZEP) précédant la réforme de 2006. Pour la politique de l'éducation prioritaire depuis 1981, voir 2.15.

[1] L'état de santé des adolescents scolarisés en troisième

(France métropolitaine + DOM)

	Proportion d'élèves (%)		
	2001-2002	2003-2004	2008-2009
Enfants en situation de surcharge pondérale	16,4	17,4	17,6
Enfants souffrant d'obésité	3,5	4,4	3,9
Enfants ayant au moins deux dents cariées	nd	34,5	29,6
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	nd	4,8	4,7
Enfants équipés d'un appareil dentaire	nd	26,5	28,3
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	nd	13,4	15,7
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	nd	10,1	10,5
Enfants portant des lunettes	nd	27,8	28,2
Enfants non vaccinés contre la rougeole (2 doses) (1)	nd	34,3	16,1
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (3 ou 4 doses) (1)	nd	42,4	43,1

nd : non disponible.

(1) Données recueillies parmi les adolescents dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

[2] Surcharge pondérale, obésité et groupe socioprofessionnel des parents d'adolescents en troisième

(France métropolitaine + DOM)

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale		Obésité	
	2003-2004	2008-2009	2003-2004	2008-2009
Cadres, professions intellectuelles supérieures	11,0	12,5	1,9	2,3
Professions intermédiaires	15,1	14,3	3,5	2,1
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	21,1	19,2	5,1	3,9
Employés	18,9	19,9	5,2	5,0
Ouvriers	21,4	22,2	7,2	6,5
Inconnu	21,0	17,2	3,8	3,4
Ensemble	17,4	17,6	4,4	3,9

(1) Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. « Pour en savoir plus »). Ce mode de calcul diffère des précédentes éditions et les résultats ne peuvent donc pas être comparés entre eux.

[3] Les différences d'état de santé entre adolescents scolarisés en éducation prioritaire (1) et hors éducation prioritaire en troisième

(France métropolitaine + DOM)

	Proportion d'élèves (%)			
	2003-2004		2008-2009	
	en éducation prioritaire	hors éducation prioritaire	en éducation prioritaire	hors éducation prioritaire
Enfants en situation de surcharge pondérale	21,5	16,7	23,2	16,7
Enfants souffrant d'obésité	6,0	4,2	6,4	3,6
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	10,4	3,9	9,0	4,0
Enfants portant un appareil dentaire	16,0	28,2	21,0	29,4
Enfants portant des lunettes	23,8	28,4	23,3	28,9

(1) L'éducation prioritaire est ici définie à partir du découpage en zones d'éducation prioritaire (ZEP) précédant la réforme de 2006.

Lecture - En 2008-2009, 23,2 % des élèves de troisième scolarisés dans un établissement en éducation prioritaire étaient en surcharge pondérale, contre 16,7 % hors éducation prioritaire.

5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution	152
5.2	Les apprentis par région et académie	154
5.3	Les apprentis par spécialité de formation	156
5.4	L'apprentissage dans le second cycle professionnel	158
5.5	Les origines scolaires des apprentis du second degré	160
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	162
5.7	Les apprentis et les CFA en 2013-2014	164

Présentation

Après un gain de 10 000 apprentis entre 2010-2011 et 2011-2012, le nombre d'apprentis stagne entre 2011-2012 et 2012-2013. Les effectifs d'apprentis s'élevaient en 2012-2013 à 438 100 contre 436 300 l'année précédente, soit une progression de 0,4 % [1].

Le niveau V accueille près d'un apprenti sur deux (42,4 %) et 94,0 % des jeunes de ce niveau préparent un CAP. Le niveau IV forme 26,7 % des apprentis, répartis entre le baccalauréat professionnel (62 900 apprentis) et le brevet professionnel (44 800). L'enseignement supérieur en comptabilité 30,9 % ; près de la moitié suit une formation en BTS.

Les évolutions d'effectifs sont très différentes selon le niveau du diplôme préparé. La réforme de la voie professionnelle, mise en place à la rentrée 2009 pour l'apprentissage, a supprimé le BEP (niveau V) au profit du baccalauréat professionnel en 3 ans (niveau IV). En 2012-2013, le niveau V est en recul de 1,9 % lié à la disparition des apprentis préparant un BEP, mais aussi à la baisse de ceux préparant un CAP ; le niveau IV décroît également (- 5,6 %) avec une baisse des apprentis en baccalauréat professionnel et en brevet professionnel (respectivement - 8,4 % et - 3,2 % par rapport à l'année précédente). Les niveaux du supérieur augmentent de 10,2 % par rapport à 2011 : + 12,0 % pour le BTS et + 8,6 % pour les autres diplômes du supérieur. Les formations du supérieur, autres que le BTS, accueillaient 4 % des apprentis il y a quinze ans, contre près de 17 % en 2012. Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage. Elles ne représentent que 32 % des effectifs [2]. Cette proportion reste relativement stable d'une année à l'autre. À chaque niveau de formation, elle varie en fonction de l'importance des spécialités des services : de 26 % au niveau V à 45 % au niveau II.

Parmi l'ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans (âges théoriques des apprentis), 5,2 % suivent une formation en apprentissage. Liés au développement de l'apprentissage dans le supérieur, les taux de scolarisation en apprentissage augmentent entre 2011 et 2012 pour les âges supérieurs à 19 ans [3].

Les centres de formation d'apprentis sont gérés pour l'essentiel par des organismes privés (49,9 %), des chambres de métiers ou de commerce et d'industrie (26,9 %), des établissements d'enseignement (16,4 % en lycées, universités, sections d'apprentissage) [4].

Définitions

Apprentis

Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un CFA. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

Centres de formation d'apprentis (CFA)

Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou par le ministère en charge de l'agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes pour une durée de cinq ans renouvelable. Ainsi, les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent (voir tableau 4).

Préapprentis

Sous statut scolaire, les élèves suivent leur formation dans des classes préparatoires à l'apprentissage dont l'appellation a évolué dans le temps : classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (Clipa), dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (Dima). Ces classes peuvent aussi être implantées en collège ou en lycée.

Niveau V - Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

Niveau IV - Préparation d'un diplôme de second cycle long, type baccalauréat ou brevet professionnel.

Niveau III - Préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

Niveaux II et I - Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3.

Taux de scolarisation en apprentissage

Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

Pour en savoir plus

- Note d'Information 13.22.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

[1] Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013
CAP	188 070	183 997	175 002	179 940	183 038	177 578	177 290	176 956	177 298	174 740
BEP	36 129	52 974	46 554	48 254	48 604	45 600	22 539	4 320	1 763	-
Autres diplômes de niveau V	7 936	8 362	7 057	7 197	7 652	8 481	9 938	10 581	10 499	11 135
Total Niveau V	232 135	245 333	228 613	235 391	239 294	231 659	209 767	191 857	189 560	185 875
BP	21 299	31 195	40 544	42 367	43 402	44 185	46 485	47 778	46 250	44 751
Bac professionnel	15 632	33 404	39 820	42 709	44 995	46 884	57 638	67 020	68 636	62 875
Autres diplômes de niveau IV	4 396	4 756	6 245	6 875	7 356	7 401	7 777	8 220	9 002	9 271
Total Niveau IV	41 327	69 355	86 609	91 951	95 753	98 470	111 900	123 018	123 888	116 897
BTS	12 539	27 800	35 345	40 611	45 000	47 249	48 093	49 965	55 136	61 769
Autres diplômes de niveau III	2 734	7 753	8 888	9 705	10 577	11 323	11 439	12 109	12 057	13 099
Total Niveau III	15 273	35 553	44 233	50 316	55 577	58 572	59 532	62 074	67 193	74 868
Licence	56	692	5 392	7 129	8 580	9 983	10 663	11 943	13 515	14 522
Master	-	-	2 999	4 639	5 992	7 023	8 083	9 522	11 194	12 676
Diplôme d'ingénieur	1 734	4 644	7 153	7 891	9 147	10 279	11 489	12 706	14 083	15 856
Autres diplômes de niveaux I et II	2 987	10 297	10 860	10 492	10 819	11 664	13 308	15 160	16 901	17 449
Total Niveaux I et II	4 777	15 633	26 404	30 151	34 538	38 949	43 543	49 331	55 693	60 503
Total apprentis	293 512	365 874	385 859	407 809	425 162	427 650	424 742	426 280	436 334	438 143
Préapprentissage	10 409	10 184	9 718	9 936	8 547	7 583	7 344	7 243	6 919	6 670
Total apprentis + préapprentissage	303 921	376 058	395 577	417 745	433 709	435 233	432 086	433 523	443 253	444 813

[2] Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Cursus 1 an	Total	Part des filles (%)
Niveau V	91 010	81 188	587	13 090	185 875	26
Niveau IV	41 276	50 880	21 399	3 342	116 897	34
Niveau III	38 070	33 689	968	2 141	74 868	39
Niveau II	2 067	2 829	1 112	16 313	22 321	45
Niveau I	12 373	11 148	5 972	8 644	(1) 38 182	37
Total	184 796	179 734	30 038	43 530	438 143	32

(1) Cet effectif inclut 45 apprentis en 4^e année d'apprentissage.

[3] Taux de scolarisation en apprentissage (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Âge	Effectifs d'apprentis 2012	Taux de scolarisation en apprentissage	
		2012	2011
15 ans ou moins	16 489	2,1	2,1
16 ans	55 086	6,8	7,1
17 ans	65 619	8,2	8,1
18 ans	60 224	7,7	7,7
19 ans	55 381	7,1	7,3
20 ans	51 990	6,5	6,4
21 ans	43 059	5,4	5,2
22 ans	34 514	4,3	4,1
23 ans	24 610	3,1	2,9
24 ans	15 699	2,0	1,8
25 ans	9 143	1,2	1,1
26 ans ou plus	6 062	ns	ns

ns : non significatif.

Lecture - En 2012, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 17 ans, 8,2 % suivent une formation en apprentissage.

[4] Répartition des apprentis par niveau selon l'organisme gestionnaire en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	V	IV	III	II	I	Total
Association mixte consulaire	9 314	3 111	1 373	172	389	14 359
Chambre d'agriculture	266	320	267	-	-	853
Chambre de commerce et d'industrie	13 295	12 407	12 825	3 834	5 388	47 749
Chambre des métiers	48 489	19 246	2 469	71	-	70 275
CFA résultant d'une convention nationale	341	90	40	12	-	483
Association, organisme pro, entreprise, groupement	84 009	55 292	37 528	13 416	28 275	218 520
Collectivités locales et territoriales	5 035	2 386	222	-	-	7 643
EPLFPA (1)	9 825	9 880	5 619	271	170	25 765
Établissement de formation ou recherche	37	441	1 866	3 061	2 811	8 216
Établissement public local enseignement	10 452	9 053	7 894	1 037	470	28 906
Établissement scolaire privé sous contrat	2 627	2 050	1 872	167	86	6 802
Section d'apprentissage	303	712	864	15	393	2 287
Groupement d'intérêt public	1 882	1 909	2 029	265	200	6 285
Total	185 875	116 897	74 868	22 321	38 182	438 143

(1) Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

Présentation

La répartition géographique de l'apprentissage, qui est liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales. La concentration des effectifs dans certaines régions ne reflète pas pour autant l'importance que revêt l'apprentissage dans le système de formation professionnelle des régions (voir 5.4).

Tous niveaux de formation confondus, l'apprentissage est fortement développé en termes d'effectifs dans les régions de l'Ouest, du Sud, du Sud-Ouest et en Île-de-France. Cette dernière région concentre 19,1 % de l'ensemble des apprentis de France [1]. Au niveau académique, Versailles et Nantes sont les académies qui en accueillent le plus grand nombre.

Bien que la tendance nationale soit à la stagnation de l'effectif global d'apprentis (+ 0,4 % par rapport à l'année précédente), les évolutions sont différentes selon les académies. En 2012, les académies de Lille, Versailles, Toulouse, Corse, Montpellier et Limoges connaissent une croissance de leurs effectifs comprise entre 2 % et 3,5 %. Les plus fortes hausses sont pour les DOM : Martinique (5,0 %), La Réunion (7,2 %), Guadeloupe (17,5 %) et Guyane (51,0 %). À l'inverse, les académies d'Amiens, Dijon et Aix-Marseille perdent des apprentis, avec des baisses comprises entre 2 % et 4,5 % et même 13,0 % pour Mayotte.

Par ailleurs, l'évolution du nombre d'apprentis est très différente selon les niveaux de formation : les niveaux IV et V perdent des apprentis (- 5,6 % et - 1,9 %), alors que les autres niveaux continuent d'en accueillir un nombre croissant. Au niveau V, les académies de Mayotte, Aix-Marseille, Amiens et Créteil enregistrent les baisses les plus importantes du nombre d'apprentis (respectivement - 13,7 %, - 8,8 %, - 6,8 % et - 5,3 %). Au niveau IV, les académies de Besançon, Dijon, Paris et Nantes enregistrent les plus fortes diminutions (respectivement - 12,2 %, - 12,0 %, - 9,6 % et - 9,1 %). Concernant l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, le nombre d'apprentis augmente dans toutes les académies entre 2011 et 2012.

Définitions

Niveau V

Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

Niveau IV

Préparation d'un diplôme de second cycle long, type baccalauréat ou brevet professionnel.

Niveau III

Préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

Niveaux II et I

Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

Pour en savoir plus

- Note d'Information 13.22.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

[1] Effectifs d'apprentis par niveau de formation en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Régions	Académies	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total	Rappel 2011-2012
Alsace	Strasbourg	6 667	4 035	2 880	953	976	15 511	15 484
Aquitaine	Bordeaux	9 318	4 891	2 477	680	1 310	18 676	18 518
Auvergne	Clermont-Ferrand	5 021	2 392	821	254	475	8 963	8 895
Basse-Normandie	Caen	5 562	3 265	1 137	210	536	10 710	10 883
Bourgogne	Dijon	5 750	2 999	1 509	149	370	10 777	11 218
Bretagne	Rennes	9 003	5 411	2 124	672	1 138	18 348	18 355
Centre	Orléans-Tours	9 480	5 624	3 493	687	868	20 152	20 338
Champagne-Ardenne	Reims	4 408	2 297	1 041	222	530	8 498	8 642
Corse	Corse	1 245	359	267	98	111	2 080	2 030
Franche-Comté	Besançon	4 280	2 935	2 261	377	375	10 228	10 349
Haute-Normandie	Rouen	6 834	3 597	2 049	559	901	13 940	13 865
Île-de-France	Créteil	7 573	6 018	4 862	2 579	3 459	24 491	24 416
	Paris	4 469	5 277	5 251	3 172	6 182	24 351	24 282
	Versailles	8 536	7 457	7 661	4 314	6 937	34 905	34 123
	Total Île-de-France	20 578	18 752	17 774	10 065	16 578	83 747	82 821
Languedoc-Roussillon	Montpellier	7 837	4 024	2 428	549	1 389	16 227	15 801
Limousin	Limoges	1 917	1 230	418	227	128	3 920	3 792
Lorraine	Nancy-Metz	7 150	4 613	3 391	724	624	16 502	16 485
Midi-Pyrénées	Toulouse	8 976	4 128	2 930	606	1 323	17 963	17 543
Nord-Pas-de-Calais	Lille	8 879	6 311	4 523	629	2 247	22 589	22 126
Pays de la Loire	Nantes	12 658	9 965	4 913	649	1 250	29 435	29 543
Picardie	Amiens	5 484	3 378	2 083	336	1 131	12 412	12 735
	Poitiers	6 541	4 166	2 610	461	823	14 601	14 400
	Aix-Marseille	8 657	5 269	2 787	583	1 176	18 472	19 293
	Nice	7 022	3 017	1 291	314	743	12 387	12 479
	Total PACA	15 679	8 286	4 078	897	1 919	30 859	31 772
Rhône-Alpes	Grenoble	9 504	5 857	3 323	707	939	20 330	20 208
	Lyon	8 559	6 291	4 669	1 265	2 124	22 908	22 594
	Total Rhône-Alpes	18 063	12 148	7 992	1 972	3 063	43 238	42 802
	France métropolitaine	181 330	114 806	73 199	21 976	38 065	429 376	428 397
Guadeloupe	Guadeloupe	1 073	216	352	58	23	1 722	1 465
Guyane	Guyane	423	52	227	-	-	702	465
Martinique	Martinique	610	533	296	138	22	1 599	1 523
Mayotte	Mayotte	234	33	-	-	-	267	307
La Réunion	La Réunion	2 205	1 257	794	149	72	4 477	4 177
	DOM	4 545	2 091	1 669	345	117	8 767	7 937
France métropolitaine + DOM		185 875	116 897	74 868	22 321	38 182	438 143	436 334

Présentation

En 2012-2013, l'apprentissage en France métropolitaine et dans les DOM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers les domaines de la production (59,0 %) [1]. Il y a un contraste entre le secondaire (niveaux IV et V), relevant majoritairement des domaines de la production (68,0 %), et le supérieur (niveaux I, II et III), relevant majoritairement de ceux des services (58,8 %).

Au niveau V, près de trois apprentis sur quatre préparent leur diplôme dans les domaines de la production. Les effectifs les plus importants se concentrent dans les spécialités du génie civil et de la construction, et dans celles des transformations.

Les domaines de la production concentrent également un grand nombre d'apprentis en formation de niveau IV (58,8 %).

Les apprentis suivant une formation de l'enseignement supérieur relèvent majoritairement des domaines des services (56,6 % pour le niveau III, 72,8 % pour le niveau II et 55,0 % pour le niveau I) et plus particulièrement dans celui des échanges et gestion (respectivement 36,2 %, 53,2 % et 39,2 %).

Tous niveaux confondus, les filles sont toujours minoritaires dans l'apprentissage (32,2 %). La part des filles reste la plus élevée au niveau II, mais augmente au niveau I (37,0 % en 2012-2013 contre 36,1 % en 2011-2012). Plus globalement, la part des filles à chaque niveau est liée à l'importance de l'offre de formation dans les spécialités des services.

Les domaines de la production sont à dominante fortement masculine (89,6 % sont des garçons). Les filles sont majoritaires en revanche dans les formations relevant des domaines « Services aux personnes » (77,3 %), « Matériaux souples » (70,6 %) et « Échanges et gestion » (59,4 %).

Définitions

Spécialités de formations

La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 17, dit des « domaines de spécialités ».

Niveau V

Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

Niveau IV

Préparation d'un diplôme de second cycle long, type baccalauréat ou brevet professionnel.

Niveau III

Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

Niveaux II et I

Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

Pour en savoir plus

- Note d'Information 13.22.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

[1] Effectifs d'apprentis par domaine de spécialités et niveau de formation en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Domaines de spécialités	Niveau V			Niveau IV			Niveau III		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	-	-	-	-	-	-	242	41,3	0,3
12 - Sciences humaines et droit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 - Lettres et arts	-	-	-	43	48,8	ε	24	54,2	ε
Domaines disciplinaires	-	-	-	43	48,8	ε	266	42,5	0,4
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	36	8,3	ε	464	10,1	0,4	7 810	5,4	10,4
21 - Agriculture, pêche, forêt	11 875	11,7	6,4	12 043	20,0	10,3	7 086	23,9	9,5
22 - Transformations	52 457	17,3	28,2	15 061	14,8	12,9	3 694	22,4	4,9
23 - Génie civil, constructions, bois	47 935	2,2	25,8	13 314	5,8	11,4	3 618	11,9	4,8
24 - Matériaux souples	666	64,1	0,4	213	78,9	0,2	118	93,2	0,2
25 - Mécanique, électricité, électronique	24 034	1,3	12,9	27 646	2,0	23,6	9 879	3,7	13,2
Domaines de la production	137 003	9,0	73,7	68 741	9,0	58,8	32 205	12,0	43,0
30 - Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	243	87,2	0,2	-	-	-
31 - Échanges et gestion	18 443	68,5	9,9	15 965	59,6	13,7	27 118	57,2	36,2
32 - Communication et information	542	28,6	0,3	2 462	56,6	2,1	6 614	53,0	8,8
33 - Services aux personnes	29 142	77,8	15,7	28 502	78,6	24,4	7 604	72,1	10,2
34 - Services à la collectivité	745	41,3	0,4	941	34,3	0,8	1 061	37,9	1,4
Domaines des services	48 872	73,2	26,3	48 113	70,3	41,2	42 397	58,7	56,6
Total	185 875	25,8	100,0	116 897	34,3	100,0	74 868	38,5	100,0

Domaines de spécialités	Niveau II			Niveau I			Ensemble		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	213	38,0	1,0	651	48,2	1,7	1 106	44,8	0,3
12 - Sciences humaines et droit	372	69,4	1,7	1 247	64,8	3,3	1 619	65,8	0,4
13 - Lettres et arts	16	75,0	0,1	145	82,8	0,4	228	72,8	0,1
Domaines disciplinaires	601	58,4	2,7	2 043	60,8	5,4	2 953	58,5	0,7
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	1 589	22,6	7,1	5 090	17,4	13,3	14 989	11,5	3,4
21 - Agriculture, pêche, forêt	432	33,1	1,9	769	52,5	2,0	32 205	18,8	7,4
22 - Transformations	1 961	44,0	8,8	1 861	35,7	4,9	75 034	18,2	17,1
23 - Génie civil, constructions, bois	589	14,6	2,6	1 776	17,5	4,7	67 232	4,0	15,3
24 - Matériaux souples	51	88,2	0,2	164	64,6	0,4	1 212	70,6	0,3
25 - Mécanique, électricité, électronique	841	6,4	3,8	5 476	10,6	14,3	67 876	2,8	15,5
Domaines de la production	5 463	28,4	24,5	15 136	19,5	39,6	258 548	10,4	59,0
30 - Spécialités plurivalentes des services	19	57,9	0,1	18	61,1	0,0	280	83,6	0,1
31 - Échanges et gestion	11 877	55,9	53,2	14 949	54,7	39,2	88 352	59,4	20,2
32 - Communication et information	3 048	25,5	13,7	4 561	20,1	11,9	17 227	39,2	3,9
33 - Services aux personnes	884	71,7	4,0	556	70,7	1,5	66 688	77,3	15,2
34 - Services à la collectivité	429	40,8	1,9	919	46,7	2,4	4 095	40,0	0,9
Domaines des services	16 257	50,7	72,8	21 003	47,3	55,0	176 642	63,8	40,3
Total	22 321	45,4	100,0	38 182	37,0	100,0	438 143	32,2	100,0

Lecture - 16 257 apprentis de niveau II préparent un diplôme dans le domaine des services. 50,7 % sont des filles. 72,8 % des apprentis de niveau II se forment dans les spécialités des services.

Présentation

Les formations du second cycle professionnel (principalement CAP pour le niveau V et brevet professionnel ou baccalauréat professionnel pour le niveau IV) sont accessibles par apprentissage (formation en CFA) ou par la voie scolaire (formation en lycée). L'apprentissage représente, en 2012, 28,7 % des formations du second degré professionnel (niveaux V et IV) avec de fortes disparités entre les deux niveaux : 56,5 % des effectifs de niveau V sont des apprentis, contre 16,1 % des effectifs de niveau IV [1]. Le poids de l'apprentissage dans les formations professionnelles du second degré varie faiblement entre 2011 et 2012 (+ 0,4 point), mais présente des évolutions différentes pour chacun des niveaux : + 5,3 points pour le niveau V et - 0,7 point pour le niveau IV.

À partir de la rentrée 2009, la réforme de la voie professionnelle de l'enseignement secondaire entraîne la disparition progressive du BEP (niveau V) au profit de la mise en place du baccalauréat professionnel en 3 ans (niveau IV). Cette réforme explique l'évolution récente de la part de l'apprentissage dans les effectifs de niveaux V et IV : hausse de la part des apprentis au niveau V (CAP essentiellement), baisse de leur part au niveau IV (baccalauréat professionnel essentiellement). Ces tendances résultent de la place respective qu'occupaient les CAP et les BEP dans les lycées et les CFA avant la réforme : prédominance des CAP dans les CFA, prédominance des BEP dans les lycées.

Le poids de l'apprentissage dans les formations du second degré professionnel est très variable selon les académies et les niveaux de formation [2]. La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit un engagement régional différent en matière de développement de l'apprentissage.

En France métropolitaine, son poids varie, pour le niveau V, de 42,0 % dans l'académie de Lille à 71,1 % dans l'académie de Nice et celle de Corse et, pour le niveau IV, de 11,8 % dans l'académie de Lille à 27,5 % dans l'académie de Paris. Dans les DOM, le poids de l'apprentissage est faible : 26,5 % pour le niveau V et 6,6 % pour le niveau IV.

Définitions

Statut scolaire

Pour le niveau V, élèves dans les établissements du second degré publics et privés préparant un CAP, une mention complémentaire ou un autre diplôme de ce niveau.

Pour le niveau IV, élèves préparant un baccalauréat professionnel, un brevet des métiers d'arts ou un autre diplôme de ce niveau.

Apprentis du second cycle professionnel

Jeunes âgés théoriquement de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, mention complémentaire ou autres diplômes de niveau V) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau IV (hors brevet de technicien)) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier associant formation en entreprise et enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa).
Situation au 31 décembre de l'année scolaire.
Systèmes d'information Scolarité et SAFRAN.

Pour en savoir plus

- Note d'Information 13.22.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

[1] Évolution du poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011)

	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013
Niveau V	28,8	27,6	28,4	29,0	31,3	39,0	46,4	51,2	56,5
Niveau IV	26,6	28,8	29,2	29,8	25,3	19,4	17,5	16,8	16,1
Ensemble	28,3	27,9	28,6	29,2	29,2	28,9	28,2	28,3	28,7

[2] Poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel par région et académie en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Régions	Académies	Effectifs du second cycle professionnel				Poids de l'apprentissage (%) (1)		
		Statut scolaire		Statut apprenti		Niveau V	Niveau IV	Ensemble
		Niveau V (2)	Niveau IV (3)	Niveau V	Niveau IV			
Alsace	Strasbourg	3 719	14 606	6 667	4 035	64,2	21,6	36,9
Aquitaine	Bordeaux	6 698	29 192	9 318	4 891	58,2	14,4	28,4
Auvergne	Clermont-Ferrand	2 886	11 906	5 021	2 392	63,5	16,7	33,4
Basse-Normandie	Caen	3 554	15 284	5 562	3 265	61,0	17,6	31,9
Bourgogne	Dijon	3 298	15 362	5 750	2 999	63,5	16,3	31,9
Bretagne	Rennes	6 544	32 888	9 003	5 411	57,9	14,1	26,8
Centre	Orléans-Tours	4 267	21 650	9 480	5 624	69,0	20,6	36,8
Champagne-Ardenne	Reims	3 245	13 697	4 408	2 297	57,6	14,4	28,4
Corse	Corse	506	2 028	1 245	359	71,1	15,0	38,8
Franche-Comté	Besançon	2 639	12 237	4 280	2 935	61,9	19,3	32,7
Haute-Normandie	Rouen	4 128	17 483	6 834	3 587	62,3	17,0	32,5
Île-de-France	Créteil	6 955	39 647	7 573	6 018	52,1	13,2	22,6
	Paris	3 810	13 479	4 469	5 124	54,0	27,5	35,7
	Versailles	8 078	41 348	8 536	7 457	51,4	15,3	24,4
	Total Île-de-France	18 843	94 474	20 578	18 599	52,2	16,4	25,7
Languedoc-Roussillon	Montpellier	5 510	25 921	7 837	4 024	58,7	13,4	27,4
Limousin	Limoges	1 596	6 533	1 917	1 230	54,6	15,8	27,9
Lorraine	Nancy-Metz	4 268	23 933	7 150	4 613	62,6	16,2	29,4
Midi-Pyrénées	Toulouse	5 060	26 883	8 976	4 112	63,9	13,3	29,1
Nord-Pas-de-Calais	Lille	12 252	47 081	8 879	6 311	42,0	11,8	20,4
Pays de la Loire	Nantes	7 271	34 794	12 658	9 965	63,5	22,3	35,0
Picardie	Amiens	5 247	20 784	5 484	3 378	51,1	14,0	25,4
Poitou-Charentes	Poitiers	3 504	16 047	6 541	4 142	65,1	20,5	35,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	7 986	25 361	8 657	5 228	52,0	17,1	29,4
	Nice	2 852	15 906	7 022	3 017	71,1	15,9	34,9
	Total PACA	10 838	41 267	15 679	8 245	59,1	16,7	31,5
Rhône-Alpes	Grenoble	7 484	28 922	9 504	5 826	55,9	16,8	29,6
	Lyon	6 957	26 234	8 559	6 289	55,2	19,3	30,9
	Total Rhône-Alpes	14 441	55 156	18 063	12 115	55,6	18,0	30,2
	France métropolitaine	130 314	579 206	181 330	114 529	58,2	16,5	29,4
Guadeloupe	Guadeloupe	1 958	6 575	1 073	216	35,4	3,2	13,1
Guyane	Guyane	2 214	3 739	423	52	16,0	1,4	7,4
Martinique	Martinique	1 595	5 385	610	533	27,7	9,0	14,1
Mayotte	Mayotte	1 724	2 375	234	33	12,0	1,4	6,1
La Réunion	La Réunion	5 096	11 738	2 205	1 257	30,2	9,7	17,1
	DOM	12 587	29 812	4 545	2 091	26,5	6,6	13,5
	France métropolitaine + DOM	142 901	609 018	185 875	116 620	56,5	16,1	28,7

(1) Apprentis/ensemble du second cycle professionnel (%).

(2) Niveau V statut scolaire : CAP, mention complémentaire et autres diplômes de ce niveau.

(3) Niveau IV statut scolaire : bac pro, BMA (brevet des métiers d'art) et autres diplômes de ce niveau.

Présentation

En 2012-2013, 62,4 % des apprentis inscrits en première année d'apprentissage de niveau IV ou V arrivent de la voie scolaire (formation en collège ou lycée), 23,6 % étaient déjà apprentis l'année précédente, 8,6 % étaient dans une autre situation (emploi par exemple) [1]. La proportion des apprentis en provenance de la voie scolaire diminue (63,2 % en 2011) au profit des entrées en provenance de l'apprentissage (23,1 % en 2011).

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (principalement CAP), près des trois quarts arrivent de la voie scolaire (71,7 %), majoritairement après une classe de troisième (43,2 %). En 2012, le nombre d'apprentis venant de cinquième, quatrième ou de l'enseignement spécial stagne et atteint 4,7 %.

En ce qui concerne les apprentis inscrits en formation de niveau IV, près de la moitié d'entre eux (44,5 %) suivaient déjà une formation en apprentissage l'année précédente, 40,5 % suivaient une formation de niveau V par apprentissage. Ceci montre que l'apprentissage est une filière professionnelle à part entière associant emploi et formation, aux côtés des filières sous statut scolaire. Les effectifs d'apprentis de niveau IV originaires de troisième stagnent en 2012 (13,6 %) après une forte progression entre 2008 et 2011 (de 0,9 % à 13,3 %). Les apprentis venant du second cycle professionnel sous statut scolaire stagnent également en 2012, 16,1 %, après une baisse importante entre 2008 et 2011 (de 30,7 % à 16,2 %). Cela s'explique par la mise en place de la réforme de la voie professionnelle qui a créé le baccalauréat professionnel en 3 ans, diplôme de niveau IV qui recrute les sortants de troisième.

Définitions

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

CFA

Centre de formation d'apprentis.

Préapprentissage

Formations sous statut scolaire dans les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (Clipa), dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (Dima).

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

Pour en savoir plus

- Note d'Information 13.22.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

[1] Origine des apprentis de première année en 2012-2013 (cursus 2 et 3 ans)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Origine (année 2011-2012)		Année 2012-2013					
		Niveau V		Niveau IV		Total	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Scolaires	5 ^e , 4 ^e , enseignement spécial	4 322	4,7	169	0,4	4 491	3,4
	3 ^e	39 357	43,2	5 603	13,6	44 960	34,0
	Préapprentissage	4 133	4,5	197	0,5	4 330	3,3
	2 nd cycle pro	10 462	11,5	6 642	16,1	17 104	12,9
	2 nd cycle GT	6 455	7,1	3 741	9,1	10 196	7,7
	Autres scolaires	26	ε	-	-	26	ε
	Supérieur	543	0,6	929	2,3	1 472	1,1
Total scolaires		65 298	71,7	17 281	41,9	82 579	62,4
Apprentis	Niveau V	11 244	12,4	16 712	40,5	27 956	21,1
	Niveau IV	1 449	1,6	1 560	3,8	3 009	2,3
	Niveau III	89	0,1	81	0,2	170	0,1
	Niveaux I et II	48	0,1	31	0,1	79	0,1
	Total apprentis		12 830	14,1	18 384	44,5	31 214
Ni scolaire, ni apprenti		7 554	8,3	3 825	9,3	11 379	8,6
Origine inconnue		5 328	5,9	1 786	4,3	7 114	5,4
Ensemble		91 010	100,0	41 276	100,0	132 286	100,0

Lecture - 44,5 % des apprentis de première année de niveau IV étaient l'année précédente en apprentissage.

Présentation

Poursuivant la tendance observée depuis 1993, l'apprentissage continue de se développer dans l'enseignement supérieur [1]. En 2012, 135 400 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage, soit une hausse de 10,2 % par rapport à l'année précédente. Le niveau III représente 55,3 % des apprentis du supérieur, le niveau II 16,5 % et le niveau I 28,2 %. Tous les niveaux enregistrent une augmentation par rapport à 2011 : 11,4 % pour le niveau III, 2,6 % pour le niveau II et 12,5 % pour le niveau I.

Le BTS occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe 45,6 % des apprentis du supérieur. Les effectifs d'apprentis en BTS continuent leur progression entamée en 2011 (+ 12,0 % par rapport à 2011) après une période de stagnation entre 2008 et 2010.

Les effectifs d'apprentis préparant un DUT augmentent (+ 2,7 %) et atteignent 5 900 jeunes en 2012.

Quant aux effectifs d'apprentis préparant une licence ou un master professionnels, ils sont toujours en progression.

15 900 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 14 100 l'an passé), principalement dans les spécialités de la mécanique, des technologies industrielles, de l'électricité et de l'électronique, spécialités à faible taux de féminisation (13,2 % de filles contre 16,7 % pour l'ensemble des formations d'ingénieurs).

Les autres effectifs se répartissent entre des diplômes très variés, essentiellement dans le secteur des échanges et de la gestion, du commerce, de la vente et de la comptabilité, gestion.

49,1 % des jeunes inscrits en première année de niveau III par apprentissage sont issus d'une terminale de lycée ; la part de ceux venant de terminale professionnelle gagne 4,6 points par rapport à 2011, celle des autres terminales diminue (- 1,1 point pour les terminales générales et - 0,5 point pour les terminales technologiques). Ils sont peu nombreux (8,0 % en 2012) à intégrer une formation de niveau III par apprentissage après un parcours dans un autre cursus du supérieur. En 2012, le nombre de jeunes inscrits dans ce niveau de formation, et qui étaient déjà apprentis l'an passé, est de 20,3 % [2].

29,2 % des jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage poursuivaient des études en IUT sous statut étudiant l'année précédente, 23,7 % suivaient déjà une formation par apprentissage [3].

26,8 % des apprentis en première année de niveau I ou II (hors ingénieurs) étaient déjà sous ce statut l'année précédente, et ils sont 26,4 % à venir d'un BTS ou d'un DUT sous statut étudiant [4].

Définitions

Champ

Centres de formation d'apprentis (CFA) de France métropolitaine et des DOM. Il n'y a pas d'apprentis dans l'enseignement supérieur à Mayotte.

Niveau III

Préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

Niveaux II et I

Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3.

BTS

Brevet de technicien supérieur.

DUT

Diplôme universitaire de technologie.

Licence

Les licences préparées en apprentissage sont essentiellement des licences professionnelles.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

Pour en savoir plus

- Note d'Information 13.22.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

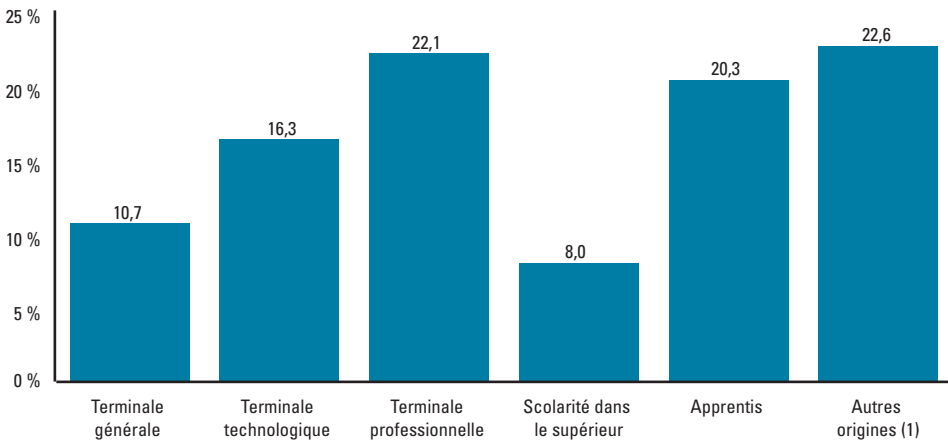
[1] Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011)

	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	Part des filles (%)
BTS/BTSA	12 539	27 800	35 345	40 611	45 000	47 249	48 093	49 965	55 136	61 769	36,6
DUT	2 067	4 285	4 717	5 157	5 552	5 795	5 390	5 548	5 731	5 887	38,6
Autres niveau III	667	3 468	4 171	4 548	5 025	5 528	6 049	6 561	6 326	7 212	55,3
Total niveau III	15 273	35 553	44 233	50 316	55 577	58 572	59 532	62 074	67 193	74 868	38,5
Licence	56	692	5 392	7 129	8 580	9 983	10 663	11 943	13 515	14 522	43,8
Maîtrise	577	1 837	1 489	861	339	-	-	-	-	-	-
Autres niveau II	2 196	6 919	8 182	8 471	8 279	6 038	6 724	7 246	8 247	7 799	48,4
Total niveau II	2 829	9 448	15 063	16 461	17 198	16 021	17 387	19 189	21 762	22 321	45,5
Diplômes ingénieurs	1 734	4 644	7 153	7 891	9 147	10 279	11 489	12 706	14 083	15 856	16,7
DESS	193	1 162	411	-	-	-	-	-	-	-	-
Master	-	-	2 999	4 639	5 992	7 023	8 083	9 522	11 194	12 676	54,2
Autres niveau I	21	379	778	1 160	2 201	5 626	6 584	7 914	8 654	9 650	47,7
Total niveau I	1 948	6 185	11 341	13 690	17 340	22 928	26 156	30 142	33 931	38 182	37,0
Ensemble	20 050	51 186	70 637	80 467	90 115	97 521	103 075	111 405	122 886	135 371	39,2

[2] Origine des apprentis de première année de niveau III en 2012-2013 (%)

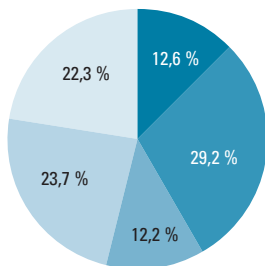
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



(1) Stage, emploi, chômage... + origine inconnue (8,6 %).

[3] Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

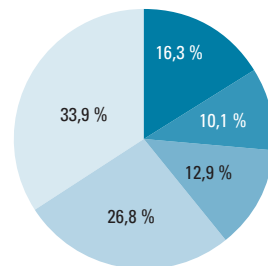


(1) Stage, emploi, chômage... + origine inconnue (15,5 %).

[4] Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

- BTS hors apprentissage
- DUT hors apprentissage
- Autre scolarité supérieure
- Apprentissage
- Autres origines (1)



(1) Stage, emploi, chômage... + origine inconnue (25,8 %).

Présentation

Selon les résultats provisoires pour l'année scolaire 2013-2014, 432 400 jeunes sont inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA) de France métropolitaine et des DOM. 426 600 sont apprentis (98,7 %) et 5 800 sont préapprentis (1,7 % en Dima) [1].

Le nombre total d'apprentis est en baisse dans les CFA et les SA : - 2,6 % par rapport à 2012. Les établissements sous contrôle pédagogique du ministère en charge de l'agriculture en accueillent 35 300, soit - 1,2 %. Ceux sous contrôle pédagogique des autres ministères accueillent 390 500 apprentis, soit 2,8 % de moins qu'en 2012.

Tous ministères confondus, les formations de niveau V accueillent près de la moitié des apprentis (175 500 apprentis, soit 41,1 % de l'effectif total d'apprentis) [2]. 96,6 % des jeunes de ce niveau préparent un CAP ou une certification. Les formations de niveau IV accueillent 112 200 apprentis (26,3 %), répartis presque à part égale entre le baccalauréat professionnel et le BP. Au niveau III, 74 400 jeunes suivent une formation par la voie de l'apprentissage (17,4 %), la formation la plus fréquente étant le BTS (61 200). Ils sont 22 900 au niveau II (5,4 %) parmi lesquels 15 500 préparent une licence. 41 600 apprentis préparent un diplôme de niveau I (9,8 %), les diplômés d'ingénieur et les masters accueillant respectivement 17 700 et 17 900 apprentis.

Les évolutions d'effectifs par rapport à 2012-2013 sont très différentes selon le niveau du diplôme préparé. En 2013-2014, le niveau V et le niveau IV sont en recul respectivement de 5,6 % et 4,0 %.

Le niveau III stagne cette année grâce à la croissance du nombre d'apprentis préparant un DUT. Les niveaux II et I augmentent avec une progression de 6,4 % pour la licence, de 11,7 % pour le diplôme d'ingénieur et de 41,3 % pour le master.

Cette année, les effectifs d'apprentis croissent seulement dans trois académies (La Réunion, Guyane et Nice). Dans six académies (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Martinique, Montpellier et Toulouse) les effectifs stagnent. Dans les vingt-deux autres, le nombre d'apprentis diminue ; parmi ces académies, cinq enregistrent une baisse supérieure à 5 % (Paris, Nantes, Dijon, Aix-Marseille et Guadeloupe).

Les fortes évolutions des académies de Nice et d'Aix-Marseille s'expliquent par le déménagement d'un CFA de taille importante d'une académie à l'autre.

Les apprentis sont accueillis dans 1 013 CFA et SA, dont 851 sous la tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 137 du ministère en charge de l'agriculture [3].

Définitions

Champ de l'enquête

Ensemble des personnes inscrites (apprentis et pré-apprentis) dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA), y compris les CFA « agriculture ».

Apprentis

Voir « Définitions » en 5.1.

Préapprentis

Voir « Définitions » en 5.1.

CFA

Centre de formation d'apprentis.

SA

Section d'apprentissage d'un lycée ou d'une université.

CAP (A)

Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BP (A) - Brevet professionnel (agricole).

MC - Mention complémentaire.

BTS (A)

Brevet de technicien supérieur (agricole).

DUT

Diplôme universitaire de technologie.

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête n° 10 (enquête rapide sur les effectifs en CFA et sections d'apprentissage – résultats provisoires au 31 décembre 2013) et Sifa (Système d'information sur la formation des apprentis) au 31 décembre 2012.

[1] Effectifs dans les centres de formation d'apprentis et les sections d'apprentissage par région et académie en 2013-2014 (résultats provisoires) (1)

Régions	Académies	CFA/SA hors agriculture		CFA/SA agricoles		Effectifs totaux	dont apprentis
		Apprentis	Préapprentissage	Apprentis	Préapprentissage		
Alsace	Strasbourg	14 354	239	903	31	15 527	15 257
Aquitaine	Bordeaux	16 720	243	2 192	152	19 307	18 912
Auvergne	Clermont-Ferrand	7 953	43	938	31	8 965	8 891
Basse-Normandie	Caen	9 113	-	1 371	-	10 484	10 484
Bourgogne	Dijon	8 728	182	1 356	53	10 319	10 084
Bretagne	Rennes	16 180	134	1 797	31	18 142	17 977
Centre	Orléans-Tours	17 644	244	1 598	66	19 552	19 242
Champagne-Ardenne	Reims	7 593	185	749	49	8 576	8 342
Corse	Corse	1 892	-	101	-	1 993	1 993
Franche-Comté	Besançon	8 424	136	1 368	64	9 992	9 792
Haute-Normandie	Rouen	12 098	157	1 241	28	13 524	13 339
Île-de-France	Paris	26 038	178	76	-	26 292	26 114
	Créteil	20 818	240	464	11	21 533	21 282
	Versailles	32 870	588	1 223	74	34 755	34 093
	Total Île-de-France	79 726	1 006	1 763	85	82 580	81 489
Languedoc-Roussillon	Montpellier	15 024	63	1 250	-	16 337	16 274
Limousin	Limoges	3 241	114	509	-	3 864	3 750
Lorraine	Nancy-Metz	14 425	324	1 637	103	16 489	16 062
Midi-Pyrénées	Toulouse	16 434	550	1 509	77	18 570	17 943
Nord-Pas-de-Calais	Lille	20 111	-	2 283	-	22 394	22 394
Pays de la Loire	Nantes	25 085	-	2 762	-	27 847	27 847
Picardie	Amiens	10 595	455	1 426	92	12 568	12 021
Poitou-Charentes	Poitiers	12 319	146	1 748	-	14 213	14 067
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	18 150	-	413	-	18 563	18 563
	Nice	8 714	-	2 376	-	11 090	11 090
	Total PACA	26 864	-	2 789	-	29 653	29 653
Rhône-Alpes	Grenoble	14 039	124	-	-	14 163	14 039
	Lyon	24 916	325	3 274	11	28 526	28 190
	Total Rhône-Alpes	38 955	449	3 274	11	42 689	42 229
France métropolitaine		383 478	4 670	34 564	873	423 585	418 042
Guadeloupe	Guadeloupe	1 256	85	107	-	1 448	1 363
Guyane	Guyane	685	-	63	-	748	748
Martinique	Martinique	1 484	109	129	14	1 736	1 613
Mayotte	Mayotte	252	85	-	-	337	252
La Réunion	La Réunion	4 192	-	402	-	4 594	4 594
DOM		7 869	279	701	14	8 863	8 570
France métropolitaine + DOM		391 347	4 949	35 265	887	432 448	426 612

(1) Résultats de l'enquête rapide au 31 décembre 2013.

[2] Effectifs d'apprentis en CFA et SA par niveau et diplôme

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	2012-2013 (1)	2013-2014 (2)	Évolution (%)
CAP + certifications	180 316	169 570	-6,0
Mentions complémentaires	5 559	5 919	6,5
Niveau V	185 875	175 489	-5,6
BP + certifications	54 022	53 103	-1,7
Bac pro	62 875	59 122	-6,0
Niveau IV	116 897	112 225	-4,0
BTS	61 769	61 175	-1,0
DUT + certifications	13 099	13 242	1,1
Niveau III	74 868	74 417	-0,6
Licence	14 522	15 452	6,4
Autres	7 799	7 406	-5,0
Niveau II	22 321	22 858	2,4
Ingénieur	15 856	17 719	11,7
Master	12 676	17 917	41,3
Autres	9 650	5 987	-38,0
Niveau I	38 182	41 623	9,0
Total	438 143	426 612	-2,6

(1) Résultats issus de Sifa au 31/12/2012.

(2) Résultats provisoires issus de l'enquête rapide au 31/12/2013.

[3] Répartition des CFA et SA selon le ministère de tutelle en 2013-2014

En charge de	Nombre de CFA/SA
Éducation nationale/enseignement supérieur	851
Agriculture	137
Santé	20
Autres	5
Total	1 013

6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	168
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	170
6.3	Les étudiants dans les formations scientifiques	172
6.4	Les étudiants des universités	174
6.5	Les nouveaux entrants à l'université	176
6.6	La population universitaire par établissement et académie	178
6.7	Les étudiants préparant un DUT	180
6.8	Les étudiants des filières d'ingénieurs	182
6.9	Les écoles de commerce, gestion et vente	184
6.10	Les classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]	186
6.11	Les sections de techniciens supérieurs [et assimilés]	188
6.12	Les sections de techniciens supérieurs [et assimilés] par spécialité	190
6.13	Les femmes dans l'enseignement supérieur	192
6.14	L'origine sociale des étudiants français	194
6.15	Les étudiants de nationalité étrangère dans l'enseignement supérieur	196
6.16	Les étudiants de nationalité étrangère dans l'enseignement supérieur par nationalité	198
6.17	Les étudiants de nationalité étrangère dans les universités	200
6.18	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur [1]	202
6.19	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur [2]	204
6.20	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire : provenance et devenir un an après	206
6.21	Le devenir des bacheliers 2008 : situation à la rentrée 2008	208
6.22	Les bacheliers 2008 entrés à l'université après le bac : situation à la rentrée 2012	210
6.23	Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur hors universités : situation à la rentrée 2012	212
6.24	Les stages effectués dans les universités	214

Présentation

À la rentrée 2013, 2 429 900 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM, soit une hausse de 1,8 % par rapport à la rentrée 2012 (+ 43 000 étudiants) [1]. Les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en France ont ainsi augmenté pour la cinquième année consécutive. Les étudiants n'ont jamais été aussi nombreux en France. Entre 2012 et 2013, le nombre d'étudiants étrangers augmente de 2,2 %. Contrairement à l'année précédente, en 2013, les étrangers contribuent à l'évolution du nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur.

L'enseignement privé (443 600 étudiants, soit 18,3 % des effectifs du supérieur) poursuit son essor à la rentrée 2013 avec une hausse de 1,7 % après 3,3 % en 2012, 2,7 % en 2011, 2,5 % en 2010 et 8,0 % en 2009. Sa croissance est plus rapide que celle de l'enseignement public, dont le nombre d'étudiants augmente de 1,4 % entre 2012 et 2013. Depuis 1998, les inscriptions dans l'enseignement privé ont augmenté de 75,6 %, soit 191 000 étudiants supplémentaires. Dans le même temps, elles n'ont augmenté que de 6,0 % dans l'enseignement public [2].

En 2013, le nombre d'étudiants à l'université augmente de 2,5 % (voir « Définitions »). La Paces, première année commune aux études de santé contribue à cette augmentation (+ 4,5 % d'étudiants par rapport à 2012). Le nombre d'étudiants préparant un DUT augmente légèrement (+ 1,0 %) après les baisses de 0,4 % en 2012, 0,6 % en 2011 et 1,4 % en 2010.

Le nombre d'étudiants progresse de 0,5 % en STS et 1,6 % en CPGE. Entre 2012 et 2013, les inscriptions dans les formations d'ingénieurs ont augmenté de 2,2 %. Depuis les années 1990, elles ont connu une progression importante (+ 138 % entre 1990 et 2013). À la rentrée 2013, le nombre d'étudiants augmente dans les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité (+ 2,4 %). Comme les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce et de gestion ont connu un essor important depuis les années 1990 (+ 197 % entre 1990 et 2013).

Définitions

Champ

Étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Universités

Depuis 2011, l'université de Lorraine (regroupant les universités de Metz, Nancy I et II et l'INP de Lorraine) est devenue un grand établissement. Ses effectifs sont comptabilisés avec ceux des universités.

Autres établissements d'enseignement universitaires

Regroupent les établissements privés de type universitaire et les « grands établissements », qui délivrent un enseignement de type universitaire : Paris-Dauphine, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Institut d'études politiques de Paris (IEP), École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), Observatoire de Paris, École pratique des hautes études (EPHE), Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.

Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)

Établissements responsables de la formation des futurs enseignants du premier degré et du second degré. Entre 2008 et 2010, les IUFM de France métropolitaine et des DOM ont été intégrés dans une université de rattachement. Depuis 2010, les étudiants préparant un concours d'enseignement primaire ou secondaire doivent désormais s'inscrire en master à l'université et les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés dans les effectifs étudiants.

Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé)

Créées par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013, elles forment les futurs enseignants de la maternelle au supérieur à compter de la rentrée 2013. Elles sont rattachées aux universités.

CPGE, STS, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité

Voir « Définitions » en 6.2.

 Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7178.

[1] Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2013-2014 (en milliers)

(France métropolitaine + DOM)

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	DUT	BTS et assimilés	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total
Lycées					231,6	81,2	14,5	327,2
<i>dont privé</i>					60,9	11,4	4,8	77,2
Universités (2)	993,1	176,6	25,7	115,8		2,2	186,1	1 499,6
Autres établissements d'enseignement universitaires (3)	27,5	1,3					32,4	61,3
<i>dont privé</i>	17,0	1,3					17,1	35,5
Écoles normales supérieures							5,2	5,2
Écoles d'ingénieurs	8,0		111,6			7,8	5,1	132,5
<i>dont privé</i>	0,5		40,3			4,9	1,2	46,9
Écoles de commerce, gestion et comptabilité					2,6		134,2	136,8
<i>dont privé</i>					2,6		134,2	136,8
Écoles juridiques et administratives							8,8	8,8
<i>dont privé</i>							4,5	4,5
Écoles de journalisme et écoles littéraires							8,3	8,3
<i>dont privé</i>							8,3	8,3
Écoles paramédicales hors université (4)		100,7						100,7
<i>dont privé</i>		24,3						24,3
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)							32,2	32,2
<i>dont privé</i>							31,3	31,3
Écoles supérieures artistiques et culturelles					1,3		47,1	48,4
<i>dont privé</i>					1,3		29,8	31,1
Écoles d'architecture							19,0	19,0
<i>dont privé</i>							1,0	1,0
Écoles vétérinaires							2,6	2,6
Autres écoles de spécialités diverses					19,5	2,3	25,5	47,3
<i>dont privé</i>					19,4	2,3	25,2	46,9
Total	1 028,6	278,7	137,3	115,8	255,0	93,5	521,0	2 429,9
<i>dont privé</i>	17,5	25,6	40,3	-	84,3	18,5	265,2	443,6

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 10 799 étudiants en 2013.

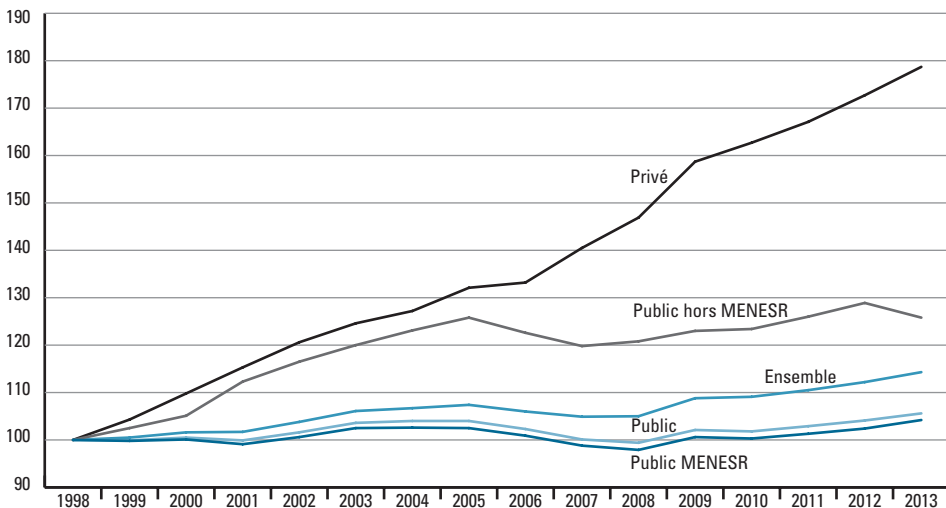
(2) Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011.

(3) Établissements privés de type universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.

(4) Données provisoires en 2013-2014 pour les formations paramédicales et sociales (reconduction des données 2012-2013).

[2] Évolution des enseignements supérieurs privé et public depuis 1998 (base 100)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)



Présentation

En 2013, 27 % des effectifs étudiants se concentrent en Île-de-France. Les principales académies de province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse et Nantes, qui accueillent, à elles quatre, 24 % des effectifs totaux ; les plus petites sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui regroupent 3 % des effectifs totaux [1]. Les effectifs augmentent par rapport à 2012 dans presque toutes les académies. En France métropolitaine, ils croissent de façon importante dans les académies de Reims (+ 4,3 %) et de Corse (+ 4,2 %). Ils augmentent de 3,3 % dans les DOM.

Dans les DOM et en Corse, l'offre de formation est très différente de celle du reste du territoire : essentiellement des formations courtes (DUT, STS).

L'académie de Paris reçoit un grand nombre d'étudiants (14 % des effectifs) et propose une offre de formation très diversifiée. Seuls 51 % des étudiants parisiens sont inscrits à l'université (contre 62 % pour la moyenne métropolitaine) et 6 % sont inscrits dans une filière courte (contre 15 %). En revanche, l'enseignement privé, les écoles de commerce ainsi que les CPGE y sont plus fortement présents.

Dans les académies de Limoges, Créteil, Nancy-Metz, Montpellier et Strasbourg, plus des deux tiers des étudiants sont inscrits à l'université. Les écoles de commerce et l'enseignement privé y sont peu représentés.

Dans les académies de Poitiers, Bordeaux, Grenoble, Clermont-Ferrand, Caen, Aix-Marseille, Orléans-Tours et Dijon, la proportion d'étudiants inscrits à l'université est supérieure à la moyenne. Les filières courtes y sont également surreprésentées.

Les académies qui proposent l'offre de formation la plus proche de la moyenne nationale sont les académies de Rennes, Toulouse, Nantes, Lyon et Lille. La part de l'enseignement privé y est importante.

C'est dans les académies d'Amiens et de Besançon que la part des étudiants inscrits en formation d'ingénieurs est la plus élevée. Ces deux académies ont par ailleurs une forte proportion de leurs étudiants inscrits dans une filière courte et une faible part de l'université.

Dans les académies de Reims, Rouen, Nice et Versailles, la part des écoles de commerce est élevée. L'académie de Versailles, deuxième académie en termes d'effectifs, est celle qui compte le plus d'élèves ingénieurs. Le profil de l'académie de Versailles est opposé à celui de l'académie de Créteil : le poids de l'université est plus fort à Créteil qu'à Versailles ; au contraire, la part des écoles de commerce et des CPGE est forte à Versailles.

Définitions

Champ

Voir « Définitions » en 6.1.

Localisation des établissements

À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit par des transferts d'effectifs d'une académie à l'autre (en particulier à l'intérieur de l'Île-de-France et entre la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique), et explique les différences d'effectifs pour certaines académies entre ceux présentés ici et ceux affichés en 6.5.

Universités

Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile également le CUFR d'Albi et celui de Mayotte ouvert en 2012. Voir « Définitions » en 6.4.

Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Voir « Définitions » en 6.10.

Sections de techniciens supérieurs (STS)

Le diplôme des métiers d'art (DMA) et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA) sont classés en « autres écoles et formations ».

Écoles d'ingénieurs

Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses ici ; par contre, elles ne sont pas prises en compte dans les effectifs affichés en 6.8.

Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité

Sont présentes dans ce groupe toutes les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, reconnues ou non. Sont pris en compte la formation initiale, la formation continue et l'apprentissage (cf. fiche 6.9).

Autres écoles et formations

Autres établissements d'enseignement universitaires, formations comptables, écoles normales supérieures, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées.

[1] Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM)

Académies	Universités		STS	CPGE	Formations d'ingénieurs (2)	Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité (hors STS)	Autres écoles et formations (3)	Ensemble (4)	Évolution 2013/2012 (%)
	Total (1)	dont préparation DUT							
Aix-Marseille	67 282	4 141	11 473	3 377	3 396	6 147	11 519	102 228	0,0
Amiens	24 003	3 112	6 480	1 153	5 357	902	6 908	44 803	0,8
Besançon	20 174	2 477	4 721	973	3 043	467	3 576	32 819	0,7
Bordeaux	73 306	5 220	12 829	3 144	4 428	9 844	12 106	115 223	3,2
Caen	24 215	2 896	5 084	1 272	1 504	1 543	4 057	37 336	0,8
Clermont-Ferrand	30 403	2 557	5 279	1 353	2 223	1 715	5 274	45 211	-0,8
Corse	3 970	441	562	108	62	17	586	5 243	4,2
Créteil	90 729	8 610	13 454	3 643	9 494	1 196	16 689	134 185	0,7
Dijon	26 882	2 623	5 732	1 801	1 793	2 028	4 873	42 293	1,2
Grenoble	55 743	7 062	10 753	2 470	5 394	4 976	8 451	86 549	2,3
Lille	100 170	7 437	19 175	5 434	9 823	9 427	23 552	164 991	0,9
Limoges	14 898	1 647	3 366	568	1 103	141	2 481	22 042	2,5
Lyon	106 399	7 333	12 702	6 034	12 516	8 882	27 557	173 126	1,5
Montpellier	72 719	3 708	11 524	2 475	3 047	3 957	9 007	101 729	2,8
Nancy-Metz	52 359	5 249	8 983	2 407	6 683	1 918	8 562	76 342	0,8
Nantes	67 067	5 501	16 565	4 129	8 915	5 437	21 511	122 085	3,5
Nice	35 215	3 590	6 061	2 433	1 776	5 341	5 474	55 105	2,8
Orléans-Tours	37 695	4 445	8 249	2 227	2 683	1 474	6 390	57 135	0,6
Paris	171 165	2 064	17 867	14 849	8 060	29 139	94 804	335 025	2,3
Poitiers	30 718	3 087	5 784	1 148	2 130	3 515	3 998	46 954	2,4
Reims	22 531	3 059	5 568	1 217	2 490	5 749	4 540	41 794	4,3
Rennes	73 719	6 499	14 748	3 954	8 092	4 022	14 864	118 278	1,9
Rouen	33 427	4 199	6 419	1 305	4 333	5 707	5 584	56 336	3,1
Strasbourg	52 403	3 929	6 714	2 473	3 644	521	6 888	70 901	1,5
Toulouse	78 718	6 663	12 197	3 789	10 018	5 364	15 441	125 419	2,9
Versailles	106 913	7 144	14 114	8 203	15 110	14 466	17 796	175 861	0,7
France métropolitaine	1 472 823	114 693	246 403	81 939	137 117	133 895	342 488	2 389 013	1,8
Guadeloupe	6 303	186	1 916	451	18	-	712	9 382	2,8
Guyane	2 527	254	529	70	-	-	236	3 362	-2,1
Martinique	4 406	91	2 396	393	-	132	829	8 156	4,2
Mayotte	719	-	290	-	-	-	69	1 078	10,9
La Réunion	12 837	556	3 433	667	170	150	1 779	18 866	3,4
DOM	26 792	1 087	8 564	1 581	188	282	3 625	40 844	3,3
France métropolitaine + DOM	1 499 615	115 780	254 967	83 520	137 305	134 177	346 113	2 429 857	1,8

(1) Y compris Lorraine.

(2) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir la rubrique « Définitions ».

(3) Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes, formations comptables, écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles. Pour les formations paramédicales et sociales, données 2012.

(4) Sans double compte des formations d'ingénieurs et des CPGE dispensées à l'université.

Présentation

Le poids des formations scientifiques dans l'ensemble de l'enseignement supérieur a gagné plus de deux points en neuf ans pour atteindre 33,0 % en 2013. De 2004 à 2010, leur part a augmenté chaque année et est passée de 30,7 % à 33,2 %. Depuis 2004, le nombre d'étudiants en formations scientifiques a progressé plus rapidement que celui de l'ensemble de l'enseignement supérieur (+ 14,8 %, contre + 7,1 %) [1]. Cette hausse est particulièrement soutenue en 2006 et en 2007 (environ + 0,5 point chaque année). Depuis 2011, la part des étudiants en formations scientifiques est stable.

Si la part des étudiants scientifiques dans l'enseignement supérieur a progressé depuis 2004, cela tient pour beaucoup aux formations de santé à l'université. Ces dernières, qui concentrent, en 2013, 27,0 % des étudiants scientifiques, ont vu leurs effectifs croître de 30,1 % en neuf ans. Hors formations de santé, le poids des formations scientifiques a faiblement augmenté depuis 2004 (23,4 % à 24,1 %) ; leur progression sur les neuf ans (+ 10,1 %) est légèrement supérieure celle de l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Les effectifs dans les formations universitaires scientifiques hors santé ont très peu augmenté depuis 2004. Ils augmentent de 2,7 % entre 2012 et 2013 : faible progression des sciences de la vie et des sciences fondamentales, mais développement des « plurisciences ». Les effectifs d'étudiants préparant un DUT du secteur de la production (y compris informatique) progressent sur l'ensemble de la période (malgré une forte érosion entre 2010 et 2013) pour atteindre 56 700 étudiants en 2013.

Le nombre d'étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (CPGE) augmente cette année de 1,4 %. Au final, le poids des CPGE dans le total des formations scientifiques (6,4 % en 2013) a quasiment stagné depuis 2004. En neuf ans, les effectifs se sont fortement accrus dans les formations d'ingénieurs (+ 43,7 %).

En 2013, la part des étudiants en formations scientifiques dans les établissements publics relevant du ministère en charge de l'enseignement supérieur (88,1 %) est identique à celle de 2012, mais en légère diminution par rapport à 2011. Celle du secteur privé (8,9 % en 2013) augmente légèrement, mais de façon continue depuis 2004.

Définitions

Universités

Voir « Définitions » en 6.4.

Diplômes universitaires de technologie (DUT)

Voir « Définitions » en 6.7.

Sections de techniciens supérieurs (STS), classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Voir « Définitions » en 6.11 et 6.10.

Écoles d'ingénieurs

Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses ici ; par contre, elles ne sont pas prises en compte dans les effectifs affichés en 6.8.

 Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7178.

[1] Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques depuis la rentrée 2004

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	2004 (1)	2008	2009	2010 (2)	2011 (3)	2012	2013	Poids en 2013 dans le total des formations scientifiques (%)	Évolution 2013/2004 (%)
Université	485 857	490 206	506 917	517 662	525 547	527 142	540 501	67,5	11,2
Université (formations scientifiques + ingénieurs)	264 171	239 869	247 980	257 758	262 358	260 508	267 434	33,4	1,2
Sciences fondamentales et applications	174 760	148 203	152 926	158 310	163 520	161 173	163 885	20,5	-6,2
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	73 791	69 282	71 709	73 783	73 515	74 520	75 154	9,4	1,8
Plurisciences	15 620	22 384	23 345	25 665	25 323	24 815	28 395	3,5	81,8
Université (santé)	166 320	193 154	201 078	202 916	206 951	210 600	216 357	27,0	30,1
Médecine, odontologie	138 532	161 933	170 228	125 134	128 826	131 858	135 372	16,9	ns
Pharmacie	27 788	31 221	30 850	22 796	23 280	23 024	22 746	2,8	ns
Plurisanté (Paces)				54 986	54 845	55 718	58 239	7,3	ns
DUT production (4)	55 366	57 183	57 859	56 988	56 238	56 034	56 710	7,1	2,4
Autres établissements (5)	3 366	3 941	3 338	3 041	3 857	4 722	5 444	0,7	61,7
Écoles d'ingénieurs (6)	92 201	119 922	126 570	131 535	125 268	129 924	132 503	16,5	43,7
Publique MENESR	43 246	63 295	67 952	70 532	60 439	61 751	63 126	7,9	46,0
Publique hors MENESR	18 561	18 609	18 936	19 561	21 429	22 876	22 496	2,8	21,2
Privée	30 394	38 018	39 682	41 442	43 400	45 297	46 881	5,9	54,2
CPGE scientifique	45 947	48 731	49 326	49 053	49 747	50 479	51 202	6,4	11,4
Publique MENESR	39 013	41 455	41 928	41 501	41 635	42 222	42 444	5,3	8,8
Publique hors MENESR	846	779	815	822	1 391	1 398	1 474	0,2	74,2
Privée	6 088	6 497	6 583	6 730	6 721	6 859	7 284	0,9	19,6
STS production	70 322	66 803	68 479	68 363	68 728	71 677	71 593	8,9	1,8
Publique MENESR	58 599	55 240	56 237	56 285	56 458	58 530	58 580	7,3	0,0
Privée	11 723	11 563	12 242	12 078	12 270	13 147	13 013	1,6	11,0
Total formations scientifiques	697 693	729 603	754 630	769 654	773 147	783 944	801 243	100,0	14,8
<i>dont formations scientifiques hors santé</i>	<i>531 373</i>	<i>536 449</i>	<i>553 552</i>	<i>566 738</i>	<i>566 196</i>	<i>573 344</i>	<i>584 886</i>	<i>73,0</i>	<i>10,1</i>
Total enseignement supérieur	2 269 797	2 234 162	2 314 032	2 319 627	2 350 866	2 386 975	2 429 857		7,1
Poids des formations scientifiques	30,7	32,7	32,6	33,2	32,9	32,8	33,0		
Poids des formations scientifiques hors santé	23,4	24,0	23,9	24,4	24,1	24,0	24,1		
Poids du public dans total des formations scientifiques	92,8	92,0	91,9	91,8	91,6	91,3	91,1		
Poids du public MENESR dans total des formations scientifiques	90,0	89,3	89,3	89,2	88,7	88,1	88,1		

(1) Année de passage de Paris-Dauphine du champ des universités à celui des autres établissements d'enseignement universitaire.

(2) Les disciplines générales des universités intègrent les étudiants précédemment inscrits dans les IUUFM.

(3) En 2011, l'université de Lorraine a été créée par fusion des universités de Metz et de Nancy I et II, ainsi que de l'INPL. L'université de Lorraine est comptabilisée avec les universités. Mayotte est devenu un DOM.

(4) Y compris informatique.

(5) Autres établissements d'enseignement universitaire, écoles juridiques et administratives.

(6) Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) et autres formations dispensées en école d'ingénieurs.

Présentation

Au 15 janvier 2014, 1 499 600 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer [1]. Les effectifs sont en hausse de 2,5 %, une hausse plus marquée que celle observée les deux années précédentes (+0,8 % en 2012-2013 et +0,8 % en 2011-2012) [2].

Les effectifs progressent dans les disciplines de santé de 1,8 % prolongeant l'augmentation de 1,7 % en 2012-2013 [1]. La Paces, première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique), mise en place à la rentrée 2010, contribue à cette augmentation : on dénombre 58 046 étudiants en Paces, soit une hausse de 4,5 % par rapport à la précédente rentrée (+4,0 % déjà en 2012-2013).

Les effectifs augmentent en cursus licence (+2,5 %) et en cursus master (+3,0 %) et diminuent en cursus doctorat (-1,3 %) [2]. Les effectifs en DUT augmentent de 1,0 %. Les inscriptions en licence générale ont augmenté de 2,9 % et de 1,1 % en licence professionnelle par rapport à 2012-2013. En cursus master, les inscriptions ont augmenté en master LMD (3,4 %), en formations d'ingénieurs (2,7 %) et en santé (2,3 %). Depuis 2004, les inscriptions en licence sont restées stables (+0,5 %), les inscriptions en master ont augmenté de 15,6 % et les inscriptions en doctorat (y compris HDR) ont diminué de 9 %.

Les femmes représentent 56,9 % de la population universitaire. Elles représentent 56,2 % des inscrits en cursus licence et sont également majoritaires en master (59,2 %). En revanche, elles restent minoritaires en doctorat (48,2 %). La répartition hommes/femmes demeure stable par rapport à 2012-2013. Elles sont toujours très majoritaires en langues (74,1 %), lettres et sciences du langage (70,0 %) et sciences humaines et sociales (68,0 %). Elles ne sont minoritaires qu'en sciences fondamentales et application, en plurisciences et en Staps.

Définitions

Champ - Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Les données et les évolutions portent sur le champ de l'ensemble des universités (71 universités) ainsi que sur l'Université de Lorraine, la COMUE de Paris-Est et la COMUE de Grenoble, le CUFR d'Albi et le CUFR de Mayotte depuis 2012.

L'université de Lorraine, devenue grand établissement en 2011-2012, est maintenue dans le champ « SISE-Universités », les formations qu'elle propose étant très majoritairement de nature universitaire. Elle comprend les formations de l'ex - Institut national polytechnique de Lorraine. En 2011-2012, l'université d'Aix-Marseille a été créée par fusion des universités d'Aix I, Aix II et Aix III. L'université de Bordeaux a été créée le 1^{er} janvier 2014 par fusion des universités Bordeaux I, Bordeaux II et Bordeaux IV.

Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation sont formellement mises en place le 1^{er} septembre 2013, succédant aux instituts universitaires de formation des maîtres.

Depuis 2008, les effectifs de 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont dorénavant plus comptabilisés dans le champ « Universités », de même que ceux de Paris-Dauphine (grand établissement) depuis 2004.

Formation licence-master-doctorat (LMD) - Voir 6.5.

DUT - Voir 6.7.

Pres - Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.

CUFR - Centre universitaire de formation et de recherche.

COMUE - Créées par la loi 2013-660 du 22 juillet 2013, les communautés d'universités et établissements sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, qui regroupent des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Espé - Créées par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) forment les futurs enseignants de la maternelle au supérieur à compter de la rentrée 2013. Ces nouvelles écoles organisent des formations du master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) dédié aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui intègrent les nouveaux concours de recrutement.

[1] Répartition des effectifs des universités françaises selon le cursus et la discipline en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM)

Disciplines	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble		
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% variation annuelle	Part des femmes (en %)
Droit, sciences politiques	124 145	76 775	7 487	208 407	0,9	64,5
Sciences économiques, gestion	130 402	63 708	3 544	197 654	1,1	52,7
AES	32 757	6 551	15	39 323	-1,6	59,4
Pluridroit, sciences économiques, AES	17	110	.	127	14,4	52,8
Lettres, sciences du langage	65 658	25 315	5 621	96 594	1,1	70,0
Langues	87 272	22 147	2 407	111 826	3,9	74,1
Sciences humaines et sociales	145 924	91 104	13 064	250 092	5,0	68,0
Plurilittres, langues, sciences humaines	2 332	4 510	58	6 900	-25,4	77,0
Sciences fondamentales et application	125 294	69 884	16 992	212 170	1,6	25,0
Sciences de la nature et de la vie	50 265	22 933	10 381	83 579	0,7	59,2
Staps	39 435	8 421	464	48 320	12,4	28,7
Plurisciences	25 564	2 667	164	28 395	14,4	44,6
Total disciplines générales	829 065	394 125	60 197	1 283 387	2,5	55,9
Médecine-odontologie	14 393	119 747	1 232	135 372	2,7	62,0
Pharmacie	417	22 051	278	22 746	-1,2	65,0
Plurisanté (1)	58 057	53	.	58 110	4,6	64,9
Total disciplines de santé (2)	72 867	141 851	1 510	216 228	2,8	63,1
Total	901 932	535 976	61 707	1 499 615	2,5	56,9
Répartition en %	60,1	35,7	4,1	100,0		

(1) La Paces est comptabilisée en plurisanté cursus licence.

(2) Sont incluses toutes les formations de santé : professions, DU, formations LMD, Paces, etc.

[2] Évolution en cursus des effectifs universitaires depuis 2004-2005

(France métropolitaine + DOM)

	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009 (1)	2009 2010 (2)	2010 2011	2011 2012 (3)	2012 2013	2013 2014	Évolution 2013/2012 (%)
Cursus Licence											
DUT	111 096	111 296	112 480	115 360	117 344	117 339	115 697	115 018	114 681	115 780	1,0
Paces	-	-	-	-	-	-	54 986	53 404	55 523	58 046	4,5
Professions de santé (hors Paces) (4)	50 821	56 179	60 169	61 898	61 635	63 568	5 620	7 934	6 443	6 804	5,6
Licence générale	485 613	635 877	613 240	579 354	559 053	571 816	585 433	593 052	598 671	616 180	2,9
Licence professionnelle	26 776	33 988	38 700	41 371	44 654	48 388	49 642	50 607	51 474	52 057	1,1
Autres formations	222 783	62 867	53 483	50 157	49 475	50 572	52 412	53 835	52 964	53 065	0,2
Total cursus licence	897 089	900 207	878 072	848 140	832 161	851 683	863 790	873 850	879 756	901 932	2,5
Cursus master											
Master LMD	161 974	259 129	263 356	259 979	260 260	277 338	312 119	305 863	306 077	316 578	3,4
formations d'ingénieur (5)	28 677	28 455	28 807	29 173	23 204	23 148	23 873	24 660	25 063	25 747	2,7
Professions de santé	81 830	84 265	88 725	92 234	96 128	100 643	104 087	104 149	109 259	111 778	2,3
Autres formations	191 203	84 625	75 134	70 958	131 853	130 056	72 410	78 292	80 062	81 873	2,3
Total cursus master	463 684	456 474	456 022	452 344	511 445	531 185	512 489	512 964	520 461	535 976	3,0
Cursus doctorat											
Doctorat LMD	66 007	67 274	67 133	65 409	64 432	64 021	63 291	62 466	61 163	60 335	-1,4
Autres formations	1 443	1 335	1 504	1 382	1 361	1 332	1 378	1 409	1 336	1 372	2,7
Total cursus doctorat	67 450	68 609	68 637	66 791	65 793	65 353	64 669	63 875	62 499	61 707	-1,3
Ensemble	1 428 223	1 425 290	1 402 731	1 367 275	1 407 906	1 448 221	1 440 948	1 450 689	1 462 716	1 499 615	2,5

(1) Dont 62 544 en IUFM (cursus master).

(2) Dont 58 518 en IUFM (cursus master).

(3) Données révisées par rapport à l'édition 2012, pour tenir compte de l'université de Lorraine (voir « Champ »).

(4) La Paces, première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique) a été mise en place à la rentrée 2010.

(5) Sont comptabilisés : les inscriptions en formations d'ingénieur classiques, spécialisées et en partenariat. Les cycles préparatoires intégrés ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieur, ils sont comptabilisés dans la rubrique « Autres formations ».

Présentation

Au 15 janvier 2014, 299 200 nouveaux entrants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer [1]. Un étudiant nouvel entrant est un étudiant s'inscrivant pour la première fois en première année de cursus licence, qu'il soit nouveau bachelier ou non. Le nombre de nouveaux entrants augmente depuis 3 ans, avec une forte hausse en 2013-2014 (+ 4,6 %).

Cette augmentation s'observe dans toutes les disciplines, à l'exception du droit et des sciences politiques (- 0,5 %). La hausse est forte en pluri-sciences (+ 17,5 %), en sciences et techniques des activités physiques et sportives (+ 15,5 %) et en santé (+ 7,8 %), plus modérée en administration économique et sociale (+ 2,8 %).

84 % des nouveaux entrants à l'université ont obtenu leur baccalauréat en 2013 [2]. Ces nouveaux bacheliers sont très majoritairement titulaires d'un baccalauréat général : c'est le cas de 79,2 % d'entre eux (+ 0,9 point par rapport à 2012-2013), 15,3 % ayant un baccalauréat technologique (+ 0,6 point) et 5,5 % un baccalauréat professionnel (- 1,5 point). Les bacheliers professionnels représentent un nouvel entrant sur dix en langues, en sciences humaines et sociales et en Staps, un sur cinq en AES.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de baisse globale du nombre de bacheliers à la session 2013 (- 5,4 %). Néanmoins, les bacheliers généraux, parmi lesquels se recrute la grande majorité des nouveaux bacheliers entrant à l'université, ont été plus nombreux à la session 2013 (+ 3,9 % par rapport à 2012), la baisse globale étant imputable au baccalauréat professionnel (- 16,6 % suite à la fin de la période transitoire de mise en place de la réforme de la voie professionnelle).

Au final, le nombre de nouveaux bacheliers s'inscrivant à l'université est en hausse de 4,6 % à la rentrée 2013, avec des évolutions contrastées selon les filières et les types de baccalauréat. Le nombre de nouveaux bacheliers technologiques entrant en IUT a fortement augmenté (+ 13,5 %), dans un contexte de mise en place de dispositions visant à leur ouvrir plus largement l'entrée en IUT. De même, les nouveaux bacheliers professionnels, dont on a facilité l'accès aux sections de techniciens supérieurs, sont un peu moins nombreux à s'être dirigés vers l'université. Quant aux nouveaux bacheliers généraux, ils ont plus que l'année précédente poursuivi leurs études à l'université.

Définitions

Champ

Voir en 6.4.

Formation licence-master-doctorat (LMD)

Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offrent des formations LMD :

- cursus licence. Il s'agit globalement des trois premières années d'études supérieures ;
- cursus master. Il s'agit globalement des formations amenant à un diplôme de niveau bac+4 ou bac+5 ;
- cursus doctorat. À vocation recherche, il conduit à la thèse.

Nouvel entrant

Un étudiant nouvel entrant est un étudiant s'inscrivant pour la première fois en première année de cursus licence (capacité en droit et DAEU non compris) dans une université française, qu'il soit nouveau bachelier ou non (étudiant étranger ou titulaire d'un titre admis nationalement en équivalence ou en dispense du baccalauréat ou bachelier des années antérieures n'ayant pas commencé d'études universitaires auparavant).

[1] Évolution des nouveaux entrants à l'université selon la discipline (1)

(France métropolitaine + DOM)

Disciplines	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Droit, sciences politiques	32 294	33 798	34 800	35 037	35 649	38 048	37 607	38 240	39 460	39 278	
Sciences économiques, gestion	34 851	35 998	36 023	37 377	37 322	37 505	35 913	37 393	38 243	39 151	
AES	12 329	11 078	10 244	9 596	10 152	11 356	10 269	11 195	10 996	10 380	
Lettres, sciences du langage	22 029	19 867	17 925	17 086	16 965	17 646	18 192	18 098	18 610	18 934	
Langues	28 874	29 071	28 945	27 194	25 988	27 279	27 500	27 719	28 337	29 823	
Sciences humaines et sociales	47 355	48 311	44 252	38 039	35 652	39 271	40 503	40 637	41 533	42 724	
Plurilittères, langues, sciences humaines	14	685	1 040	832	883	673	904	1 176	1 246	1 273	
Sciences fondamentales et application	42 844	39 534	39 375	36 099	35 661	36 752	36 723	36 074	35 588	37 501	
Sciences de la nature et de la vie	13 679	13 616	13 669	11 912	11 336	12 522	13 093	12 586	12 591	13 048	
Staps	11 224	9 927	8 649	7 229	7 831	9 428	10 761	12 733	13 502	15 594	
Plurisciences	7 589	9 942	9 662	10 597	9 905	10 048	9 831	9 852	9 872	11 600	
Médecine-odontologie	23 825	27 069	28 852	29 303	29 791	32 135	(2) 1 695	1 802	1 835	1 995	
Pharmacie	4 949	5 616	6 227	5 717	5 053	4 468	(2) 51	50	60	70	
Plurisanté							(2) 33 403	32 570	35 103	37 829	
Total	281 856	284 512	279 663	266 018	262 188	277 131	276 445	280 125	286 076	299 200	
Évolution (en %)		0,9	-1,7	-4,9	-1,4	5,7	-0,2	1,3	2,1	4,6	

(1) Pour en savoir plus sur les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie, voir 12.9.

(2) La Paces, première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique) a été mise en place à la rentrée 2010, les effectifs concernés sont classés en plurisanté ce qui explique le report des effectifs.

[2] Répartition des nouveaux entrants à l'université selon le type de diplôme et la série de baccalauréat en 2013-2014 (1)

(France métropolitaine + DOM)

Type de diplôme	Bac général				Bac technologique		Bac professionnel		Non-bacheliers	Ensemble	
	Littéraire	Écono- mique	Scienti- fique	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers		Effectifs	Part des femmes (%)
Licence LMD											
Droit sciences politiques	7 169	15 712	5 828	26 847	4 221	3 265	2 298	1 759	1 181	36 409	65,8
Sciences économiques, gestion	283	9 546	3 941	12 833	2 295	1 806	1 438	1 082	1 421	18 924	46,2
AES	268	3 768	485	4 127	2 500	1 938	1 994	1 566	405	9 420	57,5
Lettres sciences du langage	8 160	2 540	2 191	11 247	1 724	1 262	1 379	967	1 015	17 009	70,7
Langues	10 899	5 725	2 879	17 405	4 349	3 052	2 961	2 124	1 441	28 254	74,9
Sciences humaines et sociales	10 180	10 690	5 123	22 742	6 962	5 168	3 655	2 554	1 427	38 037	67,6
Plurilittères, langues, sciences humaines	249	163	102	489	28	20	22	18	10	574	78,2
Sciences fondamentales et application	31	739	9 699	9 634	1 408	1 107	572	420	1 012	13 461	26,5
Sciences de la nature et de la vie	58	266	6 905	6 710	1 612	1 354	206	148	232	9 279	63,4
Staps	452	3 659	5 950	9 509	3 391	2 968	1 636	1 312	80	15 168	25,2
Plurisciences	54	209	9 222	8 731	1 161	922	314	219	529	11 489	41,5
Paces	152	724	34 385	34 209	1 683	1 479	180	144	705	37 829	65,6
Profession de santé (hors Paces)	80	174	579	49	63	6	5	-	13	914	90,3
DUT	1 233	12 009	20 237	30 999	14 690	13 710	1 513	1 216	1 302	50 984	38,0
Ingénieurs (2)	-	19	401	372	25	19	2	-	60	507	25,0
Autres formations	381	1 241	2 389	3 086	835	402	397	180	5 699	10 942	62,0
Total	39 649	67 184	110 316	198 989	46 947	38 478	18 572	13 709	16 532	299 200	56,0

(1) Nouveaux entrants en première année de cursus licence.

(2) Sont comptabilisées : les inscriptions en formations d'ingénieur classiques, spécialisées et en partenariat. Les cycles préparatoires intégrés ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieur, ils sont comptabilisés dans la rubrique « Autres formations ».

Présentation

En 2013-2014, on compte 76 universités, dont l'université de Lorraine, les COMUE de Paris-Est et de Grenoble, et les CUFR d'Albi et de Mayotte. Le nombre d'étudiants dans les universités en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (IUT et écoles d'ingénieurs inclus) augmente pour la troisième année consécutive avec une forte hausse en 2013-2014 : + 2,5 % (+ 0,8 % en 2012-2013, + 0,7 % en 2011-2012 après - 0,5 % en 2010-2011 et + 2,8 % en 2009-2010).

En 2013-2014, les effectifs sont en hausse dans toutes les académies sauf une (Aix-Marseille) où ils stagnent. Dans sept académies (les académies de Reims, de la Corse, de La Réunion, de Nantes, de Nice, de Poitiers et de Rouen) cette hausse est supérieure à 4,0 %.

Le cursus licence englobe 60,2 % des étudiants sur l'ensemble du territoire. C'est à Paris que son poids est le plus faible (51,1 %). Dans les DOM, il atteint quasiment les 80 %.

Définitions

Champ

Voir 6.4.

Formation licence-master-doctorat (LMD)

Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offrent des formations LMD :

- cursus licence. Il s'agit globalement des trois premières années d'études supérieures ;
- cursus master. Il s'agit globalement des formations amenant à un diplôme de niveau bac+4 ou bac+5 ;
- cursus doctorat. À vocation recherche, il conduit à la thèse.

CUFR, Pres, COMUE, Espé

Voir 6.4.

Les inscriptions qui relèvent des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) sont comptabilisées au niveau de l'académie et non des établissements partenaires. Les évolutions par établissement n'ont donc pas été calculées dans la mesure où elles sont mécaniquement à la baisse, les inscrits dans les formations aux métiers de l'enseignement et du professorat qui relevaient auparavant des universités étant désormais comptabilisés dans les Espé.

Nouveaux entrants

Voir 6.5.

[1] Population universitaire par établissement et académie en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM)

Universités et académies	Effectifs Totaux	Évolution par rapport à 2012-2013 (%) (1)	Nouveaux entrants	Poids du cursus licence (%)	Universités et académies	Effectifs Totaux	Évolution par rapport à 2012-2013 (%) (1)	Nouveaux entrants	Poids du cursus licence (%)
Aix-Marseille	59 158		11 105	55,7	Lorraine	51 439		10 690	59,5
Avignon	6 524		1 869	80,1	Nancy-Metz (y c. Espé)	52 359	1,6	10 690	58,5
Aix-Marseille (y c. Espé (1))	67 282	-0,2	12 974	56,8	Angers	21 132		4 419	61,4
Amiens	23 509		5 774	67,3	Le Mans	10 323		2 629	73,4
Amiens (y c. Espé)	24 003	1,9	5 774	65,9	Nantes	34 337		7 623	60,5
Besançon	19 641		4 398	65,3	Nantes (y c. Espé)	67 067	5,2	14 671	61,6
Besançon (y c. Espé)	20 174	2,8	4 398	63,6	Nice	26 120		5 607	61,0
Bordeaux	46 459		8 853	52,1	Toulon	8 507		2 178	74,8
Bordeaux III	14 484		3 213	77,3	Nice (y c. Espé)	35 215	4,8	7 785	63,4
Pau	11 329		2 647	70,9	Orléans	14 153		3 580	72,6
Bordeaux (y c. Espé)	74 022	2,2	14 713	58,7	Tours	22 916		5 143	61,7
Caen	23 681		5 419	63,4	Orléans-Tours (y c. Espé)	37 695	2,0	8 723	64,7
Caen (y c. Espé)	24 215	1,8	5 419	62,0	Paris I	40 021		6 168	55,5
Clermont I	14 859		3 021	56,9	Paris II	16 526		2 280	47,3
Clermont II	15 112		3 217	67,0	Paris III	17 110		3 099	63,6
Clermont-Ferrand (y c. Espé)	30 403	2,3	6 238	61,1	Paris IV	20 630		3 756	55,6
Corse	3 824		847	72,8	Paris V	30 412		4 916	46,1
Corse (y c. Espé)	3 970	5,5	847	70,1	Paris VI	32 103		5 129	49,0
Marne-la-Vallée	10 639		2 135	69,6	Paris VII	24 443		3 485	45,8
Paris VIII	22 299		3 776	64,9	Paris (y c. Espé)	182 659	1,5	28 833	51,1
Paris XII	27 137		5 676	65,0	La Rochelle	7 331		1 654	74,1
Paris XIII	20 926		4 497	66,5	Poitiers	22 820		5 064	58,1
COMUE université Paris-Est (2)	1 382		-	-	Poitiers (y c. Espé)	30 718	4,2	6 718	60,9
Créteil (y c. Espé)	83 591	0,7	16 084	63,9	Reims	22 071		5 044	67,5
Dijon	26 326		5 657	60,5	Reims (y c. Espé)	22 531	6,1	5 044	66,1
Dijon (y c. Espé)	26 882	2,4	5 657	59,3	Brest	17 383		3 898	64,2
Chambéry	12 487		2 900	73,6	Bretagne Sud	8 590		1 745	73,5
Grenoble I	15 694		3 500	58,4	Rennes I	25 662		4 142	49,4
Grenoble II	17 559		3 615,0	64,3	Rennes II	20 632		5 000	75,6
Grenoble III	5 568		1 261	66,6	Rennes (y c. Espé)	73 700	2,7	14 785	62,1
COMUE université de Grenoble (2)	3 462		-	-	Le Havre	7 250		1 767	71,1
Grenoble (y c. Espé)	55 743	2,7	11 276	59,8	Rouen	25 450		5 859	65,0
Artois	10 956		2 617	72,0	Rouen (y c. Espé)	33 427	4,0	7 626	64,9
Lille I	20 125		3 629	60,9	Mulhouse	7 444		1 651	68,8
Lille II	27 911		5 562	46,4	Strasbourg	44 160		7 326	54,8
Lille III	18 660		4 358	76,4	Strasbourg (y c. Espé)	52 403	1,8	8 977	56,0
Littoral	10 071		2 339	73,4	CUFR d'Albi	3 575		1 063	88,1
Valenciennes	10 243		2 441	72,7	Toulouse I	20 543		3 573	57,5
Lille (y c. Espé)	100 170	2,8	20 946	62,1	Toulouse II	23 708		4 543	71,7
Limoges	14 607		3 086	64,9	Toulouse III	28 766		5 833	59,7
Limoges (y c. Espé)	14 898	3,7	3 086	63,7	Toulouse (y c. Espé)	78 002	3,1	15 012	63,0
Lyon I	33 585		5 761	49,4	Cergy Pontoise	14 036		3 033	66,3
Lyon II	28 667		5 186	61,8	Évry-Val d'Essonne	8 945		2 342	75,1
Lyon III	25 922		4 958	64,4	Paris X	32 381		6 092	64,6
St-Étienne	16 578		4 244	71,8	Paris XI	28 552		4 654	54,3
Lyon (y c. Espé)	106 399	2,3	20 149	59,1	Versailles-Saint-Quentin	16 925		3 354	56,9
Montpellier I	24 446		4 119	49,5	Versailles (y c. Espé)	102 576	3,3	19 475	60,5
Montpellier II	15 133		2 751	60,6	Total France métr. (y c. Espé)	1 472 823	2,5	290 886	59,9
Montpellier III	19 311		4 930	70,0	Antilles-Guyane	12 705		3 804	74,2
Nîmes	3 658		1 332	92,8	Mayotte	719		276	100,0
Perpignan	8 636		1 854	72,9	La Réunion	12 412		4 234	78,5
Montpellier (y c. Espé)	72 719	3,2	14 986	61,2	Total DOM (y c. Espé)	26 792	4,5	8 314	77,0
					France métr. + DOM (y c. Espé)	1 499 615	2,5	299 200	60,2

so = sans objet

(1) Créées par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) forment les futurs enseignants de la maternelle au supérieur à compter de la rentrée 2013. Ces nouvelles écoles organisent des formations du master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) dédié aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui préparent aux nouveaux concours de recrutement. Cette année dans SISE n'est considérée comme étant dans le contour des Espé que la 1^{re} année des masters MEEF. Les inscriptions dans les Espé ne sont diffusables qu'au niveau académique. Il n'est plus possible de faire des évolutions par établissements pour le cursus master et par extension sur les effectifs globaux, car tous les masters préparant aux concours d'enseignement n'étaient pas identifiés dans tous les établissements les années précédentes. Les évolutions restent cependant possibles par académies.

(2) Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur de Grenoble et Paris-Est sont devenus des COMUE (Communauté d'universités et établissements)

Présentation

En 2013-2014, 115 800 étudiants préparent un diplôme universitaire de technologie (DUT) en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Cette année, le nombre d'étudiants inscrits en DUT augmente de 1 %, hausse plus importante dans le secteur de la production (+ 1,4 %) que dans celui des services (+ 0,7 %).

Le nombre des nouveaux entrants en première année de préparation du DUT est en hausse cette année (+ 2,7 %). Parmi eux, le nombre de bacheliers technologiques a fortement crû (+ 12,5 %), alors même que le nombre de lauréats de la session 2013 était stable (- 0,2 %) : l'entrée en IUT a été plus largement ouverte que par le passé aux bacheliers technologiques. En conséquence, les bacheliers généraux, dont le nombre était pourtant en hausse à la session 2013 (+ 3,9 %), sont moins nombreux à entrer en IUT (- 0,5 %).

Au total, la part des bacheliers technologiques parmi les nouveaux entrants préparant un DUT en 2013 atteint 28,8 %, soit 2,5 points de plus par rapport à l'année précédente [2]. La part des bacheliers généraux perd 2 points pour atteindre 65,7 % en 2013, celle des bacheliers professionnels, très peu nombreux en IUT, perd un demi-point et atteint 3 %.

Globalement, les étudiants préparant un DUT se répartissent à 58,7 % dans le domaine des services et 41,3 % dans celui de la production [3]. Dans le secteur des services, près de 60 % des effectifs se concentrent dans deux spécialités : « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de commercialisation ».

Les femmes représentent 39,2 % de l'ensemble des effectifs préparant un DUT. Elles sont quasiment à parité avec les hommes dans le secteur des services (50,4 %), mais elles ne représentent que 23,4 % des effectifs du secteur de la production. Dans ce secteur, elles sont cependant majoritaires dans les spécialités « Chimie » (55 %) et « Génie biologique » (63 %). Globalement depuis 2003-2004, la proportion de femmes dans les spécialités du secteur « production » s'est accrue de 2,7 points et a baissé du même nombre de points dans le secteur « services ». La part des femmes dans l'ensemble des spécialités de DUT est relativement stable entre 2003 et 2013 (- 0,2 point).

Définitions

Champ

Sont recensés uniquement les étudiants inscrits en IUT en préparation du DUT. Ne sont plus mentionnés les effectifs inscrits en formations post-DUT et en licences professionnelles.

Les effectifs prennent en compte toutes les formes d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance...).

IUT

Les instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. 113 IUT fonctionnent à la rentrée 2013 en France métropolitaine et dans les DOM (il n'y a pas d'IUT à Mayotte).

Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT (formation d'un an à temps plein après deux années d'enseignement supérieur) et aux licences professionnelles.

Spécialités

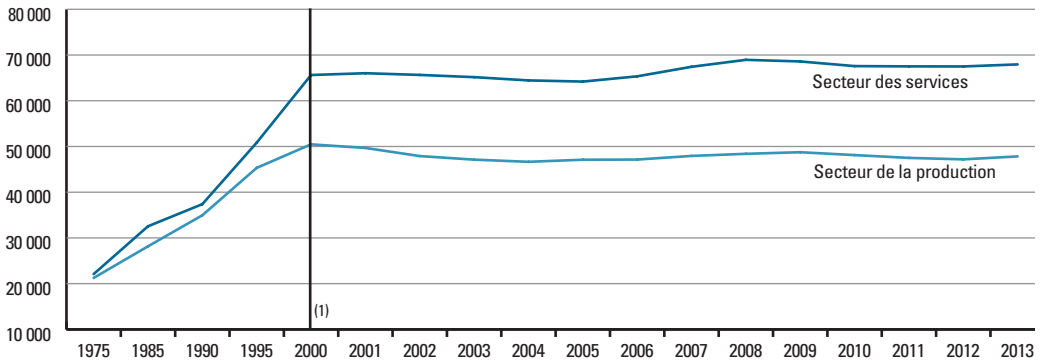
Les spécialités des diplômes universitaires de technologie sont définies dans le cadre de l'espace européen, notamment par l'arrêté du 10 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. L'enseignement dispensé est assuré dans 25 spécialités. En seconde année, le choix est encore plus large avec des options proposées dans certaines spécialités.

Nouveaux entrants

Voir « Définitions » en 6.5.

[1] Évolution du nombre d'étudiants préparant un DUT

(France métropolitaine + DOM)



(1) Les données avant 2000 ne sont pas annuelles.

[2] Origine scolaire des étudiants entrant en première année de DUT en 2013-2014 (%)

(France métropolitaine + DOM)

Domaines de spécialité	Bacs généraux				Bacs technologiques				Bacs pro	Autres origines (2)	Total	Effectifs d'entrants 2013-2014	Progression annuelle des entrants (%)
	S	ES	L	Total	STI2D (1)	STG	Autres	Total					
Production	62,5	1,5	0,1	64,1	23,3	0,7	5,7	29,7	2,4	3,8	100,0	21 446	3,2
Services	23,1	39,6	4,1	66,8	4,5	22,3	1,3	28,1	3,4	1,7	100,0	29 538	2,4
Total	39,7	23,6	2,4	65,7	12,4	13,2	3,2	28,8	3,0	2,6	100,0	50 984	2,7

(1) STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, STI pour les années antérieures à 2013.

(2) Capacité en droit, titre étranger admis nationalement en équivalence, titre français admis nationalement en dispense, promotion sociale, validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels, autres cas.

[3] Répartition des effectifs préparant un DUT en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM)

Spécialités	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Rappel 2012-2013 Effectifs
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile	5	14	19	73,7	55
Chimie	1 540	1 882	3 422	55,0	3 435
Génie biologique	2 423	4 139	6 562	63,1	6 595
Génie chimique - génie des procédés	648	465	1 113	41,8	1 147
Génie civil - construction durable (ex-génie civil)	4 227	820	5 047	16,2	5 098
Génie électrique et informatique industrielle	7 280	534	7 814	6,8	7 768
Génie industriel et maintenance	1 840	140	1 980	7,1	1 875
Génie mécanique et productique	6 613	524	7 137	7,3	6 848
Génie thermique et énergie	1 986	201	2 187	9,2	2 100
Hygiène, sécurité et environnement	1 325	538	1 863	28,9	1 872
Mesures physiques	3 760	788	4 548	17,3	4 433
Packaging, emballage et conditionnement (ex-génie du conditionnement et de l'emballage)	125	149	274	54,4	254
Qualité, logistique industrielle et organisation	1 501	542	2 043	26,5	1 946
Réseaux et télécommunications	2 544	263	2 807	9,4	2 712
Science et génie des matériaux	833	180	1 013	17,8	1 044
Total du secteur de la Production	36 650	11 179	47 829	23,4	47 182
Carrières juridiques	498	1 944	2 442	79,6	2 382
Carrières sociales	647	2 693	3 340	80,6	3 310
Gestion des entreprises et des administrations	8 960	11 116	20 076	55,4	20 154
Gestion administrative et commerciale des organisations (ex-gestion administrative et commerciale)	776	1 372	2 148	63,9	2 022
Gestion, logistique et transport	1 902	803	2 705	29,7	2 667
Information - communication	781	3 031	3 812	79,5	3 861
Informatique	8 193	688	8 881	7,7	8 581
Métiers du multimédia et de l'internet (ex-services et réseaux de communications)	2 351	1 176	3 527	33,3	3 432
Statistiques et informatique décisionnelle	743	365	1 108	32,9	1 083
Techniques de commercialisation	8 858	11 054	19 912	55,5	20 007
Total du secteur des services	33 709	34 242	67 951	50,4	67 499
Ensemble	70 359	45 421	115 780	39,2	114 681

Présentation

En 2013-2014, 126 500 étudiants suivent une formation d'ingénieurs, soit 1,7 % de plus par rapport à la rentrée précédente [1].

La plus forte augmentation du nombre d'étudiants inscrits provient cette année des écoles sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (+ 2,5 %), puis des écoles privées (+ 1,8 %). Quant aux écoles sous tutelle d'un ministère autre que celui de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, leur nombre d'étudiants diminue (- 1,7 %).

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche forme toujours plus de la moitié des futurs ingénieurs (près de six sur dix), 40 % de ces étudiants étant inscrits dans une école interne ou rattachée à une université [2]. Ce pourcentage est stable par rapport à l'année précédente.

À la rentrée 2013, dans les formations d'ingénieurs, le nombre de filles continue d'augmenter, mais de façon plus modérée (+ 2,2 %) et le taux de féminisation est stable par rapport à l'année précédente (28,2 % contre 28,1 % l'année dernière). La part des filles est très variable selon le type d'école.

La proportion de filles à l'Ensam augmente cette année, avec 14,2 % de filles (soit + 0,7 point par rapport à 2012). Cette école reste la moins féminisée de toutes, à l'inverse des écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture qui accueillent davantage de filles que de garçons (67 %, en baisse de 0,9 point).

Le flux de nouveaux inscrits poursuit sa hausse cette année avec 43 000 nouveaux inscrits, soit 2,8 % de plus qu'en 2012 [3]. Cette hausse est plus marquée pour les écoles privées (+ 3,6 %). Elle est plus modérée dans les écoles relevant des autres ministères (+ 2,9 %) et dans celles relevant du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche (+ 2,4 %).

La voie d'intégration la plus fréquente reste celle des classes préparatoires aux grandes écoles avec 39,6 % des élèves intégrant une formation d'ingénieur, malgré une baisse de 0,2 point. En 2013, les admissions à la suite d'un baccalauréat augmentent (28,5 % des nouveaux inscrits, en hausse de 0,4 point), alors que celles consécutives à un DUT ou un BTS stagnent (13,4 % des entrants en 2013 comme en 2012).

Définitions

Champ

Étudiants inscrits dans un cycle ingénieur ou ingénieur spécialisé, d'une école habilitée à délivrer un diplôme reconnu, quel que soit le régime d'inscription.

Écoles d'ingénieurs

Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Établissements de France métropolitaine et des DOM (il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte). Les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine – devenue grand établissement en 2011 – ont été maintenues dans les effectifs des écoles internes universitaires.

Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)

Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) ont été créées spécialement pour rapprocher les écoles du monde du travail. Les FIP accueillent des étudiants titulaires d'un Bac+2 pour des cursus de trois ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Les diplômes obtenus dans le cadre d'une FIP sont reconnus par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les étudiants inscrits dans ces formations ne figurent pas dans le tableau.

Insa

Instituts nationaux de sciences appliquées.

Ensam

École nationale supérieure des arts et métiers.

[1] Évolution des effectifs des formations d'ingénieurs (1) (France métropolitaine + DOM) (2)

Types d'écoles	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2005 2006	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	Évolution 2013/2012 (%)
Écoles sous tutelle du MENESR	20 650	34 475	52 537	59 503	64 993	67 353	68 808	69 690	71 437	2,5
Écoles internes ou rattachées aux universités (3)	nd	12 234	19 887	23 419	24 062	24 657	28 144	28 332	28 400	0,2
Autres écoles du MENESR	nd	22 241	32 650	36 084	40 931	42 696	40 664	41 358	43 037	4,1
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	8 127	10 865	14 670	16 607	16 447	17 643	18 147	19 074	18 750	-1,7
Agriculture, pêche	2 506	3 078	4 010	4 386	4 791	4 637	4 823	4 606	4 678	1,6
Défense	2 347	3 238	3 803	4 009	4 080	4 186	4 091	4 639	4 288	-7,6
Industrie	1 083	1 571	3 201	3 818	3 228	4 226	4 456	4 658	4 304	-7,6
Mer							175	376	348	-7,4
Télécommunications	666	1 302	1 760	2 076	1 990	2 013	2 000	1 996	2 046	2,5
Équipement, transport, logement	1 246	1 338	1 509	1 537	1 610	1 808	1 828	1 826	1 838	0,7
Santé	25	18	8	27	21	23	18		14	
Économie et Finances				294	220	211	225	436	646	48,2
Ville de Paris	254	320	379	460	507	539	531	537	588	9,5
Écoles privées	8 490	14 002	22 106	25 268	30 226	32 586	34 616	35 684	36 319	1,8
Ensemble des formations d'ingénieurs	37 267	59 342	89 313	101 378	112 253	117 582	121 571	124 448	126 506	1,7

(1) Hors formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) et hors cycle préparatoire ingénieurs.

(2) Il n'y a pas d'écoles d'ingénieurs à Mayotte.

(3) Depuis la rentrée 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine devenue grand établissement sont maintenues avec les effectifs universitaires, en écoles internes.

nd : non disponible.

[2] Répartition des effectifs des formations d'ingénieurs en 2013-2014 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Nbre implan- tations géo- graphiques	Inscrits en 2013	Répartition (%)	Évolution des effectifs 2013/2012	dont étudiantes	Part des femmes (%)	Évolution effectifs femmes 2013/2012
Écoles sous tutelle du MENESR	131	71 437	56,5	2,5	19 411	27,2	2,6
Écoles internes ou rattachées aux universités (2)	79	28 400	22,4	0,2	8 295	29,2	-0,4
Autres écoles du MENESR	52	43 037	34,0	4,1	11 116	25,8	5,0
Universités de technologie	5	5 966	4,7	0,2	1 520	25,5	4,6
Insa (3)	8	12 643	10,0	9,8	3 805	30,1	8,3
Ensam	8	4 245	3,4	0,0	604	14,2	5,4
Écoles centrales	6	7 349	5,8	4,3	1 659	22,6	1,7
Autres écoles (4)	25	12 834	10,1	1,9	3 528	27,5	3,4
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	50	18 750	14,8	-1,7	6 574	35,1	0,2
Agriculture, pêche	14	4 678	3,7	1,6	3 132	67,0	0,1
Défense	9	4 288	3,4	-7,6	706	16,5	-7,2
Industrie	10	4 304	3,4	-7,6	1 225	28,5	-2,9
Mer	2	348	0,3	-7,4	31	8,9	-3,1
Télécommunications	5	2 046	1,6	2,5	461	22,5	0,0
Équipement, transport, logement	5	1 838	1,5	0,7	553	30,1	3,6
Santé	1	14	0,0		7	50,0	
Économie et Finances	2	646	0,5	48,2	238	36,8	40,0
Ville de Paris	2	588	0,5	9,5	221	37,6	1,8
Écoles privées	75	36 319	28,7	1,8	9 715	26,7	2,6
Ensemble des formations d'ingénieurs	256	126 506	100,0	1,7	35 700	28,2	2,2

(1) Hors formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) et hors cycle préparatoire ingénieurs.

(2) Les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine devenue grand établissement sont maintenues avec les effectifs universitaires, en écoles internes.

(3) Création de l'Insa Centre Val de Loire (fusion de l'ENSI de Bourges et de l'ENIVL de Blois).

(4) Y compris l'INP de Toulouse et l'Institut polytechnique de Grenoble.

[3] Origine scolaire des nouveaux inscrits dans les formations d'ingénieurs en 2013-2014 (%)

(France métropolitaine + DOM)

Niveau de l'étudiant à l'entrée	Bac	CPI (1)	CPGE	Université (2)	DUT-BTS	Autres (3)	Total (4)	Effectifs 2013
Écoles publiques sous tutelle du MENESR	27,6	0,1	37,2	5,4	15,8	13,8	100,0	24 177
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	3,6	4,9	67,6	5,7	4,7	13,4	100,0	6 554
Écoles privées	43,1	0,9	30,0	4,0	13,0	9,1	100,0	12 226
Ensemble	28,5	1,0	39,6	5,0	13,4	12,4	100,0	42 957
Rappel 2012	28,1	0,7	39,8	5,8	13,4	12,2	100,0	41 782

(1) Cycle préparatoire intégré.

(2) Comprend les anciens Deug, maîtrise, DEA, DESS, licence LMD et master LMD.

(3) Tous les autres diplômes, essentiellement diplômes étrangers.

(4) Total des origines connues.

Présentation

À la rentrée 2013, 195 écoles forment 134 200 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente. Les effectifs des écoles de commerce et de gestion augmentent de 2,4 % par rapport à ceux de 2012 [1]. Seul le groupe d'écoles I (voir « Définitions ») accueille un nombre plus élevé d'étudiants : les effectifs progressent de 3,3 %. Les effectifs des groupes II et III baissent respectivement de 5,9 % et 2,1 % [2].

Avec 117 500 étudiants (88 %), les 91 établissements du groupe I constituent le contingent le plus important en termes d'effectifs. 89,7 % des inscrits sont en formation initiale sous statut scolaire, 5,0 % en apprentissage et 5,3 % en formation continue. Au sein de ces écoles, 101 000 étudiants préparent un diplôme visé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Plus des trois quarts d'entre eux sont inscrits dans une formation délivrant un diplôme de niveau bac+5 de grade master.

Le nombre de nouveaux inscrits dans ces écoles du groupe I est en hausse de 3,7 % à la rentrée 2013 (39 800 contre 38 400 en 2012). Près d'un tiers d'entre eux intègrent une formation dont le niveau requis à l'entrée est le baccalauréat. 43 % des nouveaux entrants ont intégré une école après une formation de niveau bac+2 (CPGE, DUT, BTS,...) [3].

Au nombre de 29, les écoles du groupe II comptent 5 400 étudiants (4,0 %), dont 2 200 nouveaux inscrits à la rentrée 2013. Alors qu'il comporte un grand nombre d'établissements (75), le groupe III forme seulement 11 200 étudiants, soit 8,4 % des étudiants en 2013, dont 5 100 nouveaux inscrits [2].

En 2013-2014, les étudiants en écoles de commerce représentent 49,7 % des inscrits.

La part d'étudiants étrangers s'élève à 16,3 %. C'est dans le groupe II qu'ils sont proportionnellement les plus nombreux (20,5 %).

Définitions

Champ

Étudiants inscrits en écoles de commerce et de gestion en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, quel que soit le régime d'inscription (formation initiale sous statut scolaire, apprentissage, formation continue, financée ou non).

Il est à noter que pour 86 établissements représentant 9 % du total des effectifs (tous issus des groupes II et III), seuls les effectifs en formation initiale sous statut scolaire sont disponibles.

Les inscriptions en BTS ne sont pas comptabilisées.

Les écoles de commerce et de gestion sont des établissements privés ou consulaires

Elles sont classées en trois groupes (I, II et III) :

- les écoles du groupe I sont reconnues par l'État et au moins l'un de leurs diplômes est visé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- les écoles du groupe II sont également reconnues par l'État, mais aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère ;
- les écoles du groupe III ne sont pas reconnues par l'État et aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère (Voir aussi la rubrique « Définitions » de la fiche 8.24 pour des précisions sur le visa du ministère).

Avertissement

Les données présentées ici comprennent l'ensemble des étudiants inscrits quel que soit leur statut (scolaire, apprenti, formation continue). Elles diffèrent donc de celles présentées dans les éditions précédentes qui concernaient uniquement les inscriptions en formation initiale sous statut scolaire.

 Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- Système d'information SISE recensant des données individuelles sur le champ de la formation initiale sous statut scolaire, de l'apprentissage et de la formation continue (financée ou non).

- Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, recensant des données agrégées sur le seul champ de la formation initiale sous statut scolaire.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) : 10.10, 08.30.
- Tableaux statistiques, n° 7179.

[1] Évolution des effectifs inscrits en école de commerce (hors BTS)

(France métropolitaine + DOM) (1)

	2000 2001 (2)	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014
Effectifs	nd	88 437	87 333	95 835	100 609	116 303	121 317	126 698	131 043	134 177
<i>dont formation initiale sous statut scolaire</i>	63 905	85 092	83 333	90 838	95 968	109 109	112 371	117 967	119 632	121 489
Évolution annuelle en %	-	-	-1,2	9,7	5,0	15,6	4,3	4,4	3,4	2,4
Nombre d'écoles	230	223	219	210	206	212	213	210	208	195

(1) Il n'y a pas d'école de commerce, gestion, vente à Mayotte.

(2) Données disponibles uniquement sur le champ de la formation initiale sous statut scolaire.

[2] Effectifs selon le type d'école et le type de diplôme préparé en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM) (1)

Types d'écoles/types de diplôme préparé	Nombre d'écoles	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Part des étrangers (%)	Rappel effectifs 2012-2013	Évolution annuelle en %
Groupe I	91	59 874	57 610	117 484	49,0	16,4	113 776	3,3
<i>dont diplômes visés :</i>		51 824	49 191	101 015	48,7	13,1	98 687	2,4
<i>de niveau bac+3</i>		5 504	4 519	10 023	45,1	6,7	9 189	9,1
<i>de niveau bac+4</i>		4 652	4 388	9 040	48,5	9,9	8 945	1,1
<i>de niveau bac+5</i>		1 685	1 518	3 203	47,4	9,8	3 348	-4,3
<i>de niveau bac+5 grade master</i>		39 983	38 766	78 749	49,2	14,4	77 205	2,0
Groupe II	29	2 700	2 720	5 420	50,2	20,5	5 757	-5,9
Groupe III	75	4 975	6 298	11 273	55,9	13,3	11 510	-2,1
Total	195	67 549	66 628	134 177	49,7	16,3	131 043	2,4

(1) Il n'y a pas d'école de commerce, gestion, vente à Mayotte.

[3] Niveau de formation des étudiants à leur entrée dans une école du groupe I en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM) (1)

Niveau à l'entrée	Groupe I		Effectifs 2012-2013	Évolution annuelle (%)
	Effectifs	%		
Bac	12 982	32,6	13 941	-6,9
Bac+2	17 146	43,0	16 918	1,3
Bac+3	2 114	5,3	1 986	6,4
Bac+4	5 136	12,9	4 035	27,3
Bac+5 et plus	2 462	6,2	1 550	58,8
Total	39 840	100,0	38 430	3,7

(1) Il n'y a pas d'école de commerce, gestion, vente à Mayotte.

Présentation

À la rentrée 2013, 83 500 étudiants sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) [1]. Depuis la réforme de 1995, les effectifs n'ont cessé d'augmenter, mis à part une année de baisse en 2010-2011. Avec une hausse de 1,6 % par rapport à la rentrée précédente, le nombre d'étudiants inscrits en CPGE atteint son pic. Cette croissance est plus prononcée pour le secteur privé (+ 4,2 %) que pour le secteur public (+ 1,1 %). L'enseignement public assure la formation de 83,6 % des étudiants inscrits en CPGE.

L'augmentation des effectifs en classes préparatoires s'observe dans toutes les filières. Les effectifs des classes scientifiques augmentent de 1,4 % en 2013-2014. La hausse se ressent essentiellement en seconde année (+ 2,4 % par rapport à 2012 contre + 0,4 % en première année) [2]. Comme l'an dernier, ce sont les effectifs des classes économiques et commerciales qui croissent le plus fortement cette année (+ 2,1 %), résultat d'une baisse de 1 % en première année et d'une hausse de 5,7 % en seconde année. Enfin, le nombre d'inscrits dans la filière littéraire augmente aussi (+ 1,3 %) et de façon plus importante en première année (+ 1,8 % contre + 0,8 % en seconde année).

35 100 femmes sont inscrites en classes préparatoires, soit 42 % des effectifs totaux. En classes littéraires, la prépondérance des femmes est manifeste : avec trois inscrites sur quatre, elles y sont largement majoritaires. Inversement, dans les préparations scientifiques, les filles sont présentes en faible proportion (29,5 %), alors qu'on est proche de la parité dans les classes économiques et commerciales (54,4 % d'étudiantes).

À la rentrée 2013, le nombre d'étudiants entrant en CPGE n'augmente que très légèrement (+ 0,3 %). Avec 24 000 nouveaux entrants, la filière scientifique connaît la même progression (+ 0,3 %) tandis que l'effectif d'entrants dans la filière économique et commerciale (10 000) baisse de 0,7 %. Le nombre de nouveaux inscrits dans la filière littéraire augmente quant à lui de 1,7 % [3]. Sur 40 900 nouveaux étudiants en première année, 93,8 % viennent d'obtenir un baccalauréat général, 5,3 % un baccalauréat technologique et 0,9 % proviennent d'autres filières de l'enseignement supérieur.

Bien que leur part diminue de près d'un point par rapport à 2012, les bacheliers scientifiques restent les plus nombreux (69,6 %). Ils représentent presque la totalité des nouveaux inscrits dans les classes scientifiques, plus de 40 % dans les classes économiques et moins d'un quart dans les classes littéraires.

La proportion de bacheliers littéraires parmi les entrants en CPGE est en légère hausse (9,4 % cette année contre 8,6 % à la rentrée 2012). La part des bacheliers économiques reste stable.

Définitions

Champ

Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics ou privés, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (il n'y a pas de CPGE à Mayotte). À partir de l'année scolaire 2012-2013, les CPGE intégrées à l'université sont prises en compte.

CPGE

Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières :

- la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux écoles nationales vétérinaires ;
- la filière économique et commerciale prépare aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux écoles normales supérieures et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques ;
- la filière littéraire prépare aux écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux instituts d'études politiques et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques.

 Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- Système d'information Scolarité.
- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.
- Système d'information Sise (depuis l'année 2012-2013).

Pour en savoir plus

- Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) 12.02.
- Tableaux statistiques, n° 7163, n° 7141.

[1] Évolution des effectifs d'étudiants en CPGE

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé) (1)

	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014
Filière scientifique	46 467	47 369	47 772	48 361	49 279	49 909	49 678	49 747	50 479	51 202
Évolution annuelle en %	2,4	1,9	0,9	1,2	1,9	1,3	-0,5	0,1	1,5	1,4
Filière économique et commerciale	15 792	16 177	17 092	18 323	19 202	19 447	18 490	18 598	19 316	19 727
Évolution annuelle en %	-2,1	2,4	5,7	7,2	4,8	1,3	-4,9	0,6	3,9	2,1
Filière littéraire	10 888	11 244	11 296	11 388	11 522	11 779	11 706	12 066	12 426	12 591
Évolution annuelle en %	3,3	3,3	0,5	0,8	1,2	2,2	-0,6	3,1	3,0	1,3
Total	73 147	74 790	76 160	78 072	80 003	81 135	79 874	80 411	82 221	83 520
Évolution annuelle en %	1,5	2,2	1,8	2,5	2,5	1,4	-1,6	0,7	2,3	1,6

(1) Il n'y a pas de CPGE à Mayotte.

Note - À la rentrée 2013, 95 étudiants suivent une CPGE intégrée à l'université. Ils étaient 56 en 2012 (information issue de Sise-universités).

[2] Effectifs d'étudiants en CPGE par année et par sexe en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé) (1)

	Public			Privé			Public + Privé			Part des femmes (%)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Éducation nationale	38 568	29 410	67 978	8 610	5 026	13 636	47 178	34 436	81 614	42,2
Filière scientifique	29 572	12 872	42 444	5 604	1 680	7 284	35 176	14 552	49 728	29,3
Première année	13 882	6 298	20 180	2 863	818	3 681	16 745	7 116	23 861	29,8
Deuxième année	15 690	6 574	22 264	2 741	862	3 603	18 431	7 436	25 867	28,7
Filière économique et commerciale	6 162	8 180	14 342	2 615	2 485	5 100	8 777	10 665	19 442	54,9
Première année	3 163	4 364	7 527	1 289	1 243	2 532	4 452	5 607	10 059	55,7
Deuxième année	2 999	3 816	6 815	1 326	1 242	2 568	4 325	5 058	9 383	53,9
Filière littéraire	2 834	8 358	11 192	391	861	1 252	3 225	9 219	12 444	74,1
Première année	1 507	4 667	6 174	222	522	744	1 729	5 189	6 918	75,0
Deuxième année	1 327	3 691	5 018	169	339	508	1 496	4 030	5 526	72,9
Autres ministères	1 220	639	1 859	22	25	47	1 242	664	1 906	34,8
Filière scientifique	911	563	1 474	-	-	-	911	563	1 474	38,2
Première année	436	190	626	-	-	-	436	190	626	30,4
Deuxième année	475	373	848	-	-	-	475	373	848	44,0
Filière économique et commerciale	204	34	238	22	25	47	226	59	285	20,7
Première année	113	18	131	9	18	27	122	36	158	22,8
Deuxième année	91	16	107	13	7	20	104	23	127	18,1
Filière littéraire	105	42	147	-	-	-	105	42	147	28,6
Première année	58	26	84	-	-	-	58	26	84	31,0
Deuxième année	47	16	63	-	-	-	47	16	63	25,4
Total	39 788	30 049	69 837	8 632	5 051	13 683	48 420	35 100	83 520	42,0
Filière scientifique	30 483	13 435	43 918	5 604	1 680	7 284	36 087	15 115	51 202	29,5
Première année	14 318	6 488	20 806	2 863	818	3 681	17 181	7 306	24 487	29,8
Deuxième année	16 165	6 947	23 112	2 741	862	3 603	18 906	7 809	26 715	29,2
Filière économique et commerciale	6 366	8 214	14 580	2 637	2 510	5 147	9 003	10 724	19 727	54,4
Première année	3 276	4 382	7 658	1 298	1 261	2 559	4 574	5 643	10 217	55,2
Deuxième année	3 090	3 832	6 922	1 339	1 249	2 588	4 429	5 081	9 510	53,4
Filière littéraire	2 939	8 400	11 339	391	861	1 252	3 330	9 261	12 591	73,6
Première année	1 565	4 693	6 258	222	522	744	1 787	5 215	7 002	74,5
Deuxième année	1 374	3 707	5 081	169	339	508	1 543	4 046	5 589	72,4

(1) Il n'y a pas de CPGE à Mayotte.

[3] Origine scolaire des étudiants entrant en première année de CPGE en 2013-2014 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé) (1)

	Bacs généraux			Bacs techno	Autres origines (2)	Total	Effectifs d'entrants 2013-2014	Progression annuelle d'entrants (%)
	S	ES	L					
Filière scientifique	94,3	0,0	0,0	4,8	0,9	100,0	23 986	0,3
Filière économique et commerciale	42,8	45,6	0,6	10,0	1,0	100,0	10 027	-0,7
Filière littéraire	22,5	21,7	54,9	0,0	1,0	100,0	6 881	1,7
Total	69,6	14,8	9,4	5,3	0,9	100,0	40 894	0,3

(1) Il n'y a pas de CPGE à Mayotte.

(2) Université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

Présentation

À la rentrée 2013, 255 000 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS) (97,1 %), en classes de mise à niveau pour BTS (2,3 %) et en préparation au diplôme des métiers d'art (0,6 %).

Après une hausse de 3,1 % entre 2011 et 2012, les effectifs de ces formations sont restés quasiment stables en 2013 (+ 0,5 %). Les effectifs du secteur public continuent de progresser (+ 1,1 %) contrairement à ceux du secteur privé, en baisse pour la première fois depuis la rentrée 2004 (- 0,8 %) [1].

Les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche comptent 232 800 étudiants et forment plus de neuf étudiants sur dix inscrits en STS [2]. Le ministère en charge de l'agriculture (20 000 étudiants) forme 7,8 % des étudiants. Le nombre d'inscrits en STS agricoles progresse de 2,3 % à la rentrée 2013 (+ 7,8 % à la rentrée 2012).

Depuis plusieurs années déjà, on dénombre autant de femmes que d'hommes en STS et assimilés. Les établissements de l'enseignement public sont moins féminisés que ceux du secteur privé (47,8 % contre 55,6 %) car ils offrent plus souvent des formations industrielles, davantage suivies par les hommes. Les formations dépendant du ministère de l'agriculture (STS agricoles) ont le taux de féminisation le moins élevé (41,4 %).

Contrairement aux deux rentrées précédentes, le nombre d'entrants en première année de STS diminue à la rentrée 2013 (- 2,4 %). Les sections de techniciens supérieurs et assimilés restent majoritairement fréquentées par les bacheliers technologiques, même si leur part continue de baisser (- 3,5 points) [3]. Ils représentent 33,8 % des effectifs totaux des entrants alors qu'ils constituent seulement un cinquième des admis au baccalauréat 2013. La part des bacheliers professionnels continue d'augmenter : elle est de 27,4 % en 2013 (26,1 % en 2012 et 21,7 % en 2011). La part des bacheliers généraux parmi les entrants en STS est stable et inférieure de 8,8 points à celle des bacheliers professionnels.

L'afflux de bacheliers professionnels, qui se fait au détriment des bacheliers technologiques, modifie le recrutement dans les STS de la production : pour la deuxième année consécutive, les bacheliers professionnels sont majoritaires (33,9 % des recrutements) et devancent de plus de 10 points le recrutement des bacheliers STI (22 %). Dans le secteur des services, les bacheliers STG sont toujours prépondérants (26,9 %) même si leur part est en diminution (- 4 points au profit des bacheliers professionnels).

Définitions

Champ

Les étudiants sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés quel que soit le ministère de tutelle (principalement éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, agriculture), en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de la rentrée 2011).

STS et assimilés

Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA.

STS

Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées les préparations au DTS (diplôme de technicien supérieur) et au DCESE (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale).

Classes de mise à niveau

Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS « Arts appliqués » et « Hôtellerie-restauration » qui ne sont pas titulaires de ces baccalauréats.

DMA

Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

 Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- Système d'information Scolarité.

- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) : 11.04 ; 10.04.

- Tableaux statistiques, n° 7164, 7142.

[1] Évolution des effectifs d'étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte	2012 2013	2013 2014
Public	162 051	159 774	158 848	158 671	161 220	162 298	163 492	163 767	168 772	170 705
Évolution annuelle en %	- 0,1	- 1,4	- 0,6	- 0,1	1,6	0,7	0,7	0,9	3,1	1,1
% par rapport à l'effectif total	70,3	70,0	68,8	67,8	67,1	67,0	66,5	66,6	66,5	67,0
Privé	68 352	68 555	72 029	75 493	79 102	79 949	82 258	82 258	84 957	84 262
Évolution annuelle en %	0,4	0,3	5,1	4,8	4,8	1,1	2,9	2,9	3,3	- 0,8
% par rapport à l'effectif total	29,7	30,0	31,2	32,2	32,9	33,0	33,5	33,4	33,5	33,0
Public + Privé	230 403	228 329	230 877	234 164	240 322	242 247	245 750	246 025	253 729	254 967
Évolution annuelle en %	0,1	- 0,9	1,1	1,4	2,6	0,8	1,4	1,6	3,1	0,5
% par rapport à l'effectif total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture - À la rentrée 2013, 170 705 étudiants sont inscrits en STS (et assimilés) dans un établissement public. Cet effectif est en hausse de 1,1 % par rapport à celui de 2012. Il représente 67 % de l'effectif total des STS (et assimilés) de 2013.

[2] Effectifs d'étudiants selon la formation et le ministère de tutelle en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public			Privé			Public + Privé			Part des femmes (%)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Éducation nationale et enseignement supérieur	81 924	76 544	158 468	31 991	42 304	74 295	113 915	118 848	232 763	51,1
Classes de mise à niveau	624	1 825	2 449	1 027	2 021	3 048	1 651	3 846	5 497	70,0
STS en 1, 2 et 3 ans	80 905	73 883	154 788	30 850	40 183	71 033	111 755	114 066	225 821	50,5
DMA en 1 et 2 ans	395	836	1 231	114	100	214	509	936	1 445	64,8
Agriculture	7 113	5 124	12 237	4 601	3 160	7 761	11 714	8 284	19 998	41,4
STS en 1, 2 et 3 ans	7 113	5 124	12 237	4 601	3 160	7 761	11 714	8 284	19 998	41,4
Autres ministères	-	-	-	781	1 425	2 206	781	1 425	2 206	64,6
Classes de mise à niveau	-	-	-	104	188	292	104	188	292	64,4
STS en 1, 2 et 3 ans	-	-	-	655	1 211	1 866	655	1 211	1 866	64,9
DMA en 1 et 2 ans	-	-	-	22	26	48	22	26	48	54,2
Total	89 037	81 668	170 705	37 373	46 889	84 262	126 410	128 557	254 967	50,4

[3] Origine scolaire des étudiants entrant en première année de STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA en 2013-2014 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Domaines de spécialité	Bacs généraux			Bacs technologiques			Bacs pro	Autres origines (1)	Total	Effectifs d'entrants 2013-2014	Progression annuelle des entrants (%)
	S	ES	L	STI	STG	Autres					
Disciplinaire (lettres et arts)	1,5	0,0	0,0	19,1	0,0	0,0	0,0	79,4	100,0	68	ns
Production	10,9	2,1	3,7	22,0	1,1	8,8	33,9	17,3	100,0	44 994	-6,0
Services	5,1	10,8	3,7	1,8	26,9	6,0	24,0	21,7	100,0	86 082	-0,3
Total	7,1	7,8	3,7	8,8	18,0	7,0	27,4	20,2	100,0	131 144	-2,4

(1) Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

ns : valeur non significative.

Lecture - En 2013, 10,9 % des étudiants entrant en STS production ont obtenu un bac S. Entre 2012 et 2013, l'effectif des entrants en STS production a diminué de 6 %.

Présentation

À la rentrée 2013, 255 000 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (97,1 %), en classes de mises à niveau pour BTS (2,3 %) et en préparation au diplôme des métiers d'art (0,6 %). Un tiers des étudiants est inscrit dans les spécialités de la production [1]. Dans ce domaine, près d'un étudiant sur trois est inscrit en « Technologies de commandes des transformations industrielles » ou en « Technologies industrielles fondamentales ».

Dans les spécialités des services, les formations de « Commerce, vente » et « Comptabilité, gestion » regroupent près de la moitié des étudiants.

Les établissements privés forment un tiers des étudiants avec une part plus élevée dans les spécialités des services (38,1 %) que dans les spécialités de la production (23 %).

Les spécialités des services sont nettement plus féminisées que celles de la production (62,8 % contre 26 %). Les spécialités « Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes », « Travail social » et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » sont presque exclusivement composées de femmes, alors que les spécialités « Technologies de commandes des transformations industrielles », « Électricité, électronique », « Moteurs et mécanique auto », « Énergie, génie climatique » et « Structures métalliques » attirent presque exclusivement des hommes.

Définitions

Champ

Les étudiants sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés quel que soit le ministère de tutelle (principalement éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, agriculture), en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de la rentrée 2011).

STS et assimilés

Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA.

STS

Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées les préparations aux DTS (diplôme de technicien supérieur) et au DCESF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale).

Classes de mise à niveau

Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS « Arts appliqués » et « Hôtellerie-restauration » qui ne sont pas titulaires de ces baccalauréats.

DMA

Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

Les spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités disciplinaires, spécialités de la production et spécialités des services fait référence à l'agrégat le plus haut. À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi, en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'éducation nationale.

 Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- Système d'information Scolarité.
- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) : 11.04 ; 10.04.
- Tableaux statistiques, n° 7164, 7142.

[1] Les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA par spécialité de formation en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Groupes de spécialités de formation		Effectifs	Répartition (%)	Part du privé (%)	Part des femmes (%)
133	Musique, arts du spectacle	133	.	20,3	62,4
Total des spécialités disciplinaires		133	.	20,3	62,4
200	Technologies industrielles fondamentales	12 031	4,7	32,5	40,0
201	Technologies de commandes des transformations industrielles	13 234	5,2	15,6	3,2
210	Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	6 475	2,5	48,5	37,3
211	Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	2 391	.	33,0	30,9
212	Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 836	.	32,7	57,8
213	Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	2 768	1,1	37,2	34,8
214	Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	2 081	.	37,2	31,5
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations	354	.	27,7	26,6
221	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	3 933	1,5	20,5	62,0
222	Transformations chimiques et apparentées	3 601	1,4	29,9	60,8
223	Métallurgie	795	.	5,3	17,5
224	Matériaux de construction, verre, céramique	169	.	-	73,4
225	Plasturgie, matériaux composites	348	.	-	9,5
226	Papier, carton	22	.	-	22,7
227	Énergie, génie climatique	2 370	.	14,8	2,4
230	Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	5 619	2,2	25,4	39,8
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	2 078	.	11,7	10,1
232	Bâtiment : construction et couverture	348	.	-	12,6
233	Bâtiment : finitions	533	.	15,2	51,0
234	Travail du bois et de l'ameublement	1 365	.	14,4	8,1
241	Textile	342	.	0,6	88,0
242	Habillement	2 101	.	24,3	92,9
243	Cuirs et peaux	142	.	-	89,4
250	Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	4 386	1,7	11,5	5,6
251	Mécanique générale et de précision, usinage	29	.	-	27,6
252	Moteurs et mécanique auto	2 618	1,0	16,2	2,4
253	Mécanique aéronautique et spatiale	269	.	12,6	7,4
254	Structures métalliques	1 497	.	4,7	3,9
255	Électricité, électronique	11 919	4,7	12,9	3,6
Total des spécialités de la production		85 654	33,6	23,0	26,0
300	Spécialités plurivalentes des services	830	.	41,7	75,4
311	Transport, manutention, magasinage	2 067	.	23,8	26,8
312	Commerce, vente	44 462	17,4	36,5	54,2
313	Finances, banque, assurances	7 779	3,1	36,4	60,8
314	Comptabilité, gestion	32 404	12,7	28,9	60,5
320	Spécialités plurivalentes de la communication	7 371	2,9	65,7	76,0
321	Journalisme et communication	525	.	27,4	84,0
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	906	.	3,0	53,8
323	Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	6 002	2,4	50,6	54,9
324	Secrétariat, bureautique	12 732	5,0	22,2	84,4
326	Informatique, traitement de l'information, transmission des données	9 168	3,6	35,2	7,7
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	4 381	1,7	43,4	94,6
331	Santé	10 032	3,9	55,0	74,7
332	Travail social	7 067	2,8	50,7	95,6
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	15 846	6,2	36,8	70,8
336	Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	3 320	1,3	76,9	99,5
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	2 088	.	26,5	28,5
345	Application des droits et statuts des personnes	2 200	.	56,1	83,1
Total des spécialités des services		169 180	66,4	38,1	62,8
Ensemble des spécialités		254 967	100,0	33,0	50,4

L'utilisation du point (.) représente un pourcentage inférieur à 1 ; l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

Lecture - 66,4 % des étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA sont inscrits dans le secteur des services. Les établissements privés scolarisent 38,1 % d'entre eux. Les femmes représentent 62,8 % des étudiants formés dans ce secteur.

Présentation

La scolarisation des femmes dans l'enseignement supérieur s'est plus fortement développée que celle des hommes [1]. En 2012, le taux de scolarisation des femmes de 17 à 29 ans dans l'enseignement supérieur est supérieur à celui des hommes quel que soit l'âge ; en 1992, le taux de scolarisation des hommes devenait supérieur à celui des femmes à partir de 28 ans (26 ans en 1991). En 2012, 49,3 % des femmes de 20 ans sont scolarisées dans l'enseignement supérieur contre 40,2 % des hommes, soit un écart de 9,1 points en faveur des femmes. En 1992, les taux respectifs étaient de 41,2 % et 32,2 %, soit un écart de 9 points.

En 2013, 55,3 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes [2]. Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. La proportion d'étudiantes n'a ensuite que très modérément progressé (+ 0,9 point sur les dix dernières années). Elle varie de surcroît considérablement selon le type d'études. Dès l'expression des choix d'orientation en classe de terminale, les femmes, quels que soient leurs origines sociales et leurs parcours scolaires, se portent moins que les hommes vers des filières sélectives telles que les classes préparatoires aux grandes écoles ou les études de santé. Largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (84,0 %), les femmes sont minoritaires dans les formations les plus sélectives (CPGE, IUT avec 40 %) et, surtout, dans les filières à caractère scientifique (27,1 % des effectifs des formations d'ingénieurs, 29,5 % des étudiants de CPGE en filière scientifique).

En treize ans, la part des étudiantes augmente dans la plupart des formations. La progression la plus importante est observée dans les écoles d'ingénieurs (+ 4,8 points en treize ans), et surtout dans les formations universitaires de santé (médecine, odontologie et pharmacie) (+ 5,4 points).

Ces clivages se retrouvent à l'université où les jeunes femmes représentent globalement 56,9 % de la population étudiante. Les étudiantes sont proportionnellement plus nombreuses en cursus master (59,1 %) et en cursus licence (56,2 %) qu'en cursus doctorat où elles sont minoritaires, même si leur part augmente (48,1 % en 2013). C'est également dans les disciplines plus littéraires que la part des femmes est plus élevée : en langues ou en lettres-sciences humaines (70,1 %). Elles restent très minoritaires en sciences (37,1 %). Les femmes représentent désormais 63,1 % des étudiants de médecine, odontologie, pharmacie. En préparation au DUT, elles sont majoritaires dans le secteur des services (50,4 % des étudiants), mais minoritaires dans le secteur de la production (23,4 % des étudiants).

 Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES et MENESR-DEPP. Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

Définitions

Champ

Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Universités

Voir « Définitions » en 6.1 et 6.4.

Sections de techniciens supérieurs (STS)

Voir « Définitions » en 6.2.

Formations d'ingénieurs

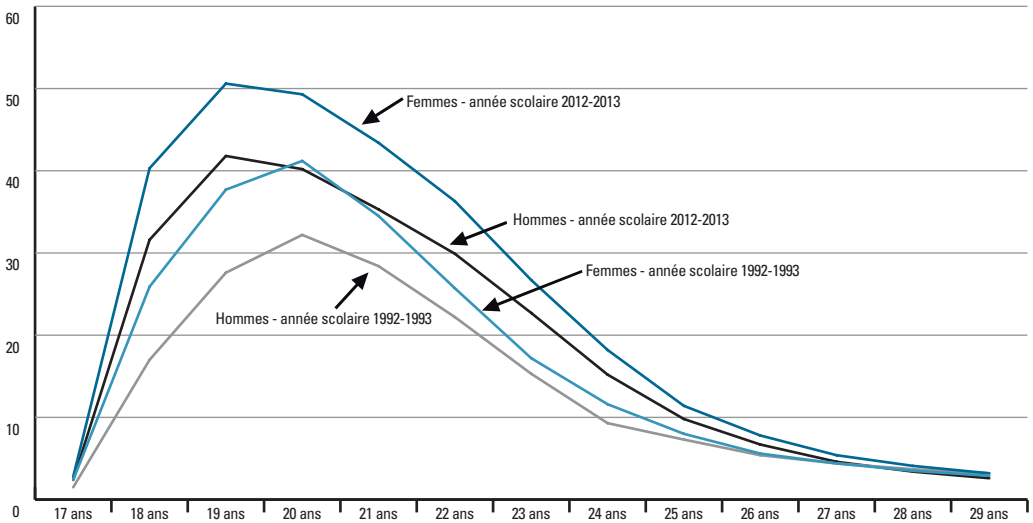
Voir « Définitions » en 6.2.

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7178.

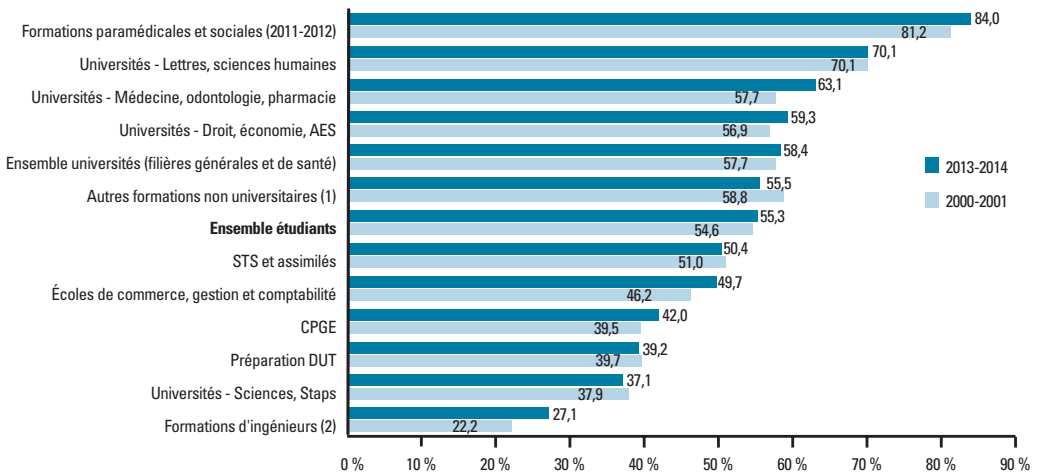
[1] Taux de scolarisation des femmes et des hommes dans l'enseignement supérieur

(France métropolitaine pour 1992-1993, y compris DOM pour 2012-2013)



[2] Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur (%)

(France métropolitaine + DOM)



(1) Groupe non homogène : grands établissements, ENS, UT et INP hors ingénieurs, préparations intégrées, formations comptables non universitaires, écoles artistiques et culturelles, d'architecture, juridiques et administratives, de journalisme, vétérinaire.

(2) Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, l'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année à l'autre. Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés par rapport aux jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 30 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale tandis que 10 % sont enfants d'ouvriers [1].

Ce constat global est très contrasté selon le type de formation. Les enfants de cadres représentent une part très forte des étudiants en classes préparatoires, dans les formations d'ingénieurs et dans les écoles normales supérieures (ENS) où ils atteignent 50 % des effectifs. Ils sont en revanche peu nombreux en STS (14 %). Les enfants d'ouvriers sont surreprésentés en STS (20 %), en DUT (15 %) et dans les écoles paramédicales et sociales (17,6 %). Ils sont proportionnellement moins nombreux dans la plupart des autres filières de l'enseignement supérieur, particulièrement dans les ENS et les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité. La part des enfants de professions intermédiaires et d'employés est relativement plus homogène d'une filière à l'autre, malgré une légère surreprésentation en DUT et en STS et, dans le cas des enfants d'employés, une surreprésentation dans les écoles paramédicales et sociales.

L'université est caractéristique de la composition de la population étudiante française. Les enfants de cadres représentent plus de 30 % des effectifs alors que les catégories défavorisées y sont bien moins présentes. Cependant, les répartitions ne sont pas homogènes dans toutes les filières. Les enfants de cadres sont surreprésentés en santé et en droit [2]. En effet, ils représentent 41 % des effectifs étudiants en santé et 35 % en droit contre respectivement 6 % et 9 % pour les enfants d'ouvriers. Les enfants de cadres sont en revanche moins représentés en économie ou en lettres (autour de 25 %). La poursuite d'études longues à l'université est plus le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale : leur part passe de 28 % en cursus licence à 35 % en cursus doctorat. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 13 % des étudiants inscrits à l'université en cursus licence, leur part est de 5 % en cursus doctorat [3].

Définitions

L'origine sociale

Elle fait référence à la profession et catégorie sociale (PCS) du chef de famille. Nomenclature des professions et catégories sociales de l'Insee de 1989. Pour le tableau [1], les agriculteurs exploitants ont été intégrés aux artisans, commerçants, chefs d'entreprises, du fait de la faiblesse de leurs effectifs.

Universités

Voir « Définitions » en 6.4.

STS et CPGE

Sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) publiques et privées sous contrat, quel que soit le ministère de tutelle. Voir « Définitions » en 6.10 et 6.11.

 Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

- Insee, enquête Emploi 2012/calculs MENESR-SIES.

[1] Origine sociale des étudiants français en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM)

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Non renseigné	Ensemble
Universités	9,2	30,3	12,8	12,5	10,7	13,1	11,4	100,0
<i>dont disciplines générales et de santé</i>								
<i>dont préparation DUT</i>	9,0	30,3	12,4	12,3	10,3	13,6	12,2	100,0
<i>dont formations d'ingénieurs</i>	11,5	28,2	16,7	15,6	14,9	8,8	4,2	100,0
Formations d'ingénieurs (1)	10,1	39,0	15,3	10,8	9,5	9,8	5,5	100,0
STS	11,4	45,9	11,8	7,4	5,9	7,4	10,2	100,0
CPGE	10,2	13,9	12,2	15,5	20,3	12,7	15,2	100,0
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	10,4	49,6	12,2	9,8	6,3	6,3	5,2	100,0
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	14,5	36,0	6,2	5,0	2,7	5,1	30,6	100,0
Établissements privés d'enseignement universitaire	13,8	34,7	8,3	6,8	5,2	9,2	22,0	100,0
Écoles normales supérieures	11,3	52,5	10,8	7,1	3,1	8,3	6,7	100,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles (2)	10,0	30,4	9,5	7,9	2,9	4,7	34,5	100,0
Écoles paramédicales et sociales (3)	11,9	18,9	12,1	19,0	17,6	2,1	18,4	100,0
Ensemble des étudiants français	9,9	30,4	11,9	11,6	10,4	11,5	14,3	100,0
Ensemble des Français de 18 à 23 ans	13,1	17,5	17,7	8,9	29,2	6,8	6,8	100,0

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat et les formations d'ingénieurs universitaires.

(2) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(3) Les données concernant les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2007.

[2] Origine sociale des étudiants français dans les principales filières universitaires (y compris DUT) en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM)

	Droit	Économie	Lettres	Sciences	Santé	Préparation DUT	Université avec préparation DUT
Agriculteurs	1,4	1,9	1,5	2,0	1,6	2,4	1,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9,0	8,8	6,5	7,1	6,6	9,1	7,5
Professions libérales, cadres supérieurs	34,7	25,0	25,2	30,4	40,7	28,2	30,3
Professions intermédiaires	10,8	10,4	13,4	14,2	11,3	16,7	12,8
Employés	12,1	12,6	13,6	13,2	8,3	15,6	12,5
Ouvriers	9,3	12,2	11,2	11,9	6,0	15,0	10,7
Retraités, inactifs	14,3	15,1	16,3	11,5	9,0	8,8	13,1
Non renseigné	8,4	14,0	12,3	9,6	16,5	4,2	11,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	180 662	148 138	386 222	258 099	199 325	109 243	1 281 689

[3] Origine sociale des étudiants français dans les universités par sexe et par cursus LMD en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence			Cursus master			Cursus doctorat			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Agriculteurs	1,5	1,9	1,7	1,4	1,9	1,7	1,3	1,5	1,4	1,5	1,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,0	8,0	8,0	6,6	6,8	6,7	4,9	5,0	4,9	7,4	7,5
Professions libérales, cadres supérieurs	29,9	26,5	28,0	36,0	32,5	33,9	35,4	35,0	35,2	32,1	28,9
Professions intermédiaires	14,0	13,4	13,6	11,7	11,4	11,5	10,0	10,1	10,0	13,1	12,6
Employés	14,0	14,6	14,3	9,6	9,7	9,7	7,0	7,2	7,1	12,3	12,7
Ouvriers	12,2	12,9	12,6	7,5	7,9	7,7	5,2	5,0	5,1	10,4	10,9
Retraités, inactifs	11,8	13,3	12,6	13,2	13,7	13,5	19,9	20,4	20,1	12,5	13,6
Non renseigné	8,6	9,4	9,1	14,0	16,0	15,2	16,3	16,0	16,1	10,6	12,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	354 324	450 234	804 558	174 480	266 468	440 948	18 611	17 572	36 183	547 415	734 274

Présentation

En 2013, le nombre d'étudiants de nationalité étrangère est de 295 100, soit + 2,0 % par rapport à l'année précédente [1]. Leur part dans l'enseignement supérieur est stable à un peu plus de 12 %. Par rapport à 2012, les effectifs d'étudiants de nationalité étrangère ont fortement augmenté en STS, en formations d'ingénieurs, en écoles de commerce. Ils ont stagné à l'université et diminué en préparation au DUT.


Le nombre d'étudiants de nationalité étrangère en France métropolitaine et dans les DOM a connu un essor considérable depuis la fin des années 1990. Entre 1998 et 2005, il a progressé de 74,8 %. En 2006 et en 2007, les effectifs d'étudiants de nationalité étrangère ont baissé avant d'augmenter à nouveau en 2008 (+ 1,9 %) et même fortement en 2009 (+ 4,8 %) et en 2010 (+ 2,5 %). Ils augmentent encore, mais plus faiblement en 2011 (+ 1,3 %) et stagnent en 2012 (+ 0,1 %).

Depuis 2004, le nombre d'étudiants de nationalité étrangère a presque doublé dans les formations d'ingénieurs ou les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité. Il a augmenté de plus de 7 % à l'université, stagné dans les préparations au DUT et augmenté de près de 10 % dans les CPGE. En revanche, il a diminué de près d'un tiers dans les STS.

C'est dans les formations d'ingénieurs et les écoles de commerce que la proportion d'étudiants de nationalité étrangère est la plus forte. En revanche, les proportions d'étudiants de nationalité étrangère en préparations aux diplômes universitaires de technologie (DUT), sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) sont faibles (entre 2,7 % et 5,6 %).

En 2013, les universités accueillent 74 % des étudiants de nationalité étrangère ; ceux-ci y représentent 14,5 % des inscrits [2]. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 10,8 % des inscriptions en cursus licence, 17,7 % en cursus master et 41,4 % en cursus doctorat. La part de non-bacheliers parmi les étudiants de nationalité étrangère augmente avec le degré d'études de la formation universitaire : elle est de 68,0 % pour le cursus licence, 84,1 % en cursus master et 90,8 % en cursus doctorat.

À l'université, près d'un étudiant étranger sur cinq est originaire de l'Union européenne (19,7 %), près d'un sur deux est originaire d'Afrique (46,0 %) et un sur cinq (20,8 %) est asiatique. L'origine géographique varie avec le degré d'études de la formation à l'université. Ainsi, on constate une plus forte représentation des étudiants originaires d'Asie en cursus doctorat, où ils représentent plus de 30,6 % des étudiants de nationalité étrangère inscrits, contre 20,2 % en cursus licence et 18,7 % en cursus master.

 **Sources :** MENESR-DGESIP-DGRI-SIES et MENESR-DEPP
Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

Champ

Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Filières de l'enseignement supérieur

Pour les filières autres que l'université, voir « Définitions » en 6.1 et en 6.2.

Universités

Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile les CUFR d'Albi et de Mayotte (ouvert à la rentrée 2012) et l'université de Lorraine (devenue grand établissement en 2011) qui propose des formations majoritairement de nature universitaire. Depuis 2008, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont plus comptabilisées dans le champ « Universités », de même que Paris-Dauphine (grand établissement) depuis 2004.

Étudiants de nationalité étrangère

Sont pris en compte dans les différentes enquêtes de recensement des étudiants inscrits en France, les étudiants se déclarant de nationalité étrangère, ce qui inclut ceux ayant effectué leur scolarité du secondaire dans le système scolaire français. Il est possible de distinguer ceux qui ne sont pas titulaires du baccalauréat pour l'université uniquement.

Non-bacheliers

Les étudiants de nationalité étrangère non titulaires d'un baccalauréat sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) 09.02.

- Tableaux statistiques, n° 7178.

[1] Évolution du nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits dans l'enseignement supérieur

(France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2013 2014 (5)
Universités	131 901	202 836	209 523	208 007	204 290	206 475	214 252	218 364	219 939	216 055	217 926	14,5
<i>dont : préparation DUT</i>	<i>3 058</i>	<i>6 546</i>	<i>6 590</i>	<i>6 169</i>	<i>6 277</i>	<i>6 916</i>	<i>7 384</i>	<i>7 424</i>	<i>7 507</i>	<i>6 752</i>	<i>6 537</i>	<i>5,6</i>
<i>formations d'ingénieurs</i>	<i>490</i>	<i>2 653</i>	<i>2 879</i>	<i>3 271</i>	<i>3 533</i>	<i>2 798</i>	<i>2 910</i>	<i>2 983</i>	<i>3 557</i>	<i>3 775</i>	<i>4 130</i>	<i>16,0</i>
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	2 519	9 944	11 047	10 570	12 538	13 483	15 882	17 164	18 239	19 601	21 833	16,3
Écoles supérieures artistiques et culturelles (1)	5 328	7 762	8 459	8 606	7 972	7 772	7 964	8 103	7 786	8 128	8 360	11,0
STS	5 969	8 746	8 134	6 514	5 593	5 122	5 419	5 831	5 659	6 313	7 004	2,7
CPGE	1 310	2 822	2 961	2 392	2 153	2 440	2 875	3 176	3 097	3 114	3 090	3,7
Formations d'ingénieurs (2)	2 749	10 429	11 557	12 458	12 821	13 548	14 731	16 064	15 872	17 662	18 521	13,5
Autres écoles et formations (3) (4)	11 862	15 699	16 908	17 818	18 688	19 344	19 781	19 226	21 570	22 176	22 480	8,3
Ensemble	161 148	255 585	265 710	263 094	260 522	265 386	277 994	284 945	288 605	289 274	295 084	12,1
En % du nombre total d'étudiants	9,4	11,3	11,6	11,7	11,7	11,9	12,0	12,3	12,3	12,1	12,1	

(1) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(2) Ensemble des formations d'ingénieurs, universitaires ou non. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(3) Données 2012 reconduites en 2013 pour les formations paramédicales et sociales.

(4) Groupe non homogène. Comprend notamment les établissements privés d'enseignement universitaire, les écoles paramédicales et sociales, les ENS, les écoles juridiques et administratives, etc.

(5) En % du nombre total d'étudiants.

[2] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par cursus en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	Part des non-bacheliers (%)
Union européenne (UE)	20 859	66,5	17 349	82,0	4 799	91,1	43 007	75,5
Europe hors UE	5 165	63,7	3 970	82,1	1 156	91,6	10 291	73,9
Afrique	43 259	61,1	48 241	82,4	8 763	87,5	100 263	73,7
Amérique	8 038	73,6	7 540	87,2	2 942	92,9	18 520	82,2
Asie	19 714	83,4	17 766	89,7	7 819	93,3	45 299	87,6
Océanie	277	88,8	123	83,7	32	90,6	432	87,5
Apatriotes ou non-déclarés	62	29,0	39	46,2	13	84,6	114	41,2
Ensemble	97 374	68,0	95 028	84,1	25 524	90,8	217 926	77,7
En % du nombre d'étudiants	10,8		17,7		41,4		14,5	

Présentation

Dans l'enseignement supérieur français (hors établissements relevant des ministères en charge de l'agriculture et de la santé), près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain à la rentrée 2013 : 24 % d'entre eux viennent du Maghreb et 19 % du reste de l'Afrique. Moins d'un quart (24 %) est issu d'Europe, dont 19 % de l'Union européenne. Enfin, 25 % sont originaires d'Asie, du Moyen-Orient ou d'Océanie et 9 % du continent américain [1].

La moitié des étudiants de nationalité étrangère possède une des dix nationalités suivantes : marocaine, chinoise, algérienne, tunisienne, sénégalaise, allemande, italienne, camerounaise, vietnamienne ou espagnole [2]. Les étudiants marocains demeurent les étudiants étrangers les plus représentés en France en 2013 (33 900 étudiants), devant les étudiants chinois (30 200) et algériens (21 900). Parmi les étudiants de nationalité étrangère les plus représentés, les Algériens (- 3,4 %), les Camerounais (- 1,6 %), les Vietnamiens (- 1,0 %), les Sénégalais (- 0,8 %), les Chinois (- 0,6 %) et les Tunisiens (- 0,3 %) sont moins nombreux en 2013 qu'en 2012. En revanche, en 2013, les hausses ont été particulièrement élevées pour les Italiens (+ 10,4 %) et les Marocains (+ 5,6 %).

Les étudiants marocains sont en proportion moins nombreux à l'université (55 %), mais plus présents en formations d'ingénieurs non universitaires (10 % contre 5 % pour l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère), en CPGE (4 % contre 1 %) et en préparation au DUT (4 % contre 2 %). Les étudiants chinois vont moins souvent à l'université (55 %) que l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère, mais un peu plus fréquemment dans les écoles d'ingénieurs non universitaires (8 %) et dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité (15 %, contre 7 % pour l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère). Les étudiants algériens étudient en très large majorité dans les universités (hors préparation au DUT et formations d'ingénieurs) : 86 %, contre 68 % pour l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère.

Définitions

Champ

Voir « Définitions » en 6.1.

Universités

Voir « Définitions » en 6.4.

Filières de l'enseignement supérieur

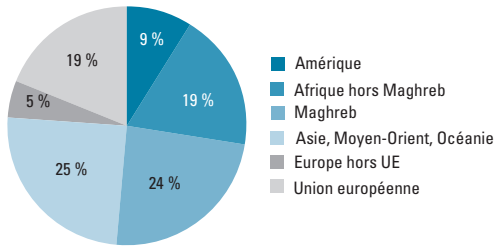
Pour les filières autres que l'université, voir « Définitions » en 6.1 et en 6.2.

 Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquête spécifique au ministère en charge de la culture.

[1] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans l'enseignement supérieur par origine en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



[2] Répartition des étudiants de nationalité étrangère par filière de formation en 2013-2014 (1) (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Origine	Universités hors préparation DUT et ingénieurs	Préparation au DUT	Formations d'ingénieurs des universités (2)	Formations d'ingénieurs hors université (2)	STS et assimilés	CPGE
Allemagne	67	2	1	3	1	1
Italie	71	1	€	2	1	€
Autres Union européenne (UE)	72	2	€	3	3	1
Europe hors UE	74	2	€	2	2	1
Maroc	55	4	4	10	3	4
Algérie	86	1	€	1	2	1
Tunisie	72	1	1	7	2	1
Autres Maghreb	86	€	€	2	1	1
Sénégal	73	4	3	5	2	2
Cameroun	63	2	2	8	5	1
Autres Afrique	77	3	1	2	4	1
Liban	70	€	1	6	€	€
Autres Moyen-Orient	80	1	€	1	3	€
Chine	55	3	2	8	€	€
Vietnam	76	2	€	5	1	€
Autres Asie	50	2	€	2	2	€
Amérique du Sud	68	1	1	9	1	€
Amérique du Nord	66	€	€	1	€	€
Antilles - Amérique centrale	74	1	€	3	4	1
Océanie	73	€	€	2	1	1
Total	68	2	1	5	2	1

(suite)	Écoles de commerce, gestion et comptabilité	Écoles supérieure artistiques et culturelles	Autres écoles de spécialités diverses (3)	Total	Effectifs	Évolution (%) 2013/2012
Allemagne	11	1	14	100	8 978	2,3
Italie	8	3	14	100	9 322	10,4
Autres Union européenne (UE)	5	3	11	100	38 218	3,3
Europe hors UE	6	3	10	100	13 291	3,0
Maroc	9	2	9	100	33 899	5,6
Algérie	2	1	7	100	21 935	-3,4
Tunisie	3	1	11	100	11 869	-0,3
Autres Maghreb	2	€	8	100	1 863	2,3
Sénégal	4	€	7	100	8 919	-0,8
Cameroun	8	€	11	100	7 279	-1,6
Autres Afrique	4	1	8	100	39 732	3,1
Liban	5	1	15	100	4 607	1,0
Autres Moyen-Orient	3	2	10	100	10 957	4,7
Chine	15	5	11	100	30 176	-0,6
Vietnam	3	1	11	100	6 235	-1,0
Autres Asie	21	12	11	100	20 262	28,5
Amérique du Sud	4	3	13	100	13 301	2,8
Amérique du Nord	8	2	21	100	6 792	3,9
Antilles - Amérique centrale	6	2	9	100	5 825	4,1
Océanie	8	3	13	100	586	18,6
Total	7	3	10	100	295 084	2,2

(1) Hors formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère en charge de l'agriculture.

(2) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(3) Groupe non homogène.

Présentation

À la rentrée 2013, 217 900 étudiants des universités de France métropolitaine et des DOM sont étrangers, soit 0,9 % de plus qu'en 2012-2013 [1]. Cette hausse étant moins forte que celle de l'ensemble des effectifs, la part des étudiants étrangers diminue légèrement cette année encore, à 14,5 %. Les étudiants étrangers représentent 10,8 % des étudiants inscrits en cursus licence, 17,7 % des inscrits en cursus master et 41,4 % des inscrits en cursus doctorat.

La proportion d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat est également en baisse et représente 77,7 % de l'ensemble des étudiants étrangers (78,3 % en 2012-2013) [2].

Les étudiants africains représentent près d'un étudiant étranger sur deux en université (46,0 %), suivis des étudiants asiatiques (20,8 %) et européens (24,5 %), les étudiants américains constituant 8,5 % des étudiants étrangers.

Les étudiants marocains sont les plus nombreux (22 500), devant les algériens (19 700) et les chinois (18 800). Le nombre d'étudiants algériens est en baisse (- 7,8 %), tout comme celui des chinois (- 5,3 %). Le nombre d'étudiants marocains augmente (+ 10 %).

Parmi les étudiants européens, les étudiants italiens sont les plus représentés (6 800 soit 12,8 % des européens), suivi des étudiants allemands (6 700 soit 12,5 %), espagnols (4 600 soit 8,6 %), russes (3 900 soit 7,3 %) et roumains (3 800 soit 7,1 %). Plus de quatre étudiants européens sur cinq sont originaires de l'Union européenne. 56 900 étudiants étrangers (soit 26,1 % des étudiants étrangers) sont originaires d'un état actuellement engagé dans le processus de Bologne (voir « Définitions »).

Les étudiants étrangers tous continents confondus se dirigent principalement vers les disciplines littéraires (31,4 %) avant les disciplines scientifiques (26,4 %) et les disciplines économiques (19,7 %).

Les étudiants africains se dirigent davantage que les autres vers les disciplines scientifiques et sportives (32,4 %) ou économiques (23,3 %), en revanche ils choisissent moins que les autres les voies littéraires (19,6 %). Parmi les étudiants africains, 73,7 % sont des non-bacheliers.

Les femmes sont majoritaires (54,3 %) parmi les étudiants venant de tous les continents excepté de l'Afrique où elles ne représentent que 44,8 % des étudiants. À l'opposé, les étudiantes représentent plus des deux tiers des étudiants européens (67,8 %).

Définitions

Champ

Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Universités

Les données et les évolutions portent sur le champ de l'ensemble des universités publiques (71 universités) ainsi que sur l'université de Lorraine, la COMUE de Paris Est et la COMUE de Grenoble.

L'université de Lorraine, devenue grand établissement en 2011-2012, est maintenue dans le champ « SISE-Universités », les formations qu'elle propose étant très majoritairement de nature universitaire. L'ex-INP de Lorraine fait partie de l'université de Lorraine. En 2011-2012, l'université d'Aix-Marseille a été créée par fusion des universités de d'Aix I, Aix II et Aix III.

Au 1^{er} janvier 2014, les universités de Bordeaux I, Bordeaux II et Bordeaux IV ont fusionné pour former l'université de Bordeaux.

Depuis 2008, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion sont intégrés dans une université de rattachement, de même que ceux des autres DOM en 2010. Leurs effectifs sont donc pris en compte dans les effectifs universitaires. Depuis 2008 également, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont dorénavant plus comptabilisées dans le champ « Universités », de même que ceux de Paris-Dauphine (grand établissement) depuis 2004.

Le processus de Bologne

Il a pour finalité la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EES). L'objectif est double : faire du continent européen un vaste espace « sans frontières », où la mobilité des étudiants et des enseignants chercheurs est naturelle, et rendre cet espace européen lisible et attractif vis-à-vis du reste du monde.

Non-bacheliers

Les étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université.

[1] Évolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités (hors IUFM) (France métropolitaine + DOM)

	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014
Effectifs	128 141	131 901	126 366	137 505	209 523	208 007	204 290	206 475	214 252	218 364	219 939	216 055	217 926
dont non-bacheliers	79 487	84 990	74 746	83 987	158 689	160 701	159 368	162 687	169 896	173 761	173 987	169 078	169 329
Variation annuelle (%)	-	-	-	-	-	-0,7	-1,8	(1) 1,5	3,8	1,9	(3) 0,4	-1,8	0,9
Proportion d'étudiants étrangers (%)	13,5	11,4	8,7	9,8	14,7	14,9	15,0	15,4	(2) 15,5	15,2	15,1	14,8	14,5

(1) La variation est calculée à champ constant, en excluant les IUFM et les écoles d'ingénieurs sorties du champ en 2008-2009.

(2) La proportion est calculée en excluant les IUFM. La proportion d'étudiants étrangers dans la population étudiante totale est de 14,9 %.

(3) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en ajoutant aux effectifs 2010-2011 les étudiants de l'Institut national polytechnique de Lorraine qui ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la formation de l'université de Lorraine. (Voir « Définitions »).

[2] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine et par discipline en 2013-2014 (France métropolitaine + DOM)

	Droit	Sciences éco., AES	Lettres, sciences humaines	Sciences et Staps	Médecine, odontologie, pharmacie	DUT	Total	Répartition par nationalité (%)	Part des femmes (%)	Part des non-bacheliers (%)
Europe	7 894	6 464	24 529	8 491	4 803	1 117	53 298	24,5	67,8	75,2
Union européenne	6 520	4 610	20 048	6 743	4 197	889	43 007	19,7	67,0	75,5
dont : Italie	780	484	3 654	1 244	596	62	6 820	3,1	65,3	83,5
Allemagne	1 147	735	3 299	932	369	172	6 654	3,1	69,8	82,6
Espagne	492	425	2 246	882	406	106	4 557	2,1	63,2	78,9
Roumanie	602	461	1 216	531	954	44	3 808	1,7	75,5	84,7
Royaume-Uni	437	186	1 911	400	140	79	3 153	1,4	61,8	59,3
Portugal	402	417	1 202	531	245	181	2 978	1,4	62,5	29,0
Belgique	412	292	1 115	518	545	89	2 971	1,4	57,0	59,0
Grèce	431	142	994	352	169	13	2 101	1,0	70,5	90,2
Pologne	313	224	972	338	146	27	2 020	0,9	76,3	78,5
Luxembourg	344	284	469	172	244	10	1 523	0,7	53,7	87,3
Bulgarie	290	338	580	172	82	9	1 471	0,7	72,9	85,5
Europe hors UE	1 374	1 854	4 481	1 748	606	228	10 291	4,7	71,1	73,9
dont Russie	479	709	1 955	539	142	44	3 868	1,8	78,1	81,1
Afrique	12 133	23 371	19 628	32 517	8 969	3 645	100 263	46,0	44,8	73,7
dont : Maroc	1 454	6 541	2 642	8 331	1 952	1 541	22 461	10,3	44,8	72,1
Algérie	1 411	3 335	5 139	6 747	2 825	234	19 691	9,0	47,0	74,5
Tunisie	490	1 190	1 828	4 401	1 059	132	9 100	4,2	52,8	80,4
Sénégal	1 215	1 637	1 888	2 553	183	392	7 368	3,4	37,0	81,2
Cameroun	817	1 102	914	1 665	476	163	5 137	2,4	47,0	67,6
Côte d'Ivoire	987	1 169	693	717	239	93	3 898	1,8	47,0	64,1
Gabon	682	928	707	793	95	251	3 456	1,6	53,2	77,8
Madagascar	347	966	657	888	322	125	3 305	1,5	57,2	57,2
Guinée	526	1 146	467	913	150	72	3 274	1,5	27,4	85,9
Congo	553	567	532	690	214	140	2 696	1,2	43,2	60,2
Mali	530	648	465	485	112	45	2 285	1,0	30,2	84,0
Comores	313	418	670	500	50	57	2 008	0,9	46,2	56,9
Bénin	337	526	293	451	184	36	1 827	0,8	35,5	82,1
Asie	3 142	10 898	14 224	12 947	2 506	1 582	45 299	20,8	58,1	87,6
dont : Chine	574	5 464	5 883	5 806	198	914	18 839	8,6	63,2	93,9
Vietnam	171	2 235	596	1 573	292	113	4 980	2,3	54,2	90,4
Liban	228	388	480	1 589	680	21	3 386	1,6	47,4	77,9
Turquie	433	430	892	388	107	86	2 336	1,1	63,4	64,3
Corée du Sud	111	142	1 317	144	63	8	1 785	0,8	74,2	85,5
Iran	169	284	700	474	85	10	1 722	0,8	55,6	88,3
Syrie	102	91	483	416	308	7	1 407	0,6	39,2	88,4
Japon	111	52	954	74	25	30	1 246	0,6	67,3	93,0
Amérique	2 087	2 256	9 790	3 614	587	186	18 520	8,5	61,0	82,2
dont : États-Unis	381	328	1 738	874	99	27	3 447	1,6	62,0	89,8
Brésil	288	217	2 350	344	56	6	3 261	1,5	69,9	91,4
Colombie	288	327	1 381	428	55	21	2 500	1,1	60,5	84,9
Mexique	203	265	852	490	52	16	1 878	0,9	58,2	87,2
Haïti	249	390	639	245	56	35	1 614	0,7	44,2	57,7
Canada	222	96	655	202	94	22	1 291	0,6	65,4	82,4
Océanie	40	20	309	44	17	2	432	0,2	70,6	87,5
Apatrides ou non-déclarés	7	8	51	22	21	5	114	0,1	64,0	41,2
Ensemble	25 303	43 017	68 531	57 635	16 903	6 537	217 926	100,0	54,6	77,7
Proportion d'étrangers	12,3	22,5	15,1	18,3	7,8	5,6	14,5			

Présentation

75,4 % des bacheliers 2013 se sont inscrits dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur (hors STS en apprentissage) [1]. Les autres peuvent avoir entrepris des études supérieures dans un autre pays, ou en STS sous statut d'apprenti, ou en contrat de professionnalisation, ou encore être sortis, de manière définitive ou provisoire, du système éducatif.

La quasi-totalité des bacheliers généraux poursuit des études supérieures l'année suivant l'obtention du baccalauréat. L'université demeure pour eux la filière de poursuite d'études la plus fréquente. Leur taux d'inscription à l'université (hors DUT) a diminué continûment de 2000 à 2008, puis s'est stabilisé au cours des quatre années suivantes. En 2013, le nombre des nouveaux bacheliers généraux s'inscrivant à l'université hors DUT (+ 7 %) augmente davantage, en proportion, que le nombre de lauréats à la session 2013 (+ 3,9 %), ce qui indique une plus forte propension à la poursuite d'études dans cette filière : l'augmentation du taux d'inscription est de 1,6 point. Les taux d'inscription dans les formations sélectives (CPGE, IUT, STS), dont la capacité d'accueil est limitée, sont en légère baisse. La priorité donnée aux bacheliers technologiques en IUT et aux bacheliers professionnels en STS peut également expliquer la hausse du nombre de bacheliers généraux entrant dans les filières universitaires hors DUT (cf. 6.19).

Les bacheliers scientifiques (série S) se distinguent par une orientation diversifiée, fortement tournée vers les études de santé (21,6 % en 2013), les classes préparatoires (18,1 %) et les disciplines scientifiques à l'université (16,2 %). Le taux d'inscription des bacheliers S à l'université hors DUT augmente et atteint 52,9 % en 2013 (+ 2,1 points par rapport à 2012), au détriment des poursuites d'études en IUT ou STS. Les bacheliers S s'inscrivent également en écoles d'ingénieurs (hors écoles internes aux universités comptabilisées parmi les disciplines scientifiques des universités).

Les bacheliers ES poursuivent majoritairement à l'université (hors DUT), dans les disciplines droit, économie AES ou les disciplines littéraires. Les taux d'inscription sont relativement stables dans chacune des principales filières malgré une tendance à la baisse sur la période 2000-2013.

Les bacheliers L sont les plus nombreux à rejoindre l'université (hors DUT) avec un taux d'inscription de 68,4 %, en progression de deux points par rapport à 2012. Ils s'inscrivent majoritairement dans les disciplines littéraires de l'université et dans une moindre mesure en droit, économie et AES.

 Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- Systèmes d'informations Scolarité et Sise.
- Enquêtes auprès des effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48).
- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.

Définitions

Champ - Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation), ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger.

Le champ « Universités » - Voir « Définitions » en 6.4.

Nouveaux bacheliers - Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

Taux d'inscription - Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus, mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'inscription par filière ne s'additionnent pas. En les additionnant, on peut trouver un résultat supérieur à 100 %. Les « doubles inscriptions CPGE - université » concernent les bacheliers généraux, essentiellement les bacheliers scientifiques et constituent la majorité des doubles inscriptions. Des conventions de coopération pédagogique sont passées entre lycées et établissements de poursuite d'études, suite au décret n° 2007-692 du 3 mai 2007, relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles dans le cadre de l'architecture européenne des études. Ces conventions devraient faciliter la validation de crédits et l'intégration d'étudiants de CPGE en licence et ainsi faire baisser le nombre de « doubles inscriptions » (CPGE - université).

STS et assimilés - Sections de techniciens supérieurs. Voir « Définitions » en 6.11.

CPGE - Classes préparatoires aux grandes écoles. Voir « Définitions » en 6.10.

Autres formations - Elles correspondent aux formations d'ingénieurs non universitaires, aux formations d'ingénieurs en partenariat non universitaires, aux établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (commerce, gestion, vente, comptabilité, notariat, architecture, spécialités diverses), aux écoles d'arts et de la culture, aux facultés privées, aux écoles paramédicales et de formations sociales, aux cinq établissements parisiens spécifiques (l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), l'Institut d'études politiques, l'Observatoire de Paris, l'Institut physique du Globe de Paris, Paris dauphine), aux classes préparatoires aux études supérieures (CPES) et aux diplômes de comptabilité et de gestion (DCG). Pour les écoles paramédicales et les formations sociales, les données sont celles de 2012-2013.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) 12.04.

[1] Évolution des taux d'inscription (1) dans l'enseignement supérieur : bacheliers généraux (France métropolitaine + DOM)

		2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Ensemble tous bacs	Ensemble supérieur	80,4	82,0	79,2	77,2	78,2	77,8	78,0	74,5	72,0	75,4	
	Université hors DUT	39,2	39,1	37,5	35,0	34,0	34,6	35,0	33,4	32,1	34,8	
	Préparation DUT	8,7	8,7	8,4	8,4	8,6	8,4	8,3	7,7	7,3	7,8	
	CPGE	6,9	7,4	7,4	7,5	7,8	7,5	7,3	6,9	6,6	6,9	
	STS	19,6	19,3	18,6	18,7	19,6	19,4	19,5	19,1	18,6	18,3	
	Autres formations	6,0	7,5	7,3	7,6	8,2	8,0	7,9	7,5	7,4	7,6	
Bac général	Ensemble supérieur	103,7	103,8	101,1	99,3	99,7	99,0	99,8	98,7	98,2	98,0	
	Université hors DUT	61,8	61,3	58,8	55,6	53,6	53,8	54,8	53,9	53,4	55,0	
	Préparation DUT	11,2	10,4	10,5	10,7	11,0	10,8	10,7	10,7	10,6	10,2	
	CPGE	12,6	13,3	13,2	13,3	13,8	13,3	13,2	13,2	13,0	12,5	
	STS	9,0	7,7	7,8	8,3	8,9	8,9	8,9	8,7	8,6	8,1	
	Autres formations	9,1	11,1	10,8	11,4	12,3	12,2	12,3	12,3	12,5	12,2	
Bac S	Ensemble supérieur	107,8	108,2	104,5	104,2	103,0	102,4	103,2	102,5	102,1	101,7	
	Université hors DUT	57,1	57,7	55,6	53,1	50,6	50,9	52,0	51,3	50,8	52,9	
	dont : disciplines scientifiques	29,5	21,9	20,5	18,5	16,4	15,8	16,7	16,1	15,2	16,2	
	<i>PACES (1^{re} année commune des études de santé)</i>	12,3	20,6	21,0	21,5	21,0	21,5	21,0	20,5	20,9	21,6	
	Préparation DUT	14,6	13,2	12,9	13,1	13,0	12,7	12,5	12,5	12,4	11,8	
	dont DUT production	10,1	8,6	8,7	8,7	8,7	8,4	8,2	8,3	8,2	7,7	
	CPGE	19,1	20,0	19,2	20,0	20,1	19,5	19,3	19,3	19,1	18,1	
	dont CPGE sciences	15,2	15,8	15,2	15,7	15,7	15,3	15,2	15,1	15,0	14,4	
	STS	7,0	5,9	6,1	6,2	6,5	6,7	6,8	6,7	6,5	6,0	
	dont STS production (2)	3,6	2,9	3,1	3,0	3,3	3,4	3,4	3,4	3,3	3,2	
	Autres formations	10,1	11,4	10,7	11,8	12,8	12,5	12,6	12,7	13,3	12,9	
	dont écoles d'ingénieurs non universitaires (3)	4,0	3,8	3,6	4,1	4,4	4,5	4,7	4,9	5,2	5,2	
	Bac ES	Ensemble supérieur	98,1	97,6	95,9	92,7	95,1	94,5	95,0	93,7	93,1	92,7
		Université hors DUT	60,5	59,0	56,5	52,4	51,3	51,4	52,3	51,6	51,3	51,5
dont : droit, économie, AES		32,8	29,2	29,2	29,5	29,6	29,5	29,0	28,7	28,4	28,8	
disciplines littéraires		23,8	25,6	23,4	19,6	18,2	18,2	19,3	18,3	18,0	17,3	
Préparation DUT		12,2	11,2	11,5	11,9	12,5	12,1	12,1	12,0	11,8	11,7	
dont DUT services		12,1	11,1	11,3	11,7	12,3	11,9	11,9	11,8	11,6	11,4	
CPGE		5,4	5,9	6,3	6,0	6,4	6,2	6,1	6,2	6,3	6,2	
dont CPGE économiques		4,3	4,2	4,6	4,5	4,9	4,7	4,4	4,5	4,6	4,6	
STS		11,5	9,9	9,7	10,5	11,7	11,7	11,4	11,0	11,0	10,6	
dont STS services (2)		10,9	9,3	9,1	9,9	10,7	10,8	10,3	10,0	10,0	9,6	
Autres formations		8,5	11,6	12,0	11,9	13,1	13,1	13,1	12,9	12,6	12,7	
dont écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité (4)			4,9	5,5	5,0	5,6	5,3	5,3	5,3	5,3	5,2	
Bac L		Ensemble supérieur	101,6	102,4	99,6	97,5	97,9	97,2	98,4	97,0	96,6	96,8
		Université hors DUT	74,3	75,0	71,7	68,3	66,8	67,6	68,3	66,8	66,4	68,4
	dont : droit, économie, AES	12,5	12,1	12,6	13,7	14,2	14,3	13,8	13,4	13,8	14,4	
	disciplines littéraires	60,3	61,7	58,1	53,5	51,5	52,1	53,3	52,2	51,2	52,8	
	Préparation DUT	2,2	1,8	1,9	2,2	2,4	2,2	2,2	2,1	2,2	2,1	
	CPGE	6,9	7,4	7,6	7,7	8,0	7,8	7,8	7,9	7,5	7,6	
	dont CPGE lettres	6,7	7,3	7,5	7,5	7,8	7,6	7,7	7,8	7,5	7,5	
	STS	10,5	9,0	9,6	10,1	11,0	10,2	10,5	10,6	10,7	9,8	
	dont STS services (2)	9,3	7,4	7,7	7,9	8,2	7,6	7,4	7,2	7,0	6,5	
	Autres formations	7,6	9,1	8,7	9,2	9,7	9,4	9,6	9,6	9,7	8,9	
	dont écoles supérieures artistiques et culturelles	3,1	3,6	3,5	3,6	3,7	3,8	4,2	3,7	3,9	3,7	

(1) Voir « Définitions ».

(2) En 2000-2001, les nouveaux bacheliers inscrits en STS dépendant du ministère en charge de l'agriculture sont comptabilisés en STS Production. À partir de 2005-2006 la répartition production/services est connue.

(3) Formations d'ingénieurs ou cycle préparatoire intégré.

(4) En 2000, les nouveaux bacheliers des écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité et des écoles d'architecture ne sont pas différenciés de ceux des autres formations. Ils sont comptabilisés dans la rubrique « Autres formations ».

Présentation

Trois quarts des bacheliers technologiques et un tiers des bacheliers professionnels poursuivent des études dans l'enseignement supérieur (hors STS en apprentissage) [1].

En 2013, le taux d'inscription global des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur diminue (- 2,3 points), mais les évolutions sont contrastées selon les filières. Le nombre de nouveaux bacheliers technologiques inscrits en DUT a ainsi fortement augmenté (+ 13,5 %) alors que le nombre de lauréats 2013 était stable (- 0,2 %), portant leur taux d'inscription en DUT à 11 % (+ 1,3 point). On peut y voir l'effet de la mise en place de l'orientation prioritaire, qui a contribué à ouvrir plus largement que par le passé l'entrée en IUT aux bacheliers technologiques. Les filières professionnelles courtes en particulier les STS, restent les principales filières d'inscription des bacheliers technologiques, même si, en raison d'une ouverture accrue aux bacheliers professionnels le taux d'inscription des bacheliers technologiques en STS a fortement baissé en 2013 (- 4,6 points).

Quelle que soit la série de baccalauréat technologique, le taux d'inscription à l'université augmente en 2013, aussi bien dans les disciplines générales ou de santé que dans les formations préparant au DUT. Ce retournement de tendance est particulièrement marqué pour les bacheliers STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable). Leur taux d'inscription en DUT, qui était autour de 17,5 % entre 2008 et 2012 s'établit à 24,4 % en 2013. Parallèlement, le taux d'inscription en STS a chuté (- 7,1 points).

La part des bacheliers professionnels qui s'inscrivent immédiatement afin de poursuivre des études supérieures sous statut scolaire s'établit à 33 % (+ 4,3 points), la majorité d'entre eux intégrant une STS.

Le taux d'inscription des nouveaux bacheliers professionnels en STS ne fait que progresser sur la période 2007-2013 et atteint 23,8 % en 2013 (+ 4,5 points). 7,8 % d'entre eux s'inscrivent à l'université hors DUT, part relativement stable sur les trois dernières années.

 Sources : MENESR-DGESIP-DGRI SIES

- Systèmes d'informations Scolarité et Sise.
- Enquêtes auprès des effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48).
- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.

Définitions

Champ - Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation), ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger.

Le champ « Universités » - Voir « Définitions » en 6.4.

Nouveaux bacheliers - Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

Taux d'inscription - Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus, mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'inscription par filière ne s'additionnent pas. En les additionnant, on peut trouver un résultat supérieur à 100 %. Les « doubles inscriptions CPGE - université » concernent les bacheliers généraux, essentiellement les bacheliers scientifiques et constituent la majorité des doubles inscriptions. Des conventions de coopération pédagogique sont passées entre lycées et établissements de poursuite d'études, suite au décret n° 2007-692 du 3 mai 2007, relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles dans le cadre de l'architecture européenne des études. Ces conventions devraient faciliter la validation de crédits et l'intégration d'étudiants de CPGE en licence et ainsi faire baisser le nombre de « doubles inscriptions » (CPGE - université).

STS et assimilés - Sections de techniciens supérieurs. Voir « Définitions » en 6.11.

CPGE - Classes préparatoires aux grandes écoles. Voir « Définitions » en 6.10.

Autres formations - Elles correspondent aux formations d'ingénieurs non universitaires, aux formations d'ingénieurs en partenariat non universitaires, aux établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (commerce, gestion, vente, comptabilité, notariat, architecture, spécialités diverses), aux écoles d'arts et de la culture, aux facultés privées, aux écoles paramédicales et de formations sociales, aux cinq établissements parisiens spécifiques (l'institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), l'Institut d'études politiques, l'Observatoire de Paris, l'Institut physique du Globe de Paris, Paris dauphine), aux classes préparatoires aux études supérieures (CPES) et aux diplômes de comptabilité et de gestion (DCG).
Pour les écoles paramédicales et les formations sociales, les données sont celles de 2012-2013.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) 12.04.

[1] Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur : bacheliers technologiques et professionnels

(France métropolitaine + DOM)

		2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Bac technologique	Ensemble supérieur	77,6	78,6	75,9	74,3	75,5	79,1	77,8	77,0	76,4	74,1
	Université hors DUT	19,1	18,1	17,4	15,8	15,8	17,9	18,7	18,7	18,7	19,8
	Préparation DUT	9,1	10,4	9,9	9,5	9,8	10,1	9,9	9,6	9,6	11,0
	CPGE	1,0	1,1	1,1	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,7	1,7
	STS	44,5	44,0	42,5	42,3	43,1	44,0	42,7	42,0	40,8	36,2
	Autres formations	3,9	5,0	5,0	5,4	5,5	5,6	5,1	5,2	5,6	5,4
		Ensemble supérieur	88,4	91,2	88,9	84,6	88,9	91,6	89,5	89,2	86,3
Bac ST12D (ex STI)	Université hors DUT	7,3	8,2	7,9	6,7	6,1	7,6	8,6	8,9	9,6	12,3
	Préparation DUT	16,2	18,5	17,9	16,5	17,5	17,9	17,6	17,7	17,2	24,4
	dont DUT production	15,1	15,1	15,0	13,9	14,7	14,8	14,5	14,6	14,3	19,3
	CPGE	2,1	2,2	2,4	2,3	2,5	2,7	2,9	3,0	3,1	3,8
	STS	60,5	59,8	57,9	56,3	58,9	59,3	56,6	55,6	51,8	44,7
	dont STS production (1)	57,7	54,6	52,4	50,8	53,0	53,2	50,6	48,8	45,4	39,0
	Autres formations	2,3	2,5	2,8	2,8	3,8	4,1	3,7	4,0	4,7	5,6
Bac STG (ex STT)	Ensemble supérieur	79,0	80,3	77,6	77,2	80,1	83,1	83,2	83,1	82,9	78,1
	Université hors DUT	24,2	22,7	21,3	20,0	19,8	22,3	22,9	22,9	22,1	22,7
	Préparation DUT	8,5	9,5	9,2	9,2	9,6	9,7	9,5	9,4	9,7	10,2
	dont DUT services	8,4	9,5	9,1	9,1	9,5	9,6	9,4	9,2	9,5	10,0
	CPGE	0,7	0,9	0,9	1,1	1,3	1,3	1,3	1,5	1,6	1,6
	STS	42,9	43,6	42,6	42,5	45,0	45,4	45,1	45,0	44,8	39,2
	dont STS services (1)	41,8	43,1	42,1	41,9	44,1	44,6	44,0	43,9	43,5	38,3
Autres formations	2,7	3,6	3,6	4,4	4,4	4,4	4,4	4,3	4,7	4,4	
Bac ST2S (ex - SMS)	Ensemble supérieur	49,4	49,7	46,7	46,1	42,7	47,3	46,3	45,8	46,6	46,4
	Université hors DUT	25,2	22,2	21,3	19,6	19,1	21,6	22,7	22,0	22,2	22,8
	Préparation DUT	0,5	0,6	0,6	0,6	0,8	0,9	1,1	1,1	1,3	1,3
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS	11,0	10,3	9,6	10,6	10,2	10,3	11,3	11,9	12,5	12,6
	dont STS services (1)	10,8	10,2	9,5	10,4	10,1	10,1	11,1	11,6	12,3	12,3
	Autres formations	12,7	16,6	15,2	15,3	12,6	14,5	11,2	10,8	10,6	9,7
Bac STL	Ensemble supérieur	78,5	78,7	76,5	75,3	76,0	77,7	76,0	77,9	76,5	78,1
	Université hors DUT	21,0	19,7	20,4	18,5	17,4	20,3	20,0	19,5	21,4	25,2
	Préparation DUT	13,0	14,4	14,1	13,6	13,6	14,3	14,7	13,9	13,1	14,3
	dont DUT production	12,7	13,9	13,7	13,3	13,3	14,0	14,5	13,7	12,8	13,9
	CPGE	2,5	2,7	2,3	2,6	3,1	2,5	2,4	3,3	3,4	2,7
	STS	39,4	38,5	36,6	37,5	38,7	37,7	36,4	37,8	35,9	33,1
	dont STS production (1)	26,8	24,6	23,9	24,4	25,4	24,6	23,5	24,6	23,9	21,5
Autres formations	2,6	3,4	3,1	3,1	3,2	2,9	2,5	3,4	2,7	2,8	
Autres bacs technologiques	Ensemble supérieur	78,0	75,0	80,2	73,1	71,8	71,0	70,4	68,9	70,5	68,0
	Université hors DUT	6,4	7,4	7,5	6,4	6,3	8,5	8,5	9,1	9,4	10,8
	Préparation DUT	1,0	1,5	1,6	1,7	1,7	2,0	2,4	2,3	2,6	2,2
	CPGE	0,1	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
	STS	66,8	62,3	66,9	61,7	59,8	57,4	56,4	54,0	54,2	51,7
	dont STS production (1)	48,4	40,8	42,6	42,0	37,7	36,3	34,4	32,4	30,8	29,9
	Autres formations	3,7	3,7	4,0	3,2	4,0	3,1	3,1	3,5	4,3	3,1
Bac professionnel	Ensemble supérieur	17,1	23,0	22,6	21,9	23,4	25,9	26,7	28,5	28,7	33,0
	Université hors DUT	6,4	5,9	5,8	5,0	4,7	6,9	6,9	8,2	8,0	7,8
	Préparation DUT	0,5	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS	9,7	15,7	15,5	15,6	17,4	17,7	18,4	18,8	19,3	23,8
	Autres formations	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6

(1) En 2000-2001, les nouveaux bacheliers inscrits en STS dépendant du ministère en charge de l'agriculture sont comptabilisés en STS Production. À partir de 2005-2006 la répartition production/services est connue.

Présentation

Environ sept étudiants sur dix entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire en 2012-2013 sont issus d'un baccalauréat général [1]. Si la part des bacheliers technologiques est plus modérée (15,1 %), celle des lauréats d'une série professionnelle reste faible (7,1 %), mais en augmentation (+ 1 point par rapport à l'année précédente, + 4,3 points par rapport à 2008-2009). Les bénéficiaires d'une dispense du baccalauréat représentent 5,6 % des entrants.

La proportion de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en santé (92,6 %) et en filière ingénieur (91,5 %). Très nombreux également dans les disciplines scientifiques (77,7 %) et en droit-sciences politiques (78,2 %), les bacheliers généraux sont en revanche moins représentés en AES (43,6 %), filière dans laquelle un étudiant sur cinq est issu d'un baccalauréat professionnel.

Près de deux tiers des entrants de 2012-2013 en première année de l'enseignement supérieur universitaire poursuivent dans la même discipline l'année suivante (63,1 %), qu'il s'agisse d'un redoublement en première année ou d'un passage en deuxième année [2]. Un entrant sur dix se réoriente vers une autre filière universitaire, tandis que plus d'un quart de ces étudiants quitte, provisoirement ou définitivement, le système universitaire. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils arrêtent leurs études. Certains d'entre eux poursuivent dans d'autres filières du supérieur. Les taux de poursuite dans la même filière les plus élevés sont observés en filière ingénieur (81,6 %) et en DUT (81,7 %). Au sein des disciplines universitaires générales, ce taux de poursuite varie fortement. Important en droit-sciences politiques (66,8 %), il est plus modéré en lettres-sciences du langage-arts (49,8 %). C'est en AES qu'il est le plus faible, moins d'un étudiant sur deux poursuivant ses études dans cette discipline (45,1 %).

Les réorientations vers une autre discipline universitaire sont plus fréquentes pour les entrants en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers (13,8 %), en AES (14,2 %) et santé (17,5 %) ; elles sont moindres en DUT (4,8 %) et en Staps (6,1 %).

Les taux de sortie de l'université sont plus élevés en AES (40,7 %) qu'en droit-sciences politiques (23,5 %). Ils sont très faibles en filière ingénieur (4,7 %), demeurent modérés en DUT (13,5 %), et en santé (19,2 %).

Définitions

Champ

Entrants en première année d'enseignement universitaire en 2012-2013 en France métropolitaine et DOM.

Première année de l'enseignement supérieur universitaire

Sont prises en compte les formations dispensées à l'université ou dans un établissement assimilé, d'une durée d'au moins un an, donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université et ouvertes aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence.

Entrants

Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année de l'enseignement supérieur à l'université (y compris en IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées, ou en diplômés d'université) ou dans un établissement assimilé.

Dispensés sur titre

Dans cette rubrique sont regroupées différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers), les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

Taux de poursuite dans la discipline

Proportion d'entrants de 2012-2013 inscrits dans la même discipline ou la même filière l'année suivante, en 2013-2014. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année de l'enseignement supérieur à l'université.

Taux de réorientation vers une autre discipline

Proportion d'entrants de 2012-2013, inscrits l'année suivante, en 2013-2014, dans une discipline ou une filière universitaire différente de celle choisie initialement.

Taux de sortie

Proportion d'entrants de 2012-2013 non réinscrits à l'université l'année suivante.

AES

Filière administrative, économique et sociale des universités.

Staps

Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Santé

La première année commune aux études de santé (PACES) regroupe les étudiants de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique depuis la rentrée 2011-2012.

[1] Répartition des entrants de 2012-2013 en première année d'enseignement supérieur universitaire selon la filière et la série de baccalauréat (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Baccalauréat général				Baccalauréat technologique			Bac pro	Dispensés sur titre	Total
	L	ES	S	Total	STG	Autres	Total			
Droit - sciences politiques	16,7	45,1	16,5	78,2	9,1	1,7	10,8	6,5	4,4	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	1,6	44,6	22,4	68,6	10,8	2,0	12,8	9,8	8,9	100,0
AES	2,8	35,8	5,0	43,6	22,6	3,8	26,4	25,5	4,5	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	41,7	13,7	12,0	67,4	4,7	4,3	9,0	8,5	15,2	100,0
Langues	31,7	22,3	9,6	63,6	12,3	3,2	15,5	10,3	10,6	100,0
Sciences humaines et sociales	25,8	27,6	13,1	66,5	9,8	7,8	17,6	10,4	5,5	100,0
Sciences fondamentales et applications	0,6	3,5	74,2	78,3	1,4	7,6	9,0	4,7	8,1	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	0,8	2,5	72,9	76,2	1,2	16,6	17,8	3,0	3,0	100,0
Staps	3,1	24,9	35,7	63,7	13,0	9,7	22,7	12,5	1,1	100,0
Ensemble des disciplines universitaires générales	17,3	26,9	25,1	69,3	9,1	5,3	14,4	9,2	7,1	100,0
Santé	0,8	2,2	89,5	92,6	0,5	4,4	4,9	0,7	1,8	100,0
Ingénieurs	0,1	0,7	90,7	91,5	0,1	3,2	3,3	0,2	5,0	100,0
DUT	2,3	24,1	41,3	67,7	13,2	13,1	26,3	3,4	2,6	100,0
Total	12,5	23,1	36,5	72,1	8,6	6,5	15,1	7,1	5,6	100,0

[2] Devenir un an après des entrants de 2012-2013 en première année d'enseignement supérieur universitaire (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Poursuite dans la même discipline	Réorientation vers une autre filière universitaire	Non réinscription à l'université	Total
Droit - sciences politiques	66,8	9,7	23,5	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	59,9	10,3	29,9	100,0
AES	45,1	14,2	40,7	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	49,8	11,9	38,3	100,0
Langues	52,0	11,2	36,9	100,0
Sciences humaines et sociales	57,4	9,3	33,3	100,0
Sciences fondamentales et applications	60,9	13,2	26,0	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	55,8	13,8	30,3	100,0
Staps	65,8	6,1	28,1	100,0
Ensemble des disciplines universitaires générales	58,4	10,6	31,0	100,0
Santé	63,2	17,5	19,2	100,0
Ingénieurs	81,6	13,7	4,7	100,0
DUT	81,7	4,8	13,5	100,0
Total	63,1	10,5	26,3	100,0

Présentation

En 2008, près de neuf nouveaux bacheliers sur dix poursuivent leurs études après leur baccalauréat : 85,0 % rejoignent l'enseignement supérieur et une minorité (4,0 %) se dirige vers d'autres voies [1]. Si, en 2008, les bacheliers les plus nombreux s'inscrivent toujours à l'université, ils ne représentent plus que trois nouveaux bacheliers sur dix, contre quatre sur dix en 1996. Cette évolution se fait non pas au profit des filières sélectives traditionnelles (CPGE, IUT, STS), mais au profit d'écoles très variées (écoles de commerce, d'ingénieurs, artistiques, paramédicales).

L'évolution des choix d'orientation des bacheliers S indique que la baisse des inscriptions à l'université n'affecte que la licence, et particulièrement les disciplines scientifiques : seul un bachelier S sur dix s'inscrit dans une licence de sciences en 2008, alors que c'était le cas d'un quart d'entre eux en 1996 [2]. Dans le même temps, ils se dirigent plus souvent en médecine ou en pharmacie (PCEM ou PCEP). Les différences dans les choix d'orientation faits par les filles et les garçons restent très fortes : une majorité des garçons s'orientent dans une filière scientifique traditionnelle, tandis que près de quatre bacheliers S sur dix optent pour une formation dans le domaine de la santé.

Comme les bacheliers généraux, les bacheliers technologiques s'inscrivent de moins en moins à l'université et les lauréats sans mention restent les plus nombreux à y poursuivre leurs études [1]. L'évolution se fait non pas au profit des filières technologiques courtes (STS et IUT), leurs principales structures d'accueil dans l'enseignement supérieur, mais d'écoles recrutant après le baccalauréat.

Les bacheliers professionnels poursuivent de plus en plus souvent leurs études : 47,0 % d'entre eux (et même 58,0 % des lauréats avec mention) rejoignent l'enseignement supérieur, soit une hausse de près de vingt points depuis 1996. Les plus nombreux s'inscrivent en STS : quatre bacheliers professionnels sur dix préparent un BTS à la rentrée suivante, une fois sur deux par la voie de l'alternance, avec un contrat d'apprentissage ou le plus souvent de professionnalisation.

Les nouveaux étudiants envisagent de plus en plus de faire des études longues [3]. Près de la moitié d'entre eux souhaitent poursuivre au moins jusqu'au niveau master, contre un tiers en 2002. Sur la même période, les intentions de sorties à bac+2 et à bac+4 s'effondrent. Ces évolutions résultent des changements induits par l'harmonisation européenne des diplômes.

Définitions

Le panel 1989 est représentatif au 1/30^e de la population scolarisée en septembre 1989 en sixième et dans l'enseignement spécialisé dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer. Les élèves sont parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre et entre 1997 et 1999 pour les autres ; leurs parcours ont été suivis pour la première fois après le baccalauréat, sauf pour les élèves qui étaient scolarisés dans les départements d'outre-mer.

Le panel 1995 est représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en septembre 1995 en sixième et dans l'enseignement spécialisé dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine. Les élèves ont obtenu leur baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2006 pour les autres.

Le panel 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Comme dans les précédents panels, ils ont été interrogés sur leur situation à la rentrée suivant l'obtention de leur baccalauréat, le choix de leur orientation, leurs motivations, la façon dont ils vivent leur première année d'études supérieures, les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, leurs projets. Le taux de réponse global à la première interrogation a été de 85 % ; les redressements ont été faits sur la base de la série de bac, de l'âge et de la mention au bac, du sexe, de l'origine sociale, ainsi que des principales caractéristiques de l'établissement de terminale.

CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

IUT

Instituts universitaires de technologie.

STS

Sections de techniciens supérieurs.

PCEM ou PCEP

Premiers cycles d'études médicales ou pharmaceutiques.

 Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES/Panels 1989 et 1995.

- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES/Panel de bacheliers 2008.

Pour en savoir plus

Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) 10.03.

[1] Poursuite d'études des bacheliers 2008 selon le type de bac et la mention (%)

(France métropolitaine)

		CPGE	1 ^{er} cycle universitaire.	IUT	STS	Autres formations sup. (2)	Total études sup.	dont études en alternance	Formations non sup.	Non poursuivies d'études
Bacheliers généraux	Avec mention	23	42	10	4	18	97	1	2	1
	Sans mention	2	50	12	12	16	92	2	3	5
	Ensemble 2008	13	46	11	8	17	95	1	2	3
	Rappel 1996 (1)	12	56	10	9	9	96	1	2	2
Bacheliers techno	Avec mention	5	9	17	47	15	93	9	3	4
	Sans mention	-	15	7	46	13	81	10	5	14
	Ensemble 2008	2	13	10	46	14	85	8	4	11
	Rappel 1996 (1)	1	20	11	49	6	87	5	4	9
Bacheliers pro	Avec mention	-	3	2	51	2	58	30	7	35
	Sans mention	-	6	1	29	2	38	19	8	54
	Ensemble 2008	-	5	1	39	2	47	20	8	45
	Rappel 1996 (1)	-	6	1	21	1	29	12	8	63
Ensemble bacheliers	Ensemble 2008	8	31	9	23	14	85	6	4	11
	Rappel 1996 (1)	8	40	9	21	7	85	4	3	12

(1) Élèves entrés en 6^e en 1989, parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre, et entre 1997 et 1999 pour les autres (panel 1989).

(2) Écoles de commerce, d'ingénieurs, paramédicales, artistiques ...

[2] Choix d'orientation des bacheliers et bachelières S à l'entrée dans l'enseignement supérieur (%)

(France métropolitaine)

	Garçons	Filles	Ensemble bacheliers 2008	Rappel bacheliers	
				2002 (1)	1996 (2)
Licences de sciences	10	12	11	17	24
CPGE scientifiques	18	9	14	14	16
1 ^{ers} cycles d'écoles d'ingénieurs	9	3	6	6	5
IUT secondaires ou STS industrielles	16	7	11	12	16
Formations scientifiques (hors santé)	53	31	42	49	61
PCEM / PCEP	15	28	21	15	13
Écoles paramédicales (et préparations)	3	9	6	4	4
Formations du domaine de la santé	18	37	27	19	17
CPGE commerciales et littéraires	3	6	5	4	3
Licences non scientifiques	10	12	11	14	12
Autres formations (3)	16	14	15	14	7
Formations non scientifiques	29	32	31	32	22

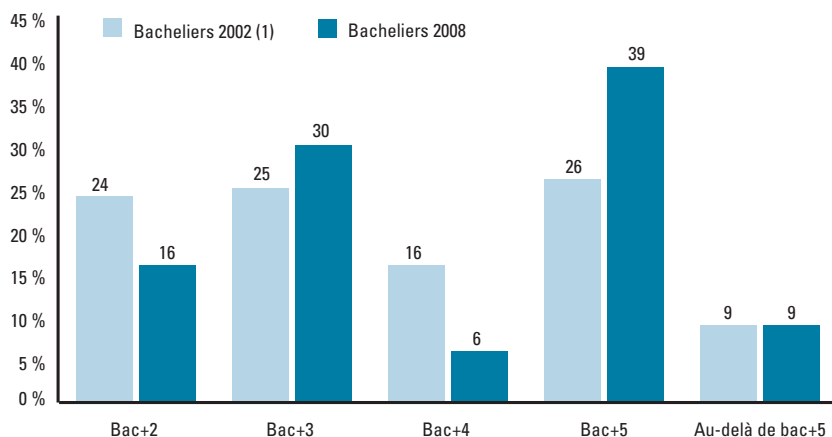
(1) Élèves entrés en 6^e en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres (panel 1995).

(2) Élèves entrés en 6^e en 1989, parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre, et entre 1997 et 1999 pour les autres (panel 1989).

(3) IUT et STS tertiaires, écoles de commerce, artistiques ...

[3] Niveau d'études envisagé par les bacheliers à l'entrée des principales filières (%)

(France métropolitaine)



(1) Élèves entrés en 6^e en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres (panel 1995).

Présentation

34 % des bacheliers entrés en licence générale en 2008 ont obtenu une licence en 3 ans, et 16 % en 4 ans. Ils sont donc au total 50 % à détenir une licence en début de cinquième année (dont 3 % une licence professionnelle). Le taux d'obtention en 3 ans et en 4 ans est plus élevé pour les bacheliers généraux (38 % en 3 ans, 18 % en 4 ans) que pour les bacheliers technologiques (10 % chaque année). En début de cinquième année, à la rentrée 2012, 69 % des entrants en L1 en 2008 sont toujours inscrits en formation. 42 % des bacheliers généraux ont atteint le master, à parts égales entre la première et la deuxième année ; ce n'est le cas que de 12 % des bacheliers technologiques. Le maintien en licence et les réorientations en STS ou en IUT concernent respectivement 11 % et 3 % des entrants en L1 en 2008. Parmi les étudiants n'ayant pas obtenu leur licence, la moitié est toujours inscrite dans une formation et l'autre a arrêté ses études [1].

En début de cinquième année, 89 % des étudiants entrés en IUT en 2008 avaient obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (de niveau bac+3 pour 52 %, de niveau bac+2 uniquement pour 37 %). Les bacheliers généraux sont un peu plus fréquemment diplômés que les bacheliers technologiques, plus souvent titulaires d'un diplôme de niveau bac+3, et surtout majoritairement en poursuite d'études après l'obtention d'un diplôme. Au total, 56 % des étudiants entrés en IUT en 2008 sont toujours en poursuite d'étude cinq ans plus tard. 38 % ne sont plus en formation après avoir obtenu un diplôme de niveau bac+2 ou bac+3, et seuls 6 % ont arrêté leurs études sans obtenir de diplôme de l'enseignement supérieur [2].

À la rentrée 2012, un tiers des étudiants entrés en premier cycle d'études médicales (PCEM) ou pharmaceutiques (PCEP) est inscrit en deuxième cycle de médecine, odontologie ou pharmacie (13 % en cinquième année et 18 % en quatrième année). 21 % poursuivent des études dans des formations paramédicales. 20 % sont inscrits en licence ou master. Les autres sont inscrits dans des formations diverses : écoles préparant à des diplômes de niveau bac+5 (3 %) ou moins (4 %), STS ou DUT (3 %). 11 % ont arrêté leurs études [3].

Définitions

Le panel 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère en charge de l'agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Les bacheliers sont interrogés individuellement chaque année jusqu'à ce qu'ils déclarent deux années consécutives qu'ils ne font plus d'études. Le questionnaire comporte des informations sur leur situation effective à la date du 31 octobre, quelle que soit la formation suivie, ainsi que des données qualitatives sur le déroulement de leur parcours.

STS

Sections de techniciens supérieurs.

IUT

Instituts universitaires de technologie.

CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

PCEM ou PCEP

Premiers cycles d'études médicales ou pharmaceutiques.

L1-L2-L3

Première, deuxième et troisième année de licence.

Sources :

- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES/Panel de bacheliers 2008.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.03 ; 11.08.

[1] Situation la 5^e année des bacheliers 2008 inscrits en licence après le baccalauréat (%)

(France métropolitaine)

	Panel de bacheliers 2008		
	Ensemble	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques
Ont obtenu une licence	50	56	20
<i>dont en 3 ans</i>	<i>34</i>	<i>38</i>	<i>10</i>
Poursuivent leurs études	43	49	14
Sont inscrits en master 1	19	22	3
Sont inscrits en master 2	18	20	9
Sont inscrits dans d'autres formations	6	7	2
Ont arrêté leurs études	7	7	6
N'ont pas obtenu leur licence	50	44	80
Poursuivent leurs études	26	27	24
En licence générale ou professionnelle	11	11	11
En STS ou IUT	3	3	5
Autres	12	12	8
Ont arrêté leurs études	24	17	56
Ensemble	100	100	100

Remarque - Les bacheliers professionnels ne sont pas affichés car leurs effectifs ne sont pas significatifs. La colonne « Ensemble » comprend bien tous les bacheliers.

[2] Diplômes et situation la 5^e année des bacheliers 2008 inscrits en IUT après le baccalauréat (%)

(France métropolitaine)

	Situation	Obtention du DUT (1)	Plus haut diplôme obtenu		Total diplômés (2+3)	Non-diplômés de l'enseignement supérieur	Ensemble
			Diplôme bac+2 (2)	Diplôme bac+3 (3)			
Bacheliers généraux	Poursuivent leurs études	53	20	37	57	6	63
	Ont arrêté leurs études	32	15	20	35	2	37
	Ensemble	85	35	57	92	8	100
Bacheliers technologiques	Poursuivent leurs études	35	18	21	39	2	41
	Ont arrêté leurs études	40	26	21	47	12	59
	Ensemble	75	44	42	86	14	100
Ensemble	Poursuivent leurs études	47	19	32	51	5	56
	Ont arrêté leurs études	35	18	20	38	6	44
	Ensemble	82	37	52	89	11	100

(1) Un diplômé de DUT peut avoir obtenu également un diplôme de niveau bac+3 ; il est alors comptabilisé dans la colonne (3). Sinon il est comptabilisé dans la colonne (2). Certains étudiants ont obtenu un diplôme de niveau bac+3 sans avoir obtenu le DUT, et certains diplômés de niveau bac+2 obtenus ne sont pas des DUT. C'est pourquoi le total de diplômés est légèrement supérieur au taux d'obtention du DUT.

Remarque - Les bacheliers professionnels ne sont pas affichés car leurs effectifs ne sont pas significatifs. Les lignes « Ensemble » comprennent bien tous les bacheliers.

[3] Situation la 5^e année des bacheliers 2008 inscrits en premier cycle d'études médicales ou pharmaceutiques après le baccalauréat (%)

(France métropolitaine)

	Ensemble	Bac avec mention	Bac sans mention
Poursuivent leurs études	89	94	80
Médecine, odontologie, pharmacie : 5 ^e année	13	20	2
Médecine, odontologie, pharmacie : 4 ^e année	18	26	5
Médecine, odontologie, pharmacie : 3 ^e année	3	4	1
Total médecine, odontologie, pharmacie	34	50	8
L3 ou licence pro	10	7	17
L1-L2	2	2	2
Master 1	6	6	8
Total licence et master	18	15	27
Paramédical : 1 ^{re} et 2 ^e années	8	6	11
Paramédical : 3 ^e et 4 ^e années	13	12	13
Total paramédical	21	19	24
BTS et DUT	3	1	5
Autres études	13	9	16
Ont arrêté leurs études	11	6	20
Total	100	100	100

Présentation

Au début de la cinquième année d'études après le bac, 79 % des bacheliers qui s'étaient inscrits en STS en 2008 sont sortis de formation. 54 % avaient obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, de niveau bac+2 dans les trois quarts des cas. Sur l'ensemble des bacheliers, 72 % ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Les taux d'obtention de diplômes varient de façon importante selon la série du baccalauréat : 89 % des bacheliers généraux et 76 % des bacheliers technologiques ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, pour seulement la moitié des bacheliers professionnels. De même, la poursuite d'études la cinquième année est plus fréquente pour les bacheliers généraux, qui sont 32 % dans cette situation, que pour les autres (respectivement 23 % et 10 % des bacheliers technologiques et professionnels) [1].

Cinq ans après leur baccalauréat, 70 % des élèves entrés en CPGE en 2008 sont inscrits dans une école préparant à un diplôme de niveau bac+5. 17 % sont inscrits à l'université, et seuls 7 % ne poursuivent plus d'études. Seul un tiers des élèves entrés en CPGE littéraire est inscrit dans une école de niveau bac+5, alors que près de la moitié sont inscrits à l'université (21 % en master 2 et 18 % en master 1). La grande majorité des étudiants entrés en CPGE scientifique et en CPGE économique et commerciale sont inscrits dans une école de niveau bac+5 (80 % et 75 % respectivement), dont environ la moitié en quatrième année. Les élèves des CPGE économiques et commerciales sont inscrits un peu plus souvent à l'université (13 % contre 9 % pour les CPGE scientifiques) et sont plus souvent sortis de formation (10 % contre 5 %) [2].

Par ailleurs, en 2008 un bachelier sur six s'est inscrit dans une formation de l'enseignement supérieur autre que les STS, les CPGE et celles dispensées à l'université (licence, DUT, PCEM ou PCEP) (cf. 6.22). La moitié d'entre eux a obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Les étudiants des formations paramédicales et sociales sont le plus souvent sortis de formation (63 %), et un quart est sorti sans diplôme. Les autres étudiants sont inscrits dans une grande variété de formations, souvent dans des écoles menant à des diplômes de niveau bac+4 ou bac+5. Les trois quarts sont toujours en poursuite d'études, dont un tiers a obtenu un diplôme. Seul un sur dix est sorti de formation sans avoir obtenu de diplôme [3].

Définitions

Le panel 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère en charge de l'agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Les bacheliers sont interrogés individuellement chaque année jusqu'à ce qu'ils déclarent deux années consécutives qu'ils ne font plus d'études. Le questionnaire comporte des informations sur leur situation effective à la date du 31 octobre, quelle que soit la formation suivie, ainsi que des données qualitatives sur le déroulement de leur parcours.

STS

Sections de techniciens supérieurs.

IUT

Instituts universitaires de technologie.

CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

PCEM ou PCEP

Premiers cycles d'études médicales ou pharmaceutiques.

L1-L2-L3

Première, deuxième et troisième année de licence.

Sources :

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES/Panel de bacheliers 2008.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.03 ; 11.08.

[1] Diplômes et situation la 5^e année des bacheliers 2008 inscrits en STS après le baccalauréat (%)

(France métropolitaine)

	Situation	Obtention du BTS (1)	Plus haut diplôme obtenu		Total diplômés (2+3)	Non-diplômés de l'enseignement supérieur	Ensemble
			Diplôme bac+2 (2)	Diplôme bac+3 (3)			
Bacheliers généraux	Poursuivent leurs études	27	15	14	29	3	32
	Ont arrêté leurs études	61	39	21	60	8	68
	Ensemble	88	54	35	89	11	100
Bacheliers technologiques	Poursuivent leurs études	18	9	10	19	4	23
	Ont arrêté leurs études	57	43	14	57	20	77
	Ensemble	75	52	24	76	24	100
Bacheliers professionnels	Poursuivent leurs études	8	3	5	8	2	10
	Ont arrêté leurs études	42	38	4	42	48	90
	Ensemble	50	41	9	50	50	100
Ensemble	Poursuivent leurs études	17	9	9	18	3	21
	Ont arrêté leurs études	54	41	13	54	25	79
	Ensemble	71	50	22	72	28	100

(1) Un diplômé de BTS peut avoir obtenu également un diplôme de niveau bac+3 ; il est alors comptabilisé dans la colonne (3). Sinon il est comptabilisé dans la colonne (2). Certains étudiants ont obtenu un diplôme de niveau bac+3 sans avoir obtenu de BTS, et certains diplômes de niveau bac+2 obtenus ne sont pas des BTS. C'est pourquoi le total de diplômés peut être légèrement supérieur au taux d'obtention du BTS.

[2] Situation la 5^e année des bacheliers 2008 inscrits en CPGE après le baccalauréat (%)

(France métropolitaine)

	CPGE scientifiques	CPGE économiques et commerciales	CPGE littéraires	Ensemble
Poursuivent leurs études	95	90	89	93
Inscrits dans une école préparant à un diplôme de niveau bac+5	80	75	31	70
en année de niveau bac+5	38	32	14	32
en année de niveau bac+4	37	40	17	34
en année de niveau < bac+4	5	3	-	4
Inscrits à l'université	9	13	46	17
en master 2	2	8	21	7
en master 1	5	4	18	7
en licence	2	1	7	3
Autres études	6	2	12	6
Ont arrêté leurs études	5	10	11	7
Total	100	100	100	100

[3] Situation la 5^e année des bacheliers 2008 inscrits dans l'enseignement supérieur hors université, CPGE et STS après le baccalauréat (%)

(France métropolitaine)

Filières	Situation	Plus haut diplôme obtenu		Total diplômés	Non-diplômés de l'enseignement supérieur	Ensemble
		Diplôme bac+2	Diplôme bac+3			
Paramédical et social	Poursuivent leurs études	1	7	8	29	37
	Ont arrêté leurs études	1	36	37	26	63
	Ensemble	2	43	45	55	100
Autres études	Poursuivent leurs études	6	33	39	36	75
	Ont arrêté leurs études	5	9	14	11	25
	Ensemble	11	42	53	47	100
Ensemble	Poursuivent leurs études	4	22	26	33	59
	Ont arrêté leurs études	3	21	24	17	41
	Ensemble	7	43	50	50	100

Présentation

En 2012-2013, 33 % des étudiants inscrits en formation initiale dans une université française en licences professionnelles, en licences générales, en masters, en formations d'ingénieurs et en diplômes universitaires de technologie (DUT) ont suivi un stage [1]. Cette proportion se maintient par rapport à l'année précédente (32 %).

La proportion de stagiaires croît à mesure que l'on avance dans les cursus. Les stages sont fréquents dans les formations professionnelles et en développement dans les formations générales.

57 % durent deux mois ou plus [2]. Près d'un stage sur deux est gratifié (48 %) ; dans 66 % des cas, la gratification mensuelle se situe entre 436 et 600 €. Les stages effectués à l'étranger demeurent rares (9 %), sauf en cursus ingénieur. Un stage sur quatre se déroule en dehors de la région administrative de l'université.

En licence professionnelle, neuf stages sur dix durent au moins deux mois. 79 % des stages sont gratifiés et parmi eux 82 % le sont entre 436 et 600 €. 8 % des stages ont lieu à l'étranger.

En licence générale, 14 % des étudiants font un stage : 3 % en L1, 13 % en L2 et 35 % en L3. Les stages de deux mois ou plus sont minoritaires. 22 % des stages sont gratifiés. Parmi eux, 63 % le sont entre 436 et 600 €.

En master, 46 % des étudiants font un stage en première année et 62 % en seconde année. Sept stages sur dix durent deux mois ou plus. 41 % des stages sont gratifiés en M1 et 73 % en M2. 20 % des stages gratifiés dépassent 600 € en M1 et 33 % en M2. Un stage sur quatre se déroule hors région.

En formations d'ingénieurs, la proportion de stagiaires est de 66 % en première année, de 81 % en deuxième année et de 87 % en dernière année. 21 % des stages durent deux mois ou plus en première année, 84 % en deuxième année et 98 % en troisième année. La part des stages gratifiés au-delà de 600 € atteint 65 % en dernière année de cursus. S'agissant des stages à l'étranger, ils représentent 1 stage sur 5 sur l'ensemble du cursus, 36 % en deuxième année. Concernant les stages hors région, c'est une particularité de cette filière, ils atteignent 43 %.

En DUT, 62 % des étudiants font un stage. Le stage de deux mois ou plus est rare en première année (4 %) et quasiment la règle en seconde année (79 %). 9 % des stages sont gratifiés en première année et 64 % en seconde année. 82 % des gratifications se trouvent entre 436 et 600 €.

Définitions

Champ

Dans les établissements concernés (France métropolitaine et DOM), sont pris en compte, en formation initiale et en inscription principale au 15 janvier 2013, l'ensemble des étudiants inscrits en cursus L (licences professionnelles, licences générales) et M (masters y compris les masters enseignement), en formations d'ingénieurs et en instituts universitaires de technologie. Les autres formations (études de médecine, diplôme d'université, doctorat, etc.) ne sont pas comptabilisées. Les étudiants inscrits dans les écoles rattachées aux universités qui ont le statut d'établissement public à caractère administratif, selon l'article 43 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 ou L 719-10 du code de l'éducation qui leur conservent la personnalité morale et l'autonomie financière, n'entrent pas dans le champ.

Universités

Les universités regroupent des unités de formations et de recherche ainsi que d'autres types de composantes créés par délibération du conseil d'administration de l'université après avis du conseil académique (article L 713-1 du code de l'éducation). On y a également assimilé les deux centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) d'Albi et de Mayotte.

Stage

Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme (ou d'une certification). Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil.

Gratification

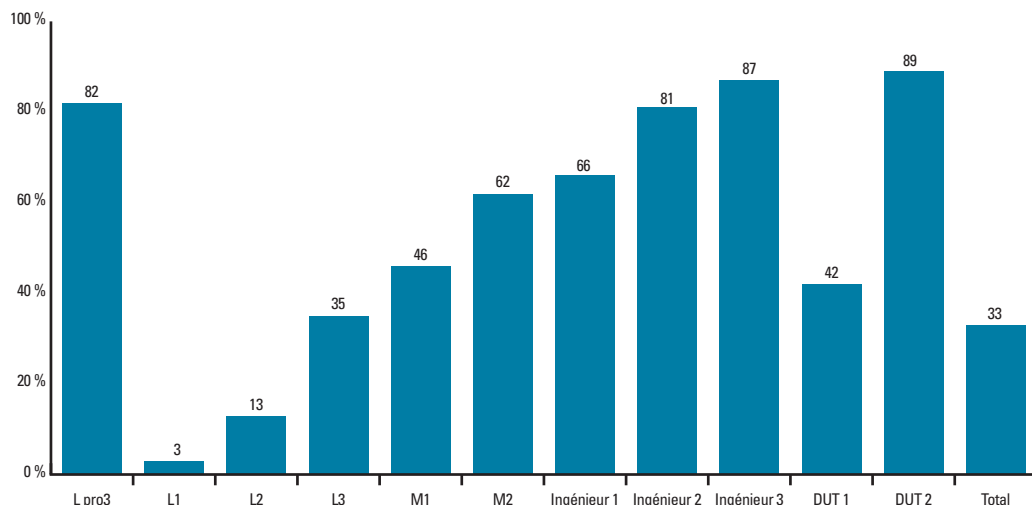
Elle est au minimum de 436,05 euros net mensuel lorsque la durée du stage excède deux mois consécutifs.

L1, L2, L3

Licence LMD première, deuxième et troisième année.

[1] Proportion d'étudiants ayant fait un stage selon le cursus à l'université en 2012-2013 (%)

(France métropolitaine + DOM)



[2] Indicateurs sur les stages effectués selon le cursus des étudiants en 2012-2013 (%)

(France métropolitaine + DOM)

		Stagiaires (%) (1)	Stages ≥ 2 mois (%) (2)	Stages gratifiés (%) (2)	Gratification entre 436 et 600 € (%) (2)	Gratification supérieure à 600 € (%) (2)	Stages effectués à l'étranger (%)	Stages effectués hors région (%)
Licence pro	L pro3	82	90	79	82	5	8	31
Licence générale	L1	3	17	15	47	13	3	30
	L2	13	22	14	55	11	5	23
	L3	35	36	26	67	11	8	21
	Ensemble	14	31	22	63	11	7	22
Master	M1	46	57	41	66	20	9	22
	M2	62	81	73	58	33	10	27
	Ensemble	53	70	58	61	28	9	25
Ingénieur	Ingénieur 1 ^{re} année	66	21	36	45	38	17	47
	Ingénieur 2 ^e année	81	84	62	60	35	36	29
	Ingénieur 3 ^e année	87	98	95	33	65	14	53
	Ensemble	77	71	67	43	52	23	43
DUT	DUT 1 ^{re} année	42	4	9	50	10	3	28
	DUT 2 ^e année	89	79	64	85	7	7	27
	Ensemble	62	51	45	82	7	6	27
Tous cursus		33	57	48	66	22	9	26

(1) Pourcentage calculé sur l'ensemble des inscrits.

(2) Pourcentage calculé sur les données renseignées, dans l'hypothèse où les non-répondants se comportent comme les répondants. Il doit s'interpréter comme une estimation.
Lecture - 82 % des inscrits en 3^e année de licence professionnelle ont effectué un stage. Pour 90 % des stagiaires, le stage a duré deux mois ou plus. 79 % des stagiaires ont perçu une gratification. 82 % des stagiaires gratifiés ont reçu entre 436 et 600 € et 5 % ont touché plus de 600 €. 8 % des stages se déroulent à l'étranger et 31 % en dehors de la région administrative de l'université.

7.1	La formation continue : évolution	218
7.2	La formation continue dans les Greta	220
7.3	La formation continue dans l'enseignement supérieur	222

Présentation

En 2011, dans un contexte d'activité économique ralentie, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'élève à 32 milliards d'euros [1]. Elle est plutôt stable par rapport à 2010 (+ 1,4 %). Principaux financeurs de la formation professionnelle continue, les entreprises contribuent pour 43 % de la dépense totale. Les dépenses de formation de l'État et celles des régions sont très voisines avec respectivement 15 % et 14 % de l'ensemble. Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue représentent 4 % de la dépense globale. Les dépenses des trois fonctions publiques pour la formation de leur personnel représentent 19 % de la dépense totale. Le reste de la dépense est pris en charge par les administrations publiques et Pôle emploi (5 %) et marginalement par les collectivités locales autres que les régions.

Les jeunes bénéficient de 25 % de la dépense de formation professionnelle [2]. Les régions leur consacrent toujours une part importante de leurs dépenses (60 %). Les demandeurs d'emploi bénéficient de 12 % de la dépense de formation. Les personnes en emploi (dans le secteur public ou privé) sont les principaux bénéficiaires des dépenses de formation continue, avec 62 % de la dépense totale.

L'ensemble des établissements de l'éducation nationale réalise en 2011 un chiffre d'affaires de 894 millions d'euros au titre des activités de formation continue, soit une hausse de 3 % par rapport à 2010, principalement due à la hausse d'activité dans les établissements d'enseignement supérieur (+ 6 %) [3]. Le nombre de stagiaires reste stable alors que le nombre global d'heures-stagiaires diminue surtout dans les établissements d'enseignement supérieur (- 7 %).

Définitions

Formation continue

La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

Marché de la formation professionnelle

Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue est l'activité principale (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce n'est pas l'activité principale.

Financement de l'État

Fonds provenant surtout du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le fonds national pour l'emploi (FNE), Pôle emploi, le fonds social européen (FSE) et le budget de formation des agents de la fonction publique.

Financement des collectivités territoriales

Depuis 25 ans, la décentralisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle se met en œuvre progressivement. La loi du 7 janvier 1983 a donné aux régions la compétence générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle, puis la loi du 20 décembre 1993 leur a donné la charge de la formation continue des jeunes. La loi du 27 février 2002 a étendu aux adultes la compétence des régions pour l'organisation des formations à travers le plan régional de développement des formations (PRDF). Enfin, la loi du 13 août 2004 a organisé la décentralisation de l'organisation et du financement d'une partie des stages de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

Financement des entreprises

Depuis 1971, les entreprises de 10 salariés et plus sont assujetties à une obligation de participer au financement de la formation professionnelle. Cette obligation s'élève à 1,6 % de la masse salariale pour les entreprises de 20 salariés et plus, et à 1,05 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés. Depuis 1991, l'obligation est étendue aux entreprises de moins de 10 salariés (TPE) qui doivent acquitter une contribution égale à 0,55 % des salaires versés. Toutefois, la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 qui prendra effet au 1^{er} janvier 2015, ramène l'obligation des entreprises de plus de 9 salariés à ne verser que 1 % de leur masse salariale.

Stagiaires, heures-stagiaires, Greta

Voir 7.2.

Sources :

- [1] [2] DARES, ministère en charge du travail et de l'emploi.
- [3] MENESR-DEPP/Enquêtes n° 63 sur l'activité des Greta et n° 6 sur l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur.

Pour en savoir plus

- Note d'Information 13.20.
- « DARES Analyses, novembre 2013 », n° 080, DARES.

[1] Dépense globale par financeur final (y compris investissement) (en millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte).

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Structure 2011 (en %)	Évolution 2011/2010 (en %)
État	4 135	3 835	4 083	4 423	4 734	4 713	15	-1,1
Autres administrations publiques, Unedic et Pôle emploi	1 206	1 322	1 404	1 767	1 812	1 779	5	-2,3
<i>dont : autres administrations publiques</i>	<i>166</i>	<i>191</i>	<i>204</i>	<i>302</i>	<i>284</i>	<i>228</i>	<i>1</i>	<i>-22,0</i>
<i>Unedic et Pôle emploi</i>	<i>1 040</i>	<i>1 131</i>	<i>1 200</i>	<i>1 465</i>	<i>1 528</i>	<i>1 551</i>	<i>4</i>	<i>1,5</i>
Régions	3 787	4 138	4 212	4 482	4 450	4 464	14	1,5
Autres collectivités territoriales	43	45	56	65	64	78	ε	0,5
Entreprises	11 546	12 439	13 234	13 533	13 142	13 704	43	3,1
Ménages	972	1 017	1 081	1 041	1 127	1 215	4	4,9
Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	21 689	22 796	24 070	25 311	25 329	25 953	81	1,7
Fonctions publiques pour leurs propres agents	5 113	5 433	5 808	6 192	6 176	6 005	19	0,1
Total	26 802	28 229	29 878	31 503	31 505	31 958	100	1,4

[2] Dépense globale par public bénéficiaire (en millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte).

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Structure en 2011 (%)	Évolution 2011/2010 (%)
Jeunes	6 619	7 176	7 323	7 923	8 164	8 034	25	-1,4
Apprentissage	4 254	4 563	4 768	5 478	5 510	5 653	18	2,8
Alternance/professionnalisation	1 234	1 365	1 374	1 196	1 201	1 059	3	-11,5
Formation et accompagnement des jeunes	1 131	1 248	1 181	1 249	1 453	1 322	4	-8,9
Demandeurs d'emploi	3 447	3 195	3 478	3 810	3 924	4 007	12	1,4
Agents du secteur public	5 066	5 376	5 777	6 165	6 148	5 994	19	-0,1
Personnes en emploi du secteur privé	11 382	12 123	12 899	13 271	12 900	13 607	43	3,6
Investissement	288	359	401	334	369	316	1	9,2
Total	26 802	28 229	29 878	31 503	31 505	31 958	100	1,4

[3] L'activité de formation continue de l'éducation nationale (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte).

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)		Nombre de stagiaires		Nombre d'heures-stagiaires (en milliers) (2)	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Greta	483,2	484,9	542 200	543 800	51 800	51 600
Enseignement supérieur	387,0	408,9	446 400	448 500	73 000	68 200
<i>dont universités et grandes écoles</i>	<i>271,0</i>	<i>288,1</i>	<i>358 000</i>	<i>360 300</i>	<i>57 000</i>	<i>51 400</i>
Total éducation nationale	870,2	893,8	988 600	992 300	124 800	119 800

(1) Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

(2) Dans la majorité des établissements d'enseignement supérieur, à la différence des Greta, le nombre d'heures-stagiaires inclut les heures effectuées en stage pratique.

Présentation

En 2012, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 203 groupements d'établissements (Greta) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipements pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli 556 100 stagiaires pour une activité qui représente un volume global de 52 millions d'heures-stagiaires [1].

Le nombre des stagiaires progresse de 2 % par rapport à 2011 et le volume global des heures stagiaires de 1 %. La durée moyenne d'un stage, qui avait fortement reculé entre 2006 et 2010 (de 132 à 95 heures), diminue encore, mais à un rythme beaucoup moins marqué, pour atteindre 94 heures en 2012.

Le volume financier généré par les Greta a atteint 497 millions d'euros en 2012, en légère progression par rapport à 2011 (+ 2 %), mais au même niveau qu'il y a douze ans si on tient compte de l'inflation [2]. Moins d'une dizaine d'académies accusent une baisse de leur chiffre d'affaires entre 2011 et 2012 : celles qui ont le plus reculé sont les académies de Grenoble et de Versailles (respectivement - 14 % et - 8 %). Une vingtaine ont au contraire amélioré leurs résultats financiers : celles qui ont le plus progressé sont les académies de Guyane et d'Aix Marseille (+ 20 et + 30 %).

En 2012, 56 % du chiffre d'affaires du réseau des Greta est alimenté par des fonds d'origine publique (en provenance de l'État, des collectivités territoriales ou des instances européennes), soit 6 points de plus qu'en 2008, début d'une nouvelle crise économique [3]. En effet, les fonds publics financent des actions de formation continue en direction de publics spécifiques, en particulier les demandeurs d'emploi qui constituent un public cible des Greta (les fonds provenant des pouvoirs publics lorsqu'ils sont destinés à la formation de leurs agents sont assimilés à des fonds privés). La participation des fonds privés (autofinancement des individus ou fonds provenant des entreprises et organismes paritaires collecteurs agréés dans le cadre du financement de la formation continue) au financement des Greta est minoritaire partout, sauf dans cinq académies : les académies de Grenoble et de Nantes (50 %) et celles de Lyon, Paris et Bordeaux (de 61 % à 71 %). À l'opposé, les académies de Guyane, de Guadeloupe, de Corse et de Mayotte dépendent des pouvoirs publics pour au moins 75 % du financement de leurs actions de formation continue.

Définitions

Le réseau des Greta

C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR). Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre un potentiel éducatif au service de la formation continue des adultes qui comprend aussi aujourd'hui l'orientation, les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du code du travail, art. L 6313-1). Des relations partenariales avec de grands groupes privés et publics se sont également développées. Elles ont donné lieu à des conventions nationales au service de la formation continue de leurs salariés.

Depuis 2002, chaque académie s'est aussi progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIPFCIP) pour développer des coopérations qui complètent l'offre de service des Greta. Les GIP académiques construisent des dispositifs sur mesure et ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des Cafoc (centres académiques de formation continue).

Stagiaires

Un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

Heures-stagiaires

(Stagiaires) x (durée en heures des prestations).

Sources :

- MENESR-DEPP

Enquête n° 63 « Bilan des actions de formation continue dans les Greta et les Cafoc ».

- MENESR-DGESCO pour les données 2008.

Pour en savoir plus

- <http://eduscol.education.fr/>

[1] Évolution du nombre des stagiaires et du volume des heures-stagiaires dans les Greta

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012
Heures-stagiaires (en millions)	69,9	57,9	58,1	55,7	53,0	51,9	51,8	51,6	51,7	52,3
Stagiaires (en milliers)	518,0	446,1	439,4	456,5	479,0	504,5	542,2	543,8	545,3	556,1

[2] Évolution du chiffre d'affaires des Greta selon l'origine du financement (en milliers d'euros)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012
Fonds publics	196,2	211,4	208,1	208,8	210,8	229,5	264,2	268,4	268,5	276,8
Fonds privés	206,9	188,6	190,0	192,6	211,6	221,2	219,0	216,5	217,1	220,4
Total	403,1	400,0	398,1	401,4	422,4	450,7	483,2	484,9	485,6	497,2
Total (euros constants base 100 en 2000)		363,7	356,3	353,9	362,3	386,2	407,9	400,9	401,5	403,2

[3] Répartition du chiffre d'affaires (CA) des Greta par académie selon l'origine du financement en 2012 (en milliers d'euros)

	CA fonds publics	CA fonds privés	Total CA	% fonds publics	% CA total	CA hors GIP FCIP
Aix-Marseille	19 631	9 973	29 604	66,3	6,0	23 732
Amiens	9 438	4 624	14 062	67,1	2,8	13 600
Besançon	4 701	3 027	7 728	60,8	1,6	7 204
Bordeaux	5 953	14 590	20 543	29,0	4,1	19 722
Caen	8 898	4 803	13 702	64,9	2,8	12 150
Clermont-Ferrand	11 634	5 919	17 553	66,3	3,5	17 161
Corse (1)	1 393	424	1 816	76,7	0,4	1 686
Créteil	19 250	18 009	37 259	51,7	7,5	35 354
Dijon	8 352	6 372	14 723	56,7	3,0	14 701
Grenoble	15 182	15 040	30 222	50,2	6,1	29 117
Lille	14 114	10 438	24 552	57,5	4,9	23 247
Limoges	4 828	2 323	7 151	67,5	1,4	6 942
Lyon	7 253	11 263	18 515	39,2	3,7	17 403
Montpellier	13 539	8 358	21 897	61,8	4,4	20 770
Nancy-Metz	12 912	6 526	19 437	66,4	3,9	15 778
Nantes	8 350	8 305	16 655	50,1	3,3	15 743
Nice	7 150	6 228	13 378	53,4	2,7	12 848
Orléans-Tours	9 539	8 200	17 740	53,8	3,6	14 552
Paris	8 351	16 824	25 175	33,2	5,1	21 729
Poitiers	8 426	3 716	12 143	69,4	2,4	11 927
Reims	7 345	5 317	12 662	58,0	2,5	11 394
Rennes	11 678	8 618	20 295	57,5	4,1	18 654
Rouen	12 496	7 711	20 207	61,8	4,1	19 877
Strasbourg	8 884	6 485	15 369	57,8	3,1	11 312
Toulouse	12 428	11 478	23 906	52,0	4,8	23 231
Versailles	13 795	11 026	24 820	55,6	5,0	24 265
Guadeloupe	2 287	782	3 069	74,5	0,6	2 857
Guyane	2 696	396	3 092	87,2	0,6	2 794
Martinique	3 201	2 111	5 311	60,3	1,1	4 984
Mayotte	789	47	836	94,4	0,2	836
La Réunion	2 302	1 462	3 764	61,2	0,8	2 876
France métró + DOM	276 793	220 393	497 186	55,7	100,0	458 448

(1) Données 2011 pour la Corse.

Présentation

En 2012, les universités, les écoles d'ingénieurs publiques et le Cnam ont formé 478 200 stagiaires contre 448 500 en 2011 [1]. L'augmentation des effectifs de stagiaires atteint globalement 7 %, essentiellement grâce aux universités où elle atteint 8 % alors qu'elle ne dépasse pas 1 % au Cnam et dans les écoles. Cette augmentation moyenne cache trois stratégies différentes vis-à-vis des différents publics. En effet, si les universités maintiennent leur nombre de salariés inscrits au titre du plan de formation de leur entreprise (+ 1 %), tout en mettant l'accent sur les contrats de professionnalisation (+ 16 %), les particuliers (+ 14 %) et les non-salariés (+ 12 %), le Cnam accuse une baisse des inscrits salariés (- 13 %) tout en privilégiant les demandeurs d'emploi (+ 33 %). Les écoles, quant à elles, mettent l'accent sur les publics salariés (+ 12 %). Le volume d'heures-stagiaires dispensées dans les universités se maintient (+ 1 %) alors qu'il diminue dans les écoles et au Cnam. La durée moyenne globale perd 11 heures en passant à 141 heures et s'établit à 132 heures dans les universités contre 137 en 2011. Cette baisse est notamment due à la réduction des stages des 102 000 salariés inscrits à l'université au titre du plan de formation qui perdent 8 heures depuis 2011 pour s'établir à 78 heures.

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur atteint 403 millions d'euros en 2012, soit une diminution de 2 % par rapport à 2011 [2]. Les recettes des universités qui représentent 64 % de l'ensemble restent stables (+ 0,5 %) alors que celles du Cnam perdent 7 % et les écoles gagnent 2 %. L'origine privée des ressources de la formation continue dans le chiffre d'affaires des universités se stabilise autour de 72 % des fonds, dont 49 % en provenance des entreprises et des Opcas. La part des individuels payants passe de 24 à 23 %. Celle des fonds publics dans la formation continue des universités passe de 22 à 20 % et, parmi eux, la part des subventions de l'État pour des publics spécifiques diminue de moitié en passant de 5 à 2,5 millions d'euros, tandis que la part consacrée par l'État à la formation de ses propres agents se restreint (- 13 %).

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

Définitions

Champ

Tous les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en trois catégories :

- la catégorie « universités » regroupe les universités et leurs composantes, les INP, les universités de technologie (UT) et Paris-Dauphine ;
- la seconde catégorie « écoles d'ingénieurs et autres établissements » comprend, outre les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Inalco, l'IEP de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;
- la dernière catégorie se compose du Cnam et de ses centres régionaux associés.

À la suite des instituts de promotion sociale du travail (IPST) créés dans les universités au début des années 1950, la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur introduit, pour la première fois en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi Savary de 1984 au même rang que la formation initiale. La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) permet aux universités de développer la formation continue notamment à travers la création de fondations.

INP

Institut national polytechnique.

Opcas

Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

DIF

Créé par la loi du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.20 ; 12.22 ; 12.07 ; 11.08 ; 11.02 ; 10.05.

- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>

- <http://www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html>

[1] Répartition des stagiaires (en milliers) et heures-stagiaires (en millions) par type de dispositif en 2012 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Universités, INP et UT (1)			Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	102,2	7,9	78	14,8	1,1	74
Crédit individuel de formation	12,6	3,2	255	0,3	0,1	422
Sous contrat de professionnalisation	18,9	10,5	554	0,2	€	€
<i>dont moins de 26 ans</i>	15,1	8,5	559	0,2	€	€
Total salariés	133,6	21,6	162	15,3	1,2	79
Demandeurs d'emploi	39,6	10,3	260	0,6	0,4	667
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	29,9	7,7	257	0,6	0,3	551
Particuliers inscrits à leur initiative	162,9	13,9	85	3,5	1,2	351
<i>dont interâges</i>	66,6	1,6	25	€	€	€
Prof. libérales, commerçants, artisans	30,9	2,6	84	2,7	0,1	35
Ensemble	367,0	48,4	132	22,1	2,9	132

(suite)	Cnam (1)			Total		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	12,5	1,7	139	129,5	10,8	83
Crédit individuel de formation	0,2	0,0	136	13,0	3,3	256
Sous contrat de professionnalisation	3,0	0,8	280	22,1	€	€
<i>dont moins de 26 ans</i>	1,8	0,5	266	17,1	€	€
Total salariés	15,7	2,6	166	164,6	25,4	154
Demandeurs d'emploi	15,7	3,3	211	55,9	14	251
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	4,1	0,9	213	34,5	8,9	257
Particuliers inscrits à leur initiative	57,1	10,1	176	223,5	25,2	113
<i>dont interâge</i>	-	-	-	66,6	1,6	25
Prof. libérales, commerçants, artisans	0,6	0,2	294	34,2	2,9	84
Ensemble	89,1	16,1	181	478,2	67,5	141

(1) Voir « Champ » dans la rubrique « Définitions ».

[2] Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2012 (en millions d'euros) (France métropolitaine + DOM, Public)

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)	Total	Cnam (1)	Total avec Cnam	Part (%)
Entreprises							
Pour la formation des salariés	74,3	29	11,3	85,7	36,7	122,4	30
Pour la formation des travailleurs privés d'emploi	1,5	1	0,1	1,6	€	1,6	€
Total entreprises	75,8	30	11,5	87,3	36,7	124,0	31
Organismes collecteurs des fonds (Opca)	50,0	19	4,0	54,0	7,0	61,0	15
Contrats avec particuliers	55,3	22	5,4	60,7	13,7	74,4	18
Contrats des stagiaires (2)	3,7	1	0,3	4,0	3,4	7,4	2
Total particuliers et stagiaires	59,0	23	5,7	64,7	17,1	81,7	20
Ensemble des fonds privés	184,8	72	21,2	205,9	60,8	266,7	66
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales							
pour la formation de leurs agents	13,6	5	3,9	17,5	1,1	18,6	5
pour la formation de publics spécifiques							
- des instances européennes	0,9	€	€	€	0,9	0,9	€
- de l'État	2,5	1	0,9	3,5	7,9	11,4	3
- des régions	30,6	12	0,5	31,2	28,4	59,6	15
- Pôle emploi	1,5	1	0,1	1,6	2,9	4,5	1
Autres ressources publiques	3,4	1	0,1	3,5	1,5	5,0	1
Ensemble des fonds publics	52,6	20	5,5	58,2	42,8	101,0	25
Autres organismes de formation	9,5	4	3,6	13,1	4,5	17,6	4
Autres ressources de la formation continue	10,4	4	2,5	12,9	4,7	17,5	4
Total général	257,2	100	32,8	290,1	112,8	402,9	100

(1) Voir « Champ » dans la rubrique « Définitions ».

(2) Cette rubrique comprend les contributions des stagiaires à une formation financée sur fonds publics ou sur les fonds des employeurs.

8.1	Les compétences du socle en fin d'école et fin de collègue	226
8.2	Les compétences en sciences en fin d'école élémentaire	228
8.3	Les compétences en sciences en fin de collègue	230
8.4	Les compétences en lecture des jeunes	232
8.5	Les compétences des jeunes dans l'utilisation des mathématiques de la vie quotidienne	234
8.6	La culture mathématique selon l'enquête Pisa : évolution 2003-2012	236
8.7	Le second degré : accès au niveau IV	238
8.8	Le diplôme national du brevet	240
8.9	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge et origine sociale	242
8.10	La réussite au baccalauréat selon la série	244
8.11	La réussite au baccalauréat : sexe, âge et origine sociale	246
8.12	La proportion de bacheliers dans une génération	248
8.13	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	250
8.14	La réussite au CAP et BEP : sexe et âge	252
8.15	La réussite au CAP et BEP par spécialité	254
8.16	Les diplômes du BTS : présentation générale	256
8.17	Les diplômes du BTS par spécialité	258
8.18	Les diplômes universitaires de technologie [DUT]	260
8.19	La réussite au DUT	262
8.20	Les diplômes universitaires : évolution	264
8.21	Les diplômes universitaires par discipline	266
8.22	La réussite en cursus licence	268
8.23	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	270
8.24	Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif	272
8.25	L'emploi à la sortie du lycée	274
8.26	L'emploi des sortants d'apprentissage	276
8.27	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	278
8.28	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	280
8.29	La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	282
8.30	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	284
8.31	L'Europe face aux objectifs de Lisbonne	286

Présentation

Le socle commun de connaissances et de compétences, instauré par la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société. L'acquisition du socle commun est progressive, elle se déroule en trois étapes : le palier 1 jusqu'en CE1, le palier 2 jusqu'en CM2 et le palier 3 au collège.

Les évaluations standardisées de la compétence 1 (la maîtrise de la langue française) et de la compétence 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) du socle remplacent l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques.

À la fin de l'année scolaire 2012-2013, 79,8 % des élèves de CM2 maîtrisent la compétence 1 du socle et 70,9 % des élèves de ce niveau maîtrisent la compétence 3 [1]. À la fin du collège, les compétences 1 et 3 sont respectivement acquises par 79,2 % et 78,3 % des élèves de troisième [2].

À l'école, les filles sont plus nombreuses à maîtriser la compétence 1 que les garçons : elles sont 82,6 % contre 77,1 % pour ces derniers.

Au collège, l'écart s'accroît. Plus de 85 % des filles ont les compétences relatives à la maîtrise de la langue française alors que c'est le cas pour moins de trois quarts des garçons.

Pour la compétence 3, la différence selon le sexe s'inverse légèrement à l'école (72,5 % des garçons contre 69,3 % des filles), mais les filles devancent les garçons au collège (80,5 % des filles contre 76,2 % des garçons). Que ce soit en fin d'école ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 dans le cadre du socle commun est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». La différence entre les deux groupes d'élèves est particulièrement marquée à l'école où elle est de près de 40 points de pourcentage pour chacune des deux compétences. Au collège, les différences sont un peu moins élevées, mais l'écart entre les deux groupes reste important, supérieur à 30 points de pourcentage pour chaque compétence.

La proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 est également plus basse parmi les élèves des Éclair (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) et des RRS (réseau de réussite scolaire). Enfin, les établissements privés affichent les proportions les plus élevées d'élèves maîtrisant les compétences évaluées, aussi bien en fin d'école qu'en fin de collège.

Définitions

Champ

Élèves de CM2 et de troisième scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte) en mai 2013.

Échantillons

La maîtrise des compétences du socle a été évaluée à partir d'échantillons représentatifs d'environ 23 000 élèves de CM2 et d'environ 17 000 élèves de troisième dans respectivement 790 écoles et 740 établissements. Les épreuves, d'une durée de deux heures à l'école et au collège, ont eu lieu au mois de mai 2013.

Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

Épreuves

En 2013, la compétence 1 et la compétence 3 ont été évaluées sous forme de QCM (questions à choix multiples) en fin d'école (palier 2) et en fin de collège (palier 3). Les contraintes de l'évaluation ne permettent pas d'évaluer l'exhaustivité des compétences décrites dans le socle (par exemple, le domaine « dire » pour la compétence 1 aux paliers 2 et 3 et le domaine « écrire » pour la compétence 1 au palier 3).

Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la *Journée défense et citoyenneté* (JDC, ex-JAPD, *journée d'appel de préparation à la défense*) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

Maîtrise du socle

Après analyse des résultats des tests standardisés, un niveau d'exigence a été fixé (à chaque palier et pour chaque compétence), seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle. Cette démarche est similaire à celle retenue les années précédentes pour évaluer les compétences de base.

Éclair

Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

RRS

Réseau de réussite scolaire.

EP

Éducation prioritaire.

📄 Pour en savoir plus

- Note d'Information 08.37.

- L'état de l'École, n° 22, MEN-DEPP, octobre 2013.

📁 Sources : MENESR-DEPP

Évaluations des compétences 1 et 3 du socle des élèves de CM2 et de troisième, mai 2013.

[1] Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle (mai 2013)

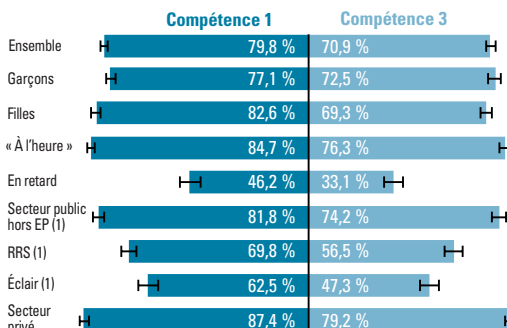
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé sous contrat)

En compétence 1, environ 80 % des élèves de fin de CM2 maîtrisent les éléments suivants :	
Lire	Dégager le thème d'un texte, repérer dans un texte des informations explicites, inférer des informations nouvelles (implicites), repérer les effets de choix formels.
Étude de la langue (vocabulaire, grammaire, orthographe)	Maîtriser quelques relations de sens entre les mots, savoir utiliser un dictionnaire, distinguer les mots selon leur nature, identifier les fonctions des mots dans la phrase, utiliser les temps à bon escient, maîtriser l'orthographe (lexicale et grammaticale).
En compétence 3, environ 71 % des élèves de fin de CM2 maîtrisent les éléments suivants :	
Nombres et calcul	Écrire, nommer, comparer et utiliser les nombres entiers, décimaux et quelques fractions simples, utiliser les techniques opératoires des quatre opérations sur les nombres entiers et décimaux, résoudre des problèmes relevant des quatre opérations.
Géométrie	Reconnaître, décrire et nommer les figures et solides usuels, utiliser la règle, l'équerre pour vérifier la nature des figures planes usuelles, percevoir et reconnaître parallèles et perpendiculaires.
Grandeurs et mesures	Connaître et utiliser les formules du périmètre et de l'aire d'un carré, d'un rectangle et d'un triangle, utiliser les unités de mesure usuelles, résoudre des problèmes dont la résolution implique des conversions.
Organisation et gestion de données	Lire, interpréter tableaux et graphiques, résoudre un problème mettant en jeu une situation de proportionnalité.
Culture scientifique et technologique	Maîtriser des connaissances dans divers domaines scientifiques (le ciel et la Terre, la matière, l'énergie, l'unité et la diversité du vivant, le fonctionnement du vivant, le fonctionnement du corps humain et la santé, les êtres vivants dans leur environnement, les objets techniques, environnement et développement durable).

[2] Proportion d'élèves de 3^e qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle (mai 2013)

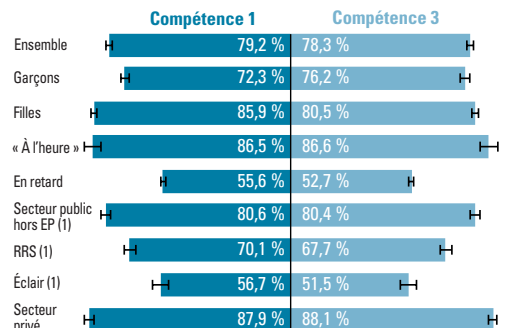
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé sous contrat)

En compétence 1, environ 79 % des élèves de fin de 3 ^e maîtrisent les éléments suivants :	
Lire	Adapter son mode de lecture à la nature du texte proposé et à l'objectif poursuivi ; repérer les informations dans un texte à partir des éléments explicites et des éléments implicites nécessaires ; utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances de la langue, savoir faire appel à des outils appropriés pour lire ; dégager, par écrit ou oralement, l'essentiel d'un texte lu ; manifester, par des moyens divers, sa compréhension de textes variés.
En compétence 3, environ 78 % des élèves de fin de 3 ^e maîtrisent les éléments suivants :	
Pratiquer une démarche scientifique et technologique, résoudre des problèmes	Rechercher, extraire et organiser l'information utile ; réaliser, manipuler, mesurer, calculer, appliquer des consignes ; raisonner, argumenter, pratiquer une démarche expérimentale ou technologique, démontrer ; présenter la démarche suivie, les résultats obtenus, communiquer à l'aide d'un langage adapté.
Savoir utiliser des connaissances et des compétences mathématiques	Organisation et gestion de données : reconnaître des situations de proportionnalité, utiliser des pourcentages, des tableaux, des graphiques ; exploiter des données statistiques et aborder des situations simples de probabilité. Nombres et calculs : connaître et utiliser les nombres entiers, décimaux et fractionnaires. Mener à bien un calcul : mental, à la main, à la calculatrice, avec un ordinateur. Géométrie : connaître et représenter des figures géométriques et des objets de l'espace ; utiliser leurs propriétés. Grandeurs et mesures : réaliser des mesures (longueurs, durées...), calculer des valeurs (volumes, vitesses, etc.) en utilisant différentes unités.
Savoir utiliser des connaissances dans divers domaines scientifiques	L'Univers et la Terre : organisation de l'univers ; structure et évolution au cours des temps géologiques de la Terre, phénomènes physiques. La matière : principales caractéristiques, états et transformations ; propriétés physiques et chimiques de la matière et des matériaux ; comportement électrique, interactions avec la lumière. Le vivant : unité d'organisation et diversité ; fonctionnement des organismes vivants, évolution des espèces, organisation et fonctionnement du corps humain. L'énergie : différentes formes d'énergie, notamment l'énergie électrique, et transformations d'une forme à une autre. Les objets techniques : analyse, conception et réalisation ; fonctionnement et conditions d'utilisation.



(1) Voir « Définitions ».

Lecture - 79,8 % des élèves de CM2 maîtrisent la compétence 1 du socle. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 1,6$ %.



(1) Voir « Définitions ».

Lecture - 79,2 % des élèves de 3^e maîtrisent la compétence 1 du socle. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 1,4$ %.

Présentation

Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes. La reprise, en 2013, de l'évaluation de 2007 portant sur les sciences, permet de comparer les performances des élèves de fin d'école à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution.

En fin d'école, les performances des élèves en sciences sont stables entre 2007 et 2013 [1] ; cette stabilité concerne à la fois le score moyen et la répartition dans les différents groupes de niveau.

Dans le secteur privé, le score moyen s'aligne désormais sur celui du secteur public [2]. En effet, on observe une baisse de la performance des élèves du secteur privé entre 2007 et 2013, leur score moyen passant de 261 à 251. Cette baisse de score est liée à une augmentation du nombre d'élèves dans les groupes de niveaux faibles (groupes < 1, 1 et 2) et une baisse du pourcentage d'élèves dans le groupe 3. Pour l'ensemble des 3 groupes de niveaux inférieurs à 3, il y avait 15 points d'écart en 2007 entre le public et le privé (public : 46,4 % ; privé : 31,3 %). L'écart est désormais d'à peine 3 points (public : 44,4 % ; privé : 41,6 %). Sur la période observée, on observe donc une homogénéisation des performances des élèves en sciences entre le public et le privé.

En 2013, les élèves à l'heure sont légèrement plus nombreux dans le groupe < 1 : ils étaient 1 % dans ce groupe en 2007, ils sont désormais 1,6 %. Cependant, les élèves en retard demeurent toujours plus nombreux dans les groupes de niveaux faibles (groupes <1 et 1) : 37,1 % d'entre eux appartiennent à ces groupes en 2013 contre seulement 12,7 % des élèves à l'heure.

Définitions

Le cadre de l'enquête

Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. L'enquête présentée a pour objectif d'évaluer des compétences en sciences attendues en fin d'école. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : maîtrise de la langue (2003 et 2009), langues vivantes étrangères (2004 et 2010), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire-géographie et éducation civique (2006 et 2012), sciences (2007 et 2013) et mathématiques (2008 et 2014).

Les situations d'évaluation

L'évaluation menée en 2013 reprend en partie des situations de l'évaluation de 2007, et permet ainsi de mesurer l'évolution des performances des élèves. L'évaluation a porté sur 231 questions ou items dont 122 étaient repris à l'identique de l'épreuve passée en 2007.

Les groupes et l'échelle de performance

En 2007, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes < 1 et 1). Le groupe < 1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale, correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4).

L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2007 et de 2013, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2007. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

L'échantillon

En 2013, 239 écoles ont été sélectionnées aléatoirement en vue d'une représentativité nationale. Tous les élèves de CM2 des écoles sélectionnées ont ensuite été évalués. Cela représente environ 6 300 élèves. Les réponses de 5 695 élèves ont pu être analysées dans les 224 écoles répondantes.

 Sources : MENESR-DEPP

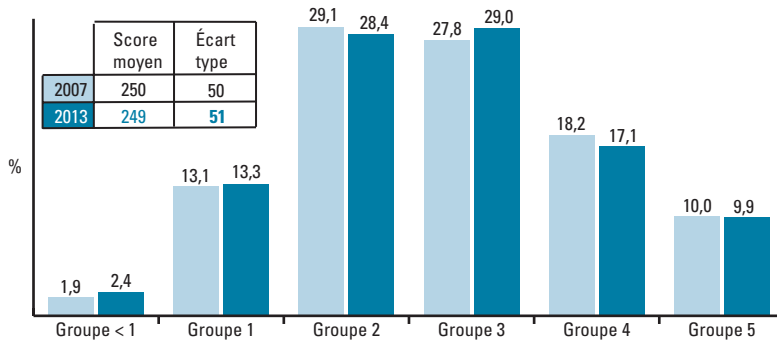
Enquêtes Cedre, Compétences en sciences en fin d'école 2007/2013.

 Pour en savoir plus

- Note d'information 2014-n° 27.

[1] Évolution du score moyen en sciences et répartition des élèves par groupe de niveau en 2007 et en 2013

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - En 2013, 29,0 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 27,8 % en 2007.

Note - Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

[2] Répartition (en %) et score moyen en sciences et répartition selon les groupes de niveaux en 2007 et en 2013

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

	Année	Répartition (%)	Score Moyen	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	2007	100,0	250	1,9	13,1	29,1	27,8	18,2	10,0
Ensemble	2013	100,0	249	2,4	13,3	28,4	29,0	17,1	9,9
Garçons	2007	51,4	252	2,2	13,6	27,1	26,1	19,7	11,3
Garçons	2013	50,2	250	3,1	13,3	26,8	27,7	18,8	10,3
Filles	2007	48,6	248	1,7	12,6	31,1	29,5	16,5	8,5
Filles	2013	49,8	248	1,7	13,3	29,9	30,4	15,4	9,4
Élèves en retard	2007	15,8	215	6,8	28,2	40,8	17,4	6,0	0,8
Élèves en retard	2013	12,0	215	8,0	29,1	35,4	20,3	5,1	2,1
Élèves à l'heure	2007	84,2	257	1,0	10,2	26,9	29,7	20,5	11,7
Élèves à l'heure	2013	88,0	254	1,6	11,1	27,4	30,2	18,7	10,9
Secteur Public	2007	84,4	248	2,2	14,1	30,1	26,7	17,2	9,6
Secteur Public	2013	84,9	249	2,5	13,5	28,4	29,0	16,6	10,0
Secteur Privé	2007	15,6	261	0,6	7,4	23,3	33,6	23,4	11,7
Secteur Privé	2013	15,1	251	1,9	11,8	27,9	29,4	20,0	9,0

Lecture - Les garçons représentent 51,4 % des élèves enquêtés en 2007 et 50,2 % en 2013. Leur score est stable entre les deux cycles d'évaluation, passant de 252 à 250 ; 10,3 % d'entre eux appartiennent au groupe de niveau 5 en 2013 contre 11,3 % en 2007.

Note - Les évolutions significatives sont marquées en gras. Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages en ligne peuvent être légèrement différents de 100.

Présentation

Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes. La reprise, en 2013, de l'évaluation de 2007 portant sur les sciences (sciences de la vie et de la Terre et physique-chimie) permet de comparer les performances des élèves de fin de collège à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution.

En fin de collège, les performances des élèves en sciences sont stables entre 2007 et 2013 [1]. Toutefois, on observe de légères modifications dans la répartition par groupe de niveaux. Ainsi, en 2013, la part des élèves situés dans le niveau le plus élevé (groupe 5) diminue, passant de 10,0 % à 8,4 %, tandis que le pourcentage d'élèves dans le groupe 3 augmente (30,8 % en 2013, contre 28,8 % en 2007).

Le score moyen des garçons demeure plus élevé que celui des filles ; cependant le différentiel est moins important en 2013 (+ 3 points) qu'en 2007 (+ 6 points) [2]. Bien que les performances des élèves en sciences soient globalement stables entre 2007 et 2013, on observe une baisse du score moyen en physique-chimie (- 5 points entre 2007 et 2013) [3]. Les élèves sont moins nombreux dans les groupes de niveau élevé : le pourcentage d'élèves situés dans les groupes 4 et 5 passe de 25,2 % en 2007 à 22,1 % en 2013. À l'autre extrémité, ils sont désormais 13,9 % à appartenir au groupe 1 contre 11,7 % en 2007.

L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. Pour chaque classe des échantillons de 2007 et 2013, la moyenne de l'indice de position socio-scolaire a été calculée et quatre groupes ont ensuite été constitués (quartiles), des classes les plus défavorisées aux classes les plus favorisées [4]. L'analyse des scores moyens en sciences selon ces quatre groupes montre un lien entre le score des élèves et l'indice de position socio-scolaire moyen de la classe : plus l'indice est élevé, meilleures sont les performances. En revanche, pour chacun des quartiles, il n'y a pas d'évolution significative du score moyen des élèves entre 2007 et 2013.

Définitions

Le cadre de l'enquête

Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. L'enquête présentée ici a pour objectif d'évaluer des compétences en sciences attendues en fin de collège. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : compétences générales (2003 et 2009), langues vivantes étrangères (2004 et 2010), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire-géographie et éducation civique (2006 et 2012), sciences (2007 et 2013) et mathématiques (2008 et 2014).

Les situations d'évaluation

L'évaluation menée en 2013 reprend en partie des situations de l'évaluation de 2007, et permet ainsi de mesurer l'évolution des performances des élèves. L'évaluation a porté sur 175 questions ou items, dont 103 étaient repris à l'identique de l'épreuve passée en 2007.

Les groupes et l'échelle de performance

En 2007, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes < 1 et 1). Le groupe < 1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2007 et de 2013, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2007. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

L'échantillon

En 2013, 399 classes de 3^e générale ont été sélectionnées aléatoirement en vue d'une représentativité nationale. Cela représente environ 10 000 élèves. Les réponses de 8 654 élèves ont pu être analysées dans les 377 classes répondantes.

① Pour en savoir plus

- Note d'information 2014-n° 28.

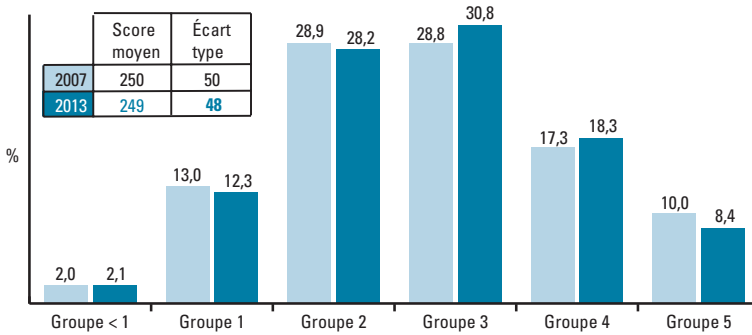
- N. Le Donné et T. Rocher, « Une meilleure mesure du contexte socio-éducatif des élèves et des écoles », *Éducation & formations*, n° 79, décembre 2010.

 Sources : MENESR-DEPP

Enquêtes Cedre, Compétences en sciences en fin de collège 2007/2013.

[1] Évolution du score moyen en sciences et répartition des élèves par groupe de niveau en 2007 et en 2013

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - En 2013, 30,8 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 28,8 % en 2007.

Note - Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

[2] Répartition (en %) et score moyen en sciences et répartition selon les groupes de niveaux en 2007 et en 2013

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

	Année	Répartition (%)	Score Moyen	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	2007	100,0	250	2,0	13,0	28,9	28,8	17,3	10,0
Ensemble	2013	100,0	249	2,1	12,3	28,2	30,8	18,3	8,4
Garçons	2007	49,2	253	2,2	13,0	26,8	27,3	18,4	12,3
Garçons	2013	49,7	251	2,7	12,4	25,8	30,0	19,0	10,1
Filles	2007	50,8	247	1,8	13,0	30,9	30,3	16,2	7,7
Filles	2013	50,3	248	1,5	12,2	30,6	31,6	17,5	6,6
Élèves en retard	2007	31,3	225	3,7	24,5	38,3	22,4	8,7	2,3
Élèves en retard	2013	21,1	221	4,9	25,9	37,3	23,5	7,3	1,1
Élèves à l'heure	2007	68,7	261	1,2	7,8	24,6	31,7	21,2	13,5
Élèves à l'heure	2013	78,9	257	1,3	8,7	25,7	32,7	21,2	10,3

Lecture - Les garçons représentent 49,2 % des élèves enquêtés en 2007 et 49,7 % en 2013. Leur score est stable entre les deux cycles d'évaluation, passant de 253 à 251 ; 2,7 % d'entre eux appartiennent au groupe < 1 en 2013 contre 2,2 % en 2007.

Note - Les évolutions significatives entre 2007 et 2013 sont marquées en gras. Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

[3] Répartition (en %) et score moyen en physique-chimie et répartition selon les groupes de niveaux en 2007 et en 2013

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

	Année	Score Moyen	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	2007	250	3,3	11,7	28,3	31,5	15,2	10,0
Ensemble	2013	245	3,7	13,9	29,5	30,9	12,4	9,7

Lecture - Le score moyen en physique-chimie a diminué entre les deux cycles d'évaluation, passant de 250 à 245 ; en 2013, 13,9 % des élèves appartiennent au groupe 1 contre 11,7 % en 2007.

Note - Les évolutions significatives entre 2007 et 2013 sont marquées en gras. Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

[4] Score moyen en sciences selon l'indice de position socio-scolaire de l'établissement en 2007 et en 2013 (1)

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

Indice moyen de l'établissement	2007	2013
Premier quartile (classes les plus défavorisées)	232	231
Deuxième quartile	248	247
Troisième quartile	259	252
Quatrième quartile (classes les plus favorisées)	268	267

(1) L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Lecture - En 2013, le score moyen des élèves appartenant au quart des classes les plus défavorisées (1^{er} quartile) est stable par rapport à 2007 (231 en 2013, contre 232 en 2007).

Présentation

En 2013, plus de 750 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la *Journée défense et citoyenneté* (JDC) au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit.

Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés [1].

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 4,1 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (2,3 %) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non-lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (5,5 %) ont un niveau lexical correct, mais ils ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 8,6 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (10,4 % de l'ensemble des jeunes) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 71,4 % de la population totale.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles [1]. Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 2, 3 et 4 [2]. Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement du langage écrit, ce qui explique leur présence significativement plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c.

Les résultats varient sensiblement selon les académies [3]. En France métropolitaine, dix-neuf académies affichent un pourcentage de jeunes en difficulté inférieur à 10 % et six académies ont un taux compris entre 10 % et 12 %. Pour l'académie d'Amiens, le taux atteint 14,4 %. Concernant l'outre-mer, les pourcentages sont nettement plus élevés : autour de 30 % pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, 45 % en Guyane et 75 % à Mayotte.

Définitions

Champ

Jeunes françaises et français ayant participé à la *Journée défense et citoyenneté* (JDC ex-JAPD) en 2013 en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte.

Procédures de passation

À partir de 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas, leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

Épreuves

Les épreuves de la *Journée défense et citoyenneté* ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisme des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficulté de maintien de l'attention, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

Comparaisons académiques

Les informations recueillies permettent de fournir des indications régionales, mais les comparaisons entre régions doivent tenir compte de réserves importantes. En effet, ces résultats concernent des jeunes de nationalité française, qui représentent environ 96 % des générations scolarisées en France, cette proportion pouvant être sensiblement différente d'une région à l'autre. De plus, les jeunes participants à la JDC n'ont pas tous le même âge. Certains jeunes, en proportion variable selon les régions, ne se sont pas encore présentés à la JDC, et l'on sait, de par les précédentes enquêtes, qu'ils auront globalement de moins bons résultats que les autres. Néanmoins, le nouveau dispositif permet d'avoir des estimations plus précises du pourcentage de jeunes en difficulté selon le département ou la région du domicile.

Sources :

Ministère de la défense, DSN et MENESR-DEPP.

Pour en savoir plus

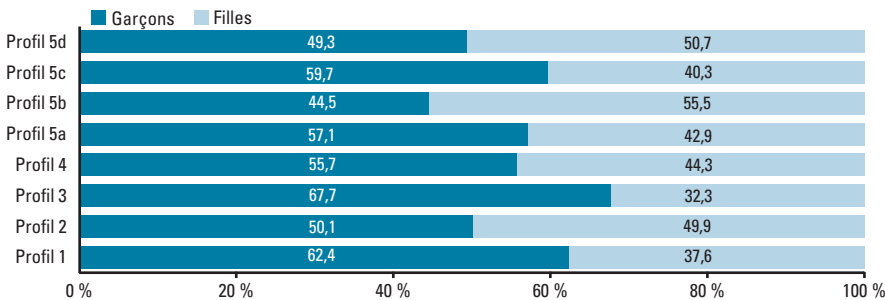
- Note d'Information 2014-n° 12.

[1] Les profils de lecteurs (%) (JDC 2013) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Profils	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	68,7	74,1	71,4	Lecteurs efficaces 81,8
5c	+	-	+	12,2	8,6	10,4	
5b	+	+	-	5,6	7,3	6,4	Lecteurs médiocres 8,6
5a	+	-	-	2,5	1,9	2,2	
4	-	+	+	3,6	3,0	3,3	Très faibles capacités de lecture 5,5
3	-	-	+	2,9	1,4	2,2	
2	-	+	-	1,8	1,9	1,8	Difficultés sévères 4,1
1	-	-	-	2,8	1,8	2,3	

Lecture - La combinaison des 3 dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

[2] Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe (%) (JDC 2013) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



[3] Répartition des lecteurs selon l'académie (%) (JDC 2013)

	En difficulté [Profils 1, 2, 3, 4]	Difficultés sévères [Profils 1 et 2]	Très faibles capacités de lecture [Profils 3 et 4]	Lecteurs médiocres [Profils 5a et 5b]	Lecteurs efficaces [Profils 5c et 5d]
Aix-Marseille	8,2	3,8	4,4	10,4	81,5
Amiens	14,4	6,0	8,4	9,8	75,9
Besançon	11,5	4,7	6,8	8,9	79,6
Bordeaux	8,4	3,5	4,9	7,6	84,0
Caen	9,1	3,4	5,7	7,6	83,2
Clermont-Ferrand	7,3	2,8	4,5	6,7	86,0
Corse	6,0	2,6	3,5	11,0	83,0
Créteil	8,5	3,7	4,8	9,1	82,4
Dijon	10,3	3,9	6,4	7,1	82,6
Grenoble	6,9	2,7	4,1	8,0	85,2
Lille	10,8	4,7	6,1	10,8	78,4
Limoges	9,9	3,9	6,0	7,1	83,1
Lyon	6,3	2,7	3,6	8,7	85,0
Montpellier	7,4	3,3	4,1	8,8	83,8
Nancy-Metz	10,1	3,8	6,3	7,9	82,0
Nantes	8,0	3,2	4,8	8,8	83,2
Nice	6,7	2,8	4,0	8,5	84,8
Orléans-Tours	9,6	3,8	5,9	7,6	82,8
Paris	4,8	2,0	2,8	5,1	90,2
Poitiers	10,3	4,1	6,2	7,7	82,0
Reims	10,4	4,2	6,3	9,2	80,4
Rennes	7,8	3,0	4,8	8,3	84,0
Rouen	9,0	4,0	5,1	9,5	81,5
Strasbourg	8,5	3,8	4,7	9,5	82,0
Toulouse	8,0	3,0	5,0	7,3	84,7
Versailles	6,8	2,8	4,1	7,1	86,1
Guadeloupe	30,3	16,5	13,8	15,3	54,5
Guyane	46,9	25,8	21,1	12,4	40,7
Martinique	31,9	15,9	16,0	14,4	53,7
Mayotte	73,0	47,9	25,1	10,6	16,4
La Réunion	28,1	14,1	14,0	12,7	59,3
Total	9,6	4,1	5,5	8,6	81,8

Présentation

En 2013, 56 000 jeunes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont pris part, dans le cadre de la *Journée défense et citoyenneté* (JDC), à une évaluation de leurs compétences dans l'utilisation des mathématiques de la vie quotidienne (numératie). Pour rendre compte de leurs performances, une échelle de compétences a été constituée, permettant de positionner ces jeunes selon quatre groupes de niveau [1]. 9,7 % d'entre eux rencontrent des difficultés pour conduire un calcul dans des situations simples (groupes 1 et 2).

Les jeunes du groupe 1 (4,8 % de la population) présentent les difficultés les plus importantes [2]. Ils ne réussissent, en moyenne, qu'un tiers des items du test et la moitié d'entre eux ne calcule pas de façon automatisée. Ces jeunes ne semblent donc pas disposer des outils mathématiques requis pour répondre aux besoins de la vie courante. Ils peuvent être considérés comme étant en situation d'« innumérisme ».

Les jeunes du groupe 2 (4,8 % de la population) sont également en difficulté. Ils ne réussissent en moyenne que la moitié des items du test et leurs compétences restent limitées. Ils présentent des taux de réussite comparables à ceux du groupe 1 pour les items les plus difficiles. Néanmoins, pour répondre aux besoins, ils ont un taux de réussite supérieur de 10 points de pourcentage à ceux du groupe 1.

Sans éprouver de difficulté majeure en numératie, les jeunes du groupe 3 (18,1 % de la population) présentent tout de même des acquis fragiles. Ils réussissent en moyenne près de 60 % des items du test et sont près de 30 % à ne pas calculer de façon automatisée.

Les jeunes du groupe 4 (72,3 % de la population) réussissent en moyenne près de 80 % des items du test. Leur taux de réussite aux items est en moyenne supérieur de 21 points de pourcentage à celui du groupe 3. Pour plus de 90 % d'entre eux, le calcul mental élémentaire est automatisé.

Les filles sont plus souvent en difficulté que les garçons en numératie [2]. Elles sont moins performantes dans la résolution de problèmes. Concernant les calculs dictés et l'écriture des nombres, elles présentent des performances plus proches de celles des garçons.

Les jeunes qui ont répondu au test de numératie ont aussi passé le module de performance en lecture habituellement proposé lors de la JDC. 14,1 % des jeunes sont en difficulté dans au moins un des deux domaines, quel que soit le sexe [3]. 5,8 % des jeunes rencontrent des difficultés uniquement en numératie tandis que 4,5 % des jeunes n'en rencontrent qu'en lecture. Ils sont 3,8 % à cumuler les difficultés dans les deux domaines.

Définitions

Champ

Jeunes françaises et français ayant participé à la *Journée défense et citoyenneté* (JDC ex-JAPD) en septembre et octobre 2013 en France métropolitaine.

Épreuves

Le test de numératie est constitué d'un diaporama où chaque consigne est affichée à l'écran et lue afin de ne pas freiner les mauvais lecteurs dans leurs calculs. Les jeunes doivent répondre grâce à un boîtier électronique. Ce dispositif permet l'enregistrement des temps de réponse pour mesurer précisément l'automatisme des calculs.

Le test se compose de 6 épreuves comprenant 66 items au total. Chaque épreuve est constituée de questions à choix multiple :

- deux épreuves de calculs dictés : un calcul est lu et une réponse est proposée à l'écran qu'il faut valider ou invalider ;
- une épreuve consacrée à l'écriture des nombres en lettres ou en chiffres ;
- deux séries de problèmes qui relèvent de la vie courante ;
- une épreuve consacrée aux procédures : série de nombres à compléter, opérations à trou, rudiments d'algèbre.

Constitution des groupes

À partir des résultats issus du test, les items ont été classés par difficulté croissante. Un groupe d'experts (IG, IA-IPR, chercheurs et enseignants) a ensuite identifié les items constituant des seuils entre les différents groupes de niveau. Grâce au modèle de réponse à l'item, les items et les élèves ont été positionnés sur une même échelle. Cette représentation met en évidence la gradation dans les acquis, les élèves d'un groupe donné maîtrisant les compétences acquises par ceux des groupes situés en dessous dans l'échelle.

Numératie

Le terme de numératie est un néologisme emprunté à l'anglais. Ce concept recouvre les compétences numériques et mathématiques utilisées dans la vie quotidienne.

Innumérisme

« État d'une personne qui, bien qu'ayant suivi un enseignement, n'a pas acquis ou a perdu la compétence dans le maniement des nombres et du calcul, dans les situations de la vie courante » (Commission spécialisée de terminologie et de néologie). Entendre par « maniement des nombres » le raisonnement arithmétique : décider ou choisir une opération arithmétique pour répondre à un problème concret.

[1] Échelle de performances en numératie (JDC 2013)

Groupe 4 72,3 %	Ces jeunes peuvent traiter une situation de proportionnalité, extraire et utiliser des données d'un tableau, utiliser ou calculer un pourcentage, calculer une probabilité dans un tirage à une épreuve, remplacer une valeur dans une expression algébrique. Cependant, pour moitié d'entre eux, les problèmes relevant du modèle multiplicatif sur de grands nombres posent problème ainsi que l'utilisation de la représentation en perspective cavalière.
Groupe 3 18,1 %	Ces jeunes peuvent résoudre des problèmes à modèle additif à plusieurs étapes comportant des nombres courants. Ils savent appliquer un pourcentage simple, convertir des longueurs et des durées d'une unité à une autre, calculer l'aire et le périmètre de figures élémentaires et remplacer une valeur dans une expression algébrique. Les nombres mis en jeu sont les nombres décimaux relatifs, en écriture décimale ou fractionnaire.
Groupe 2 4,8 %	Les jeunes de ce groupe ont une connaissance des nombres un peu plus élargie que ceux du groupe 1, tant sur la taille des nombres que sur le sens de l'écriture décimale. Ils peuvent aussi reconnaître une proportion sur une représentation graphique ou utiliser une proportion élémentaire.
Groupe 1 4,8 %	Ces jeunes ne réussissent que des calculs simples pour lesquels ils doivent seulement valider ou invalider les résultats qui leur sont donnés. Les quelques problèmes qu'ils arrivent à résoudre ne relèvent que du modèle additif. L'utilisation de données sous forme de tableaux ou de diagrammes est restreinte au prélèvement d'informations explicites. Dans tous les cas, les nombres mis en jeu sont de petits entiers ou des décimaux simples.

Lecture - les jeunes du groupe 3 représentent 18,1 % des jeunes. Ils sont capables de réaliser les tâches des groupes 1, 2 et 3 mais ils ont une probabilité faible de réussir les tâches spécifiques au groupe 4.

[2] Répartition des jeunes dans les groupes et automatisation de calcul (%) (JDC 2013)

(France métropolitaine)

	Garçons	Filles	Ensemble	Temps de réponse moyen aux épreuves de calculs dictés (en secondes)	Automatisation de calcul		
					Garçons	Filles	Ensemble
Groupe 4	75,5	68,9	72,3	4,4	91,6	91,5	91,6
Groupe 3	15,9	20,4	18,1	5,1	68,3	73,1	70,9
Groupe 2	4,2	5,6	4,8	5,4	53,5	62,5	58,5
Groupe 1	4,5	5,1	4,8	5,5	46,3	54,3	50,5

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100 %.

Lecture - 75,5 % des garçons appartiennent au groupe 4. Les jeunes de ce groupe mettent en moyenne 4,4 secondes pour répondre aux questions de calculs dictés et pour 91,6 % d'entre eux le calcul est automatisé.

[3] Difficulté en numératie et en lecture selon le sexe (%) (JDC 2013)

(France métropolitaine)

Profils	Garçons	Filles	Ensemble
Difficultés en lecture et en numératie	4,1	3,5	3,8
Difficultés en numératie seulement	4,5	7,2	5,8
Difficultés en lecture seulement	5,7	3,3	4,5
Sans difficulté	85,7	86,1	85,9
Total	100,0	100,0	100,0

Lecture - 4,5 % des garçons sont en difficulté en numératie (groupes 1 et 2), mais pas en lecture.

Présentation

L'étude Pisa 2012 vise principalement à mesurer les performances des élèves de 15 ans en culture mathématique. La dernière évaluation comparable a eu lieu en 2003. Les élèves ne sont pas évalués sur des connaissances pures, mais sur leurs capacités à les mobiliser et à les appliquer dans des situations variées, parfois éloignées de celles rencontrées dans le cadre scolaire.

En 2012, la France obtient en culture mathématique un score global de 495, la moyenne des 34 pays de l'OCDE s'établissant à 494, celle des 29 pays de l'OCDE ayant participé aux deux enquêtes à 496 [1]. Ce score de la France est inférieur de 16 points à celui obtenu en 2003, cette baisse correspondant à environ 15 % de l'écart type des scores. En 2003, le score de la France (511) était supérieur à la moyenne de l'OCDE (500).

Entre 2003 et 2012 en France, on observe une nette évolution de la répartition des élèves dans les 7 groupes de niveaux de compétence en mathématiques [2]. Cette évolution correspond à un glissement de la population vers les groupes inférieurs. La part des élèves en difficulté (sous le niveau 2) augmente d'un tiers en France, passant de 16,6 % à 22,4 % alors que, sur la même période, cette part évolue peu en moyenne pour les 29 pays de l'OCDE ayant participé aux deux enquêtes (21,5 % à 22,2 %) [3]. La France fait partie des pays affichant la plus forte augmentation de la proportion d'élèves aux niveaux inférieurs.

En revanche, la baisse de la proportion d'élèves les plus performants (au niveau 5 et au-dessus) n'est pas statistiquement significative pour la France (15,1 % à 12,9 %). L'écart des performances parmi les élèves de France augmente significativement entre 2003 et 2012. L'écart interquartile passe de 126 points à 136 points alors qu'il ne varie pas en moyenne dans les pays de l'OCDE [4].

De tous les pays de l'OCDE, la France est celui où la performance en culture mathématique est le plus fortement liée au statut économique, social et culturel (SESC) des élèves : l'écart de score associé en France à la variation d'une unité de l'indice SESC est de 57 points en 2012 (39 points en moyenne pour l'OCDE). Il a augmenté de 14 points depuis 2003. La France est le pays de l'OCDE où cette augmentation a été la plus grande.

La culture mathématique selon Pisa réussit mieux aux garçons qu'aux filles. Ce constat est commun à presque tous les pays de l'OCDE. En France, les garçons ont un score de 499 contre 491 pour les filles. Cette différence est analogue à celle de la moyenne des pays de l'OCDE. Elle n'a pas évolué depuis 2003 [1].

Définitions

Le cadre de l'enquête

En mai 2012, la France a participé, aux côtés de 64 pays ou « économies partenaires », à la cinquième phase de l'opération Pisa (programme international pour le suivi des acquis des élèves), pilotée par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et organisée par un consortium dirigé par l'institut australien ACER (Australian Council for Educational Research). La mise en œuvre de l'enquête, sous la responsabilité de la DEPP, est basée sur des procédures standardisées afin de garantir la comparabilité des résultats : désignation de responsables de l'enquête dans chaque établissement, respect des consignes de passation, procédures de contrôle, etc. Les items sont traduits dans 45 langues différentes et sont proposés aux élèves de tous les pays.

Population de référence et échantillon

L'échantillon comprend plus de 200 établissements scolaires accueillant des élèves de 15 ans. Le tirage au sort de l'échantillon (5 700 élèves) tient compte du type d'établissement (collège, lycée professionnel, lycée agricole ou lycée d'enseignement général et technologique) afin d'assurer la représentativité des élèves de 15 ans selon leur classe de scolarisation. Une trentaine d'élèves est alors sélectionnée aléatoirement dans chaque établissement.

[1] Évolution du score moyen en culture mathématique entre 2003 et 2012

(France métropolitaine + DOM sauf La Réunion, Public + Privé sous contrat)

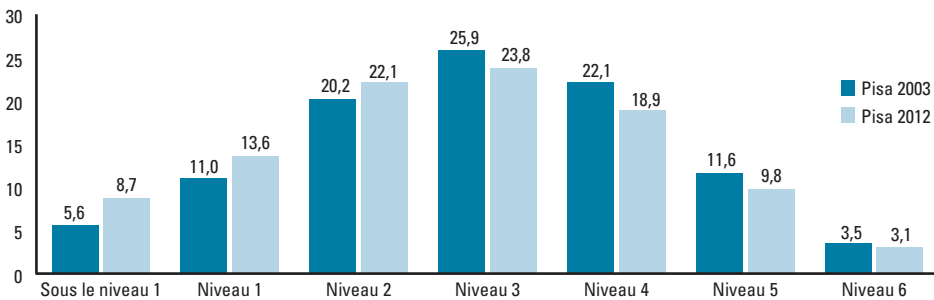
		Pisa 2003	Pisa 2012	Évolution entre 2003 et 2012
France	Ensemble	511	495	-16
	Garçons	515	499	-16
	Filles	507	491	-16
	Différence garçons-filles	9	9	0
OCDE	Ensemble	500	496	-3
	Garçons	505	502	-4
	Filles	494	491	-4
	Différence garçons-filles	11	11	0

Note : la moyenne de l'OCDE est calculée sur les 29 pays participant en 2003 et en 2012. Les différences et évolutions significatives sont indiquées en gras. Les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis.

Lecture - En 2012, le score moyen de la France est de 495. C'est 16 points de moins qu'en 2003.

[2] Répartition des élèves en France selon le niveau de compétences en culture mathématique

(France métropolitaine + DOM sauf La Réunion, Public + Privé sous contrat)



Note : les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis.

Lecture - Les élèves sont répartis selon leurs scores en 7 niveaux de compétences. En 2012, en France, 8,7 % des élèves âgés de 15 ans se situent au niveau inférieur à 1 (peu performants) et 3,1 % au niveau 6 (très performants).

[3] Pourcentages d'élèves aux bas et aux hauts niveaux en culture mathématique

(France métropolitaine + DOM sauf La Réunion, Public + Privé sous contrat)

	Pisa 2003		Pisa 2012		Évolution entre 2003 et 2012	
	En dessous du niveau 2	Niveau 5 et au dessus	En dessous du niveau 2	Niveau 5 et au dessus	En dessous du niveau 2	Niveau 5 et au dessus
France	16,6	15,1	22,4	12,9	5,7	-2,2
OCDE	21,5	14,6	22,2	13,1	0,7	-1,6

Note : la moyenne de l'OCDE est calculée sur les 29 pays participant en 2003 et en 2012. Les évolutions significatives sont indiquées en gras. Les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis.

Lecture - En France en 2003, 16,6 % des élèves se situent en dessous du niveau 2.

[4] Différence interquartile et influence du statut économique, social et culturel (SESC) en France et dans l'OCDE

(France métropolitaine + DOM sauf La Réunion, Public + Privé sous contrat)

		Pisa 2003	Pisa 2012	Évolution
1^{er} quartile	France	449	429	-20
	OCDE	436	433	-3
3^e quartile	France	575	565	-11
	OCDE	565	561	-4
Intervalle interquartile	France	126	136	+10
	OCDE	129	128	-1
Écart de score associé à la variation d'une unité de l'indice SESC	France	43	57	+14
	OCDE	39	39	0

Note : la moyenne de l'OCDE est calculée sur les 29 pays participants en 2003 et en 2012. Les évolutions significatives sont indiquées en gras. Les différences significatives entre la France et la moyenne OCDE sont indiquées en italique.

Les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis.

Lecture - En 2012, 25 % des élèves français ont obtenu un score inférieur ou égal à 429 et 25 % ont obtenu un score supérieur ou égal à 565. En 2012, un écart de score de 57 points est associé à la variation d'une unité de l'indice SESC en France, ce qui est significativement au-dessus de la moyenne de l'OCDE (39 points) et 14 points de plus qu'en 2003.

Présentation

L'évolution du taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par le ministère en charge de l'éducation nationale (MENESR) est marquée par trois grandes phases [1]. Jusqu'au milieu des années 1980, l'accès progresse lentement, de 10 % à la fin des années 1950, à 35 % au début des années 1980. À partir de 1985, l'accès augmente fortement, avec la création du baccalauréat professionnel, mais aussi avec l'afflux de jeunes de plus en plus nombreux en terminale générale. Ce dernier mouvement s'arrête en 1994. Jusqu'en 2009, le taux d'accès au niveau IV fluctue aux alentours de 63 %.

La rentrée 2010 est sans doute le début d'une nouvelle phase : le taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par l'éducation nationale a fortement augmenté, pour atteindre 70,6 % en 2010. La rénovation de la voie professionnelle, avec la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans dès la sortie de troisième, a pour effet d'amener plus de candidats au baccalauréat que ne le faisait l'ancien (BEP en deux ans puis, pour moins de la moitié d'entre eux, baccalauréat professionnel en deux ans). Durant la phase de transition, entre 2010 et 2013, le taux d'accès au niveau IV fluctue à un niveau toujours plus élevé qu'avant 2010 [2]. Il atteint 74,8 % à la rentrée 2013 avec l'arrivée au niveau IV des dernières spécialités de baccalauréat professionnel créées dans le cadre de la réforme.

La prise en compte des autres voies (apprentissage et formations du ministère en charge de l'agriculture) porte le taux à 84,2 % en 2013, soit 13 points au-dessus de celui observé en 1994 (71,2 %) [3].

Le taux d'accès des filles s'établit à 90 %, contre 78,7 % pour les garçons. Cet écart provient bien plus des séries générales (11,5 points) que des séries technologiques (1,9 point). Les voies de formation professionnelles sont un peu plus fréquentées par les garçons que par les filles. Entre 2010 et 2012 les garçons avaient beaucoup plus profité que les filles des effets de la réforme de la voie professionnelle. En 2013 l'écart se réduit fortement au profit des filles avec l'arrivée au niveau IV des premières candidates aux baccalauréats professionnels « Accompagnement, soins et services à la personne » et « Services aux personnes et aux territoires », spécialités féminines à presque 94 % : l'écart en faveur des garçons passe de 9,1 points en 2012 à 2,1 en 2013. Finalement, entre 2010 et 2013, les filles ont plus profité de la réforme de la voie professionnelle que les garçons : leur taux d'accès dans cette filière (toutes voies confondues) a augmenté de presque 13 points contre 10 pour les garçons.

Pour l'ensemble des voies de formation, l'écart entre filles et garçons est plus important qu'avant 2010. Les filles accèdent beaucoup plus que les garçons au niveau du baccalauréat en 2013 (+ 11,3 points).

 Sources : MENESR-DEPP

- MENESR-DEPP/Système d'information Scolarité.
- MENESR-DEPP/Système d'information sur les apprentis (Sifa).
- MAAF/Système d'information SAFRAN, traitements DEPP.
- MENESR-Insee/Estimations démographiques.

Définitions

Niveau IV de formation

Formations du niveau baccalauréat. Le niveau IV comprend les années terminales des baccalauréats général, technologique et professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art. Le ministère en charge de l'éducation et celui en charge de l'agriculture offrent des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

Taux d'accès d'une génération au niveau IV de formation

Il rapporte les entrées au niveau IV de formation à l'effectif des générations concernées. Pour une génération (enfants nés une année donnée), on fait la somme des taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives. La première colonne du tableau [2] donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsqu'elle atteint 16 ans).

Taux d'accès conjoncturel au niveau IV de formation

Le taux d'accès conjoncturel est celui d'une génération fictive qui aurait à chaque âge les taux d'accès par âge observés une année donnée. Il est obtenu en faisant la somme des différents taux par âge observés l'année donnée.

Données démographiques

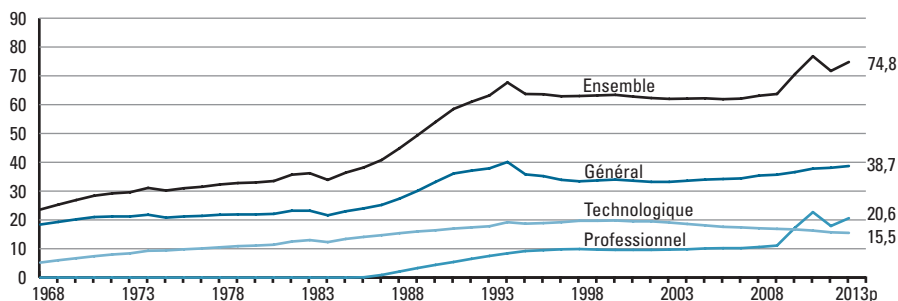
La population par âge est issue du bilan démographique publié chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. Le bilan démographique de 2014, utilisé ici, fournit les populations légales jusqu'à la rentrée 2010, et des estimations pour 2011 à 2013.

Avertissement

La DEPP établit chaque année une estimation de l'accès au niveau IV en apprentissage pour la dernière rentrée. Or, la rénovation de la voie professionnelle perturbe encore en 2013 les flux vers ce niveau et la projection de la DEPP risque d'être sous-estimée.

[1] Évolution des taux d'accès au niveau IV de formation (%)

(France métropolitaine jusqu'en 1994, puis France métropolitaine + DOM hors Mayotte, MENESR-scolaire, Public + Privé)



[2] Calendrier d'accession au niveau IV de formation (France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Génération (effectifs à 16 ans)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total entrants MENESR-scolaire
1981 :	entrants	9 800											(1) 511 700
838 379	%	1,2											61,0
1982 :	entrants	27 600	9 400										(1) 505 500
826 618	%	3,4	1,2										61,0
1983 :	entrants	72 600	25 300	8 200									(1) 481 000
779 372	%	9,3	3,2	1,0									61,5
1984 :	entrants	139 300	72 200	24 800	8 000								(1) 490 600
794 782	%	17,4	9,0	3,1	0,9								61,4
1985 :	entrants	235 000	143 300	72 500	24 500	7 700							(1) 501 400
809 676	%	28,8	17,5	8,8	3,0	0,9							61,3
1986 :	entrants	18 400	241 400	145 000	73 600	23 200	7 100						508 700
828 337	%	2,2	29,0	17,3	8,7	2,8	0,8						60,8
1987 :	entrants		17 600	247 000	143 600	70 400	21 500	7 200					507 300
823 690	%		2,1	29,8	17,2	8,5	2,6	0,9					61,1
1988 :	entrants			17 500	254 600	142 800	68 700	20 900	6 800				511 300
834 877	%			2,1	30,3	17,0	8,2	2,5	0,8				60,9
1989 :	entrants				17 200	256 400	142 000	66 200	20 300	7 600			509 700
832 926	%				2,1	30,7	17,0	8,0	2,5	0,9			61,2
1990 :	entrants					17 400	260 700	141 400	65 000	21 500	6 900		512 900
828 236	%					2,0	31,3	17,0	7,8	2,6	0,9		61,6
1991 :	entrants						17 800	267 700	139 400	71 800	17 900	4 500	519 100
812 219	%						2,2	32,5	17,0	8,8	2,2	0,5	63,2
1992 :	entrants							18 200	270 700	157 100	64 600	9 400	4 100
800 588	%							2,2	33,2	19,3	8,0	1,2	0,5
1993 :	entrants								18 700	284 600	170 100	37 800	8 600
766 045	%								2,4	36,5	21,8	4,9	1,1
1994 :	entrants									19 600	323 000	149 700	36 200
769 921	%									2,5	41,3	19,2	4,7
1995 :	entrants										20 800	347 700	156 600
792 001	%										2,6	43,2	19,5
1996 :	entrants											21 700	375 600
811 515	%											2,7	46,2
1997 :	entrants												22 400
800 469	%												2,8
MENESR-scolaire (3)													
Total entrants		502 700	509 200	515 000	521 500	517 900	517 800	521 600	520 900	562 200	603 300	570 800	603 500
Taux d'accès		62,3	62,0	62,1	62,2	61,9	62,1	63,1	63,7	70,6	76,8	71,7	74,8
Taux d'accès (toutes formations)		68,5	68,2	68,2	68,6	68,8	69,1	70,3	71,4	78,6	86,9	80,2	84,2 (4)

(1) Total, compte tenu des jeunes de la génération qui ont accédé au niveau bac avant la rentrée 2002.

(2) Total estimé, compte tenu des jeunes de la génération susceptibles d'accéder au niveau bac lors des prochaines rentrées.

(3) Total, compte tenu des élèves nés avant 1981.

(4) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

Lecture - Le taux d'accès au niveau IV (MENESR-scolaire) de la génération 1989 vaut 61,2 %. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès de la génération 1989 pour les années scolaires 2005-2006 à 2010-2011 (soit : 2,1 + 30,7 + 17,0 + 8,0 + 2,5 + 0,9 = 61,2). Le taux d'accès au niveau IV (MENESR-scolaire) en 2010 est de 70,6 %. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès des générations 1989 à 1994 pour l'année scolaire 2010-2011 (soit : 0,9 + 2,6 + 8,8 + 19,3 + 36,5 + 2,5 = 70,6).

[3] Taux d'accès au niveau IV par type de formation et par sexe en 2013-2014 (données provisoires) (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Type de formation	MENESR-Scolaire			Ensemble des voies de formation		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Général	33,1	44,5	38,7	33,3	44,8	38,9
Technologique	14,6	16,5	15,5	15,2	17,1	16,1
Professionnel	21,3	19,9	20,6	(1) 30,2	(1) 28,1	(1) 29,2
Ensemble	69,0	80,9	74,8	(1) 78,7	(1) 90,0	(1) 84,2

(1) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

Présentation

Toutes séries confondues, 791 200 candidats se sont présentés à la session 2014 de l'examen du diplôme national du brevet (DNB) en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer [1]. Parmi eux, 674 200 ont été admis, selon les résultats provisoires. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 85,2 %. Il est en hausse de 0,7 point par rapport à 2013.

La série générale, très largement majoritaire, rassemble 91 % des élèves présentés. Dans cette série, les candidats sont 85,9 % à obtenir leur diplôme. Les candidats de la série professionnelle sont en proportion moins nombreux à obtenir leur diplôme (78,4 %).

Quelle que soit la série, les filles réussissent mieux que les garçons. Dans la série générale, 88,6 % des filles obtiennent leur diplôme. C'est 5,5 points de plus que les garçons. Dans la série professionnelle, les filles sont en proportion moins nombreuses à se présenter. Toutefois, elles réussissent plus souvent leur examen que les garçons (+ 3,5 points d'écart avec les garçons).

En France métropolitaine, le taux de réussite des candidats varie de 10 points selon les académies [2]. Toutes séries confondues, les candidats de l'académie de Corse obtiennent les meilleurs résultats (90,3 % de réussite), tandis qu'ils sont 80,2 % à obtenir leur diplôme dans l'académie de Montpellier. Certaines académies ont des taux de réussite très différents selon les séries. Dans les académies de Paris et Nice, le taux de réussite des candidats à la série générale est supérieur de 14 points à celui de la série professionnelle. À l'inverse, dans les académies de Lyon, Caen et Amiens, les taux de réussite des candidats sont très proches entre les deux séries (moins de 4 points d'écart en faveur de la série générale). A Reims, les résultats de la série professionnelle sont même supérieurs de 1,1 point à ceux de la série générale.

Dans les départements d'outre-mer, le taux de réussite des candidats reste inférieur (78,4 %) à celui de la France métropolitaine (85,5 %). C'est en Martinique que les candidats obtiennent le plus souvent leur diplôme (84,4 % de réussite). À Mayotte, moins de 7 candidats sur 10 décrochent leur diplôme en 2014. C'est le taux de réussite le moins élevé.

Définitions

Champ

Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des DOM y compris Mayotte. Résultats provisoires (session de juin 2014).

Diplôme national du brevet (DNB)

Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième.

Série du DNB

Depuis la session 2013, le DNB comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle.

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présents à l'examen.

Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve finale.

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête n° 61 sur les résultats au DNB auprès des inspections académiques ou des rectorats, juillet 2014.

[1] Taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe et la série, session 2014 (résultats provisoires) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Série générale		Série professionnelle		Ensemble		
	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	Admis	% admis
Garçons	356 393	83,1	43 478	77,0	399 871	329 600	82,4
Filles	364 051	88,6	27 249	80,5	391 300	344 627	88,1
Ensemble	720 444	85,9	70 727	78,4	791 171	674 227	85,2

[2] Les résultats au diplôme national du brevet par académie, session 2014 (résultats provisoires)

	Série générale		Série professionnelle		Ensemble		
	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	Admis	% admis
Aix-Marseille	29 982	84,6	3 161	72,5	33 143	27 658	83,5
Amiens	22 290	83,5	1 646	81,2	23 936	19 946	83,3
Besançon	12 760	85,6	1 360	80,4	14 120	12 013	85,1
Bordeaux	34 249	85,6	3 890	78,2	38 139	32 364	84,9
Caen	15 936	82,2	1 992	79,1	17 928	14 668	81,8
Clermont-Ferrand	13 397	87,2	1 592	76,3	14 989	12 894	86,0
Corse	2 829	90,7	192	84,4	3 021	2 728	90,3
Créteil	49 251	84,6	2 742	74,0	51 993	43 674	84,0
Dijon	16 613	84,6	1 659	80,2	18 272	15 386	84,2
Grenoble	35 774	88,6	4 230	78,3	40 004	35 024	87,6
Lille	46 992	85,9	5 002	79,7	51 994	44 348	85,3
Limoges	6 757	83,7	886	77,8	7 643	6 342	83,0
Lyon	34 250	88,1	3 278	84,7	37 528	32 937	87,8
Montpellier	28 150	81,2	3 256	71,6	31 406	25 181	80,2
Nancy-Metz	23 862	86,3	2 306	80,4	26 168	22 458	85,8
Nantes	40 823	86,0	6 018	77,7	46 841	39 785	84,9
Nice	23 160	84,9	1 773	70,2	24 933	20 910	83,9
Orléans-Tours	27 506	86,0	2 482	80,1	29 988	25 648	85,5
Paris	20 348	87,6	900	71,6	21 248	18 478	87,0
Poitiers	18 049	86,0	2 877	77,7	20 926	17 763	84,9
Reims	14 194	80,9	1 803	82,0	15 997	12 963	81,0
Rennes	35 789	90,4	4 709	81,9	40 498	36 209	89,4
Rouen	21 218	87,4	1 734	83,2	22 952	19 996	87,1
Strasbourg	20 053	85,8	1 314	77,5	21 367	18 227	85,3
Toulouse	29 423	88,8	2 987	81,7	32 410	28 577	88,2
Versailles	65 588	88,6	3 398	80,1	68 986	60 803	88,1
France métropolitaine	689 243	86,2	67 187	78,5	756 430	646 980	85,5
Guadeloupe	6 195	79,0	738	66,3	6 933	5 381	77,6
Guyane	3 821	73,8	400	68,5	4 221	3 095	73,3
Martinique	4 965	85,4	324	69,1	5 289	4 466	84,4
Mayotte	4 398	68,5	111	57,7	4 509	3 078	68,3
La Réunion	11 822	81,4	1 967	81,5	13 789	11 227	81,4
DOM	31 201	78,8	3 540	75,0	34 741	27 247	78,4
Ensemble	720 444	85,9	70 727	78,4	791 171	674 227	85,2

Présentation

658 200 candidats en France métropolitaine et dans les DOM ont obtenu en 2013 le diplôme national du brevet (DNB) portant, comme en 2012, le taux de réussite à 84,7 % [1]. Ce taux a progressé de 6 points depuis le milieu des années 2000.

Depuis la session 2013, les candidats se répartissent en deux séries. La série générale, largement majoritaire (9 candidats sur 10), est essentiellement constituée des élèves scolarisés en classes de troisième générale au collège, tandis que la série professionnelle regroupe principalement des élèves de classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles (troisième prépa-pro) et de l'enseignement agricole. Les candidats de la série générale sont 85,7 % à obtenir leur diplôme [2]. Le taux de réussite est moindre dans la série professionnelle : 74,5 % des candidats obtiennent leur diplôme.

Comme lors des sessions précédentes, les filles réussissent mieux que les garçons au DNB, quelle que soit la série présentée. Dans la série générale, 88,4 % des filles obtiennent leur diplôme. C'est 5,5 points de plus que les garçons. Dans la série professionnelle, les filles, en proportion moins nombreuses, réussissent légèrement mieux leur examen que les garçons : 75,7 % de taux de réussite contre 73,7 %.

Les candidats de la série générale sont plus jeunes que ceux de la série professionnelle : la plupart ont 15 ans, alors que dans la série professionnelle, du fait de parcours plus lents, la majorité des candidats ont 16 ans [3]. Les candidats les plus jeunes réussissent généralement mieux : la quasi-totalité des candidats en avance est reçue, contre près de deux sur trois parmi les candidats ayant un an de retard.

Quelle que soit la série présentée, les enfants de cadres supérieurs ou d'agriculteurs exploitants réussissent mieux que les autres candidats [4]. Ils sont respectivement 95,8 % et 92,6 % à réussir leur examen en 2013 (contre 84,7 % des candidats en moyenne). Parmi les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les enfants d'enseignants ont, en règle générale, des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe. Dans les milieux défavorisés, le taux de réussite des candidats au DNB est nettement inférieur : les enfants d'ouvriers ou de parents inactifs comptent parmi ceux qui ont les taux de réussite les plus faibles. C'est dans la série générale que le taux de réussite varie le plus selon l'origine sociale du candidat : 28,5 points d'écart entre les enfants de professeurs et ceux d'inactifs.

Définitions

Champ

Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de 2011).

Diplôme national du brevet

Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième.

Série du DNB

À compter de la session 2013, le DNB comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collège, la série technologique et la série professionnelle.

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.

Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à un moins à une épreuve finale.

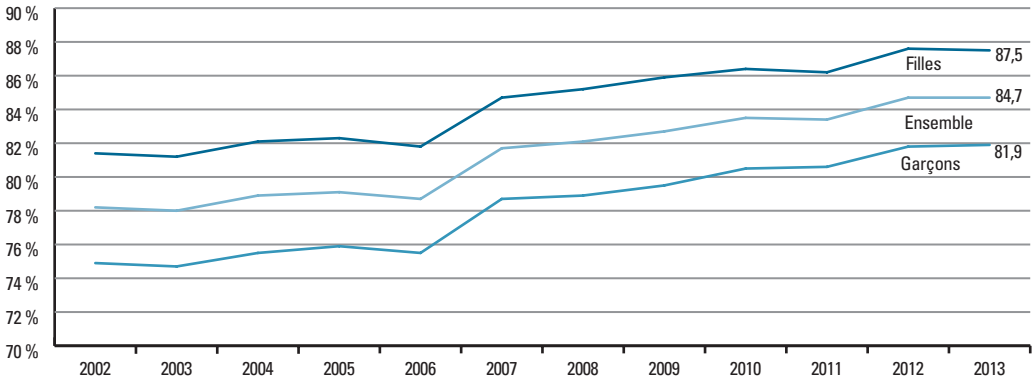
Âge

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2013, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 1998. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 1998, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 1998.

En théorie, les candidats passent le DNB l'année de leurs 15 ans.

[1] Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe depuis 2002 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011) (1)



(1) Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

[2] Réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, session 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Garçons	288 430	82,9	31 699	73,7	320 129	81,9
Filles	317 553	88,4	20 516	75,7	338 069	87,5
Ensemble	605 983	85,7	52 215	74,5	658 198	84,7

[3] Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge, session 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
14 ans ou moins	25 982	98,5	38	80,9	26 020	98,4
15 ans	501 067	91,2	13 997	84,8	515 064	91,0
16 ans	73 321	61,0	30 308	75,4	103 629	64,6
17 ans ou plus	5 613	50,7	7 872	59,0	13 485	55,3
Ensemble	605 983	85,7	52 215	74,5	658 198	84,7

[4] Réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale, session 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	12 575	93,4	1 476	86,2	14 051	92,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	56 693	88,6	4 439	78,8	61 132	87,8
Cadres, professions intellectuelles supérieures	142 744	96,0	2 735	83,3	145 479	95,8
<i>dont professeurs et assimilés</i>	21 627	97,4	253	83,0	21 880	97,2
Professions intermédiaires	93 915	90,7	5 213	79,4	99 128	90,0
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	5 998	95,9	147	80,8	6 145	95,5
Employés	119 900	84,9	11 138	76,9	131 038	84,2
Ouvriers	115 766	79,5	15 341	74,7	131 107	78,9
Retraités	7 540	81,3	686	74,3	8 226	80,7
Inactifs	40 851	68,9	6 642	66,8	47 493	68,6
Indéterminé	15 999	71,8	4 545	65,1	20 544	70,2
Ensemble	605 983	85,7	52 215	74,5	658 198	84,7

Présentation

Avec 678 200 candidats et 589 400 lauréats, le taux de réussite au baccalauréat 2013 s'élève à 86,9 % [1] [2]. Par rapport à la session 2012, il augmente dans les trois voies : + 2,4 points dans la voie générale, + 3,2 points dans la voie technologique et + 0,5 point dans la voie professionnelle.

La série S se démarque des autres séries générales par son taux de réussite plus important (1,6 point au-dessus de la série L, 1,1 point au-dessus de la série ES). Au baccalauréat technologique, les taux de réussite des séries TMD, STD2A et STL sont les plus élevés. Le taux de réussite des spécialités des services du baccalauréat professionnel dépasse de 5 points celui des spécialités de la production.

Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart de réussite en faveur des filles est de 6,2 points dans le professionnel, de 2,3 points dans le général et 0,3 point dans le technologique. L'écart est particulièrement important tant dans les spécialités professionnelles de la production que dans celles des services (+ 4,8 points) et dans la série générale L (+ 4,6 points). La série STAV est la seule où les garçons réussissent mieux que les filles (+ 1 point en faveur des garçons).

Depuis 1995, le taux de réussite a progressé régulièrement dans la voie générale [3]. L'augmentation est un peu moins marquée pour la série S que pour les séries ES et L, même si cette dernière série est la seule de la voie générale à avoir perdu des bacheliers sur la période. Dans la voie technologique, le taux de réussite a connu une progression plus faible, surtout du fait des séries du secteur tertiaire. Le taux de réussite de la voie professionnelle, qui avait profité en 2009 de l'instauration de l'« épreuve de contrôle », a retrouvé en 2012 le niveau précédant cette évolution réglementaire après trois ans de baisse consécutive. À la session 2013, il augmente même très légèrement (+ 0,5 point). Cette évolution est un peu plus marquée dans le secteur de la production que dans celui des services. Mais, le nombre de bacheliers professionnels a plus que doublé depuis 1995, notamment avec la réforme de la voie professionnelle (voir « Définitions »).

À la session 2013, pour 100 bacheliers, on compte 52 généralistes, 21 technologiques et 27 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995, la répartition des bacheliers s'étant modifiée en faveur de la voie professionnelle sous l'effet de l'instauration d'une « épreuve de contrôle » et de la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans.

 Sources : MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

Définitions

Les trois voies ou filières du baccalauréat

- **Le baccalauréat général** sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

- **Le baccalauréat technologique** associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- STI : Sciences et technologies industrielles, est remplacé par les séries STI2D et STD2A à partir de la session 2013.

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013.

- STL : Sciences et technologies de laboratoire.

- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.

- STG : Sciences et technologies de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007.

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.

- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.

- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

- Hôtellerie.

- **Le baccalauréat professionnel** sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. À sa création en 1985, il constituait une voie de poursuite d'études pour les jeunes titulaires d'un BEP ou d'un CAP. Avec la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième. La voie professionnelle est composée de « spécialités » qui peuvent être regroupées en « spécialités de la production » et « spécialités des services ». Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2014-n° 16 ; 13.02 ; 12.03 ; 11.07 ; 10.06 (baccalauréat, résultats définitifs).

- Tableaux statistiques, n° 7160, 7138 (général), 7161, 7139 (technologique), 7162, 7140 (professionnel).

[1] Évolution des effectifs d'admis au baccalauréat depuis 1995

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

Séries	1995	2000	2005	2010	2011		2012	2013		
					hors Mayotte	y c. Mayotte		Garçons	Filles	Ensemble
S	139 031	136 214	136 877	145 839	145 201	145 430	150 884	84 647	72 582	157 229
ES	76 555	75 299	86 201	88 220	92 579	92 856	96 496	37 754	59 975	97 729
L	71 460	59 642	49 434	45 692	45 341	45 535	46 457	10 094	40 264	50 358
Bac général	287 046	271 155	272 512	279 751	283 121	283 821	293 837	132 495	172 821	305 316
STI (1)	36 364	36 940	34 567	30 022	28 191	28 217	26 911	-	-	-
STI2D/STI hors AA (1)	35 249	35 477	32 773	27 831	25 895	25 921	24 529	23 060	1 600	24 660
STL	4 840	6 327	6 426	6 851	6 508	6 508	6 738	2 921	3 879	6 800
STAV (ex-STAE STPA)	2 247	5 828	5 107	5 004	5 240	5 240	4 568	2 516	2 008	4 524
STG (ex-STT)	78 896	82 221	73 565	68 043	64 501	65 036	62 937	27 053	34 071	61 124
ST2S (ex-SMS)	13 337	18 469	18 689	20 622	21 565	21 644	21 377	1 767	20 633	22 400
STD2A/STI-AA (1)	1 115	1 463	1 794	2 191	2 296	2 296	2 382	659	2 001	2 660
TMD	299	370	273	311	288	288	259	115	134	249
Hôtellerie	2 284	2 623	2 201	2 578	2 539	2 539	2 331	1 207	1 229	2 436
Bac technologique	138 267	152 778	140 828	133 431	128 832	129 472	125 121	59 298	65 555	124 853
Production	26 218	42 029	43 586	52 951	64 834	64 928	96 191	64 221	10 279	74 500
Services	40 878	50 588	49 682	65 635	90 668	91 135	94 708	30 094	54 647	84 741
Bac professionnel	67 096	92 617	93 268	118 586	155 502	156 063	190 899	94 315	64 926	159 241
Ensemble	492 409	516 550	506 608	531 768	567 455	569 356	609 857	286 108	303 302	589 410

(1) À partir de la session 2013, la série STI (option « Arts appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A (Design et arts appliqués).

Afin de pouvoir suivre l'évolution de ces séries, les effectifs de la série STI figurent globalement, et de façon décomposée en « STI hors AA » (en regard de STI2D) et en « STI-AA » (en regard de STD2A). Les effectifs de la série STI figurent donc deux fois.

[2] Évolution des taux de réussite au baccalauréat depuis 1995

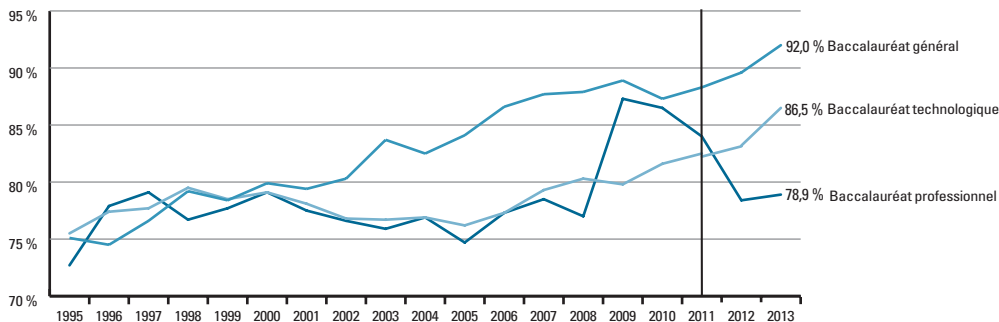
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

Séries	1995	2000	2005	2010	2011		2012	2013		
					hors Mayotte	y c. Mayotte		Garçons	Filles	Ensemble
S	78,5	80,7	84,8	88,7	89,5	89,4	90,8	91,5	93,8	92,6
ES	73,0	78,2	84,2	86,1	87,8	87,7	89,1	89,7	92,7	91,5
L	71,3	80,2	81,9	85,1	85,8	85,7	86,9	87,4	92,0	91,0
Bac général	75,1	79,9	84,1	87,3	88,3	88,3	89,6	90,7	93,0	92,0
STI (1)	67,2	75,8	76,4	80,0	80,4	80,4	83,9	-	-	-
STI2D/STI hors AA (1)	67,0	75,4	75,7	79,3	79,5	79,5	83,1	91,4	92,7	91,5
STL	74,6	81,8	83,2	87,1	87,2	87,2	89,8	93,1	94,4	93,8
STAV (ex-STAE STPA)	69,1	73,9	78,0	74,5	79,9	79,9	76,1	79,0	78,0	78,5
STG (ex-STT)	80,5	80,5	75,1	83,8	83,6	83,3	83,2	82,3	86,2	84,4
ST2S (ex-SMS)	73,3	79,4	76,6	76,1	80,7	80,6	81,3	83,4	85,4	85,2
STD2A/STI-AA (1)	76,4	87,0	89,8	90,7	91,3	91,3	93,6	93,3	96,4	95,6
TMD	92,3	85,1	89,8	94,5	94,1	94,1	93,5	95,0	97,8	96,5
Hôtellerie	81,5	89,0	86,8	89,8	88,5	88,5	89,2	89,1	90,6	89,8
Bac technologique	75,5	79,1	76,2	81,6	82,5	82,3	83,2	86,3	86,6	86,5
Production	69,3	78,5	75,6	85,6	82,6	82,6	77,3	75,7	80,5	76,3
Services	75,0	79,7	73,8	87,3	85,1	85,0	79,6	78,3	83,1	81,3
Bac professionnel	72,7	79,1	74,7	86,5	84,0	84,0	78,4	76,5	82,7	78,9
Ensemble	74,9	79,5	79,9	85,6	85,7	85,7	84,5	84,6	89,2	86,9

(1) À partir de la session 2013, la série STI (option « Arts appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A (Design et arts appliqués).

[3] Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière depuis 1995 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



Présentation

Le taux de réussite au baccalauréat 2013 est de 86,9 % : 589 400 admis pour 678 200 candidats [1]. Il est en hausse de 2,4 points par rapport à la session 2012.

Quelle que soit la voie, les filles réussissent mieux que les garçons (89,2 % contre 84,6 %, tous baccalauréats confondus). L'écart entre filles et garçons s'amplifie par rapport à 2012 dans la voie professionnelle où il reste le plus important : 6,2 points en 2013 contre 4,7 points en 2012. Dans la voie technologique, il diminue fortement : 0,3 point en 2013 contre 1,9 point en 2012. L'écart reste stable pour le baccalauréat général : 2,3 points en 2012 et 2013.

La baisse des redoublements constatée à tous les niveaux de formation a pour effet le rajeunissement des candidats et donc des bacheliers, toutes voies confondues. Ce rajeunissement est amplifié dans la voie professionnelle, avec la généralisation du cursus en trois ans menant au baccalauréat, même si les bacheliers y sont en moyenne toujours plus âgés que dans les autres voies [2]. En 2013, près des deux tiers des bacheliers professionnels ont 18 ou 19 ans contre moins d'un tiers en 2010. Et ils sont encore 18 % à être âgés de 21 ans. Dans la voie générale, presque les trois quarts des bacheliers sont âgés de 18 ans, et la moitié dans la voie technologique. Toutefois, presque 35 % des bacheliers technologiques sont âgés de 19 ans, contre 16 % dans la voie générale.

Au sein de chaque voie, le taux de réussite au baccalauréat des enfants d'agriculteurs exploitants est le plus élevé, suivi par celui des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures [3]. L'écart de taux de réussite entre les enfants d'agriculteurs exploitants et ceux d'ouvriers est le plus important au baccalauréat professionnel : 8,5 points. Il diminue de 0,3 point par rapport à l'année passée. Il est proche de 7 points dans les voies générale et technologique : dans la voie générale il diminue de 1 point par rapport à 2012, et de 1,9 point dans la voie technologique.

Définitions

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents.

Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Âge

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2013, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1995. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1995, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1995.

 Sources : MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2014-n° 06, 13.02 ; 12.03 ; 11.07 ; 10.06 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 7180, 7160 (général), 7181, 7161 (technologique), 7182, 7162 (professionnel).

[1] Évolution de la réussite au baccalauréat selon le sexe (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013
Baccalauréat général											
Garçons	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	86,7	86,6	88,3	90,7
Filles	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	88,3	89,6	89,6	90,6	93,0
Ensemble	65,9	67,8	75,4	75,1	79,9	84,1	87,3	88,3	88,3	89,6	92,0
Baccalauréat technologique											
Garçons	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	80,4	80,9	80,8	82,2	86,3
Filles	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	82,7	84,0	83,8	84,1	86,6
Ensemble	59,2	65,4	68,4	75,5	79,1	76,2	81,6	82,5	82,3	83,2	86,5
Baccalauréat professionnel											
Garçons			73,6	70,4	78,2	73,9	85,0	82,3	82,3	76,6	76,5
Filles			75,3	75,3	80,5	75,7	88,6	86,3	86,2	81,3	82,7
Ensemble			74,3	72,7	79,1	74,7	86,5	84,0	84,0	78,4	78,9
Tous baccalauréats											
Garçons	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	84,2	83,9	83,8	82,3	84,6
Filles	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	86,9	87,5	87,4	86,7	89,2
Ensemble	63,9	67,2	73,1	74,9	79,5	79,9	85,6	85,7	85,7	84,5	86,9

[2] Réussite au baccalauréat selon l'âge, session 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	734	98,1	23	100,0	4	100,0	761	98,2
17 ans	18 849	97,6	1 390	95,1	398	90,0	20 637	97,3
18 ans	224 621	95,0	62 152	91,8	47 064	84,2	333 837	92,7
19 ans	49 168	84,4	43 491	84,7	56 545	76,8	149 204	81,4
20 ans	9 666	74,3	13 316	77,7	29 178	76,4	52 160	76,3
21 ans	1 636	61,6	3 234	71,4	12 489	75,6	17 359	73,2
22 ans	354	47,1	789	63,1	4 991	75,3	6 134	71,1
23 ans	122	45,4	240	60,0	2 446	76,5	2 808	72,7
24 ans	49	35,3	96	55,5	1 359	78,6	1 504	73,7
25-29 ans	63	29,3	83	38,1	2 359	82,2	2 505	75,8
30 ans ou plus	54	26,3	39	34,8	2 408	89,2	2 501	82,9
Ensemble	305 316	92,0	124 853	86,5	159 241	78,9	589 410	86,9

[3] Réussite au baccalauréat selon l'origine sociale, session 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Origine sociale	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	6 169	95,8	2 102	93,1	2 348	85,8	10 619	92,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	28 508	92,1	11 492	88,7	15 565	81,8	55 565	88,3
Cadres, professions intellectuelles supérieures	104 859	95,5	18 911	90,9	12 176	85,2	135 946	93,8
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>15 014</i>	<i>96,0</i>	<i>1 986</i>	<i>90,8</i>	<i>792</i>	<i>84,4</i>	<i>17 792</i>	<i>94,8</i>
Professions intermédiaires	48 129	93,0	18 191	89,3	13 605	82,1	79 925	90,1
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>4 812</i>	<i>95,0</i>	<i>855</i>	<i>90,3</i>	<i>431</i>	<i>82,7</i>	<i>6 098</i>	<i>93,4</i>
Employés	48 646	90,9	24 260	87,2	18 720	80,6	91 626	87,6
Ouvriers	34 269	88,7	23 787	86,1	39 600	77,3	97 656	83,2
Retraités	5 451	90,8	2 710	84,0	4 771	76,1	12 932	83,4
Autres personnes sans activité professionnelle	19 895	84,2	13 162	80,2	11 647	72,1	44 704	79,6
Indéterminé	9 390	83,0	10 238	79,2	40 809	78,0	60 437	78,9
Ensemble	305 316	92,0	124 853	86,5	159 241	78,9	589 410	86,9

Présentation

Les résultats de la session 2013 conduisent, pour la France métropolitaine et les DOM (hors Mayotte), à une proportion de bacheliers de 73,7 % dans une génération : 38,0 % dans une série générale, 15,6 % dans une série technologique, 20,1 % dans la voie professionnelle [1].

Depuis 1970, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a plus que triplé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné plus de 50 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor des bacheliers professionnels depuis la création de ce baccalauréat en 1986. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 %, puis elle augmente de 3 points en 2009 suite à l'instauration de l'épreuve de rattrapage du baccalauréat professionnel. Stable en 2010, elle augmente de presque 12 points en deux ans avec l'arrivée des premiers bacheliers professionnels ayant suivi le cursus en trois ans qui s'ajoutent aux bacheliers passés par le cursus BEP suivi d'un baccalauréat en deux ans. À la session 2013 du baccalauréat, au sortir de la transition vers le nouveau cursus professionnel en trois ans, la proportion de bacheliers dans une génération diminue de 3,5 points et devrait se stabiliser lors des sessions suivantes à un niveau très supérieur à celui de 2010.

L'écart entre filles et garçons, qui restait proche de 10 points en faveur des filles jusqu'en 2011, diminue pour atteindre 7,5 points en 2013 [2]. La proportion de bachelières dans une génération dépasse de presque 12 points celle des garçons dans la voie générale et de 2 points dans la voie technologique. Ces écarts sont stables dans le temps. Par contre, dans la voie professionnelle, l'écart en faveur des garçons qui oscillait entre 3 et 4 points jusqu'en 2011, est passé à plus de 6 points en 2013, les garçons ayant davantage bénéficié de l'essor de cette voie avec la mise en place du cursus en trois ans : la proportion de bacheliers professionnels dans une génération a augmenté de 7 points entre 2010 et 2013 pour les garçons contre 4 points pour les filles. Toutes voies confondues, les garçons ont gagné 10 points en trois ans, contre 7 pour les filles.

Définitions

Proportion de bacheliers dans une génération

Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

Données démographiques

La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. La population connue en mars 2014 a été utilisée ici. Elle permet le calcul de proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2012 et 2013, et définitives pour la session 2011.

Sources : MENESR-DEPP

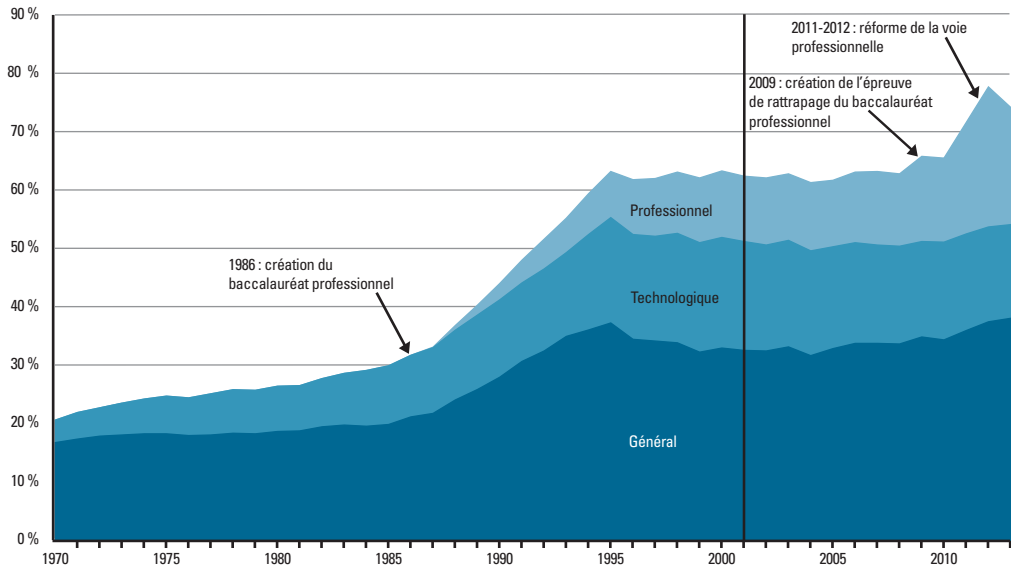
- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture/traitements DEPP.
- MENESR-Insee/Estimations démographiques.

① Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 2014-n°06 ; 13.02 ; 12.03 ; 11.07 ; 10.06 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 7180, 7160 (général), 7181, 7161 (technologique), 7182, 7162 (professionnel).

[1] Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie depuis 1970 (%)

(France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2001, Public + Privé)



[2] Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie et le sexe (%)

(Public + Privé)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte									
	1980	1990	2000	2001	2001	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012p	2013p
Bac général														
Garçons	nd	nd	nd	26,5	26,3	26,5	27,8	27,3	27,7	29,0	29,0	30,3	31,8	32,3
Filles	nd	nd	nd	39,1	38,9	39,2	39,8	40,3	39,7	40,8	40,0	41,8	43,2	44,1
Ensemble	18,6	27,9	32,9	32,7	32,5	32,8	33,7	33,7	33,6	34,8	34,3	35,9	37,4	38,0
Bac technologique														
Garçons	nd	nd	nd	16,9	16,8	16,0	15,7	16,0	15,1	15,2	15,2	15,0	14,7	14,5
Filles	nd	nd	nd	19,7	19,6	18,0	18,0	16,9	17,5	16,6	17,4	17,3	17,0	16,8
Ensemble	7,3	12,8	18,5	18,2	18,2	17,0	16,8	16,4	16,3	15,9	16,3	16,1	15,8	15,6
Bac professionnel														
Garçons	nd	nd	nd	12,7	12,7	13,1	13,8	14,1	13,9	16,1	16,0	21,0	28,3	23,3
Filles	nd	nd	nd	9,7	9,8	9,7	10,4	11,1	10,9	13,0	12,7	17,2	19,6	16,7
Ensemble	nd	2,8	11,4	11,2	11,2	11,4	12,1	12,6	12,4	14,6	14,4	19,1	24,0	20,1
Tous baccalauréats														
Garçons	nd	nd	56,9	56,0	55,8	55,6	57,3	57,4	56,7	60,3	60,2	66,4	74,8	70,1
Filles	nd	nd	69,1	68,4	68,3	67,0	68,2	68,3	68,2	70,4	70,1	76,2	79,8	77,6
Ensemble	25,9	43,5	62,8	62,1	61,9	61,2	62,6	62,7	62,3	65,2	65,0	71,2	77,2	73,7

Présentation

À la session 2013, 660 200 diplômes technologiques et professionnels ont été délivrés aux niveaux IV et V, dont 29 % en CAP (y compris Capa), 24 % en baccalauréat professionnel et 19 % en baccalauréat technologique [1]. De plus, 23 % des diplômes décernés sont des BEP (y compris Bepa), le plus souvent en certification intermédiaire avant un baccalauréat professionnel. Depuis 2000, la part des BEP a perdu 9 points, celle du baccalauréat professionnel en a gagné 11, tandis que celle des autres diplômes est restée quasiment stable. Cette évolution découle de la réforme de la voie professionnelle mise en place progressivement depuis 2008. Cette réforme vise à augmenter le nombre de diplômés au niveau IV qui passe ainsi de 36 % en 2000 à 45 % en 2013, entraînant mécaniquement la baisse des diplômes au niveau V (64 % en 2000 et 55 % en 2013).

Entre les deux dernières sessions, le nombre de baccalauréats professionnels délivrés a diminué (- 31 700). Cette chute marque la fin de la coexistence des deux cursus menant au baccalauréat professionnel : d'une part, des élèves ayant suivi le cursus BEP en deux ans suivi d'un baccalauréat professionnel et d'autre part des élèves ayant suivi le nouveau cursus en trois ans. Cette présence simultanée de deux parcours avait entraîné une augmentation du nombre des candidats et des admis dans cette voie. Sur la même période, le nombre de CAP délivrés a augmenté (+ 7 800). À la session 2013, 800 candidats supplémentaires ont obtenu un BEP malgré la fermeture de la très grande majorité des préparations à ce diplôme. Sur les 151 580 BEP délivrés en 2013, huit sur dix ont été obtenus par des jeunes engagés dans la préparation au baccalauréat professionnel en tant que certification intermédiaire, ainsi que le prévoit la réforme [2]. Moins d'un lauréat au CAP sur dix passe ce diplôme en certification intermédiaire.

Entre les sessions 2012 et 2013, le taux de réussite progresse de 0,3 point au CAP, et de 4,0 points au BEP [3]. Le taux de réussite aux mentions complémentaires de niveau V (MC5) diminue de 0,2 point. Au niveau IV, le taux de réussite aux baccalauréats technologique et professionnel ou au brevet professionnel augmente; le taux de réussite au BT perd plus de 6 points. Enfin, la réussite aux mentions complémentaires de niveau IV (MC4) reste stable.

Les candidats aux diplômes de niveaux IV et V sont principalement des candidats sous statut scolaire, à l'exception de ceux qui se présentent au CAP (autant d'apprentis que de scolaires) et au brevet professionnel (voir « Définitions ») [4]. Les candidats sous statut scolaire ont de meilleurs résultats que les apprentis au CAP et aux MC5 (écart de 2,9 points au CAP, de 4,9 points aux MC5). C'est l'inverse pour les BT/BMA et les MC4 où l'écart de réussite est en faveur des apprentis.

 Sources : MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré (MENESR-DEPP).
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

Définitions

Champ

Diplômes délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale, ainsi que par le ministère en charge de l'agriculture.

Taux de réussite

Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

Diplôme de niveau V

Diplôme de second cycle court professionnel de type CAP et BEP.

Diplôme de niveau IV

Diplôme du type baccalauréat professionnel ou brevet professionnel.

CAP (A)

Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A)

Brevet d'études professionnelles (agricoles).

MC4

Mention complémentaire de niveau IV.

MC5

Mention complémentaire de niveau V.

Bac pro

Baccalauréat professionnel.

Bac techno

Baccalauréat technologique.

BP

Brevet professionnel. Ce diplôme se prépare en apprentissage ou en formation continue.

BT (A)

Brevet de technicien (agricole).

BMA

Brevet des métiers d'art.

Avertissement

Les données présentées ici couvrent les diplômes délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale ainsi que ceux délivrés par le ministère en charge de l'agriculture. Elles diffèrent donc de celles présentées dans les éditions précédentes qui concernaient uniquement les diplômes délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2014-n° 16 ; 13.05 ; 09.28.
- Éducation & formations n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

[1] Évolution du nombre de diplômes par niveau

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

Session	Niveau V				Niveau IV						Ensemble
	CAP (1)	BEP (1)	MC5	Total	BP	BT (1), BMA	Bac techno (2)	Bac pro (2)	MC4	Total	
1990	273 237	161 140	9 518	443 895	12 267	8 348	115 808	24 602	-	161 025	604 920
1995	260 673	188 224	11 531	460 428	13 133	2 963	138 267	67 096	-	221 459	681 887
2000	215 623	208 559	10 882	435 064	16 060	2 027	152 778	92 617	643	264 125	699 189
2005	145 913	188 961	8 229	343 103	18 798	1 677	140 828	93 268	1 496	256 067	599 170
2006	132 192	182 131	8 247	322 570	19 942	1 953	140 707	100 562	1 436	264 600	587 170
2007	137 972	181 436	9 003	328 411	19 037	1 880	137 605	104 975	1 537	265 034	593 445
2008	148 290	204 881	9 095	362 266	19 446	2 146	135 886	103 311	1 814	262 603	624 869
2009	152 062	194 039	9 358	355 459	20 594	2 117	131 602	120 728	2 000	277 041	632 500
2010	159 666	181 097	9 552	350 315	20 186	1 586	133 431	118 586	1 709	275 498	625 813
2011	185 466	148 349	9 465	343 280	19 745	1 743	129 472	156 063	1 705	308 728	652 008
2012	186 269	150 794	8 899	345 962	20 056	920	125 121	190 899	1 640	338 636	684 598
2013	194 022	151 580	(3) 9 606	355 208	(3) 18 972	(3) 789	124 853	159 241	(3) 2 173	306 028	661 236

(1) Y compris les données de l'enseignement agricole depuis la session 2008.

(2) Y compris les données de l'enseignement agricole pour l'ensemble de la série.

(3) Données provisoires

[2] Nombre de lauréats au CAP et BEP selon le mode de passage du diplôme, session 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

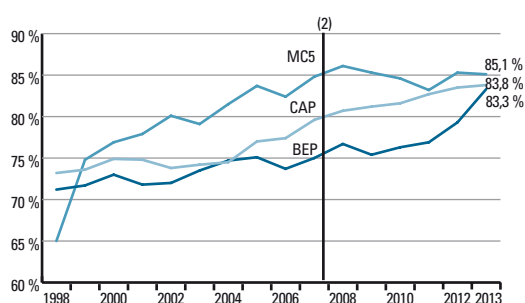
	CAP et Capa	BEP et Bepa
Certification intermédiaire (1)		
Admis	18 385	120 825
Taux de réussite	88,8	83,1
Diplôme (2)		
Admis	168 307	7 375
Taux de réussite	83,2	66,2
Diplôme agricole		
Admis	7 330	23 380
Taux de réussite	87,2	91,8
Total des candidats		
Admis	194 022	151 580
Taux de réussite	83,8	83,3

(1) Certification obtenue en cours de préparation du baccalauréat professionnel en 3 ans.

(2) Diplôme obtenu hors préparation au baccalauréat professionnel en 3 ans.

[3] Évolution des taux de réussite aux examens de niveau V

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 (1))



(1) Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

(2) Y compris les données de l'enseignement agricole depuis la session 2008.

[4] Nombre de diplômés et taux de réussite selon le statut du candidat, session 2013 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Niveau V			Niveau IV					
	CAP et Capa	BEP et Bepa	MC5 (2)	BP (2)	BT, BTA, BMA (2)	Bac techno	Bac pro	MC4 (2)	
Formation sous statut scolaire									
Admis	72 321	137 003	4 116	so		665	122 506	132 004	775
Taux de réussite	85,6	84,5	88,0	so		78,5	87,4	79,4	80,6
Formation sous statut d'apprenti									
Admis	69 706	6 504	4 489	14 182		97	-	18 807	959
Taux de réussite	82,7	86,8	83,1	74,2		84,3	-	79,5	86,9
Enseignement à distance									
Admis	1 753	106	ns	121		-	448	239	-
Taux de réussite	75,8	56,4	ns	66,5		-	53,9	58,0	-
Formation continue									
Admis	21 667	1 611	882	3 828		ns	ns	5 929	414
Taux de réussite	89,2	77,8	85,1	74,7		ns	ns	83,6	89,0
Autres (candidats libres,...)									
Admis	28 575	6 356	119	841		ns	1 878	2 262	ns
Taux de réussite	79,2	62,8	68,8	51,3		ns	55,4	52,5	ns
Total des candidats									
Présents	231 425	181 979	11 290	26 049		997	144 223	201 806	2 580
Admis	194 022	151 580	9 606	18 972		789	124 683	159 241	2 173
Taux de réussite	83,8	83,3	85,1	72,8		79,1	86,5	78,9	84,2

(1) Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.
ns : non significatif.

(2) Données provisoires.
so : sans objet (voir « Définitions »).

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, à la session 2013, 194 000 candidats au CAP y compris Capa et 151 600 candidats au BEP y compris Bepa ont obtenu leur diplôme. À compter de la session 2013, le BEP devient exclusivement une certification intermédiaire pour les candidats en formation initiale (scolaires et apprentis). Le taux de réussite au CAP est de 83,8 % et de 83,3 % au BEP [1]. Le taux de réussite au CAP continue sa progression (+ 0,3 point par rapport à 2012). Celui du BEP augmente fortement en un an (+ 4,0 points). Les filles réussissent mieux que les garçons. En CAP, l'écart des taux de réussite est de 3,6 points à la session 2013, relativement stable depuis 2008. En BEP, l'écart de réussite s'est accru cette année, il est de 3,3 points en faveur des filles, après un écart de 0,5 point en 2012.

Selon leur mode de formation, les lauréats au CAP présentent des profils par âge différents [2]. Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen. Mais plus de 45 % ont un an de retard et ont déjà 18 ans. Les élèves « à l'heure » ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard d'un an : le taux de réussite à 17 ans s'établit à 91,0 % contre 84,0 % à 18 ans. En revanche à partir de 20 ans, le taux de réussite s'améliore pour atteindre 90,4 % à 25 ans.

Près de 90 % des apprentis admis au CAP sont âgés de 16 à 21 ans au moment où ils passent leur examen. Les candidats « à l'heure » obtiennent également de meilleurs résultats ; l'écart de réussite entre les jeunes de 17 ans et ceux de 18 ans est de 10,8 points (respectivement 89,4 % et 78,6 %). À partir de 20 ans, la réussite s'améliore avec l'âge. À 25 ans, le taux de réussite est de 90,8 %.

Les autres diplômés du CAP (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés que les scolaires et les apprentis. 43 % d'entre eux sont âgés de 30 ans ou plus. Ils sont plus de 12 000 trentenaires en 2013 à obtenir un CAP et leur taux de réussite est de 5,1 points supérieur à la moyenne.

Les lauréats au BEP ont également un profil par âge différent selon le mode de formation [3]. Ceux qui sont inscrits dans un établissement scolaire, ou ceux qui passent cet examen par voie d'apprentissage, ont souvent déjà un an de retard au moment de l'examen. 43 % des diplômés scolaires ont 18 ans, 42 % sont âgés de 17 ans. Les élèves « à l'heure » ont un meilleur taux de réussite que ceux qui sont en retard d'un an. À 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 89,6 %, soit un écart de 6,6 points avec ceux âgés de 18 ans.

Sources : MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré (MENESR-DEPP).

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture (MAAF).

Définitions

Champ

Candidats au CAP ou au BEP délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale et par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

Taux de réussite

Nombre d'admis au diplôme par rapport au nombre de candidats présents.

Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à chacune des épreuves obligatoires.

Admis

Est considéré comme admis à l'examen tout candidat qui a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves obligatoires.

Âge

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année de la session à l'examen et l'année de naissance. Pour la session 2013, un candidat âgé de 17 ans est par définition, un candidat né en 1996. Son âge réel à la session, qui a lieu l'été, peut aller de 16 ans et demi, s'il est né en décembre 1996, à 17 ans et demi, s'il est né en début d'année 1996.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

Capa

Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

Bepa

Brevet d'études professionnelles.

Avertissement

Les données présentées ici couvrent les diplômes délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale ainsi que ceux délivrés par le ministère en charge de l'agriculture. Elles diffèrent donc de celles présentées dans les éditions précédentes qui concernaient uniquement les diplômes délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2014-n°17 ; 13.05 ; 09.28.

- Éducation & formations, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

[1] Évolution des taux de réussite au CAP et au BEP selon le sexe (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 (1)	2009 (1)	2010 (1)	2011 (1)	2012 (1)	2013 (1)
CAP (1)															
Garçons	69,9	73,4	73,2	73,2	73,9	73,8	76,3	76,6	78,5	78,8	79,0	79,6	81,0	82,0	82,3
Fillles	74,2	77,6	77,8	75,1	75,0	75,8	78,2	78,4	81,1	83,3	83,9	84,1	85,2	85,7	85,9
Ensemble	71,7	74,9	74,8	73,8	74,2	74,5	77,0	77,4	79,6	80,7	81,2	81,6	82,7	83,5	83,8
BEP (1)															
Garçons	64,4	69,1	67,6	67,9	70,0	71,1	71,4	70,7	70,9	74,3	73,8	73,2	76,6	79,0	81,7
Fillles	68,2	78,0	77,3	77,6	78,1	79,5	80,0	77,6	80,5	79,7	77,3	79,9	77,1	79,5	85,0
Ensemble	66,1	73,0	71,8	72,0	73,5	74,7	75,1	73,7	75,0	76,7	75,4	76,3	76,9	79,3	83,3

(1) Y compris les données de l'enseignement agricole depuis la session 2008.

[2] Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge et le statut, session 2013 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	131	81,9	21	80,8	15	51,7	167	77,7
17 ans	17 292	91,0	10 968	89,4	414	81,3	28 674	90,2
18 ans	34 188	84,0	25 219	78,6	2 215	73,8	61 622	81,3
19 ans	11 349	81,9	12 969	80,2	3 786	73,8	28 104	79,9
20 ans	4 274	85,1	7 235	83,6	3 862	77,2	15 371	82,3
21 ans	1 802	87,1	4 605	86,6	3 467	78,8	9 874	83,8
22 ans	839	88,4	2 990	87,6	2 831	79,3	6 660	84,0
23 ans	476	89,5	2 007	89,0	2 481	80,9	4 964	84,8
24 ans	311	94,5	1 383	89,6	2 223	83,4	3 917	86,3
25 ans	1 610	90,4	988	90,8	2 032	85,1	4 630	88,1
26-29 ans	-	-	1 004	90,2	6 546	86,2	7 550	86,8
30-39 ans	-	-	204	91,1	12 468	88,0	12 672	88,1
40 ans ou plus	-	-	111	90,2	9 636	86,6	9 747	86,7
Âge inconnu	49	68,1	ns	ns	19	59,4	70	64,2
Total	72 321	85,6	69 706	82,7	51 995	83,0	194 022	83,8
<i>dont filles</i>	<i>33 575</i>	<i>88,7</i>	<i>17 731</i>	<i>86,0</i>	<i>34 582</i>	<i>83,2</i>	<i>85 898</i>	<i>85,9</i>

(1) Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

[3] Répartition des lauréats au diplôme du BEP selon l'âge et le statut, session 2013 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	397	89,8	5	100,0	9	75,0	411	89,5
17 ans	57 905	89,6	1 565	92,2	676	76,0	60 146	89,4
18 ans	58 234	82,9	2 104	86,1	2 111	68,3	62 449	82,4
19 ans	14 760	76,9	1 151	83,3	1 937	56,2	17 848	74,3
20 ans	4 017	75,4	746	85,7	934	59,0	5 697	73,2
21 ans	1 062	72,7	395	86,1	410	60,4	1 867	71,9
22 ans	325	75,1	226	84,3	260	64,2	811	73,3
23 ans	120	74,5	114	82,6	156	64,7	390	72,2
24 ans	41	67,2	96	89,7	147	70,3	284	75,3
25 ans	142	83,5	30	76,9	100	71,4	272	77,9
26-29 ans	-	-	66	84,6	262	75,3	328	77,0
30-39 ans	-	-	5	100,0	473	81,4	478	81,6
40 ans ou plus	-	-	ns	ns	598	80,1	599	80,1
Total	137 003	84,5	6 504	86,8	8 073	65,2	151 580	83,3
<i>dont filles</i>	<i>68 412</i>	<i>86,6</i>	<i>1 733</i>	<i>89,1</i>	<i>3 948</i>	<i>63,5</i>	<i>74 093</i>	<i>85,0</i>

(1) Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

Présentation

À la session 2013, 413 400 jeunes se sont présentés aux épreuves du CAP, y compris Capa (231 400) ou du BEP, y compris Bepa (182 000) en France métropolitaine et dans les DOM [1].

En CAP, le nombre de candidats présents augmente par rapport à la session 2012 à la fois dans le secteur de la production et dans celui des services (respectivement + 2 400 et + 6 100 candidats). Avec 55,2 % des candidats, le secteur de la production est toujours prépondérant. Au total, 61 % des candidats présents au CAP se concentrent dans six groupes de spécialités : métiers de bouche (« Agroalimentaire, alimentation cuisine »), métiers des services aux personnes (« Coiffure, esthétique »), CAP Travail social, mécanique automobile et métiers du bâtiment. Le taux de réussite au CAP (83,8 %) est plus élevé dans les spécialités des services que dans celles de la production : 85,3 % contre 82,7 %. Il varie de 73,6 % pour le groupe « Techniques image et son, métiers connexes du spectacle » à 100 % pour le groupe « Papier, Carton ».

En BEP, la baisse du nombre de candidats (- 8 300) s'explique par l'extinction progressive de la filière BEP, même si l'examen est maintenu en tant que certification intermédiaire à l'issue de la première professionnelle. Toutefois, la baisse de l'effectif de candidats en 2013 est moins importante qu'entre les sessions 2010 et 2011. Alors que le secteur des services perd plus de 14 100 candidats, celui de la production enregistre une hausse de 5 800 candidats.

Parmi les candidats présents, 151 600 ont été admis. Le taux de réussite atteint 83,3 % et est quasiment identique dans le secteur de la production et dans celui des services. Avec 57,2 % des candidats, le secteur des services est prépondérant en BEP, situation inverse du CAP. Quatre groupes de spécialités de BEP concentrent à eux seuls 63 % des candidats présents : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « Secrétariat bureautique », « Électricité, électronique ». Dans le secteur des services, les métiers du commerce et de la vente regroupent 35 700 candidats (près de 20 % de l'ensemble), les spécialités sanitaires et sociales en comptent 30 100. Les métiers des services administratifs (secrétariat, bureautique) en comptent 27 100. Dans le secteur de la production, le groupe majeur est celui des métiers de l'électrotechnique et de l'électricité avec 22 600 présents à l'examen.

 Sources : MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré (MENESR-DEPP).

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture (MAAF).

Définitions

Champ

Candidats au CAP ou au BEP délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale et par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (candidat individuel, formation continue, enseignement à distance).

Les spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

Taux de réussite

Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

Capa

Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

Bepa

Brevet d'études professionnelles agricoles.

Avertissement

Les données présentées ici couvrent les diplômes délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale ainsi que ceux délivrés par le ministère en charge de l'agriculture. Elles diffèrent donc de celles présentées dans les éditions précédentes qui concernaient uniquement les diplômes délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2014-n° 17 ; 13.05 ; 09.28.

- Éducation & formations, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

[1] Répartition des candidats au CAP ou au BEP selon la spécialité du diplôme, session 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Groupes de spécialités		CAP / Capa			BEP / Bepa		
		Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
200	Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	721	639	88,6
201	Technologies de commandes des transformations industrielles	-	-	-	-	-	-
210	Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	8	8	100,0	1 533	1 392	90,8
211	Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 192	1 041	87,3	1 358	1 204	88,7
212	Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 277	1 103	86,4	5 743	5 344	93,1
213	Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	183	162	88,5	1 450	1 299	89,6
214	Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	2 448	1 956	79,9	5 516	4 815	87,3
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations	105	80	76,2	-	-	-
221	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	35 809	29 831	83,3	6 370	5 659	88,8
222	Transformations chimiques et apparentées	12	10	83,3	905	765	84,5
223	Métallurgie	1 009	874	86,6	-	-	-
224	Matériaux de construction, verre, céramique	381	329	86,4	70	54	77,1
225	Plasturgie, matériaux composites	158	138	87,3	382	319	83,5
226	Papier, carton	54	54	100,0	-	-	-
227	Énergie, génie climatique	5 219	4 512	86,5	5 473	4 129	75,4
230	Spécialités pluritechno génie civil, construction, bois	1 308	1 060	81,0	3 131	2 488	79,5
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	2 515	2 341	93,1	1 442	1 197	83,0
232	Bâtiment : construction et couverture	9 877	7 703	78,0	1 454	1 101	75,7
233	Bâtiment : finitions	14 679	11 663	79,5	1 527	1 211	79,3
234	Travail du bois et de l'ameublement	11 087	8 833	79,7	4 078	3 318	81,4
240	Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	524	452	86,3	48	39	81,3
241	Textile	173	137	79,2	-	-	-
242	Habillement	2 147	1 817	84,6	3 328	2 664	80,0
243	Cuir et peaux	527	458	86,9	211	170	80,6
250	Spécialités pluritechno en mécanique-électricité	690	597	86,5	7 158	5 925	82,8
251	Mécanique générale et de précision, usinage	700	601	85,9	2 885	2 262	78,4
252	Moteurs et mécanique auto	17 207	14 809	86,1	-	-	-
253	Mécanique aéronautique et spatiale	183	167	91,3	-	-	-
254	Structures métalliques	12 081	10 123	83,8	499	380	76,2
255	Électricité, électronique	7 893	6 187	78,4	22 599	18 337	81,1
Total spécialités de la production		129 446	107 046	82,7	77 881	64 711	83,1
311	Transport, manutention, magasinage	5 886	5 243	89,1	3 098	2 608	84,2
312	Commerce, vente	16 989	14 639	86,2	35 674	29 976	84,0
314	Comptabilité, gestion	-	-	-	-	-	-
321	Journalisme et communication	392	330	84,2	-	-	-
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	855	716	83,7	1 130	954	84,4
323	Techniques image et son, métiers connexes du spectacle	1 475	1 085	73,6	1 110	928	83,6
324	Secrétariat, bureautique	-	-	-	27 144	20 328	74,9
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	3 309	3 071	92,8	30 074	27 187	90,4
331	Santé	100	89	89,0	708	538	76,0
332	Travail social	28 985	24 758	85,4	-	-	-
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	10 518	8 731	83,0	4 396	3 767	85,7
335	Animation culturelle, sportive et de loisirs	ns	ns	ns	-	-	-
336	Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	26 671	22 395	84,0	-	-	-
340	Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	2 278	1 958	86,0	-	-	-
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 338	1 093	81,7	764	583	76,3
344	Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	3 179	2 866	90,2	-	-	-
Total spécialités des services		101 979	86 976	85,3	104 098	86 869	83,4
Ensemble des spécialités		231 425	194 022	83,8	181 979	151 580	83,3
Session 2012, toutes spécialités		222 948	186 269	83,5	190 250	150 794	79,3
Spécialités de la production		127 030	104 679	82,4	72 081	58 482	81,1
Spécialités des services		95 918	81 590	85,1	118 169	92 312	78,1

ns : non significatif.

Lecture - À la session 2013, 85,3 % des candidats au CAP dans une spécialité des services ont obtenu leur diplôme.

Présentation

À la session 2013, 170 700 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) et 126 500 ont été admis [1]. Le nombre de candidats a augmenté de 5,3 % entre les sessions 2012 et 2013 (+ 1,2 % entre 2011 et 2012 après une baisse de 1,5 % entre 2010 et 2011).

Le taux de réussite des présents à l'examen (74,1 %) continue d'augmenter (+ 0,9 point), mais moins qu'entre les deux sessions précédentes (+ 1,4 point entre 2011 et 2012). Le nombre de diplômés est en hausse de 6,6 % (+ 3,2 % entre les sessions 2011 et 2012).

Comme les années précédentes, les spécialités des services regroupent plus des trois quarts des candidats et le domaine des échanges et de la gestion accueille à lui seul près de la moitié de l'ensemble des BTS.

Les femmes sont largement minoritaires parmi les diplômés des spécialités de la production (15,1 %) et leur part, stable par rapport à la session 2012, a progressé de 2 points depuis la session 2005. Elles sont fortement représentées dans les spécialités des services, bien que leur prééminence se réduise d'année en année (64,1 % en 2013 contre 70 % en 1999).

Les candidats scolaires demeurent les plus nombreux (59 %), mais les apprentis poursuivent leur progression et leur part atteint 14,7 % en 2013. La proportion de candidats en formation continue est relativement stable (17,7 %) [2].

Depuis la session 2005, la prédominance des bacheliers technologiques parmi les candidats s'effrite (40,5 % en 2013, 44,0 % en 2012 et 53,7 % en 2005) au profit des bacheliers professionnels [3]. La part de ces derniers n'a cessé de croître depuis 1999 (10 % en 1999, 22 % en 2012 et 26,7 % en 2013). Leur taux de réussite à l'examen a augmenté de 2 points entre les sessions 2012 et 2013 (+ 3,3 points entre 2011 et 2012).

Au total, le nombre de BTS délivrés a augmenté de 25,4 % entre 2003 et 2013 [4].

Définitions

Champ

Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2013, hors BTS agricole, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, y compris Mayotte dont les données sont disponibles depuis la session 2012.

BTS

Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

STS

Section de techniciens supérieurs (voir 6.11).

CFA

Centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

Greta

Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).

Séries du baccalauréat, BT, BMA

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

Apprentissage

Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme (ou un titre) de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

Formation continue

Elle permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).

Candidats individuels

Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

[1] Les candidats au BTS selon la spécialité, session 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Domaines de spécialité	Hommes			Femmes			Total			Part des femmes parmi les présents (%)
	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présentes	Admises	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	
20 Spécialités pluritechnologiques de production	12 039	9 130	75,8	1 085	878	80,9	13 124	10 008	76,3	8,3
22 Transformations	3 690	2 876	77,9	1 809	1 499	82,9	5 499	4 375	79,6	32,9
23 Génie civil, construction et bois	5 215	4 063	77,9	1 676	1 279	76,3	6 891	5 342	77,5	24,3
24 Matériaux souples	64	58	90,6	1 039	885	85,2	1 103	943	85,5	94,2
25 Mécanique, électricité, électronique	13 657	10 642	77,9	566	460	81,3	14 223	11 102	78,1	4,0
Total domaines de la production	34 665	26 769	77,2	6 175	5 001	81,0	40 840	31 770	77,8	15,1
31 Échanges et gestion	31 655	22 157	70,0	47 087	34 339	72,9	78 742	56 496	71,7	59,8
<i>dont : 31209 Management des unités commerciales</i>	<i>10 540</i>	<i>6 790</i>	<i>64,4</i>	<i>11 938</i>	<i>8 422</i>	<i>70,5</i>	<i>22 478</i>	<i>15 212</i>	<i>67,7</i>	<i>53,1</i>
<i>31210 Négociation et relation client</i>	<i>6 163</i>	<i>4 594</i>	<i>74,5</i>	<i>5 614</i>	<i>4 546</i>	<i>81,0</i>	<i>11 777</i>	<i>9 140</i>	<i>77,6</i>	<i>47,7</i>
<i>31406 Comptabilité et gestion des organismes</i>	<i>5 784</i>	<i>3 948</i>	<i>68,3</i>	<i>8 112</i>	<i>5 416</i>	<i>66,8</i>	<i>13 896</i>	<i>9 364</i>	<i>67,4</i>	<i>58,4</i>
<i>31407 Assistant de gestion PME PMI à référentiel européen commun</i>	<i>2 178</i>	<i>1 472</i>	<i>67,6</i>	<i>12 036</i>	<i>8 375</i>	<i>69,6</i>	<i>14 214</i>	<i>9 847</i>	<i>69,3</i>	<i>84,7</i>
32 Communication et information	9 472	6 848	72,3	14 600	11 109	76,1	24 072	17 957	74,6	60,7
33 Services aux personnes	4 776	3 450	72,2	20 016	15 195	75,9	24 792	18 645	75,2	80,7
34 Services à la collectivité	696	469	67,4	1 594	1 136	71,3	2 290	1 605	70,1	69,6
Total domaines des services	46 599	32 924	70,7	83 297	61 779	74,2	129 896	94 703	72,9	64,1
Total BTS	81 264	59 693	73,5	89 472	66 780	74,6	170 736	126 473	74,1	52,4

[2] Réussite au BTS selon le mode de formation, session 2013 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Scolaires (STS)	100 804	81 640	81,0
Public	66 528	55 001	82,7
Privé sous contrat	21 503	18 399	85,6
Privé hors contrat	12 773	8 240	64,5
Apprentissage (CFA)	25 043	18 714	74,7
Formation continue (Greta...)	30 265	20 222	66,8
Enseignement à distance	3 558	1 386	39,0
Individuels	11 066	4 511	40,8
Total BTS	170 736	126 473	74,1

(1) Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

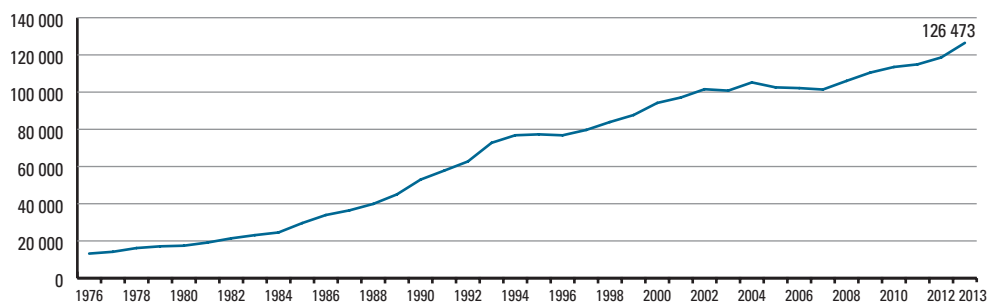
[3] Réussite au BTS selon le diplôme initial, session 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Baccalauréat général	47 708	40 616	85,1
Série L	9 908	8 086	81,6
Série ES	20 667	17 778	86,0
Série S	17 133	14 752	86,1
Baccalauréat technologique	69 080	53 480	77,4
Série STT, STG	40 178	30 435	75,8
Série STI	18 364	14 911	81,2
Série STL	3 558	2 638	74,1
Série SMS, ST2S	4 058	3 067	75,6
Série hôtellerie	1 721	1 403	81,5
Autres séries	1 201	1 026	85,4
Baccalauréat professionnel	45 661	27 313	59,8
Domaines de la production	14 501	9 843	67,9
Domaines des services	28 206	15 607	55,3
Domaine indéterminé	2 954	1 863	63,1
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers...)	8 287	5 064	61,1
Total BTS	170 736	126 473	74,1

[4] Évolution du nombre de BTS délivrés

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de la session 2012, Public + Privé)



Présentation

Comme les années précédentes, les spécialités des services regroupent, à la session 2013, près des trois quarts des admis au BTS (94 700). Deux groupes de spécialités, « Commerce, vente » et « Comptabilité, gestion », concentrent à eux seuls pratiquement 40 % des lauréats.

Dans les spécialités de la production, deux groupes dominant également : « Technologies de commandes des transformations industrielles » et « Électricité, électronique ».

Par rapport à la session 2012, les effectifs de diplômés augmentent à la fois dans le domaine des services (+ 7,3 %) et dans celui de la production (+ 4,7 %). Dans le domaine des services, les hausses d'effectifs les plus importantes (plus de 15 %) concernent les spécialités « Transport, manutention, magasinage », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « Application des droits et statuts des personnes » et « Journalisme et communication ». Seul le groupe « Travail social » connaît une baisse de son nombre de diplômés (- 3,5 %). Dans le domaine de la production, les effectifs augmentent dans tous les groupes de spécialités ayant un nombre significatif de diplômés sauf deux : « Technologies industrielles fondamentales » et « Électricité, électronique ». La hausse la plus importante concerne le groupe « Mines et carrières, génie civil, topographie » (+ 17,1 %). Les taux de réussite sont toujours plus élevés dans le domaine de la production que dans celui des services (77,8 % contre 72,9 %) mais l'écart se réduit. Par rapport à la session 2012, le taux de réussite du domaine des services a progressé de 1,7 point et celui de la production a diminué de 1,6 point.

Toutes spécialités confondues, les femmes sont majoritaires parmi les admis (52,8 %). Les femmes obtiennent des taux de réussite supérieurs à ceux des hommes dans pratiquement toutes les spécialités. Elles enregistrent, pour la troisième année consécutive, un taux de réussite global plus élevé que celui des hommes (+ 1,1 point). La part des femmes parmi les admis est de 65,2 % dans les spécialités des services contre 15,7 % dans celles de la production. Leur part dépasse 90 % dans les spécialités « Coiffure, esthétique et autres soins », « Secrétariat, bureautique », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » et « Travail social ».

Définitions

Champ

Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2013, hors BTS agricole, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, y compris Mayotte dont les données sont disponibles depuis la session 2012.

BTS

Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III (bac+2) préparé généralement en deux ans.

STS

Section de techniciens supérieurs (voir 6.12).

Les spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

[1] Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation, sessions 2012 et 2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Groupes de spécialités de formation	2012		2013					
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	% admis par spécialité	Taux de réussite (%)	Part des femmes parmi les admis (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	3 327	81,1	3 264	2,6	78,7	20,4	78,0	81,7
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	6 482	79,0	6 744	5,3	75,1	3,2	75,0	78,6
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	173	89,2	189	€	85,5	32,3	83,7	89,7
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	468	75,5	560	€	84,2	63,8	80,6	86,4
222 Transformations chimiques et apparentées	1 485	79,8	1 521	1,2	79,8	63,6	77,3	81,2
223 Métallurgie	338	78,1	332	€	77,9	9,0	77,2	85,7
224 Matériaux de construction, verre, céramique	20	74,1	46	€	86,8	56,5	87,0	86,7
225 Plasturgie, matériaux composites	228	78,1	217	€	76,4	6,9	76,2	78,9
226 Papier, carton	15	55,6	25	€	71,4	4,0	70,6	100,0
227 Énergie, génie climatique	1 432	79,4	1 485	1,2	77,8	2,8	77,8	80,4
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	2 550	73,7	2 794	2,2	76,5	33,4	78,1	73,7
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 233	71,7	1 444	1,1	79,3	9,6	79,2	80,2
232 Bâtiment : construction et couverture	123	69,9	146	€	73,4	8,9	72,3	86,7
233 Bâtiment : finitions	236	78,1	255	€	75,0	54,1	63,9	87,9
234 Travail du bois et de l'ameublement	625	76,6	703	€	79,8	8,0	79,2	87,5
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	464	85,1	510	€	87,5	97,3	82,4	87,6
241 Textile	99	95,2	115	€	93,5	90,4	91,7	93,7
242 Habillement	261	74,4	318	€	80,1	89,6	94,3	78,7
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	2 241	80,4	2 361	1,9	79,3	7,2	78,8	85,5
252 Moteurs et mécanique auto	1 611	74,9	1 812	1,4	77,2	2,2	77,4	68,4
253 Mécanique aéronautique et spatiale	167	89,8	181	€	91,9	11,0	91,0	100,0
254 Structures métalliques	841	79,9	872	€	78,4	3,0	78,3	81,3
255 Électricité, électronique	5 928	84,7	5 876	4,6	77,4	3,5	77,4	79,4
Total des spécialités de la production	30 347	79,4	31 770	25,1	77,8	15,7	77,2	81,0
311 Transport, manutention, magasinage	1 113	73,0	1 282	1,0	78,1	28,3	78,2	77,9
312 Commerce, vente	25 973	69,9	28 530	22,6	72,8	54,4	69,4	75,8
313 Finances, banque, assurances	6 896	73,6	7 473	5,9	76,3	62,3	74,2	77,7
314 Comptabilité, gestion	18 124	67,3	19 211	15,2	68,3	71,8	68,1	68,4
320 Spécialités plurivalentes de la communication	3 627	74,8	3 690	2,9	73,4	78,8	67,1	75,3
321 Journalisme et communication	148	90,2	183	€	92,0	84,2	82,9	93,9
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	440	80,0	453	€	77,7	53,2	71,6	84,0
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	2 371	72,2	2 593	2,1	76,0	56,8	71,8	79,5
324 Secrétariat, bureautique	6 338	77,6	6 617	5,2	75,1	90,0	72,7	75,4
326 Informatique, traitement de l'information	4 390	72,1	4 421	3,5	73,2	8,5	73,4	71,0
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	1 892	79,8	2 177	1,7	84,0	95,6	70,1	84,8
331 Santé	4 099	61,9	4 439	3,5	64,3	73,8	64,6	64,2
332 Travail social	3 192	84,5	3 079	2,4	79,8	95,9	69,4	80,3
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	6 859	80,1	7 390	5,8	82,1	72,3	77,9	83,9
336 Coiffure, esthétique et autres soins	1 428	60,5	1 560	1,2	63,9	99,1	60,9	64,0
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	430	65,4	473	€	67,6	37,0	68,7	65,8
345 Application des droits et statuts des personnes	962	65,9	1 132	€	71,2	84,9	65,3	72,4
Total des spécialités des services	88 282	71,2	94 703	74,9	72,9	65,2	70,7	74,2
Ensemble des spécialités	118 629	73,2	126 473	100,0	74,1	52,8	73,5	74,6

Lecture - À la session 2013, 28 530 candidats au BTS l'ont obtenu dans la spécialité « Commerce, vente », soit un taux de réussite de 72,8 % (69,4 % pour les hommes, 75,8 % pour les femmes). Les femmes représentent 54,4 % des lauréats de cette spécialité. Les admis au BTS « Commerce, vente » représentent 22,6 % de l'ensemble des admis.

Présentation

À la session 2012, en France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés est de 46 900 dont 28 000 dans le secteur des services (59,7 %) et 18 900 dans le secteur de la production (40,3 %) [1]. Deux spécialités des services, « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de commercialisation » regroupent 36,2 % des diplômes délivrés.

Malgré une baisse régulière des effectifs de deuxième année de DUT depuis 2008-2009 (- 2,2 % entre 2008 et 2011), le nombre de diplômes délivrés, qui diminuait depuis deux ans, augmente en 2012 (+ 1,2 % par rapport à la session 2011). Cette hausse est due à celle du taux de réussite au diplôme des étudiants de deuxième année, qui a augmenté de 1,4 point entre 2011 et 2012 (respectivement 87,7 % et 89,1 %).

L'évolution du nombre de diplômes délivrés est plus marquée dans le secteur de la production : on observe une augmentation de 1,8 % par rapport à la session 2011 (+ 0,8 % dans le secteur des services).

Après avoir diminué entre 2003 et 2008, puis augmenté entre 2009 et 2010, la part des femmes diplômées décroît légèrement depuis 2010 : elle est de 42,5 % en 2012, soit 0,4 point de moins qu'en 2011.

Les étudiantes représentent 26,2 % des diplômés du secteur de la production, où leur part, assez stable entre 2003 et 2007, a augmenté de 3,6 points depuis cette date [2]. Cependant, cette part semble à nouveau se stabiliser depuis 2010. Elles sont en revanche majoritaires parmi les diplômés d'un DUT dans le secteur des services (53,6 %).

Définitions

Champ

L'enquête recense les diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et départements d'outre-mer.

Les spécialités de formation

La formation est assurée dans 25 spécialités, conformément à l'arrêté du 10 août 2005 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2008-2009, s'est ajoutée la spécialité « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile ».

① Pour en savoir plus

- Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) 13.10.
- S. Péan, D. Pruteau, « Le flux d'entrée et la réussite en DUT », *Éducation & formations* n° 75 (octobre 2007).

[1] Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés depuis la session 2006

(France métropolitaine + DOM)

	2006		2007	2008	2009	2010	2011	2012	
	Total	Part des femmes (%)	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Part des femmes (%)
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile (1)						18	19	22	81,8
Chimie	1 407	56,9	1 268	1 427	1 456	1 390	1 332	1 369	55,5
Génie biologique	2 710	65,3	2 701	2 758	2 861	2 831	2 836	2 912	68,5
Génie chimique - génie des procédés	383	34,2	419	423	492	489	466	466	41,0
Génie civil	1 923	12,0	1 778	2 114	2 104	1 997	1 741	2 072	16,5
Génie des télécommunications et réseaux	872	5,3							
Génie du conditionnement et de l'emballage	80	46,3	88	93	125	115	117	129	48,1
Génie électrique et informatique industrielle	3 442	5,6	3 195	2 995	2 964	2 786	2 790	2 955	6,6
Génie industriel et maintenance	794	5,4	746	705	787	669	706	691	8,8
Génie mécanique et productique	2 782	5,5	2 744	2 678	2 617	2 603	2 655	2 592	7,9
Génie thermique et énergie	650	6,8	674	839	952	985	984	922	11,0
Hygiène, sécurité et environnement	697	32,4	706	743	785	778	768	801	32,0
Mesures physiques	1 903	20,4	1 838	1 892	1 902	1 779	1 852	1 830	21,7
Métrologie, contrôle, qualité	43	14,0							
Organisation et génie de la production	576	18,4							
Qualité, logistique industrielle et organisation (2)	118	17,8	737	754	879	826	847	743	27,7
Réseaux et télécommunications (3)	354	6,2	1 187	1 113	1 105	992	1 078	1 043	8,1
Science et génie des matériaux	316	13,6	355	346	375	361	401	377	20,4
Ensemble secteur de la production	19 050	22,4	18 436	18 880	19 404	18 619	18 592	18 924	26,2
Carrières juridiques	936	86,5	945	921	939	900	851	861	81,6
Carrières sociales	1 147	78,2	1 208	1 255	1 312	1 366	1 336	1 461	80,9
Gestion des entreprises et des administrations	8 463	61,6	8 023	8 541	8 665	8 531	8 133	8 249	58,6
Gestion administrative et commerciale	605	70,9	718	690	775	712	739	819	67,2
Gestion, logistique et transport	1 172	39,3	1 180	1 231	1 266	1 286	1 182	1 056	38,4
Information-communication	1 914	79,4	1 945	1 916	1 938	1 967	1 919	1 932	80,2
Informatique	3 107	9,9	2 844	2 966	2 943	3 174	3 064	3 069	8,4
Services et réseaux de communications	1 257	24,3	1 232	1 248	1 354	1 276	1 358	1 403	33,1
Statistiques et informatique décisionnelle (4)	509	44,4	512	459	507	452	481	422	39,3
Techniques de commercialisation	7 943	58,9	8 398	8 607	8 881	9 048	8 706	8 707	56,0
Ensemble secteur des services	27 053	54,9	27 005	27 834	28 580	28 712	27 769	27 979	53,6
Total	46 103	41,4	45 441	46 714	47 984	47 331	46 361	46 903	42,5

(1) Depuis l'année universitaire 2008-2009.

(2) Fusion de « Organisation et génie de la production » et de « Métrologie contrôle qualité ».

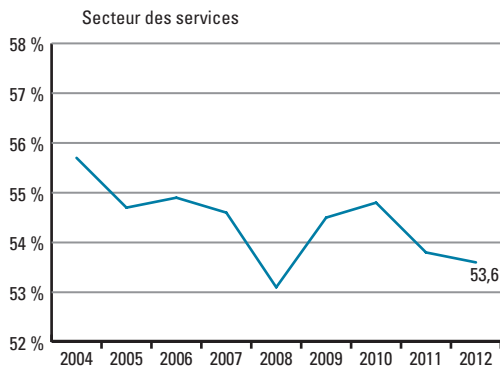
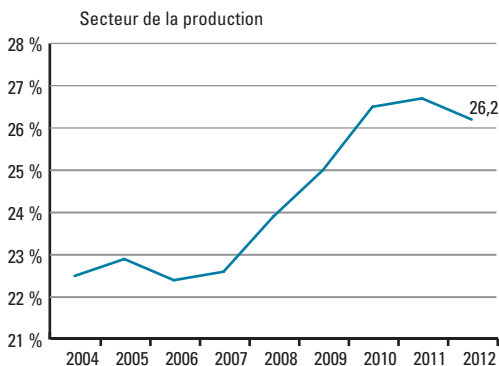
(3) Spécialité appelée « Génie des télécommunications et réseaux » avant 2005-2006.

(4) Statistiques et traitements informatiques des données (STID) avant la rentrée 2009.

Lecture - En 2012, 46 903 DUT ont été délivrés dont 42,5 % à des femmes.

[2] Part des femmes parmi les diplômés d'un DUT : évolution depuis la session 2004 (%)

(France métropolitaine + DOM)



Lecture - En 2012, 26,2 % des diplômés d'un DUT du secteur de la production sont des femmes.

Présentation

Parmi les étudiants préparant pour la première fois un DUT à la rentrée universitaire 2009, 63,5 % obtiennent leur diplôme au bout de deux ans de formation. Une année supplémentaire est nécessaire pour 11,9 % des étudiants [1].

Entre les cohortes 2005 et 2009, on observe une baisse du taux de réussite en deux ans au DUT (- 1,8 point) et une hausse du taux de réussite en trois ans (+ 1,7 point). Cela s'explique par une part plus importante des abandons à l'issue de la première année (+ 1,2 point), combinée à une hausse de la part des redoublements (+ 2,1 points). Les inscrits qui changent de spécialités de formation ou d'établissements durant les deux premières années sont aussi nombreux que ceux de la cohorte précédente (1,2 % des inscrits en 2009), mais augmentent plus fortement le nombre de diplômés (+ 0,7 point). Les redoublants sont en revanche plus nombreux à se réorienter que ceux de la cohorte précédente (2,9 % des inscrits). Ils contribuent également davantage à l'augmentation du nombre de diplômés (+ 1,6 point) que ceux de la cohorte 2008.

La réussite en deux ans de l'ensemble des étudiants (réorientations comprises) est plus forte dans le secteur des services (66,0 %) que dans celui de la production (59,9 %). Cependant, l'écart de réussite entre les deux secteurs diminue si l'on prend en compte les redoublants (respectivement 76,1 % et 74,3 %).

Les chances de succès en « Information communication » sont très élevées (83,7 % en deux ans). Elles sont beaucoup plus modérées en « Informatique » (49,2 %). Ces fortes disparités de réussite entre spécialités sont également présentes dans le secteur de la production où les chances de succès en « Génie biologique » sont de 72,4 %, alors qu'elles s'élèvent à 52,0 % en « Génie civil ».

Dans le secteur des services, la réussite en deux ans des bacheliers généraux atteint 72,7 %, et les bacheliers économiques y ont les résultats les plus élevés (73,7 %) [2].

Dans le secteur de la production, le succès des bacheliers généraux, représentés presque exclusivement par des bacheliers scientifiques, est également important (67,4 %). Plus modérées pour les bacheliers technologiques, les chances de succès en deux ans sont néanmoins plus élevées dans les services (54,3 %) que dans la production (45,4 %). La réussite des bacheliers professionnels est beaucoup plus limitée : 37,1 % d'entre eux peuvent espérer obtenir le DUT en deux ans dans le secteur des services et 32,0 % dans celui de la production.

Définitions

Champ

IUT de France métropolitaine et des DOM.

Méthodologie

L'étude de la réussite au DUT en deux ans et trois ans est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (57 557 inscrits) préparant pour la première fois un DUT à la rentrée universitaire 2009 est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations que ce soit en termes de changement de spécialité comme de changement d'établissement.

Non-bacheliers

Parmi les non-bacheliers sont regroupés différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

Les spécialités de formation

La formation est assurée dans 25 spécialités, conformément à l'arrêté du 10 août 2005 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2008-2009, s'est ajoutée la spécialité « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile ».

[1] Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur et spécialité de formation (%)

(cohorte 2009) (France métropolitaine + DOM)

Spécialité	Effectif total	Réussite en 2 ans (%)		Réussite en 3 ans (%)		Cumulée en 3 ans (%)	
		Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile	20	(1) ns	ns	ns	ns	ns	ns
Chimie	1 762	59,7	59,3	16,6	14,6	76,3	73,9
Génie biologique	3 207	73,3	72,4	9,4	8,2	82,8	80,6
Génie chimique-génie des procédés	630	58,1	57,1	15,2	13,0	73,3	70,2
Génie civil	2 486	52,9	52,0	16,9	15,0	69,8	67,0
Génie du conditionnement et de l'emballage	148	66,2	66,2	12,8	12,2	79,1	78,4
Génie électrique et informatique industrielle	3 945	52,8	52,3	15,6	13,5	68,4	65,8
Génie industriel et maintenance	944	55,2	55,0	12,3	11,7	67,5	66,6
Génie mécanique et productique	3 486	57,7	56,8	13,4	11,8	71,1	68,7
Génie thermique et énergie	1 236	66,7	65,9	10,7	9,1	77,4	75,0
Hygiène sécurité environnement	939	67,9	67,4	10,5	9,2	78,5	76,6
Mesures physiques	2 247	59,7	59,1	20,0	17,2	79,7	76,3
Qualité, logistique industrielle et organisation	1 022	66,0	65,5	8,8	7,5	74,9	73,0
Réseaux et télécommunications	1 460	54,9	54,5	18,7	15,7	73,6	70,2
Sciences et génie des matériaux	524	61,1	60,5	15,8	14,5	76,9	75,0
Total du secteur de la production	24 056	59,9	59,3	14,4	12,5	74,3	71,8
Carrières juridiques	1 209	58,5	58,0	11,7	10,6	70,2	68,6
Carrières sociales	1 451	81,0	80,4	4,6	4,0	85,7	84,4
Gestion administrative et commerciale	905	67,6	67,2	11,9	10,8	79,6	78,0
Gestion des entreprises et des administrations	10 097	61,4	60,6	11,1	9,6	72,5	70,2
Gestion logistique et transport	1 408	61,6	60,9	10,5	9,6	72,1	70,5
Information communication	1 805	84,3	83,7	3,2	2,9	87,4	86,6
Informatique	4 386	49,7	49,2	17,4	13,7	67,0	62,8
Services et réseaux de communication	1 704	66,7	66,0	8,9	7,6	75,5	73,5
Statistiques et traitements informatiques des données	620	57,4	56,9	15,0	11,9	72,4	68,9
Techniques de commercialisation	9 916	74,3	73,5	7,2	6,5	81,5	80,0
Total du secteur des services	33 501	66,0	65,3	10,0	8,6	76,1	74,0
Ensemble	57 557	63,5	62,8	11,9	10,3	75,3	73,1

(1) La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative (ns) et n'est pas publiée.

Lecture - 57 557 étudiants se sont inscrits pour la première fois en préparation à un DUT à la rentrée 2009. 75,3 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (63,5 % en deux ans, 11,9 % en trois ans).

[2] Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur de formation et filière de baccalauréat (%)

(cohorte 2009) (France métropolitaine + DOM)

Filières de baccalauréat	DUT secteur de la production				DUT secteur des services			
	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Réussite en 3 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Réussite en 3 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)
Littéraire	32	(1) ns	ns	ns	1 815	72,5	7,4	79,9
Économique	311	64,3	9,3	73,6	12 860	73,7	8,8	82,5
Scientifique	15 695	67,5	13,1	80,6	8 014	71,1	10,6	81,7
Baccalauréat général	16 038	67,4	13,0	80,5	22 689	72,7	9,3	82,0
Techno STI	4 907	44,8	17,5	62,3	1 090	41,5	16,7	58,2
Techno STG	136	43,4	22,8	66,2	7 490	55,9	11,2	67,2
Autres technos	1 291	48,1	17,1	65,2	276	62,3	10,1	72,5
Baccalauréat technologique	6 334	45,4	17,6	63,0	8 856	54,3	11,9	66,2
Baccalauréat professionnel	397	32,0	12,6	44,6	782	37,1	9,2	46,3
Ensemble des bacheliers	22 769	60,7	14,3	75,0	32 327	66,8	10,0	76,8
Non-bacheliers	1 287	46,2	15,8	61,9	1 174	43,7	11,3	55,0
Total	24 056	59,9	14,4	74,3	33 501	66,0	10,0	76,1

(1) La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative (ns) et n'est pas publiée.

Lecture - 16 038 étudiants titulaires d'un baccalauréat général se sont inscrits pour la première fois à la rentrée 2009 en préparation à un DUT dans le secteur de la production. 80,5 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (67,4 % en deux ans, 13,0 % en trois ans).

Présentation

Depuis 2006, toutes les universités de France métropolitaine et des DOM délivrent des diplômes LMD (licences LMD et masters LMD). Les diplômes de l'ancien système ont disparu : les licences, DEA et DESS ne sont plus délivrés depuis 2009.

En 2012, le nombre de licences LMD délivrées augmente au même rythme qu'en 2011 (+ 2,3 % par rapport à la session 2011) soit 168 100 licences dont 121 300 licences générales et 46 800 licences professionnelles. Le nombre de licences générales est en hausse pour la deuxième année après quatre années de baisse (+ 2 % par rapport au nombre de licences générales délivrées en 2011).

Depuis leur création en 2000-2001, le nombre de licences professionnelles délivrées n'a cessé d'augmenter, passant de 3 600 à la session 2001 à 46 800 à la session 2012, soit une augmentation de plus de 26 % en moyenne annuelle. Le rythme d'accroissement a cependant nettement ralenti ces dernières années (+ 3 % à la session 2012 par rapport à la session précédente, + 2,6 % à la session 2011 par rapport à 2010, + 9,2 % entre les sessions 2009 et 2010).

Le nombre total de masters délivrés (122 000) est en baisse de 2,1 %, après des hausses marquées les années précédentes (+ 20 % à la session 2011, augmentation expliquée en partie par la réforme des concours d'enseignement, qui nécessitent désormais l'obtention préalable d'un master). Les masters indifférenciés continuent à augmenter, mais beaucoup moins fortement : + 8,1 % par rapport à 2011 (+ 64 % à la session 2011). Les masters recherche et masters professionnels se sont considérablement développés les années précédentes. Ils sont en baisse à la session 2012 : 18 000 masters recherche et 60 700 masters professionnels ont été délivrés en 2012, soit respectivement - 8 % et - 6,6 % (après une hausse respective de + 7,9 % et + 3,5 % en 2011). À la session 2012, les masters préparant spécifiquement aux métiers de l'enseignement représentent 15 % de l'ensemble des masters délivrés en 2012, soit près de 18 000 diplômes.

Le nombre de doctorats augmente moins qu'en 2011, avec 2,3 % de diplômés en plus. Cette augmentation concerne les doctorats de sciences (+ 4,7 %) et les doctorats de sciences économiques (+ 1,8 %). Le nombre de thèses, hors thèses d'exercice, soutenues en médecine et pharmacie a augmenté en 2012 de 7,5 % après une diminution de 4 % à la session 2011.

Définitions

Champ

Sont pris en compte l'ensemble des diplômes délivrés dans les 73 universités, le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi et dans les Pres de Grenoble et Paris Est. En 2011-2012, le grand établissement « université de Lorraine » a été créé par fusion des universités de Nancy I, Nancy II, Metz et de l'INPL (Institut national polytechnique de Lorraine). L'université de Lorraine est maintenue dans le champ des universités en raison des formations qu'elle propose (qui sont très majoritairement de nature universitaire). Par ailleurs, l'université d'Aix-Marseille a été créée en 2011-2012, par fusion des universités d'Aix I, Aix II et Aix III.

Formations licence-master-doctorat (LMD)

Les diplômes LMD (licence, master, doctorat) correspondent aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

Depuis 2005-2006, tous les établissements délivrent des diplômes LMD. En 2004-2005, seulement 72 d'entre eux en avaient délivré. Les évolutions entre 2004-2005 et 2005-2006 sont donc difficilement interprétables. Les licences LMD se composent des licences générales et des licences professionnelles.

Diplômes d'ingénieurs

Voir la page 8.23.

Diplômes intermédiaires (Deug et maîtrises intermédiaires)

Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un Deug intermédiaire (80 500 en 2011 et 87 000 en 2012). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (99 800 en 2011 et 100 800 en 2012).

HDR

Habilitation à diriger des recherches.

[1] Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire

(France métropolitaine + DOM)

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	Staps	Médecine, pharmacie	Ensemble
Licences professionnelles	2005	704	6 856	1 080	3 221	11 674	273	101	23 909
	2006	829	9 405	1 520	3 963	13 847	335	191	30 090
	2007	1 034	11 152	1 804	4 494	15 601	342	488	34 915
	2008	950	12 787	2 013	4 826	16 304	399	386	37 665
	2009	1 196	13 762	2 446	5 216	17 013	495	392	40 520
	2010	1 251	15 248	2 438	5 804	18 509	588	397	44 235
	2011	1 461	15 968	2 507	5 918	18 602	555	367	45 378
	2012	1 630	16 897	2 413	6 086	18 803	595	336	46 760
Licences générales	2005	10 085	7 095	4 140	35 991	19 691	5 698	-	82 700
	2006	17 267	12 174	6 557	59 539	25 254	7 323	54	128 168
	2007	17 441	13 314	6 576	57 741	25 567	6 427	166	127 232
	2008	17 934	14 635	5 929	54 948	24 375	5 474	170	123 465
	2009	18 035	15 529	6 066	52 761	24 235	4 716	250	121 592
	2010	18 971	16 493	5 782	46 970	24 518	3 933	329	116 996
	2011	20 023	17 860	5 755	46 036	24 775	4 140	370	118 959
	2012	19 878	17 191	6 027	47 367	25 687	4 809	367	121 326
Masters professionnels	2005	7 218	12 314	739	8 229	10 081	591	689	39 861
	2006	11 291	18 791	1 604	14 759	13 929	895	902	62 171
	2007	11 637	20 722	1 891	15 565	13 853	843	815	65 326
	2008	11 033	20 715	1 826	15 761	13 986	979	811	65 111
	2009	11 040	21 427	1 205	15 304	12 075	987	728	62 766
	2010	10 982	20 127	1 212	15 184	10 906	1 046	689	60 146
	2011	10 372	19 080	1 217	20 705	11 322	1 447	776	64 919
	2012	10 306	18 422	1 046	18 229	10 650	1 101	911	60 665
Masters recherche	2005	2 449	1 177	118	4 645	7 608	144	457	16 598
	2006	4 342	1 682	48	9 259	8 373	192	490	24 386
	2007	4 150	1 456	60	9 660	7 282	199	411	23 218
	2008	3 584	1 204	82	8 981	7 738	184	360	22 133
	2009	3 420	1 048	50	8 245	7 368	154	384	20 669
	2010	3 077	963	47	8 621	5 653	162	386	18 909
	2011	2 958	823	49	9 813	5 440	169	323	19 575
	2012	2 880	891	4	8 497	5 219	175	336	18 002
Masters indifférenciés	2005	186	35	-	51	299	10	66	647
	2006	447	211	-	1 012	1 207	12	96	2 985
	2007	487	373	-	1 267	2 708	23	162	5 020
	2008	1 777	1 519	19	1 355	2 226	25	148	7 069
	2009	2 337	2 982	303	2 978	3 930	142	182	12 854
	2010	3 818	5 780	394	5 783	8 149	275	349	24 548
	2011	4 722	7 659	389	15 319	10 729	855	458	40 131
	2012	5 191	8 544	576	15 470	12 197	829	570	43 377
Doctorats (y c. HDR)	2005	710	477	-	2 571	6 048	86	485	10 377
	2006	682	561	-	2 883	6 582	83	630	11 421
	2007	796	685	-	3 040	6 793	95	597	12 006
	2008	889	619	3	3 091	7 082	84	588	12 356
	2009	867	663	1	3 035	7 437	98	601	12 702
	2010	921	746	4	3 084	7 511	101	516	12 883
	2011	947	703	1	3 173	7 892	122	536	13 374
	2012	879	716	7	3 127	8 267	114	576	13 686

Présentation

Environ 168 100 licences LMD (121 300 licences générales et 46 800 licences professionnelles) et 122 000 masters (60 600 masters professionnels, 18 000 masters recherche et 43 400 masters indifférenciés) ont été délivrés à la session 2012. En cursus licence et master, c'est en lettres, langues et sciences humaines que le nombre de diplômés délivrés a été le plus élevé en 2012 dans les universités de France métropolitaine et des DOM ce qui s'inscrit dans la continuité des résultats des deux années précédentes. En cursus licence, près de trois diplômés sur dix ont été délivrés dans ces disciplines [1]. Les licences professionnelles font figure d'exception avec quatre licences sur dix délivrées en sciences. En cursus master, plus de trois diplômés sur dix ont été délivrés en lettres, langues et sciences humaines en 2012.

Les femmes sont, en proportion, plus nombreuses parmi les lauréats des diplômes de licence et master. Leur part varie selon la discipline. Les femmes sont minoritaires parmi les diplômés en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) et en sciences ; elles sont majoritaires dans les autres disciplines, particulièrement en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie, odontologie. La part des femmes parmi les diplômés de la session 2012 est supérieure à celle des inscrites en année terminale de préparation à ces différents diplômes la même année. Enfin, en licence professionnelle, les femmes représentent 48,5 % des diplômés (+ 0,7 point par rapport à la session 2011).

En 2012, 11 800 thèses de doctorat ont été soutenues, dont plus de la moitié en sciences. Les femmes ont soutenu 5 200 thèses (44,3 % des thèses, + 0,7 point par rapport à la session 2011). Les femmes sont minoritaires dans toutes les disciplines, exceptées en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie, odontologie (hors thèses d'exercice) où elles représentent respectivement 56,9 % et 57 % des diplômés. En sciences, leur part n'est que de 38,5 % (+ 1 point). Plus de 1 900 habilitations à diriger des recherches ont été délivrées, dont près des deux tiers en sciences.

En 2012, 29 300 diplômés ont été délivrés dans les formations de santé. Plus de 6 diplômés sur 10 ont été délivrés à une femme [2].

Définitions

Champ

Sont pris en compte l'ensemble des diplômés délivrés dans les 73 universités, le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi et dans les Pres de Grenoble et Paris Est. En 2011-2012, le grand établissement « université de Lorraine » a été créé par fusion des universités de Nancy I, Nancy II, Metz et de l'INPL (Institut national polytechnique de Lorraine). L'université de Lorraine est maintenue dans le champ des universités en raison des formations qu'elle propose (qui sont très majoritairement de nature universitaire). Par ailleurs, l'université d'Aix-Marseille a été créée en 2011-2012, par fusion des universités d'Aix I, Aix II et Aix III.

Cursus LMD

Licence-master-doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur ; les licences LMD comprennent les licences générales et les licences professionnelles.

Diplômes de la session 2012 non mentionnés dans le tableau

La capacité en droit (447 diplômés), le DAEU (5 149 diplômés), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (1 205 diplômés), les magistères (512 diplômés)... Les diplômes d'IUP, les licences, les DEA et DESS ont disparu en 2009. Les DUT apparaissent en 8.18 et 8.19, les diplômés d'ingénieurs en 8.23.

HDR

Habilitation à diriger des recherches.

[1] Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2012

(France métropolitaine + DOM)

Cursus licence	Licences professionnelles		Licences générales		Total licences	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	1 630	72,9	19 878	67,9	21 508	68,3
Économie, gestion	16 897	61,8	17 191	54,3	34 088	58,0
Administration économique et sociale	2 413	62,9	6 027	65,6	8 440	64,8
Lettres, langues et sciences humaines	6 086	63,2	47 367	75,0	53 453	73,6
Sciences	18 803	27,4	25 687	43,0	44 490	36,4
Staps	595	47,7	4 809	36,9	5 404	38,1
Médecine, pharmacie, odontologie	336	72,3	367	75,2	703	73,8
Total	46 760	48,5	121 326	62,1	168 086	58,3
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2011	50 607	47,9	162 103	60,1	212 710	57,2

Cursus master	Masters professionnels		Masters recherche		Masters indifférenciés		Total masters	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	10 306	66,4	2 880	63,8	5 191	67,2	18 377	66,2
Économie, gestion	18 422	56,4	891	49,7	8 544	55,5	27 857	55,9
Administration économique et sociale	1 046	64,7	4	25,0	576	56,9	1 626	61,9
Lettres, langues et sciences humaines	18 229	77,1	8 497	67,8	15 470	76,8	42 196	75,1
Sciences	10 650	40,2	5 219	41,9	12 197	39,3	28 066	40,1
Staps	1 101	39,6	175	46,9	829	39,0	2 105	40,0
Médecine, pharmacie, odontologie	911	69,2	336	60,4	570	67,7	1 817	67,1
Total	60 665	61,5	18 002	58,4	43 377	59,8	122 044	60,4
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2011	71 155	60,2	25 550	58,7	53 944	58,8	150 649	59,4

Cursus doctorat	Doctorat		HDR	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	827	46,4	52	57,7
Économie, gestion et administration économique et sociale	634	42,9	88	35,2
Lettres, langues et sciences humaines	2 789	56,9	338	46,4
Sciences	7 032	38,5	1 235	28,3
Staps	97	39,2	17	11,8
Médecine, pharmacie, odontologie	405	57,0	171	43,9
Total	11 784	44,3	1 902	33,9

[2] Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2012

(France métropolitaine + DOM)

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Diplôme de docteur	4 717	63,1	1 027	57,8	3 069	71,5	8 813	65,4
Diplôme de fin de deuxième cycle	7 422	59,6			1 867	66,5	9 289	61,0
Capacité en médecine	1 315	49,7					1 315	49,7
DES, DIS, DESC	5 849	60,5	13	30,8	217	73,3	6 079	60,9
AFS, AFSA	200	26,0					200	26,0
DE sage-femme	867	91,3					867	91,3
Deust					21	76,2	21	76,2
Doctorats (y c. HDR)	418	50,2	15	33,3	143	63,6	576	53,1
Licence LMD	367	75,2					367	75,2
Master LMD	1 205	66,1	7	71,4	605	68,9	1 817	67,1
Total	22 360	61,4	1 062	57,3	5 922	69,5	29 344	62,9

Présentation

27,3 % des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2008-2009 ont obtenu leur diplôme trois ans plus tard à la session 2011. Une année supplémentaire a été nécessaire pour 12,4 % des inscrits. Au total, 39,7 % des étudiants inscrits en 2008 ont obtenu leur licence en trois ou quatre ans [1]. Les étudiants inscrits en 2009-2010 ont un taux de réussite en trois ans moins élevé que celui de la cohorte 2008 (26,3 %). Entre la cohorte 2004 et la cohorte 2009, le taux de réussite en trois ans a perdu 2,8 points, notamment sous l'effet de la moindre réussite des titulaires d'un baccalauréat général sur la période (- 3,8 points pour les bacheliers littéraires, - 4,2 pour la série ES et - 1,4 point pour les scientifiques). Le taux de réussite en 4 ans augmente pour la deuxième année consécutive et dépasse, pour la cohorte 2008, de près d'un point celui de la cohorte 2004.

La réussite en licence varie fortement selon les caractéristiques de l'étudiant [2]. L'écart entre le taux de réussite en trois ans des hommes et celui des femmes de la cohorte 2008 est de 8,9 points, en faveur de ces dernières (30,7 %). La scolarité antérieure joue plus encore, puisque les titulaires d'un baccalauréat professionnel ont un taux de réussite à la licence en trois ans de 3,2 % (5,7 % en trois ou quatre ans), alors que le tiers des bacheliers généraux ont obtenu le diplôme trois ans après leur première inscription (près de la moitié l'ont obtenu en trois ou quatre ans). Moins de 10 % des bacheliers technologiques y parviennent en trois ans. Les étudiants non bacheliers, qui sont pour la plupart titulaires d'un titre étranger admis en équivalence, ont un taux de réussite en trois ans de 20,6 %. Obtenir son baccalauréat en retard est également très discriminant puisque 35,9 % de ceux qui sont bacheliers « à l'heure » ou en avance sont diplômés en trois ans, contre 16,7 % en cas de retard d'un an, et 9,2 % en cas de retard supérieur à un an. On note enfin un écart de 11,1 points entre le taux de réussite en trois ans des étudiants issus de familles socialement « très favorisées » (32,2 %) et celui des étudiants appartenant à des familles « défavorisées » (21,1 %).

Les écarts selon le domaine disciplinaire d'inscription sont bien moindres, puisque le taux de réussite en trois ans va de 28,3 % en lettres-langues-arts-sciences humaines à 26,6 % en droit-sciences économiques-AES et 26,3 % en sciences-Staps.

Le fait de disposer d'une année supplémentaire ne modifie pas fondamentalement la hiérarchie des critères et ne permet pas de combler les différences issues du parcours dans l'enseignement scolaire.

Définitions

Méthodologie

Le taux de réussite en licence en trois et quatre ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire 2008-2009 (154 800 inscrits). Ces étudiants ont été suivis pendant quatre années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme des sessions 2011 (réussite en trois ans) et 2012 (réussite en quatre ans). Les inscrits aux classes préparatoires aux grandes écoles ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de discipline comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte. Les étudiants diplômés de la licence en trois ans et diplômés dans un autre diplôme de niveau licence en quatrième année ne sont pas comptabilisés dans la réussite en quatre ans.

Non-bacheliers

Parmi les non-bacheliers sont regroupés différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

Origine sociale

Groupements des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes :

- Très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
- Assez défavorisée : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

L1

Première année du cursus licence LMD.

[1] Cursus licence : évolution de la réussite en trois ans et quatre ans (%)

(France métropolitaine + DOM)

Cohorte	Effectif de la cohorte	Réussite en trois ans (%)	Réussite en quatre ans (%)	Réussite cumulée en quatre ans (%)
Cohorte 2004	177 837	29,1	11,5	40,6
Cohorte 2005	177 454	28,1	11,8	39,9
Cohorte 2006	170 684	28,0	11,5	39,5
Cohorte 2007	158 661	27,1	11,9	39,0
Cohorte 2008	154 778	27,3	12,4	39,7
Cohorte 2009	167 096	26,3	(1)	(1)

(1) Les résultats aux diplômes de la session 2013 n'étant pas encore connus, les données ne sont pas disponibles.

[2] Cursus licence : réussite en trois ans et quatre ans des étudiants issus de la cohorte 2008 (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Caractéristiques des étudiants	Part parmi les inscrits (%)	Réussite en trois ans (%)	Réussite en quatre ans (%)	Réussite cumulée en quatre ans (%)
Sexe	Homme	38,4	21,8	12,4	34,2
	Femme	61,6	30,7	12,4	43,1
	Total	100,0	27,3	12,4	39,7
Âge au baccalauréat	À l'heure ou en avance	58,4	35,9	14,4	50,3
	En retard d'un an	25,3	16,7	11,2	27,8
	En retard de plus d'un an	10,8	9,2	6,5	15,7
	Non-bachelier	5,5	20,6	8,8	29,4
	Total	100,0	27,3	12,4	39,7
Ancienneté d'obtention du baccalauréat	Bac obtenu dans l'année	83,1	28,6	13,5	42,1
	Bac obtenu un an avant	6,1	26,4	8,4	34,8
	Bac obtenu plus d'un an avant	5,2	14,6	4,2	18,8
	Non-bachelier	5,5	20,6	8,8	29,4
Total	100,0	27,3	12,4	39,7	
Origine sociale	Très favorisée	29,9	32,2	13,6	45,8
	Favorisée	13,5	30,5	13,3	43,8
	Assez défavorisée	25,0	27,6	12,6	40,2
	Défavorisée	22,5	21,1	11,0	32,1
	Non-reponse	9,1	20,8	10,1	30,9
	Total	100,0	27,3	12,4	39,7
Groupe disciplinaire d'inscription en L1	Droit- sciences économiques - AES	35,9	26,6	13,6	40,2
	Lettres - langues - arts - sciences humaines	43,5	28,3	10,6	38,9
	Sciences Staps	20,5	26,3	14,3	40,6
	Total	100,0	27,3	12,4	39,7
Série du baccalauréat	Littéraire	21,2	30,2	13,3	43,5
	Économique	28,3	34,4	15,3	49,7
	Scientifique	24,7	34,9	14,6	49,5
	<i>Ensemble des baccalauréats généraux</i>	<i>74,3</i>	<i>33,4</i>	<i>14,5</i>	<i>47,9</i>
	Technologique STG	10,9	6,9	6,5	13,4
	Autre technologique	5,3	9,1	6,8	15,9
	<i>Ensemble des baccalauréats technologiques</i>	<i>16,2</i>	<i>7,6</i>	<i>6,6</i>	<i>14,2</i>
	<i>Ensemble des baccalauréats professionnels</i>	<i>4,0</i>	<i>3,2</i>	<i>2,5</i>	<i>5,7</i>
	<i>Ensemble des baccalauréats</i>	<i>94,5</i>	<i>27,7</i>	<i>12,6</i>	<i>40,3</i>
	Non-bachelier	5,5	20,6	8,8	29,4
	Total	100,0	27,3	12,4	39,7

Lecture - 61,6 % des inscrits en première année de cursus licence en 2008 sont des femmes. 43,1 % d'entre elles ont réussi leur licence en trois ou quatre ans (30,7 % en trois ans, 12,4 % en quatre ans).

Présentation

À la session 2012, 31 000 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés contre 26 000 en 2002, soit une hausse de 19,8 % en dix ans [1]. Après une augmentation continue entre 1987 et 2001, le nombre de diplômes délivrés stagne avant de croître en 2008. Après une baisse de 1,3 % en 2009, le contingent de diplômés croît à nouveau en 2010, 2011 et 2012 (+ 3,1 % par rapport à 2011). Cette hausse par rapport à 2011 concerne tous les diplômés ; elle est particulièrement marquée pour les écoles privées (+ 4,9 %), et dans une moindre mesure pour les écoles publiques dépendant d'autres ministères que le ministère en charge de l'enseignement supérieur (+ 3,6 %).

La répartition des diplômés se modifie peu par rapport à 2011. Plus de la moitié sont issus d'un établissement relevant du ministère en charge de l'enseignement supérieur (56,1 % soit - 0,5 point). Ils sont plus d'un sur six à être diplômés d'une école sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale (17,7 % soit + 0,1 point) et plus d'un sur quatre d'une école privée (26,2 % soit + 0,5 point).

La part de femmes diplômées d'un titre d'ingénieur continue d'augmenter en 2012 (+ 0,6 % par rapport à 2011). Elles représentent plus d'un quart des diplômés (28,5 %). Les écoles publiques des autres ministères sont les écoles délivrant le plus de titres à des femmes (35,2 % de l'ensemble des diplômés délivrés).

En 2012, 33 600 diplômes et titres ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion alors que le nombre d'étudiants diplômés s'élevait à 18 300 en 2000 [2]. Le nombre de diplômes attribués continue d'augmenter en 2012 (+ 11 % par rapport à 2011 après une hausse de 4,7 % entre 2010 et 2011). Les diplômés visés par le MENESR représentent le contingent le plus important des titres délivrés (61,5 %). Comme pour les inscrits, le nombre de femmes dans les effectifs des diplômés des écoles de commerce est important : 49,6 % des diplômés 2012 sont des femmes, la parité est atteinte depuis 2007.

 Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- [1] Enquête auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information Sise.

- [1] Enquête n° 27 bis auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées – les formations d'ingénieurs en partenariat, système d'information Sise.

- [2] Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information Sise.

Définitions

Diplômes d'ingénieurs

Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Ne sont pas comptabilisés les diplômés décernés au titre de la formation continue, à l'exception des centres d'études supérieures industrielles (Ei.CESI), de l'école des transmissions de Rennes (ESAT) et l'école du génie d'Angers (EG). Les diplômés obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) ne sont pas comptabilisés.

Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP)

Anciennement intitulées « Nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2012, 2 100 élèves ont été diplômés via ce type de formation assurée conjointement avec une entreprise.

Trois diplômés sur quatre sont issus de la formation initiale par apprentissage ; le quart des diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

Diplômes des écoles de commerce

Ensemble des diplômés des établissements privés ou consulaires (cf. fiche 6.9), ayant obtenu un titre visé ou non par le MENESR. Ne sont pas comptabilisés les diplômés obtenus par la voie de l'apprentissage ou décernés au titre de la formation continue.

Visa du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG). Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac+5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

MBA

Master of Business Administration. Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger [2].

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) :

11.07 ; 10.10 ; 08.30.

- Tableau statistique n° 7179, n° 7165.

[1] Évolution du nombre de diplômés d'ingénieurs depuis 1985

(hors formation continue (1) et formations d'ingénieurs en partenariat)

(France métropolitaine + DOM) (2)

	1985	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Écoles universitaires (3)	3 551	5 044	8 881	10 373	10 604	9 975	10 410	10 967	10 578	11 173	10 313
Part de femmes (%)			25,7	27,7	27,8	28,1	28,9	28,3	27,6	29,3	28,6
Écoles indépendantes des universités	3 314	3 891	5 237	5 316	5 441	5 538	5 670	5 245	5 660	6 030	7 272
Part de femmes (%)			17,6	21,1	20,8	20,4	21,9	22,6	24,5	24,3	25,3
Total public MENESR	6 865	8 935	14 118	15 689	16 045	15 513	16 080	16 212	16 238	17 203	17 585
Part de femmes (%)	15,1	18,3	22,7	25,5	25,4	25,3	26,8	26,4	26,5	27,6	27,9
Écoles publiques autres ministères	3 250	3 624	4 621	5 107	5 161	4 743	5 127	5 105	5 333	5 363	5 556
Part de femmes (%)	16,9	20,2	27,6	30,9	31,7	32,7	32,7	34,6	34,7	33,8	35,2
Écoles privées	2 888	3 521	5 885	6 842	6 470	7 264	7 412	6 936	7 357	7 825	8 207
Part de femmes (%)	16,0	17,9	19,5	21,0	21,4	22,5	23,7	22,9	23,9	24,4	25,4
Total	13 003	16 080	24 624	27 638	27 676	27 520	28 619	28 253	28 928	30 391	31 348
Part de femmes (%)	15,7	18,7	22,8	25,4	25,6	25,9	26,8	27,0	27,3	27,9	28,5

(1) Ne sont pas comptabilisés les diplômes décernés au titre de la formation continue, à l'exception des centres d'études supérieures industrielles (E.I.CESI), de l'école des transmissions de Rennes (ESAT) et l'école du génie d'Angers (EG).

(2) Il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte.

(3) Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie et les Instituts nationaux polytechniques ont été classées parmi les écoles universitaires.

[2] Évolution du nombre de diplômés des écoles de commerce depuis 1985

(hors apprentissage et formation continue)

(France métropolitaine + DOM) (1)

	1985	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Diplômes visés	4 071	5 580	8 825	13 219	14 307	12 925	11 729	14 309	16 303	17 981	20 645
Part de femmes (%)	40,2	45,2	46,4	48,8	48,3	49,0	49,1	48,3	48,3	49,7	48,7
Certificats d'école	3 254	6 571	9 517	12 847	11 319	11 472	10 517	13 833	12 549	12 233	12 905
dont : mastères	-	-	1 730	2 624	2 754	1 679	1 885	3 536	2 739	2 613	2 700
MBA	-	-	1 303	1 925	1 690	2 847	2 063	2 777	2 852	2 213	2 558
Total	7 325	12 151	18 342	26 066	25 626	24 397	22 246	28 142	28 852	30 214	33 550
Part de femmes (%)	38,1	44,2	45,4	47,3	47,4	50,1	49,3	49,2	49,9	50,8	49,6

(1) Il n'y a pas d'école de commerce à Mayotte.

Présentation

Le niveau de sortie du système éducatif peut se mesurer soit en flux, sur les sorties définitives de formation initiale ou sur les interruptions dans l'enseignement secondaire, ou bien en « stock » sur une tranche d'âge.

Parmi les 677 000 jeunes sortis du système éducatif en France métropolitaine, en moyenne sur les années 2010-2011-2012, 15 % n'ont pas obtenu un diplôme de fin d'enseignement secondaire du second cycle [1]. La moitié des diplômés possèdent comme plus haut diplôme un diplôme du second cycle du secondaire et l'autre moitié un diplôme de l'enseignement supérieur. Plus précisément, 14 % des sortants possèdent un CAP, un BEP, ou équivalent, tandis que 28 % quittent le cycle de formation initiale avec un baccalauréat général, technologique ou professionnel. Par ailleurs, 16 % des jeunes sortants de formation initiale sont diplômés de l'enseignement supérieur court et 27 % de l'enseignement supérieur long. Ces répartitions sont stables par rapport à la moyenne des trois années précédentes. Les jeunes hommes sont plus nombreux à sortir du système éducatif initial sans être diplômés du second cycle du secondaire, les jeunes femmes décrochent plus souvent un diplôme du supérieur.

La mise en place progressive de la rénovation de la voie professionnelle à partir de la rentrée 2008 s'est traduite par une modification de la structure des flux de sortants de l'enseignement secondaire. Ainsi, entre 2008 et 2012, la part des sorties au niveau du baccalauréat a gagné près de 10 points (79,7 %), alors que celle des sorties au niveau CAP-BEP en a perdu 11 (11,8 %) [2]. La proportion de jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second cycle, stable aux alentours de 7,5 % depuis 2005, a augmenté de 2 points en 2010 et de 0,5 point en 2011 (10,1 %), avant de diminuer de 1,6 point en 2012. La forte augmentation en 2010 est liée à la nouvelle manière de compter désormais les sorties de première professionnelle. Celles-ci sont regroupées avec celles de seconde professionnelle puisque ces jeunes ne sont pas allés jusqu'au bout de leur cursus en trois ans. Cependant, certains sortants de première professionnelle auront obtenu une certification intermédiaire (BEP ou CAP) et sont donc proche, en termes de niveau d'études, des sortants de première année de baccalauréat professionnel en deux ans, classés eux parmi les sortants de niveau CAP ou BEP. En revanche, la diminution observée en 2012 montre une nette baisse des sorties de première. Un des objectifs de Lisbonne est de réduire la part des sortants précoces à 10 % (voir 8.32) [3]. En 2013, 9,7 % des Français âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales sans diplôme ou avec seulement le brevet et ne sont pas en situation de formation. Là encore, le taux est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Relativement stable depuis 2003, le taux de sortants précoces observé en 2013 est lié en partie à une rupture dans l'enquête Emploi.

Sources :

- MENESR-DEPP/Systèmes d'information Scolarité (effectifs scolaires) et Sifa (effectifs des CFA).
- Système d'information SAFRAN (effectifs scolaires du ministère en charge de l'agriculture).
- Enquêtes Emploi de l'Insee sur le champ de l'ensemble des ménages de France métropolitaine.

Définitions

Diplômes les plus élevés

Ce sont ceux que déclarent les individus aux enquêtes Emploi de l'Insee [1].

Sortie de formation initiale [1]

C'est la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont donc pas comptabilisées ici comme de la formation initiale. Pour les jeunes entreprenant un apprentissage sous contrat dans la foulée de leur scolarité, c'est l'interruption de plus d'un an après la fin de celui-ci.

L'enseignement supérieur court et long [1]

L'enseignement supérieur court correspond au Deug, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau Bac+2. L'enseignement supérieur long correspond à la licence, à la maîtrise (M1), au master (recherche ou professionnel), DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

Sorties de l'enseignement secondaire [2]

Elles sont réparties selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sorties d'une classe « c » l'année « n » sont estimées à partir du reliquat entre l'effectif inscrit dans la classe « c » l'année scolaire « n-1/n » et l'effectif originaire de cette classe poursuivant des études secondaires l'année scolaire « n/n+1 ». Ces effectifs sont issus de recensements effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles).

La réforme de la voie professionnelle [2]

Depuis la rentrée 2008, l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans se fait au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

Sortants précoces [3]

Ce sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête et n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire du second cycle. Ils sont estimés ici à partir de l'enquête Emploi de l'Insee. Rupture de séries dans l'enquête Emploi de l'Insee en 2013. La comparabilité des données 2013 avec celles des années précédentes est donc limitée.

Pour en savoir plus

- Note d'Information 10.12.
- S. Durier, P. Poulet-Coulibando, « Formation initiale, orientations et diplômes de 1985 à 2002 », *Éducation & formations*, n° 74, MEN, avril 2007.

[1] Répartition des sortants de formation initiale en fonction du diplôme le plus élevé

(France métropolitaine, données provisoires)

	Année de sortie de formation initiale							
	2007-2008-2009		2010-2011-2012					
	Ensemble		Ensemble		Hommes		Femmes	
	En milliers	En %	En milliers	En %	En %	En %	En %	En %
DEA, DESS, master, doctorat	71	10	90	13	10	16		
Écoles supérieures	38	5	37	5	6	5		
Licence, maîtrise	74	11	62	9	8	10		
Deug, BTS, DUT et équivalent	86	13	86	13	13	12		
Paramédical et social	23	3	19	3	1	5		
Total diplômés des études supérieures	292	42	294	43	38	48		
Baccalauréat général	58	8	56	8	8	9		
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	113	17	133	20	21	19		
CAP, BEP ou équivalent	114	16	93	14	15	12		
Total diplômés du second cycle du secondaire	285	41	282	42	44	40		
Brevet seul	57	8	47	7	8	6		
Aucun diplôme	65	9	54	8	10	6		
Total brevet et aucun diplôme	122	17	101	15	18	12		
Total sortants de formation initiale	699	100	677	100	100	100		

Lecture - En moyenne sur 2010, 2011 et 2012, 677 000 jeunes sont sortis de formation initiale. 43 % sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

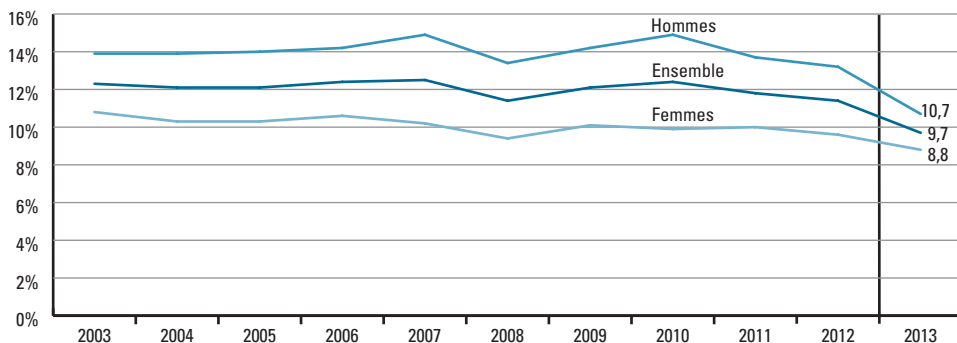
[2] Les sorties de l'enseignement secondaire par classe (%)

(France métropolitaine)

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire									
	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012		
								Garçons	Filles	Total
Terminales générales et technologiques	53,8	55,5	54,1	53,8	54,4	55,0	53,9	45,0	58,6	51,6
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	13,1	14,4	16,0	16,2	17,1	17,8	23,3	32,7	23,1	28,1
Total sorties au niveau du baccalauréat	66,9	69,9	70,1	70,0	71,5	72,8	77,2	77,7	81,7	79,7
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,4	2,6	2,6	2,6	2,1	0,7	0,5	0,4	0,4	0,4
Année terminale de CAP ou BEP	21,3	19,9	19,7	19,9	18,8	16,8	12,2	12,6	10,2	11,4
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	23,7	22,5	22,3	22,5	20,9	17,5	12,7	13,0	10,6	11,8
Seconde ou première générales et technologiques	2,4	2,0	2,2	1,8	1,8	1,3	1,0	0,7	1,5	1,1
Première professionnelle	-	-	-	-	-	2,3	3,8	2,9	2,0	2,4
Seconde professionnelle	-	-	-	-	0,7	2,4	2,6	2,8	2,1	2,4
Premier cycle, première année de CAP ou BEP	7,0	5,6	5,4	5,7	5,1	3,7	2,7	2,9	2,1	2,6
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire	9,4	7,6	7,6	7,5	7,6	9,7	10,1	9,3	7,7	8,5
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[3] Les sorties précoces par sexe (%) (1)

(France métropolitaine, données provisoires)



(1) Rupture de séries dans l'enquête Emploi de l'Insee en 2013. La comparabilité des données 2013 avec celles des années précédentes est donc limitée.

Lecture - En 2013, le taux de sortants précoces est de 9,7 %.

Présentation

Au 1^{er} février 2013, sept mois après la fin de leurs études, 43 % des lycéens sortants d'une année terminale de formation professionnelle ou technologique exercent un emploi, soit 5 points de moins qu'en 2012 [1]. Corrélativement, leur taux de chômage a augmenté de 6 points. Ainsi, il y a en 2013 plus de chômeurs (45 % que de jeunes en emploi. L'inactivité quant à elle diminue légèrement (- 1 point), 12 % des lycéens sortants sont en stage de formation ou sans emploi et n'en cherchent pas. La situation économique générale se ressent sur l'emploi des jeunes : avant l'entrée en période de récession, en moyenne entre février 2007 et février 2008, 59 % des lycéens travaillaient.

Plus ils sont diplômés, plus le taux d'emploi est élevé : 61 % des diplômés de BTS sont en emploi contre 32 % des diplômés de BEP ou de CAP et 22 % des non-diplômés. La répartition des contrats évolue, avec moins d'EDI et d'emplois aidés par rapport à 2012, et une progression des EDD.

Sept mois après la fin des études, les filles sont autant en emploi que les garçons [2]. Elles s'insèrent un peu mieux que les garçons lorsqu'elles possèdent un baccalauréat technologique ou un BTS. Les filles ont plus de difficultés à trouver un emploi après une formation dans la production qu'après une formation dans les services, et ce quel que soit le diplôme.

Si de manière générale, les garçons s'insèrent mieux après une formation dans le secteur des services que dans celui de la production (45 % contre 42 %), la situation varie selon le diplôme : ceux qui possèdent au plus un CAP ou un BEP trouvent plus d'emploi après une formation dans le secteur des services qu'après une formation en production. C'est l'inverse pour les titulaires d'un baccalauréat ou plus sauf pour les titulaires d'un baccalauréat technologique.

Dans le secteur de la production, le taux d'emploi est le plus élevé pour le domaine de spécialités « pluritechnologiques de la production » (55 %) suivi des spécialités « métallurgie, matériaux de construction, verre » (51 %) [3]. Les taux d'emploi plus élevés dans ces domaines s'expliquent par le profil des sortants : ils sont pour la plupart titulaires d'un diplôme de niveau IV ou supérieur. Le taux d'emploi est le plus faible dans le domaine « matériaux souples » (32 %). Les formations de niveau V y sont surreprésentées et les taux d'emploi y sont faibles pour tous les diplômes.

Dans le secteur des services, le taux d'emploi est le plus élevé pour les domaines « accueil, hôtellerie, tourisme » (52 %) et « services aux personnes » (50 %). Il est le plus bas pour les « services à la collectivité » (38 %) et la « communication et information » (39 %).

Définitions

Champ

L'enquête Insertion dans la vie active (IVA) rend compte de la première insertion professionnelle des sortants des formations technologiques et professionnelles de lycée (sous tutelle de l'éducation nationale), sept mois après la fin de leur formation initiale. Les résultats représentent la situation de l'ensemble des sortants d'une année terminale de formation ou d'une première professionnelle (France métropolitaine et DOM). Les sortants qui possèdent pour plus haut diplôme un diplôme de niveau I ou II (licence ou plus) peu nombreux sont exclus de cette analyse.

Sortants de lycée

Sont considérées comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée et non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant lors de l'enquête menée au 1^{er} février de l'année suivante ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

Taux d'emploi

Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs ; les stagiaires sont ici considérés comme inactifs).

Emplois non aidés

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l'armée et personnes travaillant à leur compte).
- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).
- Intérim.

Emplois aidés

Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

Plus haut diplôme obtenu

Il s'agit du plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Ce n'est donc pas toujours le dernier diplôme préparé, si le jeune a échoué à l'examen.

 Sources : MENESR-DEPP

Enquêtes « IVA » menées au 1^{er} février 2012 et 2013 auprès des sortants de lycée.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2014-n° 09 ; 13.16.

[1] Situation au 1^{er} février 2013 des lycéens selon le plus haut diplôme obtenu (%) (1)

(France métropolitaine + DOM hors académie de Toulouse et de Guadeloupe)

Plus haut diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Répartition (%)
		EDI (4)	Intérim	EDD (4)	Emploi aidé			
Aucun diplôme	22,4	35,0	14,7	40,2	10,1	56,7	20,9	6,2
DNB, CFG (2)	26,5	38,6	14,3	36,6	10,4	52,2	21,3	7,5
CAP ou BEP	32,4	34,5	14,0	41,1	10,4	54,3	13,3	24,7
Bac pro, BP, BT, BM (3)	46,5	34,6	16,2	35,0	14,2	44,4	9,1	33,4
Bac technologique	51,1	33,2	9,8	38,1	18,8	32,6	16,3	10,5
BTS	61,4	37,4	11,5	38,8	12,3	31,8	6,8	17,7
Ensemble	43,2	35,3	13,7	37,7	13,3	44,7	12,1	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2012	47,8	36,9	13,7	34,9	14,5	39,1	13,1	100,0

(1) Voir « Champ ».

(2) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(3) BP, BT, BM : brevet professionnel, brevet de technicien, brevet de maîtrise.

(4) EDI : emploi à durée indéterminée, EDD : emploi à durée déterminée.

[2] Taux d'emploi au 1^{er} février 2013 selon le secteur de formation, le sexe et le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors académie de Toulouse et de Guadeloupe)

Plus haut diplôme obtenu	Ensemble				Garçons		Filles		Ensemble
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services	
Aucun diplôme	22,7	22,1	21,0	23,5	21,6	24,7	16,2	22,9	22,4
DNB, CFG (1)	27,7	24,8	24,4	27,6	25,3	30,7	18,0	25,6	26,5
CAP ou BEP	32,3	32,5	29,7	34,5	31,2	34,7	21,8	34,4	32,4
Bac pro, BP, BT, BM (2)	48,1	44,2	47,6	45,7	48,3	47,8	42,1	44,5	46,5
Bac technologique	50,5	51,6	48,5	51,7	48,3	51,7	49,5	51,7	51,1
BTS	60,9	61,8	61,4	61,3	61,8	59,9	59,1	62,1	61,4
Ensemble	43,2	43,2	41,0	44,5	41,9	45,3	35,6	44,2	43,2

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BP, BT, BM : brevet professionnel, brevet de technicien, brevet de maîtrise.

[3] Taux d'emploi au 1^{er} février 2013 selon le domaine de spécialité de formation et le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors académie de Toulouse et de Guadeloupe)

	Aucun diplôme	DNB, CFG (1)	CAP ou BEP	Bac pro, BP, BT, BM (2)	Bac techno	BTS	Ensemble
Spécialités pluritechnologiques des transformations, agroalimentaire	17,8	16,7	27,4	59,5	ns	48,5	36,8
Transformations chimiques et apparentées	ns	ns	ns	ns	43,0	55,3	46,6
Métallurgie, matériaux de construction, verre	ns	ns	ns	53,3	ns	ns	51,3
Plasturgie, matériaux composites, énergie, génie climatique	26,3	24,9	31,6	49,0	ns	57,7	42,7
Génie civil, construction, bois	18,7	22,6	27,0	47,2	54,2	65,5	38,9
Matériaux souples (textile, habillement, cuirs et peaux)	13,0	13,7	21,1	38,9	ns	57,8	31,6
Mécanique et structures métalliques	21,0	27,3	33,4	52,2	45,7	76,1	43,1
Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité, électronique	23,0	25,0	31,6	43,8	46,1	62,8	40,2
Spécialités pluritechnologiques de la production	ns	ns	ns	51,3	53,3	57,2	54,6
Ensemble domaines de la production	21,0	24,4	29,7	47,6	48,5	61,4	41,0
Transport, manutention, magasinage	19,3	ns	40,4	49,9	ns	61,4	44,5
Commerce, vente	21,2	23,1	24,3	44,2	60,3	62,6	41,2
Finances, comptabilité et gestion du personnel	24,1	23,7	29,9	41,5	53,0	59,1	46,3
Communication et information	17,7	22,6	27,0	37,0	50,3	54,4	38,9
Services aux personnes (coiffure, travail social, santé, animation)	32,8	27,5	45,1	54,0	53,4	69,0	50,0
Accueil, hôtellerie, tourisme	27,9	28,2	33,7	63,3	66,2	66,2	51,6
Services à la collectivité	23,8	ns	27,8	47,8	ns	55,8	38,2
Spécialités plurivalentes des services	31,6	34,5	42,8	ns	47,2	ns	43,4
Ensemble domaines des services	23,5	27,6	34,5	45,7	51,7	61,3	44,5

ns : non significatif.

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BP, BT, BM : brevet professionnel, brevet de technicien, brevet de maîtrise.

Présentation

Au 1^{er} février 2013, sept mois après la fin de leur formation, 65 % des sortants d'apprentissage sont en emploi, contre 69 % l'année précédente [1]. Le taux d'emploi baisse pour tous les diplômés. La répartition des contrats évolue, avec une augmentation des emplois à durée déterminée et une baisse de tous les autres types de contrats. 30 % des sortants sont au chômage (+ 4 points par rapport à 2012) et 5 % sont inactifs (en stage de formation ou sans emploi et n'en recherchant pas). Près de 78 % des sortants avec un BTS ou un diplôme de niveau I ou II sont en emploi, contre 54 % des titulaires d'un CAP ou BEP et 35 % des sans-diplôme.

Sept mois après la fin de l'apprentissage, les filles sont un peu moins souvent en emploi que les garçons [2]. Le moindre emploi des filles s'observe dans les deux secteurs de formation (production, services) et pour tous les diplômés, à l'exception des titulaires d'un baccalauréat technologique préparant un diplôme dans le secteur des services. Les filles comme les garçons sont plus souvent en emploi après une formation dans le secteur des services qu'après une formation dans la production.

Le taux d'emploi varie fortement selon le diplôme, mais aussi selon le domaine de formation (57 % après une formation dans l'alimentation, 82 % dans l'informatique) [3]. Dans le secteur de la production, les spécialités de l'alimentation et du bâtiment sont celles où il est le plus difficile de trouver un emploi. Les spécialités de l'agriculture permettent aux jeunes sans diplôme ou ayant seulement le brevet des collèges ou un certificat de formation générale de mieux s'insérer, même si le taux d'emploi reste relativement faible pour ces sortants. Le taux d'emploi est le plus élevé pour les diplômés en génie civil, mais les apprentis de cette spécialité de formation possèdent au moins un diplôme de niveau III (78 %).

Dans le secteur des services, les situations sont plus contrastées. Obtenir un CAP ou un BEP dans le domaine de la santé ou des transports permet de trouver un emploi plus facilement que pour la moyenne des diplômés de ce niveau, contrairement aux diplômés d'un CAP ou BEP en vente ou en coiffure, esthétique. Pour les détenteurs d'un baccalauréat professionnel ou d'un brevet professionnel, ce sont ceux formés dans la santé, l'hôtellerie-restauration, le social et les transports qui ont les plus hauts taux d'emploi. Les détenteurs d'un BTS ou d'un diplôme de niveau I ou II connaissent des taux d'emploi de 65 % à 90 %, selon le domaine dans lequel ils ont été formés. Quant aux sortants de la filière « santé », ils trouvent plus facilement un emploi que les autres, à tous les niveaux de diplôme.

Définitions

Champ

L'enquête insertion professionnelle des apprentis (IPA) interroge chaque année au 1^{er} février les apprentis sortants de CFA (quel que soit leur ministère de tutelle, quelle que soit leur formation et la classe suivie - classe terminale ou intermédiaire) en France métropolitaine et dans les DOM. Cette analyse porte sur les seuls sortants d'une année terminale de formation ou d'une première professionnelle.

Sortants d'apprentissage

Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2011-2012, non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2013 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Taux d'emploi

Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs ; les stagiaires sont ici considérés comme inactifs).

Emplois non aidés

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, personnes travaillant à leur compte et engagés dans l'armée).
- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).
- Intérim.

Emplois aidés

Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

Plus haut diplôme obtenu

Il s'agit du plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Ce n'est donc pas toujours le dernier diplôme préparé, si le jeune a échoué à l'examen.

Niveaux I et II

Préparation d'un diplôme universitaire de niveau égal ou supérieur à la licence, ou un diplôme de grande école.

 Sources : MENESR-DEPP

Enquêtes IPA menées au 1^{er} février 2012 et 2013 auprès des sortants d'apprentissage.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2014-n° 04 ; 13.15.

[1] Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2013 selon le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors académie de Guadeloupe)

Plus haut diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Répartition (%)
		EDI (4)	Intérim	EDD (4)	Emploi aidé			
Aucun diplôme	34,8	53,1	10,3	30,4	6,3	55,7	9,5	4,6
DNB, CFG (1)	34,1	45,1	13,5	34,7	6,8	55,3	10,6	3,6
CAP ou BEP	53,7	53,2	8,5	31,1	7,3	40,9	5,4	33,4
Bac pro, BP, BT, BM (2)	72,6	61,6	7,2	24,7	6,6	22,9	4,5	23,9
Bac technologique	74,5	57,5	4,3	31,6	6,6	19,6	5,8	3,6
BTS, DUT	77,9	57,3	8,0	22,1	12,6	17,6	4,4	13,1
Diplôme de niveau I et II	77,4	64,6	5,2	23,6	6,7	18,4	4,2	17,9
Ensemble	64,9	58,5	7,3	26,4	7,7	29,9	5,2	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2012 (3)	68,8	58,6	7,4	25,6	8,4	26,3	4,9	100,0

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BP, BT, BM : brevet professionnel, brevet de technicien, brevet de maîtrise.

(3) Ces chiffres ont été recalculés à partir du champ années terminales de formation + première année de baccalauréat professionnel.

(4) EDI : emploi à durée indéterminée, EDD : emploi à durée déterminée.

[2] Taux d'emploi au 1^{er} février 2013 selon le secteur de formation, le sexe et le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors académie de Guadeloupe)

Plus haut diplôme obtenu	Ensemble				Garçons		Filles		Ensemble
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services	
Aucun diplôme	35,3	33,0	31,9	41,7	32,0	53,6	30,6	33,8	34,8
DNB, CFG (1)	34,3	33,7	32,0	38,4	31,9	45,7	33,1	33,8	34,1
CAP ou BEP	56,3	47,0	55,1	50,6	56,3	56,3	42,0	48,3	53,7
Bac pro, BP, BT, BM (2)	75,8	66,2	76,1	67,6	77,1	69,7	63,8	66,6	72,6
Bac technologique	70,8	77,1	70,9	75,9	71,8	69,6	67,9	78,2	74,5
BTS, DUT	79,9	74,8	81,2	75,2	82,4	75,4	73,3	75,1	77,9
Diplôme de niveau I et II	78,6	76,1	78,5	76,9	80,1	77,5	73,8	76,5	77,4
Ensemble	65,6	63,5	63,5	66,5	64,2	69,8	57,9	64,6	64,9

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BP, BT, BM : brevet professionnel, brevet de technicien, brevet de maîtrise.

[3] Taux d'emploi au 1^{er} février 2013 selon le domaine de spécialité et le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors académie de Guadeloupe)

Domaine de spécialité	Aucun diplôme	DNB, CFG (1)	CAP ou BEP	Bac pro, BP, BT, BM (2)	Bac techno	BTS, DUT	Diplôme de niveaux I et II	Ensemble
Agriculture	39,8	41,8	50,2	69,9	66,0	79,1	78,7	62,3
Alimentation	27,5	28,3	55,1	79,7	77,0	80,5	76,2	56,9
Bâtiment	26,3	25,6	55,2	82,4	ns	ns	ns	56,6
Bois	30,8	34,3	61,4	80,8	ns	ns	ns	63,3
Électricité	40,8	ns	50,0	74,1	ns	82,9	82,4	66,0
Génie civil	ns	ns	69,9	82,4	ns	85,8	88,8	78,3
Mécanique automobile	35,4	ns	48,9	77,9	ns	86,1	ns	63,1
Mécanique générale	ns	ns	51,1	74,0	ns	80,8	81,0	74,7
Énergie, chimie	ns	ns	62,0	77,7	ns	83,5	76,8	71,1
Structures métalliques	25,2	ns	56,2	73,9	ns	87,0	ns	60,9
Technologies industrielles	ns	ns	ns	64,8	ns	77,9	73,6	74,6
Ensemble production	31,9	32,0	55,1	76,1	70,9	81,2	78,5	63,5
Coiffure, esthétique	15,3	12,0	42,0	69,4	69,9	ns	ns	54,4
Comptabilité, finance	ns	ns	ns	68,1	68,6	78,2	78,1	77,3
Hôtellerie-restauration	35,8	35,4	52,8	74,7	ns	73,3	77,4	60,4
Informatique	ns	ns	ns	ns	ns	75,5	85,2	82,0
Santé	ns	ns	76,2	83,7	85,5	90,5	89,8	85,1
Secrétariat	ns	ns	47,3	49,5	ns	65,2	72,1	60,5
Services à la collectivité	ns	ns	ns	61,6	ns	73,9	67,0	61,1
Social	ns	ns	61,2	74,4	73,8	77,5	80,3	67,7
Transport	ns	ns	70,4	73,1	ns	76,9	78,8	72,7
Vente	35,1	28,6	44,3	63,3	62,9	73,5	71,8	60,3
Ensemble services	41,7	38,4	50,6	67,6	75,9	75,2	76,9	66,5

ns : non significatif.

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BP, BT, BM : brevet professionnel, brevet de technicien, brevet de maîtrise.

Présentation

En 2013, 66 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans poursuivent leurs études initiales, 9 % cumulant leurs études avec un emploi [1]. 34 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ont terminé leur formation initiale : 19 % sont en situation d'emploi, 8 % sont chômeurs et 7 % sont inactifs.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Selon l'Insee, alors que le taux de chômage au sens du BIT est de 10,2 % pour la population active métropolitaine au quatrième trimestre 2013, il atteint 22,8 % chez les 15-24 ans. Par ailleurs, le risque de chômage est d'autant important que le niveau d'études atteint est peu élevé. Ainsi, lorsqu'ils ont quitté leur formation initiale depuis un à quatre ans, 10 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage en 2013, contre 25 % de ceux ayant pour plus haut diplôme un CAP, un BEP ou un baccalauréat et contre 49 % des jeunes possédant le brevet des collèges ou aucun diplôme [2]. Ce constat, marqué depuis le début des années quatre-vingt, est d'autant plus vrai en période de conjoncture défavorable puisque les moins diplômés occupent plus souvent des emplois sensibles à la conjoncture (intérim, CDD...). Ainsi entre 2008 et 2009, période de crise économique, le taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale augmente de 6 points : + 3 points pour les diplômés du supérieur, + 7 points pour les diplômés de fin d'enseignement secondaire du second cycle et + 11 points pour les moins diplômés. Entre 2009 et 2011, période de reprise économique, le chômage des jeunes sortis du système éducatif depuis un à quatre ans s'est stabilisé : il baisse de 5 points pour les jeunes sortis sans aucun diplôme ou avec au plus le brevet des collèges tandis qu'il s'accroît légèrement pour les diplômés de l'enseignement supérieur. En 2012 et 2013, le chômage est en légère hausse pour tous.

Plus le niveau de diplôme est élevé, plus la probabilité d'occuper un emploi de catégorie socioprofessionnelle supérieure est importante [3]. En 2013, 45 % des jeunes en emploi qui sont sortis depuis un à quatre ans de formation initiale diplômés de l'enseignement supérieur long occupent des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures et 38 % un emploi de professions intermédiaires. Les diplômés du supérieur court travaillent majoritairement sur des emplois de professions intermédiaires. Les diplômés de CAP, BEP, du brevet des collèges et les sans-diplômes occupent essentiellement des emplois d'employés ou d'ouvriers, qualifiés ou non qualifiés.

Sources :

Enquêtes Emploi Insee sur le champ de l'ensemble des ménages de France métropolitaine/Traitement MENESR-DEPP.

Définitions

Le « taux de chômage » [1] [2]

Il rapporte les chômeurs à la « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec les recommandations du bureau international du travail (BIT).

Les inactifs [1]

Ils comprennent les personnes en inactivité, en reprise d'études ou bien en formation continue.

La rupture de série de l'enquête Emploi en 2003 [2]

Elle est provoquée par des ajustements des définitions des situations professionnelles et scolaires ainsi qu'un changement de méthodologie d'enquête (passage d'une seule collecte annuelle réalisée généralement en mars à une collecte continue tout au long de l'année).

La sortie de formation initiale [2] [3]

Conformément au Bilan Formation-Emploi de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans (durée calculée en différence d'années civiles).

L'enseignement supérieur court et long [3]

L'enseignement supérieur court correspond au Deug, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau Bac+2. L'enseignement supérieur long, quant à lui, correspond à la licence, à la maîtrise (M1), au master (recherche ou professionnel), DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

Les catégories de professions [3]

Elles proviennent de la classification socioprofessionnelle de l'Insee. On a regroupé ici les chefs d'entreprise avec les cadres et les agriculteurs, les artisans et les commerçants avec les professions « intermédiaires » comprenant les responsables « non cadres » (techniciens, infirmières, représentants de commerce, par exemple). Les employés dits « qualifiés » sont les employés civils (sans agents de service), les policiers et militaires et les employés administratifs d'entreprise (sans agents de sécurité).

Pour en savoir plus

- Note Information 12.09.

- « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref du CEREQ* n° 283, mars 2011.

- *Bilan Formations et emploi*, édition 2013, Insee.

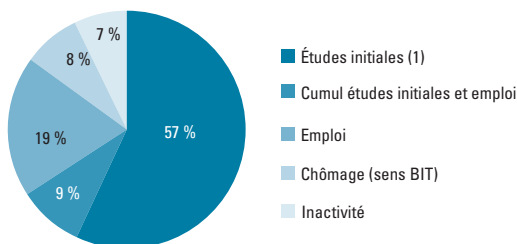
http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=form-emploi®_id=0

- *France Portrait Social*, édition 2011, « Diplôme et insertion professionnelle », B. Le Rhun, P. Pollet.

- *Dares Analyses*, n° 072, octobre 2010, « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2009 », C. Minni.

[1] La situation des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2013

(France métropolitaine, données provisoires)

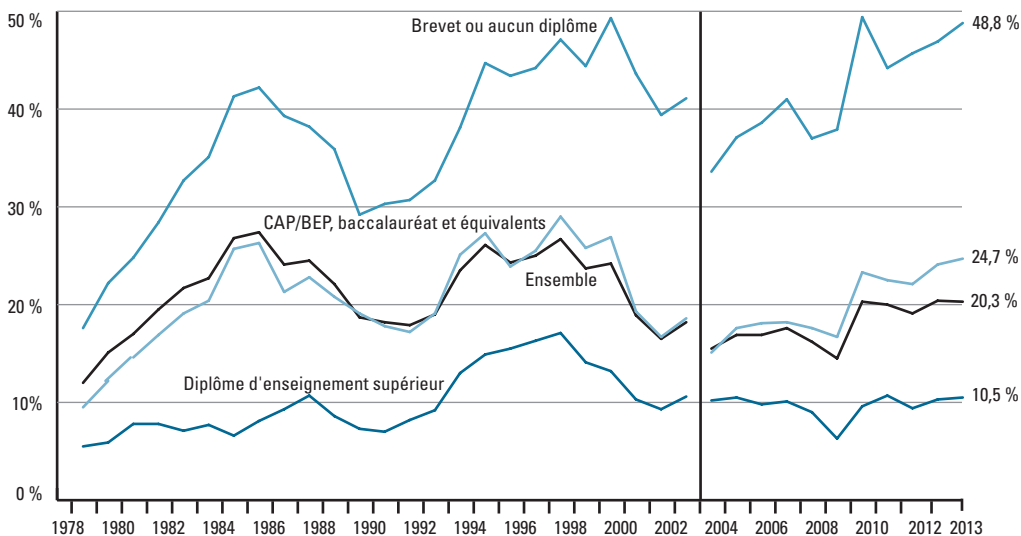


(1) Dont les 1 % de jeunes en formation initiale qui sont au chômage au sens du BIT.

Lecture - En 2013, 57 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi. 9 % des jeunes se déclarent à la fois en situation d'emploi et d'études initiales.

[2] Taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, en fonction du diplôme le plus élevé (%)

(France métropolitaine, 2011-2013 données provisoires)



Lecture - En 2013, 20,3 % des jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIT.

Remarque - Jusqu'en 2002, les enquêtes emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, il existe une rupture de séries entre 1989 et 1990.

[3] Catégorie socioprofessionnelle en 2013 des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans (%)

(France métropolitaine, données provisoires)

	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Total
Cadres et professions intellectuelles (1)	45	3	2	0	0	17
Professions intermédiaires (2)	38	56	21	8	12	32
Employés qualifiés	11	23	22	18	16	17
Employés non qualifiés	4	7	21	25	28	13
Ouvriers qualifiés	1	7	21	28	18	12
Ouvriers non qualifiés	1	4	13	21	26	9
Total	100	100	100	100	100	100

(1) y compris chefs d'entreprises.

(2) y compris agriculteurs, artisans et commerçants.

Lecture - 32 % des jeunes qui sont en emploi en 2013 et sont sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

Présentation

En 2013, le nombre des entrées dans le dispositif de validation des acquis de l'expérience reste stable par rapport à 2012 avec 31 400 demandes recevables [1]. Le nombre de demandes effectives de validation de diplôme est en léger recul (- 2 %) avec 21 000 livrets 2 déposés, ainsi que le nombre des candidatures examinées par un jury (- 1 %) avec 20 600 décisions rendues. En revanche, le nombre des diplômes délivrés est en légère progression par rapport à 2012 (+ 1 %) avec 13 800 validations totales prononcées [2].

En début de parcours, 21 % des demandes déclarées recevables en 2013 visent un diplôme de premier niveau de qualification (niveau V) et 48 % un diplôme de niveau supérieur au baccalauréat [3]. En aval, la part du niveau V représente 23 % des candidats qui ont déposé un livret 2 et 27 % des validations totales de diplôme (contre respectivement 47 % et 42 % pour le supérieur).

Parmi les demandes examinées par un jury de VAE en 2013, 6 600 (32 %) visent un BTS, 4 300 (21 %) un CAP et 3 800 (18 %) un baccalauréat professionnel [4]. Neuf candidats sur dix visent une spécialité de services, dont une majorité plus spécifiquement une spécialité du domaine des services aux personnes. Les deux diplômes les plus demandés sont le CAP Petite enfance et le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), qui concentrent plus du quart des candidatures et des diplômes délivrés.

Les candidats à la VAE sont surtout des femmes et des personnes occupant un emploi [5]. Neuf candidats sur dix sont au moins âgés de trente ans.

Définitions

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Inscrite dans l'article L 335-5 du code de l'éducation, elle permet depuis 2002 d'obtenir intégralement un diplôme ou une partie de celui-ci. Elle entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du code du travail (art L 6313-1).

Elle concerne ici tous les diplômes à finalité technologique et professionnelle de l'éducation nationale. Toute personne peut être candidate à la validation des acquis dès lors qu'elle peut justifier avoir exercé pendant au moins trois ans une des activités, ou l'intégralité des activités, correspondant à la certification recherchée.

L'examen du livret 1 établit la recevabilité de la demande en vérifiant que l'expérience est suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. La validation des acquis de l'expérience s'effectue ensuite au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles qui sont décrites dans le livret 2.

Dispositif académique de validation des acquis (Dava)

Pour promouvoir la VAE, il existe dans chaque rectorat un Dava, placé sous la responsabilité d'un coordonnateur. Les missions des Dava sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent souvent par délégation des divisions des examens et concours (DEC) au niveau de la recevabilité des demandes et parfois même aussi de l'organisation des jurys. En amont de l'activité de validation, les conseillers VAE informent et orientent les candidats potentiels et s'assurent de la recevabilité des demandes. Les Dava proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider les candidats à la constitution du livret 2 et les préparer à l'entretien devant un jury. Ce dispositif concerne les diplômes du MENESR préparés en lycée et délivrés par les recteurs, avec les trois diplômes d'éducateurs sous cotutelle du ministère chargé des affaires sociales (DEES, DEETS et DEME) et les deux diplômes comptables DCG et DSCG.

L'enquête

Elle comptabilise des individus aux différentes étapes du processus de validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel. L'année de référence est l'année civile et un parcours VAE entamé une année peut se terminer l'année suivante. Ainsi, les stocks de candidats mesurés aux différentes étapes, une année donnée, ne concernent pas toujours les mêmes individus.

DEES, DEETS, DEME, DCG, DSCG

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MENESR-DEPP

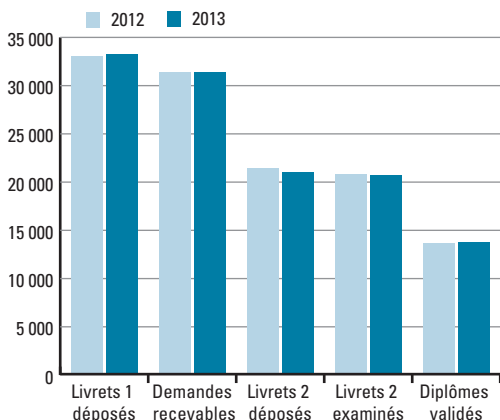
Enquête n° 62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information 13.27.

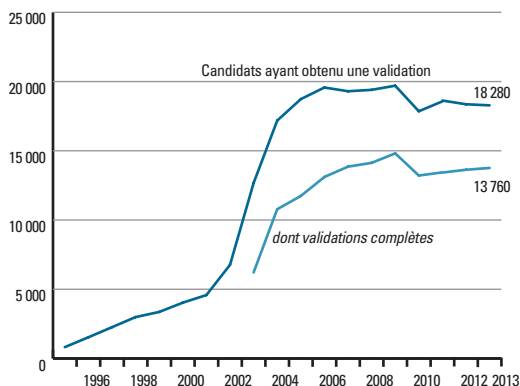
[1] Les différentes étapes du parcours VAE

Effectifs recensés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012 et 2013 (France métropolitaine + DOM)



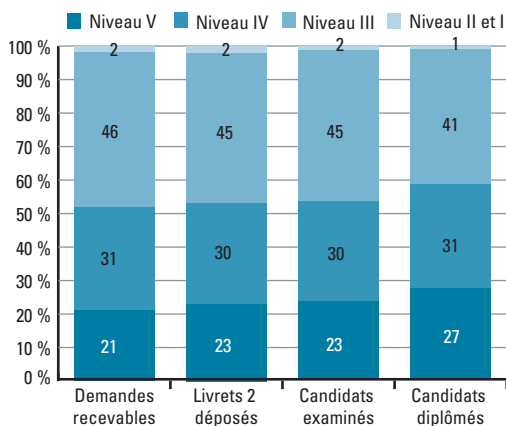
[2] Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)



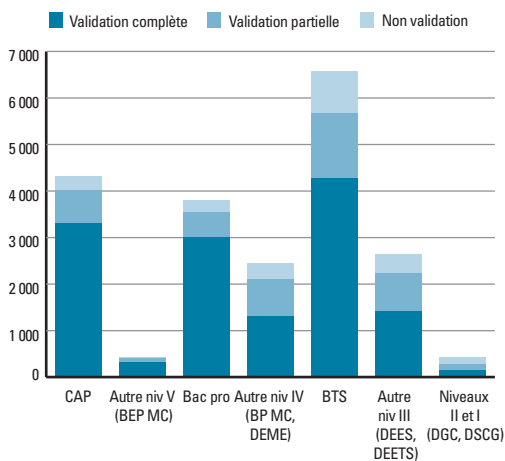
[3] Répartition des demandes aux différentes étapes du parcours VAE en 2013 par niveau (%)

(France métropolitaine + DOM)



[4] Répartition des candidats à la VAE examinés en 2013 selon le diplôme visé

(France métropolitaine + DOM)



[5] Profil des candidats à la VAE en 2013 (%)

(France métropolitaine + DOM)

		Candidats recevables	Livrets 2 déposés
Sexe	Hommes	37	34
	Femmes	63	66
	Total	100	100
Âge	Moins de 25 ans	2	1
	25-29 ans	11	9
	30-39 ans	37	35
	40-49 ans	38	41
	50 ans et plus	12	14
	Total	100	100
Situation par rapport à l'emploi	Demandeurs d'emploi	29	26
	En emploi	70	73
	Inactifs	1	1
	Total	100	100

Présentation

En 2012, à l'université et au Cnam, 4 000 personnes ont bénéficié d'une validation de leurs acquis, au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour obtenir tout ou une partie d'un diplôme [1]. Ce nombre est stable par rapport à 2011. Parmi l'ensemble des validations délivrées par les établissements d'enseignement supérieur, la part des diplômes complets n'a cessé de croître depuis la mise en place du dispositif : de 17 % en 2002, elle est passée à 60 % en 2011 et se stabilise en 2012 (59 %).

En 2012, le master et la licence professionnelle sont les diplômes les plus recherchés dans le cadre de la VAE : à eux deux, ils représentent 80 % des validations [2].

Parmi les bénéficiaires d'une VAE dans l'enseignement supérieur, les 40-49 ans sont les plus représentés (41 %). 42 % d'entre eux ont obtenu tout ou partie d'un master et 41 % d'une licence professionnelle [3].

L'interrogation en 2012 sur les grands champs disciplinaires montre que les sciences économiques, la gestion et l'AES (administration économique et sociale) regroupent toujours le plus de demandes, plus du tiers (36 %) des candidats à une VAE.

Les cadres, qui regroupent 47 % des bénéficiaires en emploi, restent les principaux bénéficiaires de la VAE dans l'enseignement supérieur [4].

Définitions

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002

Il institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou une partie de diplôme ou certification par la seule VAE, sans passer par la formation, les textes faisant de la VAE un nouveau mode d'accès à la certification, au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue. Toutes les certifications (diplômes, titres, certificats) à visée professionnelle peuvent ainsi être délivrées par l'État, les branches professionnelles ou des organismes privés et doivent avoir été recensées dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui propose un classement des certifications par domaine d'activité et par niveau. La commission nationale de la certification (CNCP) a pour mission de constituer et d'actualiser ce répertoire et d'en assurer la cohérence. Toute l'expérience peut être prise en compte, qu'elle ait été acquise dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, dès lors que l'expérience professionnelle (d'au moins trois ans) est en relation avec le diplôme visé. Un jury de validation peut accorder la totalité de la certification, ou, à défaut des validations partielles, se prononcer sur le parcours restant à accomplir pour la totalité de la validation.

L'enquête 67

Elle porte sur le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au code de l'éducation et au livre IX du code du travail. Elle porte également sur le dispositif actuel de la validation des acquis professionnels (VAP) prévu par les articles L 613-3 à L 613-6 du nouveau code de l'éducation.

DUT, Deust, DNTS, RNCP

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MENESR-DEPP

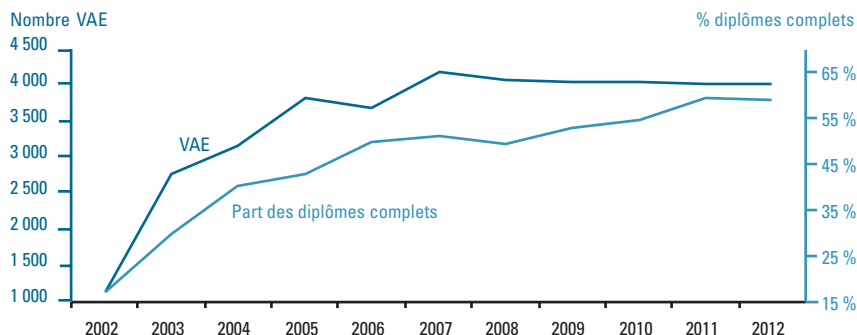
Enquête n° 67 auprès des responsables de la validation des acquis des services de formation continue des universités et du Cnam.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information 2014-n° 16.

[1] Évolution de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



[2] Répartition des bénéficiaires de la VAE selon les diplômes obtenus en 2012 (%) (1)

(France métropolitaine)

Diplôme	Pourcentage (%)
DUT-Deust-DNTS	5,4
Licence	7,1
Licence professionnelle	39,2
Maitrise	1,6
Diplôme d'ingénieur	1,0
Master	42,8
Doctorat	0,2
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	2,7
Total	100,0

(1) Universités seules.

[3] Répartition des bénéficiaires de la VAE selon l'âge et les diplômes obtenus en 2012 (%) (1)

(France métropolitaine)

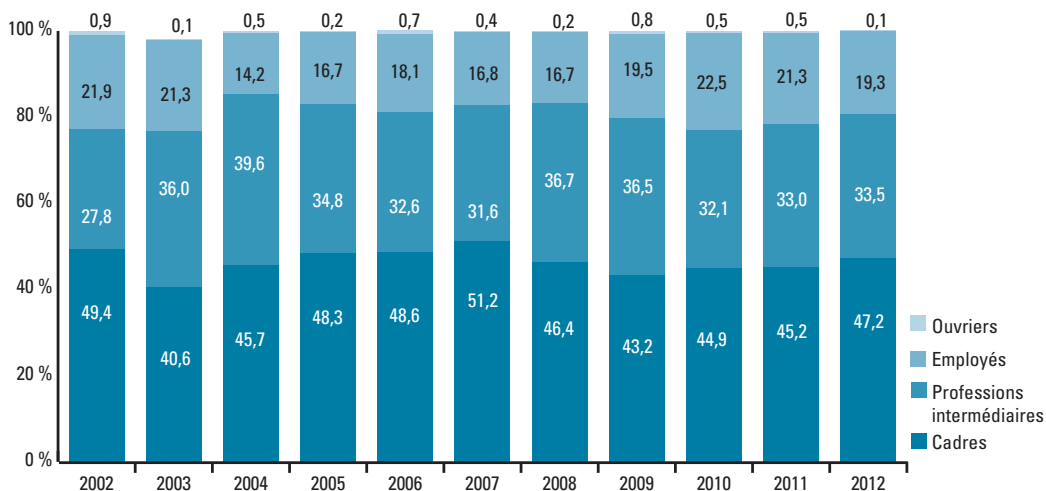
Diplôme	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans et plus
DUT-Deust-DNTS	6,2	4,8	5,2	5,8
Licence	9,3	7,1	7,3	9,3
Licence professionnelle	43,8	40,7	40,7	32,0
Maitrise	1,3	1,8	1,3	1,4
Diplôme d'ingénieur	1,9	1,0	1,1	0,4
Master	36,9	41,5	41,9	45,3
Doctorat	0,0	0,1	0,2	0,4
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	0,6	3,0	2,3	5,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Répartition des bénéficiaires selon l'âge dans le dispositif	4,9	37,5	40,8	16,8

(1) Universités seules.

Remarque - Toutes les universités n'ont pas été en mesure de répondre sur l'âge des candidats dans les différents diplômes. Les résultats établis sur la base des répondants donnent surtout des ordres de grandeur.

[4] Répartition des bénéficiaires de la VAE ayant un emploi selon la catégorie socio-professionnelle (%)

(France métropolitaine)



Présentation

En 2012, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère en charge de l'enseignement supérieur a délivré, au titre de la formation continue, un total de 82 500 diplômes [1]. 65 % sont des diplômes nationaux, le reste étant constitué de diplômes d'universités ou d'établissements. La part des diplômes nationaux délivrés en formation continue représente 10 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés, tous types de formation confondus, initiale ou continue. Pour les universités seules, ce taux est de 9 %. Ces chiffres incluent les diplômes délivrés au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE, voir 8.30).

Sur les 53 400 diplômes nationaux délivrés en formation continue, 80 % ont été délivrés aux niveaux I et II (respectivement 33 % et 46 %), 9 % au niveau III et 12 % au niveau IV [2]. Deux diplômes professionnels dominent : la licence professionnelle (14 000 délivrées, dont 55 % dans les IUT) et le master professionnel (7 200 délivrés, soit 13 % de l'ensemble). Au niveau IV, plus de 6 000 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU) et capacité en droit délivrés en formation continue permettent à des publics sans baccalauréat de suivre un cursus universitaire ; leur nombre est en augmentation de 14 % par rapport à 2011.

Les universités, les universités de technologie et les INP ont délivré 46 700 diplômes nationaux en formation continue en 2012, soit une hausse de 12 % par rapport à 2011. Cette hausse concerne principalement les diplômes de niveau II (+ 17 %), puis secondairement ceux de niveau IV (14 %), puis ceux de niveau I (+ 7 %) ; le nombre de diplômes de niveau III augmente quant à lui de 6 %. Le Cnam a délivré 5 800 diplômes nationaux en 2012, soit une augmentation de 28 % par rapport à 2011. Les écoles d'ingénieurs et les autres établissements ont délivré 900 diplômes, dont 300 avec un label MBA, plus d'un quart de titres d'ingénieur et 68 % de masters ingénieur.

Les IUT, quant à eux, ont délivré 2 800 DUT et 7 800 licences professionnelles, ce qui correspond à des hausses respectives de 8 % et 10 % par rapport à 2011 [3].

Définitions

Champ

Voir 7.3.

Diplôme nationaux et diplômes d'établissement ou d'université (DU)

Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détient « le monopole de la collation des grades et des titres universitaires » (art. L 613-1 du code de l'éducation). Dans cette page sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement (ou d'université), dont la création et la délivrance peuvent être effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

INP

Institut national polytechnique.

UT

Université de technologie.

RNCP

Le répertoire national des certifications professionnelles, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

DAEU, Deug, Deust, DUT, DNTS, DCG, DESS, DESCF, DSCG, MBA, DRT, HDR

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.20 ; 12.22 ; 12.07 ; 11.08 ; 11.02.

[1] Diplômes délivrés en formation continue (FC) en 2012 selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Écoles d'ingénieurs et autres établissements		Cnam		Total	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	42 344	46 679	861	923	4 576	5 823	47 781	53 425
Nombre de diplômes d'établissements (ou DU) en FC	22 236	27 605	208	178	1 046	1 284	23 490	29 067
Ensemble des diplômes délivrés en FC	64 580	74 284	1 069	1 101	5 622	7 107	71 271	82 492
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (%)	66	63	81	84	81	82	67	65
Part des diplômes d'établissements (ou DU) délivrés en FC (%)	34	37	19	16	19	18	33	35
Ensemble des diplômes délivrés en FC (%)	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre total de diplômes nationaux délivrés	464 881	503 172	9 280	9 337	5 775	7 517	479 936	520 026
Part de la FC dans le total des diplômes nationaux délivrés (%)	9	9	9	10	79	77	10	10

Lecture - En 2012, 46 679 diplômes nationaux ont été délivrés par les universités, les INP et les UT dans le cadre de la formation continue. Ils représentent 63 % des 74 284 diplômes que ces entités délivrent par la formation continue. Sur les 503 172 diplômes nationaux délivrés par les universités, INP et UT, 9 % sont délivrés au titre de la formation continue.

[2] Diplômes nationaux délivrés en formation continue selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Écoles d'ingénieurs et autres établissements		Cnam		Total	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Capacité en droit	428	296					428	326
DAEU A (littéraire)	4 244	4 841					4 244	4 841
DAEU B (scientifique)	891	1 004					891	1 004
Total niveau IV	5 563	6 141					5 563	6 329
Deug, Deust	1 031	541	13				1 044	541
DUT	2 556	2 894			19	24	2 575	2 918
Titres RNCP niveau III	203	465			482	617	685	1 082
Diplômes paramédicaux niveau III	55	60					55	60
Total niveau III	3 845	3 960	13		501	641	4 359	4 601
Licences	3 524	3 721	5		997	1 877	4 526	5 598
Licences professionnelles	12 165	13 689		2	499	392	12 664	14 083
Maîtrises	2 269	2 922					2 269	2 922
DCG	2						2	
Titres RNCP niveau II	455	553		15	1 159	1 569	1 614	2 137
Total niveau II	18 415	20 885	5	17	2 655	3 838	21 075	24 740
DESS-DEA	112	150					112	150
DESCF-DSCG	1	3					1	3
Masters professionnels	7 275	7 200	8	11			7 283	7 211
Masters ingénieur	82	70	70	150			152	220
Masters recherche	621	551	7	7			628	558
Masters indifférenciés	4 675	6 134	15	6	466	396	5 156	6 536
Mastères MBA	159	181	537	316			696	497
DRT, HDR	57	32					57	32
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs Cnam)	598	290	195	273	463	408	1 256	971
Capacité médecine	312	198					312	198
Titres RNCP niveau I	526	663	11	143	434	491	971	1 297
Doctorat	103	221			57	49	160	270
Total niveau I	14 521	15 693	843	906	1 420	1 344	16 784	17 943
Ensemble des diplômes	42 344	46 679	861	923	4 576	5 823	47 781	53 425

[3] Diplômes délivrés en formation continue par les IUT

(France métropolitaine + DOM, Public)

	DUT	Licences professionnelles	Titres au RNCP niveau III	Titres au RNCP niveau II	Total diplômes nationaux	Diplômes d'établissement en IUT
2011	2 556	7 131	79	144	9 910	621
2012	2 767	7 809	189	135	10 900	613
Évolution 2012/2011 (%)	8	10	139	-6	10	-1

Présentation

Les gouvernements européens s'orientent depuis le sommet de Lisbonne de 2000 vers une société de la connaissance. Les orientations sont concrétisées par des objectifs chiffrés, formulés à l'horizon 2020 pour l'ensemble de l'Union européenne : développer l'enseignement supérieur, l'employabilité, la formation permanente, la mobilité des jeunes et des étudiants de l'enseignement supérieur, développer l'éducation de la petite enfance, réduire les proportions de jeunes insuffisamment formés et celles de mauvais lecteurs. Deux sont de « grands objectifs » de la stratégie 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, étayés d'objectifs nationaux.

Premier grand objectif d'Europe 2020, le développement de l'enseignement supérieur devrait se concrétiser, en 2020, par 40 % de diplômés parmi les Européens de 30-34 ans (36,8 % en 2013). La France a un objectif de 50 % (44 % en 2013). Une meilleure qualification devrait favoriser l'employabilité. La communauté vise, en 2020, un taux d'emploi de 82 % des diplômés des enseignements supérieur et secondaire de second cycle peu après l'obtention du diplôme. Reflétant la conjoncture, le taux est de 75,4 % en 2013 (UE).

L'Union compte que sa population enrichisse et actualise ses connaissances à tout âge. 15 % des 25-64 ans devraient participer à un cours, séminaire, atelier ou une formation en l'espace de quatre semaines, en 2020. La forte hausse de l'indicateur en France est largement imputable à une modification du questionnement entre 2012 et 2013. Le taux est stable sur les 27 autres pays européens (9,5 % des 25-64 ans en 2013 pour 9,4 % en 2012).

La communauté vise une réduction du nombre des moins instruits pour renforcer la cohésion de la société. Amener en dessous de 10 % la proportion de « sortants précoces » est le second grand objectif sur l'éducation d'Europe 2020 (11,9 % des jeunes de 18-24 ans en 2013). La France a un objectif de 9,5 %. L'indicateur français de 2013 présente une rupture compromettant la comparabilité avec les valeurs des années précédentes, vraisemblablement surestimées.

La proportion de mauvais lecteurs devrait être ramenée en dessous de 15 % en 2020 (en France, 18,9 % en 2012). L'Union mise sur l'éducation de la petite enfance, dont bénéficieraient, en 2020, 95 % des enfants de l'âge de 4 ans à celui précédant l'obligation scolaire (100 % en France).

Les objectifs sur la mobilité ne sont pas encore mesurables.

Sources :

[a], [b], [c], [f] : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (l'enquête Emploi en France) ; téléchargé sur le web d'Eurostat fin juin.

[d] : enquête Pisa (programme international pour l'évaluation des élèves).

[e] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE) ; téléchargé sur le web d'Eurostat fin juin.

Définitions

Champ

Union européenne.

La prévalence des diplômes d'enseignement supérieur [a]

Elle est mesurée par la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (Cite 5-6) parmi les 30-34 ans.

L'incidence des « sorties précoces » [b]

Elle est approchée par la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire (Cite 0-2, soit brevet seul ou aucun diplôme en France) et, pour plus de comparabilité entre pays, qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non) au cours des quatre dernières semaines. L'indicateur français présente plusieurs motifs de rupture en 2013 : questionnement et processus de collecte améliorés, modification dans l'identification des jeunes.

La participation à la formation tout au long de la vie [c]

Elle est mesurée par la proportion de 25-64 ans participant, au cours d'une période de quatre semaines, à des sessions de formation organisées, enseignements « formels » (inscrits dans la progression pédagogique) ou cours, leçons, séminaires, conférences ou ateliers « non formels ».

La prévalence des maîtrises insuffisantes des compétences de base [d]

Elle est évaluée par les proportions d'adolescents de 15 ans au niveau 1 et au-dessous de compétence en lecture de Pisa.

L'incidence de l'enseignement préscolaire [e]

Elle est mesurée par le taux de scolarisation de l'âge de 4 ans à celui précédant l'obligation scolaire (soit à 4 et 5 ans en France).

L'employabilité [f]

Elle est évaluée par le taux d'emploi des diplômés de niveau Cite 3 à 6, âgés de 20 à 34 ans, non étudiants et diplômés depuis 3 ans ou moins.

Niveaux Cite

Niveaux de la classification internationale type de l'éducation (version de 1997).

Pour en savoir plus

Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Éducation et formation 2020) (2009 C, 119/02), Journal officiel de l'Union européenne, 28.05.2009. Les conclusions nomment « jeunes en décrochage scolaire » l'indicateur de sorties précoces. « *Education and Training Monitor 2012* », European Commission, October 2013.

[1] Les critères de référence chiffrés de Lisbonne

(Union européenne)

	Diplômés de l'enseignement supérieur	Décrochage scolaire (sorties précoces)	Formation tout au long de la vie	Faibles compétences de base (lecture)	Enseignement préscolaire	Employabilité
	2013 [a]	2013 [b]	2013 [c]	2012 [d]	2012 [e]	2013 [f]
Allemagne	33,1	9,9	7,8	14,5	96,5	89,7
Autriche	27,3	7,3	13,9	19,5	93,8	90,2
Belgique	42,7	11,0	6,7	16,1	98,0	79,1
Bulgarie	29,4	12,5	1,7	39,4	87,1	67,7
Chypre	47,8	9,1	6,9	nd	83,8	62,1
Croatie	25,9	3,7	2,4	18,7	71,7	52,7
Danemark	43,4	8,0	31,4	14,6	98,3	81,9
Espagne	40,7	23,5	10,9	18,3	97,4	59,5
Estonie	43,7	9,7	12,6	9,1	90,0	76,8
Finlande	45,1	9,3	24,9	11,3	75,1	79,8
France	44,0	(s) 9,7	(s) 17,7	18,9	100,0	75,6
Grèce	34,6	10,1	2,9	22,6	75,2	39,8
Hongrie	31,9	11,8	3,0	19,7	94,5	74,7
Irlande	52,6	8,4	7,3	9,6	99,1	73,0
Italie	22,4	17,0	6,2	19,5	99,2	48,3
Lettonie	40,7	9,8	6,5	17,0	93,3	78,2
Lituanie	51,3	6,3	5,7	21,2	84,8	75,5
Luxembourg	52,5	6,1	14,4	22,2	97,8	79,1
Malte	26,0	20,9	7,7	nd	100,0	91,8
Pays-Bas	43,1	9,2	17,4	14,0	99,6	87,1
Pologne	40,5	5,6	4,3	10,6	84,3	73,2
Portugal	29,2	19,2	9,8	18,8	95,0	67,8
République tchèque	26,7	5,4	9,7	16,9	86,1	80,4
Roumanie	22,8	17,3	2,0	37,3	85,5	66,8
Royaume-Uni	47,6	12,4	16,1	16,6	97,3	83,8
Slovaquie	26,9	6,4	2,9	28,2	77,1	70,3
Slovénie	40,1	3,9	12,4	21,1	93,4	73,8
Suède	48,3	7,1	28,1	22,7	95,9	84,9
Union européenne	36,8	11,9	10,4	(e) 19,2	93,9	75,4
UE année précédente	35,7	12,7	9,0	nd	93,2	75,9
Objectif 2020 (UE)	40,0	10,0	15,0	15,0	95,0	82,0
Objectif 2010 (UE)	nd	10,0	12,5	17,0	nd	nd
Situation 2000 (UE)	22,4	18,0	7,1	21,3	85,2	

s : rupture de série.

e : estimation Commission européenne.

nd : non disponible.

9.1	Les personnels selon leur affectation budgétaire	290
9.2	La féminisation du personnel	292
9.3	Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge	294
9.4	Les enseignants du premier degré public	296
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	298
9.6	Les enseignants du premier degré privé	300
9.7	Les enseignants du second degré public : évolution	302
9.8	Les enseignants du second degré public par académie	304
9.9	Les enseignants du second degré privé	306
9.10	Les enseignants du second degré « face à élèves » par type d'établissement	308
9.11	Les enseignants du second degré « face à élèves » par discipline	310
9.12	Le service des enseignants dans le second degré	312
9.13	L'encadrement des élèves dans le second degré	314
9.14	Le temps de travail des enseignants du premier et du second degré public	316
9.15	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	318
9.16	Les enseignants du supérieur par discipline	320
9.17	Le personnel administratif, technique et d'encadrement [1]	322
9.18	Le personnel administratif, technique et d'encadrement [2]	324
9.19	La formation continue des personnels des premier et second degrés publics	326
9.20	Les départs en retraite des personnels	328
9.21	Les concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré public	330
9.22	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré	332
9.23	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public	334
9.24	Les concours de recrutement de personnels d'éducation et d'orientation	336
9.25	Les concours de recrutement de personnels de direction et d'inspection	338
9.26	Les concours de recrutement de personnels ASS et des bibliothèques	340
9.27	Les concours de recrutement de personnels ITRF	342

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM en 2013-2014, 1 162 500 personnes, dont 78,4 % d'enseignants, sont en activité dans les secteurs public et privé au titre du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (non compris les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur) [1]. Leurs lieux d'exercice sont variés (établissements scolaires, rectorats, enseignement supérieur...). Ainsi, parmi les enseignants, les 327 000 professeurs des écoles exercent très majoritairement dans le premier degré public, une minorité d'entre eux occupant des fonctions dans le second degré, en Segpa principalement. De même, la plus grande part des professeurs certifiés et agrégés (243 100 et 56 200) exercent dans le second degré public, mais plus d'un agrégé sur dix est affecté dans l'enseignement supérieur, cette proportion étant beaucoup plus faible (2,3 %) pour les certifiés et professeurs d'éducation physique (Peps). Les non-enseignants pour leur part exercent des fonctions dans des domaines très diversifiés : inspection, direction d'établissement, information, orientation, éducation, administration, santé.

L'ensemble de ces personnels relève principalement des programmes de la mission interministérielle : « Enseignement scolaire (Mies) » qui regroupe les personnels de l'éducation nationale ; programmes 140 « Enseignement du premier degré public », 141 « Enseignement du second degré public », 230 « Vie de l'élève », 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » et 139 « Enseignement privé du premier et du second degré ». Un agent sur dix est rémunéré au titre de la mission « Recherche et enseignement supérieur (Mires) » et de deux de ses programmes (150 : « Formations supérieures et recherche universitaire », 231 « Vie étudiante »).

Les femmes représentent 68,1 % de l'ensemble la population et sont plus nombreuses parmi les non-enseignants (70,3 % contre 67,5 % chez les enseignants) [2]. La plupart des agents sont titulaires (87,2 %) avec toutefois des différences importantes, parmi les enseignants, entre le premier et le second degré, les non-titulaires étant plus nombreux dans le second degré, ceux du secteur public exerçant essentiellement dans ce degré d'enseignement. Par ailleurs, la part des non-titulaires parmi les enseignants est nettement plus forte dans le privé. Les agents à temps partiel constituent 16,7 % des effectifs. Leur nombre est élevé parmi les personnels rémunérés au titre du programme « Vie de l'élève » (55,3 %), du fait du nombre important d'assistants d'éducation.

Définitions

Les personnels

Personnels titulaires, stagiaires et non titulaires exerçant dans les établissements publics et privés sous contrat au cours de l'année scolaire 2013-2014.

Les enseignants

Enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement scolaire public et privé et supérieur public, et ceux, titulaires, affectés dans un établissement de l'enseignement supérieur. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du Cned sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux de l'enseignement scolaire en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'effectif de l'enseignement supérieur, les enseignants non permanents : chefs de clinique, assistants et praticiens hospitalo-universitaires (AHU et PHU), moniteurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, contractuels doctorants.

La catégorie « autres enseignants » désigne majoritairement, dans le secteur public, les professeurs contractuels et les chargés d'enseignement. Dans l'enseignement privé, elle regroupe les adjoints et les chargés d'enseignement.

Les autres personnels

Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. Sont également comptabilisés dans cette catégorie les enseignants exerçant en rectorat ou dans les services départementaux de l'éducation nationale rémunérés au titre du programme « Soutien ».

Sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)

Voir « Définitions » en 4.19.

Loi LRU

Voir « Définitions » en 1.8.

Lof

Loi organique du 1^{er} août 2001 appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006 relative aux lois de finances. La Lof se décline en missions, programmes et actions (voir « Définitions » en 10.2).

 Sources : MENESR-DEPP

- Fichier de paye, janvier 2014.

- Annuaires EPP, Agora, Popée-Bib et Popée-ITRF (février 2014), Gesup (MENESR-DGRH, mai 2014).

 Pour en savoir plus

- Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) 12.08.

[1] Les personnels enseignants et non enseignants selon le programme budgétaire en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte pour le public)

	Programme 140 - 1 ^{er} degré public		Programme 141 - 2 nd degré public		Programmes 150 et 231 - Supérieur		Programme 139 - 1 ^{er} et 2 nd degrés privés	Programmes 214 et 230 - Soutien et Vie de l'élève	Total
	Total	dont enseignement	Total	dont enseignement	Total	dont enseignement			
Corps enseignants et non enseignants du secteur public	324 814	322 934	441 137	380 627	122 627	71 368	1 367	137 859	1 027 804
Professeurs des écoles et instituteurs	322 338	321 947	11 144	9 781	44	43	71	34	333 631
Professeurs agrégés et chaires supérieures	32	32	48 300	48 184	7 181	7 170	625	51	56 189
Professeurs certifiés et Peps	95	95	236 943	236 387	5 610	5 604	382	87	243 117
Prof. lycées professionnels	7	7	57 156	56 849		308	307	21	57 552
Maîtres de conférence des universités					37 247	37 247			37 247
Professeurs des universités					20 546	20 545		1	20 546
Autres enseignants	853	853	30 267	29 426	452	452	229	636	32 436
Personnels non enseignants	1 489		57 327		51 239			137 029	234 736
Corps enseignants du secteur privé	4	4	3	3	2	2	134 727		134 736
Professeurs des écoles, instrits et suppléants	4	4					43 726		43 730
Professeurs agrégés et chaires supérieures			3	3			2 851		2 854
Professeurs certifiés et Peps							55 938		55 938
Prof. lycées professionnels							10 276		10 276
Autres enseignants					2	2	21 936		21 938
Ensemble des personnels	324 818	322 938	441 140	380 630	122 629	71 370	136 094	137 859	1 162 540

Lecture - Parmi les 333 631 professeurs des écoles et instituteurs, 322 338 sont rémunérés au titre du programme budgétaire 140 et 321 947 d'entre eux font de l'enseignement. 11 144 sont regroupés dans le programme 141, 9 781 au titre de l'enseignement.

[2] Les personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte pour le public)

	Enseignants			Autres personnels			Ensemble		
	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total
Enseignement du premier degré public (1)	322 082	856	322 938	1 841	39	1 880	323 923	895	324 818
Âge moyen	41,6	32,6	41,6	52,0	36,7	51,7	41,7	32,8	41,6
% de femmes	82,2	76,9	82,2	48,6	84,6	49,3	82,0	77,2	82,0
% temps partiel	12,0	7,1	12,0	1,8	-	1,8	12,0	6,8	11,9
Enseignement du second degré public (1)	355 423	25 207	380 630	56 581	3 929	60 510	412 004	29 136	441 140
Âge moyen	43,8	40,4	43,6	48,3	40,2	47,8	44,4	40,4	44,1
% de femmes	58,3	56,1	58,2	71,1	85,1	72,0	60,1	60,0	60,1
% temps partiel	9,3	29,1	10,6	9,1	22,8	10,0	9,2	28,3	10,5
Enseignement du supérieur	70 968	402	71 370	50 667	592	51 259	121 635	994	122 629
Âge moyen	47,2	42,4	47,2	46,2	38,5	46,1	46,8	40,1	46,7
% de femmes	37,6	35,3	37,6	62,7	56,3	62,6	48,1	47,8	48,1
% temps partiel	nd	nd	nd	8,0	9,5	8,0	nd	nd	nd
Enseignement du premier degré privé	39 318	4 061	43 379				39 318	4 061	43 379
Âge moyen	43,5	36,0	42,8				43,5	36,0	42,8
% de femmes	91,2	92,0	91,3				91,2	92,0	91,3
% temps partiel	14,0	37,2	16,2				14,0	37,2	16,2
Enseignement du second degré privé	73 581	19 134	92 715				73 581	19 134	92 715
Âge moyen	46,6	38,6	44,9				46,6	38,6	44,9
% de femmes	66,3	65,6	66,2				66,3	65,6	66,2
% temps partiel	14,1	44,0	20,2				14,1	44,0	20,2
Programme soutien				21 086	2 456	23 542	21 086	2 456	23 542
Âge moyen				47,7	40,9	47,0	47,7	40,9	47,0
% de femmes				72,7	75,0	73,0	72,7	75,0	73,0
% temps partiel				16,1	14,9	16,0	16,1	14,9	16,0
Programme vie de l'élève (2)				22 660	91 657	114 317	22 660	91 657	114 317
Âge moyen				45,9	32,4	35,1	45,9	32,4	35,1
% de femmes				83,4	70,0	72,7	83,4	70,0	72,7
% temps partiel				20,3	64,0	55,3	20,3	64,0	55,3
Total	861 372	49 660	911 032	152 835	98 673	251 508	1 014 207	148 333	1 162 540
Âge moyen	43,5	39,3	43,3	47,2	32,9	41,6	44,0	35,1	42,9
% de femmes	67,7	62,9	67,5	70,1	70,7	70,3	68,1	68,1	68,1
% temps partiel	11,1	35,2	12,5	11,3	60,8	30,7	11,1	52,2	16,7

(1) Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent désormais un service à temps plein en école ou en établissement.

(2) Y compris les assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, les assistants de vie scolaire et les auxiliaires de vie scolaire.

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM en 2013-2014, 791 400 femmes sont rémunérées au titre du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elles représentent 68,1 % de l'ensemble du personnel, 66,3 % des enseignants du secteur public, 74,2 % de ceux du secteur privé et 70,3 % des non-enseignants.

Dans le secteur public, les enseignants du premier degré sont très majoritairement des femmes (82,2 %) [1]. C'est également le cas dans le second degré public (58,2 %), particulièrement parmi les professeurs certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive (62,1 %). En revanche, l'enseignement supérieur est majoritairement masculin (37,6 % de femmes). Parmi l'ensemble des enseignants, les femmes sont en moyenne plus jeunes (respectivement 42,1 ans et 45,0 ans). Elles sont aussi plus nombreuses que les hommes à exercer à temps partiel (14,1 % et 4,7 % soit trois fois plus).

La féminisation des corps enseignants du secteur privé est plus accentuée que celle du secteur public [2]. La part des femmes est plus importante (74,2 %) que celle des hommes, en particulier dans le premier degré (91,3 %). Comme dans le secteur public, elles sont plus jeunes que les hommes : 44,0 ans et 45,1 ans en moyenne. Elles sont plus souvent à temps partiel (20,2 %), mais les écarts avec les hommes (15,4 %) sont moins importants que dans le secteur public.

Les femmes représentent 70,3 % des agents non enseignants, dont 84,9 % des personnels administratifs, sociaux et de santé [3]. C'est chez les ingénieurs, techniciens de recherche et de formation qu'elles sont les moins nombreuses (53,9 %). Plus du tiers des femmes non enseignantes sont à temps partiel (contre un homme sur cinq).

Définitions

Champ

Enseignants et non-enseignants du secteur public, enseignants du secteur privé sous contrat. France métropolitaine et DOM y compris Mayotte pour le secteur public, hors Mayotte pour le secteur privé sous contrat.

Les enseignants

Instituteurs et professeurs des écoles, directeurs d'école ; enseignants du second degré, y compris les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du Cned et les enseignants stagiaires sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Les enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir du fichier de gestion (annuaire Gesup) pour les enseignants titulaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie. Ne sont pas pris en compte dans les effectifs présentés, les enseignants non permanents : chefs de clinique, assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs et contractuels doctorants.

Les autres personnels

Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation et d'orientation ou sont des personnels administratifs, de service et de santé. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant dans les services départementaux de l'éducation nationale et en rectorat et rémunérés le plus souvent sur le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

Les non-enseignants dans les établissements du supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des annuaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie.

PLP, PEGC

Voir « Définitions » en 9.7.

ASS, ITRF, DIEO

Voir « Définitions » en 9.17.

 Sources : MENESR-DEPP

- Fichier de paye, janvier 2014.

- Annuaires EPP, Agora, Popée-Bib et Poppée-ITRF (février 2014), Gesup (MENESR-DGRH, mai 2014).

[1] Les enseignants du secteur public en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble
Enseignants dans le premier degré	322 938	265 468	82,2	41,0	44,2	41,6	13,9	3,1	12,0
dont : professeurs des écoles	315 487	260 260	82,5	40,9	44,1	41,5	14,0	3,1	12,1
instituteurs	6 460	4 471	69,2	47,4	46,8	47,2	13,4	4,0	10,5
instituteurs suppléants	196	130	66,3	33,8	35,0	34,2	19,2	7,6	15,3
Enseignants dans le second degré	380 630	221 369	58,2	42,9	44,4	43,6	14,4	5,3	10,6
dont : professeurs de chaire supérieure	2 090	688	32,9	52,8	53,7	53,4	0,3	0,2	0,2
professeurs agrégés	46 097	23 822	51,7	43,6	44,9	44,2	11,2	4,1	7,8
professeurs certifiés et Peps	236 387	146 847	62,1	42,5	43,7	43,0	14,3	4,3	10,5
professeurs de lycée professionnel	56 849	27 927	49,1	45,4	46,1	45,7	9,4	3,0	6,2
professeurs ens. général de collège	2 649	1 504	56,8	57,7	57,8	57,8	19,3	9,2	14,9
Enseignants dans le supérieur (1)	71 370	26 853	37,6	45,9	48,0	47,2	nd	nd	nd
Total	774 938	513 690	66,3	42,1	45,0	43,1	14,1	4,7	11,2

(1) Enseignants titulaires, y compris les professeurs certifiés et agrégés qui exercent dans l'enseignement supérieur. Sont exclus les enseignants non permanents.

[2] Les enseignants du secteur privé sous contrat en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble
Enseignants dans le premier degré	43 379	39 600	91,3	42,8	43,2	42,8	17,1	6,7	16,2
dont : professeurs des écoles	38 123	34 756	91,2	43,5	43,8	43,6	14,7	5,4	13,9
instituteurs	1 191	1 104	92,7	43,1	42,2	43,0	21,0	8,0	20,1
instituteurs suppléants	4 060	3 736	92,0	36,0	36,4	36,0	38,7	20,1	37,2
Enseignants dans le second degré	92 715	61 331	66,2	44,7	45,4	44,9	22,2	16,5	20,2
dont : professeurs de chaire supérieure	75	20	26,7	53,4	54,8	54,4	0,0	1,8	1,3
professeurs agrégés	3 401	1 642	48,3	47,4	48,3	47,9	10,5	5,9	8,1
professeurs certifiés et Peps	56 316	38 398	68,2	45,9	46,8	46,2	16,1	10,8	14,5
professeurs de lycée professionnel	10 336	6 415	62,1	47,0	46,8	46,9	12,4	7,9	10,7
professeurs ens. général de collège	33	18	54,5	58,4	58,5	58,5	44,4	26,7	36,4
Total	136 094	100 931	74,2	44,0	45,1	44,3	20,2	15,4	19,0

[3] Les personnels non enseignants du secteur public par type de personnel en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble
Filière administrative	58 345	48 763	83,6	47,8	46,6	47,6	17,4	3,3	15,1
Catégorie A (attachés...)	10 896	6 672	61,2	48,4	47,6	48,1	7,6	1,6	5,2
Catégorie B (secrétaires)	17 132	14 307	83,5	47,1	46,0	47,0	17,7	3,6	15,4
Catégorie C (adjoints)	30 317	27 784	91,6	48,0	45,4	47,8	19,6	5,8	18,4
Filière technique et de service	12 100	11 588	95,8	47,7	48,2	47,7	35,4	7,2	34,2
Filière santé et sociale	711	289	40,6	51,3	50,2	50,7	9,3	1,7	4,8
Total ASS (1)	78 026	66 278	84,9	47,3	46,0	47,1	21,5	4,2	18,9
Catégorie A (ingénieurs, assistants...)	12 579	5 773	45,9	45,1	44,9	45,0	6,3	1,1	3,5
Catégorie B (techniciens...)	10 077	5 131	50,9	46,0	45,2	45,6	7,6	1,5	4,6
Catégorie C (adjoints techniques ...)	19 729	11 957	60,6	46,5	46,7	46,6	13,7	2,5	9,3
Total ITRF (1)	42 386	22 861	53,9	46,1	45,7	45,9	10,4	1,7	6,4
Catégorie A (conservateurs, bibliothécaires ...)	1 371	988	72,1	45,6	45,7	45,6	5,6	0,8	4,2
Catégorie B (bibliothécaires adj., assistants ...)	1 354	1 042	77,0	43,1	45,7	43,7	10,1	4,2	8,7
Catégorie C (agents, adjoints techn...)	1 792	1 111	62,0	45,7	46,2	45,9	10,8	2,8	7,8
Total bibliothèques (1)	4 517	3 141	69,5	44,8	45,9	45,1	8,9	2,5	7
Catégorie A (direction état, CPE...)	34 758	20 438	58,8	47,2	49,8	48,2	5,7	0,6	3,6
Catégorie B	19	12	63,2	53,6	50,6	52,5	16,7	14,3	15,8
Non-titulaires (assistants éducation...)	91 802	64 093	69,8	33,7	29,1	32,3	67,9	52,9	63,4
Total DIOE (1)	126 579	84 543	66,8	36,9	36,2	36,7	52,8	35,1	46,9
Ensemble (1)	251 508	176 823	70,3	42,1	40,4	41,6	34,8	20,9	30,7

(1) Y compris non-titulaires.

Présentation

En 2013-2014, 839 700 enseignants exercent dans le premier et le second degré des secteurs public et privé. Parmi eux, 365 600 sont professeurs des écoles, 262 300 professeurs certifiés, 50 200 professeurs agrégés et 67 500 professeurs de lycées professionnels (PLP). La grande majorité d'entre eux exercent leurs fonctions dans le secteur public : c'est le cas de 94,4 % des agrégés, 89,5 % des professeurs des écoles, 84,8 % des PLP et 80,7 % des certifiés.

Les pyramides des âges apparaissent déséquilibrées, lorsqu'on compare les répartitions entre les hommes et les femmes. Les femmes sont surreprésentées, plus encore dans secteur privé que dans le public, et nettement plus parmi les professeurs des écoles (82 % dans le public, 91 % dans le privé) que parmi les certifiés (64 % et 71 %) [1] [2]. Les effectifs des agrégés des deux sexes sont proches [3]. C'est également le cas des PLP, à l'exception du secteur privé, où les femmes sont majoritaires (62 %) [4].

Les pyramides présentent également des déséquilibres dans le profil par âge des enseignants, avec une forte représentation des âges médians : les professeurs des écoles du public de 35 à 40 ans concentrent 23 % des effectifs de ce corps (18 % dans le privé), 38 % des certifiés du public sont âgés de 35 à 45 ans (34 % dans le privé). Parmi les agrégés, ces proportions sont respectivement de 37 % et 29 %. Chez les PLP, les classes d'âges les plus importantes se situent entre 40 et 45 ans, regroupant, dans les deux secteurs, 24 % de la population. Dans chaque secteur d'enseignement, le corps des professeurs des écoles est le plus jeune : dans le public, 10 % d'entre eux ont moins de 30 ans et 24 % ont 50 ans et plus. Parmi les certifiés ces proportions sont de 11 % et 27 %, chez les agrégés de 8 % et 32 %. Les PLP sont les plus âgés dans le secteur public (3 % ont moins de moins de 30 ans, 36 % ont 50 ans et plus), tandis que dans le privé, ce sont les agrégés (respectivement 1,6 % et 51 %). Le corps des agrégés du privé est uniquement accessible par concours interne. Les enseignants sont toujours plus jeunes dans le public que dans le privé, les femmes le sont plus que les hommes, quel que soit le secteur d'enseignement et le corps d'appartenance, à une exception près : les PLP du privé dont l'âge moyen des hommes est presque identique à celui des femmes.

Définitions

Champ

Les données présentées prennent en compte l'intégralité des effectifs de chacun des corps (titulaires et fonctionnaires stagiaires) quels que soient leur lieu d'exercice, du premier degré de l'enseignement public ou privé jusqu'à l'enseignement supérieur public. Par exemple, des professeurs certifiés ou agrégés du secteur public qui exercent dans l'enseignement privé sont comptabilisés parmi les certifiés ou les agrégés du secteur public.

[1] Les professeurs des écoles, janvier 2014 (France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte pour le public)

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,2
Secteur privé : 44,2

Âge moyen femmes
Secteur public : 41,0
Secteur privé : 43,6

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 41,6
Secteur privé : 43,7

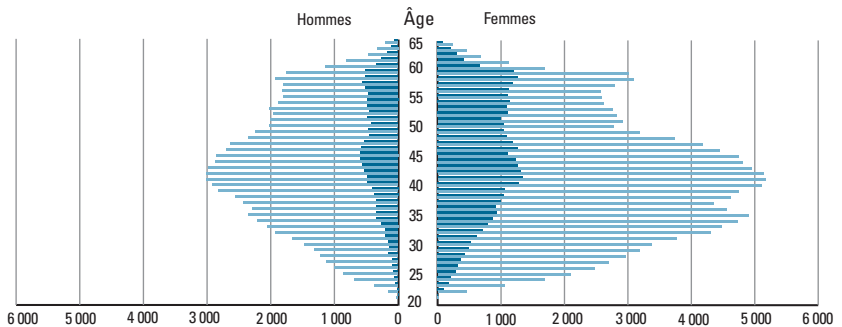


[2] Les professeurs certifiés, janvier 2014 (France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte pour le public)

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,2
Secteur privé : 47,3

Âge moyen femmes
Secteur public : 42,6
Secteur privé : 46,0

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 43,2
Secteur privé : 46,3

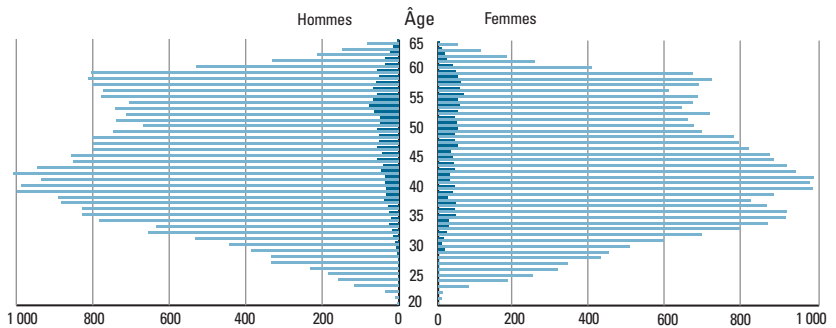


[3] Les professeurs agrégés, janvier 2014 (France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte pour le public)

Âge moyen hommes
Secteur public : 45,3
Secteur privé : 49,4

Âge moyen femmes
Secteur public : 43,8
Secteur privé : 48,0

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 44,5
Secteur privé : 48,7

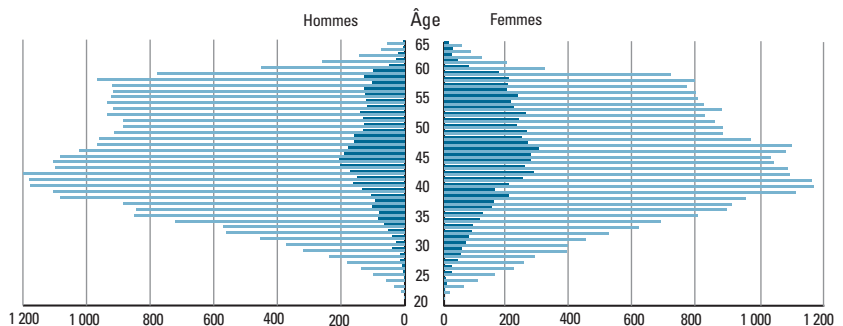


[4] Les professeurs de lycée professionnel, janvier 2014 (France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte pour le public)

Âge moyen hommes
Secteur public : 46,1
Secteur privé : 46,8

Âge moyen femmes
Secteur public : 45,4
Secteur privé : 47,0

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 45,8
Secteur privé : 46,9



Présentation

En 2013-2014, 322 900 enseignants effectuent leur service dans l'enseignement scolaire public du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM. Leurs effectifs ont légèrement diminué par rapport à 2012 (- 0,2 %), moins que les années précédentes [1]. Plus de quatre enseignants sur cinq exercent leur activité dans les classes de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, 7,4 % sont affectés au remplacement, 3,3 % à la scolarisation des élèves malades ou handicapés, 3,5 % aux difficultés scolaires et à l'intégration des primo-arrivants, 6,5 % sont rémunérés à des titres divers, dont l'encadrement pédagogique [2]. Dans cet ensemble, 14,0 % assurent des fonctions de direction et sont totalement ou partiellement déchargés de classe. Les professeurs des écoles constituent l'essentiel des effectifs, la part des instituteurs étant très faible (respectivement 97,7 % et 1,6 %).

La grande majorité des enseignants sont des femmes (82,2 %). Leur part est cependant moins élevée parmi les directeurs d'école (74,2 %) ou les remplaçants (68,6 %). L'âge moyen des enseignants est de 41,6 ans, mais il varie en fonction des activités exercées. Ceux affectés à la formation des personnels enseignants sont en moyenne les plus jeunes (29,6 ans), tandis que le personnel qui exerce dans le domaine des difficultés scolaires et de l'intégration des primo-arrivants est nettement plus âgé (48,6 ans en moyenne).

Le travail à temps partiel ou incomplet concerne 12,0 % des enseignants.

Définitions

Champ

Les personnels recensés ici sont les enseignants (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) rémunérés au titre du programme budgétaire « Enseignement du premier degré », y compris les enseignants du Cned et les fonctionnaires stagiaires affectés directement après le concours dans les écoles.

Directeurs d'écoles ou d'établissements

Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou partiellement déchargés de classe.

[1] Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013
Enseignement préélémentaire et élémentaire (1)	316 495	320 577	321 802	322 357	321 739	323 445	330 868	322 761	325 441	323 449	322 938
Formation initiale (2)	15 949	17 376	15 472	15 544	15 271	11 483					
Total	332 444	337 953	337 274	337 901	337 010	334 928	330 868	322 761	325 441	323 449	322 938

(1) Changement de champ : au 31 janvier 2005, sont inclus les personnels exerçant dans le cadre de la prévention et le traitement des difficultés scolaires ; au 31 janvier 2011, sont inclus les 7 385 fonctionnaires stagiaires, directement affectés dans les écoles (voir « Définitions »). Par ailleurs, les enseignants affectés au Cned sont comptabilisés avec l'ensemble des enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

(2) Ces effectifs sont composés d'enseignants formateurs, et très majoritairement d'enseignants stagiaires. Depuis 2011, les fonctionnaires stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

[2] Les fonctions des enseignants du premier degré public en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Total		Part des femmes (%)	Âge moyen	Part du temps partiel (%)
	Effectifs	Répartition (%)			
Préélémentaire	84 243	26,1	92,5	43,1	14,5
Élémentaire	162 049	50,2	80,2	41,8	12,5
Remplacement	23 858	7,4	68,6	37,9	3,8
Scolarisation des élèves malades ou handicapés	10 811	3,3	76,2	42,1	6,3
Difficultés scolaires et intégration des primo-arrivants	11 355	3,5	79,2	48,6	6,2
Formation des personnels enseignants	9 619	3,0	82,1	29,6	2,3
Autres fonctions	21 003	6,5	76,5	39,2	18,1
Total	322 938	100,0	82,2	41,6	12,0
<i>dont directeurs d'école</i>	<i>45 153</i>	<i>14,0</i>	<i>74,2</i>	<i>45,1</i>	<i>4,2</i>

Présentation

La répartition des 322 900 enseignants du premier degré public (fonctionnaires stagiaires compris) sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DOM est très contrastée [1]. Un quart des départements dispose de moins de 1 400 enseignants. La Lozère et la Creuse, avec respectivement 426 et 632 enseignants, sont les deux départements qui en comptent le moins. À l'opposé, un quart des départements regroupent chacun plus de 3 800 enseignants. Parmi ces derniers, le département du Nord, avec 12 900 agents, est celui qui en totalise le plus. Le nombre d'enseignants est également élevé dans les départements de Seine-Saint-Denis et des Bouches-du-Rhône (respectivement 9 800 et 9 600).

Parmi les enseignants du premier degré public, 26,1 % effectuent leur service dans le cadre de l'enseignement préélémentaire, 50,2 % dans celui de l'enseignement élémentaire et 23,7 % au titre des remplacements, des besoins éducatifs particuliers et des actions diverses. La répartition des enseignants entre ces niveaux de formation varie entre les départements. Dans 64 départements, le préélémentaire représente un quart et plus des effectifs enseignants. Leur part dans le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine demeure la plus élevée (29,9 % et 30,4 %). En revanche, pour 19 d'entre eux, moins d'un enseignant sur cinq est rémunéré au titre du préélémentaire. L'Aveyron et le Cantal sont les départements qui en comptent le moins (8,9 % et 4,2 %).

La part des enseignants de moins de 30 ans dans le premier degré public est de 10,3 %, celle des 50 ans et plus de 24,1 %. Le ratio entre ces deux tranches d'âges varie fortement entre départements [2]. On compte 93 enseignants de 50 ans et plus pour 10 enseignants de moins de 30 ans dans l'Hérault, 9 à Mayotte. Dans les deux tiers des départements, les enseignants âgés de 50 ans et plus sont au moins deux fois plus nombreux que les moins de 30 ans. Ces départements sont plutôt situés dans les régions du Sud, du Centre de la France et en zone littorale. La Guadeloupe et la Martinique sont également concernées.

Définitions

Champ

Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) dans les écoles, y compris les enseignants du Cned et les fonctionnaires stagiaires affectés directement après le concours dans les écoles.

Le corps des professeurs des écoles

Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs.

L'accès au corps se fait :

- au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;

- au niveau académique par les concours externes et par les seconds concours internes : jusqu'à 2009, ils étaient ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent) ou les seconds concours internes. Les décrets du 28 juillet 2009 (J.O. du 29 juillet 2009) ont élevé les conditions d'inscription aux concours de recrutement des professeurs des écoles au master (bac + 5) avec cependant deux années de transition pour les sessions 2010 et 2011.

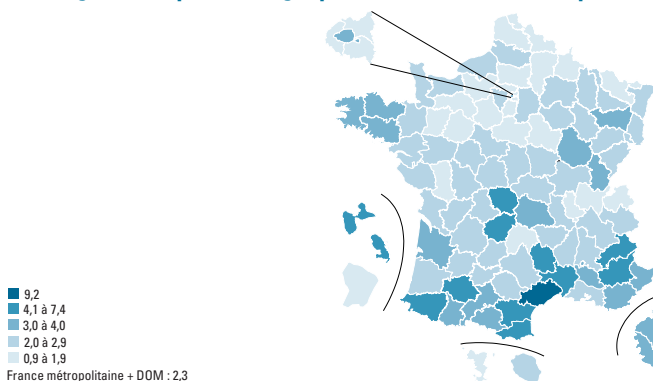
[1] Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2013-2014

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	228	473	216	917	Ardèche	198	909	272	1 379	Paris	2 299	3 365	2 136	7 800
Hautes-Alpes	159	421	190	770	Drôme	693	1 262	579	2 534	Charente	411	831	348	1 590
Bouches-du-Rh.	2 619	4 649	2 350	9 618	Isère	1 854	3 370	1 201	6 425	Charente-Marit.	724	1 436	672	2 832
Vaucluse	763	1 405	671	2 839	Savoie	541	1 064	481	2 086	Deux-Sèvres	400	863	401	1 664
Aix-Marseille	3 769	6 948	3 427	14 144	Haute-Savoie	1 013	1 940	842	3 795	Vienne	513	1 021	483	2 017
Aisne	777	1 483	658	2 918	Grenoble	4 299	8 545	3 375	16 219	Poitiers	2 048	4 151	1 904	8 103
Oise	1 240	2 292	1 116	4 648	Nord	3 711	6 132	3 103	12 946	Ardennes	424	785	432	1 641
Somme	404	1 742	671	2 817	Pas-de-Calais	2 199	3 816	1 911	7 926	Aube	464	778	372	1 614
Amiens	2 421	5 517	2 445	10 383	Lille	5 910	9 948	5 014	20 872	Marne	791	1 406	678	2 875
Doubs	816	1 455	661	2 932	Corrèze	286	573	274	1 133	Haute-Marne	267	506	283	1 056
Jura	298	705	313	1 316	Creuse	121	334	177	632	Reims	1 946	3 475	1 765	7 186
Haute-Saône	356	660	305	1 321	Haute-Vienne	366	870	354	1 590	Côtes-d'Armor	244	1 502	521	2 267
Terr. de Belfort	169	312	253	734	Limoges	773	1 777	805	3 355	Finistère	776	1 616	700	3 092
Besançon	1 639	3 132	1 532	6 303	Ain	816	1 788	668	3 272	Ille-et-Vilaine	1 052	1 888	803	3 743
Dordogne	287	1 146	343	1 776	Loire	981	1 670	732	3 383	Morbihan	409	1 242	483	2 134
Gironde	1 968	3 465	1 497	6 930	Rhône	2 378	4 140	1 918	8 436	Rennes	2 481	6 248	2 507	11 236
Landes	271	1 196	351	1 818	Lyon	4 175	7 598	3 318	15 091	Eure	924	1 714	634	3 272
Lot-et-Garonne	397	739	378	1 514	Aude	417	902	384	1 703	Seine-Maritime	1 724	3 161	1 403	6 288
Pyrénées-Atl.	672	1 455	504	2 631	Gard	1 006	1 817	715	3 538	Rouen	2 648	4 875	2 037	9 560
Bordeaux	3 595	8 001	3 073	14 669	Hérault	1 390	2 509	1 100	4 999	Bas-Rhin	1 567	2 811	1 092	5 470
Calvados	572	2 029	707	3 308	Lozère	89	219	118	426	Haut-Rhin	1 120	1 839	854	3 813
Manche	563	1 083	529	2 175	Pyr.-Orientales	609	1 162	501	2 272	Strasbourg	2 687	4 650	1 946	9 283
Orne	354	621	301	1 276	Montpellier	3 511	6 609	2 818	12 938	Ariège	103	462	170	735
Caen	1 489	3 733	1 537	6 759	Meurthe-et-Mos.	1 042	1 834	764	3 640	Aveyron	101	805	231	1 137
Allier	291	971	362	1 624	Meuse	137	643	284	1 064	Haute-Garonne	1 677	3 010	1 312	5 999
Cantal	32	533	196	761	Moselle	1 537	2 826	1 018	5 381	Gers	239	461	174	874
Haute-Loire	105	622	232	959	Vosges	560	1 081	388	2 029	Lot	193	401	181	775
Puy-de-Dôme	573	1 671	620	2 864	Nancy-Metz	3 276	6 384	2 454	12 114	Hauts-Pyrénées	292	527	225	1 044
Clermont-Ferrand	1 001	3 797	1 410	6 208	Loire-Atlantique	1 454	2 528	1 105	5 087	Tarn	282	1 003	368	1 653
Corse-du-Sud	162	344	150	656	Maine-et-Loire	774	1 522	666	2 962	Tarn-et-Garonne	206	812	286	1 304
Haute-Corse	157	449	176	782	Mayenne	301	646	283	1 230	Toulouse	3 093	7 481	2 947	13 521
Corse	319	793	326	1 438	Sarthe	394	1 778	551	2 723	Yvelines	2 204	3 775	1 878	7 857
Seine-et-Marne	2 267	3 893	1 849	8 009	Vendée	524	880	411	1 815	Essonne	2 000	3 389	1 778	7 167
Seine-St-Denis	2 841	4 405	2 592	9 838	Nantes	3 447	7 354	3 016	13 817	Hauts-de-Seine	2 312	3 401	1 893	7 606
Val-de-Marne	2 075	3 246	1 612	6 933	Alpes-Maritimes	1 302	2 386	1 108	4 796	Val-d'Oise	2 085	3 471	1 736	7 292
Créteil	7 183	11 544	6 053	24 780	Var	1 333	2 354	1 062	4 749	Versailles	8 601	14 036	7 285	29 922
Côte-d'Or	725	1 301	598	2 624	Nice	2 635	4 740	2 170	9 545	France métro.	80 807	155 258	70 031	306 096
Nièvre	265	495	273	1 033	Cher	367	747	346	1 460	Guadeloupe	705	1 358	845	2 908
Saône-et-Loire	737	1 421	584	2 742	Eure-et-Loir	661	1 186	537	2 384	Guyane	554	1 115	725	2 394
Yonne	480	928	407	1 815	Indre	257	541	237	1 035	Martinique	486	1 359	732	2 577
Dijon	2 207	4 145	1 862	8 214	Indre-et-Loire	747	1 380	595	2 722	Mayotte (1)	514	1 569	622	2 705
					Loir-et-Cher	392	835	389	1 616	La Réunion	1 691	2 959	1 608	6 258
					Loiret	931	1 723	765	3 419	DOM	3 436	6 791	6 615	16 842
					Orléans-Tours	3 355	6 412	2 869	12 636	Total	84 243	162 049	76 646	322 938

(1) Répartition par niveau des enseignants estimée à Mayotte.

Note : la catégorie « autres » regroupe les enseignants qui font des remplacements, qui sont inscrits dans les dispositifs spécifiques de scolarisation des élèves ou qui exercent dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants.

[2] Enseignants du premier degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 30 ans en 2013-2014



Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, en 2013-2014, 43 400 enseignants exercent dans les classes sous contrat du premier degré des établissements privés [1]. Ils sont principalement professeurs des écoles (87,9 %), les instituteurs ne représentent que 2,7 % des effectifs. En revanche, 9,4 % d'entre eux sont instituteurs suppléants. Les effectifs continuent de baisser, mais à un rythme qui ralentit depuis la rentrée 2011, pour atteindre - 0,5 % à la rentrée 2013.

Les enseignants sont très inégalement répartis entre les départements [2]. Un quart d'entre eux accueille moins de 125 enseignants, la Creuse étant le département qui en compte le moins, pour des raisons démographiques et de très faible implantation du secteur privé. À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de mille enseignants ; le Nord est celui qui en totalise le plus (2 884), devant les départements de l'Ouest de la France comme la Loire Atlantique (2 374), l'Ille-et-Vilaine (1 984) ou le Morbihan (1 781) ; dans ces derniers, le secteur privé occupe une part importante : plus de 30 % des enseignants du premier degré en relèvent.

Parmi les enseignants du premier degré privé, 22,7 % effectuent leur service dans le cadre de l'enseignement préélémentaire, 63,7 % dans celui de l'enseignement l'élémentaire et 13,5 % au titre des dispositifs particuliers de scolarisation et des remplacements. Les enseignements préélémentaire et élémentaire sont les plus représentés dans le département du Nord et dans ceux de l'Ouest littoral.

Définitions

École sous contrat

Une école est considérée sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement

Les maîtres exerçant dans les classes, possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat s'ils exercent dans un établissement sous contrat d'association ou d'un agrément s'il exerce dans un établissement sous contrat simple. L'enseignant maître contractuel bénéficie d'un contrat de droit public, le maître agréé relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État.

Les enseignants

Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'école, quand ils sont chargés d'enseignement.

Les personnels sont rémunérés sur les actions Lolf du programme « Enseignement privé des premier et second degrés » (voir 9.1).

Échelle de rémunération

Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

[1] Évolution des effectifs enseignants dans le premier degré privé

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Affectation	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Professeurs des écoles	19 975	35 933	38 870	39 310	39 375	39 572	38 956	38 275	38 043	38 123
Instituteurs	18 193	4 423	2 593	1 893	1 459	1 205	1 186	1 191	1 199	1 191
Instituteurs suppléants	4 033	2 826	7 253	5 176	5 306	4 706	4 235	4 358	4 348	4 065
Total	42 201	43 182	46 123	46 379	46 140	45 483	44 377	43 824	43 590	43 379

[2] Enseignants des classes sous contrat du premier degré privé par académie et département en 2013-2014

Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	8	27	9	44	Ardèche	53	310	85	448	Paris	388	1 063	147	1 598
Hautes-Alpes	12	38	7	57	Drôme	76	215	35	326	Charente	32	85	49	166
Bouches-du-Rhône	237	646	124	1 007	Isère	134	374	94	602	Charente-Marit.	29	133	39	201
Vaucluse	63	185	24	272	Savoie	39	107	43	189	Deux-Sèvres	75	251	42	368
Aix-Marseille	320	896	164	1 380	Haute-Savoie	80	310	120	510	Vienne	25	192	20	237
Aisne	59	129	44	232	Grenoble	382	1 316	377	2 075	Poitiers	161	661	150	972
Oise	57	150	58	265	Nord	799	1 746	339	2 884	Ardennes	19	60	22	101
Somme	111	234	56	401	Pas-de-Calais	274	601	76	951	Aube	26	67	17	110
Amiens	227	513	158	898	Lille	1 073	2 347	415	3 835	Marne	77	184	55	316
Doubs	46	135	41	222	Corrèze	19	40	5	64	Haute-Marne	8	22	9	39
Jura	30	72	23	125	Creuse	3	8	1	12	Reims	130	333	103	566
Haute-Saône	12	34	23	69	Haute-Vienne	22	51	14	87	Côtes-d'Armor	2	788	84	874
Territ. de Belfort	12	37	18	67	Limoges	44	99	20	163	Finistère	401	1 047	183	1 631
Besançon	100	278	105	483	Ain	56	218	60	334	Ille-et-Vilaine	540	1 234	210	1 984
Dordogne	13	74	20	107	Loire	211	536	103	850	Morbihan	494	1 091	196	1 781
Gironde	126	378	128	632	Rhône	360	936	182	1 478	Rennes	1 437	4 160	673	6 270
Landes	3	103	24	130	Lyon	627	1 690	345	2 662	Eure	50	142	39	231
Lot-et-Garonne	30	97	22	149	Aude	26	73	8	107	Seine-Maritime	136	368	77	581
Pyrénées-Atlant.	105	518	115	738	Gard	112	234	67	413	Roen	186	510	116	812
Bordeaux	277	1 170	309	1 756	Hérault	128	371	88	587	Bas-Rhin	34	171	87	292
Calvados	110	291	41	442	Lozère	42	109	17	168	Haut-Rhin	27	152	60	239
Manche	118	281	33	432	Pyr.-Orientales	30	122	48	200	Strasbourg	61	323	147	531
Orne	74	165	39	278	Montpellier	338	909	228	1 475	Ariège	5	34	15	54
Caen	302	737	113	1 152	Meurthe-et-Mos.	63	120	50	233	Aveyron	6	256	46	308
Allier	19	83	27	129	Meuse	1	56	13	70	Haute-Garonne	138	334	77	549
Cantal	18	50	8	76	Moselle	54	133	78	265	Gers	24	71	15	110
Haute-Loire	84	253	41	378	Vosges	23	78	19	120	Lot	11	45	25	81
Puy-de-Dôme	51	240	61	352	Nancy-Metz	141	387	160	688	Hautes-Pyrénées	34	74	29	137
Clermont-Ferrand	172	626	137	935	Loire-Atlantique	669	1 466	239	2 374	Tarn	58	171	55	284
Corse-du-Sud	8	19	.	27	Maine-et-Loire	454	1 047	182	1 683	Tarn-et-Garonne	25	106	14	145
Haute-Corse	3	13	2	18	Mayenne	138	368	58	564	Toulouse	301	1 091	276	1 668
Corse	11	32	2	45	Sarthe	8	395	60	463	Yvelines	138	426	97	661
Seine-et-Marne	73	214	59	346	Vendée	456	995	131	1 582	Essonne	78	220	76	374
Seine-St-Denis	69	284	70	423	Nantes	1 725	4 271	670	6 666	Hauts-de-Seine	175	496	101	772
Val-de-Marne	111	303	57	471	Alpes-Maritimes	97	249	38	384	Val-d'Oise	64	219	42	325
Créteil	253	801	186	1 240	Var	57	183	82	322	Versailles	455	1 361	316	2 132
Côte-d'Or	47	131	27	205	Nice	154	432	120	706	France métro.	9 653	27 065	5 690	42 408
Nièvre	13	29	7	49	Cher	21	58	12	91	Guadeloupe	56	136	43	235
Saône-et-Loire	54	114	24	192	Eure-et-Loir	42	138	33	213	Guyane	28	91	11	130
Yonne	29	69	24	122	Indre	12	40	10	62	Martinique	27	96	91	214
Dijon	143	343	82	568	Indre-et-Loire	59	195	71	325	La Réunion	96	265	31	392
					Loir-et-Cher	40	106	16	162	DOM (1)	207	588	176	971
					Loiret	71	179	29	279	Total	9 860	27 653	5 866	43 379
					Orléans-Tours	245	716	171	1 132					

(1) Les données de Mayotte ne sont pas disponibles.

Note : la catégorie « Autres » regroupe les enseignants qui font des remplacements, qui sont inscrits dans les dispositifs spécifiques de scolarisation des élèves ou qui exercent dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants.

Présentation

En 2013-2014, 380 600 enseignants effectuent leur service dans l'enseignement scolaire public du second degré en France métropolitaine et dans les DOM. La majorité d'entre eux (62,1 %) sont certifiés, 14,9 % sont professeurs de lycée professionnel (PLP) et 12,7 % sont agrégés ou professeurs de chaire supérieure. Les PEGC représentent 0,7 % des effectifs, les adjoints ou chargés d'enseignement 0,4 % [1].

Le nombre des enseignants a légèrement diminué en 2013 par rapport à 2012 (- 0,3 %), confirmant la tendance engagée depuis 2003 [2]. Cette baisse se concentre sur les titulaires (- 0,4 %), mais elle est moins forte qu'en 2012 (- 1,3 %). Les effectifs des non-titulaires qui avaient diminué de 2,4 % en 2012 progressent à nouveau de 0,7 %. La chute du nombre de PEGC, d'adjoints et de chargés d'enseignement s'explique par l'arrêt du recrutement de ces corps en 1986 et par l'intégration d'une partie de ces enseignants au sein du corps des certifiés. Les effectifs de ces derniers diminuent (- 0,3 % en 2013), de même que ceux des agrégés et des professeurs de chaire supérieure (- 0,2 %). Ceux des PLP restent stables.

Définitions

Champ

Les enseignants recensés ici sont les enseignants rémunérés sur crédit d'État exerçant leur fonction dans le second degré public. Cf « Définitions » de la fiche 9.1.

Professeurs de chaire supérieure

Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Agrégés

Professeurs agrégés, chefs de travaux exerçant une activité d'enseignement.

Certifiés et Peps

Professeurs issus du corps des certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (Peps).

PEGC

Professeurs d'enseignement général de collège.

PLP

Professeurs de lycée professionnel.

Adjoints d'enseignement

Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit d'enseignement, soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et ne sont alors pas comptabilisés ici.

Chargés d'enseignement

Anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi maîtres auxiliaires.

Avertissement

Les sources utilisées pour décrire l'évolution des effectifs des enseignants du second degré ont changé. Jusqu'en 2012, les données étaient extraites des bases relais (enseignants devant élèves). À partir de 2013, les données proviennent du fichier de paye qui recense les personnels du MENESR rémunérés sur crédit d'État, quel que soit leur lieu d'exercice.

Pour en savoir plus

- Bilan social 2012-2013 – Partie 1 – Ministère de l'Éducation nationale.

 Sources : MENESR-DEPP

Fichiers de paye, janvier 2001 à janvier 2014.

[1] Évolution des effectifs enseignants dans le second degré public

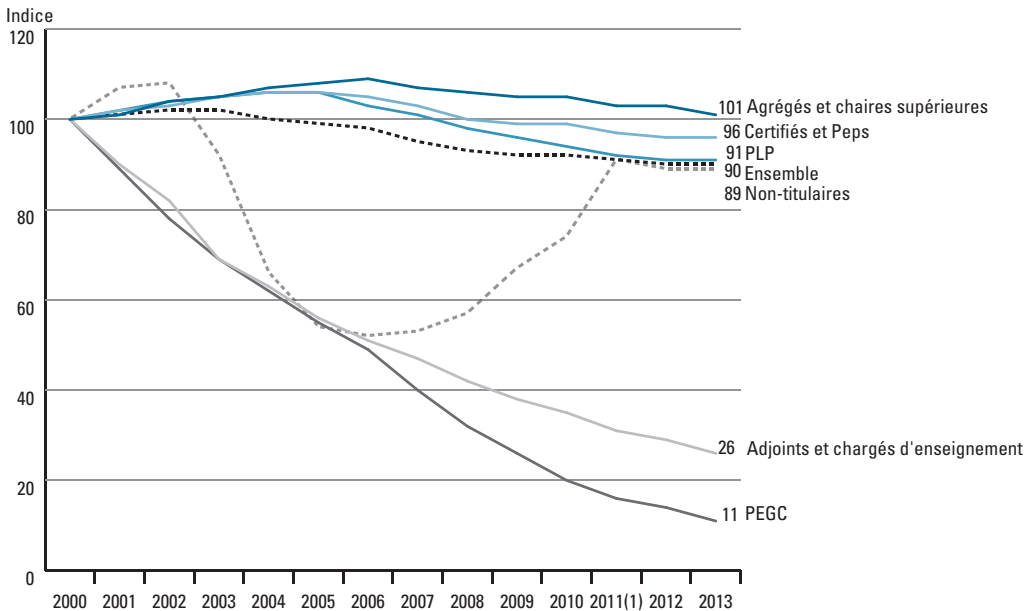
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013
Titulaires	395 360	403 612	398 532	389 222	377 603	369 928	368 760	359 836	361 535	356 871	355 423
Agrégés et chaires supérieures	46 936	50 861	51 162	50 437	49 696	49 211	49 122	48 444	48 548	48 295	48 189
Certifiés et Peps	246 159	260 885	258 700	253 757	247 195	242 968	244 022	238 536	239 788	237 037	236 387
PLP	62 537	66 217	64 603	63 099	61 039	59 742	59 074	57 513	57 833	56 824	56 849
PEGC	23 944	13 247	11 722	9 683	7 663	6 144	4 883	3 943	3 948	3 268	2 649
Adjoints et chargés d'enseignement	6 017	3 358	3 074	2 842	2 534	2 309	2 084	1 864	1 880	1 745	1 568
Autres enseignants (1)	9 767	9 044	9 271	9 404	9 476	9 554	9 575	9 536	9 538	9 702	9 781
Non-titulaires	28 279	15 396	14 575	15 004	16 257	19 080	21 027	25 329	25 649	25 031	25 207
Ensemble	423 639	419 008	413 107	404 226	393 860	389 008	389 787	385 165	387 184	381 902	380 630

(1) Les autres enseignants désignent essentiellement les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré public.

[2] Évolution du nombre d'enseignants du second degré public (Indice 100 en 2000) (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)



(1) En 2011, les indices « hors » et « y compris » Mayotte sont les mêmes, à l'exception de celui des non-titulaires : 90 sans Mayotte, 91 y compris Mayotte.

Présentation

En 2013-2014, la répartition des 380 600 enseignants de l'enseignement scolaire public du second degré sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM est très contrastée [1]. Dix-huit académies regroupent chacune plus de 10 000 enseignants, celles de Versailles (8,7 %), Créteil (7,3 %) et Lille (6,4 %) ont les effectifs les plus importants, suivies par celles de Grenoble et Bordeaux (4,8 % chacune). À l'opposé, les enseignants du second degré sont les moins nombreux en Corse, dans les académies d'outre-mer à l'exception de La Réunion, et à Limoges.

Cette population enseignante est majoritairement féminine (58,2 %). La part des femmes dépasse 60 % dans les académies de Lyon, Grenoble, Toulouse et Versailles. Elles ne sont minoritaires que dans celles de Mayotte (37,6 %) et de Guyane (47,0 %).

Les personnels non titulaires représentent 6,6 % des effectifs enseignants du second degré public [2]. Dans des académies situées à l'Est de la France (comme Besançon), du Sud ou du Centre (Montpellier, Limoges), et du Nord-Ouest (Rouen), leur part est inférieure à 5 %. Les académies de l'Ouest atlantique (Rennes, Nantes, Bordeaux), du Centre (Clermont-Ferrand), de l'Est (Nancy-Metz) ou du Sud (Aix-Marseille) recourent plus fréquemment aux non-titulaires : ils représentent entre 6,5 % et 8,0 % des effectifs. L'académie de Paris en compte 7,7 %. Leur part dépasse légèrement 10,0 % dans les académies de Créteil (10,5 %), de Corse (10,7 %). C'est également le cas dans les DOM, en Guadeloupe (10,8 %). Elle est nettement plus élevée à Mayotte et en Guyane, où elle atteint 23,9 % et 30,6 %.

Dans le second degré public, on compte plus de trois fois plus d'enseignants de 50 ans ou plus que d'enseignants de moins de 30 ans. Ce ratio de 3,6 varie substantiellement d'une académie à l'autre [3]. Il est en dessous de cette moyenne dans les académies du Centre et du Nord de la métropole, en particulier dans les académies de la couronne parisienne, Créteil (1,2) et Versailles (1,6). Il est maximal dans l'académie de Montpellier (24,4) et dépasse 6 dans les académies de Paris, de Rennes, de Bordeaux, Limoges et Corse. Dans les DOM, la Guadeloupe et la Martinique se distinguent aussi par un ratio entre les plus âgés et les plus jeunes important (avoisinant 8,0), la Guyane et Mayotte se situant pour leur part dans la fourchette basse.

Définitions

Champ

Les enseignants recensés ici sont les enseignants rémunérés sur crédit d'État exerçant leur fonction dans le second degré public.

Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi maîtres auxiliaires.

⚠ Avertissement

Les sources utilisées pour décrire l'évolution des effectifs des enseignants du second degré ont changé. Jusqu'en 2012, les données étaient extraites des bases relais (enseignants devant élèves). À partir de 2013, les données proviennent du fichier de paye qui recense les personnels du MENESR rémunérés sur crédit d'État, quel que soit leur lieu d'exercice.

 Sources : MENESR-DEPP

Fichiers de paye, janvier 2001 à janvier 2014.

📄 Pour en savoir plus

- Bilan social 2012-2013 - Partie 1 - Ministère de l'Éducation nationale.

[1] Les enseignants du second degré public par corps et académie en 2013-2014

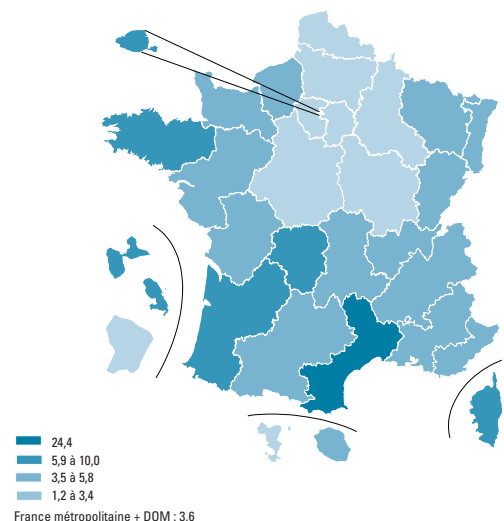
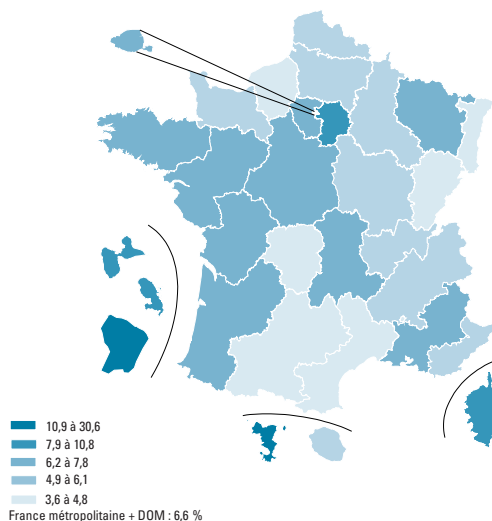
(France métropolitaine + DOM)

Académies	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et Peps	PLP	PEGC	Adjointes et chargés d'enseignement	Autres enseignants (1)	Non-titulaires	Total 2 nd degré	Part des femmes (%)
Aix-Marseille	2 222	10 389	2 433	74	80	346	1 089	16 633	59,6
Amiens	1 102	7 744	2 057	129	62	397	661	12 152	57,1
Besançon	834	4 735	1 160	53	28	188	279	7 277	57,5
Bordeaux	2 238	10 995	2 877	122	75	461	1 424	18 192	59,1
Caen	827	5 306	1 345	69	40	241	420	8 248	55,9
Clermont-Ferrand	832	4 534	1 106	61	23	207	470	7 233	58,0
Corse	151	1 256	265	7	20	46	208	1 953	59,1
Créteil	3 959	16 529	3 787	85	47	544	2 919	27 870	57,5
Dijon	1 105	6 188	1 311	85	38	243	526	9 496	58,0
Grenoble	2 470	11 875	2 359	109	86	442	948	18 289	60,5
Lille	2 280	15 273	4 431	217	134	817	1 236	24 388	55,3
Limoges	482	2 695	670	30	16	100	184	4 177	57,8
Lyon	2 695	10 007	2 330	96	54	427	825	16 434	60,2
Montpellier	1 775	9 833	2 209	172	95	346	599	15 029	57,5
Nancy-Metz	1 613	8 866	2 239	110	63	443	1 088	14 422	57,8
Nantes	1 770	10 162	2 336	91	72	453	1 084	15 968	56,2
Nice	1 555	7 774	1 565	47	59	262	642	11 904	59,6
Orléans-Tours	1 656	9 403	1 864	88	52	407	888	14 358	58,8
Paris	3 273	5 686	1 457	40	28	112	883	11 479	58,8
Poitiers	1 062	6 203	1 460	85	58	319	722	9 909	58,5
Reims	915	5 067	1 328	87	28	241	441	8 107	57,2
Rennes	1 627	8 820	2 014	96	66	380	925	13 928	57,4
Rouen	1 279	7 546	1 706	90	58	295	558	11 532	58,2
Strasbourg	1 672	7 096	1 753	125	48	305	531	11 530	58,7
Toulouse	2 130	10 340	2 528	80	81	378	725	16 262	61,5
Versailles	5 295	20 327	4 263	95	69	654	2 334	33 037	61,8
France métropolitaine	46 819	224 649	52 853	2 343	1 480	9 054	22 609	359 807	58,6
Guadeloupe	274	2 376	746	76	20	142	438	4 072	55,6
Guyane	114	1 125	418	2	17	165	813	2 654	47,0
Martinique	208	1 939	806	76	25	95	298	3 447	59,4
Mayotte	83	1 201	347	4	9	73	538	2 255	37,6
La Réunion	691	5 097	1 679	148	17	252	511	8 395	50,2
DOM	1 370	11 738	3 996	306	88	727	2 598	20 823	51,0
Total	48 189	236 387	56 849	2 649	1 568	9 781	25 207	380 630	58,2

(1) Les autres enseignants désignent essentiellement les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré public.

[2] Part des non titulaires parmi les enseignants du second degré public en 2013-2014 (%)

[3] Enseignants du second degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 30 ans en 2013-2014



Présentation

En 2013-2014, 92 700 enseignants effectuent leur service dans les établissements d'enseignement privé sous contrat du second degré en France métropolitaine et dans les DOM, hors Mayotte. La majorité d'entre eux (60,7 %) sont des certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive (Peps), 11,1 % sont professeurs de lycée professionnel (PLP). Les agrégés et professeurs de chaire supérieure sont peu nombreux (3,7 %) et les adjoints ou chargés d'enseignement représentent 3,2 % des effectifs [1]. Le nombre des enseignants reste stable en 2013 par rapport à 2012. Les effectifs des enseignants payés sur une échelle de titulaires baissent en 2013 (- 1,0 %) confirmant la tendance entamée en 2007. Ceux des non-titulaires augmentent nettement (3,9 %), mais moins fortement que l'année précédente (6,1 % en 2012).

Trois académies regroupent plus du quart des effectifs des enseignants du second degré privé : Nantes (10,8 %), Rennes (9,9 %) et Lille (8,5 %). Le nombre de certifiés et de PLP y est le plus important [2]. La part des enseignants exerçant leurs fonctions dans les académies de Versailles et de Lyon est comparable (6,7 % et 6,6 %). Les effectifs sont moins élevés dans l'académie de Paris (4,9 %). Cette dernière fait partie de celles où les professeurs agrégés et de chaire supérieure sont les plus nombreux (11,4 %) avec Versailles et Nantes (10,4 %). Les femmes représentent 66,2 % de cette population enseignante. Leur part dépasse 70 % dans les académies de Versailles, Limoges et Toulouse. Elles sont moins présentes dans les départements d'outre-mer, comme la Guadeloupe (58,6 %), La Réunion (57,4 %) et la Guyane (56,6 %).

La part des personnels rémunérés sur une échelle de non-titulaires varie de 12,6 % dans l'académie de Nantes à 40,7 % dans celle de Guyane. Elle est supérieure à 25 % dans huit académies : celles des DOM excepté La Réunion, ainsi qu'Amiens, Paris, Orléans-Tours, Versailles, Créteil (ces deux dernières académies dépasse les 30 %).

Définitions

Établissement sous contrat

Un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement

Les maîtres exerçant dans les classes, possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat. Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

Les enseignants

Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel. Les personnels sont rémunérés sur les actions Lolf du programme « Enseignement privé des premier et second degrés » (voir 9.1).

Échelle de rémunération

Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

[1] Évolution des effectifs enseignants dans le second degré privé

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Grade ou grade assimilé	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Échelle de titulaires	75 687	83 348	83 382	81 625	79 482	77 957	77 007	75 843	74 306	73 581
Agrégés et chaires supérieures	2 714	3 236	3 306	3 302	3 305	3 326	3 368	3 387	3 425	3 476
Certifiés et Peps	40 012	54 814	56 370	56 495	56 848	57 183	57 124	56 601	56 247	56 316
PLP	8 461	9 979	10 161	10 076	10 120	10 170	10 240	10 209	10 280	10 336
Adjoints et chargés d'enseignement	18 802	12 582	11 341	10 117	8 063	6 357	5 552	5 056	3 824	2 999
PEGC	1 921	707	544	337	193	129	88	63	51	33
Autres enseignants (1)	3 777	2 030	1 660	1 298	953	792	635	527	479	421
Échelle de non-titulaires	20 247	15 348	14 934	15 436	16 039	17 014	17 255	17 355	18 420	19 134
Ensemble	95 934	98 696	98 316	97 061	95 521	94 971	94 262	93 198	92 726	92 715

(1) Les autres enseignants désignent essentiellement les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré privé.

[2] Les enseignants du second degré privé par corps et par académie en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Académies	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et Peps	PLP	Adjoints et chargés d'enseignement	PEGC et autres enseignants (1)	Non-titulaires	Total 2 nd degré	Part des non-titulaires (%)	Part des femmes (%)
Aix-Marseille	160	2 445	606	111	9	820	4 151	19,8	66,8
Amiens	40	1 289	190	94	5	545	2 163	25,2	68,5
Besançon	13	743	164	42	6	308	1 276	24,1	65,2
Bordeaux	115	2 443	518	89	32	586	3 783	15,5	67,0
Caen	62	1 412	352	72	9	438	2 345	18,7	64,9
Clermont-Ferrand	62	1 299	191	84	18	370	2 024	18,3	66,8
Corse	ns	82	-	ns	ns	22	111	19,8	69,4
Créteil	89	2 004	244	158	6	1 145	3 646	31,4	65,9
Dijon	46	935	232	45	7	339	1 604	21,1	64,2
Grenoble	159	2 721	591	180	11	1 119	4 781	23,4	67,4
Lille	270	4 808	952	340	31	1 465	7 866	18,6	63,5
Limoges	11	303	29	26	ns	104	476	21,8	70,6
Lyon	329	3 655	707	123	26	1 282	6 122	20,9	64,9
Montpellier	102	1 833	355	173	19	469	2 951	15,9	63,9
Nancy-Metz	65	1 459	407	132	10	555	2 628	21,1	65,3
Nantes	361	6 895	1 161	246	100	1 262	10 025	12,6	65,3
Nice	76	1 115	169	42	5	384	1 791	21,4	68,1
Orléans-Tours	74	1 457	281	63	18	727	2 620	27,7	67,3
Paris	395	2 539	220	156	13	1 201	4 524	26,5	67,8
Poitiers	39	1 052	232	50	13	383	1 769	21,7	66,7
Reims	32	885	243	42	7	384	1 593	24,1	65,7
Rennes	283	6 123	1 150	206	42	1 342	9 146	14,7	64,0
Rouen	49	1 199	340	70	10	511	2 179	23,5	67,9
Strasbourg	104	1 089	149	45	4	338	1 729	19,5	67,1
Toulouse	135	2 217	405	118	17	718	3 610	19,9	70,4
Versailles	361	3 494	266	199	20	1 895	6 235	30,4	70,6
France métropolitaine	3 435	55 496	10 154	2 908	443	18 712	91 148	20,5	66,3
Guadeloupe	7	207	83	30	4	113	444	25,5	58,6
Guyane	ns	79	18	11	ns	77	189	40,7	56,6
Martinique	4	211	41	30	ns	119	406	29,3	65,0
La Réunion	28	323	40	20	4	113	528	21,4	57,4
DOM	41	820	182	91	11	422	1 567	26,9	59,6
Total	3 476	56 316	10 336	2 999	454	19 134	92 715	20,6	66,2

ns : non significatif.

(1) Les autres enseignants regroupent, outre les PEGC, les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré privé.

Présentation

À la rentrée 2013 en France métropolitaine et dans les DOM, dans le second degré public, 171 500 enseignants du second degré effectuent leur service principal « face à élèves » dans un collège. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) regroupent 134 100 professeurs, tandis que 42 900 enseignants sont affectés dans un lycée professionnel (LP) [1]. Cette répartition est proche de celle du second degré privé : parmi les 89 700 enseignants, 43 900 sont affectés en collège, 35 500 en LEGT et 10 300 en LP [2].

Dans le second degré public, 92,8 % des enseignants sont titulaires, 7,2 % non-titulaires [1]. Le corps enseignant est essentiellement composé de certifiés (63,1 %), de PLP (15,1 %) et d'agrégés (12,9 %). Dans le privé, les certifiés sont également majoritaires (60,7 %), devant les PLP (11,5 %) ; en revanche, seuls 3,7 % des enseignants sont des agrégés tandis qu'un enseignant sur cinq (19,9 %) est maître auxiliaire [2].

Dans le secteur public comme dans le secteur privé, les certifiés et assimilés sont majoritaires dans les collèges (respectivement 84,0 % et 72,4 % du corps enseignant) et les LEGT (54,1 % et 61,6 %). Dans les LEGT, ils forment, avec les agrégés, 80,7 % du corps enseignant dans le public et 69,3 % dans le privé.

Dans les LP du secteur public, 80,2 % des enseignants sont des professeurs de lycées professionnels (PLP) contre seulement 59,7 % dans le secteur privé. C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (11,3 % dans le public et 29,1 % dans le privé).

Dans le second degré public, la proportion de femmes est plus faible que dans le privé (57,8 % contre 65,8 %) [1] [2].

Dans les deux secteurs, elle est plus importante dans les collèges (respectivement 63,4 % et 69,1 %) que dans les LEGT et LP.

Au total, 9,5 % des enseignants titulaires travaillent à temps partiel dans le secteur public contre 8,2 % dans le secteur privé. Cette modalité de service est plus fréquente dans les collèges (11,2 % pour le public et 9,3 % pour le privé) que dans les LEGT et les LP (respectivement 8,3 % et 6,2 % pour le public, 7,4 % et 6,7 % pour le privé). Dans le public, c'est parmi les certifiés et les PEGC que le temps partiel est le plus répandu (respectivement 10,7 % et 16,4 % travaillent à temps partiel).

Définitions

Champ

Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP), y compris post-bac et hors enseignement religieux. Ne sont pas compris les personnels de remplacement (titulaires ou non) et de documentation, les enseignants en Erea (1 900 environ dans le public) et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les Segpa (7 700 environ dans le public).

Les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves : ceux qui n'ont pas de service dans les deux mois qui suivent la rentrée scolaire ne sont pas comptabilisés.

Pour les enseignants titulaires, le champ couvert correspond donc à 91 % des effectifs rémunérés au titre du programme « Enseignement scolaire du second degré public » de l'année scolaire 2013-2014 et à 97 % du programme « Enseignement scolaire du secteur privé » attribué au second degré. Le degré de couverture est habituellement nettement plus faible pour les enseignants non titulaires ; il est cette année ponctuellement plus élevé, du fait de la prise en compte des contractuels admissibles de la session exceptionnelle de concours 2014 dans les effectifs face à élèves, qui sont au contraire peu enregistrés dans le système d'information sur les effectifs rémunérés. Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

Le calcul du nombre des non-titulaires inclut les bénéficiaires de l'obligation d'emploi et les travailleurs handicapés sous contrat. Les enseignants vacataires ne sont pas comptés pour des raisons de qualité de l'information recueillie.

Professeurs de chaire supérieure, certifiés et assimilés, PEGC, PLP, adjoints d'enseignement, chargés d'enseignement

Voir « Définitions » en 9.7.

Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires. Ici, les vacataires, dont le statut est en voie de disparition, ne sont pas comptés parmi les non-titulaires.

Les admissibles contractuels de la session exceptionnelle de 2014 sont comptés parmi les professeurs contractuels.

LEGT, LP, LPO - Voir « Définitions » en 2.3.

Temps partiel

Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement en 2013-2014 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Collège et Segpa		LP		LEGT		dont LPO		Total		Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%)
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%		
Professeurs de chaire supérieure	-	-	-	-	2 095	1,6	160	0,3	2 095	0,6	32,8	0,3
Agrégés	9 042	5,3	289	0,7	35 622	26,6	9 747	17,5	44 953	12,9	52,0	7,5
Certifiés et assimilés	144 140	84,0	3 191	7,4	72 585	54,1	25 795	46,3	219 916	63,1	61,5	10,7
Adjoints et chargés d'enseignement	960	0,6	151	0,4	357	0,3	145	0,3	1 468	0,4	46,0	9,7
PEGC	2 506	1,5	3	ε	4	ε	3	ε	2 513	0,7	56,8	16,4
PLP	2 553	1,5	34 418	80,2	15 544	11,6	15 428	27,7	52 515	15,1	49,5	6,1
Total titulaires	159 201	92,8	38 052	88,7	126 207	94,1	51 278	92,1	323 460	92,8	58,0	9,5
Maîtres auxiliaires	540	0,3	166	0,4	184	0,1	118	0,2	890	0,3	60,1	
Professeurs contractuels (2)	11 762	6,9	4 691	10,9	7 665	5,7	4 260	7,7	24 118	6,9	55,2	
Total non-titulaires	12 302	7,2	4 857	11,3	7 849	5,9	4 378	7,9	25 008	7,2	55,4	
Ensemble	171 503	100,0	42 909	100,0	134 056	100,0	55 656	100,0	348 468	100,0	57,8	
Part des femmes (%)		63,4		49,5		53,3		50,3		57,8		
Part des titulaires à temps partiel (%)		11,2		6,2		8,3		7,7		9,5		

(1) Y compris les fonctionnaires stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

(2) Y compris les admissibles contractuels de la session exceptionnelle de 2014.

Lecture - 2 095 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT, dont 32,8 % sont des femmes et 0,3 % travaillent à temps partiel. En collège, 63,4 % des enseignants sont des femmes et 11,2 % des titulaires travaillent à temps partiel.

[2] Répartition des enseignants du second degré privé devant élèves par corps selon le type d'établissement en 2013-2014 (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Collège et Segpa		LP		LEGT		dont LPO		Total		Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%)
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%		
Professeurs de chaire supérieure	-	-	-	-	63	0,2	3	ε	63	0,1	25,4	ε
Agrégés	592	1,3	26	0,3	2 738	7,7	477	3,8	3 356	3,7	48,7	4,5
Certifiés et assimilés	31 796	72,4	759	7,4	21 883	61,6	5 524	44,0	54 438	60,7	67,7	8,6
Adjoints et chargés d'enseignement	1 786	4,1	365	3,6	803	2,3	363	2,9	2 954	3,3	66,5	10,8
PEGC	34	0,1	-	-	-	-	-	-	34	ε	55,9	23,5
PLP	316	0,7	6 132	59,7	3 845	10,8	3 614	28,8	10 293	11,5	62,1	6,7
Total titulaires	34 524	78,6	7 282	70,9	29 332	82,6	9 981	79,5	71 138	79,3	65,9	8,2
Maîtres auxiliaires	8 989	20,5	2 948	28,7	5 941	16,7	2 512	20,0	17 878	19,9	65,6	
Professeurs contractuels (2)	414	0,9	41	0,4	229	0,6	66	0,5	684	0,8	62,7	
Total non-titulaires	9 403	21,4	2 989	29,1	6 170	17,4	2 578	20,5	18 562	20,7	65,5	
Ensemble	43 927	100,0	10 271	100,0	35 502	100,0	12 559	100,0	89 700	100,0	65,8	
Part des femmes (%)		69,1		62,7		62,6		60,9		65,8		
Part des titulaires à temps partiel (%)		9,3		6,7		7,4		6,5		8,2		

(1) Y compris les fonctionnaires stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

(2) Y compris les admissibles contractuels de la session exceptionnelle de 2014.

Présentation

À la rentrée scolaire 2013, en France métropolitaine et dans les DOM, la part des enseignants du second degré exerçant dans des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques...) est presque identique dans les deux secteurs d'enseignement (près de 80 %). Parmi eux, pratiquement 6 sur 10 enseignent en lettres, langues vivantes ou mathématiques. Dans le secteur public, la part des enseignants exerçant dans les domaines de la production est supérieure à celle des services : 13,8 % et 8,0 %. Dans le secteur privé, elles sont très proches : 10,5 % et 10,6 %.

La part des femmes est plus importante dans le secteur privé que dans le secteur public. Dans les deux secteurs, les femmes sont majoritaires dans les disciplines générales (62,1 % dans le public et 68,5 % dans le privé), excepté la philosophie, l'éducation physique et sportive ainsi que, dans le secteur public, les mathématiques et la physique-chimie. Les femmes sont encore davantage présentes dans les domaines des services (67,6 % et 75,6 %). Dans les domaines de la production, elles sont minoritaires (excepté en « biotechnologie-santé-environnement-génie biologique », « biotechnologie-génie biologique et biochimie » et « métiers des arts appliqués »).

Pour le secteur public, en collège, ce sont les enseignants des groupes de disciplines « langues vivantes » et « lettres » qui sont les plus nombreux (respectivement 33 200 et 31 300 enseignants). En lycée général et technologique, ce sont les enseignants de langues vivantes (21 500), en lycée professionnel, ceux du groupe de discipline « lettres » (9 600).

Toujours dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines des services (11,1 %), l'économie et la gestion mises à part, et de la production (11,2 %) notamment en génie industriel, civil et thermique, autour de 20 %. La proportion de non-titulaires est plus faible dans les disciplines générales (6,0 %), mais les disciplines d'arts plastiques en accueillent sensiblement plus que la moyenne.

Définitions

Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.10.

Groupe de disciplines « lettres »

Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

Groupe de disciplines « mathématiques »

Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

Groupe de disciplines « biologie-géologie »

Il comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

Enseignement non spécialisé

Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi maîtres auxiliaires et vacataires. Ici, les enseignants vacataires ne sont pas pris en compte.

Les admissibles contractuels de la session exceptionnelle de 2014 sont comptés parmi les professeurs contractuels.

LP

Lycées professionnels.

LEGT

Lycées d'enseignement général et technologique. Sont inclus les lycées polyvalents (LPO), qui, outre les formations générales et technologiques, dispensent des formations professionnelles.

[1] Répartition des enseignants devant élèves du second degré par groupe de disciplines en 2013-2014 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte pour le public)

	Secteur public							Secteur privé			
	Collège et Segpa	LP	LEGT	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Poids de la discipline (%)	Total privé	Part des femmes (%)	Poids de la discipline (%)	
Disciplines générales											
Philosophie		5	7	3 753	3 765	38,5	6,6	1,1	1 075	44,1	1,2
Lettres	31 319	9 564	16 060	56 943	79,0	6,6	16,3	14 501	83,9	16,2	
Langues	33 187	229	21 489	54 905	83,2	8,0	15,8	14 908	87,3	16,6	
Histoire-géographie	17 939	19	9 622	27 580	51,0	4,0	7,9	7 309	59,4	8,1	
Sciences économiques et sociales	ns	5	4 031	4 039	48,9	9,3	1,2	1 292	57,8	1,4	
Mathématiques	23 430	4 873	16 570	44 873	44,9	6,2	12,9	11 408	58,6	12,7	
Physique-chimie	7 847	42	12 194	20 083	42,7	1,4	5,8	4 912	51,3	5,5	
Biologie-géologie	10 457	9	6 471	16 937	64,9	5,2	4,9	4 566	72,2	5,1	
Éducation musicale	6 119	ns	203	6 323	56,3	9,1	1,8	1 640	61,0	1,8	
Arts plastiques	6 069	ns	494	6 566	65,5	12,9	1,9	1 757	72,0	2,0	
Éducation physique et sportive	20 997	2 591	6 524	30 112	44,3	4,1	8,6	7 291	39,2	8,1	
Total disciplines générales	157 372	17 343	97 411	272 126	62,1	6,0	78,1	70 659	68,5	78,8	
Domaines de la production											
Technologie	10 756	175	7 667	18 598	15,8	5,7	5,3	3 696	23,5	4,1	
Sciences techniques industrielles			590	590	7,8		0,2	58	6,9	0,1	
Génie industriel	615	2 483	997	4 095	27,4	18,0	1,2	411	27,3	0,5	
Génie chimique		84	43	127	29,1	5,5	€	20	50,0	€	
Génie civil	648	1 370	548	2 566	10,2	22,3	0,7	177	13,0	0,2	
Génie thermique	137	626	320	1 083	3,8	22,3	0,3	176	6,3	0,2	
Génie mécanique	90	3 371	1 788	5 249	3,5	6,8	1,5	865	6,9	1,0	
Génie électrique	11	2 104	1 428	3 543	4,3	5,4	1,0	860	5,2	1,0	
Biotechnologie, santé, environnement, génie biologique	1 099	2 992	1 462	5 553	87,4	18,3	1,6	1 438	89,1	1,6	
Métiers des arts appliqués		1 693	1 743	3 436	63,6	19,6	1,0	926	64,4	1,0	
Biotechnologie-génie biologique et biochimie	241	56	1 480	1 777	66,4	14,5	0,5	408	75,2	0,5	
Hôtellerie : techniques culinaires	59	756	708	1 523	12,9	16,5	0,4	382	9,7	0,4	
Total domaines de la production	13 656	15 710	18 774	48 140	27,4	11,2	13,8	9 417	35,6	10,5	
Domaines des services											
Informatique, télématique			121	121	6,6	1,7	€	31	22,6	€	
Industries graphiques	ns	140	98	239	37,7	34,3	0,1	30	26,7	€	
Autres activités : conduite, navigation		535	116	651	7,1	22,1	0,2	87	8,0	0,1	
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	18	301	164	483	34,8	42,2	0,1	115	42,6	0,1	
EFS-Employé technique des collectivités (2)	84	10	ns	96	85,4	17,7	€	70	88,6	0,1	
Paramédical et social, soins personnels		1 635	1 938	3 573	90,8	25,8	1,0	1 937	92,7	2,2	
Économie et gestion	223	6 578	14 614	21 415	68,3	7,1	6,1	6 842	74,0	7,6	
Hôtellerie : services, tourisme	26	627	791	1 444	47,3	14,5	0,4	366	48,4	0,4	
Total domaines des services	352	9 826	17 844	28 022	67,6	11,1	8,0	9 478	75,6	10,6	
Enseignement non spécialisé	123	30	27	180	71,7	47,8	0,1	146	89,0	0,2	
Ensemble	171 503	42 909	134 056	348 468	57,8	7,2	100,0	89 700	65,8	100,0	

(1) Y compris les fonctionnaires stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

(2) EFS : économie familiale et sociale.

ns : non significatif.

Présentation

En 2013-2014, le service moyen d'un enseignant du second degré public (y compris ceux à temps partiel) est de 18,4 heures, dont 17,2 heures d'enseignement par semaine [1]. Parmi les titulaires, il varie de 16,2 heures pour les professeurs agrégés et de chaire supérieure à 20,4 heures pour les adjoints et chargés d'enseignement, les premiers effectuant le plus d'heures supplémentaires (2,2 en moyenne). Dans le second degré privé, le service moyen d'un enseignant présente les mêmes volumes horaires que dans le secteur public [2]. Parmi les enseignants rémunérés sur une échelle de titulaires, il varie de 16,5 heures pour les professeurs agrégés (avec les professeurs de chaire supérieure) à 19,5 heures pour les PLP. Ce sont également les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (2,5).

Le service décrit ici ne prend pas en compte tout le travail des enseignants puisque ne sont pas comptabilisées les corrections des copies, préparations des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc. (voir 9.13).

Près de deux enseignants sur trois effectuent au moins une heure supplémentaire [3]. Cette proportion inclut les enseignants à temps partiel. La part des enseignants faisant des heures supplémentaires est plus importante parmi les hommes, tant dans le secteur public que dans le secteur privé (respectivement 71,9 % contre 60,7 % des femmes et 65,2 % contre 56,4 % des femmes). Elle diffère également selon l'âge. Dans le public, 70,1 % des enseignants âgés de 40 à 49 ans font des heures supplémentaires contre seulement 45,9 % des moins de 30 ans. Dans le privé, la différence est moins marquée : 62,9 % des enseignants âgés de 40 à 49 ans font des heures supplémentaires contre 50,0 % des moins de 30 ans. C'est parmi les professeurs agrégés et de chaire supérieure que la proportion est la plus élevée dans les deux secteurs (huit enseignants sur dix) ; parmi les professeurs de lycée professionnel et les professeurs certifiés, elle avoisine les deux tiers dans chacun des secteurs. La part d'enseignants éligibles aux heures supplémentaires (ceux qui ne sont pas à temps partiel) et qui en effectuent est proche de trois enseignants sur quatre dans le public, deux sur trois dans le privé.

Définitions

Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.10.

Service total des enseignants

Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en deux parties :

- 1) des heures d'enseignement. À noter que les professeurs qui enseignent dans les classes post-bac bénéficient d'une pondération horaire : par exemple, une heure devant les élèves de BTS est décomptée une heure et quinze minutes de service effectué.
- 2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, union nationale du sport scolaire [UNSS]...), des majorations de service (pour classe à faible effectif...), des réductions de service (heures de première chaire...), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement.

Heures d'enseignement

Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

Heures supplémentaires

Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Les enseignants à temps partiel ne peuvent pas bénéficier d'HSA. En excluant ces derniers des calculs, la proportion des enseignants effectuant au moins une HSA est donc plus élevée.

Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

PEGC

Professeurs d'enseignement général de collège.

PLP

Professeurs de lycée professionnel.

[1] Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Effectifs	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (2)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	47 048	14,7	1,2	0,4	16,2	2,2
Certifiés et assimilés	219 916	17,8	1,2	0,2	19,1	1,4
Adjoints et chargés d'enseignement	1 468	17,2	3,2	€	20,4	1,0
PEGC	2 513	17,7	0,5	€	18,2	1,0
PLP	52 515	18,8	0,6	€	19,3	1,6
Total titulaires	323 460	17,5	1,1	0,2	18,7	1,5
Non-titulaires (3)	25 008	13,6	0,3	0,1	13,8	0,7
Ensemble (4)	348 468	17,2	1,0	0,2	18,4	1,5

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(3) Y compris les admissibles contractuels de la session exceptionnelle de 2014. Ne sont pas comptabilisés les vacataires.

(4) Y compris les temps partiels.

Lecture - Toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,2 heures qui se décompose en 14,7 heures devant élèves, 1,2 heures dans une autre activité et 0,4 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,2 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

[2] Service hebdomadaire moyen dans le second degré privé en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Effectifs	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (2)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	3 419	14,4	1,6	0,5	16,5	2,5
Certifiés et assimilés	54 438	17,7	1,3	0,2	19,2	1,4
Adjoints et chargés d'enseignement	2 954	17,1	1,7	0,1	18,8	1,2
PEGC	34	16,0	1,9	0,0	17,8	0,9
PLP	10 293	18,5	1,0	€	19,5	1,7
Titulaires	71 138	17,6	1,3	0,2	19,1	1,5
Non-titulaires (3)	18 562	15,4	0,3	0,1	15,8	1,2
Ensemble (4)	89 700	17,2	1,1	0,2	18,4	1,4

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(3) Y compris les admissibles contractuels de la session exceptionnelle de 2014.

(4) Y compris les temps partiels.

[3] Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année (HSA) dans le second degré en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte pour le public)

		Enseignants effectuant au moins une HSA (%)			
		parmi l'ensemble des enseignants		parmi les enseignants qui ne sont pas à temps partiel (2)	
		Public	Privé	Public	Privé
Sexe	Hommes	71,9	65,2	74,5	66,9
	Femmes	60,7	56,4	69,6	61,9
Âge	Moins de 30 ans	45,9	50,0	46,8	50,4
	De 30 à 39 ans	65,4	61,0	73,2	65,0
	De 40 à 49 ans	70,1	62,9	76,9	67,1
	50 ans ou plus	66,4	56,9	73,3	62,6
Corps	Agrégés et chaires supérieures	78,7	77,3	84,8	80,9
	Certifiés et assimilés	66,1	61,9	74,1	67,8
	Adjoints et chargés d'enseignement	52,0	51,5	57,7	57,7
	PEGC	54,8	47,1	65,5	61,5
	PLP	68,2	64,3	72,6	68,9
	Total titulaires et stagiaires	68,2	62,6	75,3	68,2
	Total non-titulaires (1)	30,2	47,2	30,4	47,8
Ensemble		65,4	59,4	71,8	63,7

(1) Y compris les admissibles contractuels de la session exceptionnelle de 2014. Ne sont pas comptabilisés les vacataires.

(2) La réglementation interdit aux enseignants à temps partiel de faire des HSA.

Présentation

Les indicateurs « heures/élève » (H/E) et « élèves/structure » (E/S) sont utilisés pour mesurer les conditions d'encadrement dans le second degré. Ces indicateurs interviennent dans l'attribution de l'enveloppe d'heures aux établissements.

À la rentrée 2013 dans le secteur public, le « H/E », ratio global d'heures d'enseignement par élève, est de 1,36 heure toutes formations confondues [1]. Il est plus élevé en lycée post-baccalauréat (1,57 heure), et surtout en lycée professionnel (2,12 heures) où les formations sont dispensées en plus petits effectifs (atelier, etc.) et en Segpa (2,30 heures) ; en collège, il s'établit à 1,18 heure, et en lycée pré-baccalauréat à 1,31 heure.

Dans le privé (hors Mayotte), le H/E est globalement plus faible (1,30 heure toutes formations confondues) que dans le public sauf en Segpa et en lycée pré-baccalauréat.

Dans le secteur public, des différences s'observent selon les académies : le minimum est de 1,19 heure par élève à Mayotte et le maximum de 1,52 heure par élève en Martinique. En collège, les écarts sont réduits, les valeurs allant de 1,00 dans l'académie de Mayotte à 1,25 en Corse. En lycée pré-baccalauréat, le H/E varie de 1,24 à Mayotte à 1,51 en Guyane. Les écarts sont légèrement plus importants en lycée professionnel, les valeurs allant de 1,89 à Mayotte à 2,45 en Corse.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») correspond au nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Toutes formations confondues, il s'élève à 21,8 élèves dans le public contre 23,2 élèves dans le privé [1]. Cet indicateur demeure plus faible pour le secteur public dans tous les types de formation (23,6 dans le public et 25,3 dans le privé au collège, 15,9 et 17,3 au lycée professionnel, 21,1 et 21,8 en lycée post-baccalauréat) excepté en lycée pré-baccalauréat (24,1 et 23,9) et en Segpa.

Dans le secteur public, le E/S varie de 20,1 dans l'académie de Guyane à 24,6 dans celle de Mayotte.

Depuis la rentrée 2007 dans le secteur public, le E/S augmente et le H/E diminue [2] [3]. À la rentrée 2013, ils restent globalement stables par rapport à 2012.

Définitions

Heures d'enseignement par élève (H/E)

Rapport des heures d'enseignement hebdomadaire sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions (aussi appelées classes dans le langage courant).

E/S

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves (en groupe ou en division) devant un professeur (il correspond à la moyenne des effectifs des structures pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque structure). Il est plus faible lorsque les enseignements sont faits dans des structures de petite taille, comme c'est le cas en Segpa ou en LP. Cet indicateur est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

Les types d'établissements

Les types d'établissements évoqués ici correspondent à un concept de formation (formation « de type collège », « de type lycée professionnel »...) :

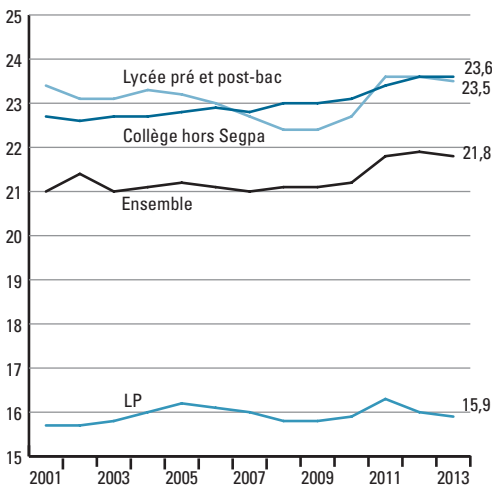
- Collège : 6^e à 3^e.
- Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) : 6^e Segpa à 3^e Segpa.
- Lycée professionnel : préparations à un diplôme professionnel du secondaire, de type CAP, baccalauréat professionnel, etc.
- Lycée pré-bac : préparations aux baccalauréats généraux et technologiques.
- Lycée post-bac : classes préparatoires aux grandes écoles et sections de technicien supérieur.

[1] Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » dans le second degré en 2013-2014

	Collège		Segpa		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Aix-Marseille	1,18	23,3	2,27	12,3	2,22	14,8	1,35	22,8	1,64	20,6	1,38	21,2
Amiens	1,19	23,3	2,29	13,0	2,04	17,1	1,34	24,7	1,73	19,0	1,40	21,7
Besancon	1,18	23,2	2,27	13,2	2,13	15,7	1,30	23,6	1,64	18,6	1,37	21,4
Bordeaux	1,15	24,5	2,30	12,9	2,20	16,3	1,29	25,4	1,54	22,5	1,35	22,7
Caen	1,18	23,4	2,37	12,7	2,27	15,6	1,32	23,9	1,63	19,3	1,38	21,5
Clermont-Ferrand	1,20	23,3	2,30	12,8	2,11	16,9	1,30	23,6	1,65	19,4	1,38	21,6
Corse	1,25	22,8	2,15	12,4	2,45	13,7	1,47	21,5	2,19	15,6	1,49	20,2
Créteil	1,20	23,2	2,35	13,5	2,08	15,9	1,35	23,3	1,59	21,1	1,39	21,5
Dijon	1,19	23,0	2,25	12,7	2,22	15,3	1,29	24,9	1,64	19,4	1,37	21,6
Grenoble	1,13	23,8	2,40	11,9	2,09	15,6	1,25	23,9	1,61	21,0	1,30	22,0
Lille	1,23	22,7	2,34	12,8	2,02	16,5	1,36	23,5	1,52	21,1	1,43	20,9
Limoges	1,17	23,7	2,13	13,1	2,22	15,2	1,33	23,7	1,67	19,2	1,37	21,5
Lyon	1,16	23,7	2,28	12,8	2,18	15,1	1,32	23,2	1,50	21,7	1,34	21,8
Montpellier	1,16	24,4	2,18	13,4	2,08	16,7	1,29	24,4	1,56	21,1	1,33	22,5
Nancy-Metz	1,21	23,2	2,50	11,8	2,14	16,2	1,30	24,3	1,61	20,1	1,39	21,6
Nantes	1,17	23,8	2,21	13,4	2,24	15,5	1,32	24,5	1,68	21,1	1,37	22,0
Nice	1,16	23,6	2,36	12,0	2,00	17,4	1,29	24,3	1,58	22,0	1,32	22,4
Orléans-Tours	1,17	23,2	2,21	12,6	2,01	16,8	1,32	24,6	1,61	20,4	1,34	22,0
Paris	1,20	24,2	2,18	12,9	2,17	15,1	1,27	25,1	1,32	25,7	1,34	23,1
Poitiers	1,18	23,4	2,25	12,8	2,16	15,7	1,29	25,0	1,70	19,2	1,36	21,9
Reims	1,19	23,5	2,50	12,2	2,13	16,2	1,29	25,2	1,65	20,5	1,39	21,7
Rennes	1,14	23,9	2,36	13,0	2,18	15,7	1,27	24,5	1,53	20,7	1,34	22,0
Rouen	1,19	23,3	2,29	12,5	2,06	16,2	1,31	24,3	1,66	20,1	1,36	21,8
Strasbourg	1,18	23,4	2,49	11,6	2,09	15,4	1,30	24,2	1,58	21,3	1,37	21,6
Toulouse	1,16	24,1	2,53	11,3	2,11	15,7	1,27	23,3	1,59	20,4	1,34	21,8
Versailles	1,15	24,2	2,27	12,8	2,13	15,5	1,26	24,5	1,53	22,4	1,32	22,4
France métropolitaine	1,18	23,6	2,32	12,7	2,12	15,9	1,30	24,1	1,57	21,2	1,36	21,9
Guadeloupe	1,19	23,4	2,17	14,2	2,12	16,4	1,45	24,4	1,64	20,2	1,43	21,6
Guyane	1,22	21,7	2,05	13,9	2,11	16,7	1,51	22,7	1,76	17,1	1,46	20,1
Martinique	1,22	23,2	2,36	13,1	2,33	15,0	1,49	23,7	1,82	18,9	1,52	20,7
Mayotte	1,00	27,5	1,63	16,2	1,89	19,3	1,24	25,2	1,55	21,0	1,19	24,6
La Réunion	1,23	23,3	2,25	13,9	2,15	15,7	1,38	23,3	1,66	20,0	1,45	21,0
DOM	1,18	23,6	2,08	14,2	2,14	16,2	1,41	23,7	1,69	19,6	1,42	21,4
France métr. + DOM y compris Mayotte Public	1,18	23,6	2,30	12,8	2,12	15,9	1,31	24,1	1,57	21,1	1,36	21,8
France métr. + DOM hors Mayotte Public	1,18	23,6	2,31	12,7	2,12	15,9	1,31	24,1	1,57	21,1	1,36	21,8
France métr. + DOM hors Mayotte Privé	1,11	25,3	2,51	12,0	2,03	17,3	1,35	23,9	1,52	21,8	1,30	23,2

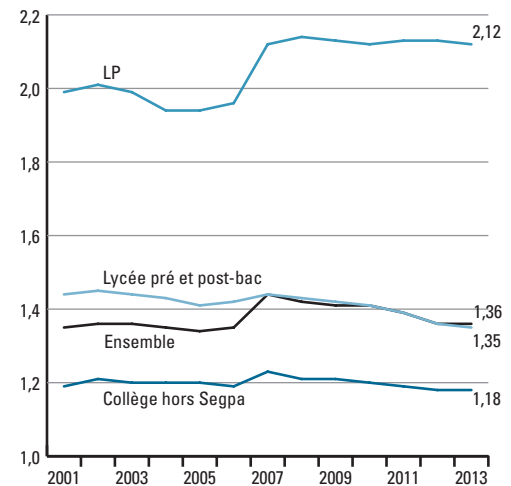
[2] Évolution du E/S depuis la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public)



[3] Évolution du H/E depuis la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public)



Présentation

Pendant l'année scolaire, un enseignant du premier degré à temps complet déclare, en moyenne, 44 heures de travail par semaine, dont 25 h 30 en présence d'élèves, reflétant leur obligation de service d'enseignement en classe et en aide personnalisée. Les 18 h 30 hors de la présence d'élèves se répartissent ainsi : 13 heures consacrées aux activités pédagogiques (préparation des cours, corrections des copies), 2 heures 30 aux activités avec la communauté éducative (collègues, parents) et 3 heures à d'autres missions liées à l'enseignement (conseils d'écoles, surveillance d'études ou de cantine...). Les directeurs d'école déclarent un temps légèrement plus important (45 heures) que les enseignants en élémentaire (environ 43 heures) et que ceux en maternelle (38 h 30) [1].

Dans le second degré, un enseignant à temps complet déclare, en moyenne, 41 heures de travail par semaine, qui se répartissent pour moitié entre temps passé avec les élèves et temps consacré à d'autres activités. Parmi ces dernières, les activités pédagogiques consomment le plus d'heures de travail, soit près de 16 heures. Les activités avec la communauté éducative et les autres tâches liées à l'enseignement (entretien de laboratoires ou d'ateliers, conseils de classe...) prennent autant de temps aux enseignants, soit 2 h 40 chacune. Les professeurs certifiés déclarent un temps sensiblement plus important (43 heures) que leurs collègues : plus de 39 heures pour les agrégés et les professeurs de lycée professionnel (PLP) et 37 h 30 pour les professeurs d'éducation physique et sportive (Peps).

Par ailleurs, le travail des enseignants ne s'effectue pas uniquement durant les périodes scolaires. En moyenne, les enseignants du premier degré déclarent 20 jours de congés au cours desquels ils ont travaillé ; 18 jours pour les enseignants du second degré.

Dans le premier comme dans le second degré, l'âge apparaît discriminant [2]. Les plus jeunes enseignants déclarent un volume horaire plus élevé, sans doute lié à un « coût d'entrée » dans le métier d'enseignant : 52 heures dans le premier degré, 45 heures dans le second degré.

Définitions

Champ

Les résultats présentés sont issus de l'exploitation statistique de l'enquête Emploi du temps réalisée de septembre 2009 à décembre 2010 par l'Insee, en France métropolitaine et dans les DOM. Réalisée environ tous les 10 ans, l'enquête collecte les déclarations des individus sur l'organisation de leur temps professionnel, domestique et de loisirs. Pour la première fois, des questions spécifiques ont été posées sur le temps consacré aux différentes activités de la fonction enseignante. Ces questions se réfèrent à la dernière semaine de travail complète, sans congé ni absence durant la période scolaire. L'enquête, se déroulant sur l'ensemble de l'année, permet de lisser la durée des activités ponctuelles comme les rencontres parents/enseignants ou les conseils d'écoles, qui ont lieu à certaines périodes seulement.

ORS

Obligation réglementaire de service. Dans le premier degré, le service des enseignants s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves et en 108 heures annualisées consacrées à de l'aide personnalisée, des travaux en équipes pédagogiques ou aux relations avec les parents, entre autres. Dans le second degré, il s'agit du nombre d'heures qu'est statutairement tenu d'assurer un enseignant : 15 heures pour les agrégés, 18 heures pour les certifiés, les professeurs de lycée professionnel et les professeurs d'enseignement général de collège et 20 heures pour les professeurs d'EPS.

HSA

Heures supplémentaires années. Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, pour les enseignants qui ne sont pas à temps partiel.

HSE

Heures supplémentaires effectives. Ce sont des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire (par exemple, remplacement d'un collègue malade).

Heures de décharge

Dans le premier degré, il s'agit principalement des décharges de service des directeurs d'écoles mais aussi des décharges de maîtres formateurs ou des décharges syndicales. Dans le second degré, ce sont les heures consacrées aux activités à responsabilité établissement (ARE) et académique (ARA). Pour les ARE, il s'agit par exemple des activités de coordination pédagogique ou d'assistance informatique, et pour les ARA, des missions académiques ou des décharges syndicales.

PLP, Peps - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

Sources :

Enquête Emploi du temps 2010-Insee ; traitements et calculs par la DEPP.

① Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.13 ; 13.12.

[1] Temps de travail moyen hebdomadaire déclaré par les enseignants du premier et second degré public selon la fonction ou le corps en 2010 (1)

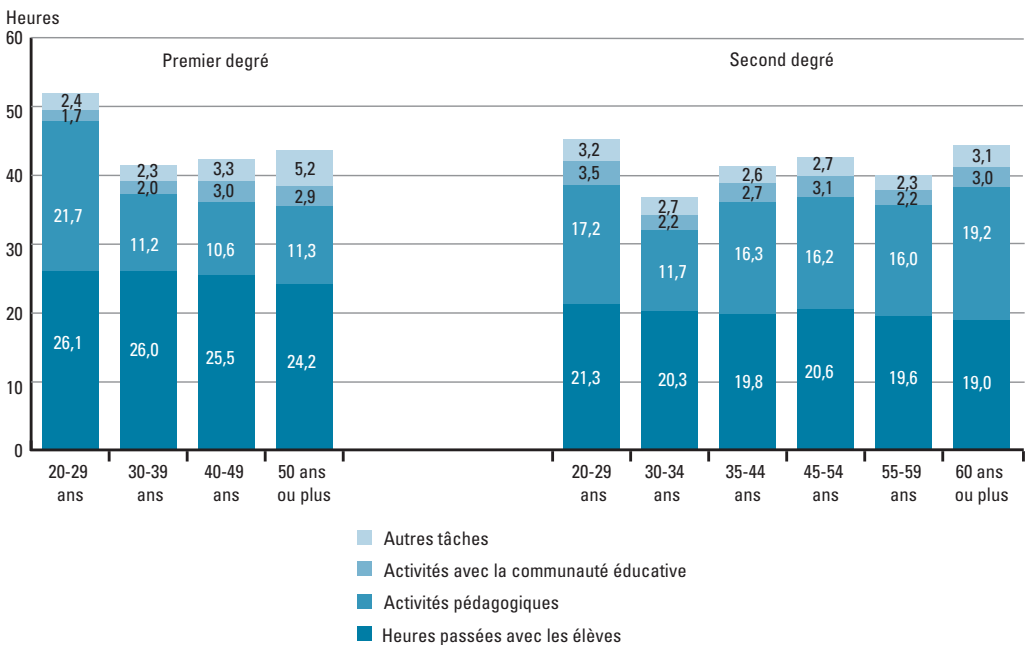
(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Premier degré - par fonction				Second degré - par corps				
	Total 1 ^{er} degré	dont directeur d'école	dont enseignant en élémentaire	dont enseignant en maternelle	Total 2 nd degré	dont agrégés	dont certifiés	dont Peps	dont PLP
Heures passées avec les élèves	25 h 34	23 h 25	26 h 02	26 h 09	20 h 07	16 h 55	20 h 04	21 h 35	20 h 59
Heures d'enseignement	24 h 38	22 h 13	25 h 05	25 h 26	18 h 55	16 h 15	18 h 53	20 h 42	19 h 27
dont HSA	nc	nc	nc	nc	1 h 19	1 h 46	1 h 05	1 h 26	1 h 30
dont HSE	nc	nc	nc	nc	0 h 32	0 h 33	0 h 29	0 h 48	0 h 35
Suivi individuel des élèves	0 h 56	1 h 11	0 h 57	0 h 43	1 h 12	0 h 39	1 h 11	0 h 52	1 h 31
Autres heures de travail	18 h 33	22 h 10	17 h 25	12 h 29	21 h 10	22 h 13	22 h 48	16 h 15	18 h 31
Activités pédagogiques	12 h 57	11 h 05	12 h 52	9 h 33	15 h 47	17 h 47	17 h 15	9 h 01	13 h 41
Préparation des cours	8 h 04	6 h 39	7 h 27	6 h 59	8 h 06	8 h 14	8 h 36	5 h 39	7 h 44
Correction des copies	3 h 36	3 h 22	4 h 09	1 h 43	5 h 48	7 h 26	6 h 40	1 h 49	4 h 11
Documentation, formation et recherches personnelles	1 h 17	1 h 03	1 h 16	0 h 51	1 h 52	2 h 07	1 h 58	1 h 33	1 h 46
Activités avec la communauté éducative	2 h 26	3 h 09	2 h 16	1 h 59	2 h 43	1 h 54	2 h 52	3 h 48	2 h 16
Travail avec d'autres enseignants	1 h 23	1 h 49	1 h 03	1 h 28	1 h 48	1 h 34	1 h 48	2 h 10	1 h 56
Rencontres et réunions avec les parents	1 h 03	1 h 20	1 h 13	0 h 32	0 h 55	0 h 20	1 h 04	1 h 37	0 h 20
Autres tâches	3 h 10	7 h 42	2 h 16	0 h 56	2 h 40	2 h 32	2 h 41	3 h 27	2 h 35
Heures de décharges	0 h 44	3 h 33	0 h 00	0 h 00	0 h 28	0 h 36	0 h 21	1 h 19	0 h 16
Autres tâches professionnelles	2 h 26	4 h 15	2 h 16	0 h 56	2 h 12	1 h 56	2 h 20	2 h 08	2 h 19
Total heures travaillées	44 h 07	45 h 26	43 h 27	38 h 38	41 h 17	39 h 15	42 h 53	37 h 38	39 h 30
dont heures de travail à la maison	9 h 30	7 h 06	9 h 12	7 h 29	12 h 36	13 h 54	14 h 02	6 h 43	10 h 04
Jours de congés travaillés sur l'année	20,0 j.	21,3 j.	20,9 j.	13,8 j.	18,5 j.	19,1 j.	19,6 j.	12,7 j.	16,2 j.
dont pendant les congés d'été	9,8 j.	10,0 j.	10,3 j.	9,7 j.	8,3 j.	7,5 j.	8,6 j.	6,4 j.	9,5 j.

(1) Enseignants à temps complet.

[2] Temps de travail moyen hebdomadaire déclaré par les enseignants du secteur public selon la tranche d'âge en 2010 (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



(1) Enseignants à temps complet.

Présentation

Entre février 2013 et février 2014, 3 700 enseignants titulaires du premier degré public ont changé de département d'affectation et 5 700 enseignants titulaires du second degré public ont changé d'académie d'affectation. Ces mouvements correspondent à des taux de mobilité de 1,2 % dans le premier degré et de 1,8 % dans le second degré [1]. Si l'on inclut en outre les changements d'affectation n'entraînant pas de changement de département ou d'académie, ces taux s'élèvent respectivement à 17,2 % et 11,1 %. En revanche, le taux de mobilité des enseignants titulaires d'un poste en établissement (c'est-à-dire hors remplaçants et enseignants sur postes provisoires) est de seulement 5,9 % dans le premier degré et 4,2 % dans le second.

Presque tous les néo-titulaires changent d'établissement entre leur stage et leur première affectation en tant que titulaires : 93,2 % dans le premier degré et 82,3 % dans le second. Les néo-titulaires du second degré sont très souvent affectés dans une nouvelle académie (39,0 %), alors que les nouveaux professeurs des écoles changent de département dans 1,2 % des cas. Dans le premier comme dans le second degré, les jeunes enseignants sont les plus mobiles, même hors néo-titulaires. Près d'un enseignant titulaire sur deux âgé de moins de 30 ans a changé d'affectation à la rentrée 2013 dans le premier degré, plus d'un sur trois dans le second degré. En comparaison, la mobilité concerne un enseignant sur cinq âgé de 30 à 39 ans et moins d'un enseignant sur dix âgé de plus de 50 ans dans le premier degré ; les enseignants du second degré sont un peu moins mobiles. Les jeunes enseignants sont aussi ceux qui ont le plus souvent connu un changement de zone géographique d'affectation.

Les départements du Sud-Est et de l'Ouest de la France sont proportionnellement ceux qui accueillent le plus d'enseignants titulaires du premier degré. Le Centre et les départements d'Île-de-France, à l'exception de Paris, sont ceux qui en accueillent le moins. Le taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré atteint ainsi - 2,4 % dans le département de Seine-Saint-Denis [2].

Les académies de l'Ouest et du Sud de la France enregistrent des taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré supérieurs à 1 %, quand le Nord et la région parisienne (hors Paris) enregistrent des taux négatifs [3]. Dans les académies de Créteil et Versailles, ce taux s'élève respectivement à - 4,5 % et - 2,8 %. 76 % des néo-titulaires sont affectés dans une académie enregistrant un taux de migration nette des titulaires négatif, alors que seulement 38 % des enseignants titulaires y exercent.

Définitions

Champ

Les personnels recensés ici, entre le 1^{er} février 2013 et le 1^{er} février 2014, sont les enseignants titulaires du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles) rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire public du premier degré et les enseignants titulaires du second degré (agrégés et chaires supérieures, certifiés et assimilés, PEGC, PLP, chargés d'enseignement) rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire public du second degré. Les flux de néo-titulaires, ex-stagiaires, sont pris en compte séparément. Ne sont comptabilisés dans les mouvements que ceux des agents ayant une affectation (provisoire ou définitive, en établissement ou en tant que remplaçant) en février 2013 et/ou en février 2014, ce qui revient à exclure les retours de congé parental, de disponibilité et de détachement, ainsi que les mouvements des agents enseignant dans les COM, en Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger. Les données, présentées ici, ne sont pas directement comparables à celles de la DGRH (qui notamment exclut les néo-titulaires et observe les mouvements à la rentrée).

Taux de mobilité

Nombre de mouvements annuels entre académies, départements ou établissements sur la période rapporté à leurs populations moyennes sur la période.

Taux de migration nette

Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en février 2013 et/ou en février 2014, ni ceux des néo-titulaires.

PEGC, PLP

Voir « Définitions » en 9.7.

[1] Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge (%)

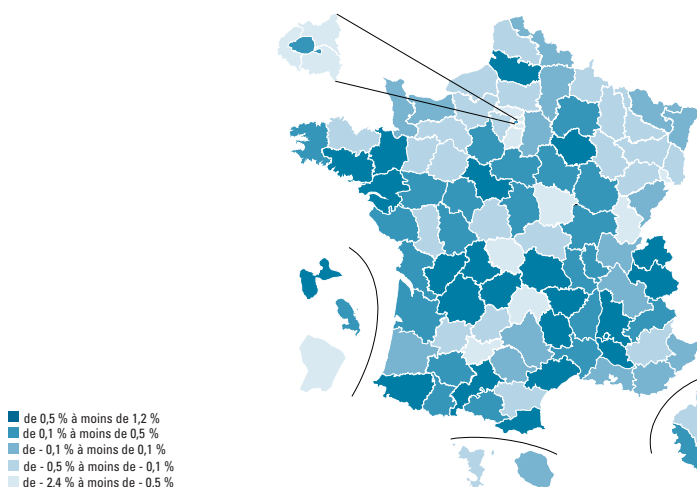
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale		Mobilité inter-départementale	Mobilité globale		Mobilité interacadémique	Mobilité globale
	Ensemble	Titulaires d'un poste en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste en établissement		
Néo-titulaires	93,2	-	1,2	82,3	-	39,0	87,0
Moins de 30 ans (1)	49,1	8,0	3,0	35,3	9,2	6,8	43,1
30-39 ans (1)	21,6	6,9	1,6	15,6	6,2	2,7	18,9
40-49 ans (1)	12,0	5,6	0,9	8,4	3,7	1,1	10,1
50 ans et plus (1)	8,9	5,0	0,7	6,3	2,6	1,0	7,4
Total hors néo-titulaires	17,2	5,9	1,2	11,1	4,2	1,8	14,1
Ensemble	18,6	5,9	1,2	12,7	4,2	2,6	15,5

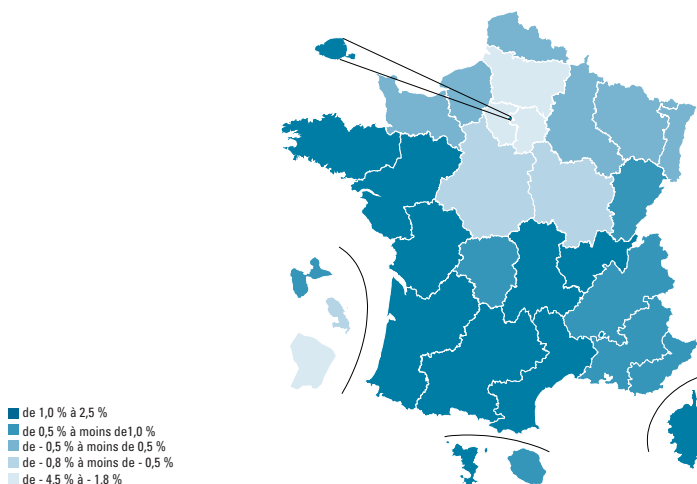
(1) Hors néo-titulaires.

Lecture - Entre février 2013 et février 2014, 18,6 % des enseignants titulaires du premier degré public ont changé d'affectation. Pendant la même période, 2,6 % des enseignants du second degré ont changé d'académie.

[2] Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département (%), (Février 2013-février 2014)



[3] Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie (%), (Février 2013-février 2014)



Présentation

En 2013-2014, 91 800 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, et parmi elles plus de neuf sur dix exercent en université, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie [1].

Parmi les enseignants en poste en 2013-2014, 60 000 sont des enseignants-chercheurs titulaires, effectifs en légère augmentation par rapport à 2012 (+ 0,6 %). Ils se composent des professeurs des universités (23,4 % de l'ensemble des enseignants) et des maîtres de conférences (42,1 %). Parmi les autres enseignants, les professeurs de type « second degré » et les enseignants de l'école nationale supérieure des arts et métiers (Ensam), auxquels sont adjoints les lecteurs et maîtres de langues étrangères, sont au nombre de 14 100, soit 15,3 % des effectifs. On compte aussi environ 17 600 enseignants non permanents, parmi lesquels les attachés temporaires d'enseignement et de recherche et des personnels hospitalo-universitaires (chefs de clinique, AHU, PHU).

Les enseignants en sciences forment le groupe disciplinaire le plus important (40,7 %), suivis par ceux de lettres (29,8 %), de droit et de santé (14,2 % chacun). L'importance relative des différents corps est proche en droit et en sciences : plus de 21 % sont professeurs d'université, la part des maîtres de conférences avoisine 46 %, entre 11 % et 14 % sont des enseignants du second degré, tandis que moins de 20 % d'entre eux sont des enseignants non permanents (attachés et contractuels doctorants). En lettres, la plus faible proportion de professeurs d'université et de maîtres de conférences (17,1 % et 41,5 %) est compensée par un recours accru aux enseignants du second degré (29,0 %), la part des enseignants non permanents se limitant à 12,4 %. Les disciplines de santé regroupent plus de professeurs d'université que de maîtres de conférences (39,5 % et 25,9 %), les enseignants non permanents (chefs de clinique, AHU...) représentent 33,1 % des effectifs.

De 1992 à 2014, l'ensemble des effectifs d'enseignants dans l'enseignement supérieur a augmenté de près de 70 % [2]. Au cours de cette période, les effectifs des professeurs ont augmenté de 39 %, ceux des maîtres de conférences de 74,5 % et le nombre des enseignants du second degré a progressé de 56,5 %. Les effectifs des Ater, moniteurs ou contractuels doctorants ont plus que doublé.

Définitions

Personnels enseignants du supérieur

Personnel enseignant dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles d'ingénieurs, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) rattachés aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements. Les données présentées ici couvrent un champ différent de celui des pages 1.8 et 9.1 qui ne prennent pas en compte les enseignants non titulaires (attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs ou contractuels, ainsi que les chefs de clinique, assistants hospitalo-universitaires, praticiens hospitalo-universitaires).

Personnels enseignants des corps spécifiques

Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques. Leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine...).

Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum national d'histoire naturelle.

Personnels enseignants de type « second degré »

Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (Prag), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (Peps).

Ater et doctorants contractuels (personnels non permanents)

Attachés temporaires d'enseignement et de recherche ; la catégorie des doctorants contractuels créée par un décret du 25 avril 2009 remplace celle des moniteurs, dont les derniers ont effectué leurs services dans l'année universitaire 2010-2011.

AHU, PHU (personnels non permanents)

Assistants hospitalo-universitaires, praticiens hospitalo-universitaires.

La discipline

La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe médecine, pharmacie, et odontologie.

 Sources : MENESR-DGRH

Fichier Gesup 2014 et enquêtes sur les personnels non permanents 2014.

[1] Répartition des enseignants du supérieur public par discipline, fonction et type d'établissement en 2013-2014 (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Dont instituts universitaires de technologie (IUT)	Dont écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé)	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
Droit	Professeurs	2 554	72	4	8	162	2 724
	Maîtres de conférences	5 815	1 005	17	32	191	6 038
	Assistants titulaires	7	1				7
	Ater et doctorants contractuels (3)	2 444					2 444
	Autres (4)	1 724	1 000	75	32	30	1 786
	Total	12 544	2 078	96	72	383	12 999
Lettres	Professeurs	4 433	65	105	34	200	4 667
	Maîtres de conférences	10 903	676	685	67	356	11 326
	Assistants titulaires	2					2
	Ater et doctorants contractuels (3)	3 391					3 391
	Autres (4)	7 566	1 072	1 157	200	167	7 933
	Total	26 295	1 813	1 947	301	723	27 319
Sciences	Professeurs	7 482	889	66	632	186	8 300
	Maîtres de conférences	15 777	3 022	242	1 239	350	17 366
	Assistants titulaires	8	3				8
	Ater et doctorants contractuels (3)	7 289					7 289
	Autres (4)	3 877	2 049	601	373	106	4 356
	Total	34 433	5 963	909	2 244	642	37 319
Santé	Professeurs	5 141	1			2	5 143
	Maîtres de conférences	3 372	12			2	3 374
	Assistants titulaires	16					16
	Chefs de clinique, AHU, PHU (5)	4 304					4 304
	Ater et doctorants contractuels (3)	181					181
	Total	13 014	13			4	13 018
Corps spécifiques	Professeurs	25			18	562	605
	Maîtres de conférences	30	1	1		463	493
	Assistants titulaires						2
	Ater et doctorants contractuels (3)						16
	Total	55	1	1	18	1 043	1 116
	Total	Professeurs	19 635	1 027	175	692	1 112
Maîtres de conférences		35 897	4 716	945	1 338	1 362	38 597
Assistants titulaires		33	4				35
Chefs de clinique, AHU, PHU (5)		4 304					4 304
Ater et doctorants contractuels (3)		13 305					13 321
Autres (4)		13 167	4 121	1 833	605	303	14 075
Total		86 341	9 868	2 953	2 635	2 795	91 771

(1) ENI, Insa, écoles centrales, ENS chimie, etc.

(2) ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

(3) Attachés temporaires d'enseignement et de recherche à mi-temps ou à temps plein, doctorants contractuels assurant des missions d'enseignement.

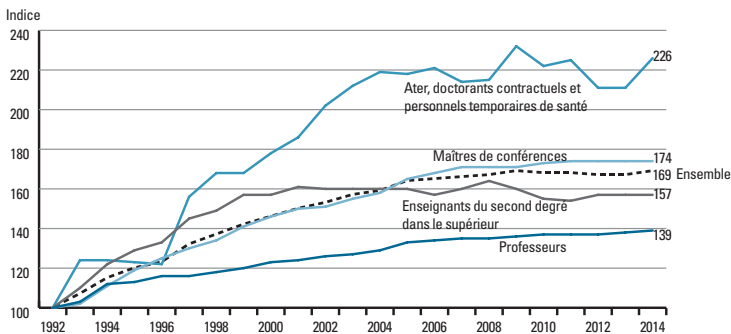
(4) Enseignants de type « second degré » et Ensam.

(5) AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires.

(6) Cet effectif comprend 1 006 lecteurs et maîtres de langue étrangère.

[2] Évolution des enseignants du supérieur public (base 100 en 1992)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



Présentation

En 2013-2014, 251 500 personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative sont rémunérés au titre du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en France métropolitaine et dans les DOM [1].

Quatre de ces agents sur cinq exercent dans le cadre de la mission « Enseignement scolaire » du budget de l'État, sur différents programmes : « Vie de l'élève » pour 45 % d'entre eux, « Enseignement scolaire public du premier degré et du second degré » (25 %) et « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (9 %). Le cinquième restant exerce dans le cadre de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO) représentent la moitié des effectifs, les assistants d'éducation (90 000) à eux seuls en constituent plus du tiers (36,5 %). Les autres personnels DIEO, titulaires, appartiennent tous à la catégorie A. Quatre personnels DIEO sur cinq relèvent du programme « Vie de l'élève ».

Les personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) représentent presque un tiers de la population non enseignante et sont principalement affectés sur les programmes « Enseignement scolaire public du premier degré et du second degré » (42 %) et « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (25 %). L'enseignement supérieur ne regroupe que 17 % d'entre eux. La part des catégories C représentée essentiellement par les adjoints administratifs y est la plus importante (12,3 % des effectifs totaux), les catégories A et B constituent chacune 8,0 % de l'ensemble des non-enseignants. Les non-titulaires, auxiliaires, contractuels ou vacataires représentent 2,3 % des effectifs totaux.

Les ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) sont nettement moins nombreux (16,9 %) et relèvent surtout de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (78 %). Les catégories C (7,8 % des effectifs totaux) sont les plus représentées. La part des personnels de bibliothèques parmi les non-enseignants est très faible (1,8 %). Ils exercent essentiellement leurs fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur. Le nombre d'agents est réparti entre les catégories hiérarchiques A, B et C dans des proportions équivalentes.

Définitions

Lof

La Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

La mission « enseignement scolaire » du budget de l'État regroupe les programmes suivants :

- « Enseignements scolaires des premier et second degrés ». Relèvent de ces programmes, les personnels exerçant des fonctions autres que d'enseignement : encadrement pédagogique, inspection, direction, besoins éducatifs particuliers, réadaptation ou réemploi, décharges syndicales, partenariats divers...

- « Vie de l'élève ». Relèvent de ce programme les personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves. Ces activités sont exercées majoritairement dans les établissements d'enseignement du second degré public.

- « Soutien de la politique de l'éducation nationale » couvre les personnels assumant des fonctions destinées « au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information... », principalement dans des services administratifs.

Deux programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (Mires) sont concernés ici :

- « Formations supérieures et recherche universitaire »,
- « Vie étudiante ».

ASS

Personnels administratifs, sociaux et de santé. Les infirmiers appartiennent depuis le 1^{er} juin 2012 à un corps de catégorie A. Les attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont été intégrés dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État par le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013.

DIEO

Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection (IA-IPR : inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'éducation nationale), personnels d'éducation et d'orientation.

ITRF

Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

[1] Le personnel administratif, technique, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, janvier 2014)

	Soutien de la politique de l'éducation nationale	Vie de l'élève	1 ^{er} et 2 nd degrés	Formations supérieures - Vie étudiante	Total	
					Effectifs	En %
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) (1)	3 364	26	5 770	33 226	42 386	16,9
Catégorie A	1 743		15	10 821	12 579	5,0
<i>dont ingénieurs d'études</i>	1 065		4	6 001	7 070	2,8
Catégorie B	877		786	8 414	10 077	4,0
Catégorie C	743	26	4 969	13 991	19 729	7,8
Bibliothèques	23			4 494	4 517	1,8
Catégorie A	17			1 354	1 371	0,5
Catégorie B	4			1 343	1 347	0,5
Catégorie C	2			1 790	1 792	0,7
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	19 550	12 416	32 570	13 509	78 045	31,0
Titulaires	17 129	11 249	29 877	12 920	71 175	28,3
Catégorie A	3 571	8 490	5 653	2 362	20 076	8,0
<i>dont : attachés d'administration</i>	2 463		5 472	1 794	9 729	3,9
<i>administrateurs civils, EN et ESR</i>	325		157	128	610	0,2
<i>infirmiers</i>	130	7 138		244	7 512	3,0
<i>médecins</i>	117	1 120			1 237	0,5
Catégorie B	5 616	2 688	8 417	3 352	20 073	8,0
<i>dont : assistants service social</i>	155	2 368		65	2 588	1,0
<i>secrétaires d'administration</i>	5 453		8 398	3 281	17 132	6,8
Catégorie C	7 941	71	15 808	7 206	31 026	12,3
Non-titulaires	2 421	1 167	2 693	589	6 870	2,7
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	605	101 876	24 049	30	126 560	50,3
Titulaires	571	11 385	22 775	27	34 758	13,8
Catégorie A	571	11 386	22 774	27	34 758	13,8
<i>dont : conseillers principaux d'éducation</i>	5	11 337	198		11 540	4,6
<i>personnels de direction d'étab.</i>	81		13 155		13 237	5,3
<i>personnels d'orientation</i>	90		3 574		3 664	1,5
Non-titulaires	34	90 490	1 275	3	91 802	36,5
<i>dont assistants d'éducation</i>		89 827			89 827	35,7
Ensemble	23 542	114 317	62 390	51 259	251 508	100,0
<i>dont : titulaires</i>	21 086	22 660	58 422	50 667	152 835	60,8
<i>non-titulaires</i>	2 456	91 657	3 968	592	98 673	39,2

(1) Y compris non-titulaires.

Présentation

En 2013-2014, les 251 500 personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche comptent une majorité de femmes (70,3 %), représentées dans les mêmes proportions parmi les titulaires et les non-titulaires (70,1 % et 70,7 %) [1]. Elles sont 84,5 % chez les ASS, 69,5 % chez les personnels de bibliothèques, 66,8 % chez les DIEO et 53,9 % chez les ITRF. Les personnels de catégorie A sont majoritairement des femmes chez les ASS (77,0 %), les corps de bibliothèque (72,1 %) et les DIEO (58,8 %). Chez les ITRF en revanche, elles ne représentent que 45,9 % des effectifs de cette catégorie. À l'exception des corps de bibliothèque, elles sont proportionnellement moins nombreuses en catégorie A qu'en B et C.

Les personnels non enseignants sont en moyenne âgés de 41,6 ans. Les DIEO ont la moyenne d'âge la moins élevée (36,7 ans) en raison de la présence d'un nombre important d'assistants d'éducation parmi eux. Les ASS sont en moyenne les plus âgés (47,1 %), l'âge moyen des ITRF et des personnels de bibliothèque est peu éloigné (respectivement 45,9 ans et 45,1 ans). Les agents âgés de 50 ans et plus représentent 30,1 % des non-enseignants. Les ASS se caractérisent par la proportion la plus élevée de personnels de 50 ans et plus (44,6 %). Les agents de moins de 30 ans représentent moins de 5 % de tous ces groupes, DIEO titulaires compris.

Le temps partiel concerne 30,7 % des non-enseignants : 11,3 % des titulaires et 60,8 % des non-titulaires. Il est très fréquent parmi les DIEO (46,9 %), essentiellement du fait des assistants d'éducation (63,4 %). Son utilisation est élevée également chez les ASS (18,9 %).

Définitions

ASS

Personnels administratifs, sociaux et de santé. Les infirmiers appartiennent depuis le 1^{er} juin 2012 à un corps de catégorie A. Les attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont été intégrés dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État par le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013.

DIEO

Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection (IA-IPR : inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'éducation nationale), personnels d'éducation et d'orientation.

ITRF

Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

[1] Le personnel administratif, technique et d'encadrement en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, janvier 2014)

	Effectifs	Part des femmes (%)	Âge moyen	Part des moins de 30 ans (%)	Part des 50 ans et plus (%)	Part du temps partiel (%)
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) (1)	42 386	53,9	45,9	4,9	37,5	6,4
Catégorie A	12 579	45,9	45,0	4,2	32,7	3,5
<i>dont ingénieurs d'études</i>	7 070	49,3	44,5	4,4	30,8	4,2
Catégorie B	10 077	50,9	45,6	5,3	36,9	4,6
Catégorie C	19 729	60,6	46,6	5,3	40,9	9,3
Bibliothèques	4 517	69,5	45,1	4,7	32,5	7,0
Catégorie A	1 371	72,1	45,6	5,8	36,9	4,2
Catégorie B	1 347	77,1	43,7	5,8	26,9	8,7
Catégorie C	1 792	62,0	45,9	3,1	33,1	7,8
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	78 045	84,9	47,1	4,8	44,6	18,9
Titulaires	71 175	85,2	47,7	3,3	46,2	18,2
Catégorie A	20 076	77,0	48,3	2,1	48,6	18,4
<i>dont : attachés d'administration</i>	9 729	63,7	47,6	2,9	44,6	5,8
<i>administrateurs civils, EN et ESR</i>	610	45,7	51,5	0,0	58,9	0,2
<i>infirmiers</i>	7 512	96,0	47,3	1,9	45,2	35,3
<i>médecins</i>	1 237	95,1	53,9	0,0	76,8	33,5
Catégorie B	20 073	85,3	46,7	4,3	42,1	18,3
<i>dont : assistants service social</i>	2 588	96,0	44,6	7,6	35,2	36,3
<i>secrétaires d'administration</i>	17 132	83,5	47,0	3,9	42,8	15,4
Catégorie C	31 026	90,5	47,9	3,5	47,2	18,1
Non-titulaires	6 870	82,1	41,5	20,1	28,2	26,2
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	126 560	66,8	36,7	38,2	18,6	46,9
Titulaires	34 758	58,8	48,2	2,4	47,5	3,6
Catégorie A	34 758	58,8	48,2	2,4	47,5	3,6
<i>dont : conseillers principaux d'éducation</i>	11 540	71,3	44,5	6,0	31,2	5,6
<i>personnels de direction d'étab.</i>	13 237	47,2	50,4	0,0	55,9	0,0
<i>personnels d'orientation</i>	3 664	83,5	46,8	3,8	41,0	14,5
Non-titulaires	91 802	69,8	32,3	51,7	7,6	63,4
<i>dont assistants d'éducation</i>	89 827	69,7	32,2	52,3	7,5	64,5
Ensemble	251 508	70,3	41,6	21,6	30,1	30,7
<i>dont : titulaires</i>	152 835	70,1	47,2	3,6	43,7	11,3
<i>non-titulaires</i>	98 673	70,7	32,9	49,5	9,1	60,8

(1) Y compris non-titulaires.

Présentation

En 2012-2013, 1 668 000 candidatures ont été déposées par les personnels des premier et second degrés publics pour suivre des modules de formation continue [1]. Les candidatures proviennent à 47 % des enseignants du second degré et à 45 % des personnels du premier degré. Neuf candidatures déposées sur dix ont été retenues. Cependant, seulement 73,7 % des candidats retenus se sont présentés aux modules. Ce taux de présence est plus élevé pour les enseignants que pour les autres personnels : 74,1 % pour les enseignants du premier degré, 74,2 % pour ceux du second et 67,7 % pour les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO). Il en est de même du taux d'assiduité (voir « Définitions »). Dans l'ensemble, 7,9 % des stagiaires présents ne sont pas assidus. Ce taux de déperdition fluctue entre 4,3 % pour les personnels du premier degré et 14,5 % pour les DIEO. En moyenne, les modules de formation ont duré 1,6 jour, avec un maximum de 2,9 jours pour les personnels de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH). Comparés à l'année 2011-2012, tous les indicateurs ont progressé : plus de candidats, des taux d'acceptation, de présence et d'assiduité supérieurs, et ce pour chaque sous-population. Seule la durée moyenne d'un module est identique.

L'objectif « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles » regroupe plus de la moitié des candidatures déposées et retenues [2]. Suivent, par ordre d'importance, l'objectif de « formation professionnelle statutaire » (15,8 %) et celui de « l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers » (8,8 %). Le taux d'acceptation varie selon les différents objectifs : de 86,3 % pour celui de la « formation diplômante » à 99,2 % pour celui de « conception et organisation de formation ». Le taux de présence est relativement homogène, entre 70 et 80 %, excepté pour l'accompagnement au bilan de carrière, à l'effectif faible (93,3 %). Le taux d'assiduité pour la préparation aux examens et concours demeure, d'une année à l'autre, particulièrement faible (44,5 % en 2012-2013).

Définitions

La formation continue des enseignants

Elle vise à les doter des compétences professionnelles dans l'objectif d'une adaptation aux évolutions du système éducatif et de l'accompagnement des élèves. Elle concerne les enseignants des premier et second degrés. Trois dispositifs leur permettent de se former sur leur temps de travail. Les plans académiques de formation (PAF) sont élaborés dans une perspective d'accompagnement au plus près des enseignants ; les priorités nationales y sont déclinées en fonction des spécificités de l'académie. Les deux autres dispositifs sont, d'une part, le droit individuel à la formation (DIF, d'une durée de 20 heures par année de service à temps complet, droits annuels cumulables depuis le 1^{er} juillet 2007), d'autre part, le congé individuel de formation, d'un an maximum.

Module

Élément dans le parcours de formation articulé à d'autres modules, décrit dans le PAF, caractérisé principalement par un contenu de formation.

Candidat

Personne faisant acte de candidature sur un ou plusieurs modules. Elle sera comptabilisée autant de fois que de candidatures.

Stagiaire présent

Stagiaire qui a assisté à au moins une heure de formation sur le module.

Stagiaire assidu

Stagiaire qui a assisté à au moins deux tiers de la durée totale du module.

Taux d'acceptation - Rapport entre le nombre de candidatures retenues et le nombre de candidatures déposées.

Taux de présence - Rapport entre le nombre de stagiaires présents et le nombre de candidats retenus.

Taux d'assiduité - Rapport entre le nombre de stagiaires assidus et le nombre de candidats retenus.

Taux de déperdition - Rapport entre le nombre de stagiaires non assidus et le nombre de stagiaires présents.

Durée moyenne du module

Nombre moyen de jours de formation par stagiaire présent.

Biatoss

Personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé.

PLP, PEGC, AE, CE, DIEO, COP, CPE, VAE, RAEP

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MENESR-DGESCO

Enquête sur la formation continue des enseignants des premier et second degrés.

[1] La formation continue en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Candidats	Candidats retenus	Stagiaires présents	Stagiaires assidus	Taux d'acceptation	Taux de présence	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Durée moyenne du module
Premier degré									
Directeur d'école	134 723	127 086	96 425	92 405	94,3	75,9	72,7	4,2	1,4
Enseignant en classe maternelle	154 611	142 786	106 180	102 581	92,4	74,4	71,8	3,4	1,2
Enseignant en classe élémentaire	297 595	279 164	206 721	198 817	93,8	74,1	71,2	3,8	1,2
Personnel du secteur ASH	38 140	36 037	27 179	25 657	94,5	75,4	71,2	5,6	2,9
Autre personnel (1)	128 713	121 804	87 029	81 536	94,6	71,5	66,9	6,3	1,9
Total premier degré	753 782	706 877	523 534	500 996	93,8	74,1	70,9	4,3	1,4
Rappel 2011/2012	672 801	622 889	453 452	430 883	92,6	72,8	69,2	5,0	1,4
Second degré									
Agrégé	90 724	81 423	58 680	52 314	89,7	72,1	64,2	10,8	1,6
Certifié	494 767	432 053	323 733	289 536	87,3	74,9	67,0	10,6	1,7
PLP	128 447	118 289	89 042	80 157	92,1	75,3	67,8	10,0	1,7
PEGC	2 946	2 677	1 911	1 721	90,9	71,4	64,3	9,9	1,3
AE/CE	1 555	1 383	998	908	88,9	72,2	65,7	9,0	1,6
Autres enseignants (2)	62 017	57 006	39 850	33 882	91,9	69,9	59,4	15,0	1,5
Total second degré	780 456	692 831	514 214	458 518	88,8	74,2	66,2	10,8	1,7
Rappel 2011/2012	762 256	667 247	492 706	439 297	87,5	73,8	65,8	10,8	1,7
DIEO									
COP	7 361	6 577	4 645	4 321	89,3	70,6	65,7	7,0	1,7
CPE	24 109	21 827	15 196	12 338	90,5	69,6	56,5	18,8	1,7
Inspection	5 348	5 294	3 642	3 154	99,0	68,8	59,6	13,4	1,2
Direction	18 010	17 281	11 030	9 697	96,0	63,8	56,1	12,1	1,1
Total DIEO	54 828	50 979	34 513	29 510	93,0	67,7	57,9	14,5	1,4
Rappel 2011/2012	52 733	48 613	32 154	27 393	92,2	66,1	56,3	14,8	1,5
Autres personnels									
Biatoss	6 699	5 935	3 918	3 482	88,6	66,0	58,7	11,1	1,6
Autres personnels (3)	72 323	66 820	46 809	41 670	92,4	70,1	62,4	11,0	1,5
Total autres personnels	79 022	72 755	50 727	45 152	92,1	69,7	62,1	11,0	1,5
Rappel 2011/2012	74 362	67 852	44 473	40 034	91,2	65,5	59,0	10,0	1,5
Ensemble	1 668 088	1 523 442	1 122 988	1 034 176	91,3	73,7	67,9	7,9	1,6
Rappel 2011/2012	1 562 152	1 406 601	1 022 785	937 607	90,0	72,7	66,7	8,3	1,6

(1) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

(2) Enseignants du 1^{er} degré en Segpa, contractuels, maîtres auxiliaires.

(3) Enseignants du supérieur, du privé, assistants pédagogiques, d'éducation, de langues étrangères ou vacataires.

[2] Les objectifs de la formation continue en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Objectif de formation	Candidats	Candidats retenus	Stagiaires présents	Stagiaires assidus	Taux d'acceptation	Taux de présence	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Durée moyenne du module
Formation professionnelle statutaire	263 872	258 236	202 623	192 625	97,9	78,5	74,6	4,9	1,8
Adaptation immédiate au poste de travail	103 619	96 752	70 996	64 080	93,4	73,4	66,2	9,7	1,5
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	146 667	130 528	104 519	98 148	89,0	80,1	75,2	6,1	1,4
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	977 428	872 055	625 400	577 728	89,2	71,7	66,2	7,6	1,4
Préparation aux examens et concours	35 614	32 291	22 786	14 370	90,7	70,6	44,5	36,9	5,7
Accompagnement (VAE, RAEP, bilan de compétences, congés formation)	3 416	3 122	2 314	2 079	91,4	74,1	66,6	10,2	1,5
Formation diplômante	11 807	10 186	7 925	7 475	86,3	77,8	73,4	5,7	5,4
Période de professionnalisation (seconde carrière...)	630	593	470	341	94,1	79,3	57,5	27,4	7,7
Élaboration de ressources	33 573	32 231	23 660	21 119	96,0	73,4	65,5	10,7	1,6
Développement des compétences liées aux activités de formation	75 309	71 449	49 952	44 983	94,9	69,9	63,0	9,9	1,5
Conception et organisation de formation	15 799	15 672	12 038	10 943	99,2	76,8	69,8	9,1	1,3
Accompagnement au bilan de carrière	354	327	305	285	92,4	93,3	87,2	6,6	0,9
Total	1 668 088	1 523 442	1 122 988	1 034 176	91,3	73,7	67,9	7,9	1,6

Présentation

En 2013, 19 600 fonctionnaires de l'éducation nationale prennent leur retraite, en moyenne à 60,5 ans [1] [2]. 83 % d'entre eux sont enseignants.

Les enseignants du second degré public et les personnels administratifs sociaux et de santé (ASS) sont en moyenne âgés de 61 ans et demi lors de leur départ. Les ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF) prennent leur retraite un peu plus tôt et les personnels de direction, d'inspection et d'éducation plus tard, à plus de 62 ans. Les enseignants du premier degré public ont, pour la plupart, été instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient à ce titre de la possibilité de partir de manière anticipée, cinq ans avant les autres. Ils sont en moyenne âgés de seulement 58,2 ans au moment de leur départ.

Les nouvelles retraitées sont relativement jeunes : en 2013, elles partent en moyenne huit mois avant les hommes. Cette différence est expliquée par deux éléments : les femmes exercent plus souvent dans le premier degré (38 % des nouvelles retraitées y exerçaient alors que ce n'était le cas que de 26 % des nouveaux retraités) et elles sont les bénéficiaires quasi exclusives de ce qui reste du dispositif permettant le départ anticipé des parents de trois enfants. 1 000 femmes sont parties de manière anticipée pour ce motif en 2013, soit 8 % des départs en retraite féminins. Cinq hommes seulement étaient dans ce cas.

L'âge moyen de départ en retraite des femmes ne profitant pas du dispositif « parent de trois enfants » est très proche de celui des hommes exerçant la même profession. Les femmes ASS, ITRF et professeures des écoles partent même un peu plus tard que les hommes.

Le nombre total de départs en retraite a tendance à diminuer depuis 2003, avec quelques phases de reprises. Celle de 2006 et 2007 peut être attribuée aux départs en retraite des premiers baby-boomers. Cette inflexion n'est pas observée dans le premier degré. Comme la plupart des enseignants du premier degré peuvent partir dès 55 ans, les premiers baby-boomers ont donc pu partir dès 2001. L'annonce de la réforme des retraites de 2010 est sans doute à l'origine du surcroît de départs observé cette année-là. Le pic observé dans le premier degré en 2011 est principalement constitué de départ de parents de trois enfants : la plupart d'entre eux ont profité de la possibilité de partir de manière anticipée qui ne leur était offerte que jusqu'en juillet 2011. Sans la fermeture de ce dispositif, la baisse observée dans le second degré aurait été beaucoup plus marquée.

Définitions

Champ

Enseignants et non-enseignants titulaires du secteur public.

Les départs anticipés des parents de trois enfants et plus

Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants et plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été programmé lors de la réforme des retraites de 2010 et son bénéfice a été restreint à partir du 1^{er} juillet 2011. L'obligation d'interruption d'activité pour chaque naissance, introduite mi-2005, a exclu de fait la quasi-totalité des hommes de ce dispositif.

La réforme des retraites de 2003

Cette réforme a principalement porté sur le calcul de la pension de retraite : une augmentation progressive de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein a été mise en place ainsi qu'une décote et une surcote.

La réforme des retraites de 2010

Cette réforme s'inscrit dans la continuité de la précédente (poursuite de l'augmentation de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein). Mais sa mesure principale est une augmentation progressive de l'âge à partir duquel un fonctionnaire peut partir en retraite.

 Sources : MENESR-DEPP

Fichiers de fin de fonction Agape, EPP, Agora, Poppée-ITRF 2005-2014.

Pour en savoir plus

- Note d'Information 2014-n° 18.
- Bilan social 2012-2013.

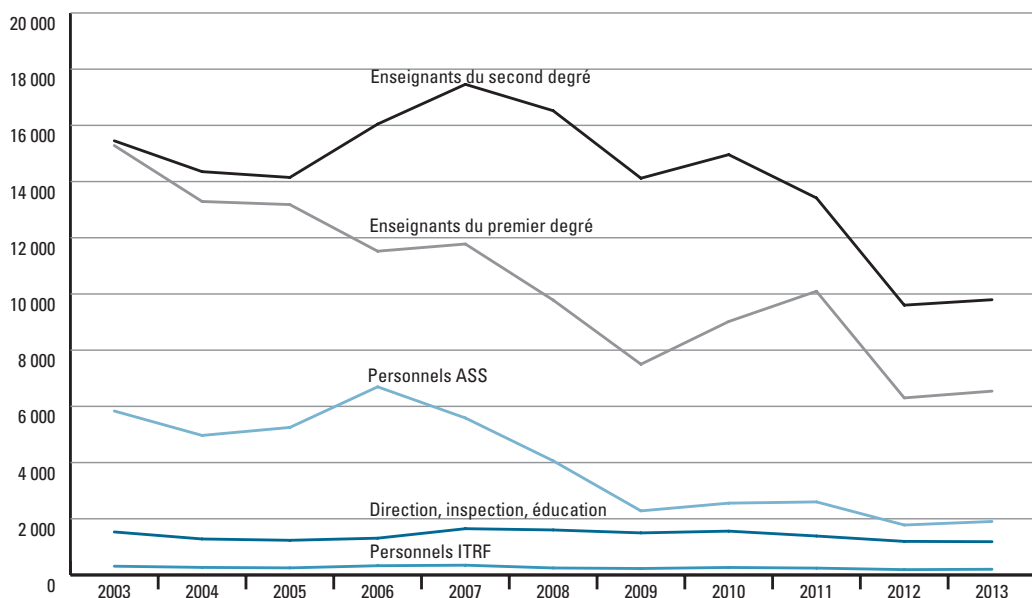
[1] Âge moyen des départs par famille de professions et sexe en 2013

(France entière, Public)

Familles de professions (titulaires)	Hommes	Femmes	Hors départs mères de trois enfants	Mères de trois enfants	Ensemble
Enseignants du premier degré	58,3	58,1	58,5	55,9	58,2
Enseignants du second degré	61,7	61,5	61,7	58,2	61,6
Direction, inspection, éducation	62,4	62,0	62,2	58,7	62,2
Personnels ASS	61,6	61,6	61,7	59,0	61,6
Personnels ITRF (y compris personnels de laboratoire)	61,3	61,3	61,4	59,4	61,3
Ensemble	60,9	60,2	60,5	56,9	60,5
Effectifs	7 068	12 560	11 531	1 029	19 628

[2] Évolution du nombre de départs en retraite par famille de professions (2003-2013)

(France entière, Public)



Présentation

8 710 postes ont été offerts en 2013 aux concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public, dont 8 413 pour les seuls concours externes. L'offre de postes aux concours externes a très fortement augmenté en un an (+ 72 %) [1] et [2]. Le nombre de candidats présents progresse également, mais dans une moindre mesure (+ 10 %). Contrairement aux années antérieures, des postes sont restés non pourvus aux concours externes, soit un taux de couverture de 96,4 %. Les 300 postes non pourvus aux concours externes organisés par les académies se concentrent dans quelques-unes d'entre elles. 16 % des postes sont restés vacants dans celle de Créteil, 12 % dans celle de Guyane, 11 % dans celle de Paris [3]. Ces académies se caractérisent par des taux d'attractivité faibles qui ne dépassent pas 1,5 candidat par poste. Cependant, les académies d'Amiens et de Versailles réussissent à pourvoir tous leurs postes, alors que leur attractivité n'est pas plus forte. À l'opposé, les académies de Guadeloupe, Corse, Nancy-Metz et Martinique ont, elles, attiré 4 candidats ou plus par poste. 39,7 % des candidats présents aux concours externes ont été admis contre 26,2 % en 2012, soit 8 111 lauréats.

Par ailleurs, 297 postes étaient proposés à l'ensemble des concours internes en 2013, 110 postes au titre du premier concours, réservé aux instituteurs titulaires, et 187 au titre des seconds concours. Au premier concours interne, la baisse tendancielle du nombre de postes reflète celle du vivier des instituteurs. Aux seconds concours internes, le nombre de postes double presque, le nombre de candidats présents demeurant quasiment stable. Aucun de ces deux types de recrutement ne fait le plein ; globalement, 78 % des postes ouverts ont été pourvus aux concours internes.

De plus, 2013 est la première des quatre sessions pour lesquelles des contractuels peuvent postuler au titre des recrutements réservés : 16 candidats ont été reçus à l'examen professionnalisé réservé pour 20 postes offerts.

Définitions

Les concours de recrutement

Les épreuves des concours 2013 sont définies dans l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours du premier degré (excepté celles du premier concours interne définies dans l'arrêté du 24 décembre 1992 modifié). L'arrêté du 31 décembre 2009 modifié fixe les diplômes et les titres permettant de se présenter aux concours externes et internes des personnels enseignants du premier degré. Outre le concours externe et le concours externe spécial langues régionales (qui comprend une épreuve de langues régionales), fait également partie de la voie externe le troisième concours, ouvert aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

Les recrutements réservés

Mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, ils ne posent aucune exigence de diplôme. La loi Sauvadet précise que ces modes de recrutement doivent valoriser les acquis professionnels ; l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Présents

Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux d'attractivité

Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Taux de couverture

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

Sources :

- MENESR-DEPP/Système de gestion Ocean.
- MENESR-DGRH.

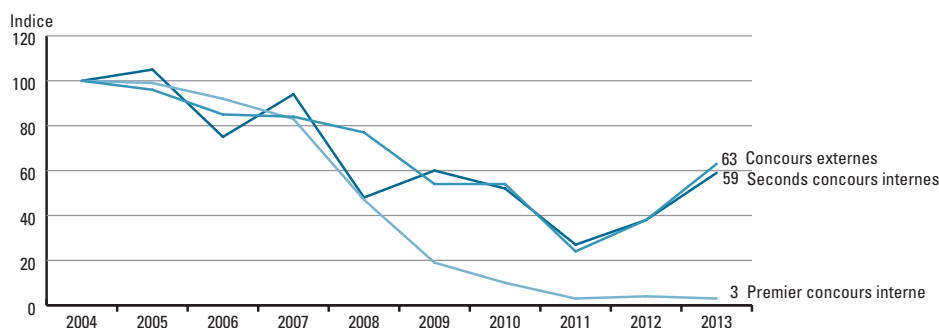
① Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2014-n° 21 ; 13.17 ; 13.03 ; 11.25 ; 10.19.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.

[1] Évolution du nombre de postes, de présents et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public (France métropolitaine + DOM)

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Concours externes	Postes	12 940	12 500	11 000	10 900	9 874	6 999	7 000	3 100	4 903	8 413
	Présents	65 577	57 324	55 298	52 672	48 030	44 907	37 520	18 136	18 617	20 436
	Admis	12 922	12 435	11 019	10 896	9 886	7 014	7 029	3 086	4 883	8 111
Premier concours interne	Postes	3 089	3 089	2 934	2 934	1 900	740	450	170	130	110
	Présents	4 852	4 235	3 752	2 998	1 736	780	472	147	289	225
	Admis	2 972	2 934	2 725	2 461	1 395	566	303	98	108	85
Seconds concours internes	Postes	250	250	238	250	135	165	165	54	97	187
	Présents	1 384	1 630	751	886	720	576	661	926	559	555
	Admis	248	261	187	234	119	148	130	68	94	146

[2] Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public (base 100 en 2004) (France métropolitaine + DOM)



[3] Concours externes de recrutement de professeurs des écoles par académie - Session 2013

Académies	Postes	Présents	Admis	Présents/poste	Taux de réussite	Taux de couverture
Aix-Marseille	390	887	382	2,3	43,1	97,9
Amiens	320	521	320	1,6	61,4	100,0
Besançon	125	402	125	3,2	31,1	100,0
Bordeaux	349	1 215	342	3,5	28,1	98,0
Caen	126	442	126	3,5	28,5	100,0
Clermont-Ferrand	150	414	149	2,8	36,0	99,3
Corse	25	116	25	4,6	21,6	100,0
Créteil	1 085	1 496	910	1,4	60,8	83,9
Dijon	145	384	145	2,6	37,8	100,0
Grenoble	400	1 078	400	2,7	37,1	100,0
Lille	495	1 357	495	2,7	36,5	100,0
Limoges	55	185	54	3,4	29,2	98,2
Lyon	400	1 176	400	2,9	34,0	100,0
Montpellier	284	891	281	3,1	31,5	98,9
Nancy-Metz	130	672	130	5,2	19,3	100,0
Nantes	300	1 013	290	3,4	28,6	96,7
Nice	195	536	194	2,7	36,2	99,5
Orléans-Tours	274	633	274	2,3	43,3	100,0
Paris	263	403	234	1,5	58,1	89,0
Poitiers	194	530	194	2,7	36,6	100,0
Reims	110	395	110	3,6	27,8	100,0
Rennes	208	742	208	3,6	28,0	100,0
Rouen	215	565	215	2,6	38,1	100,0
Strasbourg	235	662	227	2,8	34,3	96,6
Toulouse	305	882	302	2,9	34,2	99,0
Versailles	1 230	1 689	1 197	1,4	70,9	97,3
Guadeloupe (1)	52	210	54	4,0	25,7	103,8
Guyane	105	156	92	1,5	59,0	87,6
Martinique	23	186	23	8,1	12,4	100,0
La Réunion	225	598	213	2,7	35,6	94,7
France métropolitaine + DOM	8 413	20 436	8 111	2,4	39,7	96,4

(1) Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

Présentation

12 435 postes ont été offerts aux concours 2013 du second degré public (10 632 aux concours externes, 1 803 aux concours internes). Le nombre de postes ouverts a fortement augmenté (+ 23 %) par rapport à la session 2012, presque exclusivement dans la voie externe. Les concours du Capes demeurent les principaux concours de recrutement de l'éducation nationale (55,6 % des postes offerts), devant l'agrégation (19,5 %) [1]. Pour la troisième année, des postes sont restés non pourvus aux concours externes, soit un taux de couverture de 85,6 % (90,0 % en 2012). Parmi les 1 500 postes restés vacants, près de 1 000 relèvent du Capes externe ; le taux de couverture s'élève à 84,4 %. Le déficit concerne aussi le recrutement des enseignants du second degré technologique et professionnel : 81,4 % des postes ont été pourvus au CAPLP externe, 64,7 % au Capet externe. Quasiment tous les postes offerts aux concours internes ont été pourvus, comme les années précédentes. Au total, 10 903 candidats ont été reçus.

En 2013, 2 190 contrats ont été ouverts aux concours de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement privé sous contrat, de manière quasi égale entre les voies externe (Cafep) et interne (CAER) [2]. Le taux de couverture reste sensiblement plus élevé aux CAER (96,0 %) qu'aux Cafep (86,5 %).

De plus, 2013 est la première des quatre sessions pour lesquelles des contractuels peuvent postuler au titre des recrutements réservés : 2 332 candidats ont été reçus aux recrutements réservés pour 2 483 postes offerts dans l'enseignement public, 531 admis pour 560 contrats dans l'enseignement privé.

Définitions

Les concours de recrutement

Les épreuves des concours 2013 sont définies dans les arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés fixant les modalités d'organisation des concours du second degré. Depuis 2012, l'épreuve écrite d'admissibilité de certains concours internes (Capes, Capet, CAPLP) consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. L'arrêté du 31 décembre 2009 modifié fixe les diplômes et les titres permettant de se présenter aux concours externes et internes des personnels enseignants du second degré. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée. Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat doivent se présenter aux concours de l'enseignement privé. Ils passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public.

Les recrutements réservés

Les concours réservés pour les professeurs certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive, et l'examen professionnalisé réservé pour les professeurs de lycée professionnel, mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, ne posent aucune exigence de diplôme. La loi Sauvadet précise que ces modes de recrutement doivent valoriser les acquis professionnels ; l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Capes, Capeps, Capet, CAPLP, Cafep, CAER

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2014-n° 15 ; 13.23 ; 12.28 ; 11.24 ; 09.26.
- Tableaux statistiques, n° 7167, 7166, 7156, 7155, 7131.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.

[1] Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré public

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Agrégation	Postes	2 650	2 890	2 200	2 203	2 005	2 005	1 992	1 914	2 007	2 420
	Admis	2 645	2 872	2 196	2 201	2 001	1 995	1 986	1 911	2 003	2 324
Capes	Postes	7 812	9 155	6 862	6 994	5 753	5 753	5 684	5 546	5 557	6 910
	Admis	7 796	9 124	6 836	6 976	5 755	5 726	5 673	4 717	4 851	5 938
Capeps (1)	Postes	923	920	440	400	400	400	490	608	660	825
	Admis	923	920	440	400	400	400	490	608	660	826
Capet	Postes	735	765	405	325	254	254	275	318	229	513
	Admis	731	757	405	325	254	254	275	308	227	348
CAPLP	Postes	2 240	2 480	1 818	1 728	1 538	1 538	1 644	1 669	1 632	1 767
	Admis	2 147	2 356	1 792	1 701	1 498	1 521	1 591	1 526	1 513	1 467
Tous concours	Postes	14 360	16 210	11 725	11 650	9 950	9 950	10 085	10 055	10 085	12 435
	Admis	14 242	16 029	11 669	11 603	9 908	9 896	10 015	9 070	9 254	10 903
Concours externes	Postes	11 975	13 475	9 750	9 750	8 350	8 350	8 300	8 275	8 305	10 632
	Admis	11 873	13 316	9 706	9 712	8 316	8 314	8 237	7 297	7 478	9 105
Concours internes (1)	Postes	2 385	2 735	1 975	1 900	1 600	1 600	1 785	1 780	1 780	1 803
	Admis	2 369	2 713	1 963	1 891	1 592	1 582	1 778	1 773	1 776	1 798
Recrutements réservés	Postes	930	950	2 483
	Admis	879	878	2 332

(1) Le Capeps interne a été gelé de 2007 à 2009.

[2] Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré privé

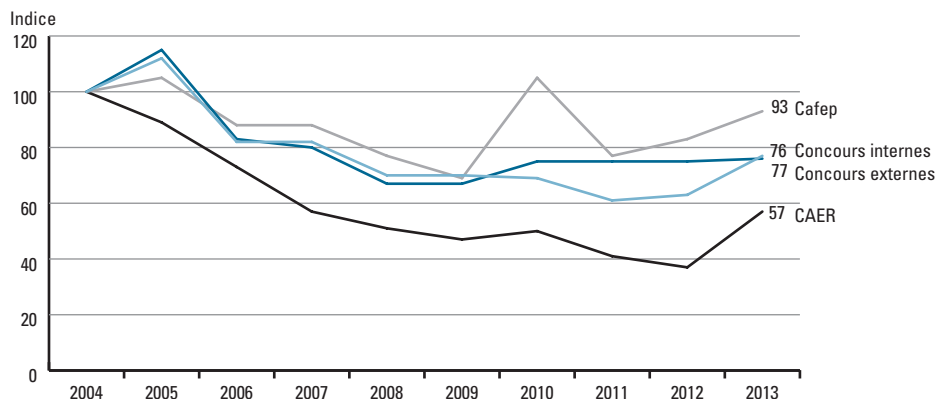
(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Cafep	Contrats	1 453	1 300	1 146	1 276	1 210	776	1 800	1 200	1 100	1 100
	Admis	1 026	1 077	899	904	795	713	1 073	791	854	952
CAER (1)	Contrats	2 925	2 925	1 950	1 350	1 080	980	980	800	700	1 090
	Admis	1 838	1 628	1 342	1 056	938	865	924	755	679	1 046
Tous concours	Contrats	4 378	4 225	3 096	2 626	2 290	1 756	2 780	2 000	1 800	2 190
	Admis	2 864	2 705	2 241	1 960	1 733	1 578	1 997	1 546	1 533	1 998
Recrutements réservés	Contrats	560
	Admis	531

(1) Le CAER-Capeps a été gelé de 2007 à 2009.

[3] Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré (base 100 en 2004)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



Présentation

À la session 2013, comme aux deux sessions précédentes, tous les postes ouverts aux concours externes (10 632) n'ont pas été pourvus malgré une augmentation du nombre de candidats présents (+ 13 %) face à une offre de postes fortement accrue (+ 28 %) [1]. 14 % des postes offerts sont ainsi restés vacants, majoritairement au Capes externe, contre 10 % l'an dernier. Les deux disciplines du Capes externe les plus importantes en nombre de postes n'ont pas fait le plein de recrutement : les mathématiques (31 % des postes sont restés vacants) et l'anglais (25 %). L'agrégation externe, jusqu'à présent épargnée par cette crise des recrutements, enregistre un déficit de 17 % en mathématiques. En 2013, le déficit concerne aussi la plupart des sections professionnelles : 58 % des postes n'ont pas été pourvus au Capet externe de sciences industrielles de l'ingénieur, 52 % au CAPLP externe de biotechnologies.

28,1 % des candidats présents aux concours externes ont été admis (26,2 % en 2012), soit 9 105 lauréats (+ 22 %). Les chances de succès à un concours externe demeurent plus grandes au Capes (34,3 %) qu'à l'agrégation (15,5 %), avec de grandes variations au sein du Capes, de 19,2 % en espagnol à 65,9 % en lettres modernes. Le taux de réussite au Capes externe atteint 60,8 %.

Aux concours internes, les candidats présents sont moins nombreux qu'à la session 2012 pour une offre de postes stabilisée. Ces concours sont plus sélectifs que ceux de la voie externe ; le taux de réussite s'établit à 9,5 %. Quasiment tous les postes ont été pourvus, comme à la session précédente.

Définitions

Présents

Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier RAEP. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Disciplines scientifiques

Sections mathématiques (agrégation et Capes) ; physique-chimie, sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation) ; sciences physiques et chimiques, sciences de la vie et de la Terre (Capes).

Disciplines littéraires et sciences humaines

Sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes) ; grammaire (agrégation) ; documentation (Capes).

Langues

Sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, espagnol, italien) (agrégation et Capes) ; options arabe, japonais, russe (agrégation) ; options chinois, néerlandais (Capes) ; sections langue corse, tahitien (Capes) ; langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes).

Disciplines artistiques

Sections musique, arts (agrégation) ; éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes).

Langages spéciaux

Section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010).

Disciplines bivalentes

Sections mathématiques-sciences physiques et chimiques, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres) (CAPLP).

Disciplines professionnelles

Sections mécanique, biochimie-génie biologique (agrégation) ; économie et gestion (agrégation, Capet et CAPLP) ; sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet) ; hôtellerie-restauration (Capet et CAPLP) ; arts appliqués, biotechnologies, sciences et techniques médico-sociales (Capet et CAPLP) ; génie industriel, réparation et revêtement en carrosserie, génie civil, bâtiment, génie mécanique, génie électrique, conducteurs routiers, esthétique-cosmétique (CAPLP).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2014-n° 15 ; 13.23 ; 12.28 ; 11.24 ; 09.26.
- Tableaux statistiques, n° 7167, 7166, 7156, 7155, 7131.

[1] Nombre de postes, de présents, d'admissibles et d'admis selon le groupe de disciplines, session 2013

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Admissibles	Admis	Taux de réussite	Postes	Présents	Admissibles	Admis	Taux de réussite
Agrégation										
Disciplines scientifiques	576	3 132	1 082	508	16,2	217	3 298	480	217	6,6
<i>dont : mathématiques</i>	391	1 537	674	323	21,0	135	1 555	302	135	8,7
<i>physique-chimie</i>	105	846	228	105	12,4	40	891	83	40	4,5
Disciplines littéraires et sciences humaines	437	2 631	892	434	16,5	295	2 759	626	295	10,7
<i>dont : lettres modernes</i>	117	733	263	117	16,0	115	1 216	230	115	9,5
<i>histoire</i>	100	801	198	100	12,5
<i>histoire et géographie (1)</i>	105	754	231	105	13,9
Langues	310	1 756	665	310	17,7	134	1 894	294	133	7,0
<i>dont : anglais</i>	167	1 024	365	167	16,3	65	1 055	142	65	6,2
<i>allemand</i>	65	223	124	65	29,1	35	208	76	35	16,8
Disciplines professionnelles	146	1 208	322	137	11,3	40	597	90	40	6,7
<i>dont : économie et gestion</i>	81	657	183	76	11,6	40	597	90	40	6,7
<i>sciences industrielles de l'ingénieur</i>	45	454	99	41	9,0
Disciplines artistiques	80	520	154	65	12,5	35	453	80	35	7,7
Éducation physique et sportive	40	388	89	40	10,3	110	1 009	248	110	10,9
Total	1 589	9 635	3 204	1 494	15,5	831	10 010	1 818	830	8,3
Évolution 2013/2012 (2)	27,3	15,8	22,1	20,1	0,6	9,5	-6,1	7,0	9,4	1,2
Capès										
Disciplines scientifiques	1 765	3 947	2 429	1 371	34,7	190	1 244	391	190	15,3
<i>dont : mathématiques</i>	1 250	1 807	1 395	856	47,4	155	911	313	155	17,0
<i>sciences de la vie et de la Terre</i>	310	1 213	536	310	25,6	35	333	78	35	10,5
Disciplines littéraires et sciences humaines	2 345	5 763	3 651	2 205	38,3	268	2 836	608	268	9,4
<i>dont : lettres modernes</i>	1 000	1 518	1 155	1 000	65,9	100	876	223	100	11,4
<i>histoire et géographie</i>	715	2 300	1 522	715	31,1	65	793	142	65	8,2
Langues	1 773	4 760	2 467	1 428	30,0	174	1 268	501	173	13,6
<i>dont : anglais</i>	1 070	2 113	1 286	799	37,8	120	705	357	119	16,9
<i>espagnol</i>	340	1 772	698	340	19,2	25	435	75	25	5,7
Disciplines artistiques	330	829	537	238	28,7	60	498	139	60	12,0
Langages spéciaux	5	12	10	5	41,7
Total	6 218	15 311	9 094	5 247	34,3	692	5 846	1 639	691	11,8
Évolution 2013/2012 (2)	26,7	14,0	17,0	24,8	3,0	6,8	2,7	0,4	6,6	0,4
Capecs	760	1 249	1 053	760	60,8	65	898	143	66	7,3
Évolution 2013/2012 (2)	26,7	0,6	7,0	26,7	12,5	8,3	17,7	8,3	10,0	-0,6
Capet	464	1 439	596	300	20,8	49	396	119	48	12,1
<i>dont : sciences industrielles de l'ingénieur</i>	255	281	166	107	38,1
<i>économie et gestion</i>	100	734	230	100	13,6	24	288	59	24	8,3
Évolution 2013/2012 (2)	142,9	18,5	42,6	58,7	5,2	28,9	-10,0	6,3	26,3	3,5
CAPLP										
Disciplines d'enseignement général	765	2 063	1 240	700	33,9	63	867	162	62	7,2
<i>dont : lettres-histoire et géographie</i>	295	640	367	249	38,9	25	396	56	24	6,1
<i>mathématiques-sc. physiques et chimiques</i>	280	625	464	261	41,8	25	314	75	25	8,0
Disciplines professionnelles	836	2 708	1 371	604	22,3	103	941	289	101	10,7
<i>dont : économie et gestion</i>	200	1 202	440	200	16,6
<i>biotechnologies</i>	180	318	206	86	27,0	25	275	78	25	9,1
Total	1 601	4 771	2 611	1 304	27,3	166	1 808	451	163	9,0
Évolution 2013/2012 (2)	18,0	9,9	13,6	5,0	-1,3	-39,6	-6,8	-26,4	-39,9	-5,0
Tous concours	10 632	32 405	16 558	9 105	28,1	1 803	18 958	4 170	1 798	9,5
Évolution 2013/2012 (2)	28,0	13,5	17,4	21,8	1,9	1,3	-2,7	-0,5	1,2	0,4

(1) Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.

(2) Évolution en %, en point pour le taux de réussite.

Présentation

En 2013, 360 postes de conseillers principaux d'éducation (CPE) ont été proposés (300 au concours externe et 60 au concours interne) [1] et [3]. Le nombre de postes ouverts a fortement augmenté (+ 20 %) par rapport à la session 2012, principalement dans la voie externe. Le nombre de candidats présents progresse d'ailleurs dans cette voie (+ 4,5 %) tandis qu'il est constant dans la voie interne. Tous les postes ont été pourvus [2]. 15,4 % des candidats présents au concours externe ont été admis (13,1 % en 2012), 3 % au concours interne, soit une moyenne de 9,1 %.

Le nombre de postes mis aux concours de conseillers d'orientation-psychologues (COP) passe de 65 à 88 en un an, soit + 35,4 %. La hausse du nombre de candidats présents est deux fois moins élevée que celle des postes. Tous les postes offerts ont été pourvus. Le taux de réussite s'établit à 12,0 % et 20,6 % pour les voies externe et interne, soit une moyenne de 13,3 %.

De plus, 2013 est la première des quatre sessions pour lesquelles des contractuels peuvent postuler au titre des recrutements réservés : 95 candidats ont été reçus aux concours réservés pour 100 postes offerts.

Entre 2012 et 2013, la féminisation des lauréats fléchit aux concours de CPE (72,8 % contre 80,0 %) alors qu'elle progresse aux concours de COP (89,8 % contre 83,1 %). Comparable à la session 2012, l'âge moyen s'élève respectivement à 30 et 32 ans. Les personnels d'éducation et de surveillance (presque exclusivement des assistants d'éducation) représentent toujours le premier vivier de recrutements de CPE même si leur part perd sept points en un an, celle des étudiants se renforce. Aux concours de COP, plus de la moitié des postes est pourvue par des conseillers d'orientation intérimaires [4]. 83,6 % des admis aux concours de CPE sont titulaires d'un master 2 (45,3 %) ou engagés dans la finalisation du diplôme (38,3 %). Près d'un lauréat sur deux aux concours de COP possède un diplôme en psychologie de niveau master et un sur quatre une licence.

Définitions

Conseillers principaux d'éducation

Les épreuves des concours sont définies dans l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de CPE. Depuis 2012, l'épreuve écrite d'admissibilité du concours interne du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. L'arrêté du 31 décembre 2009 modifié fixe les diplômes et les titres permettant de se présenter aux concours des personnels d'éducation, comme aux concours externes et internes des personnels enseignants du second degré. Le troisième concours, organisé de 2002 à 2004, est comptabilisé avec le concours externe. Il était ouvert aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

Conseillers d'orientation-psychologues

Les épreuves des concours ont été définies dans l'arrêté du 20 mars 1991 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de COP. Peuvent se présenter aux concours les candidats justifiant de la licence en psychologie, d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue dont la liste est fixée par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990, ou d'un diplôme équivalent à la licence en psychologie.

Les recrutements réservés

Les concours réservés pour les CPE et les COP, mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, ne posent aucune exigence de diplôme. La loi Sauvadet précise que ce mode de recrutement doit valoriser les acquis professionnels ; l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Présents

Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou candidats ayant envoyé un dossier RAEP. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux de réussite

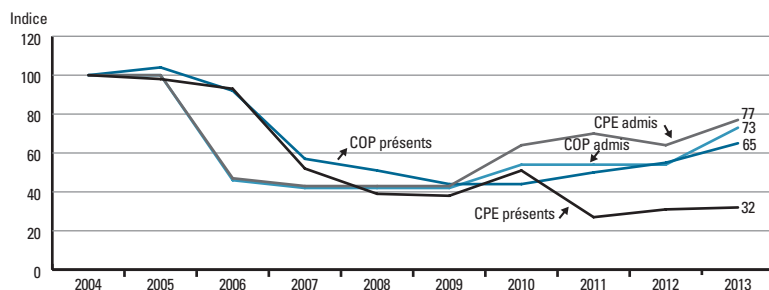
Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

[1] Évolution du nombre de postes, de présents et d'admis aux concours de personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Conseillers principaux d'éducation (CPE) (1)	Postes	470	470	220	200	200	200	300	330	300	360
	Présents	12 500	12 212	11 635	6 553	4 890	4 757	6 394	3 354	3 875	3 962
	Admis	470	470	220	200	200	200	300	330	300	360
Conseillers d'orientation-psychologues (COP) (1)	Postes	120	120	55	50	50	50	65	65	65	88
	Présents	1 022	1 067	941	584	524	445	453	507	557	664
	Admis	120	120	55	50	50	50	65	65	65	88
Tous concours	Postes	590	590	275	250	250	250	365	395	365	448
	Présents	13 522	13 279	12 576	7 137	5 414	5 202	6 847	3 861	4 432	4 626
	Admis	590	590	275	250	250	250	365	395	365	448
Recrutements réservés	Postes	70	50	-	-	-	-	-	-	-	100
	Présents	327	329	-	-	-	-	-	-	-	536
	Admis	70	50	-	-	-	-	-	-	-	95

(1) Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

[2] Évolution du nombre de présents et d'admis aux concours de personnels d'éducation et d'orientation (base 100 en 2004) (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



[3] Concours de personnels d'éducation et d'orientation, session 2013

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Part des femmes parmi les lauréats (%)	Âge moyen des lauréats
Conseillers principaux d'éducation	360	9 802	3 962	360	9,1	72,8	30,0
Concours externe	300	5 170	1 948	300	15,4	73,7	29,2
Concours interne	60	4 632	2 014	60	3,0	68,3	34,1
Conseillers d'orientation-psychologues	88	1 972	664	88	13,3	89,8	32,0
Concours externe	68	1 644	567	68	12,0	88,2	30,6
Concours interne	20	328	97	20	20,6	95,0	36,7
Total	448	11 774	4 626	448	9,7	76,1	30,4

[4] Origine et niveau de diplôme des lauréats aux concours de personnels d'éducation et d'orientation, session 2013 (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	CPE	COP	Tous concours
Étudiants	102	4	106
Pers. d'éducation et de surveillance	163	9	172
Conseillers d'orientation intérimaire	-	48	48
Enseignants titulaires et non titulaires	52	12	64
Demandeurs d'emploi, secteur privé, fonctionnaires	43	15	58
Toutes origines	360	88	448
Doctorat	8	-	8
Master/niveau I	311	40	351
<i>dont : master 1 (maîtrise)</i>	9	-	9
<i>master 2</i>	163	40	203
<i>inscription en M2</i>	138	-	138
Licence/niveau II	27	34	61
<i>dont licence</i>	27	22	49
Infra-bac/autres (1)	14	14	28
Tous niveaux de diplôme	360	88	448

(1) Dispense de titre et autres diplômés.

Présentation

À la session 2013, le nombre de postes ouverts au concours de recrutement de personnels de direction de deuxième classe (C2) diminue, passant de 750 à 650 en un an, tandis que le nombre de candidats présents baisse très légèrement (- 1 %) [1]. Tous les postes étant pourvus, le taux de réussite s'établit à 16,8 %, son niveau le plus sélectif depuis 2008 (26,0 %). Le nombre de postes reste inchangé (50 postes) au concours de première classe (C1) par rapport à l'année précédente, de même que le nombre de présents, toujours autour de 200. Tous les postes étant également pourvus, le taux de réussite s'établit ainsi à 25,5 %.

À la session 2013, 115 postes étaient offerts au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), les deux tiers au bénéfice de l'enseignement du premier degré [2]. L'enseignement technique perd onze postes et celui du premier degré cinq, l'information-orientation en gagnant cinq. La baisse du nombre de candidats inscrits, amorcée en 2011, se ralentit en 2013 (- 8,3 %). Près de 300 candidats ont vu leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) retenu, soit 32 % des inscrits (29 % en 2012). Le ratio admis/inscrits se stabilise à 12 % depuis deux sessions. Il varie de 8,5 % en enseignement technique à 26,8 % en « information et orientation ». Tous les postes ont été pourvus.

70 postes ont été offerts au concours 2013 de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) contre 75 en 2012 [3]. Le nombre de candidats ayant présenté leur dossier RAEP en 2013 diminue de 6 % par rapport à l'an passé. Le taux de réussite s'établit en moyenne à 27,6 %, de 10,1 % dans la spécialité « administration et vie scolaire » à 50 %. Tous les postes ont été pourvus contrairement aux deux sessions précédentes.

Définitions

Les emplois de direction des établissements d'enseignement ou de formation relevant du ministère en charge de l'éducation nationale

Ils sont occupés par des personnels appartenant au corps des personnels de direction. Il existe deux concours de recrutement : le concours de première classe (C1) et le concours de deuxième classe (C2). L'arrêté du 21 août 2006 modifié fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours.

Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

Depuis la session 2011, les épreuves d'admissibilité et d'admission ont évolué. Chacun des concours s'appuie désormais sur un dispositif de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Les modalités de recrutement sont définies par le décret n° 2010-42 du 12 janvier 2010 et l'arrêté du 22 juin 2010.

Présents

Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite des concours de personnels de direction. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, ou rapport du nombre d'admis au nombre d'inscrits pour les concours de personnels d'inspection, en %.

[1] Concours des personnels de direction, session 2013

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Taux de réussite (%)
Première classe - C1	50	217	196	101	50	25,5
Deuxième classe - C2	650	4 167	3 873	1 303	650	16,8
Total	700	4 384	4 069	1 404	700	17,2
Rappel 2012	800	4 485	4 112	1 577	800	19,5
Rappel 2011	750	4 404	4 083	1 442	750	18,4

[2] Concours d'inspecteurs de l'éducation nationale, session 2013

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	Admis/postes (%)	Admis/inscrits (%)
Enseignement du premier degré	75	625	190	75	100,0	12,0
Information et orientation	15	56	38	15	100,0	26,8
Enseignement général	10	86	25	10	100,0	11,6
Lettres-langues vivantes	3	16	6	3	100,0	18,8
Lettres-histoire géographie	6	42	14	6	100,0	14,3
Mathématiques-sciences physiques et chimiques	1	28	5	1	100,0	3,6
Enseignement technique	15	176	45	15	100,0	8,5
Économie et gestion	6	72	20	6	100,0	8,3
Sciences et techniques industrielles	9	104	25	9	100,0	8,7
Total	115	943	298	115	100,0	12,2
Rappel 2012	125	1 028	301	124	99,2	12,1
Rappel 2011	110	1 234	304	110	100,0	8,9

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier RAEP a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

[3] Concours d'inspecteurs d'academie-inspecteurs pédagogiques régionaux, session 2013

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	Admis/postes (%)	Admis/inscrits (%)
Administration et vie scolaire	7	69	18	7	100,0	10,1
Allemand	2	6	4	2	100,0	33,3
Anglais	3	6	4	3	100,0	50,0
Arts plastiques	2	6	6	2	100,0	33,3
Économie et gestion	7	20	12	7	100,0	35,0
Éducation physique et sportive	4	18	8	4	100,0	22,2
Espagnol	3	8	5	3	100,0	37,5
Histoire-géographie	7	22	14	7	100,0	31,8
Italien	2	6	6	2	100,0	33,3
Lettres	10	23	18	10	100,0	43,5
Mathématiques	7	20	11	7	100,0	35,0
Portugais	1	2	1	1	100,0	50,0
Sciences de la vie et de la Terre	4	13	7	4	100,0	30,8
Sciences économiques et sociales	2	5	3	2	100,0	40,0
Sciences physiques et chimiques	5	13	9	5	100,0	38,5
STI - option arts appliqués	1	2	2	1	100,0	50,0
STI - option sciences industrielles	3	15	7	3	100,0	20,0
Total	70	254	135	70	100,0	27,6
Rappel 2012	75	270	129	68	90,7	25,2
Rappel 2011	80	269	130	72	90,0	26,8

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier RAEP a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

Présentation

À la session 2013, 1 625 postes ont été offerts aux différents concours de recrutement de personnels ASS (58,3 % aux concours externes, 41,7 % aux concours internes) contre 1 809 en 2012, soit une baisse de 10 % [1]. Un peu plus de 9 postes sur 10 correspondent à des concours déconcentrés (secrétaire et adjoint administratifs, infirmier, assistant de service social) et près des trois quarts sont destinés à la filière administrative. Les candidats présents sont plus nombreux aux concours externes (+ 10 %) contrairement aux concours internes (- 8 %). Néanmoins, le taux de déperdition des candidats inscrits/présents reste élevé aux concours externes : moins de la moitié des inscrits étaient présents dans la filière administrative. 4,9 % des présents aux concours externes ont été admis, 4,3 % aux concours internes, soit un taux de réussite global de 4,6 %, légèrement en recul par rapport à la session précédente (5,1 %). La filière administrative enregistre toujours des taux de réussite particulièrement faibles dans les deux voies de recrutement par rapport à la filière sociale et de santé où tous les postes n'ont pas été pourvus [2]. De plus, 468 candidats ont été admis à la première session de recrutements réservés pour 662 postes offerts dans les filières administrative, sociale et de santé.

À la session 2013, 128 postes ont été ouverts aux concours de recrutement de personnels des bibliothèques (49,2 % aux concours externes, 50,8 % aux concours internes) contre 109 en 2012, soit une hausse de 17,4 %, très contrastée selon la voie de recrutement [3]. Les candidats présents sont également plus nombreux, de l'ordre de 14 % pour chacune des deux voies. L'écart entre le nombre d'inscrits et celui des présents reste marqué : 61 % des inscrits ne se sont pas présentés à la première épreuve. Le taux de réussite demeure plus élevé aux concours internes (4,2 %) qu'aux concours externes (1,6 %). Les taux de réussite aux concours de bibliothécaire sont parmi les plus faibles. La totalité des postes ouverts a été pourvue, à l'exception du concours interne de conservateur. De plus, 10 candidats ont été admis aux examens professionnalisés réservés de la filière bibliothèque pour 62 postes offerts à la première session organisée en 2013.

Définitions

Le recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)

Il s'opère selon deux modalités. Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attaché d'administration, médecin et conseiller technique de service social) : les inscriptions se font auprès des services académiques, qui convoquent les candidats aux épreuves d'admissibilité, et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire. Le lieu d'affectation est indépendant de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit. Pour les autres corps, ce sont des concours dits « déconcentrés », c'est-à-dire des recrutements organisés par les rectorats et les vice-rectorats : les inscriptions se font auprès des services académiques qui convoquent les candidats aux épreuves écrites. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir dans le ressort de l'académie organisatrice du recrutement. En cas de réussite, les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice. Par conséquent, le lieu d'affectation dépend directement de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit. Depuis la session 2012, les personnels de laboratoire sont intégrés dans les corps analogues de la filière ITRF.

Les concours de personnels des bibliothèques

Ils sont organisés par la direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis la session 2009. Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes est comptabilisé avec le concours interne de conservateur. Depuis 2011, ce concours n'est plus spécifiquement réservé aux chartistes. La session 2013 est la première année d'organisation des concours de bibliothécaires assistants spécialisés, classe normale et classe supérieure, nouveau corps regroupant l'ensemble de la catégorie B de la filière bibliothèque (assistants des bibliothèques et bibliothécaires adjoints spécialisés) créé dans le cadre du « nouvel espace statutaire ».

Recrutements réservés

La loi 2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, autorise l'ouverture, durant quatre ans maximum, de recrutements réservés pour les agents contractuels remplissant certaines conditions pour l'accès à certains corps de fonctionnaires.

Présents

Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Définitions des taux - Voir 9.21.

Sources :

- MENESR-DEPP/Système de gestion Ocean.
- MENESR-DGRH.

[1] Concours de personnels ASS, session 2013

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents
Attaché d'administration (1)	-	-	-	-	-	68	6 272	3 613	68	1,9
Secrétaire administratif de classe normale (2) (3)	233	14 233	5 369	230	4,3	257	10 402	6 591	257	3,9
Secrétaire administratif de classe supérieure	58	4 370	1 648	58	3,5	57	2 912	1 697	57	3,4
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe (2) (3)	273	18 918	9 048	271	3,0	255	5 568	3 637	255	7,0
Total filière administrative	564	37 521	16 065	559	3,5	637	25 154	15 538	637	4,1
Évolution 2013/2012 (7)	-8,6	13,2	7,8	-9,4	-0,6	-11,2	-8,1	-8,3	-10,9	-0,1
Médecin (4)	47	46	42	31	73,8	-	-	-	-	-
Conseiller technique de service social (5)	-	-	-	-	-	18	58	47	18	38,3
Assistant de service social	45	553	350	44	12,6	23	60	33	15	45,5
Infirmier (6)	291	2 425	1 729	254	14,7	-	-	-	-	-
Total filière sociale et de santé	383	3 024	2 121	329	15,5	41	118	80	33	41,3
Évolution 2013/2012 (7)	-12,0	42,9	27,2	-10,4	-6,5	2,5	78,8	42,9	32,0	-3,3
Total	947	40 545	18 186	888	4,9	678	25 272	15 618	670	4,3
Évolution 2013/2012 (7)	-10,0	15,0	9,8	-9,8	-1,0	-10,4	-7,9	-8,1	-9,5	-0,1

(1) Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).

(2) Pour la session 2013, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif de 1^{re} classe sont des concours interministériels.

(3) Y compris administration centrale.

(4) Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.

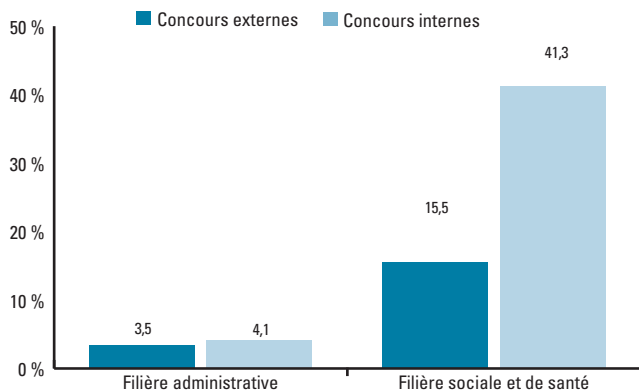
(5) Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.

(6) Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

(7) Évolution en %, en point pour les taux.

[2] Taux de réussite selon la filière, session 2013 (%)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



[3] Concours de personnels des bibliothèques, session 2013

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents
Conservateur	12	1 230	454	12	2,6	20	468	202	18	8,9
Bibliothécaire	14	2 958	1 162	14	1,2	10	736	411	10	2,4
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	20	3 110	1 065	20	1,9	15	646	317	15	4,7
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	8	464	218	8	3,7	6	265	161	6	3,7
Magasinier principal des bibliothèques	9	3 691	1 145	9	0,8	14	755	392	14	3,6
Total	63	11 453	4 044	63	1,6	65	2 870	1 483	63	4,2
Évolution 2013/2012 (1)	8,6	7,9	14,5	8,6	0,0	27,5	11,6	13,6	28,6	0,4

(1) Évolution en %, en point pour les taux.

Présentation

À la session 2013, 1 869 postes ont été ouverts aux différents concours de recrutement de personnels ITRF (59 % aux concours externes, 41 % aux concours internes), soit une baisse de 9 % par rapport à la session précédente [1]. 56 % des postes sont offerts aux concours de catégorie A (ingénieurs de recherche, d'études et assistants ingénieurs), 29 % aux concours de techniciens de catégorie B, et 15 % aux concours d'adjoints techniques de catégorie C. On compte 24 candidats présents pour un poste aux concours externes, 18 aux concours internes.

1 669 candidats ont été reçus à un concours ITRF, soit un taux de couverture de 89,3 % (89,0 % en 2012), inférieur aux concours externes (88,1 %) par rapport aux concours internes (91,0 %). Les concours d'adjoints techniques enregistrent toujours les taux les plus élevés.

Le taux de réussite global s'établit à 4,2 % au lieu de 4,6 % aux deux dernières sessions. Il demeure légèrement plus élevé aux concours internes (5,1 %) qu'aux concours externes (3,7 %). Pour les deux voies de recrutement, les taux les plus élevés concernent les concours de catégories B et C.

Pour un grand nombre de concours, l'existence de listes complémentaires (1 533 admis dont 63,7 % aux concours externes) permet de couvrir les besoins en recrutement, et de pallier les éventuels désistements.

Tous corps et toutes voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble plus d'un tiers des lauréats (36,7 %) ; cette part atteint 49,6 % aux concours internes et 27,4 % aux concours externes.

De plus, 2013 est la première des quatre sessions pour lesquelles des contractuels peuvent postuler au titre des recrutements réservés : 813 candidats ont été reçus aux concours réservés pour 1 047 postes offerts.

Définitions

Les concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)

Ils sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en huit BAP (A : sciences du vivant ; B : sciences chimiques et sciences des matériaux ; C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; D : sciences humaines et sociales ; E : informatique, statistique et calcul scientifique ; F : information, documentation, culture, communication, édition, Tice ; G : patrimoine, logistique, prévention et restauration ; J : gestion et pilotage).

À compter de la session 2012, les techniciens de laboratoire ont été intégrés aux ITRF. Les recrutements s'opèrent désormais dans le corps des techniciens de recherche et de formation dans les BAP A et B.

L'arrêté du 28 décembre 2011 fixe les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ITRF. Les concours de catégorie A comportent une phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale.

Le jury d'admission établit la liste des candidats admis au niveau de chaque établissement dans lequel au moins un poste est offert dans un emploi-type. Les concours de catégories B et C sont organisés au niveau des académies, dans le cadre de zones géographiques, par un établissement d'enseignement supérieur appartenant à chacune de ces dites zones.

Les recrutements réservés

La loi Sauvadet du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique prévoit un plan de titularisation d'agents non titulaires pendant quatre années à partir de la session 2013, sous condition d'ancienneté de services. Les épreuves prennent en compte les acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Inscrits

Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) au centre organisateur. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi-type. Il est donc nécessaire, pour ce type de concours, de raisonner en termes de candidatures et non de candidats physiques.

Présents

Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite du concours, lorsqu'elle existe, ou dont le dossier a été reçu.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

[1] Concours de personnels ITRF, session 2013

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Corps	BAP	Concours externes					Concours internes				
		Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
Ingénieur de recherche (IGR)	A	13	383	369	13	3,5	1	3	3	1	33,3
	B	7	219	217	7	3,2
	C	11	233	233	11	4,7	2	4	4	2	50,0
	D	7	112	112	7	6,3	2	14	14	2	14,3
	E	48	920	901	38	4,2	24	393	393	22	5,6
	F	10	213	208	9	4,3	4	17	17	1	5,9
	G	4	46	46	4	8,7	4	27	27	4	14,8
	J	9	162	162	5	3,1	16	189	189	14	7,4
Total	109	2 288	2 248	94	4,2	53	647	647	46	7,1	
Ingénieur d'études (IGE)	A	20	663	650	18	2,8	11	93	92	9	9,8
	B	8	365	363	8	2,2	2	22	22	1	4,5
	C	21	437	437	19	4,3	4	30	30	4	13,3
	D	17	646	646	15	2,3	2	5	4	1	25,0
	E	121	3 549	3 515	107	3,0	36	615	615	30	4,9
	F	55	2 551	2 545	52	2,0	22	239	238	21	8,8
	G	29	540	540	22	4,1	13	138	136	13	9,6
	J	118	6 143	6 099	98	1,6	70	2 079	2 038	55	2,7
Total	389	14 894	14 795	339	2,3	160	3 221	3 175	134	4,2	
Assistant ingénieur (ASI)	A	12	492	296	11	3,7	10	106	106	10	9,4
	B	10	382	185	10	5,4	4	60	59	4	6,8
	C	17	222	126	15	11,9	10	76	75	10	13,3
	D	3	63	30	3	10,0
	E	36	1 248	635	33	5,2	28	731	720	28	3,9
	F	25	744	360	22	6,1	13	105	104	12	11,5
	G	14	182	105	8	7,6	19	225	215	16	7,4
	J	50	3 589	2 060	38	1,8	76	4 025	3 954	59	1,5
Total	167	6 922	3 797	140	3,7	160	5 328	5 233	139	2,7	
Technicien RF	A	40	514	297	39	13,1	6	50	49	5	10,2
	B	15	280	180	15	8,3	15	113	110	15	13,6
	C	36	170	102	24	23,5	4	15	15	4	26,7
	D	2	22	6	1	16,7
	E	62	582	424	57	13,4	22	157	153	22	14,4
	F	23	575	361	22	6,1	17	158	158	16	10,1
	G	26	182	125	19	15,2	31	265	261	24	9,2
	J	94	2 881	2 024	93	4,6	155	2 264	2 232	151	6,8
Total	298	5 206	3 519	270	7,7	250	3 022	2 978	237	8,0	
Adjoint technique	A	35	266	172	34	19,8	29	119	118	29	24,6
	B	27	249	197	25	12,7	11	60	58	11	19,0
	C	6	32	17	4	23,5	1	1	1	1	100,0
	D
	E
	F	2	97	64	2	3,1	4	40	40	4	10,0
	G	34	202	158	31	19,6	31	135	129	30	23,3
	J	35	1 527	1 078	32	3,0	68	1 340	1 326	67	5,1
Total	139	2 373	1 686	128	7,6	144	1 695	1 672	142	8,5	
Ensemble	A	120	2 318	1 784	115	6,4	57	371	368	54	14,7
	B	67	1 495	1 142	65	5,7	32	255	249	31	12,4
	C	91	1 094	915	73	8,0	21	126	125	21	16,8
	D	29	843	794	26	3,3	4	19	18	3	16,7
	E	267	6 299	5 475	235	4,3	110	1 896	1 881	102	5,4
	F	115	4 180	3 538	107	3,0	60	559	557	54	9,7
	G	107	1 152	974	84	8,6	98	790	768	87	11,3
	J	306	14 302	11 423	266	2,3	385	9 897	9 739	346	3,6
Total	1 102	31 683	26 045	971	3,7	767	13 913	13 705	698	5,1	
Rappel 2012		1 196	32 001	25 854	1 059	4,1	856	14 383	14 210	768	5,4

10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	346
10.2	Le budget : analyse et évolution	348
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	350
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	352
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	354
10.6	La taxe d'apprentissage	356
10.7	Les bourses nationales dans le second degré	358
10.8	L'aide aux étudiants	360
10.9	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	362
10.10	L'action sociale en faveur des étudiants	364

Présentation

Le compte économique de l'éducation comprend, outre les activités d'enseignement sous toutes leurs formes (scolaires de tous niveaux y compris apprentissage ou extrascolaires), des activités annexes permettant l'organisation du système éducatif (administration générale et recherche sur l'éducation) ou accompagnant et facilitant sa fréquentation (restauration et hébergement, orientation et médecine scolaires). S'ajoutent également des achats de biens et services liés à l'éducation (transports scolaires, manuels scolaires, fournitures et habillement demandés par les institutions scolaires, cours particuliers).

Tous financeurs confondus, l'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation a été estimé, en 2012, à 139,4 milliards d'euros (données provisoires) [1]. Il représente 6,9 % du PIB (voir 10.3). Les seules activités d'enseignement représentent 115,7 milliards d'euros, soit 83,0 % de la dépense intérieure d'éducation [DIE]. Les dépenses d'hébergement et de restauration en représentent 8,5 %. Les 8,5 % restants financent les autres activités : administration, orientation, médecine scolaire, transports scolaires, achat de fournitures, manuels scolaires, habillement et leçons particulières. La dépense d'enseignement du premier degré représente 27,5 % (31,8 milliards d'euros) de la dépense d'enseignement, celle du second degré 39,7 % (45,9 milliards d'euros) et celle de la formation continue et des autres activités extrascolaires 11,2 % (12,9 milliards d'euros). L'État assure 55,9 % du financement final total de la dépense intérieure d'éducation, les collectivités territoriales 24,9 %, les ménages 11,4 %, les entreprises 7,0 % (essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage et de leurs dépenses pour financer la formation continue) et les autres administrations publiques 0,8 % [2].

Il est à noter qu'en termes de financement initial (avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales), la part de l'État est encore plus importante, s'élevant à 58,5 %. En revanche, celles des collectivités territoriales (24,5 %) et surtout des ménages (7,9 %) sont plus faibles. Les caisses d'allocations familiales (CAF) contribuent en tant que financeur initial, à hauteur de 1,3 %, au financement de la DIE avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire.

Définitions

Compte économique de l'éducation

Compte satellite de la comptabilité nationale décrivant l'ensemble des flux monétaires intervenant dans le domaine de l'éducation, rassemblés dans un cadre cohérent, partageant des concepts et des nomenclatures avec la comptabilité nationale.

Éducation nationale

L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Enseignement de type extrascolaire

Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux...

Dépense intérieure d'éducation (DIE)

Total des dépenses effectuées en France métropolitaine et dans les DOM pour les activités d'éducation (enseignement — y compris formation continue — ou activités annexes) et pour l'achat des biens et services liés à l'éducation.

Produit intérieur brut (PIB)

Agrégat de la comptabilité nationale, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité).

Financeur final

Dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention. De même, les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre financeurs. Elles sont affectées au financeur ménage et non aux financeurs État ou collectivités territoriales.

Financeur initial

Si, par contre, en reprenant les exemples ci-dessus, on choisit d'affecter la subvention au financeur État dans le premier cas, ou la bourse au financeur État ou collectivités territoriales dans le second cas, alors on parle de financeur initial (avant transferts).

[1] Le financement des activités d'éducation et des achats de biens et services liés à l'éducation en 2012 dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire en millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

		Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations	Ménages	Entreprises et autres fin. privés	Total général
Enseignement de type scolaire	Premier degré	19 940	83	20 023	10 798	128	813	1	31 763
	Second degré	31 840	1 361	33 201	10 001	272	1 304	1 164	45 943
	Enseignement supérieur (3)	15 077	1 843	16 920	2 678	640	2 453	2 350	25 042
Enseignement de type extrascolaire		501	1 898	2 399	2 761	33	1 521	6 216	12 930
Total dépense intérieure d'enseignement		67 358	5 185	72 543	26 238	1 074	6 091	9 732	115 678
Activités annexes	Restauration, hébergement	1 457	234	1 691	5 248	89	4 806	30	11 864
	Médecine scolaire	646		646	22				668
	Orientation	299		299	12		7	4	322
	Administration générale	2 397	342	2 738	729		7	4	3 477
Achats de biens et service liés	Transports scolaires				2 283		83		2 365
	Fournitures et livres scolaires				180		2 562		2 742
	Habillement, leçons part.						2 330		2 330
Total dépense intérieure d'éducation		72 157	5 761	77 917	34 711	1 163	15 887	9 771	139 448

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

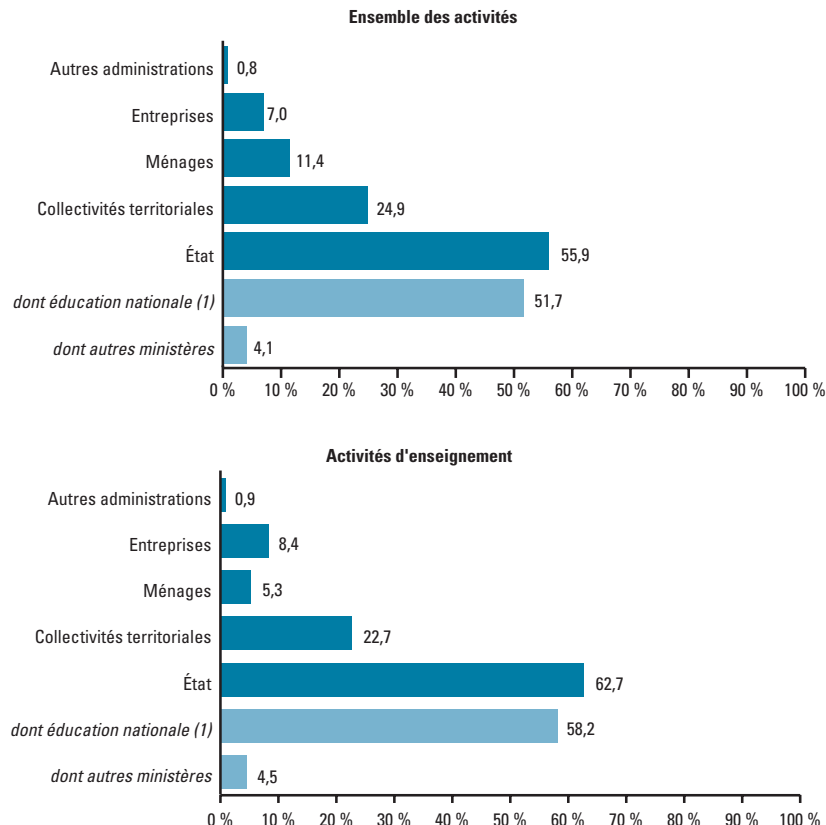
(1) L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

(2) Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers).

(3) Y compris la recherche universitaire.

[2] Structures du financement final en 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



(1) L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Présentation

Depuis la mise en place de la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) le 1^{er} janvier 2006, le budget du MENESR (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (Mies) » et « Recherche et enseignement supérieur (Mires) ». Les crédits votés pour 2014 au titre de ces deux missions s'élèvent à 96,3 milliards d'euros de dépenses, soit 31,5 % du budget de l'État et 4,5 % du PIB [1]. Entre 2013 et 2014, les crédits de la Mies et de la Mires augmentent globalement de 7,9 %. 65,0 milliards d'euros sont consacrés à la mission « Enseignement scolaire » (Éducation nationale), soit une hausse de 2,4 % par rapport aux crédits exécutés en 2013. Les évolutions par programme des crédits demandés en 2014 font apparaître une augmentation des crédits alloués plus forte dans le premier degré (+ 2,7 % contre + 2,0 % dans le second degré) [2]. Les crédits votés au titre du programme 230 « Vie de l'élève » sont en hausse de 4,3 %. Les crédits du programme 139 « Enseignement privé des premier et second degrés » restent au niveau de 2013. Dans le cadre des investissements d'avenir, un nouveau programme 408, doté de 150 millions d'euros apparaît dans cette mission. Intitulé « *Internats de la réussite* », il vise à adapter l'offre d'internat « *aux besoins des élèves qui vivent dans des conditions peu favorables à la réussite de leurs études* ».

Au sein de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (Mires), les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 12,8 milliards d'euros pour 2014 (stable par rapport à 2013) et ceux du programme 231 « Vie étudiante » à 2,5 milliards d'euros (+ 5,4 %).

Par ailleurs, la Mires comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire, ainsi que l'enseignement supérieur et la recherche agricole. La forte augmentation prévue entre 2013 et 2014, provient essentiellement de l'introduction de deux programmes s'inscrivant dans le cadre des nouveaux investissements d'avenir : 409 « Écosystèmes d'excellence » et 410 « Recherche dans le domaine de l'aéronautique ».

Définitions

Champ

Le champ des données présentées en 10.2 prend en compte la totalité des deux missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » et ne correspond donc pas au champ des données en 10.1 et 10.3 à 10.5 qui n'inclut pas la recherche non universitaire.

LFI

Loi de finances initiale.

Crédits exécutés (ou crédits consommés)

Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.

Crédits votés en LFI

Crédits ouverts après leur approbation par le parlement.

Budget général de l'État

Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la Défense.

Produit intérieur brut (PIB)

Agrégat de la comptabilité nationale, il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmenté des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité). L'estimation du PIB pour 2014 est tirée de la note de conjoncture de l'Insee publiée en juin 2014, qui a retenu une hypothèse d'évolution de + 0,7 % en volume et + 0,9 % en prix, soit + 1,6 % en valeur.

Lolf

Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. La Lolf se décline en missions, programmes et actions.

Mission

Une mission comprend un ensemble de programmes dépendant d'un (ou plusieurs) ministère(s), concourant à une politique publique définie.

Programme

Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

 Sources : MENESR-DEPP

PLF 2014, I – Enseignement scolaire et II – Recherche et enseignement supérieur.

[1] Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur par rapport au budget de l'État et au PIB de 2011 à 2014 (en milliards d'euros, prix courants)

	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2014	Évolution (%) 2014/2013
	2011	2012	2013		
Mission Enseignement scolaire (Mies)	61,7	62,3	63,4	65,0	2,4
Mission Recherche et enseignement supérieur (Mires)	25,3	25,3	25,8	31,3	21,5
Ensemble	87,0	87,6	89,2	96,3	7,9
Part dans le budget État (%)	30,3	29,6	30,2	31,5	
Part dans le PIB (%) (1)	4,4	4,3	4,2	4,5	

(1) PIB, voir « Définitions ».

[2] Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2011 à 2014 (en millions d'euros, prix courants)

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (Mies)	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2014		Évolution (%) 2014/2013
	2011	2012	2013	Montant	%	
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	18 084,1	18 310,6	18 748,4	19 260,3	29,6	2,7
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	29 340,3	29 550,3	29 880,9	30 470,2	46,9	2,0
Programme 230 : Vie de l'élève	3 856,1	4 009,0	4 245,5	4 428,7	6,8	4,3
Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés	7 035,1	7 074,7	7 084,6	7 101,8	11,0	0,2
Programme 214 : Soutien de la politique de l'Éducation nationale	2 093,6	2 096,2	2 148,3	2 210,1	3,4	2,9
Programme 408 : Internats de la réussite				150,0	0,2	
Sous total scolaire MENESR	60 409,2	61 040,8	62 107,7	63 621,1	97,9	2,4
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 285,6	1 304,1	1 328,5	1 342,7	2,1	1,1
Total mission « Enseignement scolaire »	61 694,8	62 344,9	63 436,2	64 963,9	100,0	2,4

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (Mires)	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2014		Évolution (%) 2014/2013
	2011	2012	2013	Montant	%	
Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	5 343,2	5 397,6	5 509,2	5 572,3	17,8	1,1
Établissements d'enseignement privés (action 4)	94,2	93,4	81,1	79,7	0,3	-1,7
Bibliothèques et documentation (action 5)	441,3	418,5	444,5	433,5	1,4	-2,5
Recherche universitaire (actions 6 à 12)	3 675,3	3 736,6	3 745,9	3 780,1	12,1	0,9
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	95,7	102,8	108,1	108,0	0,3	-0,2
Immobilier (action 14)	1 292,1	1 311,5	1 358,5	1 323,5	4,2	-2,6
Pilotage et support du programme (action 15)	1 424,2	1 484,9	1 540,8	1 496,2	4,8	-2,9
Total programme 150	12 366,0	12 545,3	12 788,1	12 793,3	40,9	0,0
Programme 231 : Vie étudiante						
Aides directes (action 1)	1 791,4	1 886,0	1 918,2	2 043,2	6,5	6,5
Aides indirectes (action 2)	233,8	290,7	266,0	259,6	0,8	-2,4
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	60,9	60,7	55,6	62,3	0,2	12,2
Pilotage et animation du programme (action 4)	90,8	81,3	89,5	90,5	0,3	1,1
Total programme 231	2 176,9	2 318,7	2 329,3	2 455,6	7,8	5,4
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	297,9	300,1	304,2	312,0	1,0	2,6
Autres programmes : 172, 186, 187, 190 à 193, 409, 410	10 494,6	10 115,0	10 374,0	15 776,9	50,3	52,1
Total mission « Recherche et enseignement supérieur »	25 335,4	25 279,1	25 795,5	31 337,7	100,0	21,5

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Présentation

La dépense intérieure d'éducation (DIE) est évaluée, pour 2012, à 139,4 milliards d'euros (données provisoires) [1]. Elle a augmenté de 85 % depuis 1980 (aux prix de 2012 en neutralisant les effets de la rupture induite par l'application de la Lolf). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 2,0 %. Durant la même période, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 75,2 %. La part de la DIE dans le PIB progresse donc, passant de 6,4 % en 1980 à 6,9 % en 2012. Depuis 1980, la part de la DIE a fluctué pour atteindre un maximum de 7,6 % au cours des années 1993 à 1997 [2]. Ensuite, elle a décliné régulièrement pour revenir à 6,7 % en 2008. Puis, après une remontée en 2009, sous l'effet d'une hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB en raison de la crise, elle s'est stabilisée à 7,0 % en 2010. En 2012, la DIE représente 6,9 % du PIB.

La structure du financement de la DIE s'est également modifiée. La part de l'État (MENESR, plus autres ministères) baisse de près de 12 points, de 67,4 % en 1980 à 55,9 % en 2012 [1]. *A contrario*, celle des collectivités locales croît de 11 points (de 13,9 % en 1980 à 24,9 % en 2012). En effet, les différentes lois de décentralisation ont transféré aux collectivités locales de nombreuses compétences dans différents domaines : transport scolaire, fonctionnement et équipement des établissements du second degré, apprentissage et formation professionnelle et, plus récemment, formations sociales et de santé, ainsi que la rémunération et la gestion des ex-personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) du second degré.

La structure de la DIE par niveau d'enseignement présente des évolutions notables [3]. Dans un premier temps, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît pour atteindre 26,4 % en 1992 (contre 28,9 % en 1980). Puis, elle augmente à nouveau pour atteindre 29,0 % en 2012 sous l'effet d'une hausse des naissances à partir du milieu des années 1990 et de la priorité accordée au premier degré sur les années récentes.

À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 45 % de 1980 à 1998, a tendance à baisser depuis pour atteindre 40,9 % en 2012.

La part consacrée à l'enseignement supérieur croît de façon continue sur la période (+ 6 points : de 14,6 % de la DIE en 1980 à 20,6 % en 2012) mais, parallèlement, les effectifs d'étudiants doublent.

Définitions

Lolf

Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Elle s'applique en 2006 à la présentation du budget de l'État, et a entraîné quelques changements dans l'établissement du compte économique de l'éducation, avec en particulier la prise en compte d'un poids de charge sur les rémunérations des personnels plus important et une intégration plus large, dans l'enseignement supérieur, des dépenses de recherche. C'est pourquoi l'application de la Lolf en 2006 provoque une rupture de série dans le calcul de la DIE.

Éducation nationale

L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Évaluation aux prix de 2012.

Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Financier final

Voir 10.1.

Financier initial

Voir 10.1.

Autres administrations publiques

Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP ex-CNASEA), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.28 ; 12.29 ; 12.17 ; 11.29 ; 10.21.
- Les dossiers « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », n° 199, 2011.

[1] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par financeur final depuis 1980

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	1980	1990	1995	2000	2005	2010 (1)	2011	2012p
Dépenses totales par financeur final (en millions d'euros, prix courants)								
Éducation nationale (2)	16 911	37 312	50 096	58 474	63 823	71 144	71 284	72 157
Autres ministères (3)	2 313	3 804	5 683	5 889	5 831	5 604	5 557	5 761
Total État	19 224	41 116	55 779	64 363	69 654	76 748	76 841	77 917
Collectivités territoriales	3 980	13 406	19 167	22 698	26 272	33 943	33 867	34 711
Autres administrations publiques (2)	108	486	927	786	853	1 030	1 097	1 163
Ménages	3 651	9 005	10 514	11 383	13 246	15 198	15 481	15 887
Entreprises et autres financeurs privés	1 564	4 017	4 892	5 663	7 490	9 234	9 602	9 771
Total général (en euros courants)	28 527	68 030	91 279	104 893	117 515	136 153	136 889	139 448
Total général (euros constants estimation aux prix 2012)	74 393	96 638	118 969	129 883	132 033	140 014	138 983	139 448
% du PIB	6,4	6,6	7,6	7,3	6,8	7,0	6,8	6,9
Structure du financement par financeur final (%)								
Éducation nationale (2)	59,3	54,8	54,9	55,8	54,3	52,3	52,1	51,8
Autres ministères (3)	8,1	5,6	6,2	5,6	5,0	4,1	4,1	4,1
Total État	67,4	60,4	61,1	61,4	59,3	56,4	56,2	55,9
Collectivités territoriales	13,9	19,7	21,0	21,6	22,4	24,9	24,7	24,9
Autres administrations publiques (2)	0,4	0,7	1,0	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8
Ménages	12,8	13,3	11,5	10,9	11,2	11,2	11,3	11,4
Entreprises et autres financeurs privés	5,5	5,9	5,4	5,4	6,4	6,8	7,0	7,0
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

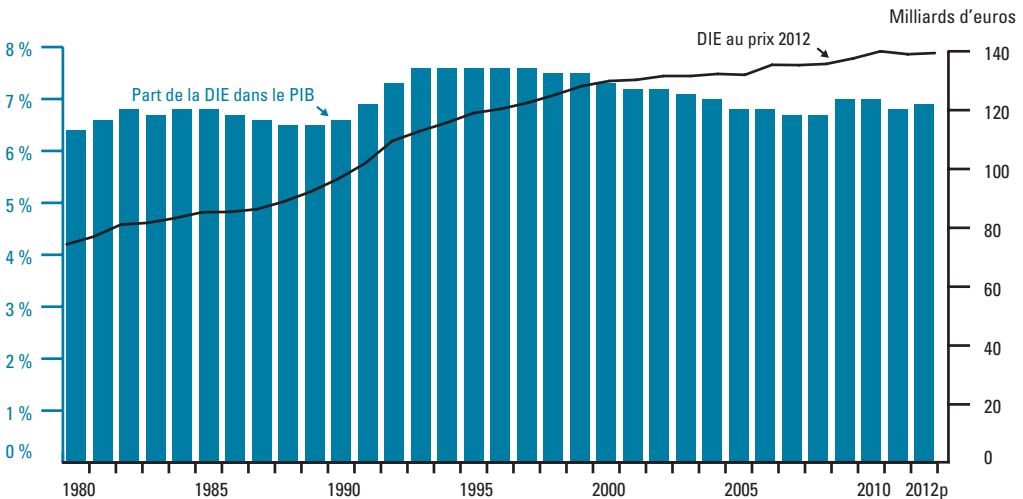
(1) Rupture en raison de l'application de la Lolf à partir de 2006 (voir « Définitions » ci-contre).

(2) Voir « Définitions » ci-contre.

(3) Y compris le reste du monde (Union européenne + pays étrangers).

[2] Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



[3] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement depuis 1980 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Niveaux d'enseignement	1980	1990	1995	2000	2005	2010 (1)	2011	2012p
Premier degré	28,9	26,9	26,7	27,2	27,6	28,6	28,9	29,0
Second degré	44,9	45,2	45,1	44,7	43,8	41,9	41,3	40,9
Supérieur	14,6	16,4	16,8	16,7	17,6	20,2	20,4	20,6
Formation continue	10,4	10,3	10,2	9,7	9,1	7,3	7,5	7,6
Extrascolaire	1,2	1,2	1,2	1,7	1,9	2,0	1,9	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Rupture en raison de l'application de la Lolf à partir de 2006 (voir « Définitions » ci-contre).

Présentation

Les unités de production du compte de l'éducation sont les agents économiques qui ont une activité d'enseignement ou une activité annexe (restauration, hébergement, etc.) et qui utilisent les ressources mises à leur disposition par les unités de financement (voir 10.1 et 10.3).

Le tableau [1] présente, par unité de production, l'origine du financement. Les ressources qui y figurent correspondent à l'ensemble des activités des établissements : enseignement de tous niveaux, scolaire ou extrascolaire, mais aussi restauration et hébergement, orientation, etc. Les dépenses de personnel effectuées directement par l'État y figurent également. Le producteur « Services administratifs et organismes publics » ne produit pas d'enseignement, mais assure des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation (Onisep, CIO), de recherche (CNDP, Cereq), de restauration et d'hébergement (Cnous).

En 2012, le montant total des ressources des producteurs d'éducation s'élève à 132,0 milliards d'euros, dont 127,1 milliards d'euros pour les producteurs d'enseignement, établissements publics ou privés subventionnés ou non (soit 96,3 % du total). Les ressources du producteur « Services administratifs et organismes publics » s'élèvent à 4,9 milliards d'euros [1] [2].

L'activité des écoles maternelles et élémentaires publiques a bénéficié d'un financement de 34,5 milliards d'euros. La part des collectivités territoriales est importante (14,3 milliards d'euros, soit 41,5 % du total), mais reste inférieure à celle de l'État qui participe à hauteur de 18,5 milliards d'euros, soit 53,5 % de leurs ressources. L'activité des lycées et collèges publics s'appuie sur un financement de 44,2 milliards d'euros, dont 31,5 milliards d'euros provenant de l'État, premier financeur avec 71,2 % du total de leurs ressources, correspondant en grande partie aux rémunérations des personnels enseignants. Les collectivités territoriales ont, quant à elles, fourni 10,1 milliards d'euros, soit 22,8 % du total [1] [3]. On peut aussi noter que les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour les deux tiers par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et qui verse, pour chaque élève de ces établissements privés sous contrat, un forfait d'externat dépendant du niveau d'enseignement) et pour plus d'un cinquième par les familles. Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics reçoivent 14,6 milliards d'euros de l'État, soit 77,7 % du financement total. En revanche, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout soutenus par les autres financeurs à hauteur de 75,1 % (dont 46,3 % venant des ménages).

Définitions

Éducation nationale

L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Établissements privés à financement public prédominant

Établissements pour lesquels au moins 50 % du financement provient des administrations publiques. Ce sont essentiellement les établissements privés des premier et second degrés sous contrat. D'autres établissements, tels certains établissements d'enseignement supérieur privés, sont également subventionnés par l'État mais dans une proportion moindre.

Autres producteurs d'enseignement privés

Ce sont les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéficiaires industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéficiaires non commerciaux et les individus donnant des leçons particulières.

Cereq

Centre d'études et de recherche sur les qualifications.

CIO

Centre d'information et d'orientation.

CNDP

Centre national de documentation pédagogique.

Cnous

Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

Onisep

Office national d'information sur les enseignements et les professions.

📌 Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 13.28 ; 12.29 ; 12.17 ; 11.29 ; 10.21.
- *Les dossiers*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 ». n° 199, 2011.

📁 Sources : MENESR-DEPP

Compte provisoire de l'éducation pour 2012.

[1] Financement des producteurs d'enseignement et de formation en 2012 - Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire en millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

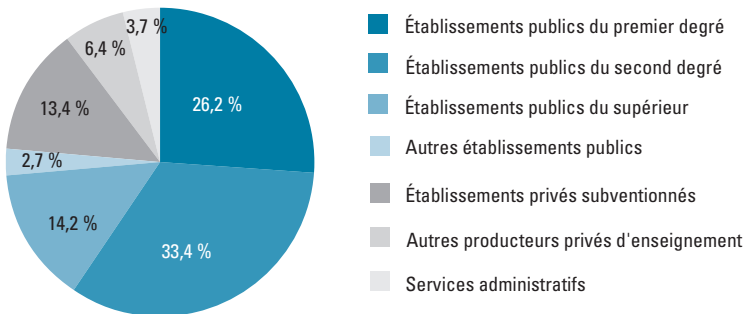
Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères	Collectivités territoriales	Autres administrations	Ménages	Entreprises et autres fin. privés	Reste du monde	Total
Écoles maternelles et élémentaires	18 403	66	14 342	128	1 608	-	-	34 548
Collèges et lycées	30 708	748	10 060	330	1 713	573	21	44 153
Centre de formation d'apprentis	7	110	240	17	13	195	-	582
Universités	11 002	102	765	448	373	1 109	162	13 962
Autres étab. d'enseignement supérieur	1 494	1 991	632	89	82	499	26	4 813
Centres de formation artistique	-	29	1 327	-	-	-	-	1 356
Centres d'enseignement spécial	249	345	-	1	10	3	-	607
Organismes d'enseignement à distance	95	-	-	-	45	14	-	154
Organismes de formation extrascolaire	98	617	46	2	15	93	1	870
Total établissements publics d'enseignement	62 054	4 009	27 412	1 016	3 859	2 486	211	101 045
Écoles maternelles et élémentaires	1 735	-	791	-	834	-	-	3 361
Collèges et lycées	5 119	560	767	-	1 939	133	-	8 518
Centres de formation d'apprentis	-	11	465	31	23	371	-	903
Établissements d'enseignement supérieur	93	54	206	6	658	401	-	1 419
Organismes de formation extrascolaire	70	342	800	-	205	2 010	17	3 444
Total établissements privés subventionnés	7 018	968	3 029	38	3 659	2 915	18	17 644
Écoles maternelles et élémentaires	-	-	-	-	87	-	-	87
Établissements du second degré	-	-	-	-	196	30	-	226
Centres de formation d'apprentis	-	11	717	51	38	592	-	1 409
Écoles supérieures	-	-	-	49	1 204	251	-	1 504
Organismes de formation extrascolaire	-	-	319	8	1 255	3 482	95	5 161
Total établissements privés non subventionnés	-	11	1 036	109	2 781	4 355	95	8 387
Total producteurs d'enseignement	69 071	4 987	31 477	1 162	10 300	9 756	324	127 076
Services administratifs et organismes publics	3 085	404	771	1	612	15	46	4 934
Total	72 157	5 391	32 248	1 163	10 911	9 771	370	132 010

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

(1) L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

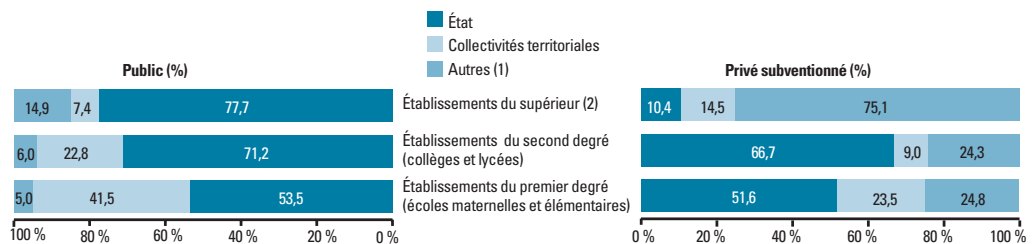
[2] Répartition du financement selon l'unité de production destinataire en 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



[3] Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



(1) Autres = autres administrations + entreprises + ménages + reste du monde.

(2) Établissements du supérieur = universités + autres étab. d'enseignement supérieur.

Présentation

En 2012, la dépense moyenne par élève ou étudiant, tous niveaux confondus, est de 8 330 euros (donnée provisoire). Elle varie quasiment du simple au double entre un élève du premier degré (6 010 euros) et un étudiant (11 740 euros), la dépense pour le second degré se situant à un niveau intermédiaire (9 620 euros). De façon plus détaillée, l'écart est encore plus important : de 5 790 euros pour un élève scolarisé en préélémentaire, jusqu'à 15 020 euros pour un étudiant de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) [1] [2].

La moitié des dépenses des producteurs d'éducation sont des dépenses de personnels enseignants (et trois quart sont des dépenses de personnels de tous types). Les écarts entre coûts moyens sont donc souvent liés à des différences de taux d'encadrement ou de statut des enseignants (rémunérations et obligations réglementaires de service). D'autres facteurs interviennent aussi, tels les besoins en matériel nécessaire à la formation, ou l'importance relative des investissements réalisés.

Dans l'enseignement primaire, le coût moyen par élève de préélémentaire (5 790 euros) est relativement proche de celui d'un élève d'élémentaire (6 060 euros). Le nombre moyen d'élèves par classe, moins élevé en élémentaire, tend à augmenter sa dépense moyenne. La présence des ATSEM dans les classes maternelles contribue à accroître la dépense moyenne d'un élève de maternelle, atténuant ainsi l'écart observé entre ces deux niveaux.

Dans le second degré, le coût moyen du collégien (8 410 euros) est inférieur à celui du lycéen (11 310 euros en enseignement général ou technologique et 11 960 euros en enseignement professionnel). Ces écarts sont dus principalement aux différences de statut et de rémunération des enseignants, mais aussi au nombre d'élèves plus faible par classe dans le premier cycle et le second cycle professionnel que dans le second cycle général et technologique. Les enseignements professionnels et technologiques requièrent également des dépenses de fonctionnement matériel et d'investissement plus importantes que l'enseignement général.

Dans le supérieur, l'écart de coût très important observé entre les formations universitaires (10 940 euros), d'une part, et les classes de type CPGE (15 020 euros) ou STS (13 510 euros) d'autre part, provient en grande partie des différences de taux d'encadrement. De plus, les enseignants intervenant dans les filières post-baccalauréat en lycée sont souvent agrégés, voire pour les CPGE, professeurs de chaire supérieure, corps où se conjuguent une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible que dans l'enseignement secondaire.

Définitions

Dépenses moyennes par élève

La dépense moyenne par élève prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes (personnels + fonctionnement), les dépenses en capital pour l'ensemble des activités dans les établissements publics et privés, ainsi que les dépenses de l'administration permettant l'organisation du système, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Cette dépense comprend aussi les biens et services liés (transports scolaires, achat de fournitures, de manuels scolaires, de vêtements demandés par les institutions, de cours particuliers). Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense moyenne par élève est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves de l'année civile n , calculé en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire $n-1/n$ et un tiers de l'année scolaire $n/n+1$.

ATSEM

Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

CPGE

Classe préparatoire aux grandes écoles.

STS

Section de techniciens supérieurs.

ASH

Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.

Prix

Les dépenses moyennes retracées dans le tableau et le graphique ci-contre sont exprimées en « prix 2012 », unité qui permet de neutraliser les effets de la hausse des prix sur les dépenses, à l'inverse de données exprimées en « prix courants ».

📌 Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.28 ; 12.29 ; 12.17 ; 11.29 ; 10.21.
- Les dossiers, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », n° 199, 2011.

📁 Sources : MENESR-DEPP

Compte provisoire de l'éducation pour 2012.

[1] Évolution des coûts moyens par élève et par étudiant (en euros, prix 2012)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Niveaux	1980	1990	1995	2000 (1)	2005	2010 (1)	2011	2012p
Préélémentaire	nd	3 300	4 170	4 980	5 060	5 760	5 750	5 790
Élémentaire	nd	3 950	4 530	5 370	5 580	5 990	6 010	6 060
Premier degré (y compris ASH)	3 050	3 790	4 490	5 340	5 470	5 960	5 960	6 010
Premier cycle	nd	6 470	7 440	8 140	8 550	8 630	8 520	8 410
Second cycle général et technologique	nd	7 810	9 610	11 350	11 160	11 910	11 450	11 310
Second cycle professionnel	nd	9 040	10 450	11 650	11 420	12 240	11 820	11 960
Second degré (2)	6 090	7 280	8 530	9 380	9 580	9 960	9 700	9 620
STS	nd	nd	11 630	13 980	14 460	14 290	13 900	13 510
CPGE	nd	nd	14 290	15 590	15 930	15 680	15 230	15 020
Universités (3)	nd	nd	7 080	8 500	8 510	10 670	10 960	10 940
Supérieur (4)	7 760	8 500	8 740	9 910	10 050	11 840	11 820	11 740
Coût moyen tous niveaux	4 600	5 720	6 720	7 670	7 820	8 440	8 340	8 330

(1) Le tableau et le graphique [2] présentent deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; à partir de 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (voir définition de la Lof en 10.3).

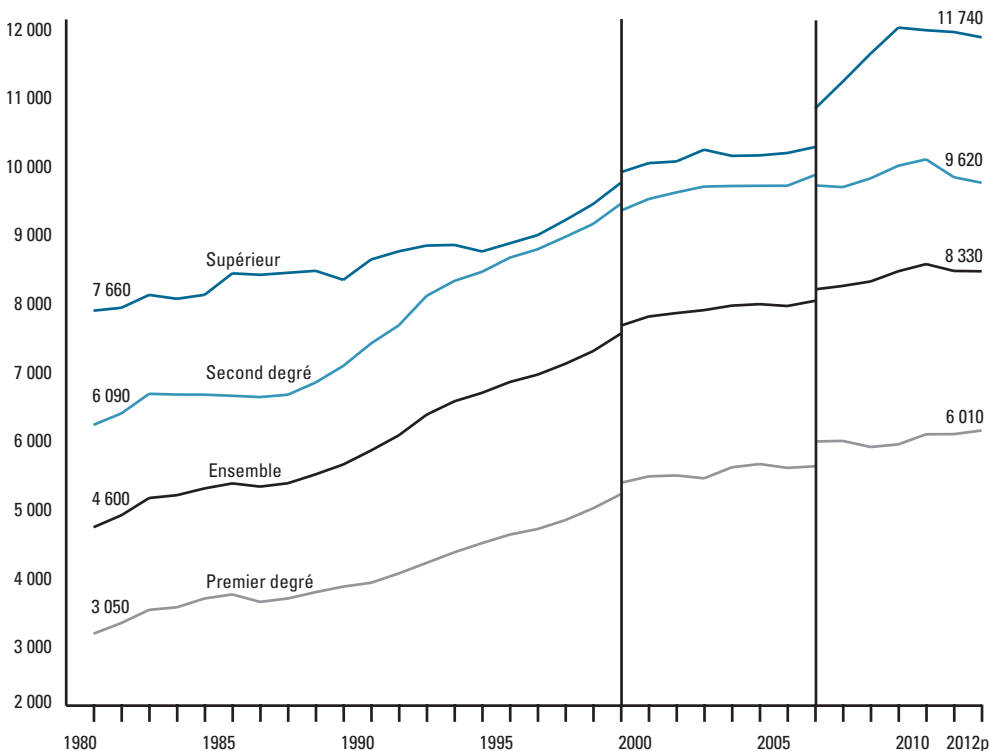
(2) Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.

(3) Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.

(4) Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

[2] Évolution des coûts moyens par élève et par étudiant (en euros, prix 2012)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Présentation

Les établissements d'enseignement publics et privés et les centres de formation d'apprentis (CFA) relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ont reçu en 2012 environ 1 195 millions d'euros au titre de la taxe d'apprentissage due par les entreprises sur les salaires versés en 2011 [1].

Les centres de formation d'apprentis reçoivent la part la plus élevée (52,2 %). Les établissements publics et privés (sous contrat et hors contrat) du second degré et les établissements d'enseignement supérieur se partagent l'autre moitié (20,0 % et 27,8 % respectivement), avec la poursuite de la tendance à l'accroissement de la part du supérieur. L'écart entre les parts reçues par les établissements publics et par les établissements privés du second degré est peu marqué (respectivement 10,9 % et 9,0 %) alors que les effectifs du privé ne représentent qu'un cinquième des effectifs du second degré (voir définition sur les organismes collecteurs).

En moyenne, pour chaque élève des sections du second degré ouvrant droit à la taxe, un établissement public a reçu 123 euros : 107 pour un collège, 102 pour un lycée professionnel et 128 pour un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), tandis qu'un établissement privé en a perçu plus du triple.

Dans l'enseignement supérieur, un établissement privé a reçu en moyenne 1 326 euros par étudiant, soit six fois plus qu'un établissement du secteur public (202 euros). La taxe moyenne par apprenti en CFA s'est élevée à 1 821 euros.

On constate des disparités académiques concernant la taxe moyenne reçue par élève [2]. La taxe moyenne par apprenti en CFA est nettement plus élevée pour Paris, Versailles et Créteil (respectivement 4 243, 3 938 et 3 197 euros) que pour la moyenne nationale (1 821 euros) tandis qu'elle est nettement inférieure dans les académies de Nice, de Poitiers et de Besançon (1 036, 1 039 et 1 044 euros respectivement.) Le contraste est sensible entre les académies de Paris et de Nancy-Metz dans l'enseignement supérieur (respectivement 849 et 181 euros) ainsi que dans l'enseignement secondaire (respectivement 284 et 107 euros).

Définitions

La taxe d'apprentissage

C'est une taxe d'État due par les entreprises. Elle est calculée en multipliant le montant des salaires bruts versés par l'entreprise l'année précédente par le taux de 0,5 % (0,26 % pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Le produit de la taxe d'apprentissage est inscrit au budget de l'État. Toutefois, une faible partie de la taxe est versée au Trésor public, les entreprises pouvant déduire du montant dû certaines dépenses, dont, notamment, les subventions aux établissements d'enseignement dispensant des formations initiales technologiques et professionnelles habilitées à recevoir de la taxe d'apprentissage. L'enquête de la DEPP recense les subventions des entreprises venant en exonération de la taxe d'apprentissage.

Organismes collecteurs

Chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, organismes agréés, Octa (organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage) qui reçoivent les subventions des entreprises et les reversent aux établissements d'enseignement éventuellement désignés par les entreprises.

Élèves ouvrant droit à la taxe d'apprentissage

Élèves des sections qui préparent à la vie active (formations initiales technologiques ou professionnelles). Pour les collèges : Segpa, troisième d'insertion, classe préparatoire à l'apprentissage, classe d'initiation préprofessionnelle en alternance. Pour les lycées : classes menant au baccalauréat technologique, STS. Pour le second cycle professionnel : lycées professionnels, toutes les sections. Dans l'enseignement supérieur, les sections ouvrant droit à la taxe comprennent les filières d'ingénieurs, les filières économiques et commerciales, les formations pour les laboratoires médicaux, le secteur paramédical, les diplômes de docteur-ingénieur et toutes les filières à caractère professionnel, les DUT, les licences et les masters professionnels.

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête n° 8 relative au recensement des subventions reçues au titre des versements exonératoires de la taxe d'apprentissage par les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (enquête biannuelle).

[1] Taxe d'apprentissage reçue en 2012 par les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (année de salaires 2011)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Établissements	Taxe d'app. reçue (milliers d'euros)	Répartition en %	Taxe moyenne par élève (en euros)
CFA et CPA annexés	623 637	52,2	1 821
Collèges	11 313	0,9	107
Erea	1 422	0,1	155
Lycées professionnels	38 974	3,3	102
LEGT	68 932	5,8	128
Sections d'apprentissage	10 136	0,8	437
Total second degré public	130 777	10,9	123
Collèges	2 482	0,2	421
Lycées professionnels	27 511	2,3	315
LEGT	50 946	4,3	343
Sections d'apprentissage	456	0,0	406
Sous-total second degré privé sous contrat	81 395	6,8	335
Second degré privé hors contrat	26 485	2,2	1 046
Total second degré privé	107 880	9,0	402
Total second degré	238 657	20,0	179
Supérieur public	146 131	12,2	202
Supérieur privé	186 493	15,6	1 326
Total supérieur	332 624	27,8	385
Total autres bénéficiaires	554	0,0	
Total général	1 195 472	100,0	471

[2] Taxe d'apprentissage moyenne par académie reçue par élève en 2012

(en euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Académies	Par élève (second degré)	Par apprenti (CFA)	Par étudiant (supérieur)
Aix-Marseille	176	1 715	552
Amiens	158	1 853	274
Besançon	213	1 044	295
Bordeaux	167	1 742	352
Caen	178	1 226	331
Clermont-Ferrand	191	1 500	466
Corse	167	1 207	462
Créteil	188	3 197	253
Dijon	183	1 265	214
Grenoble	244	1 657	262
Lille	132	1 384	452
Limoges	250	1 447	223
Lyon	256	2 064	524
Montpellier	134	1 371	259
Nancy-Metz	107	1 327	181
Nantes	198	1 283	391
Nice	172	1 036	212
Orléans-Tours	201	1 214	276
Paris	284	4 243	849
Poitiers	184	1 039	201
Reims	157	1 712	245
Rennes	205	1 348	282
Rouen	145	1 494	385
Strasbourg	190	1 486	211
Toulouse	256	1 416	318
Versailles	166	3 938	452
France métropolitaine	185	1 832	389
DOM	68	1 318	146
Total	179	1 821	385

Présentation

En 2013-2014, 1 302 300 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 23,8 % des élèves du second degré, ont bénéficié d'une bourse nationale [1]. Cette proportion est deux fois plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 27,1 % contre 11,6 %. Elle est également beaucoup plus élevée dans les départements d'outre-mer, qui comptent un peu plus de la moitié de leurs élèves boursiers dans l'enseignement secondaire.

Le pourcentage de boursiers (23,8 %) varie sensiblement d'un cycle d'enseignement à l'autre : en collège, il atteint 24,7 % ; il est moindre en second cycle (22,2 %). Il est plus élevé en second cycle professionnel (33,2 %) et nettement plus faible en second cycle général (15,6 %).

Les bourses nationales de collège concernent 812 600 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 28,3 % des élèves des collèges publics et 11,1 % dans les collèges privés.

En lycée 489 700 jeunes ont bénéficié d'une bourse nationale en 2013-2014, ce qui représente 22,4 % des lycéens de France métropolitaine et des DOM, soit 25,3 % des élèves de l'enseignement public et 12,3 % des élèves de l'enseignement privé.

Globalement, la part des élèves boursiers du second degré est restée stable entre 2012 et 2013. On note cependant une légère baisse en collège (- 0,4 point) et une faible augmentation en second cycle professionnel (+ 0,5 point).

Définitions

Bourses nationales

Bourses payées sur des crédits du budget du ministère en charge de l'éducation nationale. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge sur les budgets des conseils généraux. D'autres aides à la scolarité sont également accordées par les conseils régionaux (lycéens) ou par les conseils généraux (collégiens).

Bourses du second degré

Le montant d'une bourse d'études du second degré est déterminé en fonction des ressources et des charges des familles, selon un barème national.

Bourses de collège

Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 81,69 euros, 226,35 euros et 353,49 euros, pour l'année scolaire 2013-2014.

Bourses de lycée

Elles concernent les élèves scolarisés en lycée et en Erea y compris ceux de premier cycle (troisième prépa pro., Dima en CFA et MFR, et 6^e à 3^e en Erea).

Constitution de la bourse de lycée

– Les parts de base, déterminées en fonction des ressources et des charges familiales ; leur nombre peut varier de 3 à 10. Le montant de la part de bourse est de 45 euros en 2013-2014.

– Les parts supplémentaires (au nombre de 2) pour tous les boursiers qui suivent une formation professionnelle ou technologique dans le second cycle.

– Les primes liées à la scolarité du boursier :

- prime de qualification (435,84 euros), pour les boursiers en CAP et en seconde du baccalauréat professionnel.

- prime d'entrée (217,06 euros) en seconde, première et terminale générale et technologique, ainsi qu'en première et terminale du baccalauréat professionnel.

- prime d'équipement (341,71 euros) lors de l'entrée en première année d'une formation technologique ou professionnelle y ouvrant droit (liste définie par arrêté).

- prime à l'internat (254,70 euros), versée automatiquement à tous les boursiers nationaux internes de collège, de lycée et d'Erea.

– La bourse au mérite (800 euros), qui est un complément à la bourse de lycée, est attribuée de droit aux élèves, boursiers de lycée, ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB). Elle peut également être attribuée à des élèves boursiers de lycée qui, sans avoir obtenu de mention au DNB, se sont distingués par leur effort dans le travail au cours de la classe de troisième.

[1] Les boursiers nationaux dans le second degré en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public		Privé		Total		Part des élèves boursiers en 2012-2013 (%)		
	Boursiers	% (1)	Boursiers	% (1)	Boursiers	% (1)	Public	Privé	Total
En collège									
Taux : 81,69 euros	326 403		41 433		367 836				
Taux : 226,35 euros	182 948		18 747		201 695				
Taux : 353,49 euros	227 468		15 582		243 050				
Total collège	736 819	28,3	75 762	11,1	812 581	24,7	28,7	11,3	25,1
Primes à l'internat	3 532		2 903		6 435				
En lycée (2)									
Second cycle professionnel	190 847	36,4	30 503	21,2	221 350	33,2	36,0	20,7	32,7
Nombre de parts/boursier	10,08		9,75		10,03				
Montant/boursier [euros]	453,41		438,71		451,38				
Primes d'équipement	36 175		3 720		39 895				
Primes à la qualification	88 129		13 555		101 684				
Primes d'entrée en seconde	46		10		56				
Primes d'entrée en première	50 117		7 763		57 880				
Primes d'entrée en terminale	47 781		8 201		55 982				
Bourses au mérite	6 236		788		7 024				
Primes à l'internat	24 033		2 458		26 491				
Second cycle général et techno	227 561	19,7	26 165	8,2	253 726	17,2	19,7	8,4	17,2
Enseignement général	167 662	18,0	19 639	7,3	187 301	15,6	17,8	7,4	15,5
Nombre de parts/boursier	7,65		7,49		7,63				
Montant/boursier [euros]	344,26		337,26		343,53				
Primes d'équipement	20		1		21				
Primes d'entrée en seconde	70 771		7 270		78 041				
Primes d'entrée en première	41 975		5 491		47 466				
Primes d'entrée en terminale	41 736		5 484		47 220				
Bourses au mérite	59 172		7 033		66 205				
Primes à l'internat	10 997		1 605		12 602				
Enseignement technologique	59 899	27,2	6 526	12,7	66 425	24,4	27,2	13,4	24,5
Nombre de parts/boursier	9,67		9,32		9,63				
Montant/boursier [euros]	434,96		419,53		433,44				
Primes d'équipement	7 030		462		7 492				
Primes d'entrée en seconde	357		37		394				
Primes d'entrée en première	26 346		2 561		28 907				
Primes d'entrée en terminale	28 107		3 253		31 360				
Bourses au mérite	8 584		732		9 316				
Primes à l'internat	4 970		554		5 524				
Total second cycle	418 408	25,0	56 668	12,3	475 076	22,2	24,7	12,2	22,0
Total lycée (y c. 1^{er} cycle en lycée) (3)	430 882	25,3	58 852	12,3	489 734	22,4	25,0	12,3	22,2
Total second degré	1 167 701	27,1	134 614	11,6	1 302 315	23,8	27,3	11,7	24,0

(1) Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.

(2) Voir « Définitions » pour la valeur de la part de bourse en lycée et celles des différentes primes.

(3) Premier cycle en lycée : 3^e prépa pro, Dima en CFA et MFR et 6^e à 3^e en Erea.

Lecture - En 2013 dans le second degré public, 1 167 701 élèves disposent d'une bourse nationale. Ils représentent 27,1 % des élèves du second degré public.

Présentation

En 2013-2014, 647 000 étudiants reçoivent au moins une aide financière [1]. Ils sont un peu plus nombreux que l'année précédente, mais leur part relative à l'ensemble des étudiants éligibles baisse de 0,3 point cette année. Avec 34,8 % d'étudiants aidés, cette proportion demeure néanmoins plus élevée qu'avant la rentrée 2008, où elle se situait aux alentours de 30 %.

Les boursiers sur critères sociaux, au nombre de 640 000 soit près de 99 % des étudiants aidés, sont en hausse de 1,7 %, rythme légèrement inférieur à la hausse des effectifs étudiants (1,8 %).

Le fonds national d'aide d'urgence (aides ponctuelle et annuelle) est versé moins fréquemment : 40 000 étudiants en 2013, contre 41 000 étudiants en 2012 [2]. 14 200 étudiants cumulent une bourse sur critères sociaux et le fonds national d'aide d'urgence ponctuelle. Amenées à disparaître, les bourses de mérite concernent 14 étudiants en 2013 (500 en 2010, 273 en 2011, 80 en 2012).

À l'université, le nombre de boursiers sur critères sociaux augmente un peu moins rapidement que l'ensemble de la population des boursiers (+ 1,9 %). La part des étudiants boursiers s'y élève à 34,9 %. C'est en STS que la part des étudiants boursiers est la plus élevée (45,3 %). Avec 27,9 %, les CPGE connaissent le plus faible taux. Cette part a néanmoins fortement augmenté, notamment depuis la rentrée 2008. Auparavant, elle n'atteignait pas 20 %.

En 2013, le nombre de boursiers sur critères sociaux augmente de 1,7 % mais la structure par échelon est légèrement modifiée (voir « Définitions »). C'est à l'échelon 0, qui se décompose maintenant en échelons 0 et Obis que l'augmentation est la plus forte (+ 9,0 %). Le nombre d'étudiants dans les échelons 1 et 2 est stable. Il diminue dans les échelons 3 à 5. Le dernier échelon, qui est maintenant divisé en deux échelons (6 et 7), voit son effectif augmenter de 1,9 %. Les échelons 0 et Obis regroupent près de 24 % des boursiers sur critères sociaux, les échelons 6 et 7 près de 19 % [3].

Les montants des bourses sur critères sociaux ont été revalorisés de 0,8 % pour les échelons 1 à 6 entre 2012 et 2013. Une partie de l'échelon 0 est passé de 0 à 1000 € et une partie de l'échelon 6 est passée de 4 697 € à 5 500 € (+17,1 %). L'inflation estimée est de 1,2 % (inflation moyenne entre juillet 2013 et juin 2014) sur la période.

Définitions

Aides financières - Sont comptabilisées en 2013, les principales aides destinées aux étudiants : bourses sur critères sociaux, bourses de mérite et fonds national d'aide d'urgence (source MENESR-DGESIP).

Bourses sur critères sociaux

Elles sont accordées en fonction des ressources (revenu brut global) et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse et qui croît de l'échelon 0 à l'échelon 7 (échelon pour les ressources les plus faibles). Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants en formation initiale, suivant des études à temps plein, dans une formation habilitée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et le diplôme.

Les bourses étudiantes ont été réformées à la rentrée 2013. Deux nouveaux échelons ont été créés : l'échelon « Obis » permet aux étudiants les plus modestes de l'échelon 0 de bénéficier d'une aide annuelle de 1 000 euros ; l'échelon 7 est destiné aux étudiants issus des familles aux revenus les plus faibles de bénéficier d'une augmentation de leur bourse (de 4 697 euros à 5 500 euros annuels).

Bourses de mérite - Ce dispositif, mis en place à la rentrée 1998 afin de permettre aux plus méritants des étudiants boursiers d'accéder dans de bonnes conditions à certaines formations supérieures, est en voie d'extinction. Il a été remplacé par les aides au mérite.

Aides au mérite - Elles sont un complément de bourse sur critères sociaux. En 2013, le montant de l'aide au mérite était en 1 800 euros et concernait 30 821 étudiants, soit 4,8 % des étudiants boursiers.

Fonds national d'aide d'urgence (FNAU) - Mis en place à la rentrée 2008, il permet d'apporter une aide financière rapide et personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, aux étudiants de moins de 35 ans rencontrant de graves difficultés et à ceux qui doivent faire face à des difficultés pérennes, comme la rupture familiale, la situation d'indépendance avérée. Il est possible de cumuler les deux aides, ponctuelle et annuelle (936 étudiants en 2013-2014) ou de percevoir à la fois une bourse sur critères sociaux et l'aide d'urgence ponctuelle (14 242 étudiants concernés).

Proportion d'étudiants aidés - Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides (principalement les diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la 6^e année des études de santé), les élèves des STS et CPGE public MENESR ou privé sous contrat MENESR et les étudiants inscrits en préparations intégrées, en écoles d'ingénieurs (sous tutelle du MENESR) ou en écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II, voir 6.9).

[1] Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

(France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte depuis 2013)

	2001 2002	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014
Ensemble des aides (1)	488 059	510 267	515 511	522 242	501 845	495 208	551 132	626 382	665 114	647 101	637 555	647 448
En % d'étudiants concernés	29,5	29,9	30,0	30,2	29,4	29,3	32,7	35,8	37,5	36,1	35,1	34,8
<i>dont universités (2) (3)</i>	<i>339 038</i>	<i>354 954</i>	<i>361 970</i>	<i>369 365</i>	<i>357 847</i>	<i>350 994</i>	<i>375 595</i>	<i>407 445</i>	<i>441 304</i>	<i>460 261</i>	<i>465 690</i>	<i>474 558</i>
En % d'étudiants concernés	27,4	27,8	28,2	28,8	28,4	28,4	31,0	32,5	33,8	35,0	35,1	34,8
<i>dont CPGE et STS (3)</i>	<i>100 089</i>	<i>103 420</i>	<i>101 010</i>	<i>100 925</i>	<i>95 388</i>	<i>95 430</i>	<i>104 491</i>	<i>110 849</i>	<i>114 787</i>	<i>120 258</i>	<i>121 984</i>	<i>123 709</i>
En % d'étudiants concernés	36,6	37,7	36,9	36,5	34,2	33,9	36,5	37,8	39,2	41,2	40,6	40,8
CPGE (3)	13 120	12 949	13 273	13 685	13 490	14 185	17 125	19 813	20 016	20 916	21 984	22 375
En % d'étudiants concernés	19,3	18,7	18,8	19,0	17,6	18,6	21,9	25,0	25,7	26,9	27,7	27,9
STS (3)	86 969	90 471	87 737	87 240	81 898	81 245	87 366	91 036	94 771	99 342	100 000	101 334
En % d'étudiants concernés	42,4	44,1	43,1	42,8	40,4	39,6	42,0	42,6	44,1	46,3	45,2	45,3

(1) Champ : bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), bourses de mérite, allocations d'études (supprimées en 2008), prêts d'honneur (supprimés en 2009), fonds national d'aide d'urgence.

(2) Université hors IUFM jusqu'en 2009-2010.

(3) Hors allocations d'études, prêts d'honneurs, allocations d'IUFM, fonds national d'aide d'urgence.

[2] Répartition des bénéficiaires selon le type d'aide et la nature de l'établissement fréquenté en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM)

	Bourses sur critères sociaux (1)	Bourses de mérite	Total bourses (1)	Fonds national d'aide d'urgence ponctuelle (2)	Fonds national d'aide d'urgence annuelle (2)
Total universités	474 546	12	474 558		
<i>dont : IUT</i>	<i>49 740</i>	<i>0</i>	<i>49 740</i>		
<i>filiales ingénieurs</i>	<i>12 822</i>	<i>0</i>	<i>12 822</i>		
CPGE	22 375	0	22 375		
STS	101 334	0	101 334		
Ingénieurs hors université	18 955	2	18 957		
Écoles de commerce	15 634	0	15 634		
Autres écoles	7 040	0	7 040		
Total bourses (1)	639 884	14	639 898	34 542	5 413

(1) Sans allocation d'études.

(2) Source MENESR-DGESIP. Le détail par nature de l'établissement n'est pas disponible. 936 bénéficiaires touchent les deux FNAU. 14 242 étudiants perçoivent une bourse sur critères sociaux et l'aide d'urgence ponctuelle.

[3] Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM)

Bourse sur critères sociaux (1)	Montant annuel (euros)	Boursiers 2013	Boursiers 2013 (%)	Rappel boursiers 2012	Rappel boursiers 2012 (%)
Échelon 0	(2)	97 309	15,2	138 984	22,1
Échelon 0 bis	1 000	54 125	8,5	-	-
Échelon 1	1 653	104 361	16,3	105 018	16,7
Échelon 2	2 490	55 613	8,7	55 368	8,8
Échelon 3	3 190	55 190	8,6	56 227	8,9
Échelon 4	3 889	53 516	8,4	54 194	8,6
Échelon 5	4 465	99 287	15,5	100 958	16,1
Échelon 6	4 735	83 285	13,0	118 286	18,8
Échelon 7	5 500	37 198	5,8	-	-
Ensemble		639 884	100,0	629 035	100,0

(1) Sans allocations d'études.

(2) Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale étudiante.

Présentation

À la rentrée 2013, 475 000 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. L'université accueille ainsi près des trois quarts des étudiants boursiers.

La proportion de boursiers sur critères sociaux est largement plus élevée en IUT (42,6 %) [1] [2]. Elle est également supérieure à la moyenne universitaire en sciences humaines et sociales (36,8 %) et en lettres - arts - langues (38,0 %). À l'inverse, la part des étudiants boursiers est faible en droit - sciences politiques (32,1 %), dans les disciplines médicales (31,3 %) et les sciences économiques (30,6 %). Depuis la rentrée 2006, la part des boursiers sur critères sociaux a augmenté de 8 points à l'université.

En 2013-2014, 16,4 % des boursiers étudiant dans les universités perçoivent une aide à l'échelon 0 (voir « Définitions », c'est-à-dire qu'ils sont exonérés des droits d'inscription universitaires et de sécurité sociale étudiante (aucune somme d'argent ne leur est versée) [3]. L'échelon 0bis, créé en 2013, concerne 8,6 % des boursiers à l'université. Ils perçoivent une aide annuelle de 1 000 €. Les étudiants les plus aidés (échelons 5 à 7) représentent 33,8 % des boursiers universitaires et reçoivent entre 4 465 et 5 500 euros pour l'année scolaire. Le poids des échelons intermédiaires (de 2 à 4) varie très peu d'une discipline à l'autre. En revanche, la proportion de boursiers cumulée dans les échelons 0 à 1 varie de 33,4 % en sciences économiques à 47,8 % dans les IUT. Mécaniquement, il varie en sens inverse pour les boursiers des échelons 5 à 7 : en sciences économiques - gestion - AES, il concerne 42,1 % des étudiants boursiers, contre 27,2 % en IUT. C'est d'ailleurs en sciences économiques que les échelons 6 et 7 sont les plus fréquents : 24,9 % des boursiers sur critères sociaux de cette discipline sont à ces échelons, contre 13,5 % en IUT.

Définitions

Les bourses sur critères sociaux (BCS)

Elles sont accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts) et des charges de la famille (par exemple, nombre de frères et sœurs et éloignement entre le domicile familial et le lieu d'études) appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse : le barème croît de l'échelon 0 à l'échelon 7 (échelon pour les ressources les plus faibles en juillet 2013). Les modalités d'attribution des bourses sur critères sociaux ont été modifiées à la rentrée 2008. Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants en formation initiale, suivant des études à temps plein dans une formation habilitée, par le ministère chargé de l'enseignement supérieur, à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et le diplôme.

Proportion d'étudiants aidés

Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement les diplômes nationaux des cursus licence et master et jusqu'à la 6^e année des études de santé pour les formations universitaires).

Universités

Voir « Définitions » en 6.4. Dans les statistiques présentées ici, sont également inclus dans la catégorie universités : les universités de technologie (UT), les écoles nationales supérieures (ENS), les instituts nationaux polytechniques (INP), les instituts d'études politiques (IEP), les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) et les établissements privés d'enseignement universitaire.

Instituts universitaires de technologie (IUT)

Les effectifs recensés comprennent les préparations au diplôme universitaire de technologie (DUT), au diplôme national de technologie spécialisée (DNST) et les formations post-DUT.

[1] Répartition des étudiants et des boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline en 2013-2014 (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Étudiants	Boursiers
IUT	8,6	10,5
Sciences humaines et sociales	17,0	18,0
Lettres - arts - langues	14,1	15,4
Sciences et ingénieurs	21,8	21,4
Sciences éco. - gestion - AES	13,7	12,1
Médecine - pharmacie - odontologie	9,9	8,9
Droit - sciences politiques	14,9	13,7
Total université	100,0	100,0

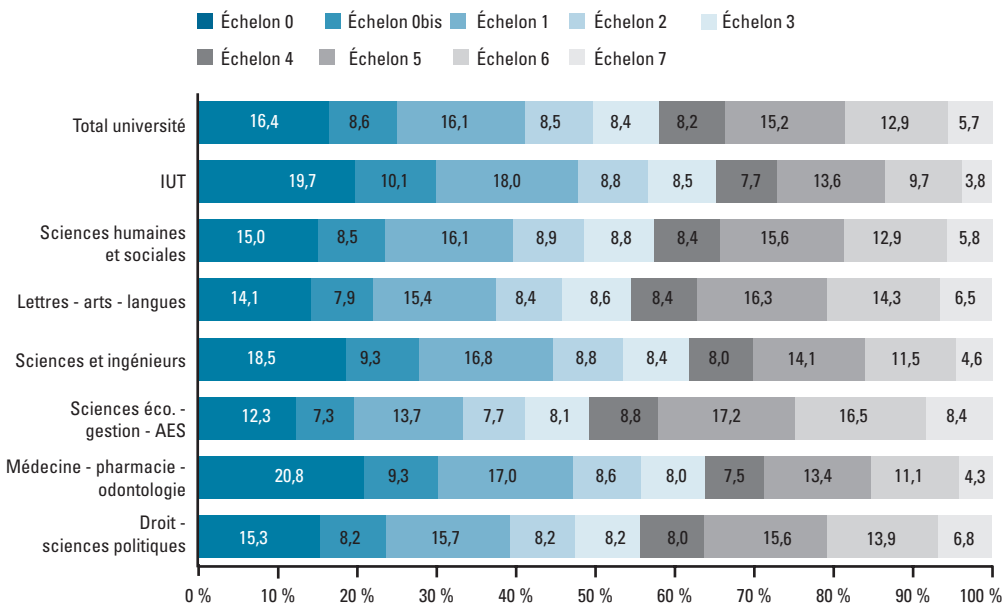
[2] Proportion de boursiers sur critères sociaux selon la formation et la discipline universitaire (%)

(France métropolitaine + DOM)

	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014
IUT	36,7	36,0	39,7	42,6	44,7	44,9	43,2	42,6
Sciences humaines et sociales	29,3	29,4	32,8	34,3	36,4	37,9	37,8	36,8
Lettres - arts - langues	28,8	28,5	32,4	34,0	35,8	36,4	37,7	38,0
Sciences et ingénieurs	26,3	26,7	30,3	31,8	33,5	35,0	34,6	34,2
Sciences éco. - gestion - AES	23,0	23,1	26,7	27,5	28,8	29,9	32,2	32,1
Médecine - pharmacie - odontologie	23,7	24,3	27,6	29,2	28,7	30,6	31,1	31,3
Droit - sciences politiques	25,0	25,3	28,4	29,8	30,1	30,6	31,2	30,6
Total université (hors IUUFM)	27,2	27,3	30,8	32,3	-	-	-	-
IUUFM	-	-	21,3	22,9	-	-	-	-
Total université	27,2	27,3	30,3	31,9	33,6	34,8	35,2	34,8

[3] Poids des différents échelons de boursiers sur critères sociaux dans les formations et disciplines universitaires en 2013-2014 (%)

(France métropolitaine + DOM).



Présentation

En 2013, les aides aux étudiants (voir rubrique « Définitions ») atteignent 5 799,5 millions d'euros [1]. Elles s'élevaient à 3 510,7 millions d'euros en 1995. Cela correspond à une progression de 65,2 % en prix courants et de 28,0 % en prix constants entre 1995 et 2013. En 2013, les aides de l'État représentent près de 91 % de l'ensemble des aides retenues ici, les autres aides (sécurité sociale et universités elles-mêmes) en constituent plus de 9 %.

Les aides directes de l'État représentent en 2013 plus de 58 % du total et, à elle seule, l'allocation de logement social (ALS) pèse environ 22 %, soit plus de 1,2 milliard d'euros. Elle affiche une augmentation de 45,4 % par rapport à 1995 en euros constants (prix de 2013). Les bourses et prêts, autres formes d'aides directes, demeurent néanmoins la dépense la plus importante au titre de l'action sociale en faveur des étudiants avec près de 1,9 milliard d'euros (31,8 % du total), en progression de 54,0 % par rapport à 1995 en euros constants. La principale aide fiscale, constituée par la majoration du quotient familial pour les enfants rattachés au foyer fiscal de leurs parents, représente un peu plus de 1,2 milliard d'euros, soit 21 % du total des aides, quasiment stable par rapport à 1995 en euros constants.

Les autres aides sont essentiellement constituées de la contribution des différents régimes de sécurité sociale au financement des assurances sociales des étudiants. Cette contribution, dont le montant atteint 515,2 millions d'euros en 2013, soit près de 9,0 % du total des aides, est en progression de 6,4 % par rapport à 1995 en euros constants.

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) gèrent les bourses, les restaurants et les résidences universitaires dépendant de l'enseignement supérieur. Les restaurants universitaires ont servi près de 46 millions « d'équivalents repas » pendant l'année scolaire 2013-2014, en baisse par rapport à l'année 2012-2013 [2]. Le prix du ticket restaurant était fixé à 3,15 euros pour 2013-2014, il sera fixé à 3,20 euros pour la rentrée 2014-2015. En 2013-2014 les résidences universitaires proposent 162 900 places pour les étudiants. Le tarif de la redevance mensuelle varie de 151,9 euros par mois pour une chambre non réhabilitée à 336,9 euros par mois pour un studio de 16 à 22 m² en Île-de-France (aide au logement non déduite).

Définitions

Les aides aux étudiants

Elles se décomposent en aides directes et aides indirectes. Les aides directes sont constituées par les bourses, secours d'études et prêts d'honneur. Depuis la rentrée 2008, l'allocation unique d'aide d'urgence fait partie du fonds national d'aide d'urgence (FNAU). Figurent aussi dans les aides directes, l'allocation de logement social (ALS) ou l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la Cnaf. S'ajoutent également pour certaines familles, divers avantages fiscaux tels que la réduction d'impôt pour étudiant à charge et l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal. Les aides indirectes sont les œuvres sociales des Crous, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de sécurité sociale étudiante (écart entre les prestations et les cotisations versées par les étudiants) et imputée sur d'autres régimes. L'aide au mérite est un complément de la bourse sur critères sociaux pour les étudiants de l'enseignement supérieur les plus méritants.

Allocation de logement à caractère social (ALS) - Aide personnalisée au logement (APL)

L'ALS, créée en 1971, vient en aide aux personnes seules ou aux ménages sans enfant et au niveau de ressources modestes. L'octroi de cette prestation étant lié aux ressources personnelles du demandeur, ce sont, de fait, les étudiants qui en ont été les principaux bénéficiaires. L'APL, mise en place en 1977, relève du code de la construction et de l'habitation (CCH). Elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants.

Depuis 2006, l'APL et l'ALS sont financées par un fonds unique, le FNAL (fonds national d'aide au logement), notamment alimenté par une contribution des régimes de prestations familiales, par le produit des prélèvements mis à la charge des employeurs et par une contribution de l'État.

Cnaf

Caisse nationale des allocations familiales.

Cnous

Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

Crous

Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. Les Crous gèrent l'ensemble du dispositif d'action sociale en faveur des étudiants dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires.

FSDIE

Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

Sources :

MENESR - DGESIP, Cnaf, Cnous, ministère délégué auprès du ministère en charge de l'économie, chargé du Budget - DGFIP.

[1] Moyens pour l'action sociale en faveur des étudiants (en millions d'euros, %)

(France métropolitaine + DOM)

Nature des aides	1995	2013	Structure 2013 (%)	Évol 2013/1995 (%)	
				en € courants	en € constants
Aides budgétaires de l'État	2 062,4	3 846,0	66,3	86,5	44,5
Aides directes	1 787,8	3 381,5	58,3	89,1	46,6
Bourses et prêts (programme 231 action 1)	927,7	1 843,7	31,8	98,7	54,0
Aides au mérite (programme 231 action 1) (1)	-	47,7	0,8	-	-
Allocation de logement social (ALS)	672,6	1 261,7	21,8	87,6	45,4
Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	187,5	228,4	3,9	21,8	-5,6
Aides indirectes	274,6	464,5	8,0	69,2	31,1
Œuvres universitaires	253,4	333,9	5,8	31,8	2,1
Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	26,0	0,4	103,4	57,7
Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers (2)	8,4	104,6	1,8	1 145,2	865,0
Aides fiscales de l'État	1 067,1	1 422,0	24,5	33,3	3,3
Majoration du quotient familial pour enfants/étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 217,0	21,0	29,2	0,1
Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	205,0	3,5	64,0	27,1
Total aides de l'État	3 129,5	5 268,0	90,8	68,3	30,5
Versements des régimes sociaux					
Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	515,2	8,9	37,4	6,4
Versements des universités					
Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)	6,1	16,2	0,3	166,2	106,3
Total autres aides	381,2	531,4	9,2	39,4	8,0
Total général	3 510,7	5 799,5	100,0	65,2	28,0

(1) Les aides au mérite ont été mise en place en 2008.

(2) Sur le champ des universités et des écoles d'ingénieurs.

[2] Évolution de divers indicateurs sur les œuvres universitaires

(France métropolitaine + DOM)

	1995	2001	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	1996	2002	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de places gérées par les Crous	146 712	148 145	150 025	151 256	152 483	153 994	156 538	158 520	161 500	163 886	165 990	162 906
Nombre de places dans les restaurants universitaires	172 930	187 421	191 262	190 887	190 085	190 100	nd	187 297	188 351	187 570	190 393	189 969
Nombre de repas servis aux étudiants (en milliers) (1)	67 990	57 060	54 950	55 070	55 100	54 400	56 500					
Nombre « d'équivalents repas étudiant » (en milliers) (1)							52 910	50 900	49 247	48 472	49 650	45 930

(1) Le nombre de repas servis n'est plus suivi depuis 2008 et a été remplacé par le nombre « d'équivalents repas » (recettes des restaurants universitaires en provenance des étudiants/prix du ticket étudiant).

11.1	La recherche et développement : vision d'ensemble	368
11.2	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	370
11.3	Le financement de la recherche et développement dans les entreprises	372
11.4	Les acteurs de la recherche et développement publique	374
11.5	La recherche et développement : les effectifs	376
11.6	La recherche et développement dans les régions	378
11.7	Les activités de recherche et développement dans le monde	380

Présentation

En 2012, la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) est estimée à 48,4 milliards d'euros (Md€), soit une progression de 3,0 % en volume par rapport à 2011 [1]. L'évolution des financements entre 2011 et 2012 résulte principalement d'une augmentation du financement des entreprises de 4,1 % en volume. Par contre, le financement des administrations n'augmente que de 1,4 %. La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) atteint 46,5 Md€. Elle progresse de 1,9 % en volume entre 2011 et 2012. La progression, par rapport à 2011, est tirée par celle des entreprises (3,0 %). La dépense intérieure des administrations reste stable (0,1 %).

La participation des entreprises à la réalisation des travaux de R&D est supérieure à celle des administrations. En 2012, la part de la dépense de recherche exécutée par les entreprises représente 65 % de la DIRD. Au cours des trente dernières années, les structures d'exécution et de financement de la recherche se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important du secteur des entreprises.

Le rapport DIRD/PIB mesure la proportion du produit intérieur brut (PIB) qui est consacré à la recherche. Il s'élève à 2,2 % en 2012, avec respectivement 1,4 % pour les entreprises et 0,8 % et les administrations.

La R&D exécutée en France a présenté, de 1979 à 1993, une croissance plus rapide que celle du PIB [2]. Le ratio DIRD/PIB est ainsi passé de 1,6 % en 1978 à 2,3 % en 1993 ; de 1993 à 1998 il a décliné. À partir de 1999, il a amorcé une remontée pour atteindre 2,2 % du PIB en 2002. De 2003 à 2007, le ratio a diminué à la fois pour les entreprises et les administrations. Les années 2008 et 2009 marquent une rupture avec cette tendance à la baisse : l'indicateur DIRD/PIB s'est redressé sous l'effet conjugué d'une augmentation de la DIRD et d'une dégradation du PIB. Depuis, ce ratio s'est légèrement accru.

En 2012, l'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,3 %. La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et a dépassé celui des administrations depuis 1995, année où le ratio DNRD/PIB des entreprises dépasse celui des administrations [3]. La part des administrations dans la DNRD s'est toutefois stabilisée depuis quelques années et représente 40 % en 2012 [1].

Le financement des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger et des organisations internationales (OI) s'élèvent à 3,5 Md€ courants en 2012, soit 7 % de la DNRD [4]. La part des entreprises est prépondérante, elle représente les trois quarts de ces ressources.

Définitions

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) - Elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Dépense nationale de recherche et développement (DNRD) - Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux, quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente le solde entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

Méthodologie - Entreprises : enquête réalisée auprès de 11 000 entreprises et 50 centres techniques de recherche. Enquête exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,4 M€ et échantillonnée pour les autres.

Administrations : enquête réalisée auprès des organismes ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements d'enseignement supérieur, des institutions sans but lucratif.

En 2010, l'évaluation de la dépense de recherche des administrations a été modifiée. Les dépenses de R&D des ministères et de certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui conduit à distinguer leur activité de financeur. Cela implique une révision à la baisse de la DIRD d'environ 1 Md€. Les données 2009 ont été recalculées afin de pouvoir être comparées à celles de 2010.

Depuis 2006, le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série). L'enquête a enregistré plusieurs ruptures de série (voir RERS précédents).

Les données 2011 sont définitives et les données 2012 semi-définitives.

Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014 : l'effort de recherche représente 2,23 % du PIB, alors qu'il serait évalué à 2,29 % du PIB sans le changement du calcul du PIB. Les évolutions en volume sont également modifiées.

R&D - Recherche et développement.

① Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.04 ; 13.08 ; 13.06 ; 13.03 ; 13.01.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 7, MENESR-SIES, avril 2014.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

[1] Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France (en millions d'euros)

	1978	1999	2006 (2)	2007	2008	2009 (3)	2010 (4)	2011 (5)	2012 (6)	Évolution en % (7)
DNRD	5 897	29 885	38 738	40 106	42 190	43 411	44 841	46 474	48 446	3,0
DNRD par les administrations (1)	3 459	13 267	17 545	17 990	19 324	18 850	19 172	19 097	19 605	1,4
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	21 193	22 116	22 866	24 561	25 668	27 377	28 841	4,1
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,3	55,6	54,7	55,1	54,2	56,6	57,2	58,9	59,5	
DIRD	5 743	29 529	37 904	39 303	41 066	41 758	43 469	45 112	46 545	1,9
DIRD par les administrations (1)	2 313	10 873	13 994	14 550	15 305	15 332	16 014	16 261	16 474	0,1
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	23 911	24 753	25 761	26 426	27 455	28 851	30 071	3,0
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,1	63,0	62,7	63,3	63,2	64,0	64,6	
Part de la DIRD dans le PIB (8) (%)	1,64	2,10	2,05	2,02	2,06	2,15	2,18	2,19	2,23	

(1) Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

(2) Changement méthodologique, à partir de 2006 les entreprises ayant plus de 0,1 chercheur en ETP sont intégrées dans les résultats.

(3) Résultat 2009 recalculé de façon à être comparable à 2010.

(4) Changement méthodologique.

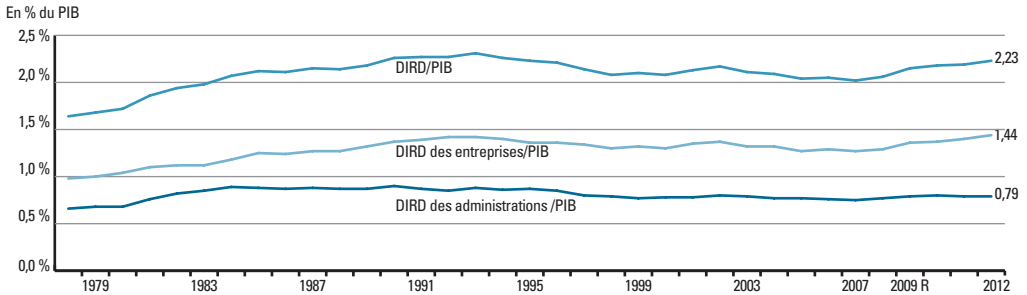
(5) Résultats définitifs.

(6) Résultats semi-définitifs.

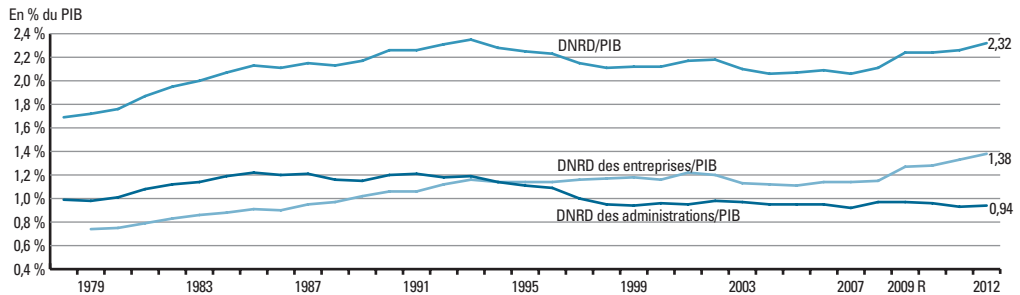
(7) Évolution 2011-2012 (en volume en %), à l'aide du déflateur du PIB.

(8) Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

[2] Évolution de la DIRD par rapport au PIB



[3] Évolution du financement par rapport au PIB



[4] Ressources des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger (en millions d'euros)

	2006 (1)	2007	2008	2009 (2)	2010 (3)	2011 (4)	2012 (5)
Ressources des administrations en provenance de l'étranger et des OI (6)	580	556	635	621	761	858	789
Ressources des entreprises en provenance de l'étranger et des OI	2 065	2 384	2 636	2 392	2 518	2 636	2 756
Total en provenance de l'étranger et des OI	2 645	2 940	3 271	3 013	3 279	3 495	3 545
Part des ressources en provenance de l'étranger et des OI vers les entreprises (%)	78	81	81	79	76	75	78
Part des financements étrangers dans la DNRD (%)	7	7	8	7	7	8	7

(1) Changement méthodologique, à partir de 2006 les entreprises ayant plus de 0,1 chercheur en ETP sont intégrées dans les résultats.

(2) Résultat 2009 recalculé de façon à être comparable à 2010.

(3) Changement méthodologique.

(4) Résultats définitifs.

(5) Résultats semi-définitifs.

(6) OI : organisations internationales.

Présentation

En 2012, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) implantées sur le territoire national s'élevé à 30,1 milliards d'euros (Md€). Elle croît de 3,0 % en volume par rapport à 2011. Sur une période de trois ans (de 2009 à 2012), la DIRDE enregistre une croissance annuelle moyenne en volume de 3,3 %, supérieure à celle du PIB (+ 1,5 %) [1].

Les dépenses de recherche sont très concentrées, à la fois dans les grandes entreprises et dans quelques branches d'activité de recherche. Les grandes entreprises, qui représentent 5 % des entités effectuant des travaux de recherche et développement (R&D), réalisent 68 % de la DIRDE pour un montant de 20,5 Md€ et reçoivent 1,7 Md€ des financements publics (soit 68 %) [2]. La recherche est effectuée principalement dans l'industrie [1]. Cinq branches de recherche réalisent la moitié des dépenses intérieures de R&D. L'industrie automobile, qui réalise 15 % du montant de la DIRDE, est la première branche de recherche. Sur la période 2009-2012, son taux d'évolution annuel moyen progresse (+ 0,5 %). En deuxième position, la construction aéronautique et spatiale (11 % de la DIRDE) avec une évolution annuelle moyenne en volume de 6,6 % sur la période 2009-2012. En 2012, l'industrie pharmaceutique (10 % de la DIRDE) rétrograde en troisième position avec un taux de croissance annuel moyen en volume en baisse de 3,6 % (entre 2009 et 2012). Vient ensuite l'industrie chimique (5 % de la DIRDE), avec sur la période (2009-2012) un taux d'évolution annuel moyen en volume de 3,0 %. Enfin, la branche de recherche « fabrication d'instruments et appareil de mesure, essai et navigation, horlogerie » représente 5 % de la DIRDE des entreprises, avec une évolution annuelle moyenne en volume de + 1,1 %. Les branches de services exécutent 20 % des dépenses de R&D. Elles sont très dynamiques : sur les trois dernières années, l'évolution moyenne annuelle en volume est beaucoup plus importante dans les branches de services avec 11,7 % que dans les branches industrielles (1,5 %).

En 2012, le montant des travaux externes de R&D des entreprises (DERDE), qui correspond à l'ensemble des contrats de sous-traitance de R&D passés par les entreprises vers les différents secteurs d'exécution, s'élevé à 9,1 Md€ [1]. Ces travaux sont réalisés à hauteur de 60 % par des entreprises en France et de 35 % à l'étranger (entreprises ou organismes internationaux), le reste étant effectué par le secteur des administrations [3]. Avec un taux de croissance annuel moyen en volume de 7,9 % sur les trois dernières années, l'évolution de la DERDE s'effectue à un rythme plus soutenu que celle de la DIRDE (+3,3 %) [1].

Définitions

Branche de recherche

Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de recherche et développement (R&D). Les 31 branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2). Les données de la période 2001 à 2006 ont été rétroportées en NAF révisée. À partir de 2007, les données ont été collectées avec la nouvelle nomenclature. Dans cette nouvelle nomenclature, il y a transfert vers l'industrie automobile des activités annexes de ce secteur. Les activités récentes sont décrites plus finement, en particulier les activités de services. Le contour des activités informatiques est plus précis du fait du retrait des activités d'éditions de logiciel.

Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises (DERDE)

Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger, ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

Financement public de la R&D

Il comprend les contrats et les subventions en provenance des administrations pour la R&D dans les entreprises. Il n'inclut pas le crédit d'impôt recherche.

Entreprises indépendantes

Entreprises dont l'effectif salarié est strictement inférieur à 500 personnes.

Entreprises filiales

Entreprises de moins de 500 personnes, dont le capital social est contrôlé à plus de 50 % par une entité économique répertoriée comme grand groupe (français ou étranger). Dans le cas contraire, l'entreprise est considérée comme indépendante.

En 2006 (rupture de série), le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

Voir également la rubrique « Définitions » en 11.1.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.04 ; 13.08 ; 13.06 ; 13.03 ; 13.01 ; 12.11 ; 12.09.

- L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, n° 7, MENESR-SIES, avril 2014.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

[1] Dépenses intérieures (DIRDE) et extérieures (DERDE) de recherche et développement dans les branches de recherche de 2004 à 2012 (en millions d'euros)

	2004	2006 (2)	2007	2008	2009	2010	2011 (3)	2012 (4)	% de la DIRDE	2009-2012 (5)
DIRDE - Branches industrielles (1)	20 428	21 498	21 702	22 155	22 199	22 289	23 407	23 995	80	1,5
Industrie chimique	1 364	1 377	1 447	1 445	1 451	1 496	1 541	1 636	5	3,0
Industrie pharmaceutique	3 084	3 375	3 493	3 490	3 391	3 222	3 141	3 141	10	-3,6
Composants, cartes électronique, ordinateurs, équipés périphérique	1 632	1 611	1 537	1 373	1 421	1 506	1 422	1 481	5	0,3
Fab. d'équipements de communication	1 344	1 277	1 247	1 089	987	908	979	979	3	-1,3
Fab. instrum. & appar. de mesure, essai & navigation, horlogerie	1 151	1 170	1 171	1 257	1 430	1 384	1 362	1 528	5	1,1
Fab. de machines et équipés non compris ailleurs	684	890	847	924	916	949	1 022	1 093	4	4,9
Industrie automobile	3 703	4 044	3 957	4 361	4 279	4 218	4 705	4 481	15	0,5
Construction aéronautique et spatiale	2 642	2 358	2 549	2 724	2 546	2 624	2 869	3 182	11	6,6
Autres branches industrielles	4 824	5 395	5 454	5 492	5 777	5 981	6 366	6 474	22	2,8
DIRDE - Branches de services (1)	2 096	2 412	3 051	3 606	4 227	5 165	5 444	6 075	20	11,7
Télécommunications	708	782	803	850	801	807	807	935	3	4,2
Activités informatiques et services d'information	664	730	1 183	1 210	1 455	1 777	1 860	2 015	7	10,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	327	414	454	673	935	1 339	1 495	1 779	6	22,6
Autres branches de services	397	487	611	873	1 036	1 243	1 282	1 347	4	8,0
Total de la DIRDE	22 523	23 911	24 753	25 761	26 426	27 455	28 851	30 071	100	3,3
DERDE	5 301	6 354	6 593	7 066	6 999	7 430	8 426	9 080		7,9

(1) NAF révision 2. Voir « Définitions » ci-contre.

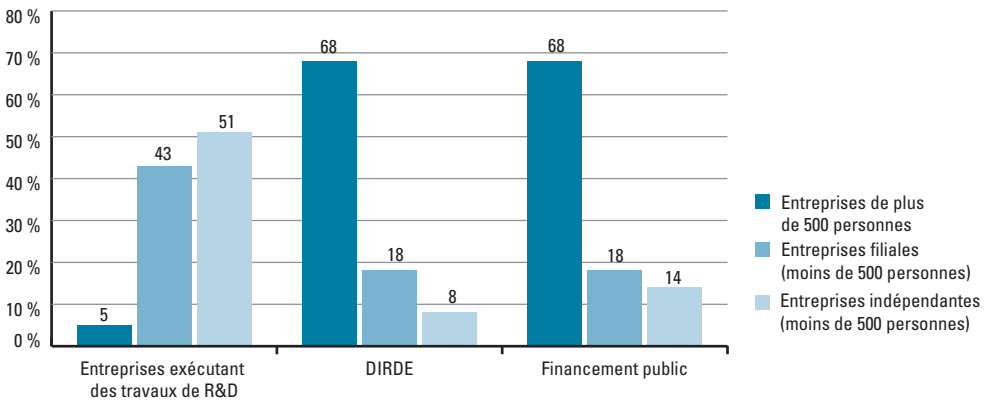
(2) Rupture de série. À partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.

(3) Résultats définitifs.

(4) Résultats semi-définitifs.

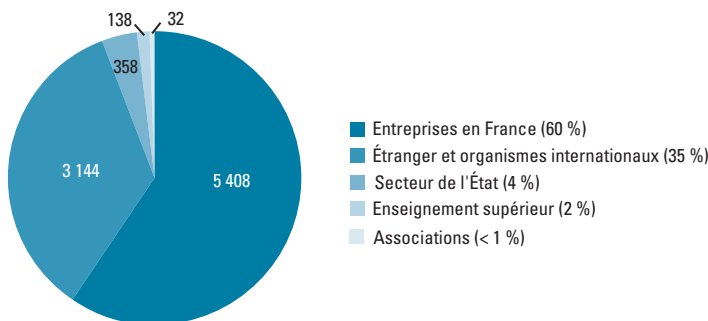
(5) Taux d'évolution annuel moyen sur la période, en volume (PIB de mai 2014) en %, changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

[2] Répartition selon la taille et la nature des entreprises en 2012 (%)



[3] La sous-traitance de la R&D des entreprises en 2012 : répartition par secteur d'exécution

(en millions d'euros)




Présentation

Le financement de la dépense totale de recherche des entreprises provient principalement des entreprises elles-mêmes. En 2012, les entreprises ont financé 85 % de leurs propres travaux de recherche, pour un montant de 28,5 milliards d'euros (Md€) avec un taux d'évolution en volume de 4,1 % par rapport à 2011 [1]. Sur le long terme, les entreprises contribuent de plus en plus au financement de leur activité de recherche. Le financement en provenance de l'étranger (entreprises et autres organismes) et le financement public y contribuent à part équivalente pour environ 8 % pour le premier et 7 % pour le second.

La contribution publique au financement des entreprises s'élève à 2,5 Md€ dont 1,3 Md€ pour les programmes civils et 1,2 Md€ pour les programmes de recherche et développement (R&D) militaires [2]. Ces financements s'effectuent dans le cadre de subventions, d'appels à projets ou de contrats soutenant des programmes porteurs d'enjeux majeurs. Les recherches effectuées peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment de la défense, de la direction des programmes aéronautiques civils (DPAC) ou à des travaux menés par les entreprises, et soutenus par des organismes tels BPIFrance, l'agence nationale de la recherche (ANR) ou par le ministère en charge de la recherche. Ils sont constitués à 48 % par des crédits en provenance du ministère de la Défense. Entre 2011 et 2012, le financement par les administrations des travaux de R&D des entreprises augmente de 7,4 % (en volume). Du fait de l'importance des programmes de recherche militaire, les financements publics sont concentrés dans quelques branches de recherche. Quatre branches reçoivent près de la moitié des financements publics : la construction aéronautique et spatiale (28 %), la fabrication d'équipements de communication (10 %), la fabrication de production métallique sauf machine et équipement (9 %) et la fabrication d'instruments de mesure, de navigation et d'horlogerie (9 %).

Les financements en provenance de l'étranger progressent (+ 3,3 % en volume entre 2011 et 2012) [1]. Ces flux proviennent principalement des entreprises (pour 81 %) et le poids des flux intragroupes est prépondérant [3]. Les fonds reçus des autres filiales de groupes constituent l'essentiel des financements en provenance de l'étranger pour les filiales de groupes étrangers [4]. Les variations des ressources en provenance des organisations internationales sont largement déterminées par les contrats de l'agence spatiale européenne (ESA). La contribution de la France à l'ESA se monte à 0,77 Md€ en 2012.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) n'est pas comptabilisé dans le financement public de R&D du fait de sa nature d'avantage fiscal. En 2012, 15 300 entreprises ont bénéficié du CIR pour un montant total de 5,3 Md€ contre 5,2 Md€ en 2011.

 Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES
Enquêtes réalisées auprès des entreprises
et des administrations.

Définitions

La dépense totale de R&D

La dépense totale de R&D correspond au financement de la DIRDE à laquelle on ajoute le financement de la DERDE exécutée dans le secteur de l'État plus le financement de la DERDE exécutée à l'étranger.

Financement public

Il correspond aux versements directs effectués par les administrations, qu'il s'agisse d'organismes, de services ministériels ou d'associations sans but lucratif, pour des travaux de recherche et développement (R&D) effectués par des entreprises. Sont exclues de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche (CIR).

Financement étranger

Il s'agit des fonds en provenance de l'étranger, qu'il s'agisse des organisations internationales, dont l'Union européenne, ou des fonds en provenance d'entreprises situées hors du territoire national.

Financement par les entreprises

Il mesure la contribution directe des entreprises à la réalisation de leurs travaux de R&D, que ce soit de l'autofinancement ou un financement par d'autres entreprises.

Crédit d'impôt recherche

Mesure d'incitation fiscale à la recherche mise en place en 1983 pour répondre aux besoins des PME, assise sur la progression des dépenses de R&D. Depuis 2004, le CIR comprend une part en volume qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 10 % des dépenses engagées, cumulable avec une part croissante qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 40 % (avec un plafond de 16 M€). À partir de 2008, le dispositif est simplifié et déplafonné : crédit de 30 % des dépenses jusqu'à 100 M€ et 5 % au-delà.

Voir également la rubrique « Définitions » en 11.1.

En 2006 (rupture de série), le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.04 ; 13.03 ; 13.01 ; 12.11 ; 12.09.

- L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, n° 7, MENESR-SIES, avril 2014.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

[1] Évolution du financement de la dépense totale (1) de R&D des entreprises (%)

Origine des financements	1991	1995	2000	2004 (2)	2005	2006 (3)	2007	2008	2009	2010	2011 (4)	2012 (5)	Évolution en % (6)
Entreprises	68,8	76,6	80,9	79,0	80,8	81,1	81,3	79,8	83,1	83,4	84,7	84,5	4,1
Financement public	20,7	13,1	10,8	11,0	10,7	10,9	9,9	10,9	8,7	8,3	7,1	7,3	7,4
Financement étranger	10,6	10,3	8,3	10,1	8,6	8,0	8,8	9,3	8,2	8,3	8,2	8,2	3,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Dépenses totales (1) des entreprises (en millions d'euros)	16 567	17 664	20 971	23 894	24 069	25 731	26 939	28 343	29 166	30 422	31 974	33 742	4,3

(1) Voir « Définitions » (DIRD + DERD dans le secteur de l'état + DERD à l'étranger)

(2) Changements méthodologiques.

(3) Rupture de série, à partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en ETP sont incluses dans les résultats.

(4) Résultats définitifs.

(5) Résultats semi-définitifs.

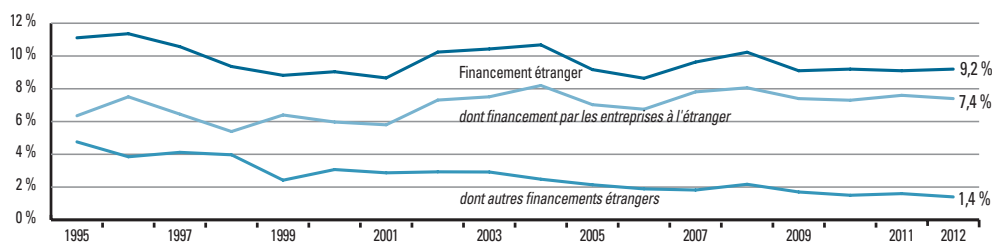
(6) Évolution 2011-2012 en volume.

[2] Financement public des programmes de recherche militaire et civile en 2012 des entreprises

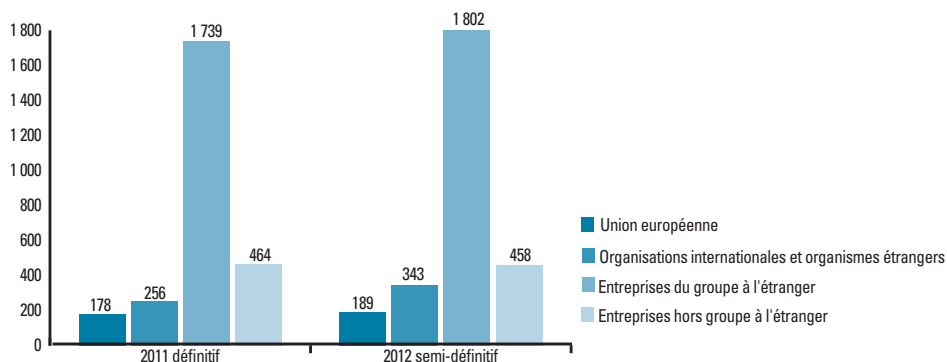
(en millions d'euros)

Branches de recherche	2011 définitif			2012 semi-définitif			Total en %
	Financement militaire	Financement civil	Total	Financement militaire	Financement civil	Total	
Activité spécialisée, scientifique et technique	14	181	195	21	192	213	9
Activité informatique et services d'information	2	61	63	3	89	92	4
Construction aéronautique et spatiale	459	205	664	419	265	684	28
Construction automobile	0	32	32	0	35	35	1
Composant, carte électronique, ordinateur et périphérique	5	127	132	11	163	174	7
Industrie pharmaceutique	0	52	52	0	40	40	2
Fabrication instruments mesure, navigation, horlogerie	200	61	261	146	66	212	9
Fabrication d'équipements de communication	222	37	259	203	44	247	10
Fabrication production métallique sauf machine et équipement	194	8	202	212	16	229	9
Agriculture, sylviculture et pêche	0	49	49	0	55	55	2
Autres branches	70	291	361	158	326	484	20
Total	1 166	1 102	2 268	1 173	1 291	2 464	100
% financement	51	49	100	48	52	100	

[3] Part des financements étrangers dans le financement des entreprises depuis 1995



[4] Financements étrangers pour le secteur des entreprises en 2011 et 2012 (en millions d'euros)



Présentation

En 2012, la dépense intérieure de recherche et développement des administrations (DIRDA) s'élève à 16,5 milliards d'euros (Md€) et correspond à 35 % de la DIRD (voir 11.1) [1]. La part de la DIRDA dans le PIB représente 0,8 % depuis 2009. Avec un taux d'évolution en volume (corrégée de l'évolution des prix) de 0,1 %, la DIRDA reste stable entre 2011 et 2012.

Dans le public, les travaux de recherche sont effectués majoritairement dans les organismes de recherche, pour un montant de 9,2 Md€ (56 % de la DIRDA) et les établissements d'enseignement supérieur pour un montant de 6,6 Md€ (40 % de la DIRDA). Le secteur associatif y contribue pour 4 % (0,6 Md€).

Les EPST et les Epic sont les principaux organismes publics de recherche. Les EPST sont de taille très hétérogène. Le CNRS, multidisciplinaire, réalise à lui seul 19 % de la DIRDA (3,1 Md€) soit 5 points de plus que les sept autres EPST [2]. Viennent ensuite l'Inra et l'Inserm avec 0,8 Md€ chacun. Les Epic, avec une DIRD de 3,8 Md€, exécutent 23 % de la DIRDA [3]. Parmi eux, le poids du CEA civil est prépondérant, avec 2,4 Md€. On trouve en deuxième position le Cnes avec 0,5 Md€ de DIRD, suivi de l'Onera et de l'Ifremer avec 0,2 Md€ chacun.

Le secteur de l'enseignement supérieur réalise 40 % des travaux de recherche de la DIRDA. Les administrations ont aussi un rôle de financeur via leurs dépenses extérieures (soit 2,3 Md€ en 2012) [1]. La part la plus importante, 1,3 Md€, soit 58 % de la DERD, provient de la sous-traitance de recherche des services ministériels, notamment des contrats de recherche du ministère de la Défense.

Le financement de la dépense totale de la recherche publique repose sur les subventions publiques, les ressources externes de nature souvent contractuelles et les autres ressources propres des exécutants de la R&D [4]. Les subventions d'État représentent 69 % du financement total. Elles proviennent essentiellement de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires) soit 61 %. Les ressources contractuelles correspondent à 22 % du financement total. Le secteur de l'État est le principal contributeur des ressources contractuelles (53 %), à travers les financements de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et les autres crédits incitatifs [5]. « L'étranger et les organisations internationales » ainsi que les entreprises financent chacun un cinquième des ressources contractuelles. Le secteur associatif contribue à hauteur de 5 %.

Définitions

Les secteurs institutionnels

Dans les statistiques de recherche et développement (R&D), on appelle secteur institutionnel un ensemble d'unités qui ont un comportement économique équivalent. Les cinq secteurs institutionnels sont : l'État (y compris la défense), l'enseignement supérieur, les institutions sans but lucratif (ISBL), les entreprises et l'étranger. L'État comprend les services ministériels et les établissements publics administratifs, civils et militaires ; les organismes publics de recherche (EPST, Epic, EPA), les administrations territoriales (régions, départements, etc.). L'enseignement supérieur comprend les universités et les établissements publics d'enseignement (tous ministères de tutelle), les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer. Le secteur des associations comprend les fondations, associations ou institutions sans but lucratif. Sont cependant exclues de ce secteur les associations qui sont rattachées à d'autres secteurs institutionnels du fait, principalement, de l'origine de leurs ressources. L'ensemble des administrations comprend l'État, l'enseignement supérieur et les associations.

Statuts juridiques

Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), à caractère industriel et commercial (Epic), à caractère administratif (EPA), institution ou association sans but lucratif (ISBL).

Dépenses intérieures de R&D

Voir la rubrique « Définitions » en 11.1.

Dépenses extérieures de R&D

Elles correspondent aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés en dehors d'elle. Elles comprennent les sous-traitances de recherche exécutées sur le territoire national ou à l'étranger. Elles incluent également les différentes contributions aux organisations internationales. Les dépenses extérieures peuvent avoir lieu entre agents d'un même secteur.

Dépense totale ou budget total

Somme des dépenses intérieures et extérieures.

Mires

Mission interministérielle de recherche et d'enseignement supérieur.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.04 ; 13.08 ; 13.06 ; 13.03 ; 13.01 ; 12.11 ; 12.09.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 7, MENESR-SIES, avril 2014.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

[1] Dépenses intérieures et extérieures de R&D de 2010 à 2012 par secteur institutionnel

(en millions d'euros)

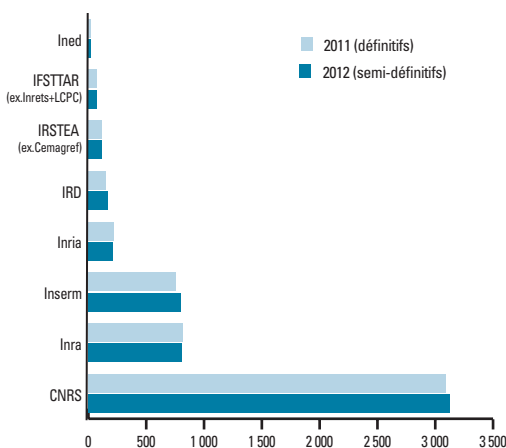
	2010 (1)		2011 (2)		2011 en %		2012 (3)		2012 en %	
	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures
État	9 170	2 270	9 343	2 100	57	89	9 248	2 020	56	87
EPST/hors CNRS	2 170	123	2 163	146	13	6	2 207	153	13	7
CNRS	3 077	161	3 094	177	19	7	3 131	166	19	7
Epic	3 754	420	3 934	355	24	15	3 753	348	23	15
Services ministériels et autres établissements publics	169	1 566	151	1 422	1	60	156	1 352	1	58
Enseignement supérieur	6 303	55	6 355	89	39	4	6 599	109	40	5
États d'enseignement supérieur hors MENESR	419	7	451	7	3	0	482	19	3	1
Universités et états d'enseignement supérieur	5 885	48	5 905	82	36	3	6 117	90	37	4
Associations	541	166	563	183	3	8	628	185	4	8
Total administrations	16 014	2 490	16 261	2 372	100	100	16 474	2 314	100	100

(1) Changement méthodologique.

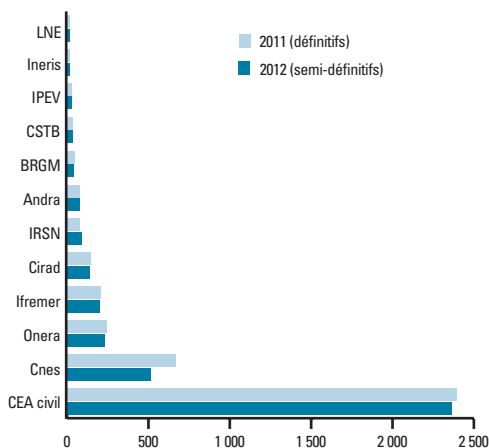
(2) Données définitives.

(3) Données semi-définitives.

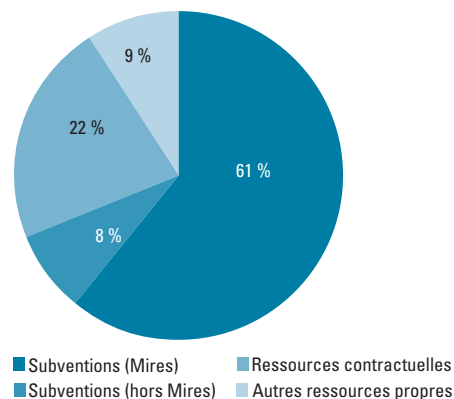
[2] Classement des EPST d'après leur DIRD en 2011 et 2012 (en millions d'euros)



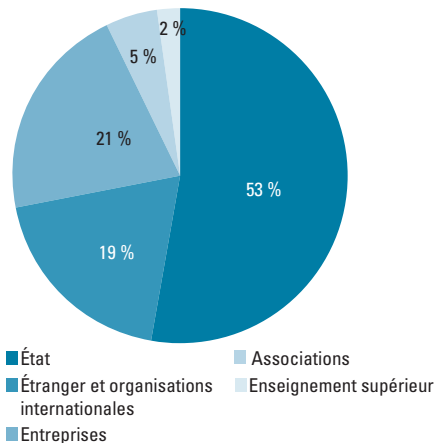
[3] Classement des Epic d'après leur DIRD en 2011 et 2012 (en millions d'euros)



[4] Nature des ressources de la recherche publique en 2012 (%)



[5] Origine des ressources contractuelles en 2012 (%)



Présentation

Le personnel total rémunéré pour les activités de recherche et développement (R&D) en 2012 est évalué à 412 000 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 60 % sont rémunérées par les entreprises [1]. Les effectifs augmentent de 1,1 % par rapport à l'année 2011, avec une progression plus soutenue pour les chercheurs (+ 3,9 %). Parmi les 260 000 chercheurs (63 % de l'effectif total), 60 % sont rémunérés par les entreprises. Dans le secteur des entreprises, l'effectif de R&D (246 700 ETP) augmente de 3,2 % par rapport à 2011. La population des chercheurs (156 600 ETP) progresse deux fois plus rapidement (+ 5,5 %). Depuis 1992, la croissance de l'emploi du personnel de R&D s'accompagne d'une qualification des emplois au profit de la catégorie des chercheurs. Sur la période 1992-2012, pour 91 900 chercheurs supplémentaires, le personnel de soutien a diminué, de près de 9 600 ETP. Les chercheurs représentent plus de la moitié de l'effectif de R&D des entreprises en 2012 (63 %). Il existe une grande disparité selon la branche d'activité de recherche : 91 % pour le secteur des équipements de communication, 70 % pour la construction aéronautique et spatiale, seulement 49 % pour l'industrie pharmaceutique et 55 % pour l'industrie automobile [2].

L'effectif des administrations, avec 165 300 ETP, progresse de 1,2 % par rapport à 2011, un peu plus rapidement pour les chercheurs (+ 1,7 %) que pour les personnels de soutien [1]. Dans les administrations, parmi les 102 500 chercheurs en équivalent temps plein recherche, on retrouve différentes catégories de personnel : les chercheurs ou enseignants-chercheurs (voir « Définitions »), soit 45 % de l'effectif total de R&D, les ingénieurs de recherche (5 %), les doctorants rémunérés (12 %) [3]. Les personnels de soutien de la recherche représentent 38 % de l'effectif total. L'employeur le plus important est l'enseignement supérieur suivi du CNRS et du CEA civil.

La part des femmes parmi les chercheurs est plus élevée, d'environ 15 points, dans la recherche publique que dans les entreprises. En 2012, dans les EPST et les établissements d'enseignement supérieur, 35 % des chercheurs sont des femmes, avec des différences sensibles selon les organismes, en raison des spécialisations disciplinaires. La présence des femmes est moindre dans les postes les plus élevés. Seuls 20 % des femmes sont professeurs, directeurs de recherche ou chercheurs seniors bien que 40 % des maîtres de conférences et des chargés de recherche soient des femmes. Les femmes sont un peu plus nombreuses parmi les doctorants rémunérés (42 %) [4].

Définitions

Les effectifs de R&D

Ils correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif qui effectuent les travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés : ce sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Les qualifications concernées sont : les enseignants-chercheurs, les catégories de chercheurs et d'ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, les ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les Epic et dans les entreprises. Les doctorants financés par les ministères (contrats doctoraux, CIFRE), les organismes de recherche ou les associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs.

Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel de bureau qui participent à l'exécution des projets de R&D.

Équivalent temps plein recherche

Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D. Par convention, les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50 % de leur temps.

Branche de recherche

Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Les trente et une branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2).

Modification de l'évaluation du personnel

Depuis 2006, les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série).

Pour les administrations : de 1992 à 2009 le personnel ne prend pas en compte le ministère de la Défense. En 2010, interviennent un changement méthodologique et l'intégration du personnel de la Défense. À des fins de comparaison, les données 2009 ont été recalculées.

DR, PU, CR, MCF, IR

Directeur de recherche, professeur d'université, chargé de recherche, maître de conférences, ingénieur de recherche.

① Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.04 ; 13.08 ; 13.06 ; 13.03 ; 13.01 ; 12.11 ; 12.09.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 7, MENESR-SIES, avril 2014.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

[1] Évolution du personnel de R&D (en ETP)

	1992	2006 (2)	2007	2008 (3)	2009 (4)	2010 (5)	2011 (6)	2012 (7)	2012 en %	Évolution en % (8)
Personnel total de R&D	291 515	365 813	375 235	382 653	387 847	397 756	402 491	412 005	100	1,1
<i>dont total chercheurs (1)</i>	<i>139 150</i>	<i>210 591</i>	<i>221 851</i>	<i>227 678</i>	<i>232 764</i>	<i>243 533</i>	<i>249 246</i>	<i>259 066</i>	<i>100</i>	<i>3,9</i>
<i>dont chercheurs en %</i>	<i>48</i>	<i>58</i>	<i>59</i>	<i>60</i>	<i>60</i>	<i>61</i>	<i>62</i>	<i>63</i>		
Personnel total de R&D des entreprises	164 378	207 875	215 891	220 016	225 891	235 588	239 111	246 731	60	3,2
<i>dont chercheurs des entreprises</i>	<i>64 688</i>	<i>113 521</i>	<i>124 577</i>	<i>128 373</i>	<i>133 701</i>	<i>143 828</i>	<i>148 439</i>	<i>156 584</i>	<i>60</i>	<i>5,5</i>
Personnel total de R&D des administrations	127 137	157 938	159 344	162 636	161 956	162 168	163 380	165 274	40	1,2
<i>dont chercheurs des administrations (1)</i>	<i>74 462</i>	<i>97 070</i>	<i>97 275</i>	<i>99 305</i>	<i>99 063</i>	<i>99 705</i>	<i>100 807</i>	<i>102 482</i>	<i>40</i>	<i>1,7</i>

(1) Chercheurs et doctorants rémunérés.

(2) Rupture de série, à partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.

(3) Série 1992 à 2008 (ancienne méthodologie et hors Défense).

(4) Résultat 2009 recalculé de façon à être comparable à 2010.

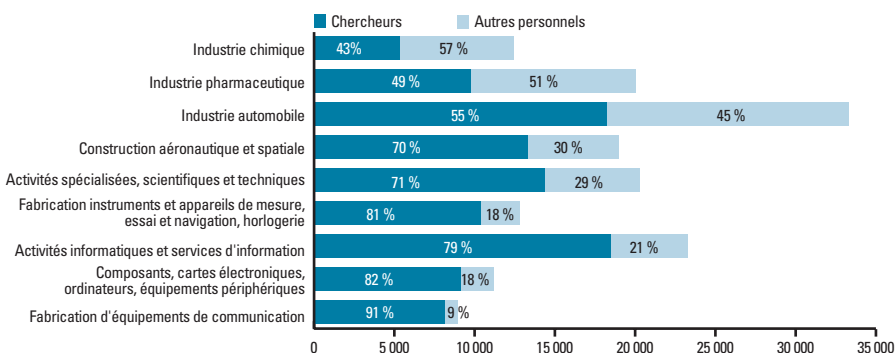
(5) Changement méthodologique et y compris le ministère de la Défense.

(6) Résultats définitifs.

(7) Résultats semi-définitifs.

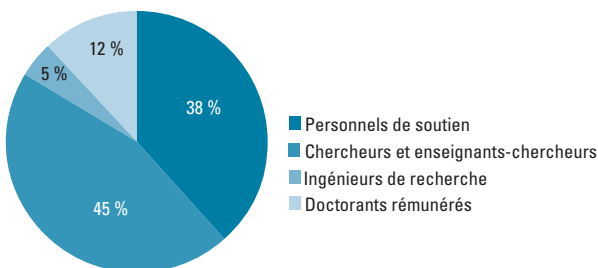
(8) Évolution entre 2011 et 2012.

[2] Répartition des effectifs de R&D selon les branches de recherche (1) en 2012 (en ETP)

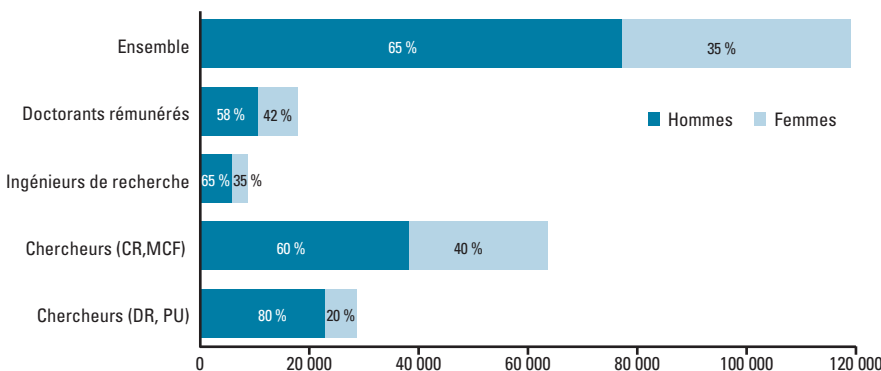


(1) Voir définitions des branches ci-contre.

[3] Répartition des effectifs de R&D des administrations par catégorie en 2012 (en ETP)



[4] Répartition hommes/femmes des chercheurs dans les EPST et les établissements d'enseignement supérieur selon le grade en 2012 (en personnes physiques)



Présentation

La recherche et développement (R&D) est principalement concentrée en Île-de-France (38 % des effectifs de R&D et 40 % des chercheurs) [1]. En 2012, 153 500 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 103 400 chercheurs, travaillent en Île-de-France. La surreprésentation du personnel de R&D y est plus marquée dans les entreprises que dans les administrations. Les entreprises y rémunèrent 40 % de leurs effectifs de R&D et 44 % de leurs chercheurs. La recherche publique pèse un peu moins avec 34 % des effectifs et des chercheurs.

Par ailleurs, trois régions totalisent 27 % de l'ensemble du personnel de R&D et 28 % des chercheurs : Rhône-Alpes (49 800 ETP), suivie de Midi-Pyrénées (30 000 ETP) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (28 500 ETP).

Le poids des autres régions est inférieur à celui de l'Île-de-France, elles emploient 145 700 ETP recherche dont 82 400 chercheurs. Le classement entre les régions évolue peu d'une année sur l'autre.

Le poids du personnel de R&D des entreprises n'est pas identique selon les régions. Globalement supérieur pour les chercheurs (60 %) à celui des administrations, il lui est inférieur dans certaines régions (Languedoc-Roussillon, Lorraine, Auvergne, Alsace, Poitou-Charentes, Limousin) [2]. Pour les deux premières régions, la forte implantation des organismes publics contribue à ce phénomène. À l'inverse, en Franche-Comté, 75 % des chercheurs de R&D travaillent en entreprises. Comme en Île-de-France, plus des deux tiers des chercheurs des régions suivantes effectuent leur recherche dans les entreprises (Midi-Pyrénées, Haute-Normandie, Picardie et Centre).

Dans la recherche publique, la répartition entre les organismes et l'enseignement supérieur est assez différente. Les universités, présentes sur tout le territoire, contribuent à une moindre concentration de la recherche : moins d'un tiers des personnels de R&D des universités sont localisés en Île-de-France, contre 36 % des personnels des organismes de recherche (Epic et EPST).

Si l'on rapporte le nombre de chercheurs sur l'emploi total, la moyenne de la France métropolitaine est de 10 chercheurs pour 1 000 emplois. En Île-de-France et en Midi-Pyrénées, ce ratio est près de deux fois plus élevé. La répartition régionale de la DIRD présente des caractéristiques similaires. C'est encore en Île-de-France qu'est concentrée la DIRD (40 %), soit 42 % de la DIRDE et 36 % de la DIRDA. Les travaux de R&D exécutés en région francilienne se montent à 18,5 milliards d'euros [1].

Définitions

La répartition régionale de la recherche et développement (R&D)

Elle s'entend ici au sens de la localisation des travaux de R&D exécutés. Ces informations sont obtenues par voie d'enquêtes statistiques.

Les travaux de R&D dans les entreprises sont intégralement répartis dans les régions par les entreprises elles-mêmes.

Pour les administrations, les travaux de R&D d'une partie des associations ne peuvent pas être répartis dans les régions. En 2012, 98 % de la DIRDA, 97 % des effectifs totaux et 98 % des chercheurs sont répartis géographiquement.

Les pourcentages cités dans le texte sont calculés relativement au total des effectifs régionalisés sur le territoire français.

Pour des raisons de secret statistique, en ce qui concerne les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA.

Évaluation du personnel et de la dépense

Les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

En 2010, modification de l'évaluation des données des administrations (voir 11.1, « Définitions », méthodologie). Les données 2009 ont été recalculées afin de pouvoir être comparées à celles de 2010.

Emploi total

Emploi salarié et emploi non salarié.

DIRD, DIRDE, DIRDA, ETP

Dépense intérieure de R&D, dépense intérieure de R&D des entreprises, dépense intérieure de R&D des administrations, équivalent temps plein recherche (ETP).

PACA

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Voir également la rubrique « Définitions » en 11.5.

① Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.04 ; 13.08 ; 13.06 ; 13.03 ; 13.01 ; 12.11 ; 12.09.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 7, MENESR-SIES, avril 2014.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

[1] Évolution de la R&D des entreprises et des administrations

	2010			2011 définitifs			2012 semi-définitifs			2012 semi-définitifs			
	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total	% entre-prises	% adminis-trations	% total	% (5) chercheurs/emploi total
Île-de-France													
DIRD (1)	11 499	6 091	17 590	12 350	6 101	18 451	12 699	5 802	18 500	42	36	40	
Effectifs de R&D (2)	93 773	55 009	148 782	95 753	54 608	150 360	98 129	55 390	153 520	40	34	38	
dont chercheurs (2)	63 598	34 260	97 858	65 823	33 666	99 489	69 075	34 331	103 406	44	34	40	17
Rhône-Alpes													
DIRD (1)	3 521	1 773	5 293	3 714	1 827	5 541	3 699	1 906	5 604	12	12	12	
Effectifs de R&D (2)	30 105	17 883	47 988	31 112	18 147	49 259	31 623	18 178	49 801	13	11	12	
dont chercheurs (2)	17 881	11 716	29 597	19 074	12 030	31 103	19 562	12 125	31 686	12	12	12	12
Midi-Pyrénées													
DIRD (1)	2 449	1 034	3 483	2 678	1 269	3 947	2 869	1 174	4 043	10	7	9	
Effectifs de R&D (2)	16 930	10 180	27 110	17 814	10 383	28 197	19 463	10 566	30 029	8	7	7	
dont chercheurs (2)	12 101	6 691	18 792	12 692	6 809	19 502	14 027	6 966	20 993	9	7	8	17
Provence-Alpes-Côte d'Azur (3)													
DIRD (1)	1 588	1 327	2 915	1 602	1 339	2 941	1 887	1 463	3 350	6	9	7	
Effectifs de R&D (2)	14 311	13 277	27 588	13 738	13 507	27 245	15 673	12 780	28 454	6	8	7	
dont chercheurs (2)	9 783	8 121	17 904	9 232	8 306	17 537	10 503	7 880	18 382	7	8	7	9
Autres régions													
DIRD (1)	8 397	5 517	13 914	8 506	5 431	13 937	8 918	5 789	14 707	30	36	32	
Effectifs de R&D (2)	80 468	61 398	141 867	80 695	62 317	143 011	81 842	63 836	145 678	33	40	36	
dont chercheurs (2)	40 466	36 529	76 994	41 619	37 617	79 236	43 417	38 951	82 368	28	39	32	6
Total réparti													
DIRD (1)	27 455	15 741	43 195	28 851	15 968	44 819	30 071	16 132	46 203	100	100	100	
Effectifs de R&D (2)	235 588	157 747	393 335	239 111	158 962	398 073	246 731	160 750	407 481	100	100	100	
dont chercheurs (2)	143 828	97 317	241 145	148 439	98 428	246 867	156 584	100 253	256 836	100	100	100	10
Total non réparti (4)													
DIRD (1)		274	274		293	293		342	342				
Effectifs de R&D (2)		4 421	4 421		4 418	4 418		4 523	4 523				
dont chercheurs (2)		2 389	2 389		2 380	2 380		2 229	2 229				
Total													
DIRD (1)	27 455	16 014	43 469	28 851	16 261	45 112	30 071	16 474	46 545				
Effectifs de R&D (2)	235 588	162 168	397 756	239 111	163 380	402 492	246 731	165 274	412 004				
dont chercheurs (2)	143 828	99 705	243 533	148 439	100 807	249 247	156 584	102 482	259 066				

(1) DIRD en millions d'euros.

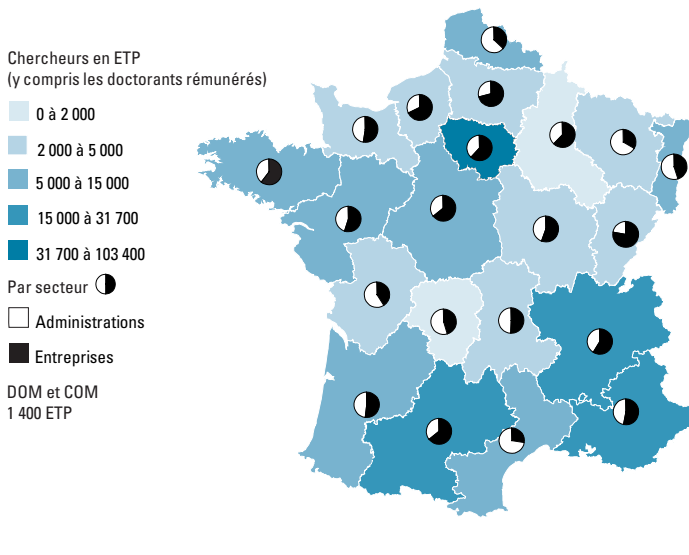
(2) Effectifs de R&D en ETP recherche.

(3) Dans les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA.

(4) Voir « Définitions » ci-contre.

(5) Nombre de chercheurs pour mille emplois en 2012.

[2] Répartition régionale des chercheurs des administrations et des entreprises en 2012



Dans les entreprises, pour des raisons de secret statistique, la Corse est regroupée avec la région PACA.


Présentation

Dans le monde, les activités de recherche et développement (R&D) sont concentrées dans quelques zones géographiques. En 2012, les États-Unis ont dépensé 454 milliards de dollars (en dollars courants à parité de pouvoir d'achat : Md\$ PPA) pour leur activité de recherche et développement, soit 41 % de la DIRD exécutée dans les pays de l'OCDE [1]. L'ensemble des pays de l'Union européenne (Europe des vingt-huit) constitue le second pôle, avec 31 % de la DIRD de la zone OCDE, soit 341 milliards de dollars (Md\$ PPA) de dépenses en 2012. Le Japon effectue 14 % de la DIRD de la zone OCDE. Au sein de l'Union européenne, quatre pays (l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie), par ordre d'importance décroissante eu égard aux moyens engagés, effectuent 65 % de la DIRD de cette zone et 20 % de la zone OCDE.

En termes de niveau de dépenses de R&D, la France (55 Md\$ PPA) reste en 2012 au sixième rang mondial derrière les États-Unis, la Chine (294 Md\$ PPA), le Japon (152 Md\$ PPA), l'Allemagne (102 Md\$ PPA) et la Corée du Sud (65 Md\$ PPA). La Chine a dépassé le Japon en 2009 et la Corée du Sud devance le Royaume-Uni depuis 2006 et la France depuis 2010.

Le classement des pays effectué selon le ratio DIRD/PIB diffère de celui réalisé en fonction du montant de la DIRD [2]. En termes d'effort de R&D en 2012, la France (2,2 %) occupe la 12^e place des pays de l'OCDE, derrière la Corée du Sud (4,4 %), le Japon (3,4 %), l'Allemagne (3,0 %) et les États-Unis (2,8 %). Elle se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE (2,4 %) mais au-dessus de la moyenne de l'Union européenne (2,0 % en 2012). Plusieurs pays, de taille économique moyenne, consacrent une part importante de leur PIB à la R&D : la Finlande (3,6 %) et la Suède (3,4 %) se trouvent en deuxième et quatrième place.

Après une baisse en 2009, les dépenses de R&D des pays de l'OCDE repartent à la hausse à partir de 2010 [3]. Le taux d'évolution des dépenses de R&D remonte dans l'OCDE avec un taux d'évolution en volume de 1,3 % en 2010, 3,5 % en 2011 et 2,9 % en 2012. La progression ralentit plus fortement au Japon en 2012 (0,5 %) que dans l'Union européenne (1,5 %) tandis qu'aux États-Unis la hausse ne commence qu'en 2011 (3,8 %), mais reste importante en 2012 (3,9 %). Par ailleurs, en dehors de la zone OCDE, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, les pays qui connaissaient des taux de croissance annuelle de la DIRD très élevés ont des comportements différents. La Chine ralentit sa progression à partir de 2010, mais enregistre une augmentation de ses dépenses avec 16,2 % en 2012. Par contre, la Fédération de Russie voit ses dépenses diminuer de 5,7 % en volume en 2010 et remonter à partir de 2011 avec une hausse de 6,7 % en 2012.

 Sources : OCDE (PIST 2014 juin)
MENESR-DGESIP-DGRI-SIES
Enquêtes réalisées auprès des entreprises
et des administrations.

Définitions

OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économiques regroupe, depuis 2010, trente-quatre pays membres : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Union européenne (UE)

Les données concernent l'Europe des vingt-huit : Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Bulgarie, Roumanie.

PPA

Parités de pouvoir d'achat. Les données en monnaie nationale ont été converties en dollars américains (USD) en utilisant les parités de pouvoir d'achat (pour l'année 2005).

Remarques sur les comparaisons internationales

Remarques sur les comparaisons internationales
Aux États-Unis, la R&D du secteur de l'État ne comprend que les activités du gouvernement fédéral et pas les activités des établissements des États et des gouvernements locaux, ni les dépenses en capital (exclues toutes ou en partie). Les données de la France sont calculées avec les dernières prévisions du MENESR.

Voir également la rubrique « Définitions » en 11.1.

Pour en savoir plus

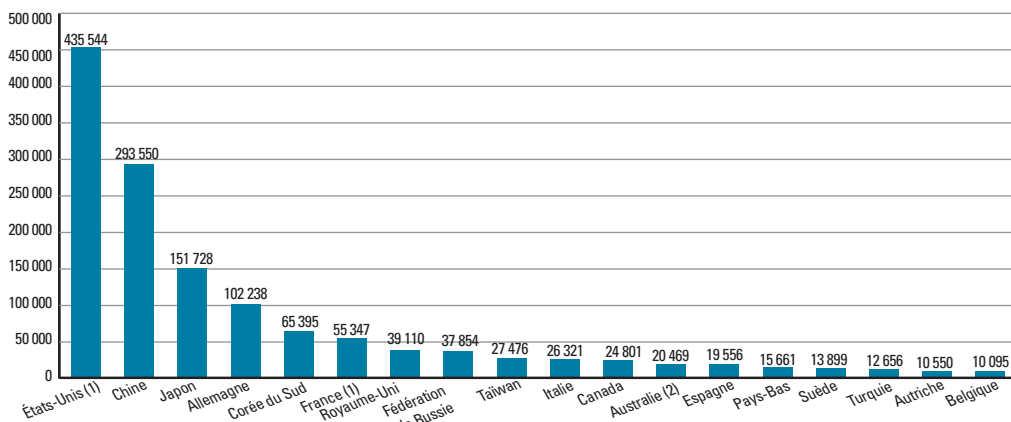
- Notes d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.04 ; 13.08 ; 13.01 ; 12.11 ; 12.09.

- L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, n° 7, MENESR-SIES, avril 2014.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

[1] Comparaison internationale de la DIRD en 2012 (en millions de \$ PPA courants)



(1) Données MENESR.

(2) Données 2010.

[2] Indicateurs de l'effort de R&D des principaux pays de l'OCDE (1)

	DIRD/PIB (%)					Chercheurs/population active (pour mille actifs)				
	2000	2009	2010	2011	2012	2000	2009	2010	2011	2012
États-Unis (2)	2,6	2,8	2,7	2,8	2,8	6,8	8,0	7,7	8,1	..
Japon	3,0	3,4	3,3	3,4	3,4	9,6	9,9	9,9	10,0	9,9
Allemagne	2,5	2,8	2,8	2,9	3,0	6,5	7,6	7,9	8,0	8,2
Corée du Sud (3)	2,3	3,6	3,7	4,0	4,4	4,9	10,0	10,7	11,5	12,4
France (4)	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	6,6	8,3	8,6	8,8	9,1
Royaume-Uni	1,8	1,8	1,8	1,8	1,7	5,9	8,2	8,2	7,9	7,9
Italie	1,0	1,3	1,3	1,3	1,3	2,8	4,1	4,1	4,2	4,3
Canada	1,9	1,9	1,8	1,7	1,7	6,8	8,2	8,4	8,4	..
Suède (5)	3,6	3,6	3,4	3,4	3,4	8,8	9,6	10,0	9,7	9,7
Finlande (5)	3,3	3,9	3,9	3,8	3,6	13,4	15,1	15,4	14,8	14,9
Union européenne EU-28 (6)	1,7	1,9	1,9	1,9	2,0	5,0	6,5	6,7	6,7	6,8
Total OCDE (7)	2,2	2,4	2,3	2,4	2,4	6,3	6,4	6,5	6,6	..

(1) Les pays sont classés par ordre décroissant du montant de leurs dépenses de recherche.

(2) Dépenses en capital exclues (toutes ou en partie et estimé d'après le plan comptable SCN 2008).

(3) Sciences humaines et sociales exclues jusqu'en 2006 compris.

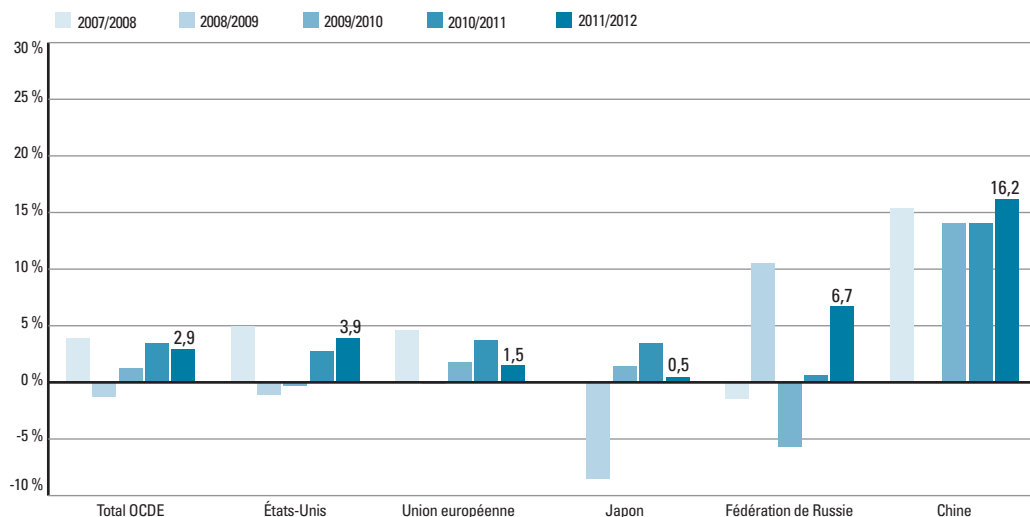
(4) PIB 2010, changement méthodologique en mai 2014.

(5) Données 1999.

(6) Diplômés universitaires au lieu de chercheurs.

(7) Estimation ou projection.

[3] Taux de croissance de la DIRD dans la zone OCDE, dans la Fédération de Russie et en Chine (%) (1)



(1) Aux prix et à la parité des pouvoirs d'achat de 2005.

12.1	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les DOM	384
12.2	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie	386
12.3	Le premier degré dans les DOM	388
12.4	Le second degré dans les DOM	390
12.5	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	392
12.6	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel dans les DOM	394
12.7	L'origine sociale des élèves du second degré dans les DOM	396
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	398
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	400
12.10	Les diplômés dans les DOM	402
12.11	La réussite au baccalauréat dans les DOM	404
12.12	Les personnels dans les DOM	406
12.13	Les enseignants du second degré public dans les DOM	408

Présentation

À la rentrée 2013, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DOM compte 623 800 élèves, étudiants et apprentis [1]. Les effectifs sont en légère progression par rapport à la rentrée 2012 (+ 1 100). La baisse des effectifs du premier degré (- 1 400) et des apprentis (- 200) est plus que compensée par la hausse des effectifs du second degré (+ 1 300) et des étudiants (+ 1 700). Dans le premier degré (311 700 écoliers), les effectifs diminuent dans les mêmes proportions dans le préélémentaire et dans l'élémentaire. La légère augmentation du nombre d'élèves du second degré (257 100 élèves) dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale est surtout le fait des collégiens. Le recul des effectifs des lycées professionnels, entamé depuis plusieurs années, s'est amplifié à la rentrée 2012 (- 5,0 %), dernière année de la période de coexistence de l'ancien cursus en quatre ans après la classe de troisième et du nouveau cursus menant au baccalauréat professionnel en trois ans. En 2013, le nombre d'inscrits dans la voie professionnelle progresse légèrement (+ 200 élèves)

Les effectifs de l'enseignement supérieur, 40 800 étudiants, sont en augmentation dans tous les types de formations, à l'exception des DUT et, notamment, dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Dans les DOM, l'université forme deux étudiants sur trois et les classes supérieures des lycées en accueillent un sur quatre, essentiellement en STS.

D'une académie à l'autre, les évolutions des effectifs de l'enseignement scolaire (premier et second degrés) sont contrastées. À Mayotte, les effectifs augmentent dans les deux degrés. En Martinique et en Guadeloupe, des baisses sont enregistrées dans le premier comme dans le second degré [2] [3]. La contribution de chacun des secteurs d'enseignement (public/privé) à la scolarisation des élèves est stable dans le temps (92 % pour le public), et varie peu d'une académie à l'autre.

Définitions

Départements d'outre-mer (DOM)

Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte depuis le 31 mars 2011, date à laquelle cette collectivité d'outre-mer est devenue département.

Mayotte scolarise des élèves dans les premier et second degrés (y compris dans l'enseignement secondaire agricole et par voie d'apprentissage). Dans l'enseignement supérieur, Mayotte offre des places en STS, et depuis la rentrée 2012, en université avec l'ouverture d'un centre universitaire de recherche et de formation (CUFR) qui a accueilli 700 étudiants à la rentrée 2013.

Population scolaire et de l'enseignement supérieur

Voir 1.2.

Premier degré, ASH

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir 3.1.

Second degré

Voir 4.1.

DUT

Diplômes universitaires de technologie.

CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

STS

Sections de techniciens supérieurs.

IUFM

Institut de formation des maîtres. En 2008, l'IUFM de La Réunion a été rattaché à l'université de La Réunion et, depuis, ses effectifs sont comptabilisés avec ceux des universités. Il en est de même, en 2010, pour les IUFM de Martinique, Guadeloupe et Guyane, rattachés à l'université d'Antilles-Guyane.

 Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES
Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

[1] Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans les DOM (en milliers)

(DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	1980	1990	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013p	Évol (%) 2013/2012
Premier degré	272,0	248,5	271,0	269,3	269,7	268,6	265,1	318,2	313,1	311,7	-0,4
Préélémentaire	72,6	88,4	97,2	99,9	97,6	97,6	96,8	113,6	112,1	111,5	-0,5
Élémentaire (CP-CM2)	194,9	155,8	169,8	165,7	169,4	168,5	165,9	200,4	198,1	197,3	-0,4
ASH (1)	4,6	4,3	4,0	3,6	2,7	2,5	2,5	4,2	2,9	2,9	0,0
Second degré éducation nationale	170,6	186,6	219,5	230,1	224,7	224,8	225,0	256,1	256,0	257,1	0,4
Premier cycle	119,8	114,8	130,0	134,2	128,3	128,5	130,1	149,4	150,1	151,3	0,8
Second cycle professionnel	25,6	29,7	33,7	37,1	38,6	39,3	38,3	41,9	39,8	40,0	0,5
Second cycle général et technologique	21,8	36,4	50,2	52,5	52,1	51,3	50,9	57,8	58,2	58,2	-0,1
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	3,5	5,7	5,7	6,3	5,7	5,6	5,7	7,0	7,9	7,6	-3,4
Second degré agriculture	1,3	2,6	2,5	3,2	3,3	3,2	3,2	3,5	3,4	3,6	7,0
Centres de formation des apprentis (2)	2,6	5,0	7,0	8,4	7,4	7,4	7,9	8,2	9,1	8,9	-2,3
Scolarisation dans étab. de la Santé	1,5	1,4	1,6	1,3	1,3	1,6	1,7	1,7	2,0	1,7	-15,4
Enseignement supérieur	6,3	15,0	32,3	36,7	38,2	36,8	37,2	37,8	39,1	40,8	4,4
Universités (hors DUT et ingénieurs) (3)	5,3	10,9	21,1	22,3	23,4	23,3	23,2	23,2	24,3	25,5	4,9
Préparation au DUT	-	-	0,4	0,6	0,8	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	-2,9
CPGE	-	-	0,7	1,1	1,3	1,3	1,3	1,3	1,5	1,6	7,5
STS	0,6	2,7	5,7	6,4	7,1	7,2	7,6	7,9	8,1	8,6	5,2
Écoles de commerce, gestion, compta. et vente	-	0,1	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	6,8
Écoles paramédicales et sociales (4)	-	0,7	1,2	2,6	3,0	2,9	2,9	3,1	2,7	2,7	ns
Autres formations supérieures (5)	0,3	0,5	2,8	3,4	2,3	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	0,8
Total général	454,3	459,1	533,9	549,0	544,5	542,4	540,3	625,4	622,6	623,8	0,2

(1) Avant 2012, les effectifs de l'ASH à Mayotte étaient surestimés (problème de classification).

(2) Y compris les effectifs de préapprentissage en CFA. Données provisoires pour 2013.

(3) Y compris les effectifs des IUFM depuis leur rattachement à une université (2008 pour l'IUFM de La Réunion, 2010 pour les IUFM des Antilles-Guyane).

(4) Données provisoires pour 2013 (reconduction des données 2012).

(5) Y compris les effectifs des formations d'ingénieurs et des IUFM avant leur rattachement à une université [voir supra (3)].

[2] Effectifs du premier degré dans les DOM à la rentrée 2013

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Public	48 861	40 847	37 902	50 066	109 836	287 512
Préélémentaire	17 136	14 377	14 366	16 742	40 361	102 982
Élémentaire	31 207	26 027	23 189	32 898	68 330	181 651
ASH	518	443	347	426	1 145	2 879
Privé	6 259	2 824	3 332	2 466	9 305	24 186
Préélémentaire	2 170	900	1 054	1 100	3 305	8 529
Élémentaire	4 071	1 924	2 278	1 358	6 000	15 631
ASH	18	-	-	8	-	26
Total premier degré	55 120	43 671	41 234	52 532	119 141	311 698
Évolution 2013/2012 (%)	-1,1	0,3	-2,4	1,4	-0,5	-0,4
Part du public (%)	88,6	93,5	91,9	95,3	92,2	92,2

[3] Effectifs du second degré dans les DOM à la rentrée 2013

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Public	44 303	30 581	34 843	34 836	93 571	238 134
Premier cycle	25 368	18 935	19 847	21 579	54 103	139 832
Segpa	1 247	1 221	1 010	1 666	2 308	7 452
Second cycle professionnel	6 751	5 354	5 731	4 184	15 355	37 375
Second cycle général et technologique	10 937	5 071	8 255	7 407	21 805	53 475
Privé	5 188	2 385	3 772	160	7 444	18 949
Premier cycle	2 989	1 498	2 112	-	4 849	11 448
Segpa	-	-	10	95	43	148
Second cycle professionnel	1 143	391	444	65	631	2 674
Second cycle général et technologique	1 056	496	1 206	-	1 921	4 679
Total second degré	49 491	32 966	38 615	34 996	101 015	257 083
Évolution 2013/2012 (%)	-1,1	1,8	-1,9	4,0	0,4	0,4
Part du public (%)	89,5	92,8	90,2	99,5	92,6	92,6

Présentation

En 2013-2014, dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte 149 300 élèves et étudiants, en baisse de 1 100 par rapport à 2012-2013. Cette baisse affecte les effectifs du premier degré tandis que les effectifs du second degré sont stables et ceux de l'enseignement supérieur progressent [1].

Le premier degré scolarise 73 900 écoliers, avec une diminution des effectifs de plus d'un millier dans l'enseignement élémentaire. Dans le second degré sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale (65 500 élèves), les effectifs du second cycle professionnel stagnent après la baisse (- 6,6 %) observée à la rentrée 2012, dernière année de coexistence de l'ancien cursus en quatre ans après la classe de troisième et du nouveau cursus en trois ans (baccalauréat professionnel en 3 ans).

Avec 8 700 étudiants accueillis en 2013, les effectifs sont en hausse dans toutes les composantes de l'enseignement supérieur. Les étudiants s'inscrivent principalement à l'université (sept étudiants sur dix) et dans les sections de techniciens supérieurs (un sur quatre).

Dans l'enseignement scolaire, les effectifs diminuent à Wallis-et-Futuna dans les premier et second degrés, alors qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Polynésie Française, la baisse concerne uniquement le premier degré [2] [3].

Les établissements publics accueillent trois élèves sur quatre dans les deux degrés d'enseignement. Les variations entre territoires sont cependant plus accentuées dans le premier degré : 52 % des écoliers de Saint-Pierre-et-Miquelon fréquentent une école publique contre 82 % de ceux de Polynésie française. Wallis-et-Futuna se démarque des autres territoires par la présence exclusive du privé dans le premier degré et du public dans le second degré.

Définitions

Collectivités d'outre-mer (COM)

Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon. La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ». Mayotte est devenue département le 31 mars 2011. À partir de cette date, ses effectifs d'élèves et d'étudiants sont comptabilisés avec ceux des DOM (voir « Définitions » en 12.1).

Population scolaire et de l'enseignement supérieur

Voir « Définitions » en 1.2.

Premier degré, ASH

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir « Définitions » en 3.1.

Second degré

Voir 4.1.

CPGE


Classes préparatoires aux grandes écoles.

STS

Sections de techniciens supérieurs.

IUFM

Institut de formation des maîtres.

 **Sources :** MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES
 - Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.
 - Institut de la statistique et des études économiques (Isee, Nouvelle-Calédonie) pour les données 2010 du premier degré.

[1] Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

(Hors Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	1990	2000	2005	2007	2008	2009 (1)	2010	2011 y.c. Mayotte	2011 hors Mayotte	2012	2013 (2)	Évolution 2013/2012 (%)
Premier degré	97 669	118 129	123 146	125 295	127 664	129 604	131 201	129 196	76 184	75 433	73 898	-2,0
Préélémentaire	29 333	37 026	40 799	40 772	41 491	43 361	45 004	44 618	27 801	27 846	27 398	-1,6
Élémentaire (CP-CM2)	67 492	78 328	80 493	81 644	82 970	83 371	83 339	82 519	48 007	47 255	46 160	-2,3
ASH (3)	844	2 775	1 854	2 879	3 203	2 872	2 858	2 059	376	332	340	2,4
Second degré éducation nationale	46 102	78 737	88 233	91 809	93 289	94 410	95 420	97 524	66 430	65 450	65 498	0,1
Premier cycle	29 060	50 158	53 678	54 924	55 698	55 501	55 848	57 095	37 801	37 713	37 691	-0,1
Segpa	174	1 069	1 394	1 425	1 534	1 952	1 950	2 664	1 374	1 354	1 395	3,0
Second cycle professionnel	9 176	13 477	16 224	17 744	18 094	18 618	18 419	18 199	14 612	13 642	13 557	-0,6
Second cycle général et techno	7 692	14 033	16 937	17 716	17 963	18 339	19 203	19 566	12 643	12 741	12 774	0,3
Second degré agriculture	724	1 471	1 452	1 516	1 560	1 553	1 535	1 507	1 211	1 268	1 268	0,0
Enseignement supérieur	1 962	4 622	6 902	7 301	7 594	8 114	8 311	8 142	7 867	8 242	8 666	5,1
Universités (4)	1 418	3 371	4 784	4 789	5 492	5 732	5 661	5 371	5 371	5 608	6 033	7,6
dont IUFM	-	-	-	-	640	589	-	-	-	-	-	-
CPGE	50	86	142	181	176	179	207	202	202	232	253	9,1
STS	425	882	1 264	1 436	1 528	1 717	1 920	2 046	1 771	1 835	1 924	4,9
Autres formations (5)	69	94	274	375	398	486	523	523	523	567	456	-19,6
IUFM	-	189	438	520	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	146 457	202 959	219 733	225 921	230 107	233 681	236 467	236 369	151 692	150 393	149 330	-0,7

(1) À partir de la rentrée 2009, les effectifs du premier degré de Wallis-et-Futuna et de la Nouvelle-Calédonie, dont la rentrée scolaire est décalée (mars n+1), sont affectés à la rentrée n et non plus à la rentrée n+1.

(2) Données 2013 du premier degré non disponibles pour la Nouvelle-Calédonie, les données 2012 ont été reconduites.

(3) Avant 2011, les effectifs de l'ASH à Mayotte étaient surestimés (problème de classification).

(4) Depuis 2008, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement. Leurs effectifs sont donc comptabilisés avec les universités.

(5) Établissements universitaires privés et écoles d'enseignement supérieur diverses (commerce, formations comptables, etc.).

[2] Effectifs du premier degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2013-2014

	Saint-Pierre- et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et- Futuna	Nouvelle - Calédonie (1)	Total (1)	Rappel 2012-2013
Public	326	29 815	-	26 535	56 676	58 350
Préélémentaire	-	117	11 395	-	9 589	21 101
Élémentaire (CP-CM2)	-	209	18 318	-	16 733	35 260
ASH	-	-	102	-	213	315
Privé	297	6 507	1 709	8 709	17 222	17 834
Préélémentaire	-	130	2 377	595	3 195	6 297
CP-CM2	-	167	4 119	1 100	5 514	10 900
ASH	-	-	11	14	-	25
Total premier degré	623	36 322	1 709	35 244	73 898	76 184
Évolution 2013/2012 (%)	-3,6	-3,6	-8,3	0,0	-2,0	-
Part du public (%)	-	52,3	82,1	-	75,3	76,7

(1) Données 2013 non disponibles pour la Nouvelle-Calédonie, les données 2012 ont été reconduites.

[3] Effectifs du second degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2013-2014

	Saint-Pierre- et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et- Futuna	Nouvelle - Calédonie	Total	Rappel 2012-2013
Public	477	22 864	1 726	22 340	47 407	47 440
Premier cycle	-	208	13 168	1 043	13 563	27 982
Segpa	-	-	420	-	798	1 218
Second cycle professionnel	-	145	5 007	327	3 318	8 882
Second cycle général et technologique	-	124	4 269	356	4 661	9 410
Privé	126	7 954	-	10 011	18 091	18 010
Premier cycle	-	109	4 504	-	4 891	9 709
Segpa	-	17	44	-	116	177
Second cycle professionnel	-	-	1 579	-	3 267	4 760
Second cycle général et technologique	-	-	1 827	-	1 737	3 364
Total second degré	603	30 818	1 726	32 351	65 498	65 450
Évolution 2013/2012 (%)	-	1,0	0,2	-5,3	0,2	0,1
Part du public (%)	-	79,1	74,2	100,0	69,1	72,4

Présentation

En 2013, la population du premier degré dans les départements d'outre-mer (DOM) s'établit à 311 700 élèves, 24 200 dans le secteur privé et 287 500 dans le secteur public [1]. Le partage entre secteurs public et privé est sensiblement identique dans l'enseignement élémentaire et préélémentaire. La part de l'enseignement privé reste toujours nettement plus faible dans les DOM (7,8 %) qu'en France métropolitaine (13,3 %).

Entre 2012 et 2013, l'évolution des effectifs dans les écoles publiques et privées des DOM est encore orientée à la baisse (soit - 0,4 %). En 2013, les effectifs dans les enseignements préélémentaire et élémentaire public diminuent de respectivement 0,8 % et 0,6 % alors que dans le secteur privé, les effectifs de préélémentaire augmentent légèrement (+ 0,2 %) et diminuent en élémentaire (- 0,3 %).

Le nombre d'élèves en classes d'inclusion scolaire dans le secteur public est stable à la rentrée 2013 et augmente dans le secteur privé (+ 3,3 %).

Dans les écoles publiques des DOM hors Mayotte, les retards à l'entrée à un niveau sont plus fréquents qu'au niveau national (voir 3.3). En CM2, 12,7 % des filles sont en retard contre 18,8 % des garçons et cet écart entre filles et garçons augmente avec le niveau : il est de 0,6 point en CP, 2,8 en CE1 et 6,1 en CM2 [2]. On notera que, pour les filles comme pour les garçons, le retard scolaire se cumule au fil des niveaux. Les taux de redoublement dans les écoles publiques hors Mayotte sont supérieurs à ceux de France métropolitaine, notamment pour les niveaux de CP, CE1 et CM2 (écarts respectivement de 0,7, 2,8 et 0,7 points) [3]. En Guyane, quel que soit le niveau, les taux de redoublement sont supérieurs à ceux des autres DOM. En 2013, les taux de redoublement en CP et en CE1 baissent significativement à 3,6 % et 5,9 % en 2013 après 4,4 % et 7,2 % en 2012.

Définitions

Population scolaire du premier degré

Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles primaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

Enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap

Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (Clis). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

Âge

L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2013 pour l'année scolaire 2013-2014 ; ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2013-2014 sont nés en 2011.

Âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 10 ans en CM2. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau qui restent scolarisés dans ce niveau l'année n. Le calcul est fait pour des élèves scolarisés en n-1 et en n dans une école publique.

Taux de retard

Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

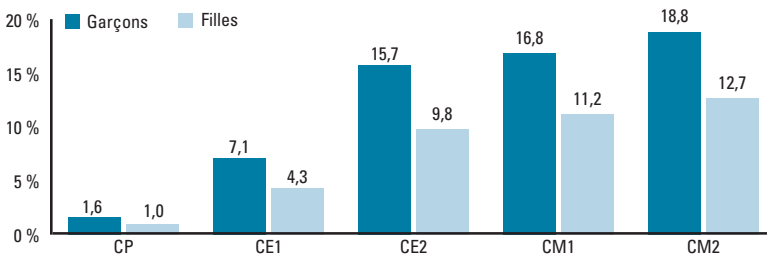
- Notes d'Information : 13.33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09 ; 10.04.

[1] Évolution des effectifs du premier degré par sexe (DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2013									
Préélémentaire	52 465	50 517	102 982	4 307	4 222	8 529	56 772	54 739	111 511
Élémentaire (CP-CM2)	92 563	89 088	181 651	7 960	7 671	15 631	100 523	96 759	197 282
Clis	1 885	994	2 879	16	10	26	1 901	1 004	2 905
Total hors Mayotte	121 323	116 123	237 446	11 036	10 684	21 720	132 359	126 807	259 166
Total y compris Mayotte	146 913	140 599	287 512	12 283	11 903	24 186	159 196	152 502	311 698
2012									
Préélémentaire	44 526	42 849	87 375	3 767	3 586	7 353	48 293	46 435	94 728
Élémentaire (CP-CM2)	76 542	73 372	149 914	7 205	6 965	14 170	83 747	80 337	164 084
Clis	1 623	790	2 413	13	6	19	1 636	796	2 432
Total hors Mayotte	122 691	117 011	239 702	10 985	10 557	21 542	133 676	127 568	261 244
Total y compris Mayotte (1)	nd	nd	289 445	nd	nd	23 616	nd	nd	313 061
2011									
Préélémentaire	45 923	43 539	89 462	3 757	3 585	7 342	49 680	47 124	96 804
Élémentaire (CP-CM2)	77 569	74 154	151 723	7 236	6 900	14 136	84 805	81 054	165 859
Clis	1 583	800	2 383	63	32	95	1 646	832	2 478
Total hors Mayotte	125 075	118 493	243 568	11 056	10 517	21 573	136 131	129 010	265 141
Total y compris Mayotte (1)	nd	nd	294 163	nd	nd	23 990	nd	nd	318 153
2010									
Préélémentaire	46 275	44 159	90 434	3 651	3 503	7 154	49 926	47 662	97 588
Élémentaire (CP-CM2)	78 923	75 658	154 581	7 114	6 818	13 932	86 037	82 476	168 513
Clis	1 591	850	2 441	12	10	22	1 603	860	2 463
Total	126 789	120 667	247 456	10 777	10 331	21 108	137 566	130 998	268 564
2009									
Préélémentaire	46 183	44 275	90 458	3 427	3 711	7 138	49 610	47 986	97 596
Élémentaire (CP-CM2)	79 859	75 721	155 580	6 693	7 142	13 835	86 552	82 863	169 415
Clis	1 787	831	2 618	44	39	83	1 831	870	2 701
Total	127 829	120 827	248 656	10 164	10 892	21 056	137 993	131 719	269 712
2008									
Préélémentaire	46 556	44 657	91 213	3 407	3 687	7 094	49 963	48 344	98 307
Élémentaire (CP-CM2)	79 772	76 597	156 369	6 528	7 052	13 580	86 300	83 649	169 949
Clis	1 678	805	2 483	110	88	198	1 788	893	2 681
Total	128 006	122 059	250 065	10 045	10 827	20 872	138 051	132 886	270 937
2007									
Préélémentaire	46 623	44 745	91 368	3 450	3 721	7 171	50 073	48 466	98 539
Élémentaire (CP-CM2)	80 942	75 905	156 847	6 613	7 027	13 640	87 555	82 932	170 487
Clis	1 606	959	2 565	11	8	19	1 617	967	2 584
Total	129 171	121 609	250 780	10 074	10 756	20 830	139 245	132 365	271 610
2005									
Préélémentaire	47 374	45 442	92 816	3 430	3 634	7 064	50 804	49 076	99 880
Élémentaire (CP-CM2)	77 797	74 523	152 320	6 600	6 829	13 429	84 397	81 352	165 749
Clis	2 113	1 288	3 401	174	49	223	2 287	1 337	3 624
Total	127 284	121 253	248 537	10 204	10 512	20 716	137 488	131 765	269 253

(1) La répartition des élèves par âge et sexe n'est pas disponible pour Mayotte en 2011 et 2012.

[2] Taux de retard à l'entrée à un niveau selon le sexe en 2013-2014 (%) (DOM hors Mayotte, Public (1))



(1) Indicateur non disponible pour Mayotte et pour le secteur privé.

[3] Taux de redoublement par niveau en 2013-2014 (%)

(DOM hors Mayotte, Public (1))

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Guadeloupe	3,4	5,7	1,3	0,8	1,6
Guyane	4,0	8,4	1,8	1,4	3,0
Martinique	3,8	5,6	1,1	0,7	1,3
La Réunion	2,9	4,3	1,0	0,7	1,6
DOM	3,6	5,9	1,2	0,8	1,7
France métropolitaine	2,9	3,1	1,2	0,8	1,0

(1) Indicateur non disponible pour le secteur privé et pour Mayotte.

Présentation

À la rentrée 2013, les DOM scolarisent 257 100 élèves dans le second degré, un effectif légèrement en hausse par rapport à la rentrée 2012. Le secteur privé est peu implanté dans les DOM : il concerne 7,4 % des élèves du second degré, contre près de 20 % sur l'ensemble du territoire français.

151 300 élèves sont inscrits en premier cycle (hors Segpa), qui enregistre ainsi une hausse de ses effectifs de 1 200 élèves [1].

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) scolarisent 7 600 élèves à la rentrée 2013 ce qui représente 5,0 % de l'ensemble des élèves du premier cycle du second degré [2]. Sur l'ensemble du territoire, la part des élèves scolarisés en Segpa est d'environ 3 %. Dans les DOM comme en France métropolitaine, les deux tiers sont des garçons.

Le second cycle général et technologique accueille 58 200 élèves : les séries générales accueillent un peu moins des deux tiers des élèves de première ou de terminale [3]. Comme en France métropolitaine, la série S est la série la plus fréquente parmi les élèves de terminale. Les filles sont majoritaires dans l'ensemble du second cycle général et technologique. Comme en France métropolitaine, elles se retrouvent massivement en série littéraire ou dans le domaine de la santé et du social (ST2S). Il existe ainsi une grande disparité dans les parts de filles selon les séries du second cycle général et technologique : par exemple les séries S, STI2D et STG avec respectivement 50 %, 12,7 % et 58,5 % de filles.

Avec 40 000 élèves, les effectifs du second cycle professionnel ont un poids plus important dans les DOM qu'en France métropolitaine : 40,7 % des élèves du second cycle contre 30,7 % [4]. Les formations en CAP regroupent près de trois élèves de l'enseignement professionnel sur dix, contre moins de deux sur dix sur l'ensemble du territoire. La part des garçons dans le second cycle professionnel est plus importante que celle des filles, notamment dans les préparations au CAP.

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

Dima

Dispositif d'initiation aux métiers en alternance mis en place à la rentrée 2008.

Ulis

Unités localisées pour l'inclusion scolaire qui remplacent les unités pédagogiques d'intégration (UPI) depuis la rentrée 2010.

Premières et terminales générales et technologiques

Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- *des séries générales* :

- S : Scientifique ;
- L : Littéraire ;
- ES : Économique et sociale.

- *des séries technologiques* :

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI ;
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité arts appliqués) ;
- STG : Sciences et technologies de la gestion série maintenue en classe de terminale, et renouvelée en classe de première à la rentrée 2012, avec la création de la série STMG ;
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse ;
- Hôtellerie.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Les effectifs du premier cycle du second degré dans les DOM à la rentrée 2013

(DOM y compris Mayotte, hors Segpa)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Sixième	17 870	17 328	35 198	1 460	1 497	2 957	38 155	49,3
Cinquième	17 337	17 490	34 827	1 392	1 496	2 888	37 715	50,3
Quatrième	17 271	17 623	34 894	1 371	1 509	2 880	37 774	50,6
Troisième	16 098	16 650	32 748	1 284	1 417	2 701	35 449	51,0
Ulis	1 174	608	1 782	7	3	10	1 792	34,1
Dima	246	137	383	8	4	12	395	35,7
Total	69 996	69 836	139 832	5 522	5 926	11 448	151 280	50,1

[2] Les effectifs de Segpa dans les DOM à la rentrée 2013

(DOM y compris Mayotte)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Sixième	977	481	1 458	28	20	48	1 506	33,3
Cinquième	1 481	651	2 132	36	10	46	2 178	30,3
Quatrième	1 339	646	1 985	12	9	21	2 006	32,7
Troisième	1 271	606	1 877	20	13	33	1 910	32,4
Total	5 068	2 384	7 452	96	52	148	7 600	32,1

[3] Les effectifs du second cycle général et technologique du second degré dans les DOM à la rentrée 2013

(DOM y compris Mayotte)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Seconde	8 176	11 307	19 483	764	852	1 616	21 099	57,6
Première	7 082	9 993	17 075	702	854	1 556	18 631	58,2
S	2 541	2 599	5 140	349	323	672	5 812	50,3
L	488	1 941	2 429	43	130	173	2 602	79,6
ES	1 140	1 950	3 090	138	227	365	3 455	63,0
STMG	1 540	2 242	3 782	148	139	287	4 069	58,5
STI2D	1 086	155	1 241	17	-	17	1 258	12,3
ST2S	108	826	934	7	35	42	976	88,2
Autres (1)	179	280	459	-	-	-	459	61,0
Terminale	6 979	9 938	16 917	622	885	1 507	18 424	58,7
S	2 420	2 392	4 812	283	311	594	5 406	50,0
L	449	1 916	2 365	37	138	175	2 540	80,9
ES	1 248	2 067	3 315	126	213	339	3 654	62,4
STG	1 616	2 321	3 937	154	180	334	4 271	58,6
STI2D	973	150	1 123	14	-	14	1 137	13,2
ST2S	92	825	917	8	43	51	968	89,7
Autres (1)	181	267	448	-	-	-	448	59,6
Total	22 237	31 238	53 475	2 088	2 591	4 679	58 154	58,2

(1) Autres : séries des baccalauréats technologiques STD2A, STL, TMD et hôtellerie.

[4] Les effectifs du second cycle professionnel du second degré dans les DOM à la rentrée 2013

(DOM y compris Mayotte)

		Public			Privé			Public + Privé	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
CAP 2 ans (1)	Total	6 778	4 128	10 906	358	309	667	11 573	38,3
	1 ^{re} année	3 651	2 195	5 846	200	136	336	6 182	37,7
	2 ^e année	3 127	1 933	5 060	158	173	331	5 391	39,1
Bac pro/BMA (2)	Total	14 547	11 584	26 131	1 002	981	1 983	28 114	44,7
	Seconde professionnelle	5 033	3 964	8 997	318	322	640	9 637	44,5
	Première professionnelle	5 035	3 968	9 003	360	324	684	9 687	44,3
	Terminale professionnelle	4 479	3 652	8 131	324	335	659	8 790	45,4
Autres formations de niveaux IV et V	Total	112	226	328	24	-	24	352	57,7
Total		21 437	15 938	37 365	1 384	1 290	2 674	40 039	43,0

(1) Sont inclus 41 élèves préparant un CAP en 1 an.

(2) Sont inclus 13 élèves préparant un BMA en 2 ans.

Présentation

Les taux de redoublement dans le premier cycle poursuivent une baisse globalement observée depuis le début des années 2000 (excepté en 2006). Ils sont désormais de 2,3 % en sixième, 1,2 % en cinquième, 1,8 % en quatrième [1]. En classe de troisième, après la hausse constatée en 2012, le redoublement diminue de nouveau pour s'établir à 2,3 %, point le plus bas constaté sur la série [1]. La baisse du taux de redoublement a été la plus forte en sixième.

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2012, 55,8 % se sont orientés en second cycle général et technologique à la rentrée 2013, 34,8 % en second cycle professionnel et 2,3 % ont redoublé. Les poursuites d'études dans la voie générale et technologique augmentent, par rapport à la rentrée 2012, alors que celles dans la voie professionnelle diminuent.

En second cycle général et technologique, le redoublement est également moins fréquent que par le passé [2]. Toutefois, les redoublements des élèves en terminale générale et technologique évoluent en fonction des résultats au baccalauréat. Depuis la rentrée 2008, les passages dans la classe supérieure continuent de progresser. Ainsi, en fin de seconde, les élèves sont moins nombreux à se réorienter vers un second cycle professionnel : soit 4,5 % en 2013 contre 7,4 % en 2008. Enfin, 3,7 % des élèves de seconde et 2,5 % des élèves de première sortent du champ des établissements de l'éducation nationale.

Quelques années après la réforme de la voie professionnelle, les taux de redoublement dans le second cycle professionnel restent globalement faibles, même si ceux des années diplômantes demeurent légèrement supérieurs à ceux des années intermédiaires [3].

Après une seconde professionnelle, 86,8 % des élèves passent en première professionnelle et 86,8 % des élèves de ce niveau arrivent en terminale à la rentrée 2013.

En fin de seconde année de CAP, 16,8 % des élèves se dirigent vers la préparation d'un baccalauréat professionnel en trois ans en 2013.

Les sorties des formations dispensées par l'éducation nationale sont fréquentes. Elles concernent environ un élève de première année de CAP sur cinq et un élève de seconde ou de première professionnelle sur dix.

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

Seconde BEP

Première année de BEP en 2 ans.

Terminale BEP

Seconde année de BEP en 2 ans.

Bac pro en 3 ans

Baccalauréat professionnel en 3 ans préparé à l'issue de la classe de troisième.

Seconde professionnelle

Première année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

Première professionnelle

Seconde année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

Terminale professionnelle

Troisième année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui restent dans la même classe (du ministère en charge de l'éducation nationale) l'année n.

Taux de passage

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui passent dans une classe supérieure (du ministère en charge de l'éducation nationale) l'année n.

Taux de sorties

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, dans un centre de formation d'apprentis (CFA) et enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Les taux de redoublement et de passage en premier cycle dans les DOM (%)

(DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

		2003	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013
Redoublements	Sixième	11,2	10,5	11,3	10,5	9,2	5,6	4,8	3,9	3,4	3,0	2,3
	Cinquième	5,2	4,4	4,2	3,9	3,3	3,3	2,4	2,0	1,8	1,5	1,2
	Quatrième	7,3	6,3	6,8	5,9	5,2	5,0	3,8	3,2	2,9	2,7	1,8
	Troisième	5,6	5,5	5,7	5,5	4,7	3,9	2,7	2,4	2,7	2,9	2,3
Passages	Sixième - cinquième	88,6	89,3	89,2	88,7	90,4	92,8	93,6	94,5	94,8	94,9	95,6
	Cinquième - quatrième	93,4	94,7	94,9	94,5	94,9	95,0	96,2	96,5	96,8	97,2	97,7
	Quatrième - troisième	89,9	91,5	91,3	91,7	92,9	91,9	92,2	93,7	94,3	94,6	95,7
	Troisième - seconde GT	49,8	50,1	49,7	50,6	49,9	51,7	53,2	54,4	54,6	54,5	55,8
	Troisième - second cycle pro	35,8	36,0	35,9	35,6	36,2	35,9	37,1	36,6	35,7	35,6	34,8

[2] Les taux de redoublement, passage et sortie en second cycle général et technologique dans les DOM (%)

(DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

		2003	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013
Redoublements	Seconde	14,8	15,3	14,8	14,6	13,3	12,8	11,5	9,5	9,9	8,6	7,8
	Première	8,4	7,7	8,0	7,6	7,3	6,7	6,8	4,9	4,8	4,6	3,7
	Terminale	12,7	15,4	13,6	11,9	11,8	10,2	10,9	11,6	13,4	12,8	9,3
Passages	2 ^{ème} vers 2 ^{ème} cycle pro	6,9	6,6	7,2	7,1	7,4	5,8	5,9	4,8	4,8	4,4	4,5
	2 ^{ème} vers 1 ^{ère}	75,3	75,3	75,2	75,0	76,3	77,2	79,0	81,8	81,5	82,7	84,0
	1 ^{ère} vers terminale	88,0	88,0	88,1	88,8	89,1	88,6	89,6	91,3	92,0	92,3	93,4
Sorties	Seconde	2,9	2,8	2,8	3,2	3,0	4,2	3,6	3,8	3,8	4,3	3,7
	Première	3,1	3,8	3,4	3,1	3,2	4,2	3,1	3,3	2,8	2,8	2,5
	Terminale	87,0	84,4	86,1	87,7	87,9	89,5	88,8	88,1	86,2	86,6	90,3

[3] Les taux de redoublement, de passage et de sortie en second cycle professionnel dans les DOM (%) (1)

(DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

		2003	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013
CAP 2 ans 1^{ère} année	Redoublement	3,9	4,4	5,6	3,2	3,9	3,6	3,6	2,6	2,4	2,6	2,1
	Passage en 2 ^{ème} année	72,7	71,0	74,3	75,8	76,3	73,7	75,2	75,9	78,1	76,6	78,4
	Autres orientations	5,5	1,8	1,5	2,3	1,6	1,3	1,7	1,4	1,3	0,9	0,7
	Sorties	18,0	22,8	18,6	18,7	18,2	21,4	19,5	20,1	18,2	19,9	18,8
			4,4	5,3	4,8	5,3	4,9	4,1	3,2	3,6	3,3	3,5
CAP 2 ans 2^{ème} année	Redoublement	17,5	14,5	14,1	14,3	11,4	3,6	ns	ns	ns	0,0	0,0
	Passage en bac pro	3,7	5,7	6,0	5,5	10,3	17,0	21,0	19,0	17,9	17,8	16,8
	Autres orientations	4,5	4,2	4,6	4,6	5,7	5,9	4,6	5,0	4,5	3,5	3,2
	Sorties	69,9	70,3	70,6	70,2	67,8	69,4	71,0	72,4	74,3	75,2	77,5
			3,6	4,6	3,8	3,5	2,3	ns	ns	0,0	0,0	0,0
BEP en 2 ans Seconde	Redoublement	85,7	84,3	84,5	84,3	83,8	81,3	92,3	92,5	92,6	0,0	0,0
	Passage en terminale BEP	0,6	1,2	1,1	1,3	2,1	4,9	2,7	3,1	2,1	0,0	0,0
	Autres orientations	10,1	10,0	10,6	10,9	11,9	13,6	4,0	4,4	5,3	0,0	0,0
	Sorties	7,0	8,2	9,1	8,7	8,1	4,7	0,3	4,3	3,5	0,0	0,0
		38,6	38,4	39,5	39,2	41,4	46,0	45,8	18,6	19,0	26,3	0,0
BEP en 2 ans Terminale	Redoublement	11,2	10,2	9,8	8,2	8,0	8,0	7,9	25,2	22,6	16,6	0,0
	Passage en bac pro	2,6	2,5	2,2	2,5	2,0	1,5	1,8	6,3	5,8	7,8	0,0
	Autres orientations	40,6	40,7	39,4	41,3	40,5	39,8	44,1	45,7	49,1	49,3	0,0
	Sorties	1,9	1,6	2,3	2,3	2,8	ns	ns	ns	ns	ns	ns
		85,6	85,4	86,1	85,3	85,5	85,8	80,0	ns	ns	ns	ns
Bac pro/BMA 2 ans Première	Redoublement	12,5	12,9	11,6	12,4	11,7	14,2	20,0	ns	ns	ns	ns
	Passage en bac pro/BMA : terminale	5,1	6,2	4,9	5,2	4,2	2,2	ns	ns	ns	ns	ns
	Autres orientations	2,5	2,1	2,2	1,4	1,7	2,1	3,7	ns	ns	ns	ns
	Sorties	92,4	91,8	92,9	93,4	94,1	95,7	96,3	ns	ns	ns	ns
Bac pro en 3 ans Seconde pro	Redoublement						3,6	3,3	3,3	3,2	2,3	2,3
	Passage en 1 ^{ère} pro						83,2	80,0	81,8	82,5	83,4	86,8
	Autres orientations						2,3	3,0	2,5	2,4	2,8	2,5
	Sorties						10,9	13,7	12,3	11,9	11,5	8,4
								1,9	1,2	1,2	1,4	1,0
Bac pro en 3 ans Première pro	Redoublement								86,1	86,8	87,5	86,5
	Passage en terminale pro								0,3	0,5	0,5	0,8
	Autres orientations								11,7	11,5	10,8	11,3
	Sorties								3,6	3,8	5,3	5,9
									1,4	1,4	1,7	2,1
Bac pro en 3 ans Terminale pro	Redoublement								95,0	94,8	93,0	92,0
	Autres orientations											
	Sorties											

ns : non significatif.

(1) Avec la suppression progressive entre 2008 et 2012 des BEP et bacs pro en 2 ans, certaines évolutions doivent être interprétées avec précaution.

Présentation

À la rentrée 2013, les lycées professionnels des DOM préparent 11 570 élèves à un CAP. En CAP, les élèves sont plus nombreux dans les spécialités de la production (55,6 %) que dans celles des services [1]. Mais alors qu'un seul groupe se distingue dans le secteur des services avec 18,7 % des élèves (« Commerce, vente »), les effectifs des groupes des spécialités de la production sont moins concentrés. Six groupes représentent chacun 5 à 10 % des élèves : « Agroalimentaire, alimentation, cuisine », « Bâtiment : finitions », « Travail du bois », « Moteurs et mécanique auto », « Structures métalliques » et « Électricité, électronique ».

Les filles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 65,8 % des effectifs en CAP. Elles sont très peu présentes dans les spécialités de la production (16,4 %), exception faite des spécialités « Textile » et « Habillement » dans lesquelles elles sont largement majoritaires (plus de huit inscrits sur dix sont des filles dans ces spécialités).

Dans les cinq DOM, 28 100 élèves préparent un baccalauréat professionnel ou un BMA à la rentrée 2013. 55,6 % de ces élèves sont inscrits dans une spécialité des services, contre 44,3 % de ceux qui préparent un CAP. La part du secteur privé est plus forte en baccalauréat professionnel (7,1 %) qu'en CAP (5,8 %). Les quatre groupes de spécialités prépondérants en baccalauréat professionnel sont « Commerce, vente » regroupant 17,5 % des élèves, suivi de « Spécialités plurivalentes des services » avec 14,9 % des élèves, « Électricité, électronique » avec 13,3 % et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » (9,1 %).

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

Les spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en « 47 Groupes » du ministère en charge de l'éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

Bac pro

Baccalauréat professionnel.

BMA

Brevet des métiers d'art.

[1] Répartition des élèves préparant un CAP, un bac pro ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2013

(DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	-	60	0,2	-	18,3
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	47	0,4	-	4,3	32	0,1	-	9,4
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts ...	32	0,3	-	6,3	-	-	-	-
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	33	0,3	-	54,5	162	0,6	-	53,7
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	981	8,5	6,6	41,6	659	2,3	-	35,2
223 Métallurgie	82	0,7	-	68,3	-	-	-	-
225 Plasturgie, matériaux composites	19	0,2	100,0	-	-	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	120	1,0	-	1,7	336	1,2	-	2,4
230 Spécialités pluritechnologique, génie civil, construction, bois	264	2,3	15,2	2,7	875	3,1	4,9	25,1
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	129	1,1	-	-	392	1,4	-	8,9
232 Bâtiment : construction et couverture	330	2,9	-	1,2	485	1,7	-	1,6
233 Bâtiment : finitions	1 074	9,3	5,8	4,2	722	2,6	-	9,1
234 Travail du bois et de l'ameublement	695	6,0	-	3,2	891	3,2	-	3,9
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	-	-	-	-	-	-	-	-
241 Textile	31	0,3	-	83,9	-	-	-	-
242 Habillement	467	4,0	-	89,3	376	1,3	-	92,6
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	-	-	-	-	1 055	3,8	12,6	2,5
251 Mécanique générale et de précision, usinage	-	-	-	-	119	0,4	-	6,7
252 Moteurs et mécanique auto	892	7,7	6,6	1,1	1 657	5,9	4,9	1,6
253 Mécanique aéronautique et spatiale	-	-	-	-	103	0,4	30,1	1,0
254 Structures métalliques	619	5,3	1,9	2,4	799	2,8	2,6	2,8
255 Électricité, électronique	615	5,3	2,3	2,9	3 745	13,3	6,2	2,2
Total spécialités de la production	6 430	55,6	4,2	16,4	12 468	44,3	4,3	9,8
300 Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	-	4 188	14,9	10,6	77,4
311 Transport, manutention, magasinage	95	0,8	-	20,0	507	1,8	-	16,8
312 Commerce, vente	2 163	18,7	6,8	57,4	4 927	17,5	11,8	66,0
314 Comptabilité, gestion	-	-	-	-	1 073	3,8	12,3	59,9
321 Journalisme et communication	-	-	-	-	-	-	-	-
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	69	0,6	-	34,8	64	0,2	-	31,3
323 Tech. de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	-	-	-	-	160	0,6	-	31,9
324 Secrétariat, bureautique	-	-	-	-	1 039	3,7	9,1	93,9
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	-	2 566	9,1	5,5	92,1
331 Santé	-	-	-	-	46	0,2	-	37,0
332 Travail social	864	7,5	9,0	97,7	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	919	7,9	6,9	77,8	403	1,4	12,2	61,8
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	356	3,1	18,3	87,9	184	0,7	-	98,9
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	43	0,4	-	34,9	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	328	2,8	4,0	41,8	347	1,2	-	63,7
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	306	2,6	9,8	25,2	142	0,5	-	31,0
Total spécialités des services	5 143	44,4	7,7	65,8	15 646	55,7	9,2	72,5
Ensemble des spécialités	11 573	100,0	5,8	38,3	28 114	100,0	7,1	44,7

Lecture - 44,4 % des élèves de CAP dans les DOM se forment dans les spécialités des services. 7,7 % des élèves de CAP dans une spécialité des services sont inscrits dans un établissement privé. Les filles représentent 65,8 % des élèves formés dans ces spécialités.

Présentation

Dans les départements d'outre-mer, l'origine sociale des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine [1]. Plus d'un élève sur trois est issu d'une famille dont le responsable est inactif (6,9 % en France métropolitaine). D'autre part, les enfants d'employés sont sensiblement plus représentés que les enfants d'ouvriers (respectivement 17,8 % et 16,6 %). En revanche, en France métropolitaine, le poids des enfants d'ouvriers est très supérieur à celui des enfants d'employés (respectivement 26,2 % et 17 %). Enfin, les professions libérales et intermédiaires, enseignants exceptés, sont nettement sous-représentées.

Comme en France métropolitaine, la part des élèves issus de familles d'enseignants est proportionnellement plus élevée dans le second cycle général et technologique. Il en va de même pour celle des enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Comme en France métropolitaine, les enfants d'ouvriers et d'inactifs sont proportionnellement plus nombreux dans les formations professionnelles.

Alors que, dans le premier cycle général, un élève sur trois est enfant d'inactif (35,5 %), cette proportion s'élève à près de deux élèves sur trois dans l'enseignement adapté (63,9 %).

Les élèves de première et terminale générales sont pratiquement trois fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres ou enseignants) que ceux des classes de première et terminale technologiques (21,3 % et 7,9 % respectivement). Les formations technologiques rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (3,6 %).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. La structure sociale des établissements privés est nettement tirée vers le haut et se démarque de celle des établissements publics pour toutes les catégories, excepté pour la catégorie sociale « moyenne ». Cependant, compte tenu de la faiblesse des effectifs des établissements privés, il convient de rester prudent sur ces observations.

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris Erea). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

L'origine sociale de l'élève fait référence à la PCS

(Professions et catégories socioprofessionnelles) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

Regroupements des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes.

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Élèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale à la rentrée 2013 (%)

(DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	1,6	8,8	7,0	7,9	3,8
Ulis, Dima, dispositifs relais	1,2	4,7	1,5	4,1	0,8
Segpa	1,4	4,5	1,1	3,0	0,3
Total premier cycle (y compris Segpa)	1,6	8,6	6,7	7,6	3,6
Seconde générale et technologique	1,6	10,3	9,7	10,4	5,7
Première et terminale générales	1,7	11,4	13,5	11,7	7,8
Première et terminale technologiques	1,9	9,1	5,5	9,0	2,4
Total second cycle général et techno	1,7	10,5	10,3	10,6	5,8
CAP	1,3	5,0	1,3	3,5	0,5
Bac pro, BMA	1,7	7,1	2,6	6,0	1,0
Autres niveaux IV et V	3,8	4,8	4,1	7,9	1,0
Total second cycle professionnel	1,6	6,5	2,3	5,3	0,8
Ensemble	1,6	8,7	6,8	7,9	3,7
France métropolitaine	1,9	10,7	19,1	13,2	3,3

suite	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	17,6	16,7	1,1	35,5	100,0	149 093
Ulis, Dima, dispositifs relais	10,9	16,1	0,6	60,2	100,0	2 187
Segpa	10,1	14,7	1,0	63,9	100,0	7 600
Total premier cycle (y compris Segpa)	17,2	16,6	1,1	37,1	100,0	158 880
Seconde générale et technologique	20,6	15,4	1,8	24,6	100,0	21 099
Première et terminale générales	19,8	13,2	2,4	18,5	100,0	23 469
Première et terminale technologiques	20,3	18,1	1,9	31,8	100,0	13 586
Total second cycle général et techno	20,2	15,1	2,0	23,8	100,0	58 154
CAP	13,2	17,7	1,2	56,5	100,0	11 573
Bac pro, BMA	18,4	19,4	1,3	42,6	100,0	28 114
Autres niveaux IV et V	21,0	12,7	1,0	43,8	100,0	362
Total second cycle professionnel	16,9	18,8	1,3	46,5	100,0	40 049
Ensemble	17,8	16,6	1,3	35,5	100,0	257 083
France métropolitaine	17,0	26,2	1,8	6,9	100,0	5 215 699

(1) Non compris professeurs.

(2) Non compris instituteurs.

(3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

[2] Élèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2013 (%) (1)

(DOM y compris Mayotte)

Formations	Public					Privé				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	10,3	7,5	25,8	56,4	100,0	37,4	16,0	34,5	12,1	100,0
Ulis, Dima, dispositifs relais	2,8	4,2	16,1	76,9	100,0	0,0	0,0	47,1	52,9	100,0
Segpa	1,8	3,0	15,7	79,5	100,0	0,0	11,4	17,1	71,4	100,0
Total premier cycle (y compris Segpa)	9,8	7,3	25,2	57,8	100,0	37,3	15,9	34,4	12,4	100,0
Seconde générale et technologique	15,3	10,6	30,5	43,6	100,0	41,3	16,2	33,7	8,7	100,0
Première et terminale générales	21,4	12,3	31,0	35,4	100,0	45,6	16,7	29,2	8,5	100,0
Première et terminale technologiques	8,4	9,0	29,7	52,9	100,0	22,4	16,9	40,5	20,2	100,0
Total second cycle général et techno	16,1	10,9	30,5	42,6	100,0	40,5	16,6	32,6	10,4	100,0
CAP	2,0	3,5	18,8	75,8	100,0	6,4	4,9	30,2	58,5	100,0
Bac pro, BMA	3,9	5,9	25,7	64,5	100,0	9,5	9,0	40,2	41,3	100,0
Autres niveaux IV et V	5,1	8,8	27,1	59,0	100,0	15,0	0,0	55,0	30,0	100,0
Total second cycle professionnel	3,4	5,3	23,7	67,7	100,0	8,9	8,1	38,4	44,6	100,0
Ensemble	10,2	7,8	26,2	55,8	100,0	34,3	15,1	34,5	16,1	100,0

(1) Voir les regroupements dans la rubrique « Définitions ».

Présentation

En 2013, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des départements d'outre-mer (DOM) augmente de 4,4 % : il s'établit à 40 800 [1].

L'université, qui accueille 65,6 % des effectifs dans les DOM, voit ses effectifs augmenter de 4,5 % entre 2012 et 2013. Les effectifs d'étudiants préparant un DUT cessent leur forte progression entamée en 2004, avec notamment + 16,9 % en 2012, et diminuent de 2,9 %. En STS, le nombre d'étudiants augmente de 5,2 %. Les effectifs augmentent fortement en CPGE (+ 7,5 %).

Après une croissance quasi continue depuis la fin des années 1990, la part des femmes parmi les étudiants dans les DOM a diminué entre 2009 et 2010 pour se stabiliser à 62,7 % en 2011. Entre 2011 et 2013, la part des femmes diminue de 1,4 point (61,3 %). Elle reste cependant supérieure de 6,0 points à celle de la France métropolitaine.

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur augmente de 5,6 % en 2013 pour s'établir à 8 700 [2]. L'université accueille 69,8 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette part est stable par rapport aux années précédentes. Le nombre d'inscrits augmente dans toutes les formations. La part des étudiantes reste élevée : 62,5 % des étudiants, soit 7,2 points de plus qu'en France métropolitaine.

Définitions

DOM, COM

Le 31 mars 2011, Mayotte a changé de statut, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM). Depuis la rentrée 2011, les effectifs de Mayotte sont donc comptabilisés avec ceux des DOM.

Localisation des établissements

À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit en particulier par l'apparition des formations universitaires privées dans les COM du fait de la présence d'une antenne de l'université catholique de l'Ouest en Polynésie.

Universités

Dans les DOM, l'université des Antilles-Guyane a son siège à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe (elle a aussi des composantes en Martinique et en Guyane) et l'université de La Réunion a son siège à Saint-Denis. Dans le reste de l'outre-mer, l'université de Nouvelle-Calédonie et l'université de Polynésie française résultent de la participation en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999. Voir « Définitions » en 6.2.

IUT

Instituts universitaires de technologie. Dans les DOM, il y a l'IUT de Kourou (Guyane), composante de l'université des Antilles-Guyane, et l'IUT de La Réunion.

IUFM

Instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les DOM, on recensait jusqu'en 2010 quatre IUFM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion). Dans le reste de l'outre-mer, l'IUFM du Pacifique avait son siège en Nouvelle-Calédonie et une antenne à Papeete. En 2008-2009, les IUFM ont été intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. En 2010-2011, les IUFM ont été complètement intégrés aux universités (masterisation). Les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés comme étudiants.

CPGE, STS

Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Voir 6.10 et 6.11.

Autres écoles et formations

Elles forment un groupe non homogène. On y trouve une école d'ingénieurs, des écoles de commerce et de gestion, des écoles d'architecture, des écoles artistiques et culturelles, des écoles paramédicales et sociales, des formations comptables, des formations post-BTS et d'autres écoles.

 Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7178.

[1] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM

(DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

Type d'établissement	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014
Universités (1)	22 250	22 563	22 853	22 483	22 580	23 240	24 272	24 316	24 303	25 631	26 792
Part des femmes (%)	62,0	62,2	63,1	62,4	63,4	64,3	62,7	63,4	63,0	63,1	62,5
dont préparation DUT	411	477	571	677	770	837	842	919	958	1 120	1 087
Part des femmes en DUT (%)	46,7	50,1	51,8	48,6	50,5	51,1	52,7	53,0	55,3	55,8	56,2
dont IUFM						1 057	1 000				
Part des femmes en IUFM (%)						72,2	72,0				
IUFM	2 779	2 734	2 726	2 672	2 589	2 550	2 435				
Part des femmes (%)	68,5	74,1	73,8	73,2	74,3	75,8	76,3				
STS	6 355	6 203	6 384	6 634	6 852	6 984	7 092	7 195	(3) 7 910	8 144	8 564
Part des femmes (%)	52,8	53,1	52,6	52,5	52,2	53,0	54,4	53,4	54,7	53,8	53,1
CPGE	927	1 046	1 132	1 183	1 212	1 297	1 320	1 290	1 302	1 471	1 581
Part des femmes (%)	50,7	51,3	52,3	56,0	54,1	52,4	54,4	54,3	53,6	52,5	51,4
Autres écoles (2)	3 008	3 491	3 597	3 752	3 740	3 880	4 048	4 058	4 262	3 887	3 907
Part des femmes (%)	73,3	75,7	76,0	76,4	76,4	76,6	76,7	76,7	77,6	76,4	75,1
Ensemble	35 319	36 037	36 692	36 724	36 973	36 894	38 167	36 800	37 777	39 133	40 844
Part des femmes (%)	61,4	62,4	62,7	62,5	63,1	63,6	64,1	62,7	62,7	62,1	61,3

(1) La ligne « Universités » comprend le CUFR de Mayotte, créé en 2012.

(2) Autres écoles et formations : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, formations post-BTS et DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués).

(3) En 2011, Mayotte est devenu un DOM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de plus en STS.

[2] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

(COM hors Mayotte à partir de 2011)

Type d'établissement	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014
Universités	4 367	4 565	4 784	4 959	4 789	5 492	5 732	5 661	5 371	5 608	6 033
Part des femmes (%)	64,3	64,4	64,0	62,4	62,6	63,2	62,8	64,2	64,3	64,9	63,9
dont IUFM						640	589				
Part des femmes en IUFM (%)						70,5	68,8				
IUFM	219	322	438	495	520	640	589				
Part des femmes (%)	70,3	74,2	71,2	72,5	74,0	70,5	68,8				
STS	1 105	1 179	1 264	1 396	1 436	1 528	1 717	1 920	(2) 1 771	1 835	1 924
Part des femmes (%)	50,0	52,4	52,8	55,5	55,6	56,1	56,3	59,4	58,6	59,2	57,7
CPGE	123	122	142	173	181	176	179	207	202	232	253
Part des femmes (%)	51,2	47,5	49,3	52,5	50,3	49,4	44,7	41,1	37,1	37,5	39,9
Autres écoles (1)	248	263	274	322	375	398	486	523	523	567	456
Part des femmes (%)	73,0	71,1	72,6	70,2	66,1	68,1	71,0	72,3	69,8	69,1	72,8
Ensemble	6 062	6 451	6 902	7 345	7 301	7 594	8 114	8 311	7 867	8 242	8 666
Part des femmes (%)	62,0	62,7	63,5	61,8	61,9	61,7	61,5	63,0	62,7	63,2	62,5

(1) Autres écoles et formations : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissements universitaires privés.

(2) En 2011, Mayotte est devenu un DOM. Ce changement de statut représente 275 étudiants en moins en STS.

Présentation

En 2013-2014, 32 800 étudiants sont inscrits dans l'une des cinq universités françaises d'outre-mer, soit une augmentation de 5,1 % par rapport à l'année précédente [1]. Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) ont été créées à la rentrée 2013. Elles organisent les formations des masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). L'Espé de l'académie de Guadeloupe compte 177 inscriptions, l'Espé de l'académie de Guyane 212 et l'Espé de l'académie de Martinique 142 ; l'Espé de La Réunion recense 425 inscriptions. Le CUFR de Mayotte, ouvert pour la rentrée 2012, accueille 700 étudiants tous inscrits dans le cursus licence, soit une augmentation mécanique de plus de 15 % pour cette deuxième année universitaire.

La grande majorité (76,8 %) des étudiants inscrits dans les universités d'outre-mer sont en cursus licence contre 60,1 % en France métropolitaine. Par voie de conséquence, le poids des cursus master et doctorat est faible : 20,8 % en cursus master contre 35,7 % pour la France métropolitaine ; seuls 2,3 % des étudiants sont inscrits en cursus doctorat contre 4,1 % en France métropolitaine.

32,4 % des étudiants d'outre-mer sont inscrits en lettres, en langues ou en sciences humaines, 20,7 % en sciences ou Staps, 18,9 % en sciences économiques et sociales ou administration économique et sociale, 15,3 % en droit-sciences politiques et 9,4 % dans les disciplines de santé. Enfin, ils sont 3,3 % à préparer un DUT. Les disciplines de santé et les DUT sont moins représentés dans les universités d'outre-mer qu'en France métropolitaine où la filière santé représente 14,4 % des inscriptions et les DUT 7,7 %.

En 2013-2014, le nombre de nouveaux entrants augmente fortement (+ 6,2 %) après une année de très forte hausse (+ 9,5 % en 2012-2013) [2].

La proportion de femmes dans les universités d'outre-mer diminue légèrement (62,8 %). En France métropolitaine, cette proportion est plus faible et stable (56,9 %). Les femmes restent majoritaires en lettres, langues et sciences humaines (73,9 %), en droit-sciences politiques (69,6 %), dans les disciplines de santé (67,1 %) et en sciences-économiques-AES (60,3 %), mais minoritaires en sciences (45,7 %) et Staps (24,4 %).

Définitions

DOM, COM

Le 31 mars 2011, Mayotte a changé de statut, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM). Depuis la rentrée 2011, les effectifs de Mayotte sont donc comptabilisés avec ceux des DOM.

Champ

Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi qu'aux préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Toutes les unités administratives sont considérées.

Universités des DOM, COM et de Nouvelle-Calédonie

Il s'agit de l'université des Antilles-Guyane, de l'université de La Réunion et du CUFR de Mayotte pour les DOM, de l'université de Polynésie française dans les COM et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

Le CUFR de Mayotte, créé en octobre 2011, ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la rentrée 2012. Toutefois, des étudiants de Mayotte étaient comptabilisés les années précédentes, dans des établissements d'autres DOM, notamment La Réunion, à travers des conventions.

Espé

Depuis la rentrée 2013, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) forment les futurs enseignants (voir 6.4). Trois Espé ont été créées pour les académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique, au sein de l'Université Antilles-Guyane et un pour l'académie de La Réunion.

Les inscriptions qui relèvent des Espé ne sont pas comptabilisées au niveau des établissements partenaires.

CUFR

Centre universitaire de formation et de recherche.

Cursus LMD

Licence-master-doctorat. Il correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

Nouveaux entrants

Étudiants inscrits pour la première fois dans une université française en première année de cursus licence.

[1] Les étudiants par discipline et cursus LMD dans les universités d'outre-mer en 2013-2014

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
Antilles-Guyane	Droit, sciences politiques	1 900	323	57	2 280
	Sciences économiques, AES	1 704	231	34	1 969
	Lettres, sciences humaines, langues	2 128	1 297	131	3 556
	Sciences, Staps	2 158	250	133	2 541
	Santé	1 006	820	2	1 828
	DUT	531			531
	Total	9 427	2 921	357	12 705
La Réunion	Droit, sciences politiques	1 354	248	40	1 642
	Sciences économiques, AES	2 285	368	27	2 680
	Lettres, sciences humaines, langues	2 567	1 103	108	3 778
	Sciences, Staps	2 130	463	140	2 733
	Santé	856	165	2	1 023
	DUT	556			556
	Total	9 748	2 347	317	12 412
Mayotte	Droit, sciences politiques	176			176
	Sciences économiques, AES	207			207
	Lettres, sciences humaines, langues	267			267
	Sciences	69			69
	Total	719			719
Total DOM (y compris Espé)		19 894	6 224	674	26 792
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	289		4	293
	Sciences économiques, AES	372		2	374
	Lettres, sciences humaines, langues	886	117	12	1 015
	Sciences, Staps	740	62	33	835
	Santé	100		1	101
Total	2 387	179	52	2 618	
Polynésie Française	Droit, sciences politiques	559	61	9	629
	Sciences économiques, AES	860	129	1	990
	Lettres, sciences humaines, langues	871	235	7	1 113
	Sciences	520	14	20	554
	Santé	129			129
Total	2 939	439	37	3 415	
Total COM + Nouvelle-Calédonie		5 326	618	89	6 033
Ensemble (y compris Espé)		25 220	6 842	763	32 825
Pourcentage par cursus		76,8	20,8	2,3	100,0
Évolution des effectifs 2013/2012 (%)		5,2	5,0	1,3	5,1

[2] Étudiants et nouveaux entrants en première année de cursus licence dans les universités d'outre-mer

Universités		2012-2013				2013-2014			
		Total	Part des femmes (%)	Nouveaux entrants	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)	Nouveaux entrants	Part des femmes (%)
Antilles-Guyane	Droit, sciences politiques	2 231	73,3	636	69,3	2 280	71,7	693	71,1
	Sciences économiques, AES	1 989	56,4	726	54,5	1 969	56,5	653	55,3
	Lettres, sciences humaines, langues	3 910	78,2	584	73,6	3 556	77,3	681	74,6
	Sciences	1 976	52,8	477	51,4	2 024	53,5	552	46,7
	Staps	414	24,4	174	16,7	517	23,0	245	19,2
	Santé	1 740	71,5	570	77,2	1 828	68,6	759	73,3
	DUT	560	53,9	261	54,8	531	52,9	221	45,7
Total	12 820	66,3	3 428	62,0	12 705	64,8	3 804	61,1	
La Réunion	Droit, sciences politiques	1 650	69,2	547	68,2	1 642	66,3	537	67,2
	Sciences économiques, AES	2 853	62,2	1 048	58,6	2 680	62,4	979	62,6
	Lettres, sciences humaines, langues	3 505	69,9	839	61,3	3 778	70,0	1 063	65,0
	Sciences	1 938	37,5	424	29,5	1 967	34,6	498	30,1
	Staps	665	24,1	276	21,7	766	24,2	338	24,6
	Santé	1 040	65,4	573	70,3	1 023	64,5	565	68,5
	DUT	553	57,9	257	58,8	556	59,4	254	57,9
Total	12 204	59,4	3 964	56,5	12 412	58,5	4 234	57,4	
Mayotte	Droit, sciences politiques	163	63,2	80	61,3	176	71,6	57	71,9
	Sciences économiques, AES	139	68,3	71	67,6	207	68,1	68	73,5
	Lettres, sciences humaines, langues	245	75,9	98	78,6	267	74,5	100	72,0
	Sciences	60	50,0	40	47,5	69	56,5	51	58,8
	Total	607	68,2	289	66,8	719	70,2	276	69,9
Total DOM (y compris Espé)		25 631	63,1	7 681	59,3	26 792	62,5	8 314	59,5
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	309	67,3	127	70,1	293	67,2	110	73,6
	Sciences économiques, AES	446	57,2	200	51,5	374	57,0	129	60,5
	Lettres, sciences humaines, langues	922	68,1	214	61,2	1 015	69,1	218	72,0
	Sciences	749	56,5	290	55,5	818	53,2	245	44,5
	Staps	20	40,0			17	47,1		
	Santé	35	60,0	1	0,0	101	64,4	50	66,0
	Total	2 481	62,2	832	58,2	2 618	61,8	752	60,9
Polynésie Française	Droit, sciences politiques	616	71,1	144	78,5	629	71,5	132	70,5
	Sciences économiques, AES	835	63,7	222	61,7	990	62,1	251	59,8
	Lettres, sciences humaines, langues	1 079	76,4	240	74,6	1 113	75,6	230	71,3
	Sciences	458	45,4	154	42,2	554	43,9	180	37,2
	Santé	139	68,3	79	65,8	129	65,2	69	66,7
Total	3 127	67,1	839	65,1	3 415	68,5	862	60,3	
Total COM + Nouvelle-Calédonie		5 608	64,9	1 671	61,6	6 033	63,9	1 614	60,6
Ensemble (y compris Espé)		31 239	63,4	9 352	59,7	32 825	62,8	9 928	59,7

Présentation

À la session 2013, 38 000 diplômes de l'enseignement secondaire (y compris diplômes agricoles) ont été délivrés dans les départements d'outre-mer : 14 100 au niveau V (CAP et BEP essentiellement), 23 900 au niveau IV (baccalauréats presque exclusivement) [1]. Le nombre de diplômes de niveau V délivrés augmente en 2013, grâce à la hausse du CAP (+ 500 en un an) et du BEP (+ 300 en un an). Le nombre total de diplômes délivrés dans la voie professionnelle est stable à la session 2013 (21 800).

Au niveau V, le taux de réussite global est de 76,3 %, il progresse de 2,7 points en un an. De manière générale, les taux de réussite dans les DOM sont inférieurs à ceux de France métropolitaine, même si les écarts ont tendance à se resserrer. Avec un taux de réussite de 78,3 % pour le CAP et de 73,9 % pour le BEP (voir « Définitions »), les écarts de réussite avec la France métropolitaine sont respectivement de - 5,8 et - 9,8 points.

23 400 candidats ont été reçus au baccalauréat à la session 2013 dans les DOM. Le taux de réussite s'élève ainsi à 81,1 %, inférieur de 6,1 points à celui observé en France métropolitaine. L'écart de réussite en défaveur des départements d'outre-mer varie de 6,7 points en série technologique à 4,3 points en série professionnelle. En 2013, la part des bacheliers généraux et technologiques est en hausse aux dépens des bacheliers professionnels qui représentent 30,6 % des bacheliers (26,9 % en France métropolitaine).

3 400 BTS ont été délivrés en 2013 dans les DOM, avec un taux de réussite de 64,3 %, nettement inférieur à celui de France métropolitaine (- 10,1 points) [2].

À la session 2012, dans les quatre universités d'outre-mer, le nombre de licences délivrées a augmenté de 3,7 % par rapport à la session 2011, soit 3 100 diplômes, et le nombre de masters a diminué de 8,9 % (1 600 masters) [3]. 64 thèses ont été soutenues contre 49 à la session 2011. Près de 400 diplômes universitaires de technologie (DUT) ont été délivrés (une augmentation qui se poursuit : + 100 par rapport à 2011, + 40 entre 2011 et 2010).

Toujours en 2012, trois écoles de commerce et une école d'ingénieurs universitaire ont délivré une centaine de diplômes (y compris en Nouvelle-Calédonie).

 Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- [1] Système d'information (SI) Ocean, enquête n° 4 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels, enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat, SI du ministère en charge de l'agriculture.

- [2] Système d'information (SI) Ocean, enquête n° 24 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur.

- [3] Système d'information Sise.

Définitions

Champ

Ensemble des candidats, quel que soit leur statut (scolaire, apprenti, individuel, en formation continue, en enseignement à distance).

Les diplômes sont ceux délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Les diplômes de l'enseignement secondaire incluent également ceux délivrés par le ministère en charge de l'agriculture.

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présents.

CAP (A)

Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A)

Brevet d'études professionnelles (agricoles). La plupart des BEP délivrés en 2013 sont des certifications intermédiaires obtenues en cours de préparation d'un baccalauréat professionnel en 3 ans (réforme de la voie professionnelle).

BP

Brevet professionnel.

MC

Mention complémentaire.

BTS

Brevet de technicien supérieur.

DCG, DSCG

Diplôme de comptabilité et gestion, diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

Deust

Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.

AES

Filière administrative, économique et sociale.

Staps

Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Avertissement

Les données présentées ici couvrent, pour le niveau V, les diplômes délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale, ainsi que ceux délivrés par le ministère en charge de l'agriculture. Elles diffèrent donc de celles présentées dans les éditions précédentes qui concernaient uniquement les diplômes délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2014-n° 17 ; 13.05 ; 13.02 ; 12.03 ; 11.07.

[1] Les diplômes de l'enseignement secondaire dans les DOM, session 2013

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
CAP/Capa	1 512	77,8	970	69,3	1 133	74,9	880	88,4	3 073	80,7	7 568	78,3
BEP/Bepa (1)	1 388	76,6	625	57,0	1 217	75,3	639	76,5	2 498	76,8	6 367	73,9
MC niveau V	61	76,3	11	91,7	36	78,3	11	91,7	101	77,1	220	78,3
Total niveau V	2 961	77,2	1 606	64,0	2 386	75,1	1 530	83,0	5 672	78,9	14 155	76,3
Baccalauréat général	2 531	88,2	894	82,0	1 873	91,5	898	66,2	4 152	91,0	10 348	86,8
Baccalauréat technologique	1 086	84,8	577	77,7	1 123	88,6	697	54,0	2 447	86,7	5 930	80,1
Baccalauréat professionnel	1 860	83,4	777	65,8	1 565	79,1	498	65,1	2 468	71,9	7 168	74,8
Total baccalauréat	5 477	85,8	2 248	74,6	4 561	86,2	2 093	61,3	9 067	83,8	23 446	81,1
Brevet professionnel (BP)	86	70,5	19	42,2	57	64,0	ns	ns	210	65,0	372	64,0
MC niveau IV	46	86,8	7	53,8	10	100,0	-	-	23	85,2	86	83,5
Total niveau IV	5 609	85,6	2 274	74,0	4 628	85,8	2 093	61,3	9 300	83,3	23 904	80,7
<i>dont niveau IV professionnel</i>	<i>1 992</i>	<i>82,8</i>	<i>803</i>	<i>64,9</i>	<i>1 632</i>	<i>78,5</i>	<i>498</i>	<i>64,9</i>	<i>2 701</i>	<i>71,4</i>	<i>7 626</i>	<i>74,2</i>

(1) La plupart des BEP délivrés en 2013 sont des certifications intermédiaires obtenues en cours de préparation d'un baccalauréat professionnel en 3 ans.

[2] Les BTS et diplômes de comptabilité et gestion dans les DOM, session 2013

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
BTS	858	61,4	213	59,3	887	63,4	47	24,4	1 417	71,6	3 422	64,3
DCG et DSCG	30	27,8	2	33,3	25	23,6	-	-	51	30,7	108	28,0

[3] Les diplômes délivrés par les universités en 2012 dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie

		Deug (1), Deust	Licences LMD, licences	Maîtrises (2)	Masters profession- nels, DESS	Masters recherche, DEA	Masters indifféren- ciés	Doctorats	DUT	Total
DOM	Droit, sciences politiques	298	399	201	125	22	52	3		1 100
	Sciences économiques, AES	259	646	208	154		121	1	161	1 550
	Lettres, langues, sciences humaines	467	745	660	479	160	146	22	29	2 708
	Sciences	372	568	208	25	71	151	30	192	1 617
	Staps	108	102	1	6	13	4	1		235
	Total DOM	1 504	2 460	1 278	789	266	474	57	382	7 210
COM et Nouvelle- Calédonie	Droit, sciences politiques	74	82	24			9	1		190
	Sciences économiques, AES	147	239					1		387
	Lettres, langues, sciences humaines	218	207	46	29	30		1		531
	Sciences	135	124	5	30			4		298
	Staps	13		10						23
	Total COM et Nouvelle-Calédonie	587	652	85	59	30	9	7		1 429
Total	2 091	3 112	1 363	848	296	483	64	382	8 639	

(1) Y compris Deug intermédiaires.

(2) Y compris maîtrises intermédiaires.

Présentation

Dans les DOM, avec 28 900 candidats et 23 400 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2013 est de 81,1 % [1]. Il est inférieur de 6 points à celui de la France métropolitaine, mais l'écart n'est que de 4,3 points dans la voie professionnelle.

Au sein des DOM, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ont les taux de réussite au baccalauréat les plus élevés, autour de 85 %. En Martinique et à La Réunion, ce sont les candidats de la voie générale qui réussissent le mieux, loin devant ceux des autres voies. En Guadeloupe, l'écart de réussite entre les trois voies est plus resserré, la voie technologique et la voie professionnelle étant proches de la voie générale.

À l'opposé, les taux de réussite de la Guyane et de Mayotte sont inférieurs à 75 %. Les candidats de la voie générale en Guyane réussissent mieux que les autres, et le taux de réussite de la voie technologique a progressé de presque 20 points par rapport à 2012. À Mayotte, ceux de la voie technologique réussissent moins bien, loin derrière la voie générale et la voie professionnelle. De 1997 à 2009, le taux de réussite a progressé régulièrement dans la voie générale (+ 19,9 points) [2]. Après deux années de baisse, la réussite dans la voie générale augmente très fortement en 2013 (+ 5,6 points). Dans la voie technologique, la progression est plus faible entre 1997 et 2012 (+ 10,7 points hors Mayotte), suivie d'un saut de 7,5 points entre 2012 et 2013. Dans la voie professionnelle, le taux de réussite a fortement augmenté, notamment en 2009 (+ 14,7 points par rapport à 2008), suite à une évolution réglementaire (instauration d'une « épreuve de contrôle »). L'augmentation s'est poursuivie en 2010 allant jusqu'à dépasser le taux de réussite de la voie générale. Depuis, le taux de réussite de la voie professionnelle ne cesse de diminuer, et se rapproche petit à petit du niveau qu'il avait avant le changement de réglementation.

Quelle que soit la voie, les filles réussissent en général mieux que les garçons (81,7 % contre 80,3 % tous baccalauréats confondus en 2013) [3]. Par rapport à 2012, l'écart entre filles et garçons diminue dans la voie professionnelle (1,5 point en 2013 contre 3,8 en 2012) et dans la voie générale (0,8 point en 2013 contre 3,3 en 2012). Dans la voie technologique, la réussite des garçons est plus importante que celle des filles et l'écart en faveur des garçons augmente (3,7 points en 2013 contre 2,9 en 2012).

 Sources : MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture, traitements DEPP.

Définitions

Les trois voies ou filières du baccalauréat

- **Le baccalauréat général** sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

- **Le baccalauréat technologique** associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- STI : Sciences et technologies industrielles, est remplacé par les séries STI2D et STD2A à partir de la session 2013.

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013.

- STL : Sciences et technologies de laboratoire.

- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.

- STG : Sciences et technologies de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007.

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.

- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.

- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

- Hôtellerie.

- **Le baccalauréat professionnel** sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. À sa création en 1985, il constituait une voie de poursuite d'études pour les jeunes titulaires d'un BEP ou d'un CAP. Avec la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième.

La voie professionnelle est composée de « spécialités » qui peuvent être regroupées en « spécialités de la production » et « spécialités des services ».

Depuis la session 2009, les candidats, ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2014-n° 06 ; 13.02 ; 12.03 ; 11.07 ; 10.06 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 7180, 7160 (général), 7181, 7161 (technologique), 7182, 7162 (professionnel).

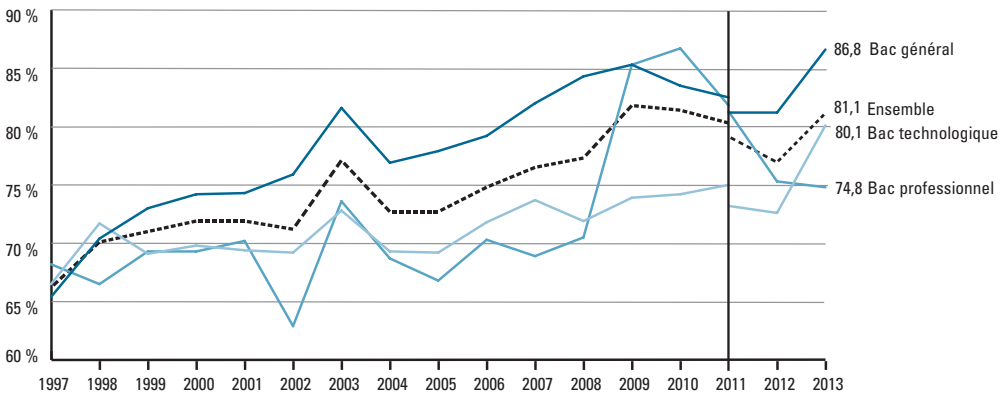
[1] Réussite au baccalauréat selon la série, session 2013

(DOM, Public+ Privé)

Séries	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		DOM	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
S	1 254	91,2	340	80,8	952	93,6	317	72,9	2 158	92,4	5 021	89,9
ES	721	81,0	309	80,3	545	87,8	335	61,7	1 145	90,2	3 055	82,4
L	556	92,1	245	86,3	376	91,9	246	64,9	849	88,6	2 272	86,3
Bac général	2 531	88,2	894	82,0	1 873	91,5	898	66,2	4 152	91,0	10 348	86,8
STI2D	183	92,0	80	70,2	171	92,4	30	83,3	510	91,2	974	89,1
STL	36	97,3	32	97,0	39	97,5	-	-	110	85,9	217	91,2
STAV	19	70,4	9	81,8	15	75,0	-	-	23	74,2	66	74,2
STG	612	84,8	350	83,1	661	90,2	597	51,4	1 444	85,6	3 664	77,5
ST2S	189	77,8	106	64,6	223	83,5	70	75,3	314	85,1	902	79,4
STD2A	26	86,7	-	-	-	-	-	-	27	100,0	53	93,0
Hôtellerie	21	91,3	-	-	14	60,9	-	-	19	95,0	54	81,8
Bac techno	1 086	84,8	577	77,7	1 123	88,6	697	54,0	2 447	86,7	5 930	80,1
Production	858	82,2	348	63,0	783	78,3	180	59,0	1 164	72,5	3 333	74,0
Services	1 002	84,4	429	68,3	782	79,9	318	69,1	1 304	71,3	3 835	75,5
Bac pro	1 860	83,4	777	65,8	1 565	79,1	498	65,1	2 468	71,9	7 168	74,8
Ensemble	5 477	85,8	2 248	74,6	4 561	86,2	2 093	61,3	9 067	83,8	23 446	81,1

[2] Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière depuis 1997 (%)

(DOM, y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



[3] Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière et le sexe (%)

(DOM, y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	France métro. 2013
Bac général															
Garçons	71,9	72,5	79,0	73,6	75,6	77,3	80,7	82,9	84,4	83,4	80,7	78,8	79,2	86,3	90,8
Filles	75,9	78,1	83,3	78,9	79,4	80,4	82,7	85,1	85,8	83,6	83,5	82,7	82,5	87,1	93,2
Ensemble	74,3	75,9	81,6	76,9	77,9	79,2	82,0	84,3	85,3	83,5	82,5	81,2	81,2	86,8	92,2
Bac technologique															
Garçons	67,4	67,9	70,5	65,1	64,9	70,0	74,1	68,0	71,5	73,4	72,6	72,0	74,2	82,2	86,5
Filles	71,2	70,4	74,7	73,3	73,3	73,4	73,3	75,3	76,0	74,8	77,0	74,3	71,4	78,5	87,1
Ensemble	69,4	69,2	72,8	69,3	69,2	71,8	73,7	71,9	73,9	74,2	75,0	73,2	72,6	80,1	86,8
Bac professionnel															
Garçons	66,8	61,9	71,3	64,6	62,8	65,1	64,1	67,3	83,0	85,7	79,5	79,0	73,7	74,1	76,6
Filles	73,9	63,9	75,9	73,3	71,3	76,2	74,1	74,2	87,7	88,0	84,0	83,5	77,5	75,6	83,1
Ensemble	70,2	62,9	73,6	68,7	66,8	70,3	68,9	70,5	85,3	86,7	81,8	81,3	75,3	74,8	79,1
Tous baccalauréats															
Garçons	69,2	68,5	74,3	68,4	68,6	71,5	73,9	73,7	79,9	80,9	78,0	77,0	75,6	80,3	84,8
Filles	74,2	73,2	79,3	76,2	76,0	77,5	78,4	80,2	83,4	81,9	82,0	80,7	78,1	81,7	89,5
Ensemble	71,9	71,2	77,1	72,7	72,7	74,8	76,5	77,3	81,8	81,4	80,3	79,1	76,9	81,1	87,2

Présentation

Dans les DOM y compris Mayotte, 49 000 personnes, dont plus de trois quarts d'enseignants, exercent leurs fonctions dans le secteur public [1]. Les classes sous contrat des établissements privés (non compris Mayotte) regroupent 2 500 enseignants [2].

Plus de la moitié des enseignants du secteur public exercent dans le second degré, principalement en collège, le premier degré concerne 16 800 d'entre eux et seulement 910 sont dans l'enseignement supérieur. Les enseignants du secteur public sont en moyenne âgés de 43,4 ans. Ils sont plus âgés dans l'enseignement supérieur (47,8 ans) que dans le second et le premier degré (respectivement 44,6 ans et 41,7 ans). Cette population enseignante est majoritairement féminine (59,6 %), mais les femmes sont beaucoup plus nombreuses dans le premier degré (71,5 %) que dans le second degré (51,0 %) et le supérieur (36,9 %). Le temps partiel est peu fréquent parmi les enseignants du secteur public (moins de 5 %).

Dans les DOM, 10 400 personnels non enseignants, parmi lesquels une majorité de femmes, exercent également leurs fonctions dans le secteur public, principalement au titre des programmes budgétaires « Vie de l'élève » (57,4 %) et « Enseignements des premier et second degrés publics » (24,8 %) [1]. La part du temps partiel est élevée (39,7 %), du fait de la présence d'assistants d'éducation, rémunérés au titre du programme budgétaire « Vie de l'élève ».

Les enseignants du secteur privé sont plus âgés que ceux du public (45,6 ans en moyenne). Le premier degré est très féminisé (87,1 %), le second degré l'est également, mais dans une moindre mesure (59,6 %). Le temps partiel ou incomplet est plus fréquent parmi les enseignants du privé (11,9 %) que ceux du public.

Définitions

Lof

Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006. La Lof se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Les personnels recensés dans le tableau [1] sont répartis selon les différents programmes de la mission interministérielle « Enseignement scolaire » (Mies, programmes des enseignements scolaires des premier et second degrés, « Vie de l'élève », « Soutien de la politique de l'éducation nationale »). Les personnels qui relèvent de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (Mires) sont regroupés en un seul poste (« Supérieur »).

Enseignants du premier degré

Ce sont les instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants rémunérés sur le programme scolaire du premier degré, y compris les directeurs d'écoles et les enseignants stagiaires.

Enseignants du second degré

Enseignants titulaires, non titulaires et stagiaires rémunérés sur le programme scolaire du second degré (y compris les documentalistes). Avec les enseignants de collèges sont recensés les enseignants rémunérés au titre des besoins éducatifs particuliers (difficultés scolaires ou handicapés) dans le secteur public. Sur la ligne « Autres second degré » sont totalisés les enseignants rémunérés au titre de l'apprentissage, de l'aide à l'insertion professionnelle, de la validation des acquis, du remplacement, etc.

Enseignants du supérieur

Professeurs dispensant des cours dans les établissements publics.

Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance ou d'assistance éducative

Sont recensés tous les personnels exerçant l'une de ces fonctions, en établissement, en rectorat ou dans les services départementaux de l'éducation nationale.

[1] Le personnel du secteur public dans les DOM en 2013-2014

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part du temps partiel (%)
Enseignants du secteur public									
Premier degré	2 908	2 394	2 577	2 705	6 258	16 842	41,7	71,5	4,1
Second degré	4 072	2 654	3 447	2 255	8 395	20 823	44,6	51,0	5,5
Collège (1)	1 841	1 384	1 424	1 288	4 028	9 965	43,0	54,7	5,5
LEGT et post- bac	1 055	482	877	661	2 134	5 209	47,0	47,8	4,3
Lycée professionnel	721	535	686	305	1 629	3 876	46,2	46,5	3,8
Autres second degré	455	253	460	1	604	1 773	42,9	50,0	12,3
Supérieur (2)		464		17	429	910	47,8	36,9	nd
Total enseignants du secteur public	6 980	5 512	6 024	4 977	15 082	38 575	43,4	59,6	4,7
Personnel administratif, technique et d'encadrement									
Premier et second degrés	573	372	557	6	1 087	2 595	49,1	65,3	2,3
Vie de l'élève	1 174	714	1 079	183	2 848	5 998	33,6	68,6	67,2
Soutien de la politique de l'éducation nationale	278	177	251		416	1 122	48,2	71,5	4,9
Supérieur	321	17	38		362	738	46,5	60,3	0,4
Total personnel adm., technique et d'encadrement	2 346	1 280	1 925	189	4 713	10 453	39,9	67,5	39,7
Total Public	9 326	6 792	7 949	5 166	19 795	49 028	42,7	61,3	12,2

(1) Collèges, y compris enseignement spécialisé.

(2) Les personnels sont enregistrés à leur rattachement administratif de l'université des Antilles et de la Guyane, qui a des composantes en Guadeloupe, Guyane et Martinique.

[2] Le personnel enseignant du secteur privé dans les DOM en 2013-2014 (1)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part du temps partiel (%)
Premier degré	235	130	214	392	971	45,7	87,1	4,0
Second degré	444	189	406	528	1 567	45,5	59,6	16,8
Collège	155	102	132	275	664	45,3	61,6	18,2
Lycée	268	77	261	238	844	46,3	57,3	15,4
Autre second degré	21	10	13	15	59	37,1	69,5	22,0
Total Privé	679	319	620	920	2 538	45,6	70,1	11,9

(1) Données non disponibles pour Mayotte.

Présentation

À la rentrée 2013, 19 000 enseignants exercent dans le second degré public des DOM : 9 300 (49,3 %) effectuent leur service principal dans un collège, 6 600 (35,1 %) dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 3 000 (15,7 %) dans un lycée professionnel (LP) [1].

La féminisation des professeurs exerçant dans les DOM est plus faible qu'en France métropolitaine : 50,4 % en moyenne (contre 58,2 % en France métropolitaine). Elle est plus importante dans les collèges (53,6 %), que dans les LP (46,7 %) et les LEGT (47,6 %) [1]. Le temps partiel est moins fréquent dans les DOM : il concerne 3,9 % des titulaires contre 9,8 % en France métropolitaine.

Tous types d'établissements confondus, 12,7 % des enseignants ne sont pas titulaires, contre 6,9 % en France métropolitaine [2].

Les enseignants des collèges sont majoritairement des certifiés ou assimilés (76,5 %), mais en plus faible proportion qu'en France métropolitaine (84,5 %). Les PEGC représentent 3,1 % du corps enseignant (contre 1,4 % en France métropolitaine) et les non-titulaires 15,5 % (contre 6,7 % en France métropolitaine).

La part des professeurs de lycée professionnel (PLP) en lycées professionnels est prépondérante et équivalente dans les DOM et en France métropolitaine : 80,1 % et 80,2 %. Les enseignants des LEGT sont surtout des certifiés et assimilés (56,4 %), dans une proportion supérieure à celle de la France métropolitaine (54,0 %). Les professeurs de chaire supérieure et agrégés y représentent 16,4 % du corps enseignant, soit nettement moins qu'en France métropolitaine (28,8 %).

Le ratio global d'heures par élève (« H/E ») est de 1,42 contre 1,36 en France métropolitaine [3]. Comme en France métropolitaine, il est plus faible en collège (1,18), et plus élevé dans les Segpa et en lycée professionnel (LP) (2,08 et 2,14) car les formations sont dispensées en plus petits effectifs (ateliers, etc.).

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») est de 21,4 contre 21,9 en France métropolitaine. Il est plus élevé dans les collèges et lycées pré-baccalauréat (23,6 et 23,7).

Définitions

Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.10.

Heures d'enseignement par élève (H/E)

Rapport des heures d'enseignement hebdomadaire sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des classes.

E/S

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves (en groupe ou en division) devant un professeur (il correspond à la moyenne des effectifs des structures pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque structure). Il est plus faible lorsque les enseignements sont faits dans des structures de petite taille, comme c'est le cas en Segpa ou en LP. Cet indicateur est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

Professeurs de chaire supérieure

Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Certifiés et assimilés

Professeurs certifiés (titulaires d'un Capes ou Capet ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

PEGC, PLP

Professeurs d'enseignement général de collège, professeurs de lycée professionnel.

Temps partiel

Sont comptés à temps partiel les enseignants (hors non titulaires) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement dans les DOM en 2013-2014 (1)

(DOM y compris Mayotte)

	Collège et Segpa	LP	LEGT	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%)
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	219	30	1 087	1 336	39,1	3,1
Certifiés et assimilés	7 147	205	3 751	11 103	53,3	4,4
Adjoints et chargés d'enseignement	61	9	16	86	24,4	2,3
PEGC	291	-	-	291	49,5	7,6
PLP	181	2 378	1 175	3 734	46,3	2,3
Total titulaires	7 899	2 622	6 029	16 550	50,3	3,9
Maîtres auxiliaires	51	12	18	81	48,2	
Professeurs contractuels	1 394	334	602	2 330	51,3	
Total non-titulaires	1 445	346	620	2 411	51,2	
Ensemble	9 344	2 968	6 649	18 961	50,4	
Part des femmes (%)	53,6	46,7	47,6	50,4		
Part des titulaires à temps partiel (%)	4,6	2,3	3,6	3,9		

(1) Y compris les fonctionnaires stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

Lecture : 1 336 professeurs de chaire supérieure ou agrégés exercent dans les DOM. 39,1 % sont des femmes et 3,1 % travaillent à temps partiel. En collège, 53,6 % des enseignants sont des femmes et 4,6 % des titulaires travaillent à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement dans les DOM en 2013-2014 (1)

(DOM y compris Mayotte)

	Collège et Segpa (1)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	2,3	1,0	16,4	7,0
Certifiés et assimilés	76,5	6,9	56,4	58,6
Adjoints et chargés d'enseignement	0,7	0,3	0,2	0,5
PEGC	3,1	-	-	1,5
PLP	1,9	80,1	17,7	19,7
Total titulaires	84,5	88,3	90,7	87,3
Non-titulaires	15,5	11,7	9,3	12,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Y compris les fonctionnaires stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

[3] Indicateurs d'heures/élève (« H/E ») et élèves/structure (« E/S ») dans le second degré public dans les DOM en 2013-2014 (1)

Académies	Collège		Segpa		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Guadeloupe	1,19	23,4	2,17	14,2	2,12	16,4	1,45	24,4	1,64	20,2	1,43	21,6
Guyane	1,22	21,7	2,05	13,9	2,11	16,7	1,51	22,7	1,76	17,1	1,46	20,1
Martinique	1,22	23,2	2,36	13,1	2,33	15,0	1,49	23,7	1,82	18,9	1,52	20,7
Mayotte	1,00	27,5	1,63	16,2	1,89	19,3	1,24	25,2	1,55	21,0	1,19	24,6
La Réunion	1,23	23,3	2,25	13,9	2,15	15,7	1,38	23,3	1,66	20,0	1,45	21,0
Total	1,18	23,6	2,08	14,2	2,14	16,2	1,41	23,7	1,69	19,6	1,42	21,4
France métro.	1,18	23,6	2,32	12,7	2,12	15,9	1,30	24,1	1,57	21,2	1,36	21,9

(1) Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Définitions ».

A

AA	Arts appliqués.
ACER	<i>Australian Council for Educational Research.</i>
AE	Adjoint d'enseignement.
AES	(Filière universitaire) administrative, économique et sociale.
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes.
AFS(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
ALS	Aide au logement social.
ANR	Agence nationale de la recherche.
APL	Aide personnalisée au logement.
ARA	Activités à responsabilité académique.
ARE	Activité à responsabilité établissement.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.
ASP	Agence de service et paiement (ex-CNASEA).
ASS	(Personnels) administratifs, sociaux et de santé.
Ater	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
ATSEM	Agent territorial spécialisé d'école maternelle.
AVS (AVS-co)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS collectif).
AVS (AVS-i)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS individuel).
AVS (AVS-m)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS mutualisé).

B

B2i	Brevet informatique et Internet.
Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno	Baccalauréat technologique.
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCS	Bourse sur critères sociaux.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles.
BIATOSS	(Personnels) bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers de service et de santé.
BIT	Bureau international du travail.
BM	Brevet de maîtrise.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BO (B.O.EN)	Bulletin officiel (du ministère de l'Éducation nationale).
BP	Brevet professionnel.
BPA	Brevet professionnel agricole.
BT	Brevet de technicien.
BTA	Brevet de technicien agricole.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.

C

CA	Contrat d'adaptation. Également : chiffre d'affaires.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
Cafep	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.

SIGLES

Cafoc	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.
Capa	Certificat d'aptitude professionnelle agricole.
Capeps	Certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et sportive.
Capes	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
Capet	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
CCH	Code de la construction et de l'habitation.
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
CDD	Contrat à durée déterminée.
CDI	Centre de documentation et d'information. Également : contrat à durée indéterminée.
CE	Conseiller d'éducation. Également : chargé d'enseignement. Également : Commission européenne.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CEA	Commissariat à l'énergie atomique.
CERCL	Cadre européen commun de référence pour les langues.
Cedre	Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon.
CEFDG	Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion.
CEP	Certificat d'études primaires.
Cereq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CES	Contrat emploi-solidarité.
CESI	Centre d'études supérieures industrielles.
CFA	Centre de formation d'apprentis.
CFG	Certificat de formation générale.
CI-RMA	Contrat insertion revenu minimum d'activité.
CIE	Contrat initiative emploi.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
Cite	Classification internationale type des enseignements (Unesco).
Civis	Contrat d'insertion dans la vie sociale.
Clipa	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance (ex-Cipal).
Clis	Classe pour l'inclusion scolaire (classe d'intégration scolaire avant la rentrée 2009).
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
Cnaf	Caisse nationale d'allocations familiales.
Cnam	Conservatoire national des arts et métiers.
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (remplacé par l'ASP).
CNCP	Commission nationale de la certification.
CNDP	Centre national de documentation pédagogique.
Cned	Centre national d'enseignement à distance.
CNIS	Conseil national de l'information statistique.
Cnous	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
COM	Collectivités d'outre-mer.
COMUE	Communauté d'universités et d'établissements.
COP	Conseiller d'orientation-psychologue.
CP	Cours préparatoire. Également : crédits de paiement des dépenses en capital. Également : contrat de professionnalisation.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.

CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPES	Classe préparatoire aux études supérieures.
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CR	Classe-relais. Également : chargé de recherche.
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs.
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche.
CUI	Contrat unique d'insertion.

D

DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires (ex-ESEU).
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère en charge du travail).
Dava	Dispositif académique de validation des acquis.
DCG	Diplôme de comptabilité et gestion.
DCESF	Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale.
DE	Diplôme d'État.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DEC	Division des examens et concours.
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEES	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
DEETS	Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.
DEME	Diplôme d'État de moniteur éducateur.
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MENESR).
DERD	Dépense extérieure de recherche et développement.
DERDE	Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
DES	Diplôme d'études spécialisées.
DESC	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
Deug	Diplôme d'études universitaires générales.
Deust	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (MENESR).
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (MENESR).
DGFIP	Direction générale des finances publiques.
DGRH	Direction générale des ressources humaines (MENESR).
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation (MENESR).
DGS	Direction générale de la Santé.
DIE	Dépense intérieure d'éducation.
DIEO	(Personnels de) Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIF	Droit individuel à la formation.
Dima	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.
DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.
DIS	Diplôme interuniversitaire de spécialisation.
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DNB	Diplôme national du brevet.
DNL	Discipline non linguistique.

DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNRDA	Dépense nationale de recherche et développement des administrations.
DNRDE	Dépense nationale de recherche et développement des entreprises.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DOM	Département d'outre-mer (voir page 2).
DPAC	Direction des programmes aéronautiques civils.
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère en charge du travail).
DRT	Diplôme de recherche technologique.
DSAA	Diplôme supérieur arts appliqués.
DSCG	Diplôme supérieur de comptabilité et gestion.
DSG	Diplôme de comptabilité et gestion.
DSN	Direction du service national
DTS	Diplôme de technologie spécialisée.
DU	Diplôme d'université.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

E

Éclair	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.
EDD	Emploi à durée déterminée.
EDI	Emploi à durée indéterminée.
EEES	Espace européen d'enseignement supérieur.
EHESS	École des hautes études en sciences sociales.
ENI	École nationale d'ingénieurs.
ENR	École numérique rurale.
ENS	École normale supérieure.
Ensam	École nationale supérieure des arts et métiers.
EP	Éducation prioritaire.
EPA	Établissement public à caractère administratif.
EPHE	École pratique des hautes études.
Epic	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPLÉ	Établissement public local d'enseignement.
EPLÉFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
Erea	Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP).
ES	Économique et social (baccalauréat général).
E/S	Nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours.
ESA	Agence spatiale européenne (European Spatial Agency).
ESAT	École supérieure des arts et techniques.
Espé	École supérieure du professorat et de l'éducation.
ETP	Équivalent temps plein.

F

FC	Formation continue. Également : formation complémentaire (second degré).
FFPPS	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.
FIP	Formation d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).
FNAL	Fonds national d'aide au logement.
FNAU	Fonds national d'aide d'urgence.

FNE	Fonds national pour l'emploi.
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.
FSE	Fonds social européen.

G

GIP	Groupement d'intérêt public.
GIPFCIP	Groupement d'intérêt public, formation continue et insertion professionnelle.
Greta	Groupement d'établissements.
GT	Général et technologique.

H

H/E	Heures d'enseignement par élève.
HDR	Habilitation à diriger des recherches.
HSA	Heures supplémentaires année.
HSE	Heures supplémentaires effectives.

I

IA	Inspecteur d'académie.
IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional.
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IGE	Ingénieur d'études.
IGR	Ingénieur de recherche.
IMC	Indice de masse corporelle.
Inalco	Institut national des langues et civilisations orientales.
INP	Institut national polytechnique.
Insa	Institut national des sciences appliquées.
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques.
InVS	Institut national de veille sanitaire.
IOTF	<i>International Obesity Task Force.</i>
IPA	Insertion professionnelle des apprentis.
IPST	Institut de promotion sociale du travail.
IR	Ingénieur de recherche.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
ISBL	Institut (ou association) sans but lucratif.
ITRF	Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.
IVA	Insertion dans la vie active.

J

JAPD	Journée d'appel de préparation à la défense (remplacé par JDC).
JDC	Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD).
J.O.	Journal officiel.

L

L1, L2, L3	Licence LMD : première, deuxième, troisième année.
L	Littéraire (baccalauréat général).
LEGT/LGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LFI	Loi de finances initiale.
LMD	Licence-master-doctorat.
Lof	Loi organique relative aux lois de finances (1 ^{er} août 2001).
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LPO	Lycée polyvalent.
LRU	(Loi relative aux) libertés et responsabilités des universités.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

M

M1, M2	Master LMD : première, deuxième année.
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
MBA	<i>Master of Business Administration</i> .
MC4, MC5	Mention complémentaire (à un diplôme de niveau IV, de niveau V).
MCF	Maître de conférences.
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées.
MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.
MENESR	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
MFR	Maison familiale rurale.
MGIEEN	Mission générale à l'insertion de l'éducation nationale.
MFREO	Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation.
MIES	Mission interministérielle enseignement scolaire.
Mires	Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.
MPS	Méthodes et pratiques scientifiques.

N

NAF	Nomenclature d'activités française.
NFI	Nouvelles formations d'ingénieurs (remplacé par FIP).
NSF	Nomenclature des spécialités de formation.

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
Octa	Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage.
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.
ORS	Obligation réglementaire de service.

P

PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Paces	Première année commune des études de santé.
PAF	Plan académique de formation (formation continue des enseignants).
PAI	Projet d'accueil individualisé.
PCEM	Premier cycle des études médicales.

PCEP	Premier cycle des études pharmaceutiques.
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
Peps	Professeur d'éducation physique et sportive.
PFEG	Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIB	Produit intérieur brut.
Pisa	<i>Program for International Student Assessment</i> (programme international pour l'évaluation des élèves).
PIST	Principaux indicateurs de la science et de la technologie.
PLP	Professeur de lycée professionnel.
PME	Petites et moyennes entreprises.
PPS	Projet personnalisé de scolarisation.
Prag	Professeur agrégé.
PRDF	Plan régional de développement des formations.
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.
PU	Professeur des universités.

Q

QCM	Question à choix multiples.
-----	-----------------------------

R

RAEP	Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.
RAR	Réseaux ambition réussite.
R&D	Recherche et développement.
REP/REP+	Réseau d'éducation prioritaire.
RERS	Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche.
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.
RP	Recensement rénové de la population.
RRS	Réseau de réussite scolaire.

S

S	Scientifique (baccalauréat général).
SA	Section d'apprentissage.
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
SEP	Section d'enseignement professionnel.
SES	Sciences économiques et sociales. Également : section d'éducation spécialisée (devenue Segpa).
SESC	Statut économique, social et culturel.
SHON	Surface hors œuvre nette.
SI	Sciences de l'ingénieur.
SIES	(Sous-direction des) systèmes d'information et des études statistiques (MENESR).
Sifa	Système d'information sur la formation des apprentis.
Sise	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
Sivis	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (remplace l'enquête Signa).
SMS	Sciences médico-sociales (remplacé par ST2S).
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS).
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement.

Staps	Sciences et techniques des activités physiques et sportives (universités).
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (ex-STAE et STPA).
STD2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués.
STG	Sciences et technologies de la gestion (ex-STT).
STI	Sciences et technologies industrielles.
STI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.
STL	Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG).
STPA	Sciences et technologies du produit agroalimentaire.
STS	Section de technicien supérieur.
STT	Sciences et technologies tertiaires (remplacé par STG puis par STMG).
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.

T

TBI	Tableau blanc interactif.
TIC	Technologies d'information et de communication.
Tice	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TNI	Tableau numérique interactif.

U

UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UFR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).
Ulis	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI).
Unedic	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
Unesco	<i>United Nations Educational Scientific and Cultural Organization</i> (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture).
UNSS	Union nationale du sport scolaire.
UOE	Unesco-ISU, OCDE et Eurostat.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
USD	Dollar américain.
UT	Université de technologie.

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience.
VAP	Validation des acquis professionnels.

Z

Zauer	Zone en aire urbaine et en aire d'emploi de l'espace rural.
ZEP	Zone d'éducation prioritaire.
ZUS	Zone urbaine sensible.

1 LE SYSTEME ÉDUCATIF

Notes d'information

- 12.01 « Les élèves arrivants non francophones en 2010-2011 », mars 2012.
12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.

2 LES ÉTABLISSEMENTS

Notes d'information

- 09.09 « Les réseaux « ambition réussite » – État des lieux en 2006-2007 », mai 2009.
09.22 « Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2008-2009 », octobre 2009.
10.04 « Les élèves du premier degré aux rentrées 2008 et 2009 dans les écoles publiques et privées », mars 2010.
10.08 « L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2007-2008 », avril 2010.
10.20 « Les actes de violence recensés dans les établissements publics des premiers et second degrés en 2009-2010 », novembre 2010.
11.09 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2010 dans les écoles publiques et privées », avril 2011.
11.13 « Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2010-2011 », octobre 2011.
11.14 « Résultats de la première enquête nationale de victimation au sein des collèges publics au printemps 2011 », octobre 2011.
11.22 « L'absentéisme des élèves dans le second degré public en 2008-2009 et 2009-2010 », décembre 2011.
11.26 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2011 dans les établissements publics et privés », décembre 2011.
12.08 « L'absentéisme des élèves dans le second degré public en 2010-2011 », mai 2012.
12.18 « Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2011-2012 », novembre 2012.
12.24 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2012 dans les écoles publiques et privées », décembre 2012.
13.01 « L'absentéisme des élèves dans le second degré public en 2011-2012 », février 2013.
13.07 « L'éducation prioritaire – État des lieux », mai 2013.
13.26 « La perception du climat scolaire par les collégiens reste très positive », novembre 2013.
13.32 « Des actes de violence fortement concentrés sur une minorité d'établissements », décembre 2013.
13.33 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2013 : un effort pour la scolarisation à deux ans dans l'éducation prioritaire », décembre 2013.
2014-n° 02 « L'absentéisme des élèves est stable depuis trois ans », février 2014.

3 LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

Notes d'information

- 10.04 « Les élèves du premier degré aux rentrées 2008 et 2009 dans les écoles publiques et privées », mars 2010.
11.09 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2010 dans les écoles publiques et privées », juin 2011.
11.18 « La santé des enfants en grande section de maternelle », décembre 2011.

- 11.26 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2011 dans les établissements publics et privés », décembre 2011.
- 12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.
- 12.24 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2012 dans les écoles publiques et privées », décembre 2012.
- 13.33 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2013 : un effort pour la scolarisation à deux ans dans l'éducation prioritaire », décembre 2013.

4 LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

Notes d'information

- 06.11 « Devenir des élèves neuf ans après leur entrée en sixième », avril 2006.
- 08.16 « Disparités et parcours en classes préparatoires », mars 2008.
- 09.04 « Le suivi et le devenir des élèves accueillis en classes et ateliers relais – Année scolaire 2006-2007 », mars 2009.
- 10.03 « Les élèves du second degré à la rentrée 2009 dans les établissements publics ou privés », février 2010.
- 10.13 « Les bacheliers du panel 1995 : évolution et analyse des parcours », septembre 2010.
- 11.20 « L'évolution sur trois ans des élèves accueillis en dispositifs relais – Années scolaires 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 », décembre 2011.
- 11.27 « Les élèves du second degré à la rentrée 2011 dans les établissements publics et privés », décembre 2011.
- 12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.
- 12.25 « Les élèves du second degré à la rentrée 2012 dans les établissements publics et privés », décembre 2012.
- 13.34 « Les élèves du second degré à la rentrée 2013 : forte augmentation des passages en seconde générale et technologique », décembre 2013.

Notes d'information « Enseignement supérieur et recherche » (ESR)

- 12.05 « Les parcours dans l'enseignement supérieur : devenir après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1995 », juin 2012.

5 LES APPRENTIS

Notes d'information

- 13.22 « Le supérieur : moteur de la croissance de l'apprentissage en 2010 et 2011 », octobre 2013.

6 LES ÉTUDIANTS

Notes d'information

- 08.30 « Les étudiants dans les écoles de management en 2007-2008. Croissance soutenue des effectifs », novembre 2008.
- 09.02 « La mobilité des étudiants », février 2009.

Notes d'information « Enseignement supérieur et recherche » (ESR)

- 10.03 « Profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur. Évolution 2000-2008 », mars 2010.

- 10.04 « Les étudiants en sections de techniciens supérieurs. Année 2009-2010 », mars 2010.
- 10.10 « Les étudiants dans les écoles de management reconnues à diplôme visé en 2009-2010 – Augmentation continue des effectifs », décembre 2010.
- 11.02 « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Vingt ans d'évolution entre les rentrées 1988 et 2008 », février 2011.
- 11.04 « Les étudiants en sections de techniciens supérieurs – Rentrée 2012 », février 2011.
- 11.07 « Les écoles d'ingénieurs en 2009-2010 », mai 2011.
- 11.08 « Les bacheliers 2008 : où en sont-ils à la rentrée 2009 », mai 2011.
- 11.15 « Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2010-2011 », novembre 2011.
- 12.02 « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles – Rentrée 2011 », avril 2012.
- 12.04 « Les bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur », juin 2012.
- 12.13 « Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2011-2012 », décembre 2013.
- 13.04 « Les écoles d'ingénieurs en 2011-2012 », mai 2013.
- 13.11 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2012-2013 », décembre 2013.
- 14.02 « Les stages effectués dans les universités en 2011-2012 », avril 2014.
- 14.03 « Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la quatrième année ? », avril 2014.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7121 « Les enseignants des classes privées sous contrat dans les écoles du premier degré et les établissements du second degré au 31 janvier 2011 ».
- 7122 « Les effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2010-2011. Public, privé ».
- 7123 « Les effectifs universitaires : tableaux divers ; public, 2010-2011. Universités et CUFR ».
- 7141 « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année universitaire 2011-2012. Public, Privé ».
- 7142 « Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année universitaire 2011-2012. Public, Privé ».
- 7152 « Les effectifs dans les instituts universitaires de technologie, 2011-2012 ».
- 7163 « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2012-2013. Public, privé ».
- 7164 « Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2012-2013. Public, privé. »
- 7165 « Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2012-2013. Diplômes délivrés en 2012, à l'issue de l'année scolaire 2011-2012. Public, privé ».
- 7175 « Les effectifs dans les instituts universitaires de technologie, 2012-2013 ».
- 7178 « Les effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2012-2013. Public, privé. »
- 7179 « Les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités ; les écoles de management ; les universités privées. 2011-2012. Diplômes délivrés en 2011 ».

7 LA FORMATION CONTINUE

Notes d'information

- 10.05 « La formation continue universitaire offre des stages de plus en plus courts en 2007 », mars 2010.
- 11.02 « Une présence plus affirmée des entreprises dans la formation continue universitaire entre 2003 et 2008 », janvier 2011.
- 11.08 « La formation continue universitaire accentue son caractère professionnalisant en 2008 », avril 2011.

- 12.07 « La formation continue universitaire poursuit sa croissance en 2009 », mai 2012.
12.22 « La formation continue universitaire en 2010 est dynamique », décembre 2012.
13.20 « Croissance modérée de la formation continue universitaire en 2011 », septembre 2013.

8 RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

Notes d'information

- 08.37 « Méthodologie de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques en fin d'école et en fin de collège, décembre 2008.
09.28 « Les diplômes de l'enseignement professionnel – Session 2008 », décembre 2009.
10.06 « Résultats définitifs de la session 2009 du baccalauréat », avril 2010.
10.12 « La baisse des sorties sans qualification », août 2010.
11.02 « Une présence plus affirmée des entreprises dans la formation continue universitaire entre 2003 et 2008 », janvier 2011.
11.07 « Résultats définitifs de la session 2010 du baccalauréat », mars 2011.
11.08 « La formation continue universitaire accentue son caractère professionnalisant en 2008 », avril 2011.
12.02 « Diplôme national du brevet, session 2011 – Une réussite qui se stabilise », avril 2012.
12.03 « Résultats définitifs de la session 2011 du baccalauréat », avril 2012.
12.07 « La formation continue universitaire poursuit sa croissance en 2009 », mai 2012.
12.09 « Insertion des jeunes sur le marché du travail : évolution récente du chômage selon le niveau de diplôme », mai 2012.
12.22 « La formation continue universitaire en 2010 est dynamique », décembre 2012.
13.02 « Résultats définitifs de la session 2012 du baccalauréat », mars 2013.
13.04 « Diplôme national du brevet – Session 2012- Un taux de réussite en hausse », avril 2013.
13.05 « Les diplômes de l'enseignement professionnel – Session 2012 », avril 2013.
13.15 « L'insertion professionnelle des jeunes sortant d'apprentissage, sept mois après la fin de leurs études », août 2013.
13.16 « L'insertion professionnelle des jeunes sortant de lycée, sept mois après la fin de leurs études », août 2013.
13.20 « Croissance modérée de la formation universitaire en 2011 », septembre 2013.
13.27 « Dispositifs académiques de validation des acquis : le nombre des diplômes délivrés par la VAE reste stable en 2012 », novembre 2013.
13.31 « Les élèves de 15 ans en France selon PISA 2012 en culture mathématique : baisse des performances et augmentation des inégalités depuis 2003 », décembre 2013.
2014-n°04 « En février 2013, 65 % des jeunes ont un emploi sept mois après la fin de leur apprentissage », mars 2014.
2014-n°06 « Les résultats définitifs de la session 2013 au baccalauréat : les effets de la réforme de la voie professionnelle », mars 2014.
2014-n°07 « Diplôme national du brevet, session 2013 : le taux de réussite se stabilise à 85 % », mars 2014.
2014-n°09 « En février 2013, 43 % des jeunes sortants de lycée ont un emploi sept mois après la fin de leurs études », avril 2014.
2014-n°12 « Journée Défense et Citoyenneté 2013 : des difficultés en lecture pour un jeune français sur dix », avril 2014.
2014-n°13 « Journée Défense et Citoyenneté 2013 : un jeune français sur dix en difficulté dans l'utilisation des mathématiques de la vie quotidienne », avril 2014.
2014-n°16 « La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans les établissements d'enseignement supérieur en 2012 », mai 2014.
2014-n°17 « Examens professionnels du second degré – Session 2013 : fin de la période de transition liée à la réforme de la voie professionnelle », mai 2014.

- 2014-n°27 « CEDRE 2013 – Grande stabilité des acquis en sciences en fin d'école depuis 2007 », juillet 2014.
- 2014-n°28 « CEDRE 2013 – Sciences en fin de collège : stabilité des acquis depuis six ans », juillet 2014.

Notes d'information « Enseignement supérieur et recherche » (ESR)

- 08.30 « Les étudiants dans les écoles de management en 2007-2008 – Croissance soutenue des effectifs », novembre 2008.
- 10.10 « Les étudiants dans les écoles de management reconnues à diplôme visé en 2009-2010 – Augmentation continue des effectifs », décembre 2010.
- 11.07 « Résultats définitifs de la session 2010 du baccalauréat », mars 2011.
- 13.02 « Parcours et réussite en licence et en master à l'université », avril 2013.
- 13.10 « Réussite et échec en premier cycle », novembre 2013.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7138 « Résultats définitifs du baccalauréat général – Session 2011 ».
- 7139 « Résultats définitifs du baccalauréat technologique – Session 2011 ».
- 7140 « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel – Session 2011 ».
- 7160 « Résultats définitifs du baccalauréat général – Session 2012 ».
- 7161 « Résultats définitifs du baccalauréat technologique – Session 2012 ».
- 7162 « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel – Session 2012 ».
- 7165 « Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2012-2013. Diplômes délivrés en 2012, à l'issue de l'année scolaire 2011-2012. Public, privé ».
- 7179 « Les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités ; les écoles de management ; les universités privées. 2011-2012. Diplômes délivrés en 2011 ».
- 7180 « Résultats définitifs du baccalauréat général. Session 2013 ».
- 7181 « Résultats définitifs du baccalauréat technologique – Session 2013 ».
- 7182 « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel – Session 2013 ».

9 LES PERSONNELS

Notes d'information

- 08.03 « Les professeurs de langues vivantes ; la passion des langues au service des élèves », janvier 2008.
- 08.22 « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 2007-2008 », juillet 2008.
- 08.29 « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré public à la rentrée 2007 », octobre 2008.
- 09.26 « Les concours de recrutement des personnels enseignants du second degré public – Session 2008 », novembre 2009.
- 10.19 « Concours de recrutement de professeurs des écoles – Session 2009 », novembre 2010.
- 11.24 « Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public et privé », décembre 2011.
- 11.25 « Concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public – Session 2010 », décembre 2011.
- 12.27 « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré », décembre 2012.
- 12.28 « Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public et privé à la session 2011 », décembre 2012.

- 13.03 « Les concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2011 », avril 2013.
- 13.08 « Heures supplémentaires dans le second degré public : dans l'emploi du temps de trois enseignants sur quatre en 2011-2012 », mai 2013.
- 13.12 « Le temps de travail des enseignants du premier degré public en 2010 », juillet 2013.
« Temps de travail des enseignants du second degré public : pour une heure de cours, une heure de travail en dehors », juillet 2013.
- 13.13 « Les concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2012 », août 2013.
- 13.17 « La mobilité géographique des enseignants du second degré public », septembre 2013.
« L'attractivité des académies pour les enseignants du second degré public en 2012 », octobre 2013.
- 13.21 « Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public : le nombre de candidats remonte à la session 2012 », octobre 2013.
- 13.23 « Les Concours enseignants du secondaire dans l'enseignement public : hausse sensible des recrutements en 2013 », mai 2014.
- 2014-n°15 « Le nombre de départs en retraite des personnels de l'éducation nationale a fortement diminué entre 2003 et 2013 », mai 2014.
- 2014-n°18 « Les concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public : une offre de postes encore accrue en 2013 », juin 2014.

Notes d'information « Enseignement supérieur et recherche » (ESR)

- 12.08 « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur – 2010-2011 », juillet 2012.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7092 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation – Session 2008 ».
- 7111 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation – Session 2009 ».
- 7131 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ».
- 7155 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Public – Session 2011 ».
- 7156 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, du second degré privé – Session 2011 ».
- 7166 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Public – Session 2012 ».
- 7167 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, du second degré privé – Session 2012 ».

10 BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENTS

Notes d'information

- 10.21 « Coût de l'éducation en 2009 – Évaluation provisoire du compte », décembre 2010.
- 11.29 « Le coût de l'éducation en 2010 – Évaluation provisoire du compte », décembre 2011.
- 12.17 « Coût de l'éducation en 2011 – Évaluation provisoire du compte », novembre 2012.
- 12.29 « La dépense par élève ou étudiant en France et dans l'OCDE », décembre 2012.
- 13.28 « Le coût de l'éducation en 2012 – Évaluation provisoire du compte », novembre 2013.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

7177 « Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur. Public, privé, 2012-2013 ».

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Notes d'information « Enseignement supérieur et recherche » (ESR)

- 12.09 « Un déficit d'effort de recherche des entreprises françaises ? Comparaison France-Allemagne », juillet 2012.
- 12.11 « Dépenses de recherche et développement en France en 2010 – Premières estimations pour 2011 », août 2012
- 13.01 « Les PME, des acteurs méconnus de la recherche en France », février 2013.
- 13.03 « Chercheuses-chercheurs : des stéréotypes de genre dès les formations », avril 2013.
- 13.06 « Dépenses de recherche et développement en France en 2011 – Premières estimations pour 2012 », juillet 2013.
- 13.08 « Les entreprises étrangères représentent un cinquième de la R&D privée française », octobre 2013.
- 14.04 « Les chercheurs en entreprise en 2011 », juillet 2014.

12 L'OUTRE-MER

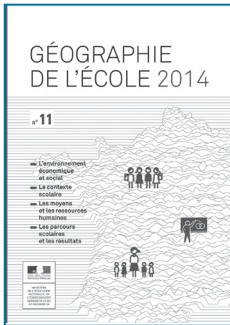
Notes d'information

- 08.03 « Les professeurs de langues vivantes ; la passion des langues au service des élèves », janvier 2008.
- 08.22 « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 2007-2008 », juillet 2008.
- 08.29 « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré public à la rentrée 2007 », octobre 2008.
- 10.04 « Les élèves du premier degré aux rentrées 2008 et 2009 dans les écoles publiques et privées », mars 2010.
- 10.06 « Résultats définitifs de la session 2009 du baccalauréat », avril 2010.
- 11.07 « Résultats définitifs de la session 2010 du baccalauréat », mars 2011.
- 11.09 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2010 dans les écoles publiques et privées », avril 2011.
- 11.26 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2011 dans les établissements publics et privés », décembre 2011.
- 12.03 « Résultats définitifs de la session 2011 du baccalauréat », avril 2012.
- 12.24 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2012 dans les écoles publiques et privées », décembre 2012.
- 12.27 « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré », décembre 2012.
- 13.02 « Résultats définitifs de la session 2012 du baccalauréat », mars 2013.
- 13.03 « Les concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2011 », avril 2013.
- 13.05 « Les diplômés de l'enseignement professionnel – Session 2012 », avril 2013.
- 13.33 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2013 : un effort pour la scolarisation à deux ans dans l'éducation prioritaire », décembre 2013.
- 2014-n°06 « Les résultats définitifs de la session 2013 au baccalauréat : les effets de la réforme de la voie professionnelle », mars 2014.
- 2014-n°17 « Examens professionnels du second degré – Session 2013 : fin de la période de transition liée à la réforme de la voie professionnelle », mai 2014.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

7160	« Résultats définitifs du baccalauréat général. Session 2012 ».
7161	« Résultats définitifs du baccalauréat technologique. Session 2012 ».
7162	« Résultats définitifs du baccalauréat professionnel. Session 2012 ».
7178	« Les effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2012-2013. Public, privé. »
7180	« Résultats définitifs du baccalauréat général. Session 2013 ».
7181	« Résultats définitifs du baccalauréat technologique – Session 2013 ».
7182	« Résultats définitifs du baccalauréat professionnel – Session 2013 ».

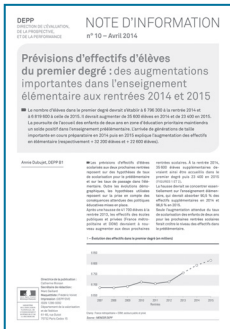
La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Elles permettent, par-delà les données succinctes contenues dans *Repères et références statistiques*, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



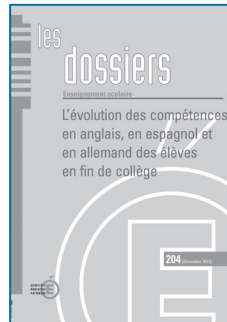
Géographie de l'École présente les principales données du système éducatif dans leurs disparités géographiques : offre de formation, moyen et ressources humaines, parcours scolaires et résultats.



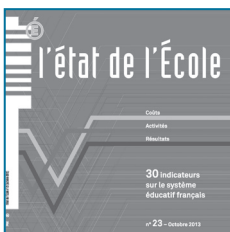
Les articles de la revue **Éducation & formations**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.



Les Notes d'Information font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Chacun des **Dossiers**, consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français.



L'état de l'École expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif. Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



Filles et garçons sur le chemin de l'égalité regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études après le baccalauréat, insertion professionnelle. Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.

Vous recherchez une information statistique

Le centre de documentation de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance permet d'obtenir des informations statistiques nationales sur le système éducatif.

Centre de documentation

61-65 rue Dutot - 75732 Paris cedex 15


Téléphone : 01 55 55 73 58

(les **lundi**, **mercredi** et **jeudi** de 14 h à 16 h 30)

Courriel : depp.documentation@education.gouv.fr

Toutes les publications sont en vente par correspondance ou sur place au département de la valorisation et de l'édition

61-65, rue Dutot, 75732 PARIS Cedex 15

 01 55 55 72 04

Fax 01 55 55 72 29

Le lecteur pourra également se les procurer dans les librairies du réseau du **CNDP**, ou à **La Documentation française** (29, quai Voltaire, 75007 PARIS).

Achévé d'imprimer en août 2014
sur les presses de l'imprimerie Ovation
4, rue du Docteur Leray – 95880 Enghien-les-Bains

REPÈRES ET RÉFÉRENCES STATISTIQUES 2014

SUR LES ENSEIGNEMENTS, LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Toute l'information statistique disponible
sur le fonctionnement et les résultats du **système éducatif**.

Un aperçu synthétique des principales données sur la **recherche française**.

186 thèmes organisés en 12 chapitres

1. Système éducatif
2. Établissements
3. Élèves du premier degré
4. Élèves du second degré
5. Apprentis
6. Étudiants
7. Formation continue
8. Résultats, diplômes, insertion
9. Personnels
10. Budgets, coûts, financements
11. Recherche & Développement
12. Outre-mer

Une **information suivie** et actualisée
sur tous les aspects structurels
de l'éducation
et de la recherche.

Des **séries chronologiques** longues.

Nouveautés

- 8.2. Les compétences en sciences en fin d'école élémentaire
- 8.3. Les compétences en sciences en fin de collège
- 8.5. Les compétences des jeunes en mathématiques
- 8.6. La culture mathématique selon l'enquête Pisa
- 9.20. Les départs en retraite des personnels



DIRECTION
DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA PERFORMANCE



Entièrement téléchargeable sur www.education.gouv.fr

26 €

ISBN 978-2-11-138622-8

